



5-3

ANNEXES INFORMATIVES

> VOLUME 3 : PATRIMOINE

(SAINT-DENIS : FICHES 55 A 169)

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen)

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est (MECDU 15 Est)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN)

Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)

Mise à Jour N°2 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 16 août 2022

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 11 avril 2023 (Modification n°3)

Mise à jour n°3 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 15 mai 2023

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2023 déclarant d'intérêt général le projet de la Tony Parker Academy et emportant mise en compatibilité du PLUi

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 18 septembre 2023 (modification simplifiée n°1)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 25 juin 2024 (Modification n°4)

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 20 mars 2025 approuvant la déclaration d'utilité publique emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal pour le prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la Gare RER E Rosa Parks à Paris



Aubervilliers La Courneuve Épinay-sur-Seine L'Île-Saint-Denis Pierrefitte-sur-Seine Saint-Ouen-sur-Seine Saint-Denis Stains Villetaneuse

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

MIS EN COMPATIBILITE PAR ARRETE INTER-PREFECTORAL DU 20 MARS 2025 APPROUVANT LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL POUR LE PROLONGEMENT DU T8 SUD DE SAINT-DENIS-PORTE DE PARIS A LA GARE RER E ROSA PARKS A PARIS

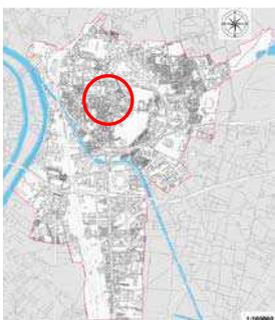
Fiche ensemble PLU n°55

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Immeubles de logement, maisons, commerces, équipements**

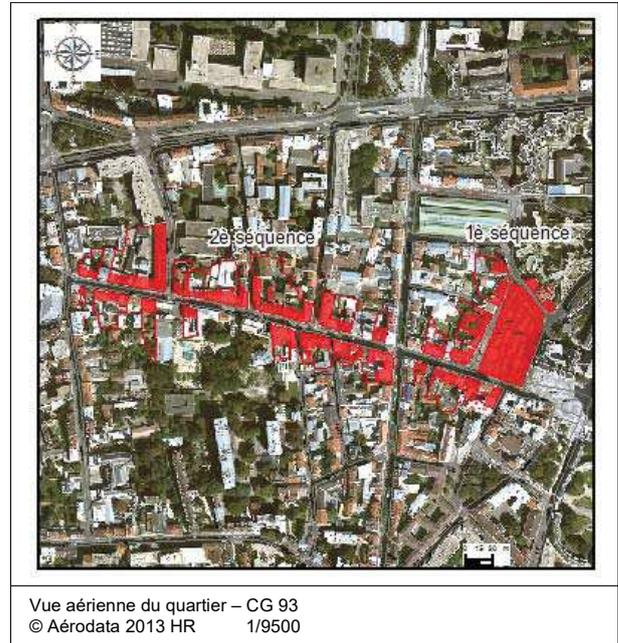
Adresse : **place Jean Jaurès et rue de la République**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014)
 AK / 74 ; 73 ; 159 ; 64 à 69 ; 150 ; 39 à 44 ; 37 ; 224 ; 229
 AI / 65 à 68 ; 112 ; 113 ; 116 ; 49 à 62 ; 93
 U / 35 à 40 ;
 Z / 94 ; 86 à 90 ; 164 ; 171 ; 46 à 48 ; 99 ; 40 à 43 ; 119 ; 13 à 19 ; 11 ; 10 ; 102 ; 121

 <p>Plan de situation source : INSEE</p>	Caractéristiques historiques	
	Epoque / Dates de construction de l'ensemble	du XVII ^e au XX ^e siècles 1 place Jean Jaurès – angle du 8 rue de la République : 1923 27 rue de la République – angle de la rue Gabriel Péri : 1908 59 rue de la République – ancienne Sous-préfecture : 1854-1860 ; La Poste : 1913 63 rue de la République : ancien complexe de spectacles « La kermesse » et bâtiment d'entrée sur rue, vers 1919 62-64 rue de la République – angle rue des Chaumettes : anciens magasins Uniprix : 1931
	Destination initiale	Immeubles de logements, maisons, équipements
	Destination actuelle	Immeubles de logements, maisons, équipements
	Maître d'œuvre	Indéterminé 1 place Jean Jaurès – angle du 8 rue de la République : A. Bigorne (architecte) 23 rue de la République : Ed. Maupied (architecte) 27 rue de la République – angle de la rue Gabriel Péri : Jules Guiard (architecte) 59 rue de la République – ancienne Sous-préfecture : Lequeux (architecte) ; La Poste : Jules puis Paul Moulin (architectes) 62-64 rue de la République – angle rue des Chaumettes : Georges Dumortier (architecte)
	Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé	
Analyse urbaine et paysagère		
Contexte urbain et paysager	<p>Avec la rue Gabriel Péri axe nord-sud, la rue de la République forme le second axe majeur du centre-ville. Cette rue est le trait d'union urbain, historique et architectural entre la ville médiévale et pré-industrielle, autour de la Basilique, et la ville industrielle du XIX^e siècle autour de l'église Saint-Denis de l'Estrée et du quartier de la gare. La place Jean Jaurès participe de cette histoire et participe de la cohérence architecturale et urbaine de la rue.</p> <p>L'architecture domestique, principalement, y est dense et en fronts bâtis homogènes. Les seules interruptions dans ce linéaire dense et continu se situent de part et d'autre du bâtiment de la Poste, avec l'entrée vers le cœur d'îlot de l'ancienne Sous-préfecture et, d'autre part, l'accès par un bâtiment bas en retrait de la voie à l'ancienne salle de spectacles « Saint-Denis Kermesse » aujourd'hui presque totalement démolie.</p> <p>La place présente deux fronts bâtis denses, au nord et l'est, conformément à ceux de la rue de la République et un espace plus ouvert à l'ouest. Le flanc est de la place est articulé par le bâtiment de l'Hôtel de ville, qui constitue la transition paysagère entre les logements neufs de la ZAC Basilique et l'architecture médiévale de la Basilique.</p> <p>Bien que datant d'époques diverses, s'échelonnant du XVII^e siècle à la seconde moitié du XX^e siècle, les immeubles possèdent une certaine cohérence d'ensemble créée notamment par la vocation commerçante de leurs rez-de-chaussée qui a obligé à densifier et élever les logements en hauteur sur au moins 4 ou 5 niveaux. Les hauteurs des bâtiments déclinent progressivement vers la place Jean Jaurès (et le cœur historique médiéval de la ville) et sont plus élevés vers l'ouest et la « ville industrielle ».</p>	
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique et église Saint-Denis de l'Estrée)	
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Sur le plan de la rue ci-dessous, on observe une organisation en lanières des parcelles où les bâtiments principaux sont implantés à l'alignement de la voie et entre limites séparatives. Un seul bâtiment est implanté à la perpendiculaire de la voie et en retrait de l'espace public : il s'agit d'un petit bâtiment R+1, 63 rue de la République , ancienne entrée du complexe de spectacles déjà cité ci-dessus (<i>voir fiche PLU n°61</i>).	
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	<p>Les deux fronts bâtis de la voie forment un tout homogène où les gabarits hauts dominent. L'ensemble des bâtiments principaux est visible depuis l'espace public. Au contraire de la rue Gabriel Péri, où beaucoup de cours sont occupées par des immeubles de logements, rue de la République la plupart des bâtiments secondaires sur cour sont de moindre importance (bâtiments de desserte pour les commerces par exemple).</p> <p>Ces deux linéaires forment comme deux « rideaux architecturaux ». Ainsi, toutes les parties saillantes ou, au contraire, en retrait de l'espace public sont rares et créent des ruptures dans les fronts bâtis. Par conséquent, elles sont importantes dans le paysage de la rue.</p> <p>On soulignera ainsi l'importance dans la trame urbaine des parties latérales du bâtiment de la Poste : le passage piéton ouvert à gauche et, à droite, le</p>	

	petit bâtiment R+1, ancienne entrée du complexe de spectacles 63 rue de la République , en retrait de la rue qui sont des appels vers le cœur d'îlot et des respirations visuelles. L'ensemble des bâtiments principaux de la rue est visible depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Murs de clôture percés de portes de part et d'autre de la Poste, 59 rue de la République (<i>voir fiche ensemble PLU n°218</i>).
Modifications	Densification progressive des cœurs de parcelles et d'îlots.



Analyse architecturale	
1° séquence urbaine : de la place Jean Jaurès à la rue Gabriel Péri	
<p><i>Les « objets » remarquables, à l'architecture unique ou singulière, font l'objet de fiches spécifiques dont voici la liste :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>fiche PLU n°20, immeuble de logements, 19 place Jean Jaurès (en bordure nord de la place Jean Jaurès)</i> - <i>fiche PLU n°56, immeuble de logements, 3 rue de la République</i> - <i>fiche PLU n°57, immeubles de logements, 20 rue de la République et 82 bis -84 rue Gabriel Péri</i> - <i>fiche PLU n°58, immeuble de logements, 23 rue de la République</i> - <i>fiche PLU n°59, immeuble de logements, 27 rue de la République, angle de la rue Gabriel Péri</i> 	
Plans actuels	Rectangulaire en grande majorité, on notera le plan en L du bâtiment d'angle entre la rue et la place Jean Jaurès.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Deux fronts bâtis s'opposent : celui bas et au rythme étroit, plus ancien, au nord de la rue et sur le côté ouest de la place, et celui élevé, datant du début du XX ^e siècle, au sud de la rue et au nord de la place. On notera que le linéaire sud de la rue de la République, entre la rue du Cygne et la rue Gabriel Péri, a fait l'objet d'un réalignement pour élargir la voie en 1906 : ceci explique la grande homogénéité des immeubles de rapport. De R (bâtiment du 1 rue de la République à l'angle de la rue de la République) à R+6 (11 place Jean Jaurès élévation hors échelle du linéaire de l'est de la place). La moyenne des élévations est située à R+4. 3 à 4 travées pour la plupart des édifices.
Extensions / Modifications	Aucune de notable. L'immeuble de logement, de la seconde moitié du XX ^e siècle, situé au 11 place Jean Jaurès forme une chandelle en comparaison des bâtiments bas anciens qui le flanquent.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Linéaire sud de la rue de la République et nord de la place Jean Jaurès : gros œuvre indéterminé et brique principalement visible. Linéaire nord de la rue et ouest de la place : gros œuvre indéterminé et enduits en parement.
Modifications	Matériaux de parement : les enduits à la chaux ou au plâtre ont souvent été remplacés par des enduits ciments.
Ouvertures : principales caractéristiques	Linéaire sud de la rue de la République et nord de la place Jean Jaurès : rythmes et gabarits des ouvertures homogènes sur l'ensemble des façades ; les rapports pleins-vides sont équilibrés. On notera la présence de nombreuses portes piétonnes d'origine. Linéaire nord de la rue et ouest de la place : rythmes et proportions des ouvertures aléatoires ; rapports pleins-vides aléatoires d'une façade à l'autre. Les portes d'origine sont très peu conservées.
Occultation type et matériau	Les volets métalliques pliants dominent et les persiennes en bois sont bien conservées.
Méletterie et ferronnerie : principales caractéristiques	Linéaire sud de la rue de la République et nord de la place Jean Jaurès : garde-corps d'origine sur la plupart des baies (fonte industrielle XIX ^e siècle), exceptés sur deux bâtiments du nord de la place n°17 et 19, où ceux d'origine ont été remplacés récemment. Linéaire nord de la rue et ouest de la place : garde-corps remplacés anciennement (au cours du XIX ^e siècle pour les bâtiments antérieurs) ou plus récemment (remplacés par des garde-corps tubulaires par exemple).

Modénature et autres éléments de décor	Linéaire sud de la rue de la République et nord de la place Jean Jaurès : richesse des modénatures et décors soignés. Linéaire nord de la rue et ouest de la place : les éléments de modénature d'origine ont disparu. Ces façades ne sont pas ornées.
Modifications	Les pieds d'immeuble ont subi les plus grosses modifications sur la façade : modifications des implantations et des huisseries des ouvertures (portes piétonnes ou devantures de commerces). Les façades les plus anciennes, au nord de la rue et à l'ouest de la place, ont perdu la plupart de leurs éléments de modénature et de second œuvre (ferroserie, modénature...).
Toiture : éléments dominants	
Type de couverture et matériaux	Les toits à longs pans dominant. On notera l'importance paysagère du toit à croupe au 7 place Jean Jaurès. Les couvertures en tuiles mécaniques dominant.
Percements ou éléments de décor	Peu de lucarnes ou éléments de décor.
Modifications	Aucune de notoire.

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.5 Les façades enduites 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2 Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble avant 1830 • l'immeuble de 1830 à 1900 • l'immeuble de 1900 à 1945 • l'immeuble après 1945 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Les immeubles composant cet ensemble urbain ne présentent pas tous le même intérêt architectural. C'est avant tout l'ensemble urbain qui fait sens tant d'un point de vue de l'histoire que d'un point de vue paysager. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles selon leurs niveaux de recommandations. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferroserie). On veillera sur l'ensemble de la rue à ne pas unifier deux immeubles mitoyens (en ne formant plus qu'une unité visuelle), chaque immeuble ayant son identité propre. Ce sont les subtiles différences de teintes qui font aussi vibrer l'ensemble du front bâti.</p> <p>Rue commerçante, les devantures de boutiques sont présentes sur tous les immeubles. Aussi l'installation de devanture doit se faire au regard des éléments architecturaux d'intérêt patrimonial encore en place. Dans le cadre de travaux de devantures, on veillera donc à préserver les portes d'entrée avec leurs encadrements mais aussi les bandeaux encore en place entre RDC et premier étage. Si ce dernier n'existe plus entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer. Ce bandeau se situera sous le niveau de l'appui des baies du premier étage ou dans la continuité d'une partie de bandeau existant et encore en place. Il reprendra alors le profil de ce dernier ou s'inspirera des bandeaux encore en place sur la façade. Si sur une façade toutes les modénatures ont disparu, le profil du bandeau pourra être dessiné en reprenant celui d'un bâtiment de la même époque empruntant les mêmes caractéristiques architecturales (matériau). Les devantures viendront alors s'amortir sur ce bandeau ce qui permettra à celles-ci, si elles sont multiples, d'avoir une hauteur équivalente sur l'ensemble de la façade. Enfin, la devanture d'une même boutique ne devra pas s'étendre sur la façade de deux bâtiments différents. On évitera aussi les enseignes en drapeau.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, les immeubles seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante selon les recommandations générales.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les décors de façade et parfois aussi les éléments de modénature. Les éléments encore en place devront être préservés et restaurés. Ces façades devront donc faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Enfin, on veillera à définir des teintes de finition de parement (notamment enduit) cohérentes avec l'architecture des bâtiments. Les éléments de second œuvre (menuiserie et ferroserie) anciens devront être préservés et restaurés. Si ils ont disparu, on cherchera à proposer sur une même façade des éléments homogènes en termes de forme et de couleur.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 3, les altérations en façade sont lourdes. Celles-ci ayant subi des interventions radicales, elles ont souvent eu tous leurs éléments de modénature et de décor gommé. Cependant, l'implantation de ces immeubles ainsi que leurs gabarits et souvent les proportions des baies créant un rapport entre les pleins et les vides équilibré en relation avec l'ensemble méritent de leur porter un minimum d'attention car si leur intérêt architectural a été amoindri, leur accompagnement par rapport aux autres immeubles de la même époque favorise la cohérence du front urbain. Pour ces bâtiments, afin de valoriser leurs façades et de leur redonner un peu d'éclat, il conviendrait, comme pour les bâtiments identifiés en niveau 2, de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies qui ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain.</p> <p>Si ces bâtiments ne peuvent être conservés, le principe d'alignement sur rue doit être retenu pour l'implantation de nouvelles constructions. Les bâtiments projetés sur rue devront être contigus de limite mitoyenne à limite mitoyenne permettant ainsi de préserver la continuité du front bâti. Les façades devront reprendre le rythme parcellaire actuel n'excédant pas pour les immeubles de logements 3 à 4 travées. La hauteur d'une nouvelle construction se fera au regard du bâtiment mitoyen et de la séquence urbaine dans laquelle elle s'insère.</p> <p>Côté sud de la rue de la République, les gabarits plus hauts que sur l'autre côté de la rue, forment un front</p>

urbain plus homogène s'élevant en moyenne à R+4 (front bâti plus tardif datant principalement de la deuxième moitié du XIX^e et du début du XX^e siècle et de l'extension de la ville). La hauteur maximale autorisée pour toute nouvelle construction sera donc équivalente à R+4.

Côté nord, les parcelles en lanière, créant un rythme étroit en façade dicté par la portée d'une poutre de bois, (jusqu'à 2 travées) ont engendré un paysage urbain caractéristique au rythme cadencé qu'il conviendra de préserver. Les bâtiments, sur cette séquence, étant très largement dénaturés, c'est avant tout les rythmes, les proportions, les gabarits, parfois aléatoires, qui forment un ensemble urbain cohérent. Sur cette séquence, peu de garde-corps, peu d'éléments de menuiserie, peu de persiennes sont conservés. Aussi on s'attachera à les préserver et à les restaurer. Les gabarits plus bas des bâtiments aux lignes de faîtage découpées, devront être préservés car ils sont caractéristiques d'un front urbain plus aléatoire représentatif des bâtiments plus anciens qui se rattachent au centre-historique. Une nouvelle construction ne devra en aucun cas excéder de plus d'un niveau le bâtiment existant qui lui est mitoyen. Si le bâtiment mitoyen est identifié en niveau 1, le gabarit du bâtiment projeté ne devra pas dépasser celui du bâtiment existant afin de ne pas l'écraser. Dans des séquences où les gabarits ne sont pas homogènes (ligne de faîtage des immeubles non continus), il peut même être judicieux d'être légèrement plus bas (un demi-niveau) que le bâtiment existant pour favoriser sa mise en valeur.

Alors qu'au sud sur cette séquence domine la brique, au nord les bâtiments, souvent plus anciens, sont enduits. Il conviendra donc sur ce front de rue de s'intégrer harmonieusement dans la gamme chromatique générale de cette séquence qui est dominée par les tons beige à blanc. Dans un souci de cohérence générale, il conviendrait aussi de définir une palette colorée pour les façades des immeubles qui donneraient aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage un éventail des couleurs adaptées à l'architecture de ces immeubles, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre.

Dans tous les cas, sur cette séquence, les rythmes réguliers des façades devront être conservés. La création de nouvelles façades privilégiera des compositions ordonnancées, en harmonie avec l'ensemble. Le projet devra se faire aussi bien à l'échelle du bâtiment qu'à celle constituée par le front bâti. Alors que les loggias sont interdites sur cette rue, les baies plus hautes que larges sont recommandées.

Concernant les éléments de second-œuvre, quand ceux-ci ont totalement disparu, on veillera à homogénéiser l'ensemble de ces éléments afin d'éviter un patchwork incohérent de menuiseries, garde-corps, etc. qui nuit à la lecture générale de l'ensemble de la façade. Si les garde-corps ont disparu et que la restitution de garde-corps anciens ne peut être envisagée, on cherchera à offrir des solutions discrètes qui ne portent pas atteintes à la façade. Par exemple, ceux-ci seront installés à l'intérieur de l'ébrasement des baies et non en applique pour ne pas perturber la façade en créant de nouvelles ombres et en masquant les proportions des baies. De la même façon, les volets roulants extérieurs sont interdits car ils modifient l'aspect et les proportions de la façade.

D'un point de vue urbain, une attention particulière devra être portée aux pans coupés qui structurent les angles de rue.

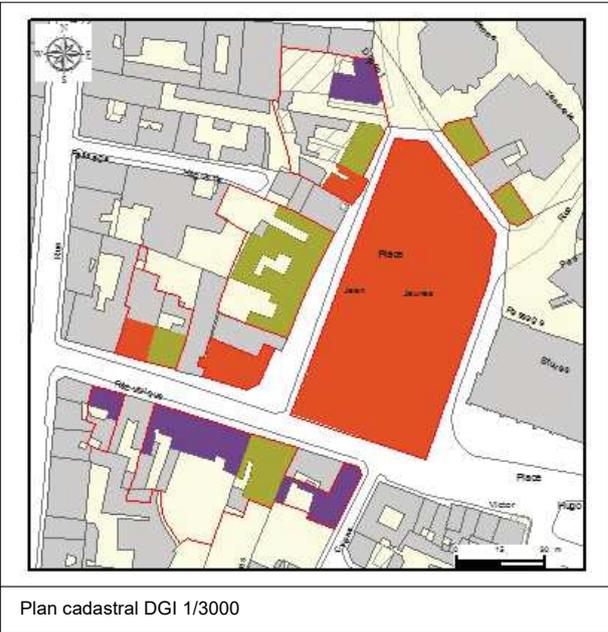
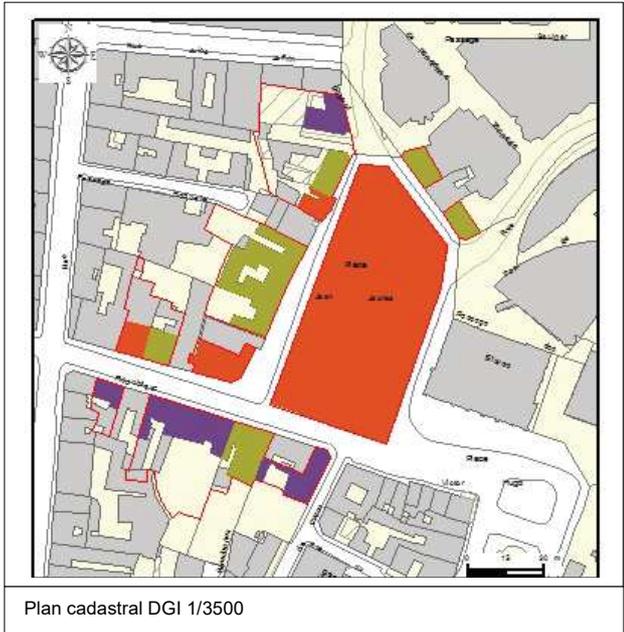
Enfin, l'aménagement des combles peut-être envisagé au cas par cas quand le volume libéré par ceux-ci le permet (il est interdit de modifier les pentes de toit qui présentent toutes un angle similaire). La mise en place de lucarnes ou de châssis de toit devra alors se faire selon le rythme des travées sans déséquilibrer l'ensemble de la façade du bâtiment. Les lucarnes devront être dessinées sur des modèles anciens, les lucarnes pendantes étant interdites.

La surélévation des immeubles identifiés en niveau 1 et 2 est interdite. Pour les immeubles identifiés en niveau 3, elle est fortement déconseillée. Cependant les projets pourront être étudiés au cas par cas. Il conviendra alors de suivre les recommandations générales édictées pour des bâtiments neufs (s'intégrer à la séquence urbaine, préserver les rythmes, etc...)

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1 Nv.2 Nv.3

1/12500^e



Autres vues de la 1^o séquence



N°20, voir fiche PLU n°57 : immeuble de notables du début du XIX^e siècle



N°18 et 16 : l'é étroitesse de ces deux façades est ancienne (existant au XVIII^e siècle), les bâtiments ont depuis subi plusieurs surélévations anciennes



N°14 : ce bâtiment existait au XVIII^e siècle



N°12 : immeuble récent, on remarque la différence de rythme et de gabarits des baies.



N°10 et 8 : à l'angle de la place, un bâtiment à vocation commerciale

Le front bâti nord de la rue de la République : des bâtiments principalement du début du XIX^e siècle (exceptés les deux bâtiments de l'extrémité ouest vers l'angle de la place Jean Jaurès datant du XX^e siècle).
 Pour une étude approfondie du bâti de l'îlot Haguette, voir : UASD, Michaël WYSS (dir.), *L'îlot Haguette à Saint-Denis, rapport d'une étude historique et architecturale*, février 2006.
 © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



N°1, à gauche en angle : bâtiment de commerce édifié en 1923 sous le nom « Les Unions de Saint-Denis ».



N°3 à 7 (partiellement)

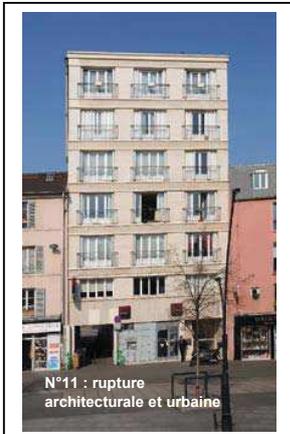


N°7 : deux façades homogènes de 4 travées chacune, la modénature d'origine a disparu

L'ouest de la place Jean Jaurès : des gabarits bas et étroits, interrompus par l'immeuble récent au n°11.
 © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



N°9



N°11 : rupture architecturale et urbaine



N°13 et 15 : en angle, reprise du gabarit R+1 déjà présent à l'autre extrémité du linéaire



Immeuble à pan coupé à l'angle de la rue Pierre Dupont et de la Place



N°17 place Jean Jaurès : gabarits homogènes, façade régulière.



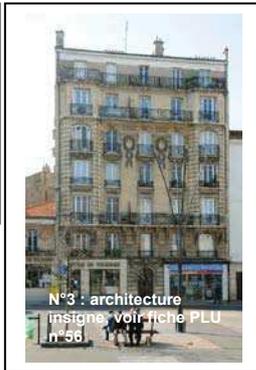
19 place Jean Jaurès : immeuble identifié en « objet remarquable » voir fiche n°20

Le nord de la place Jean Jaurès : des gabarits plus élevés d'immeubles de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, au centre la rupture architecturale et urbaine de l'ensemble de logements de la ZAC Basilique (voir fiche ensemble PLU n°84).
 © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis





N° 1 : petit bâtiment présentant une rupture de gabarit



N°3 : architecture insigne, voir fiche PLU n°58



N°3 à 13 : deux façades anciennes encadrées par les immeubles de rapport du début du XX^e siècle.



N°19 bis : gabarits homogènes, façade régulière, intérêt paysager des persiennes

N°11 et 13 : deux façades homogènes en brique « classiques » et de belle qualité

Linéaire sud de la rue de la République, compris entre la rue du Cygne et la rue Gabriel Péri : cette partie de la rue fut réalignée, pour être élargie, en 1906, la quasi-totalité des immeubles sont donc édifiés entre cette date sur quelques années. Deux façades plus anciennes sont facilement identifiables dans cet ensemble : aux n°5-7 et 9

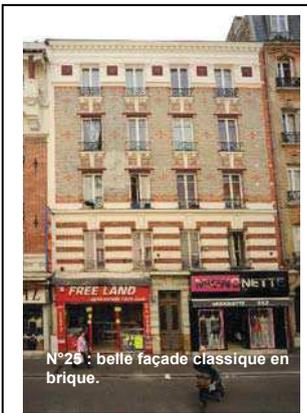
© Jacques MANGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



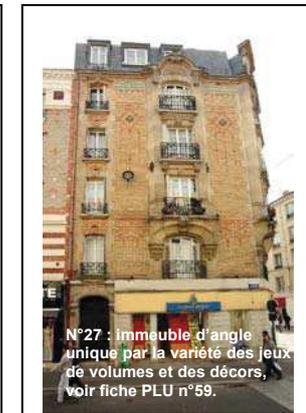
N°21 : belle façade « classique » où domine la brique silico calcaire imitant le coloris de la pierre de taille.



N°23 : architecture unique notamment par l'emploi de la loggia, voir fiche PLU n°58.



N°25 : belle façade classique en brique.



N°27 : immeuble d'angle unique par la variété des jeux de volumes et des décors, voir fiche PLU n°59.

Façade sur rue Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse architecturale

2^e séquence urbaine : de la rue Gabriel Péri au boulevard Jules Guesde

Les « objets » remarquables, à l'architecture unique ou singulière, font l'objet de fiches spécifiques dont voici la liste :

- fiche PLU n°60, immeuble de logements, 35 rue de la République
- fiche PLU n°218, équipements, 59 rue de la République
- fiche PLU n°61, immeubles de logements et bâtiment d'entrée de l'ancien complexe de spectacles « La Kermesse » 63 à 67 bis rue de la République
- fiche PLU n°62, immeuble de logement, 76 rue de la République
- fiche PLU n°63, immeuble de logements et maisons, 77 rue de la République
- fiche PLU n°64, immeuble de logements, 87 rue de la République
- fiche PLU n°65, immeuble de logements, 86 rue de la République angle du boulevard Jules Guesde
- fiche PLU n°67, immeuble de logements, 93 rue de la République angle du boulevard Jules Guesde

Plans actuels	Rectangulaire en grande majorité quelques plans en L aux angles de rues ou constituée d'une aile en retour vers l'intérieur des parcelles.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Au contraire de la première séquence, il n'existe pas de différence marquée entre les fronts bâtis nord et sud. En effet, les linéaires étudiés ici ont été constitués tout au long de l'urbanisation de la voie sans subir de réalignements importants. Aussi, pour schématiser, les façades les plus anciennes, existant au XVIII ^e siècle, présentent des élévations autour de R+2 et des façades étroites autour de 3 travées. Puis au cours du XIX ^e siècle, la rue acquiert son paysage actuel où dominent les gabarits hauts, autour de R+4 et R+5, et les façades de 4 à 5 travées. Les immeubles construits au XX ^e siècle, nombreux dans cette séquence, restent dans les gabarits du XIX ^e siècle mais présentent un nombre de travées et donc des largeurs de façades plus importantes (les baies et trumeaux étant aussi généralement plus larges).
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme aléatoire sur l'ensemble des fronts bâtis
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé. La plupart des façades sont enduites ou badigeonnées. Certaines ponctuellement présentent de la brique argile rouge.
Modifications	Matériaux de parement : les enduits ciment récents ont souvent remplacés du plâtre ou de la chaux.

Ouvrures : principales caractéristiques	Les pieds d'immeubles et, souvent, les premiers étages, sont dédiés aux devantures de commerce. Les implantations successives de celles-ci ont entraîné des modifications des portes d'entrée piétonnes (emplacement et huisserie). Les niveaux supérieurs, présentent, quant à eux, une grande régularité et sont généralement percés de baies rectangulaires homogènes. Ces baies offrent des rapports « pleins-vides » équilibrés qui caractérisent les fronts bâtis de la rue. Sur les façades antérieures aux années 1910, les baies sont plus hautes que larges et a contrario sur les façades contemporaines les baies sont plus larges que hautes (voir notamment aux n°28, 36, 41, 62-64). Les huisseries des baies sont principalement en PVC. Certaines façades présentent des huisseries hétérogènes tant en termes de matériaux que de dessins et de proportions de celles-ci.
Occultation type et matériau	Les persiennes anciennes ont quasiment disparu. Peu de façades présentent des systèmes d'occultations, certains ont été munies récemment de volets roulants PVC.
Métallerie et ferronnerie : principales caractéristiques	Les façades enduites XVIII ^e et première moitié du XIX ^e siècle ont perdu leurs garde-corps d'origine : ceux-ci ont été remplacés par des tubulaires ou de simples barres d'appui. Les bâtiments, de la fin du XIX ^e et du début du XX ^e siècle, dont les façades sont plus ornées et soignées présentent en général des garde-corps d'origine à motifs décoratifs.
Modénature et autres éléments de décor	Les modénatures sont plutôt riches et bien conservées, à l'exception des fronts bâtis suivants où les façades ont été lissées : de l'angle de la rue Gibault au bâtiment de la Poste, du n°42 au n°48 soit de la rue Fontaine à la rue du Corbillon,
Modifications	Pieds d'immeuble et premiers étages. Occultations, ferronneries, huisseries.
Toiture : éléments dominants	
Type de couverture et matériaux	Les toits à longs pans dominant, quelques toits à croupes ou en terrasse les ponctuent.
Percements ou éléments de décor	Les couvertures en tuiles mécaniques dominant, les combles percées de lucarnes sont rares (celles-ci sont alors régulières et adaptées au rythme de la façade).
Modifications	Aucune de notable

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE

Recommandations générales	<i>Cf. fiche(s) : fiches citées dans la 1^{re} séquence</i>
Recommandations spécifiques	De manière générale, on se reportera aux recommandations faites sur les immeubles de la première séquence de la rue, les fronts bâtis sud et nord étant, par ailleurs, sur cette seconde séquence, relativement comparables. Les façades devront reprendre le rythme parcellaire actuel n'excédant pas pour les immeubles de logements 4 à 5 travées. La hauteur d'une nouvelle construction se fera au regard du bâtiment mitoyen et de la séquence urbaine dans laquelle elle s'insère. Cependant, la hauteur maximale autorisée pour toute nouvelle construction sera équivalente à R+4. Enfin, sur cette séquence, la gamme chromatique des façades est grisâtre, les ravalements récents ayant largement contribué à ternir celles-ci. Il conviendrait donc aussi, comme sur la première séquence, de définir une palette colorée pour les façades des immeubles.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

Nv.3

1/6000^e



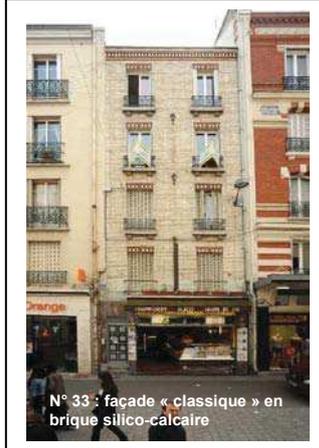
Autres vues de la 2^e séquence



N° 29 : immeuble d'angle, façade symétrique, modénature ayant



N° 29 : détail du pied d'immeuble et de la porte cochère d'origine.



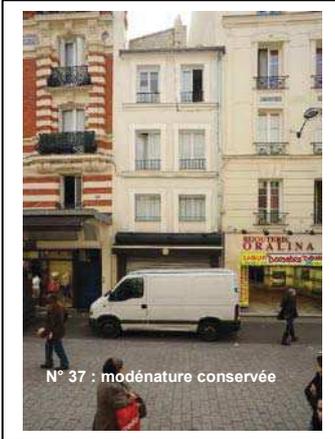
N° 33 : façade « classique » en brique silico-calcaire



N° 35 : façade unique voir fiche PLU n°60

Linéaire sud de la rue, depuis la rue Gabriel Péri jusqu'à la rue Gibault : un panel architectural hétérogène.

© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



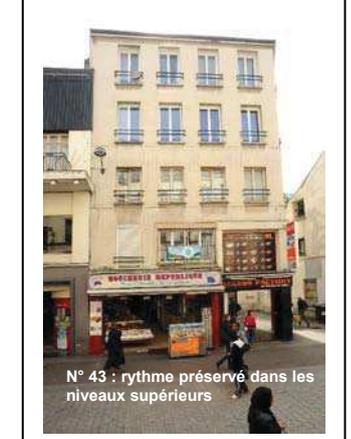
N° 37 : modénature conservée



N° 39 : modénature conservée



N° 41 : traitement de façade original, qualité de l'huissierie de la porte d'entrée et du parement en céramique noire



N° 43 : rythme préservé dans les niveaux supérieurs



De gauche à droite : n°36 à 32 : modénatures conservées. Cohérence des gabarits entre le bâtiment d'angle, datant de la seconde moitié du XX^e siècle, et les immeubles datant du milieu du XIX^e siècle.



N° 32 : importance des bandeaux et de la corniche moulurés à l'aunier et du ressaut des deux travées latérales droites



N° 28 : bâtiment de la seconde moitié du XX^e siècle : gabarit homogène dans le front bâti mais discordance des rythmes et dessins des baies.

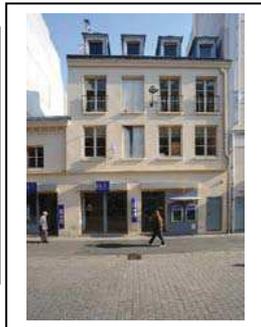
Linéaire nord, depuis l'angle de la rue Gabriel Péri (ci-dessous à droite) et l'angle de la rue Fontaine (ci-dessous à gauche) © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



N° 26 : bâtiment de la seconde moitié du XX^e siècle : gabarit homogène dans le front bâti mais discordance des rythmes, des dessins des baies et du système de bow-window très saillant sur l'espace public



N° 24 : deux bâtiments ante-cadastral c.1810 : gabarits bas et étroits proches de ceux du cœur ancien de la rue Gabriel Péri



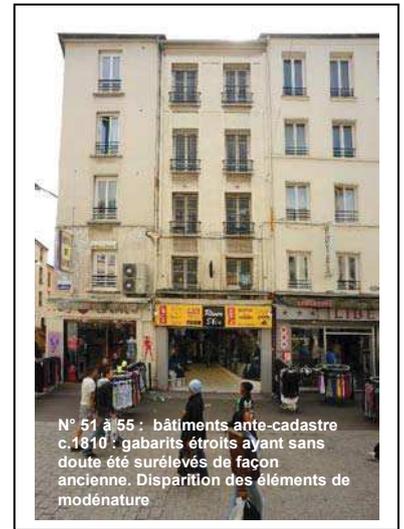
N° 22 : bâtiment d'angle structurant. Modénature conservée légèrement modifiée.



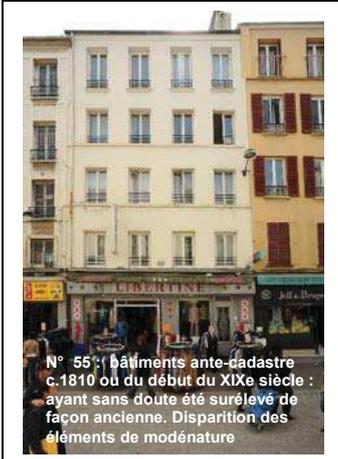
N° 45 et 47 : deux bâtiments ante-cadastre c.1810 : gabarits bas, disparition des éléments de modernature



N° 49 : bâtiments ante-cadastre c.1810 : gabarits bas et étroits, disparition des éléments de modernature



N° 51 à 55 : bâtiments ante-cadastre c.1810 : gabarits étroits ayant sans doute été surélevés de façon ancienne. Disparition des éléments de modernature



N° 55 : bâtiments ante-cadastre c.1810 ou du début du XIXe siècle : ayant sans doute été surélevé de façon ancienne. Disparition des éléments de modernature



N° 55 : bâtiments ante-cadastre c.1810 ou du début du XIXe siècle : ayant sans doute été surélevé de façon ancienne. Disparition des éléments de modernature, persiennes anciennes ou d'origine. Coloris de l'enduit tranchant dans le linéaire.

Linéaire sud, depuis le croisement avec la rue Gibault (*ci-dessus, à gauche*) jusqu'au bâtiment en retrait de la voie, 61 rue de la République (*ci-dessous à droite*)
 © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



N° 59 : La Poste, voir fiche ensemble PLU n°218 : équipements



N°63 : entrée du complexe de spectacles « La Kermesse » voir fiche ensemble PLU n°61



N°65 : mur pignon portant l'enseigne « Saint-Denis Kermesse » liée à l'entrée du complexe de spectacles « La Kermesse » voir fiche ensemble PLU n°61



N°65 : belle façade dédiée au commerce, enseigne protégée, qualité des persiennes voir fiche ensemble PLU n°61



N°67 : belle façade dédiée au commerce, enseigne protégée, qualité des persiennes voir fiche ensemble PLU n°61



N°67 bis : belle façade dédiée au commerce, enseigne protégée, qualité des persiennes voir fiche ensemble PLU n°61



N°69 : façade qui aurait formé un tout cohérent avec l'ensemble précédent sans le lourd ravalement ayant entraîné la disparition quasiment complète des éléments de second œuvre d'origine.



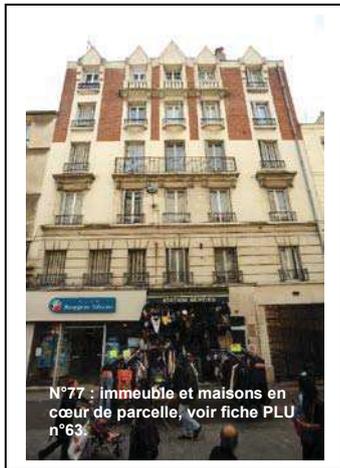
N°71 : dernière enseigne du cinéma « Le Casino »



N°73 : galerie « Bulle »



N°75 : immeuble du milieu du XIXe siècle, maintien des bandeaux et de la corniche.



N°77 : immeuble et maisons en cœur de parcelle, voir fiche PLU n°63.



N°79 : maintien des éléments de modénature, des refends et des persiennes, éclairage public altérant la lecture de la façade.



N°81 : maintien des éléments de modénature, de la ferronnerie ancienne, Gamme chromatique de l'enduit discordante.



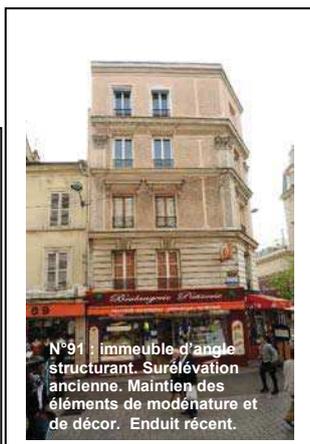
N°83 : maintien des éléments de modénature, des refends, de la porte et de la ferronnerie anciennes.



N°87 : voir fiche PLU n°64



N°89 : petite maison ante-cadastre



N°91 : immeuble d'angle structurant. Surélévation ancienne. Maintien des éléments de modénature et de décor. Enduit récent.



N°93 : voir fiche PLU n°67

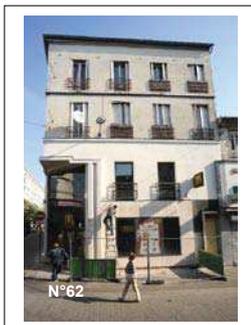
Linéaire sud, depuis le n°65 (*en haut, à gauche*) jusqu'au croisement avec le boulevard Jules Guesde (*en bas, à droite*)

© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



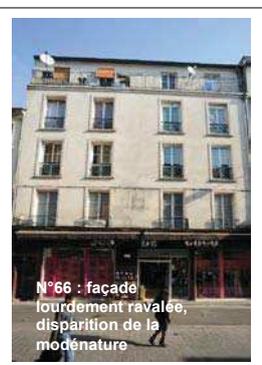
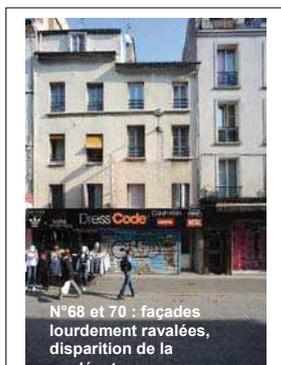
Linéaire nord, depuis la rue Fontaine (*à droite*) jusqu'à la rue du Corbillon (*à gauche*) : de gauche à droite du n°48 au n°42. Excepté l'immeuble XIX^e à l'angle de la rue Fontaine, ce linéaire est antérieur au cadastre (c.1810). Les façades sont basses et ont conservé une partie de leur modénature. Les pieds d'immeuble sont lourdement modifiés. Au n°48, angle de la rue du Corbillon, ensemble cohérent de l'époque moderne : l'immeuble sur rue est associé à des bâtiments contemporains sur cour et à une entrée charretière remarquable aux pieds droits en pierre de taille sur la rue du Corbillon (*voir deux vues de détail ci-*





Linéaire nord, depuis le croisement avec rue du Corbillon (*ci-dessus à droite*) jusqu'au croisement nord-est avec la rue des Chaumettes (*ci-dessus à gauche*) : linéaire proche du précédent constitué principalement de bâtiments bas antérieurs au cadastre, à l'exception du n°52 datant de la seconde moitié du XX^e siècle. Aux angles de rues, les bâtiments anciens ont été surélevés.

© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



ci-dessus et page précédente : linéaire nord, depuis le croisement avec le boulevard Jules Guesde (*page précédente en haut, à gauche*) jusqu'au croisement nord-ouest avec la rue des Chaumettes (*ci-dessus à droite*)

© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Critères de protection

<p>Intérêt historique</p>	<p>La rue de la République a peu évolué au cours de son histoire et a toujours eu une vocation commerciale. La fin de son percement à l'ouest entre 1860 et 1865, a renforcé son rôle structurant permettant un lien direct entre le cœur historique de la ville, autour de la Basilique, et les « nouveaux » quartiers de l'ère industrielle autour de la gare et de l'église Saint-Denis de l'Estrée.</p> <p>L'ancienne rue Compoise a, en effet, toujours eu un rôle stratégique pour l'acheminement des denrées déchargées le long de la Seine et du canal vers les voies transversales nord-sud reliant Paris aux villes du nord comme Senlis (via la rue de la Boulangerie, ou la rue Henri Barbusse actuelle, puis à partir de 1724, rue Gabriel Péri actuelle).</p> <p>Les faibles modifications de son tracé (réalignements au nord de l'îlot Condroyer, entre la rue Gibault et la rue Gabriel Péri, enfin le plus récent en 1906, entre la rue Gabriel Péri et la rue du Cygne) ont permis de préserver les différentes strates historiques du bâti. La rue de la République présente ainsi un panel de qualité de l'architecture civile du XVIII^e au XX^e siècle.</p>
<p>Intérêt urbain et paysager</p>	<p>L'intérêt urbain et paysager de cet ensemble réside dans sa variété architecturale qui s'explique par les datations variées du bâti. La faible évolution du parcellaire en lanière a contraint le développement des façades en hauteur et permis une certaine homogénéité dans leur gabarit étroit.</p> <p>Par ailleurs, la régularité des fronts bâtis, où tous les bâtiments sont alignés sur la voie, contribue à la qualité du paysage. Le seul bâtiment en rupture au 61 rue de la République, implanté perpendiculairement et en retrait de la voie, est conçu dès l'origine comme un appel à pénétrer dans le cœur d'îlot, depuis son origine très peu densément bâti.</p>
<p>Intérêt architectural</p>	<p>Intérêt architectural majeur du fait de la variété des périodes de constructions. Cette artère principale de Saint-Denis est depuis toujours la vitrine de la ville où sont présentées les plus belles architectures de chaque époque.</p>

Sources et bibliographie

AMSD, série O, 1 O 251 et 2 O 250 à 251

UASD, Michaël WYSS (dir.), *L'îlot Haguette à Saint-Denis, rapport d'une étude historique et architecturale*, février 2006

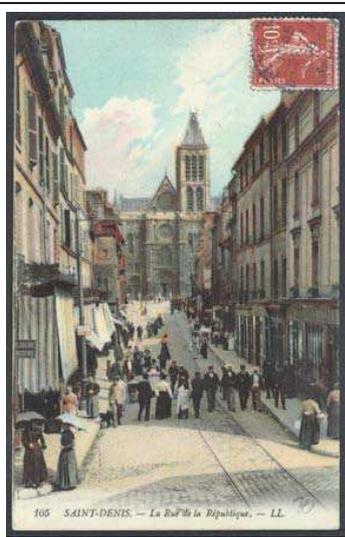
Archives départementales de la Seine-Saint-Denis : cartes postales anciennes *voir ci-dessous*



AD93 2 Fi Saint-Denis 706 : depuis l'immeuble du n°93 actuel, avant la construction de son vis-à-vis au n°86, vue vers l'est et la Basilique : importance des deux pans coupés structurants à l'angle des rues Catulienne et de la Charronnerie.



AD93 2 Fi Saint-Denis 972 : vue vers l'ouest sous le croisement avec la rue des Chaumettes (à droite), les magasins Uniprix. A gauche : le Cinéma Le Casino et le linéaire ancien homogène.



AD93 2 Fi Saint-Denis 842 : depuis le croisement avec la rue Gabriel Péri, avant 1906 (à droite le front bâti actuel n'existe pas encore), à gauche le front bâti ancien a peu évolué.



AD93 2 Fi Saint-Denis 1062 : à droite le linéaire sud de la 1^e séquence : si on observe une grande diversité des devantures en pied d'immeubles, celles-ci sont encore pour la plupart implantées sous les niveaux de bandeaux et adaptées aux rythmes des façades.

Fiche PLU n° 56

Dénomination :
Immeuble de logements

Appellation (facultatif) :
**actuellement Office de
tourisme de Saint-Denis
(au rez-de-chaussée)**

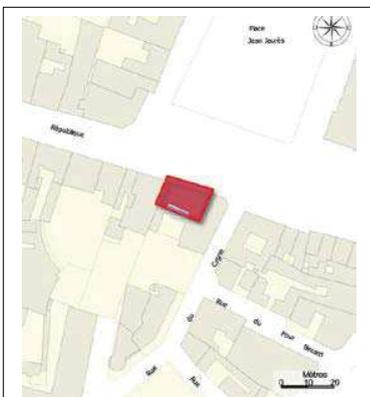
Adresse : **3 rue de la
République**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AK / 73



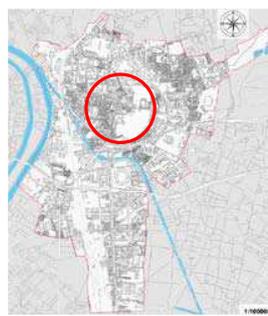
Façade sur la rue de la République et la
place Jean Jaurès
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de Construction	1911
Destination Initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	A. Autant-Leclercq, (architecte) Eugène Faivre (sculpteur) Cherrier et Aupetit (constructeurs)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelle située en bordure de l'îlot « Cygne », au nord de celui-ci, et au sud de la place Jean Jaurès. Parcelle à proximité immédiate de l'intersection entre la rue du Cygne et les places Jean Jaurès et Victor Hugo. En bordure de places publiques du centre-ville historique offrant de vastes dégagements.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Bâtiment remarquable implanté en bordure de parcelle, aligné sur la voie et inclut dans le front bâti homogène de la partie sud de la rue de la République. A l'arrière de l'édifice en cœur d'îlot une très étroite cour de plan rectangulaire encadrée à l'est et à l'ouest des deux ailes en retour du corps de bâtiment principal sur rue
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Immeuble visible depuis de nombreux points de vue : place Jean Jaurès, place Victor Hugo (devant la Basilique) et rue de la République. Son gabarit imposant en fait un point de repère visuel important dans l'hyper centre-ville.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturale

Plan actuel	en U
Parties constituantes	Commerce et Office de tourisme de Saint-Denis en rez-de-chaussée
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 6 / 5 travées ; la façade est symétrique avec 2 bow-windows (de R+2 à R+5) encadrant 3 travées centrales, celle du centre marquée par la porte d'entrée.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés (pierres d'attente visibles sur chacun des deux murs pignons) pour les six premiers niveaux et plâtre moulé au dernier niveau
Parement / remplissage	Enduit au ciment sur les murs pignons
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	5 baies (à R+1) et 25 porte-fenêtres rectangulaires à huisseries PVC de R+2 à R+6 ; décroissance des baies entre les premiers niveaux et le dernier étage ; porte piétonne double vitrée à grille ajourée (volutes et arabesques stylisées)
Occupation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Balcons sur 3 travées centrales à R+2 et R+5 ; balcon filant à R+6 ; garde-corps sur l'ensemble des autres baies ne desservant pas un balcon ; hérissons sur chacun des balcons. L'ensemble des éléments en fonte sont d'origine ; motifs simples et épurés en frise avec au centre de certains appuis un motif de médaillon renfermant un trophée militaire
Modénature	Corniche saillante en bande, bandeau mouluré à larmier entre R et R+1, appuis de baies plats saillants, linteau, encadrement de porte (mouluré / en bande)
Autres éléments de décor	Programme sculpté riche. De part et d'autre de la travée centrale : médaillons et guirlandes de fleur en haut relief et symétriques. Guirlandes de fleurs en haut relief sur les pleins de travées à R+4, dont deux guirlandes sur chacun des bow-windows ornées au centre médaillons de têtes d'homme et de femme se regardant. Bow-windows posés sur de hautes consoles à profils galbés et ornées de frise de fleurs en bas-relief. Lourdes consoles d'appuis des balcons à R+2 et R+5. Refends à R+1, sur les bow-windows et de part et d'autre de la porte d'entrée. Porte d'entrée surmontée de trois consoles réunies par une large guirlande de fleurs en haut-relief.
Modifications	Aucune de notoire

Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques ; souches de cheminées d'implantation régulière visibles depuis la voie publique
Percements	/
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Cet immeuble représente un bel exemple d'architecture « post-haussmannienne » à Saint-Denis. L'auteur des éléments sculptés de la façade, Eugène Faivre, n'est pas une personnalité éminente (on ne lui connaît par ailleurs qu'une sculpture funéraire au cimetière de Gonesse).
Intérêt urbain et paysager	Bâtiment qui présente une hauteur proche de celle de l'Hôtel de Ville. Il apporte une rupture parmi les gabarits moyens d'immeubles de la rue de la République. Cette ampleur est rendue possible, sans nuire au paysage urbain, par le large dégagement offert par la place Jean Jaurès.
Intérêt architectural	Equilibre des rythmes verticaux et horizontaux particulièrement maîtrisé (bow-windows et balcons filants) ; façade composée de façon parfaitement symétrique ; décor particulièrement soigné (programme sculpté dominé par les guirlandes de fleurs).

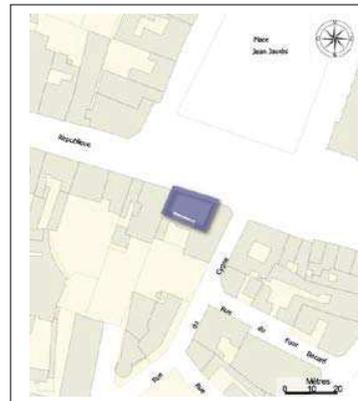
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante. Aussi, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée, qui est un des intérêts majeurs de cet immeuble, et se situer sous le bandeau mouluré. Par rapport à la composition de la façade il serait souhaitable d'avoir des devantures symétriques de part et d'autre de la travée principale, avec une même hauteur et une même composition dans le rapport des pleins et des vides.

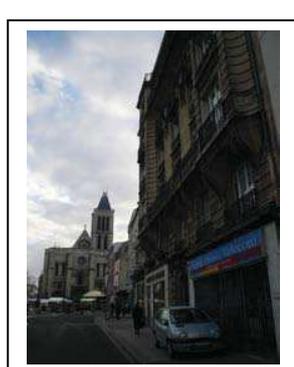
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



de gauche à droite :
 L'immeuble vu vers l'ouest et son mur pignon.
 La Basilique depuis le pied de l'immeuble.
 La porte d'entrée, munie d'une très belle grille, est un des principaux intérêts de cet immeuble.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche ensemble PLU n° 57

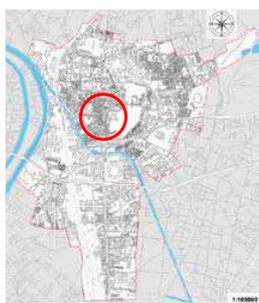
Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Maisons et immeubles de logements puis, au n°82, école de formation professionnelle actuellement immeubles de logements**

Appellation (facultatif) : **au n°82, anciennement Atelier-Ecole d'Horlogerie**

Adresse : **20 rue de la République et 82 – 82 bis rue Gabriel Péri**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) U / 34 / 35 / 36



Plan de situation source : INSEE

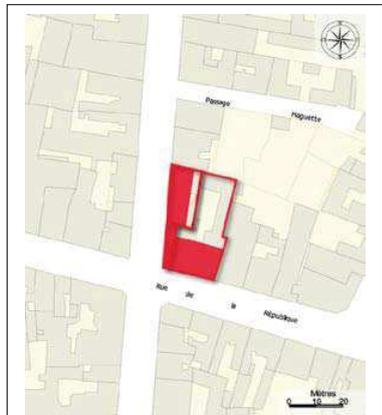
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	82-82 bis rue de la République : entre 1724-1740 (perçement de la rue Gabriel Péri) et 1810. 20 rue de la République : bâtiment reconstruit en 1880 sur l'emprise de l'ancien hôtel des Porcherons antérieur à 1780, (source UASD).
Destination Initiale	logements collectifs et individuels privés ; commerces
Destination actuelle	Logements collectifs et individuels privés ; commerces
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Les parcelles sont implantées au sud-ouest de l'îlot dit « Haguette » et situées à l'angle nord-est du carrefour des rues de la République et Gabriel Péri. Les bâtiments, peu élevés, sont dans la continuité des gabarits des immeubles de la rue Gabriel Péri situés entre la rue des Ursulines et le boulevard Carnot et datant de l'époque moderne. La rue de la République est quand à elle dominée par des immeubles de rapport plus élevés et édifiés principalement à la fin du XIX ^e siècle. Ces trois parcelles, densément loties, sont caractéristiques du cœur historique de la ville.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique et église Saint-Denis de l'Estrée).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Au 20 rue de la République , à l'arrière du bâtiment remarquable sur rue, une aile en retour à l'est constituée de bâtiments bas, et, refermant la cour au nord un autre bâtiment bas à toit terrasse. Au 82 rue Gabriel Péri , bâtiment constituant l'angle des rues proprement dit, la parcelle très étroite de plan triangulaire est totalement occupée par le bâtiment de deux niveaux accolés au mur pignon ouest du 20 rue de la République. Mitoyen du 82 et poursuivant son plan triangulaire, l'immeuble de même élévation au 82 bis rue de Gabriel Péri occupe également la quasi-totalité de la parcelle. A l'arrière une très étroite cour parallèle au bâtiment et occupée de très petits locaux bas récents (?).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Ces bâtiments sont situés à un des carrefours majeurs de Saint-Denis en plein cœur du centre-ville. Ils sont ainsi parfaitement visibles et leur élévation basse tranche avec celles des trois autres bâtiments du carrefour (à R+4 ou R+5).
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Densification progressive des parcelles.



Façades principales au croisement Nord-Est des rues de la République et Gabriel Péri
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturale

Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 2 + C : la hauteur des niveaux est plus importante au 20 rue de la République . Par ailleurs, les combles brisés renforcent cette élévation. 20 rue de la République, 82 rue Gabriel Péri : 5 travées 82 bis rue Gabriel Péri : 9 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Maçonnerie non identifiée et enduite au ciment récent. Certains éléments de modénature sont en pierre de taille (corniches du 20 rue de la République et du 82 rue Gabriel Péri).
Modifications	Les enduits d'origine, certainement au plâtre, ont disparu. Les éléments de modénature ont été « lissés » ou recouverts totalement d'enduit.
Ouvertures (portes, fenêtres)	82-82 bis rue Gabriel Péri : devantures de commerces sur l'ensemble des RDC. A R + 1, sur le retour d'angle au n°82 une très petite ouverture rectangulaire au niveau du bandeau du n°20. Sur le même niveau, une baie « irrégulière » a été ouverte entre les deux premières travées en partant du nord. Les baies sur la rue Gabriel Péri sont plus petites, les hauteurs d'étage étant moins importantes que sur la rue de la République. 20 rue de la République : deux devantures de commerces encadrant l'entrée principale, une ancienne porte cochère abaissée et transformée en porte piétonne double. Baies rectangulaires sur l'ensemble des niveaux, R + 1 et R + 2.
Occultation type et matériau	82-82 bis rue Gabriel Péri : néant. 20 rue de la République : volets métalliques pliants.
Métallerie et ferronnerie	82 rue Gabriel Péri : les garde-corps tubulaires récents ont remplacé ceux d'origine. 82 bis rue Gabriel Péri : des garde-corps en fonte industrielle datant probablement de la fin du XIX ^e siècle ont remplacé ceux d'origine.

	20 rue de la République : à R+2 les garde-corps datent de la fin du XIX ^e siècle, à R+1 les garde-corps sont sans doute plus anciens (fin XVIII ^e -début XIX ^e).
Modénature	82 rue Gabriel Péri : corniche moulurée à frise de billettes ; à l'angle du bâtiment à R découpe arrondie à l'origine pour protéger le bâtiment du passage des véhicules. 82 bis rue Gabriel Péri : la modénature a totalement disparue. 20 rue de la République : bandeau plat saillant entre R + 1 et R + 2 ; corniche moulurée ; traces de pilastres à refends de R + 1 à R + 2 aux extrémités de la façade ; encadrements des baies plats et légèrement saillants.
Autres éléments de décor	Néant
Modifications	La modénature a été largement modifiée et a même disparue. Les devantures de commerces sont inadaptées à l'architecture sobre et classique des bâtiments. Leurs ouvertures rompent la régularité des rythmes de façades. Les éléments de ferronnerie sont peu conservés à l'exception des garde-corps anciens au n°20.
Toiture	
Type de couverture	82 rue Gabriel Péri : appentis et à demi-croupe (en angle). 82 bis rue Gabriel Péri : toit à longs pans. 20 rue de la République : toit à combles brisés.
Matériaux de couverture et éléments de décor	82 rue Gabriel Péri : tuiles mécaniques. 82 bis rue Gabriel Péri : tuiles mécaniques. 20 rue de la République : tuiles mécaniques sur les terrassons et ardoises sur les brisis.
Percements	82 rue Gabriel Péri : deux lucarnes à croupe couvertes en tuiles plates ; jambages et linteaux en bois ; ces lucarnes sont implantées irrégulièrement. Huisseries en bois à petits bois. 82 bis rue Gabriel Péri : trois lucarnes chevalet implantées à l'aplomb des trois travées, toitures à longs pans couvertes en zinc, jambages et linteaux en bois. 20 rue de la République : cinq lucarnes dites à la Mansart à toits bombés. Huisseries en bois à petits bois.
Modifications	Les tuiles mécaniques ont remplacé les tuiles plates. Les lucarnes sont assez bien conservées (spécialement celles du n°82). Le belvédère au n°20 a disparu.

Critères de protection	
Intérêt historique	Ces bâtiments témoignent de l'histoire de l'îlot Haguette (voir travaux de l'UASD) à vocation autant résidentielle qu'artisanale (métiers pour la plupart liés à la présence du Croult au cœur de l'îlot). Cet îlot est à l'image de l'ensemble du centre-ville historique de Saint-Denis.
Intérêt urbain et paysager	Ces bâtiments forment une transition paysagère heureuse entre les gabarits élevés de la rue de la République et ceux plus étroits et bas de la rue de la Gabriel Péri (tronçon compris entre la rue des Ursulines et le boulevard Carnot).
Intérêt architectural	Cette architecture est un témoin du logement tel qu'on le connaissait à Saint-Denis au cours de l'époque moderne. L'immeuble du 20 rue de la République, si il a été reconstruit en 1880, a conservé toutes les caractéristiques classiques d'une importante maison bourgeoise des XVII ^e et XVIII ^e siècles.

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

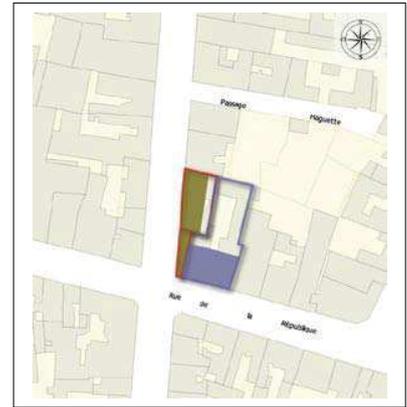
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble avant 1830 • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Les deux immeubles formant cet ensemble présentent des altérations en façade dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer a minima les éléments de modénature (bandeaux) quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain (voir carte postale ancienne ci-dessous).</p> <p>Ainsi dans le cadre de travaux de ravalement sur un immeuble, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre encore en place (menuiserie et ferronnerie). Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à dessiner celle-ci en harmonie et dans le respect de la façade existante, notamment en conservant la porte cochère et son encadrement. Les devantures sur un même immeuble devront avoir la même hauteur afin de ne perturber l'équilibre de la composition.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1 **Nv.2**

1/2500^e



Sources et bibliographie

Pour une étude complète du bâti de l'îlot Haguette voir : Michaël WYSS (dir.), *L'îlot Haguette à Saint-Denis, rapport d'une étude historique et architecturale*, février 2006. L'historique et les caractéristiques des bâtiments étudiés dans cette fiche y sont détaillés. Par ailleurs, ce document présente des vues très intéressantes prises à l'intérieur du 20 rue de la République et dans la cour (voir planches X et XI)

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, Cadastre napoléonien. Saint-Denis. Section G dite de la Ville, 2^e feuille, 1808-1812, cote 2047 W 502. **voir ci-dessous**

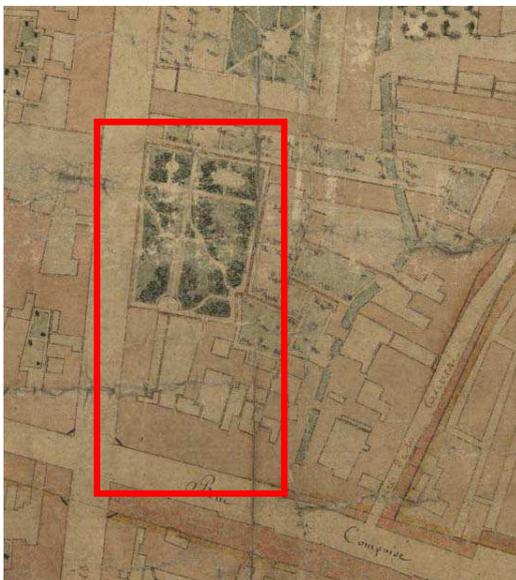
Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, cartes postales : 2 Fi Saint-Denis 1020. **voir ci-dessous**

AMSD Plan parcellaire, feuillet nord-est du plan de la censive de Saint-Denis, vers 1780, parcelle 333 : les deux bâtiments 82 et 82 bis rue Gabriel Péri ne sont pas identifiables. Plan de la ville de Saint-Denis par Troquet et Richelet ingénieurs 1 / 1000, 1810, 1 Fi 1 à 3. **voir ci-dessous**

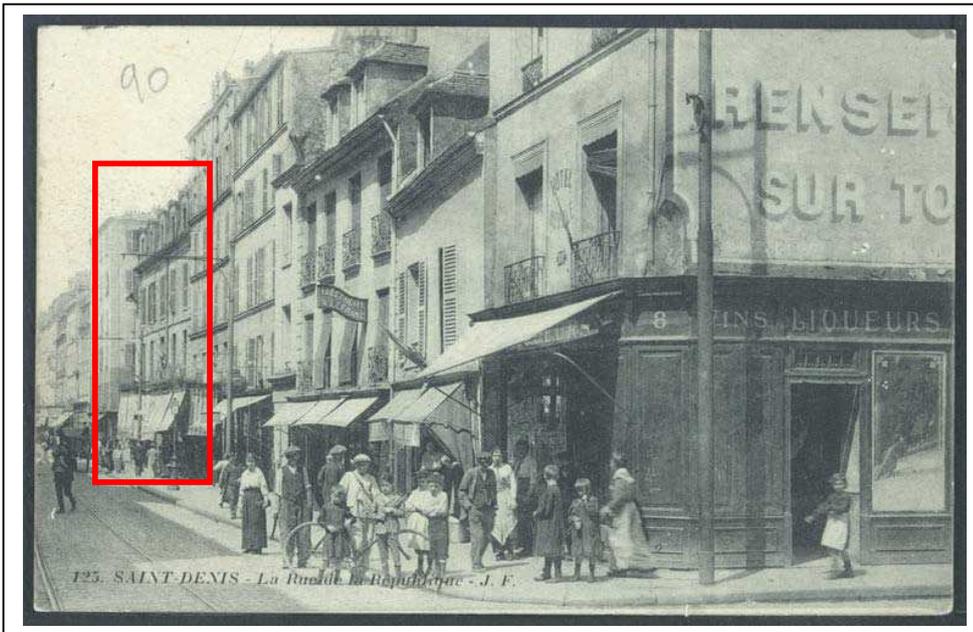
IGN, vue aérienne oblique, 1920.



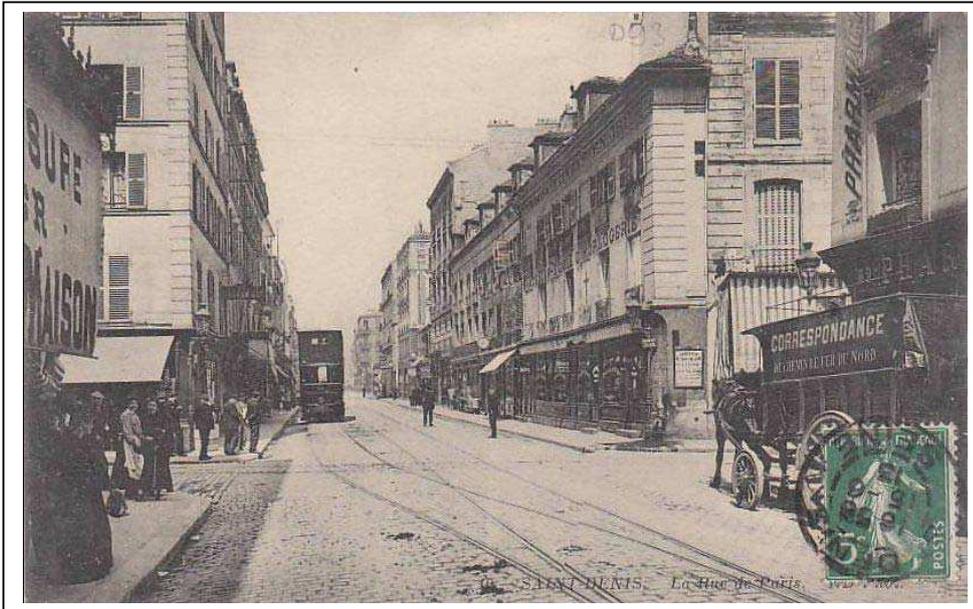
Extrait du plan cadastral napoléonien, section G 2^e feuille dite de la Ville. Archives départementales de la Seine-Saint-Denis. Les bâtiments du **82 et 82 bis rue Gabriel Péri** actuels sont identifiables sur le plan cadastral. (cadre rouge)



Extrait du « Plan de la ville de Saint-Denis » par Troquet et Richelet, ingénieurs. Plan couleur encre et aquarelle papier entrecollé sur toile. 1810, AMSD. On retrouve la même emprise que sur le cadastre napoléonien, les deux plans étant contemporains, ce document apportant le détail du jardin de l'ancien hôtel des Porcherons mentionné en 1780 (AMSD GG 55) (cadre rouge)



Carte postale, 2 Fi Saint-Denis 1020 : cette vue datée d'avant 1917, c.1900 ?, est prise depuis la place Jean Jaurès vers l'Ouest et montre les caractéristiques du bâti en bordure de l'îlot Haguette au début du XX^e siècle : une architecture de l'époque Moderne ou médiévale aux façades étroites. Au bout de cette perspective, on remarque le 20 rue de la République (cadre rouge).



Carte postale, s.d., avant 1913, coll. part. En détaillant cette vue, on aperçoit l'enseigne de l'école d'horlogerie qui était située au 82 et l'aspect d'origine de la modénature (refends en angle notamment)



Carte postale, s.d., avant 1914, coll. part. Cette vue est prise légèrement en contrebas des bâtiments remarquables depuis la rue Gabriel Péri. Avec ce recul on remarque, au n°20, l'ampleur du mur pignon et l'importance dans le paysage urbain qu'avait la tourelle octogonale située au centre du toit.

Fiche PLU n° 58

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **23 rue de la République**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AK / 65



Plan de situation source : INSEE

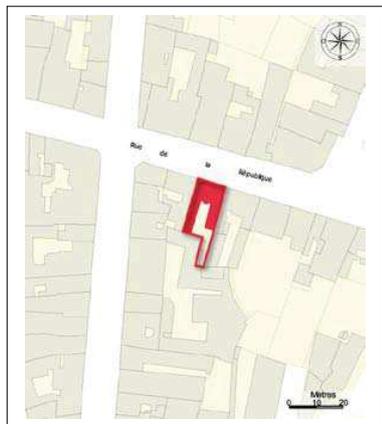
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	c.1906-1910
Destination Initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Edmond Maupied (architecte)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	indéterminé



Façade sur rue
© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère

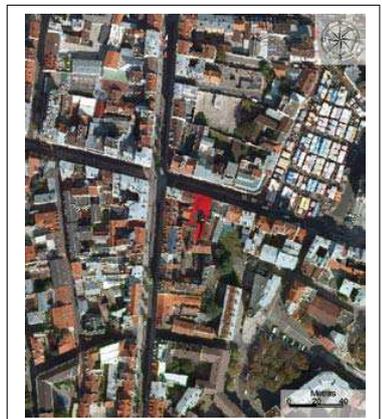
Contexte urbain et paysager	La parcelle se situe au cœur du bâti très dense de l'hyper centre-ville historique, et plus spécialement dans le linéaire « fin XIX ^e siècle » d'immeubles situés en bordure nord de l'îlot dit « du Cygne ». Pour une étude de l'ensemble de la rue de la République voir <i>fiche ensemble PLU n°55</i> , cet immeuble faisant partie des quelques immeubles étudiés en « objet » remarquable dans cet ensemble.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté entre limites séparatives de parcelle et aligné sur la voie. A l'arrière, non visibles depuis l'espace public, se déploient deux ailes de bâtiment en retour du principal et en vis-à-vis. Ces ailes sont constituées de bâtiments non identifiés.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Cette façade remarquable est intégrée au « rideau architectural remarquable » que constitue l'ensemble d'immeubles de la rue de la République, situés entre la rue du Cygne et la rue Gabriel Péri. Cette façade y est isolée du fait de son originalité qui la détache dans cet ensemble : en effet, le dernier niveau forme une loggia élément rare qui attire le regard.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire : densification progressive de la parcelle, à l'arrière du bâtiment principal.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale

Plan actuel	En U
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 4 : le dernier niveau étant traité en loggia / 3 travées articulées sur un pivot central constitué de la porte d'entrée piétonne de et de baies étroites jumelées dans l'élévation.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériaux visibles : brique argile rouge, enduit en rez-de-chaussée encadrant la porte d'entrée, au niveau du premier étage, puis, sous et sur le dernier niveau en loggia.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC, la porte d'entrée centrale présente une menuiserie soignée à deux vantaux sans doute d'origine, celle-ci est ajourée et munie de vitres et de grilles. De part et d'autre de la porte, une devanture de commerce : l'une et l'autre ne sont pas symétriques et n'épousent pas correctement la ligne de décor du premier étage. De R + 1 à R + 4, des baies régulières : linteaux droits et métalliques à R+1 et R+2, arcs surbaissés à R+3 et linteaux droits enduits sur la loggia. Les huisseries des baies sont en PVC mais homogènes. Les lignes de travées sont placées en léger retrait des lignes de trumeaux formant de larges pilastres de R+1 à R+3 (les pieds de pilastres sont galbés et enduits, le couronnement évoque un chapiteau à frise géométrique).
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables de R+1 à R+4.
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps simples et rectilignes sur l'ensemble des baies de R+1 à R+3, excepté sur les deux petites baies jumelles centrales à R+3. Hérisson au centre de la loggia. Clés de tirants en forme de fleurs de lys sur les trumeaux entre R+1 et R+2 puis entre R+2 et R+3.
Modénature	Dessus de porte mouluré et à larmier, sur la plupart des baies des appuis saillants et à larmier. La loggia saillante est particulièrement travaillée de moulures, consoles galbées. Le débord de toit à chevrons apparents de protège celle-ci ainsi que l'ensemble de la façade. La loggia est limitée par des petites balustrades en bois et scandée de poteaux en brique encadrés



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

	en leur sommet de deux consoles en bois en forme d'ailes supportant le toit et évoquant un thème architectural chinois.
Autres éléments de décor	Sur le plein de travée central à R+3 une motif décoratif en briques silico-calcaires et ponctué de cabochons en céramique turquoise.
Modifications	Seules les devantures et l'enseigne en drapeau à R+1 ont dénaturé cette façade remarquable.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	Indéterminé
Percements	Néant
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	Edmond Maupied, dont la plaque est apposée sur la façade (et endommagée), est un des architectes dionysiens les plus prolifiques au tournant du XIX ^e et du XX ^e siècle. Son agence implantée 7 villa Danré dans un immeuble construit par l'architecte est une vitrine de ses réalisations auprès de sa clientèle. On retrouve sur cet immeuble le même thème de la loggia en attique : celle-ci permettant de profiter de la vue du canal, tandis que celle de la rue de la République offre une vision privilégiée de la Basilique.
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Outre le thème de la loggia, on retrouve sur la façade du 23 rue de la République le soin caractéristique de l'architecte apporté aux éléments de décor. Bien qu'employant généralement la brique, peu coûteuse, celle-ci est le plus souvent rehaussée de parties enduites au vocabulaire architectural haussmannien.

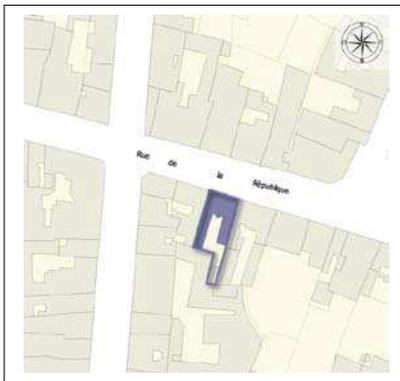
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Au dernier étage, la loggia ne devra en aucun cas être fermée. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à préserver la porte et à restaurer l'encadrement de celle-ci, de part et d'autre, afin de retrouver des proportions satisfaisantes et une lecture complète de la travée centrale, axe principale de la composition. Il conviendra aussi de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. Celui-ci sera positionné au même niveau que le bandeau haut mouluré en larmier, en couronnement de la porte et en reprendra le profil afin de bien s'intégrer dans l'architecture de la façade. Il sera légèrement en retrait par rapport à ce dernier pour conserver saillant et prédominant le couronnement de la porte. Ce bandeau viendra donc, d'une part, asseoir les baies du premier étage en formant un appui filant et d'autre part, permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Le bandeau viendra ainsi chapeauter les devantures tout en les protégeant. Enfin les devantures devront être dessinées en harmonie l'une par rapport à l'autre (en termes notamment de proportions et de rythmes) et dans le respect de la façade existante (notamment de la symétrie).
Autres	<i>Voir ensemble PLU n°55 rue de la République Ensemble PLU n°146 sur la Villa Danré</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues**Détail de la loggia**

© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

/

Fiche PLU n° 59

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **27 rue de la République**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AK / 150

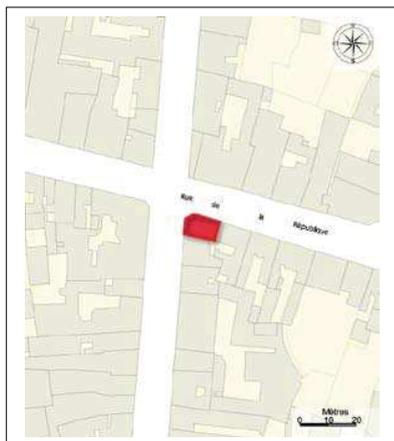


Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1908
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Jules Guiard (architecte) (plaque gravée sur la pierre)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	La parcelle se situe au cœur du bâti très dense de l'hyper centre-ville historique, et plus spécialement dans le linéaire « fin XIX ^e siècle » d'immeubles situé en bordure nord de l'îlot dit « du Cygne ». Pour une étude de l'ensemble de la rue de la République voir <i>fiche ensemble PLU n°55</i> , cet immeuble faisant partie de quelques immeubles étudiés en « objet » remarquable dans cet ensemble.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique)
Organisation de la parcelle / implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de logements, est implanté à l'alignement du croisement sud-est des rues de la République et Gabriel Péri. Le bâtiment occupe la totalité de la surface de la parcelle et ne possède à l'arrière qu'un petit accès à la cour étroite de la parcelle voisine AK / 63 du 80 rue Gabriel Péri.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	La façade, rue de la République, forme un tout homogène avec le linéaire d'immeubles « fin XIX ^e siècle », compris entre la rue du Cygne et la rue Gabriel Péri : ces bâtiments présentent une cohérence de gabarit et de style. Au croisement de la rue de la République et de la rue Gabriel Péri, l'immeuble forme un pan coupé et contraste par son style architectural évoquant l'Art Nouveau avec les trois autres bâtiments d'angle enduits proches du vocabulaire de l'architecture moderne (voir <i>fiche ensemble PLU n°57, 20 rue de la République et fiche ensemble PLU n°41 ensemble de la rue Gabriel Péri de la Porte de Paris au boulevard Carnot</i>). La façade de l'immeuble sur la rue Gabriel Péri tranche de la même façon par son vocabulaire décoratif élaboré avec le dépouillement des façades du front bâti (voir <i>vue ci-contre</i>).
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notable

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire à pan coupé
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune
Élévation / nombre de travées	SS + R + 4 + C / 5 travées : deux travées sur chaque façade, une en pan coupé. Rue de la République, la travée latérale droite reprend le même principe de bow-window de R + 2 à R + 5 que sur l'angle coupé.
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériaux visibles : pierre appareillée sur les bow-windows et en encadrement de la porte, sur les appuis de baies ; brique silico-calcaire en fond et argile rouge pour les décors.
Modifications	Au RDC, exceptée la travée de la porte d'entrée, toutes les autres ont été modifiées par l'implantation des devantures de commerce successives.
Ouvertures (portes, fenêtres)	RDC : une porte d'entrée piétonne d'origine à doubles vantaux vitrés et munis de grilles de style Art Nouveau (voir <i>vue ci-dessous</i>) ; le reste du pied d'immeuble est occupé par une devanture de commerce empiétant également sur la façade voisine au 80 rue Gabriel Péri. Sur les niveaux supérieurs : des baies régulières sur l'ensemble des travées, la plupart rectangulaires et certaines en arc surbaissé (baies des bow-windows à R + 1 et R + 5) ou en arc segmentaire (à R + 1 et R + 5 les baies des travées « simples »).
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps d'origine de style Art Nouveau conservés sur l'ensemble des baies. Clés de tirants sur le bow-window rue de la République entre R + 3 et R + 4.
Modénature	Appuis de baies saillants ; corniche moulurée à larmier

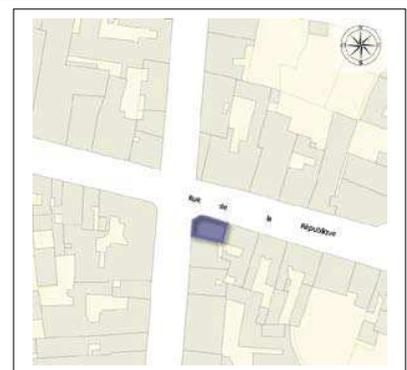
Autres éléments de décor	Les bow-windows et la travée latérale gauche, rue de la République, sont encadrés de chaînes en pierre sur toute l'élévation de R + 1 à R + 5. L'ensemble de la façade, exceptés les bow-windows, est couvert d'un jeu bichrome de briques formant des motifs décoratifs géométriques. En couronnement ce décor est rehaussé de cabochons en céramique turquoise (au centre de motifs de losanges en brique) et, sous la corniche, d'une frise de céramique à décor de feuilles de chêne (?). Les bow-windows sont posés sur des consoles sculptées d'ornements et couronnés de motifs travaillés.
Modifications	Sur le pied d'immeuble avec l'implantation de la devanture de commerce. L'encadrement sculpté de la porte d'entrée (<i>voir vue ci-dessous</i>) a été interrompu ainsi que les appuis de baies saillants à R + 1. L'implantation de mobilier urbain (appliques) sur chacune des façades nuit à la qualité de l'architecture.
Toiture	
Type de couverture	Toit à combles brisés
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis
Percements	Lucarnes à toits droits et à l'angle, une lucarne à baie en plein-cintre marquée d'un lourd encadrement en pierre.
Modifications	Une lucarne a été ajoutée rue de la République à l'aplomb du trumeau.

Critères de protection	
Intérêt historique	Cet immeuble est l'œuvre de Jules Guiard auquel succède Adolphe Guiard, architecte de la ville de l'Île-Saint-Denis, auteur de l'immeuble du 86 rue de la République à l'angle du boulevard Jules Guesde situé en face de l'église Saint-Denis de l'Estrée (<i>voir fiche PLU n°65</i>). On trouve une grande parenté entre les deux édifices : pierre appareillée, bow-windows, riche vocabulaire décoratif significatif de la « Belle Epoque ». Un autre immeuble du même architecte, Jules Guiard, est identifié comme remarquable : situé au 8 rue Gaston Philippe, à l'angle de la rue Roussel. Bien que plus modeste, cet immeuble mêle également emploi de la brique et riche décor (<i>voir fiche ensemble PLU n°52</i>).
Intérêt urbain et paysager	Cet immeuble est structurant dans la trame urbaine du centre-ville. Il clôt harmonieusement le front bâti de la rue de la République, situé entre la rue du Cygne et la rue Gabriel Péri, et reprend le pan coupé de son vis-à-vis 29 rue de la République.
Intérêt architectural	Cette architecture est intéressante car tout en utilisant la brique, matériau économique, elle met en œuvre un vocabulaire riche emprunté à un style hétéroclite fait d'Art Nouveau et de post-haussmannien.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à dessiner celle-ci en harmonie et dans le respect de la façade existante. Il conviendra de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage qui viendrait protéger la devanture nouvellement créée. Celui-ci sera positionné dans la continuité du bandeau mouluré situé au-dessus de la porte d'entrée et juste en-dessous des appuis de baies. Il en reprendra le profil afin de bien s'intégrer dans l'architecture de la façade. La devanture devrait être limitée à la longueur de l'immeuble et, en aucun cas, empiéter sans distinction sur un autre immeuble comme c'est le cas aujourd'hui car cette « fusion » des rez-de-chaussée fausse la perception des rythmes des immeubles et déséquilibre les compositions affectant pour finir la qualité du front bâti. Ainsi on veillera à ce qu'un commerce occupant plusieurs immeubles ait une façade découpée en autant de façade qu'il y a d'immeubles (visuellement en rez-de-chaussée, il faut que les deux pieds d'immeuble soient identifiables comme des entités propres). L'unité visuelle de la devanture pourra alors être obtenue si nécessaire par l'utilisation de matériaux et de couleur homogène sur l'ensemble.
Autres	<i>Voir fiche ensemble rue de la République n°55</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



La signature de l'architecte se situe à gauche du garde-corps de la baie d'angle à R+1, sur la pierre. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Le couronnement du bow-window d'angle, le travail de l'encadrement de la lucarne Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



ci-dessus : le détail de la porte d'entrée, de la qualité de l'huiserie et de l'encadrement.

ci-dessous : la détail du décor de brique et de l'éclairage public mal intégré à la façade. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



ci-dessus : façade rue de la République

ci-dessous : le détail de la baie située en angle sous le bow-window. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie

/



Carte postale ancienne, c.1900-1910, coll. part. : on voit à droite une partie du pied d'immeuble du 27 rue de la République, son rythme et sa modénature ont largement été modifiés.

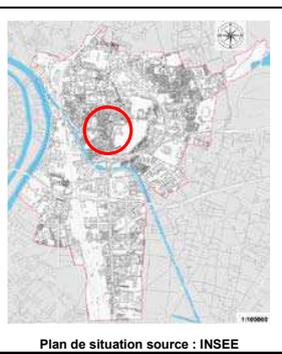
Fiche PLU n° 60

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **35, rue de la République**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AK / 42



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 ^{er} quart du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	La parcelle est située au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis au nord de l'îlot de la rue de la République compris entre la rue Gabriel Péri et la rue Gibault. En 1899, cette section de la rue de la République fut réalignée avec le front bâti situé à l'est du croisement de la rue Gabriel Péri. On y observe, comme dans tout le centre-ville, un front bâti dense d'immeubles de rapport implantés sur des parcelles formant lanières.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	L'immeuble remarquable est implanté entre limites séparatives de parcelle à l'alignement de la voie. A l'arrière la parcelle s'étend en double L inversé et est lotie de bâtiments annexes non identifiés. L'immeuble en lui-même est assez profond et comprend une partie sur rue puis deux petites ailes en retour autour d'une cour intérieure.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Belle façade intégrée au front bâti qui se démarque par la saillie du bow-window et la bichromie des matériaux de façade, contrairement aux autres façades de cette séquence de la rue où les tons sont neutres, blancs ou beiges.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Ajouts de bâtiments indéterminés à l'arrière



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturales

Plan actuel	En U autour d'une courette intérieure
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 4 / 2 travées : bow-window sur la travée latérale droite à R + 2 et R + 3
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériaux visibles : pierre de taille sur les éléments de modénature et de décor, brique argile ocre rouge. Partie supérieure du mur pignon ouest visible depuis l'espace public : gros œuvre enduit et briques en attente à l'angle.
Modifications	Les matériaux du pied d'immeuble ont été modifiés ou masqués par l'implantation d'une devanture.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Les ouvertures du RDC, devanture de commerce et porte piétonne simple latérale droite, sont des modifications. Sur les quatre niveaux supérieurs, des baies régulières, en arc segmentaire à R + 2 et R + 3.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps d'origine conservés sur l'ensemble des baies, de style néo-rocaille ils sont galbés et délimitent des balcons sur les baies de la travée latérale droite de R + 2 à R + 4. Linteaux métalliques des baies à R + 4
Modénature	Haut bandeau en pierre mouluré à larmier à R + 1 ; répété à R + 3 ; corniche en brique saillante à larmier et soulignée d'une frise. Les angles de la façade sont soulignés de deux bandes verticales enduites qui s'achèvent au niveau de l'attique par un prolongement de la corniche en brique, avec moulures et larmier. Les appuis de baies sont saillants à R + 2 et R + 3 sur la travée latérale gauche.
Autres éléments de décor	Bossages en bichromie à R+1 ainsi qu'en encadrement du bow-window. Le bow-window est posé sur des consoles sculptées. Il est couronné, de part et d'autre, de chapiteaux de pilastres. Sous le bandeau de R+3, une haute frise comprend de la céramique à motifs de rinceaux rocailles bleus sur fond doré. Sous la corniche, une autre frise de céramique, de style et de qualité très différents, pourrait être postérieure de la précédente.
Modifications	Aucune de notoire

Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Châssis de toit
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Façade étroite adaptée aux rythmes de cette section de la rue de la République.
Intérêt architectural	Architecture de très belle qualité ou l'on observe le soin apporté à la mise en œuvre des matériaux de façade. Le traitement original de cette façade étroite à deux travées est unique sur la rue de la République.

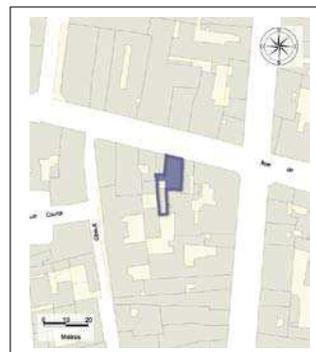
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> ● l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à supprimer l'auvent qui impacte lourdement l'immeuble et cache le premier étage. Il conviendrait de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage qui viendrait protéger la devanture nouvellement créée. Cette dernière devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Détail des frises de céramique et du couronnement du bow-window
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

/

Fiche ensemble PLU n°61

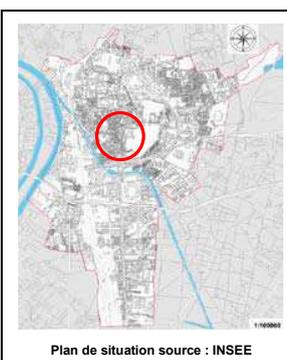
Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Bâtiment d'accueil de salle de spectacles (au n°63), immeubles de logements et enseignes commerciales (aux n°65-67 et 67 bis)**

Appellation (facultatif) : « Saint-Denis Kermesse », **trois enseignes : Saint-Denis Kermesse Théâtre Cinéma** (entrée du 63, sur le mur pignon Est du 65) ; **Chemiserie parisienne** (au 65) ; **L.K.** (au 67 bis)

Adresse : **63, 65, 67, 67 bis rue de la République**

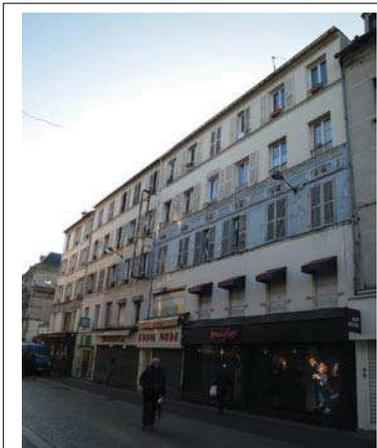
93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 60, 61, 62 et 91

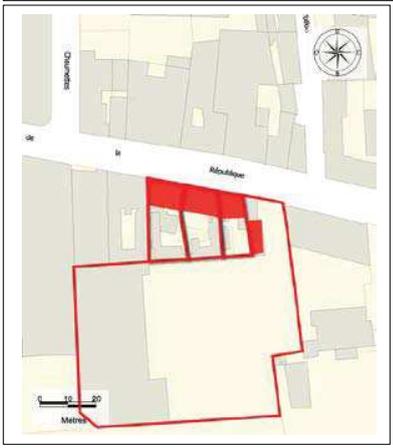


Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1850-1875
Destination initiale	Logements collectifs privés et commerces
Destination actuelle	Logements collectifs privés et commerces
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Cette séquence de trois immeubles se situe sur le linéaire dense de la rue de la République typique de l'ensemble du centre-ville de Saint-Denis. Les immeubles se situent au nord d'un vaste îlot dit « îlot Condroyer », un des plus anciens de Saint-Denis, occupé historiquement par les couvents des Visitandines et des Ursulines. Aujourd'hui ce vaste espace non loti renferme notamment la friche de la salle de spectacle « La Kermesse » dont l'enseigne d'entrée est encore peinte sur le mur pignon du n°65. Pour une étude de l'ensemble de la rue de la République, et notamment de l'entrée du site du n°63 ancienne salle de spectacle « La Kermesse » voir fiche ensemble PLU n°55 .
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique et église Saint-Denis de l'Estrée).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments mitoyens sont alignés sur la voie. A l'arrière sur les parcelles en lanrière, des bâtiments bas annexes dont les fonctions ne sont pas déterminées.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Après l'imposant bâtiment de la Poste, une entrée de site au n°63, constituée d'un petit bâtiment R+1 en brique implanté à la perpendiculaire de la voie, met en valeur cet ensemble de trois immeubles. On perçoit ainsi parfaitement depuis l'espace public non seulement les façades principales continues mais aussi le mur pignon du n°65 portant une enseigne peinte en lettres capitales noires « Saint-Denis Kermesse Théâtre Cinéma ». Puis, sur les façades principales, deux autres enseignes anciennes sont conservées : « Chemiserie parisienne 6 maisons à Paris » toujours au n°65 et le monogramme « L.K. » au centre de panneaux de boiserie bleutée à R+2 au n°67 bis.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Lotissement progressif des parcelles en cœur d'îlot.



Les trois façades d'immeubles, vue prise depuis l'ouest
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales, des immeubles 65 à 67 bis	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 4 : les deux premiers niveaux sont et étaient peut-être déjà utilisés pour le commerce, les trois niveaux supérieurs homogènes sur l'ensemble sont dédiés au logement / de 3 à 6 travées : les gabarits sont similaires. On observe une parfaite continuité entre les niveaux des n°67 et 67 bis, un léger décalage avec le n°65.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé. Le mur pignon est du n°65 laisse voir un appareillage irrégulier probablement en gypse. Les façades sont enduites et, au n°65 et 67 bis, couvertes partiellement à R+1 et R+2 de boiseries anciennes portant les enseignes.
Modifications	Sur l'ensemble des façades , les pieds d'immeubles ont été lourdement modifiés comme sur quasiment tous les immeubles de la rue. Aussi, la présence de « fragments » de devantures anciennes est rarissime dans le centre-ville ; elles doivent être ici préservées.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Sur l'ensemble des façades , les ouvertures du RDC, du fait de l'implantation successive de devantures, sont modifiées et sans homogénéité d'ensemble. De même, à R+1 traité comme un niveau d'entresol commercial fonctionnant avec le RDC, les ouvertures y sont également modifiées (à noter la vaste baie percée au n°67 bis). Au n°65, à R+1 subsiste la boiserie ancienne d'une devanture qui épouse le rythme des baies ; Ces panneaux simplement bordés de moulures sont surmontés d'une longue enseigne en bois à larmier. Au n°67 bis, un fragment de lambris est conservé sous le niveau de bandeau, son dessin rappelant celle des éléments à R+2 : tables à écoinçons ponctuées de médaillons ovales portant le monogramme L.K. voir vue de détail ci-dessous . Sur l'ensemble des façades , les trois niveaux supérieurs comprennent des baies rectangulaires régulières dont l'homogénéité est renforcée par le maintien des persiennes anciennes.
Occultation type et matériau	Sur l'ensemble des façades , des persiennes anciennes sont conservées



Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

	sur la quasi-totalité des baies de R+2 à R+4.
Méletterie et ferronnerie	Sur l'ensemble des façades , les garde-corps sont absents ou mal restitués (n°67bis) à R+1, puis dans les trois derniers niveaux la plupart des baies ont conservé leurs garde-corps anciens (fonte industrielle et main courante en bois).
Modénature	La modénature est un des intérêts principaux de ces façades : elle unifie les trois façades et en renforce l'importance architecturale. Sur l'ensemble des façades , la modénature est structurée de la même façon : un bandeau intermédiaire à R+1 puis à R+2 et enfin à R+3, et une corniche simplement saillante en attique. La conservation de certains larmiers sur les bandeaux est à souligner : de R+1 à R+3 aux n°67 et 67 bis. Outre leurs rôles dans la préservation des matériaux de façade, ces lignes saillantes animent la façade et apporte un relief et un rythme horizontal marqué à l'ensemble par ailleurs sobre.
Autres éléments de décor	Les enseignes anciennes, citées ci-dessus, n'ayant pu de rôle utilitaire sont à traiter comme des éléments de décor : leur matériau, leur typographie, leurs coloris sont donc à préserver. Au n°65, on remarque des pilastres nus qui scandent symétriquement la façade entre chaque travée de R+2 à R+4.
Modifications	Les lourdes modifications des pieds d'immeubles renforcent l'importance de la qualité des niveaux hauts de ces façades.
Toiture	
Type de couverture	Sur l'ensemble , toits à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	N°65 : tuiles mécaniques N°67 et 67 bis : zinc.
Percements	Souches de cheminées implantées régulièrement
Modifications	Aucune de notable

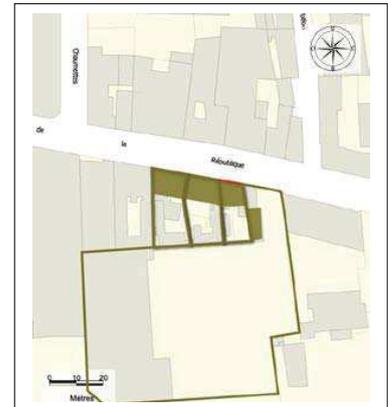
Description et analyse architecturales, des immeubles 65 à 67 bis	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 + C
Extensions / Modifications	Extension au nord du bâtiment vers l'alignement de la voie
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé. Enduit sur le pignon nord et brique ocre rouge sur le gouttereau et le pignon sud
Modifications	Altération du pied d'immeuble par l'implantation de l'extension commerciale.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Baies rectangulaires régulières.
Occultation type et matériau	Néant
Méletterie et ferronnerie	Néant
Modénature	Bandeau saillant et corniche moulurée à larmier.
Autres éléments de décor	Néant
Modifications	Altération des éléments de modénature
Toiture	
Type de couverture	Toit à croupes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoise
Percements	Trois lucarnes à l'aplomb des travées
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection	
Intérêt historique	L'enseigne et le bâtiment d'entrée de « Saint-Denis Kermesse Théâtre Cinéma » attestent de l'existence en cœur d'îlot d'un très important ensemble créé en 1919 et regroupant un théâtre, un music-hall, un cinéma, un bal et un café. Son entrée au n°63 est marquée par un petit bâtiment bas en retrait et perpendiculaire à la rue identifié comme remarquable, et protégé en niveau 2 de recommandations.
Intérêt urbain et paysager	Ces trois immeubles forment un tout homogène et cohérent. Ils structurent cette séquence de la rue de la République.
Intérêt architectural	Ces façades sobres possèdent une modénature soignée et sont conçues pour lier activités commerciales (utilisation des deux premiers niveaux) et logements.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade

	<p>1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble</p>
<p>Recommandations spécifiques</p>	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place et notamment aux volets persiennés qui animent la façade de manière qualitative. Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les éléments de modénature et de décor seront ainsi restaurés et restitués quand ils ont disparu. Il conviendrait aussi de préserver et restaurer les enseignes aux n°65 et 67 bis de la rue car elles sont, d'une part, les rares vestiges d'une occupation commerciale ancienne dans les étages sur la rue de la République et, d'autre part, valorisent la façade. Ainsi il serait intéressant d'établir un diagnostic précis des éléments encore en place (état existant et état sanitaire des éléments menuisés, de leurs profils, etc.) et de proposer de restituer les éléments disparus sur le modèle de ces derniers dans le cadre d'un projet de revalorisation du pied d'immeuble et des façades commerciales. Concernant le premier étage, sur chaque immeuble, il conviendra de restituer des menuiseries en harmonie avec la façade existante. Les garde-corps qui ont disparu ou n'ont peut-être jamais existé à cet étage (du fait de leur destination commerciale), devront être d'un point de vue réglementaire (ré) installer pour permettre l'ouverture des baies. Il conviendra de ne pas les poser en applique sur la façade mais de les positionner dans l'ébrasement des baies afin qu'ils ne soient pas en saillie sur la façade et donc moins intrusifs.</p> <p>Concernant, l'enseigne « Saint-Denis Kermesse Théâtre Cinéma » peinte sur le mur pignon du n°65, la disparition totale des bâtiments de ce complexe invite à protéger cette dernière enseigne témoignant d'un lieu très fréquenté de la vie culturelle dionysienne (<i>voir papier à en-tête ci-dessous</i>). Seul vestige avec le bâtiment d'entrée de la salle de spectacle d'un équipement central de la ville, il conviendrait donc de préserver et restaurer ce mur pignon et l'enseigne qu'il reçoit. Le pavillon d'entrée pour la salle de spectacle mérite de la même façon une attention particulière. Son volume rappelle son histoire (pavillon de gardien et entrée pour la salle de spectacles) et participe, avec l'enseigne sur le mur pignon, à rappeler la mémoire des lieux. Par ailleurs, par son gabarit modeste, il marque l'entrée de l'îlot Condroyer en se démarquant du front bâti continu formé par la rue de la République. De plus, en retrait et implanté perpendiculairement à la rue, il accompagne le promeneur vers le cœur d'îlot. Ainsi outre, son intérêt historique, ce petit bâtiment par son volume modeste et en retrait met en valeur le bâtiment de la Poste et favorise l'échange avec le cœur de l'îlot Condroyer. Il est recommandé, dans un premier temps, d'établir un diagnostic architectural et technique précis sur le bâtiment et notamment sur le RDC quia subi de très lourdes altérations. Dans ce cadre, l'ensemble des façades ainsi que l'intérieur du bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Il conviendra avant restauration et nettoyage de purger tous les éléments qui nuisent à la lecture de la façade (câbles électriques, etc.)</p>
<p>Autres</p>	<p><i>Voir fiche ensemble n°55 rue de la République</i></p>

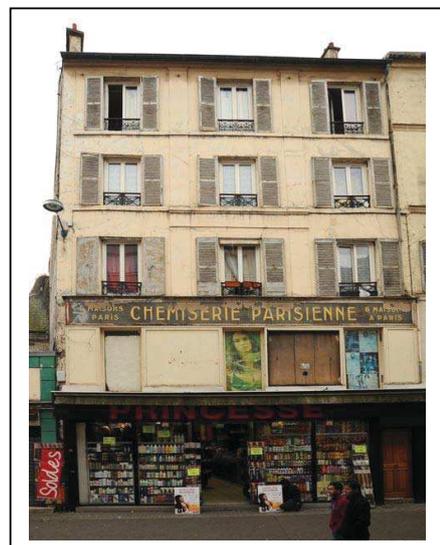
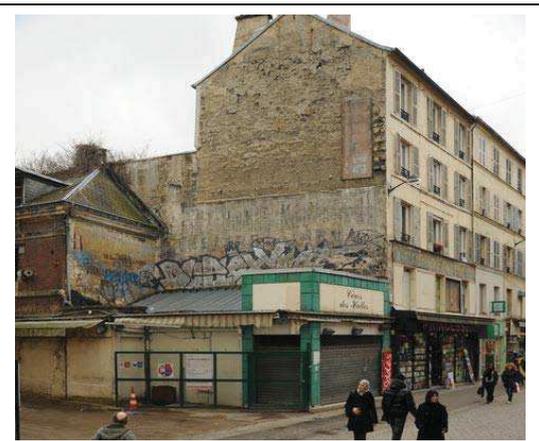
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

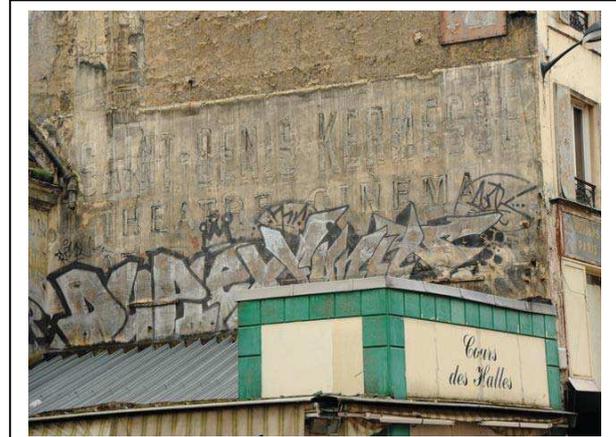
Nv.2
 1/2500°



Autres vues

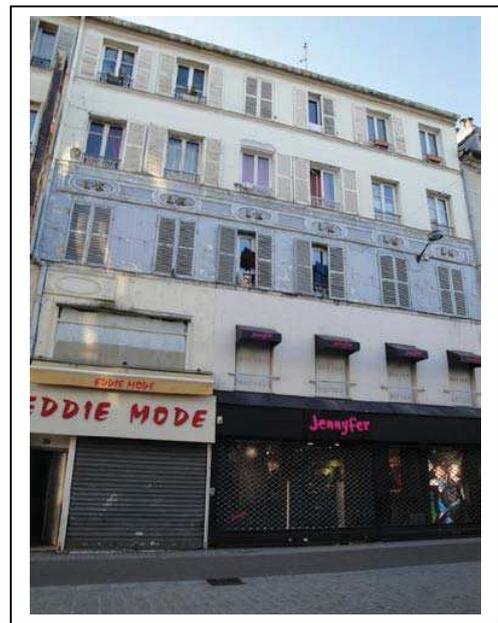
ci-dessous et ci-contre : l'articulation entre l'immeuble et son pignon et le bâtiment bas en retrait (entrée du n°63 ancienne salle de spectacles Saint-Denis Kermesse) est important d'un point de vue urbain : elle offre une respiration dans un front bâti très contraint. Excepté le pied d'immeuble cette façade mérite d'être préservée et mise en valeur (notamment le premier étage dédié aux boiseries d'une ancienne devanture. © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis





Ci-dessus : les détails des deux enseignes du n°65 à préserver.

Ci-dessous : les façades des n°67 et 67 Bis. On remarque l'altération du pied d'immeuble et du premier niveau tous deux dédiés aux commerces. © Jacques MANGIN - H&S - Département de la Seine-Saint-Denis

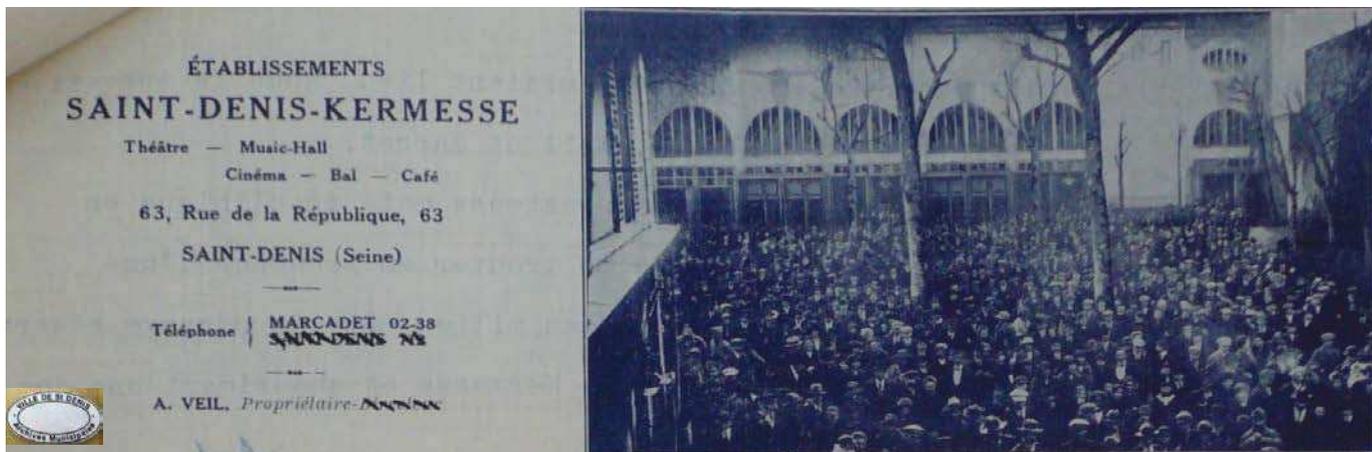


Ci-dessus et ci-contre : détail de la devanture du 67 bis : sont à préserver tous les éléments du 2^e étage : coloris, panneaux de boiseries, monogramme en bois L.K. Le premier étage trop abîmé devra, dans l'optique d'une rénovation, respecter le rythme de la façade et restituer ou maintenir les éléments de modénature (bandeau mouluré à larmier).
UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

Concernant la salle de spectacles Saint-Denis Kermesse voir :
AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 251 « rue de la République »

/



Cet en-tête date de 1938 et atteste de la fréquentation du lieu de spectacles « Saint-Denis Kermesse ». AMSD 2 O 250



Carte postale ancienne datée avant la construction de la Poste, en 1913, et l'installation de la salle de spectacles « La Kermesse » (1919) et des devantures anciennes toujours visibles aujourd'hui.

On remarque sur cette carte que la plupart des immeubles de la rue contemporains de ceux de l'ensemble remarquable présentent la même modénature de qualité (voir sur la partie gauche de la photo le linéaire d'immeubles qui fait encore aujourd'hui face à l'ensemble remarquable).
Coll. part. ND Photo

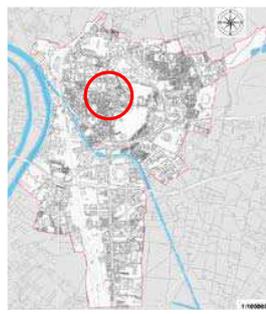
Fiche PLU n° 62

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **76 rue de la République**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) Z / 14



Plan de situation source : INSEE

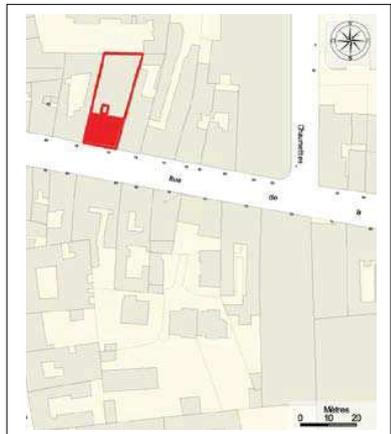
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL SPC

Analyse urbaine et paysagère

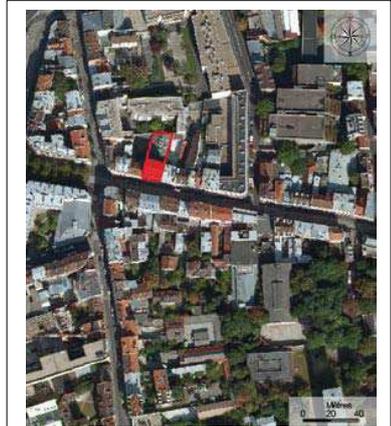
Contexte urbain et paysager	Le parcellaire en lanière qui longe la rue de la République est caractéristique du centre-ville de Saint-Denis où le bâti très dense est essentiellement constitué d'immeubles de logements. La rue de la République présente une certaine homogénéité des gabarits des bâtiments sur rue ce qui offre une impression de rideaux architecturaux reliant la Basilique à l'église dite « neuve » Saint-Denis de l'Estrée. Pour une étude de l'ensemble de la rue de la République voir <i>fiche ensemble PLU n°55</i> .
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique et église Saint-Denis de l'Estrée).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté entre limites séparatives de parcelle et à l'alignement de la voie. La parcelle à l'arrière est entièrement occupée par un entrepôt bas, extension de la boutique sur rue.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Sur cette séquence de la rue de la République, comprise entre la rue de la Charronnerie et la rue des Chaumettes, cet immeuble se démarque par sa hauteur (accentuée par le comble brisé) et son coloris de brique rouge là où l'enduit clair domine. Sa façade ornée tranche également avec la sobriété des immeubles qui le flanquent.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Densification en cœur de parcelle.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire presque carré.
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	A l'arrière l'immeuble principal sur rue a été étendu, par un bâtiment type entrepôt bas, sur toute sa largeur et jusqu'au à la limite nord de la parcelle. Cette extension n'est pas perceptible depuis l'espace public.
Élévation / nombre de travées	R + 4 + C / 3 travées symétriques
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Gros œuvre indéterminé.
Parement / remplissage	Matériaux visibles : enduit en RDC, pierre de taille en modénature et décor (encadrement de porte, dessus des baies, bandeaux, chaînes, corniche et lucarne centrale), brique argile rouge. Les sommets des deux murs pignons enduits sont visibles depuis l'espace public et laissent voir des pierres d'attente au niveau de l'attique du mur gouttereau.
Modifications	L'implantation de la devanture en RDC a modifié l'aspect de celui-ci.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC : sur la travée latérale gauche, une très belle porte d'entrée d'origine, vitrée et munie d'une grille à motifs de médaillons très simple. De R + 1 à R + 4, des baies rectangulaires régulières. La façade est structurée par la travée centrale où les baies plus larges, de R+2 à R + 4, sont légèrement saillantes, encadrées de deux chaînes verticales en pierre et ouvertes sur un balcon à R+2 et R+3 (celui à R + 2 étant en pierre et à balustres). Huisseries des baies en PVC.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Les garde-corps des baies à R+1 ont été remplacés mais ne nuisent pas à la perception d'ensemble (points de fixation visibles sur la brique). Ceux des niveaux supérieurs sont d'origine : croisillons et motifs de feuillages.
Modénature	Bandeau plat saillant à RDC et R + 1 ; corniche moulurée à larmier soulignée d'une haute frise décorative ; l'encadrement de la porte est saillant rectiligne et souligné, jusqu'au tiers des jambages, d'une lourde frise de feuilles stylisées de style Empire. Appuis de baies saillants et moulurés de R + 2 à R + 4. Les linteaux des baies latérales à R + 1 sont sculptés et saillants. Les sommiers des baies latérales à R + 2 et R + 3 sont également sculptés en pierre et en relief sur le fond de brique.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

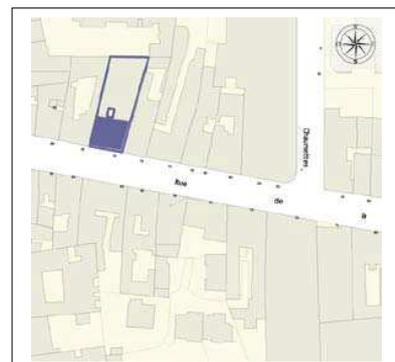
Autres éléments de décor	Cette façade alliant brique et décor classique en pierre évoque le vocabulaire de l'architecture « Louis XIII ». L'essentiel du programme décoratif se porte sur la travée centrale, où le balcon à balustres à R + 2 est posé sur deux lourdes consoles. Puis, la travée est encadrée de deux pilastres à bossages et de chaînes. Au sommet, la dernière baie est encadrée en son sommet d'une frise de feuilles et rubans de style Empire. Cette frise marque le centre du décor d'attique constitué d'une première frise de feuilles de chêne sculptées, dans la continuité des linteaux des baies, surmontée d'une frise de modillons soulignant la corniche. Cette dernière frise forme avec la corniche un ressaut au centre de la façade qui accentue l'importance visuelle de la travée centrale. On remarque par ailleurs que les baies latérales à R + 2 et R + 3 sont ornées sur les linteaux de frise de céramique géométrique blanche et gris-vert.
Modifications	Bien qu'ayant modifié le pied d'immeuble, cette devanture a le mérite d'être implantée en dessous du niveau de bandeau, sans éléments saillants ou drapeaux divers qui nuiraient à la façade. Huisseries des baies en PVC.
Toiture	
Type de couverture	Toit à combles brisés
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis.
Percements	Les souches de cheminées, à l'aplomb des murs pignons, sont visibles depuis l'espace public. Celle implantée à l'ouest a conservé son conduit en brique (non enduit). Le comble brisé côté rue est ponctué de trois lucarnes chevalets : deux latérales « simples » encadrent la centrale traitée de façon monumentale. Munie d'un garde-corps en pierre à balustre (qui rappelle celui situé plus bas). Ses jambages sont traités avec une alternance de briques et de pierres. Le linteau est couvert d'une frise de céramique identique à celle citée ci-dessus et la baie est surmontée d'un lourd fronton triangulaire.
Modifications	Aucune de notable : comble et lucarnes de qualité et très bien conservés.

Critères de protection	
Intérêt historique	Avec la fondation de l'église Saint-Denis de l'Estrée à l'extrémité ouest de la rue de la République, cette artère historique du centre-ville relie directement la Basilique à la gare (via la rue Auguste Delaune actuelle). Aussi à partir des années 1870, on voit se développer le long de cette voie des immeubles bourgeois dont les rez-de-chaussée sont dédiés aux commerces (comme c'est le cas ici avec la porte latérale laissant le RDC libre).
Intérêt urbain et paysager	L'ornementation soignée de la façade apporte de la qualité à cette séquence de la rue plutôt sobre.
Intérêt architectural	Architecture élégante où chaque détail de la façade est travaillé. On note plus particulièrement la très belle lucarne centrale et les garde-corps à balustres en pierre.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.4 Les façades en pierre 1.7 Les toitures et couvertures 1.8 La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2 Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à préserver la porte, son encadrement et le bandeau entre rez-de-chaussée et premier étage même si son profil n'est sans doute pas d'origine. On s'appliquera aussi à conserver la devanture sous le niveau de ce bandeau et non saillante par rapport au nu extérieur de la façade (les devantures peuvent tout de même être en applique mais pas saillantes). Cette dernière devra enfin être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante.
Autres	<i>Voir fiche ensemble PLU n°55 rue de la République</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



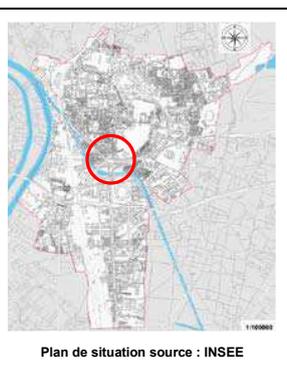
Fiche ensemble PLU n° 63

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Immeuble de logement sur rue ; maisons sur cour

Adresse : 77, rue de la République

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 55



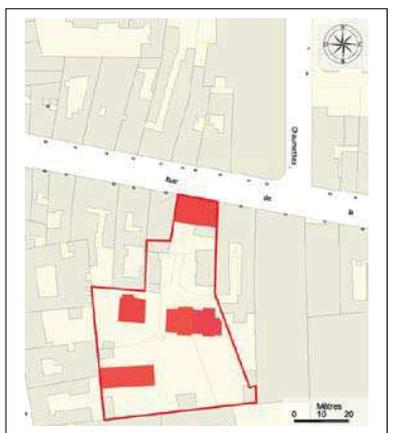
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1 ^{er} moitié du XIX ^e siècle à 1900 ; l'immeuble sur rue est surélevé en 1932
Destination Initiale	Logement collectif et individuels privés
Destination actuelle	Logement collectif et individuels privés
Maître d'œuvre	Georges Dupont (architecte de la surélévation de l'immeuble sur rue)
Maître d'ouvrage	Melle G. Savart (surélévation de l'immeuble sur rue)
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

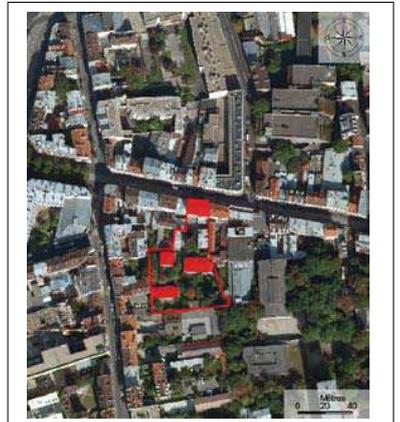
Contexte urbain et paysager	Cet ensemble est situé au nord-ouest de l'îlot Condroyer en plein cœur du centre-ville de Saint-Denis. Occupé en cœur par quelques rares bâtiments (ancien couvent des Ursulines, sous-préfecture) l'îlot est bordé d'immeubles de logements collectifs et ponctuellement de quelques maisons en retrait de la rue, comme c'est le cas ici. Cet espace aéré constituait un poumon vert pour le centre-ville, jusqu'à l'implantation de nouveaux programmes neufs en cœur d'îlot.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Basilique et église Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	La parcelle dont le plan s'élargit vers le cœur d'îlot est constituée d'un immeuble aligné sur la voie (AI / 55 a), construit entre limites séparatives de parcelle, et de trois maisons (AI / 55 i, l, h et f) situées en cœur de parcelle desservies par des allées et entourées d'arbres. D'autres petits bâtiments annexes occupent le cœur de la parcelle et sont implantés le long des limites séparatives (AI / 55 b, c, d, e).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Seul l'immeuble sur rue est visible depuis l'espace public. Le futur aménagement du cœur de l'îlot Condroyer va prochainement rompre l'isolement des maisons de l'intérieur de la parcelle.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale de l'immeuble
(faute d'accès à l'intérieur de la parcelle les maisons ne sont pas décrites).

Plans actuels	Rectangulaire avec une tour polygonale à l'arrière.
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 5 / 5 travées : rythme symétrique de trois travées centrales « rapprochées » et deux travées latérales
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Indéterminé. La façade est enduite en grande partie ou couverte en brique argile rouge sur les trumeaux à R + 4 et R + 5.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	RDC : porte cochère latérale droite vitrée munie d'une grille, puis sur le reste du pied d'immeuble une porte d'entrée piétonne simple et deux devantures récentes. Sur les niveaux supérieurs, des baies rectangulaires régulières sur chaque travée (excepté à R+1, où une baie supplémentaire a été ajoutée entre deux travées). Balcon central à R+3 sur les trois travées centrales. Les baies centrales du dernier niveau possèdent des garde-corps à balustrade en pierre.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps homogènes sur l'ensemble des baies datant probablement de la surélévation de l'immeuble en 1932 : motifs rectilignes très simples et au centre deux « D » entrelacés.
Modénature	Le bandeau à RDC a été endommagé. Bandeau saillant mouluré à R+1, corniche à larmier en forme de gradins inversés (trois bandeaux plats saillants superposés). Les appuis de baies sont saillants, de R + 3 à R + 5, droits ou formant des polygones posés sur des pointes de diamant (à R + 4 sur les trois travées centrales).
Autres éléments de décor	Refends à R + 1, puis l'essentiel du décor se porte sur les appuis de baies et l'attique. A R + 3, les appuis particulièrement saillants sont posés sur des consoles originales de forme triangulaire et à cannelures. Sur le dernier niveau, les deux baies latérales ont des appuis saillants posés sur des frises de modillons. Les baies centrales à l'appui saillant commun reposent sur des consoles. Toutes les baies du dernier niveau sont couronnées par des frontons triangulaires à l'angle aigu assez original.
Modifications	Les modifications portent essentiellement sur le pied d'immeuble.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

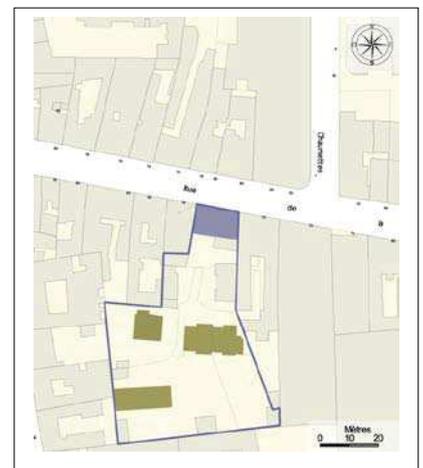
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Néant
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	L'ensemble (immeuble sur rue à passage cocher et maisons ou bâtiments secondaires sur cour) est lisible sur la cartographie en 1854. Les limites parcellaires ouest sont elles identifiables dès 1810 sur le plan cadastral napoléonien. Le cœur de la parcelle s'est progressivement loti pour acquérir son plan actuel vers 1900 (immeuble sur rue et quatre maisons sur cour, dont deux mitoyennes). Le tout forme donc historiquement un ensemble.
Intérêt urbain et paysager	Articulation de l'immeuble sur rue et des maisons à l'intérieur de la parcelle dans un jardin, rare à Saint-Denis. L'immeuble haut sur rue ne laisse pas deviner cet espace arboré et protégé à l'arrière. Le lotissement futur du cœur de l'îlot Condroyer incite d'autant plus à protéger ces quelques rares parcelles privilégiées du centre-ville.
Intérêt architectural	La surélévation de deux étages de l'immeuble sur rue en 1932 s'est parfaitement intégrée à l'architecture plus ancienne (début XIX ^e) des quatre niveaux inférieurs.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison en milieu de parcelle 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, il conviendra dans un premier temps, de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. Ce bandeau sera dans la continuité du bandeau filant situé sous les appuis des baies du premier étage (une partie étant encore en place). Il en reprendra ainsi le profil afin de s'inscrire harmonieusement dans l'architecture de l'immeuble. Le bandeau restitué permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Toute nouvelle devanture devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante en préservant, par ailleurs, la porte cochère latérale et son encadrement. Il conviendra aussi de redessiner une porte piétonne en concordance avec la façade de l'immeuble.
Autres	<i>Voir fiche ensemble PLU n°55 rue de la République</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/2500^e

Autres vues



Vue oblique des trois maisons du cœur de parcelle, vers le sud.
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009



Détail des trois niveaux anciens de l'immeuble, habillés lors de la surélévation en 1932 pur s'harmoniser avec les niveaux surélevés.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



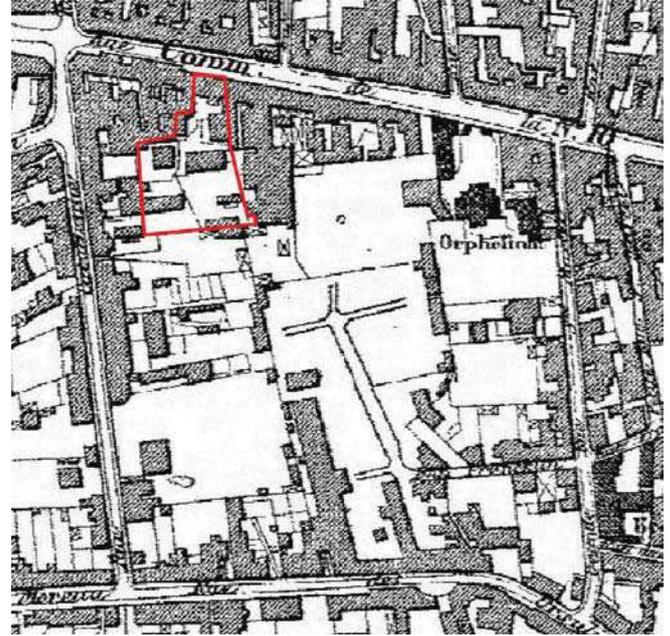
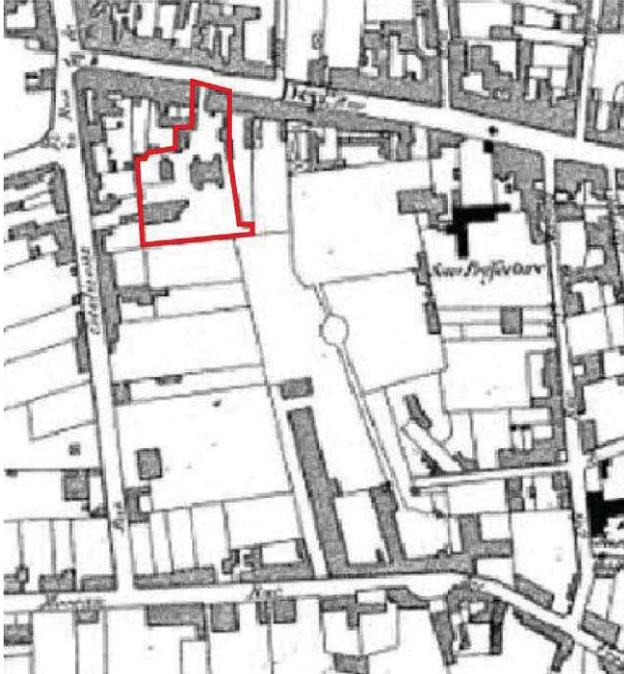
ci-dessus et ci-contre : vues obliques de la parcelle, prise vers l'est et vers le sud, qui montrent l'importance de celle-ci et de sa végétation dans le paysage du cœur d'îlot.
IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009



Sources et bibliographie

AMSD, fonds M ou O ou X, cote 1O220

Atlas communal du Département de la Seine, 1854 et 1900, source : IGN *voir ci-dessous*



Vers 1854, à gauche, et 1900, à droite : sur l'îlot Condroyer on retrouve le plan parcellaire actuel de l'ensemble remarquable, les maisons sur jardin et le plan masse de l'immeuble sur rue. En 1854, les passages cochers sont souvent figurés comme de véritables passages « vides » alors qu'ils se situent bien au cœur du bâti (comme c'est le cas encore aujourd'hui).

Fiche PLU n° 64

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **87 rue de la République**

93200 SAINT-DENIS

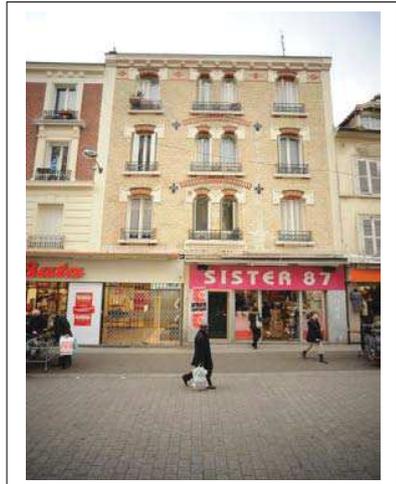
Cadastre (2010) AI / 51



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

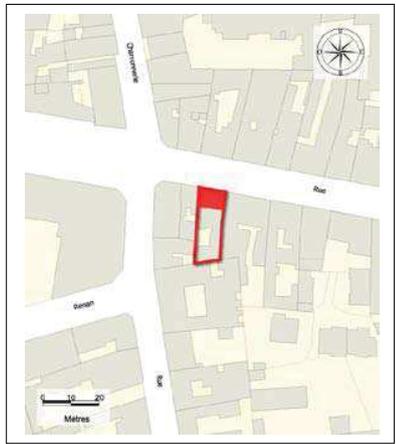
Analyse urbaine et paysagère



Façade sur rue
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Contexte urbain et paysager	Cette parcelle en lanière est située au nord-ouest de l'îlot dit « Condroyer » en plein cœur du centre-ville. Le bâti de la rue de la République, artère historique de communication entre la Basilique et la gare, est caractérisé par sa continuité et son homogénéité en terme de gabarits et d'implantations. Sur cette voie (voir fiche Ensemble PLU n°55) certaines façades se distinguent en « objet » grâce à l'originalité de leur écriture architecturale, comme c'est le cas ici.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (église Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté à l'alignement de la voie en limite nord de parcelle. Il est mitoyen d'une maison plus ancienne et d'un autre immeuble de rapport contemporain. A l'arrière du bâtiment sur rue, une cour étroite et des bâtiments annexes non identifiés implantés selon un plan en L.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Intégré au front bâti de la voie, l'immeuble est parfaitement visible attirant le regard par la qualité de son architecture.
Clôture : type et matériau	Aucune de notoire
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales



Plan cadastral DGI 1/2500

Plan actuel	Carré, presque rectangulaire. Sur la cour l'immeuble comprend une tourelle centrale de plan carré couverte en pavillon.
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 3 / 3 travées symétriques organisées autour de la travée centrale se distinguant par des baies jumelées.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique silico-calcaire rehaussée de brique argile rouge et de brique vernissée verte en décors. L'attique, les couronnements et appuis de baies sont enduits.
Modifications	Les matériaux d'origine ont disparu au rez-de-chaussée ou ont été dissimulés par les devantures.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Le pied d'immeuble a perdu toute sa cohérence d'origine : deux devantures l'occupent, l'une d'elle se poursuivant sur l'immeuble voisin, l'autre comprenant une porte d'entrée piétonne pour l'immeuble. Sous les baies centrales à R+1, une frise de feuilles stylisées de style Empire signale l'emplacement d'origine de la porte d'entrée. Sur les niveaux supérieurs, les travées latérales comprennent des baies en arcs segmentaires et la travée centrale des baies jumelées centrales en plein-cintre.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants sur l'ensemble des baies
Métallerie et ferronnerie	Toutes les baies, exceptée celle située sur la travée latérale gauche à R + 1, ont conservé leur garde-corps d'origine. Les baies centrales comprennent des lambrequins métalliques. Des clés de tirants en forme de fleurs de lys animent la façade.
Modénature	Les appuis de baies sont plats et saillants. Les dessus de baies sont traités en saillie. La corniche est moulurée à larmier.
Autres éléments de décor	Les dessus de baies sont traités avec un jeu d'enduit mettant en valeur les sommiers, et au centre des arcs de la brique argile rouge soulignée d'un fin bandeau de brique vernissée verte. Deux autres frises en brique rouge, épousant la forme en plein-cintre des baies, ponctuent la travée centrale à R+1 et R+2. La même brique est répétée en attique sur une frise très sobre. Sous la corniche, une mince frise de modillons est interrompue régulièrement par des consoles terminées en forme d'écus fleurdelisés évoquant un débord de toit médiéval.

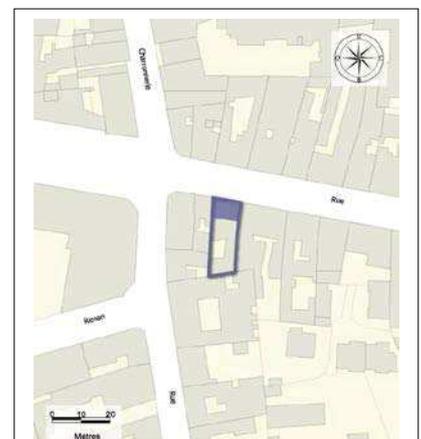
Modifications	L'encadrement de porte en rez-de-chaussée devait poursuivre le programme décoratif du reste de la façade.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Châssis de toit
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	La qualité de cette façade valorise l'ensemble du paysage urbain de la rue de la République.
Intérêt architectural	Cet immeuble est isolé en objet dans cette rue, par ailleurs « ensemble remarquable », du fait de la singularité de son architecture. En effet, le traitement très soigné des matériaux, le souci des détails ornementaux et la travée centrale à baies jumelées en plein-cintre peu fréquentes, distinguent cette façade de celles qui l'environnent.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, si un retour aux dispositions d'origine n'est pas envisageable, il conviendrait de réinstaller la porte d'entrée dans l'axe de la travée centrale et de lui restituer un encadrement finition enduit en harmonie avec le reste des éléments de décor et modénature composant la façade. Cette disposition permettrait de retrouver des proportions satisfaisantes et une lecture complète de la travée centrale, axe principale de la composition. Il conviendrait aussi de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. L'ensemble des ces éléments devront faire l'objet d'un projet architectural cohérent qui mettra en avant une reconstitution complète du pied d'immeuble en harmonie et dans le respect de la façade existante. A cet effet, l'implantation des devantures devra être étudiée. Le bandeau restitué permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Le bandeau viendra ainsi chapeauter les devantures tout en les protégeant. Elles devront être dessinées en harmonie l'une par rapport à l'autre (en termes notamment de proportions et de rythmes) pour affirmer la symétrie. Enfin les devantures devraient être limitées à la longueur de l'immeuble et, en aucun cas, empiéter sans distinction sur un autre immeuble comme c'est le cas aujourd'hui. La « fusion » des rez-de-chaussée de deux immeubles mitoyens fausse la perception des rythmes des immeubles et déséquilibre les compositions affectant pour finir la qualité du front bâti. Ainsi on veillera à ce qu'un commerce occupant plusieurs immeubles ait une façade découpée en autant de façade qu'il y a d'immeubles (visuellement en rez-de-chaussée, il faut que les deux pieds d'immeuble soient identifiables comme des entités propres). L'unité visuelle de la devanture pourra alors être obtenue si nécessaire par l'utilisation de matériaux et de couleur homogène sur l'ensemble.
Autres	<i>Voir fiche ensemble PLU n°55 « rue de la République »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

/

Fiche PLU n° 65

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **86 rue de la République angle du boulevard Jules Guesde**

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) Z / 121



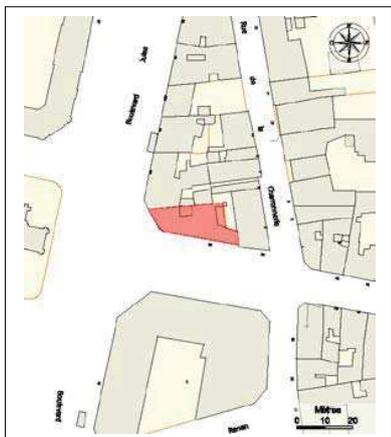
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1912
Destination Initiale	Logement collectif privé et commerce
Destination actuelle	Logement collectif privé et commerce
Maître d'œuvre	A.Guiard, (architecte) F.Peignin, (entrepreneur, Epinay)
Maître d'ouvrage	M. Hessig et M. et Mme. Guiard
Propriétaire actuel	Indéterminé



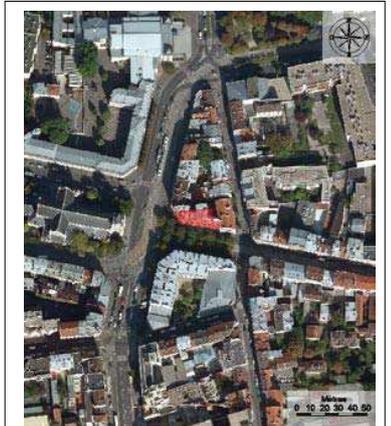
Façade à l'angle de la rue de la République et du boulevard Jules Guesde.
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL SPC

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Contexte général : centre-ville ancien, tissu dense d'immeubles de rapport. Parcelle située en bordure d'îlot et le long de la voie, au croisement Nord-Est de la rue de la République et du boulevard Jules Guesde, à proximité immédiate d'espaces publics arborés : la place piétonne à l'extrémité Ouest de la rue de la République, le boulevard Jules Guesde devant l'église Saint-Denis de l'Estrée.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (avec co-visibilité église Saint-Denis de l'Estrée).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Immeuble composé d'un corps de bâtiment principal en angle de rues (rue de la République et boulevard Jules Guesde) et à l'arrière d'une aile en retour sur cour. Cette aile délimite à l'Ouest et à l'Est deux petites cours de plan rectangulaire et trapézoïdal.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Immeuble très imposant parfaitement visible au carrefour de plusieurs rues : rue de la République, boulevard Jules Guesde, rue Auguste Delaune. Le recul aménagé par les places (devant l'église et à l'extrémité de la rue de la République) favorise cette visibilité sur le bâtiment. Il offre avec son vis-à-vis, immeuble remarquable, voir fiche PLU n°67, une grande qualité à l'extrémité ouest de la rue de la République.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale	
Plan actuel	En U et L
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 4 + C / 7 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériaux visibles : brique silico-calcaire et pierre de taille
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte d'entrée piétonne double et devantures de commerces en rez-de-chaussée ; baies rectangulaires de R+1 à R+4 : 3 sur chacun des deux bow-windows rue de la République et 4 sur la tourelle circulaire d'angle.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde corps en fonte sur l'ensemble des baies à R+1 et R+3 garde-corps de balcons pour toutes les baies à R+2 et R+4 et sur certaines sous les combles. Porte piétonne double en fonte.
Modénature	Corniche de couronnement moulurée à larmier ; bandeaux plats intermédiaires ; encadrements des baies moulurés à linteaux en arcs surbaissés et fausses clés centrales saillantes ; hautes consoles saillantes sculptées en support des balcons et sous la corniche (certaines ornées de masques) ; appuis de baies saillants ; porte en plein-cintre encadrées de refends et haut fronton semi-circulaire saillant.
Autres éléments de décor	Riche décor sculpté au-dessus de la porte d'entrée : médaillon central encadré de guirlandes de fleurs. Plusieurs « groupes » sculptés comme les brassées de pommes de pin aux pieds des consoles.
Modifications	Le rez-de-chaussée est condamné et masqué par l'installation d'une devanture commerciale totalement étrangère à l'architecture de l'édifice.
Toiture	
Type de couverture	Toits à longs pans et coupole en angle
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Percements	Différents types de lucarnes : chiens couchés, lucarnes frontons (à toits



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

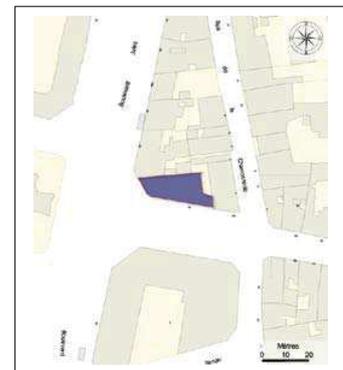
	bombés ou à longs pans)
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection	
Intérêt historique	Adolphe Guiard, architecte de l'Ile-Saint-Denis, succède à Jules Guiard, cet immeuble est un des seuls exemples de leurs réalisations à Saint-Denis. Au 27 rue de la République, l'immeuble formant angle avec la rue Gabriel Péri est réalisé par Jules Guiard en 1903 ou 1908 (la date est difficilement lisible sous la nom de l'architecte apposé sur la façade). On y retrouve une parenté de style avec cet immeuble d'Adolphe Guiard légèrement plus tardif : pierre appareillée, bow-window et vocabulaire décoratif riche signe de la « Belle Epoque ».
Intérêt urbain et paysager	Immeuble structurant du centre ville de Saint-Denis situé à l'intersection de rues créée au moment de l'implantation de l'église neuve entre 1863 et 1867. La monumentalité et le rythme de cette façade sont particulièrement intéressants dans un paysage urbain assez sobre. Les volumes saillants des bow-windows et de la tourelle d'angle animent le paysage au contraire de façades plus classiques du secteur.
Intérêt architectural	Architecture monumentale dont les composants post-haussmanniens (volumes saillants, sculpture décorative « massive », démultiplication des balcons même sous les combles) sont une réaction face à la rigidité de l'alignement et du gabarit haussmannien. Cette typologie se développe à partir des années 1880 avec des édifices insignes comme les opéras ou les « grands hôtels ». Ces derniers conçus comme de véritables décors urbains sont massivement construits à la Belle Epoque : on en retrouve les caractéristiques dans cet immeuble assez unique à Saint-Denis.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, il conviendra dans un premier temps, lors de la dépose de la devanture actuelle, de vérifier si des éléments subsistent de l'architecture originelle. Si tel est le cas et si leur état le permet, on veillera alors à les conserver, à les restaurer et à les intégrer au nouveau projet. Si aucun élément ne subsiste, la nouvelle devanture devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante en préservant d'une part la porte d'entrée et son encadrement. Il conviendra aussi de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage qui viendra protéger la devanture nouvellement créée. Ce bandeau sera dans la continuité du bandeau haut en couronnement de la porte d'entrée. Il en reprendra aussi le profil afin de s'inscrire harmonieusement dans l'architecture de l'immeuble.
Autres	<i>Voir fiche PLU n°67 93 rue de la République</i>

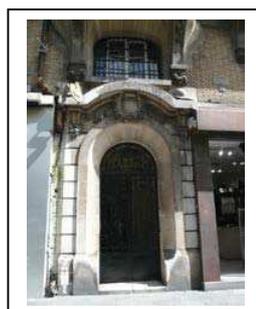
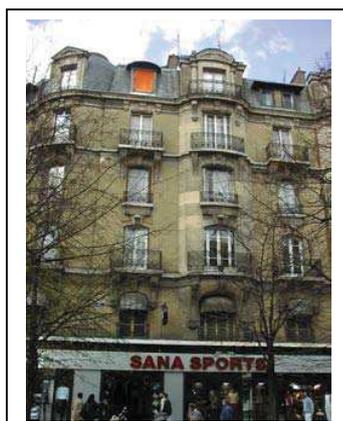
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

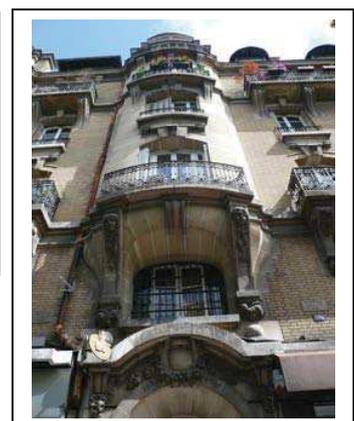
1/2500°



Autres vues



Détail de la façade, vue de la porte d'entrée, d'une brassée de pommes de pin sculptée et du bow-window central rue de la République. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

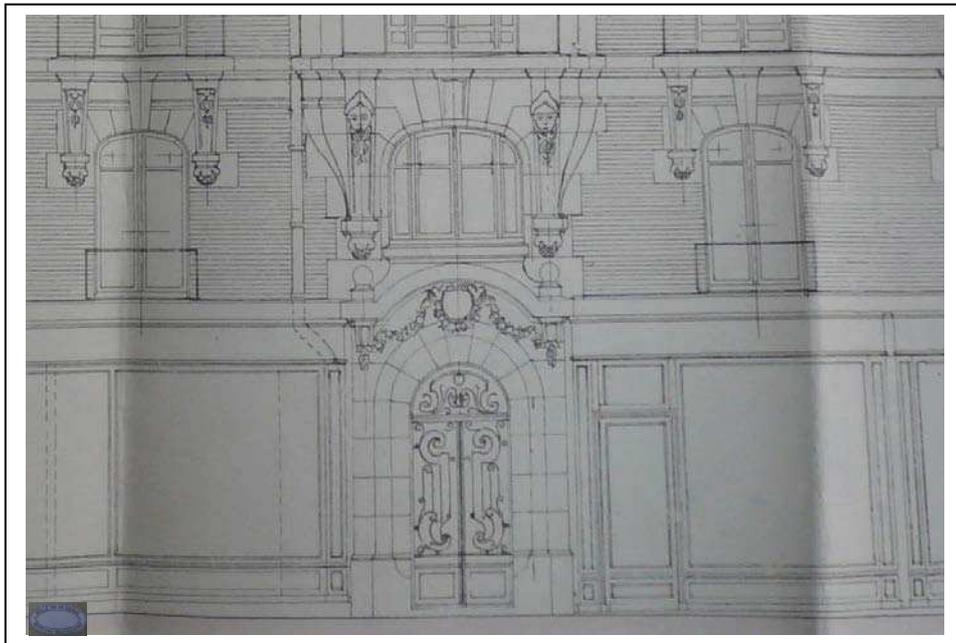


Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 251, plans masse, de coupe et élévation de l'immeuble signés "A.Guiard, architecte" 6 avril 1912. ***Voir ci-dessous vue de détail de l'élévation de la façade principale.***

Concernant « l'explosion éclectique » et l'architecture post-haussmannienne voir par exemple, Atelier parisien d'urbanisme, François LOYER, *Paris XIXe siècle, l'immeuble et l'espace urbain*, tome II L'immeuble parisien, s.d., p.215 et suivantes.

Concernant la création des abords de l'église Saint-Denis de l'Estrée voir : AMSD, Série M Bâtiments communaux 1790-1940, église de la Plaine (liasses concernant en réalité « l'église neuve »), 2 M 19 et 2 M 20



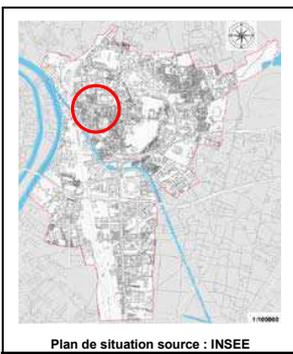
Fiche PLU n° 66

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **10 rue Auguste Gillot**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) Y / 109



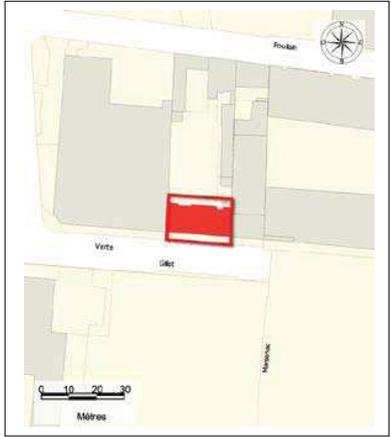
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Entre 1925 et 1940
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

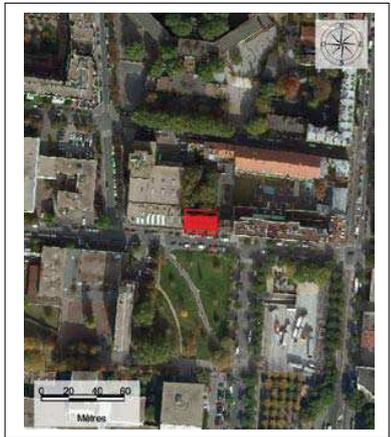


Façade sur la place du 8 Mai 1945
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	La parcelle, très peu profonde, est située en bordure Sud d'un îlot qui limite le Nord de la place du 8 mai 1945 (ancienne place de la Caserne). A l'arrière de Y / 109, une grande parcelle, largement arborée, rejoint les bâtiments alignés sur la rue A.Poullain. La parcelle est mitoyenne de deux autres occupées, d'une part, par un petit immeuble de rapport ancien (c.1800-1830), d'autre part, par le bâtiment de la Poste. Ce secteur situé au Nord des boulevards Carnot et F.Faure voit, après-guerre, de vastes emprises industrielles progressivement remplacées par des grands ensembles de logements sociaux et de vastes équipements.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (Maison des Arbalétriers)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est aligné sur la voie et construit entre limites séparatives de parcelle. L'arrière de la parcelle n'est pas loti.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	La place du 8 mai 1945 étant arborée, l'immeuble n'est visible que depuis certains points de vue. Sur le même front bâti, à l'Est de l'immeuble, une longue barre de logements écrase le reste des bâtiments du « fond » de la place.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire



Description et analyse architecturales



Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 5 / 8 travées symétriques : deux fois deux travées latérales (vastes baies à garde-corps), puis, encadrant les deux travées centrales (baies plus petites sans garde-corps flanquées chacune d'une petite baie), deux bow-windows de R+2 à R+5 arrondis en partie inférieure et couronnés en plein-cintre.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Gros œuvre : indéterminé, béton armé (?). Les murs pignons visibles depuis l'espace public sont constitués d'un appareil en briques.
Parement / remplissage	Parement de brique et bandeaux, encadrements et bow-windows (en béton ?) peints
Modifications	
Ouvertures (portes, fenêtres)	Baies régulières de R+1 à R+5, à huisseries PVC. Au rez-de-chaussée lourde porte centrale en bois (accès garage), encadrée à gauche d'une porte d'entrée piétonne récente et de devantures de commerces dont les ouvertures sont proportionnées par rapport à la façade et s'inscrivent dans le rythme des travées. A RDC, toutes les ouvertures présentent des proportions différentes.
Occultation type et matériau	Volets pliants en PVC
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps sur les baies des travées latérales et des bow-windows en fonte industrielle et de style années 30 (barres rectilignes et, au centre, un motif d'oiseau (?) aux ailes déployées). Tous les garde-corps sont identiques, sauf à R+5 où le motif central n'existe pas, et en bon état de conservation.
Modénature	La modénature est, à l'image du reste de l'architecture, dépouillée : un bandeau plat saillant au-dessus du rez-de-chaussée, à R+4 un autre bandeau légèrement mouluré et à larmier, la corniche de couronnement est moulurée. Appuis de baies plats saillants.
Autres éléments de décor	/
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et	Tuiles mécaniques

éléments de décor	
Percements	Souches de cheminées implantées régulièrement
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Bâtiment dont le gabarit imposant est particulièrement prégnant puisque de part et d'autre, il est flanqué de deux bâtiments R+1 à R+2. Cette massivité est particulièrement bien adaptée au dégagement qu'offre la place du 8 mai 1945.
Intérêt architectural	Cet immeuble fait partie des quelques rares exemples d'immeubles datant des années 1930 et conservés à Saint-Denis. Comme ces équivalents, rue Nicolas Leblanc ou au 53 rue de la Légion d'Honneur, l'architecte fait preuve d'un parti pris esthétique très sobre et géométrique où les éléments ornementaux sont limités à la ferronnerie.

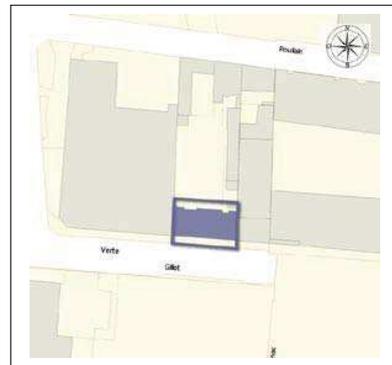
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations générales	<p>Cf. fiches</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.6. Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées.</p> <p>Au rez-de-chaussée, on s'attachera à préserver la porte centrale et son encadrement. Dans le cadre de nouveaux travaux en pied d'immeuble, il est recommandé de préserver le principe des fenêtres et de ne pas installer des devantures sur toute la longueur qui rendent l'immeuble « flottant en hauteur » sans socle dur. On cherchera aussi à travailler sur la symétrie d'ensemble de la façade tant dans le rapport des pleins et des vides de part et d'autre de l'axe principale que dans la volonté de renforcer ce principe (en implantant les portes piétonnes au même endroit par rapport à l'axe de symétrie et les baies de mêmes proportions de part et d'autre de la porte d'entrée centrale). L'ensemble de la composition du pied d'immeuble devra aussi se faire au regard de la composition d'ensemble de la façade (en s'appuyant notamment sur l'axe des travées).</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Vue de l'immeuble depuis la place du 8 mai 1945 : flanqué de deux bâtiments bas, dont La Poste à droite. Sa massivité est d'autant plus importante dans le paysage urbain dégagé. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 67

Dénomination :
Immeuble

Adresse : **93 rue de la République**

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 116



Plan de situation source : INSEE

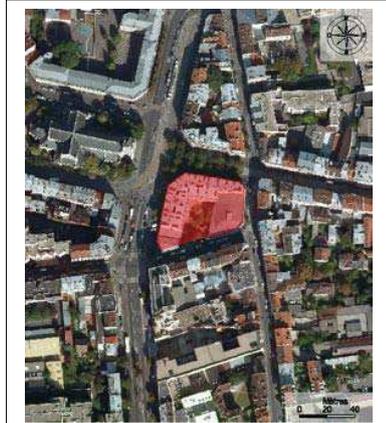
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	3 ^e quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement collectif privé ; commerce
Destination actuelle	Logement collectif privé ; commerce
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Copropriété



Façade rue de la République et boulevard Jules Guesde
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL. SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Parcelle située en bordure d'îlot et le long de la voie, au croisement Sud-Est de la rue de la République et du boulevard Jules Guesde, à proximité immédiate d'espaces publics arborés : la place piétonne à l'extrémité Ouest de la rue de la République, le boulevard Jules Guesde devant l'église Saint-Denis de l'Estrée.
Intégration dans le périmètre de protection	Immeuble situé en co-visibilité et dans le "périmètre" (rayon) de 500 m de l'église Saint-Denis de l' Estrée (AB / 117) (ISMH en 1981 ensemble de l'édifice, y compris la crypte, sauf les vitraux, classés).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Vaste parcelle comprenant sur un plan en L le bâtiment remarquable, puis mitoyen, sur le boulevard Jules Guesde, un petit bâtiment de commerce sur un niveau ; sur la rue Ernest Renan le mur parcellaire de fond de cour du bâtiment remarquable. Enfin, à l'angle de la rue Ernest Renan et de la rue Catulienne le bâtiment de l'ancien cinéma « Pathé Louxor » sur un niveau et mitoyen du bâtiment remarquable rue Catulienne.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Bâtiment monumental parfaitement visible depuis l'espace public : rue de la République, boulevard Jules Guesde, rue Auguste Delaune. Plan et élévation ayant structuré le carrefour face à l'Eglise Saint-Denis de l'Estrée créé à partir de 1860.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Mur bahut rue Ernest Renan
Modifications	Mur bahut récent rue Ernest Renan.

Description et analyse architecturales de l'immeuble remarquable	
Plan actuel	En L (comportant six puits de lumière de plan rectangulaire répartis au milieu du bâtiment)
Parties constituantes	Commerces en rez-de-chaussée et logements dans les niveaux supérieurs
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 3 + C / 29 travées (1 rue Catulienne ; 3 en pan coupé, 13 et 5 en pan coupé, rue de la République ; 9 boulevard Jules Guesde)
Extensions / Modifications	Multiplés modifications des devantures de commerces en rez-de-chaussée.
Façade principale sur rue	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Plâtre ?
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Huissieries des fenêtres en PVC ? ; Porte cochère sur rue en bois (rue de la République) ; devantures de commerce récentes sur le reste du rez-de-chaussée
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants à R+1 sur 24 baies (5 baies au croisement rue Catulienne / rue de la République n'en sont pas équipées)
Métallerie et ferronnerie	4 garde-corps de balcons filants en fonte à R+2 : un sur 3 travées en pan coupé angle rue Catulienne / rue de la République ; un sur 3 travées centrale au-dessus de la porte d'entrée rue de la République ; sur 3 travées en pan coupé angle rue de la République / boulevard Jules Guesde ; sur 3 travées boulevard Jules Guesde. 75 garde corps de fenêtres en fonte de R+1 à R+3 : un seul diffère des autres (à R+1 à droite de la porte d'entrée rue de la République). 29 garde-corps de lucarnes.
Modénature	Corniche moulurée à larmier ; Bandeaux à larmier entre R et R+1 et entre R+1 et R+2 ; Encadrements de baies saillants moulurés ; Linteaux variés selon les baies : en arc surbaissé mouluré, ou avec motifs de tables et surmontés d'une petite corniche saillante moulurée à larmier, ou à frises sculptées.
Autres éléments de décor	Bossages et refends ; pilastres à chapiteaux ioniques ; consoles jumelles à décor végétal en bas-relief ou couronne de fleurs en haut-relief ; masques d'hommes au-dessus des baies situées sous les balcons (12 masques au total) ; les linteaux des baies situées au niveau des balcons et à R+3 au-dessus des balcons sont surmontés de frise à motifs de draperies et fleurs.

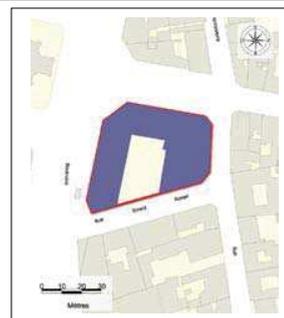
Modifications	Un garde-corps a été modifié
----------------------	------------------------------

Façade postérieure sur cour	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique peinte ?
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	Aile Ouest de l'immeuble desservie par deux portes d'entrées piétonnes en bois ; Souterrains en bas de chaque travée
Occultation type et matériau	/
Méallerie et ferronnerie	Garde corps en fonte sur chacune des baies et main courante sur les lucarnes
Modénature	Corniche moulurée à larmier ; Bandeaux moulurés et à larmier entre R et R+1 et R+1 et R+2 ; Bandeau plat entre R+3 et R+4 ; chaînage d'angle
Autres éléments de décor	Bossages encadrant chaque baie ; à R+1 et R+2 chaque linteau de baie est surmonté d'une petite corniche saillante à larmier ; consoles jumelles ou triples sous la corniche de couronnement entre chaque baie ; fausses clefs saillantes sur les linteaux des baies à R+4
Modifications	Aucune de notable
Toiture	
Type de couverture	Toit à combles brisés (à la Mansart)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc sur le terrasson et ardoises sur les brisis côté rue et côté cour. 29 souches de cheminées réparties de façon régulière en surplomb des lignes verticales des travées.
Percements	29 lucarnes à toiture voûtée et 14 du même type sur cour ; sur les pans coupés les lucarnes sont flanquées de pilastres ou marquée d'une agrafe saillante sur le cintre.
Modifications	Aucune de notable
Critères de protection	
Intérêt historique	Cet immeuble est un des premiers du quartier « République-Gare » édifiés au moment de la construction de l'église Saint-Denis de l'Estrée. Si sa datation reste incertaine on peut la situer aux alentours de 1860-1865 (expropriations, créations et pavage des voies autour de l'église neuve.
Intérêt urbain et paysager	Intérêt urbain majeur : cet immeuble « clos » le front bâti continu d'immeubles de la rue de la République. Sa monumentalité structure parfaitement l'ensemble de la place devant l'église. L'ensemble de ses façades (principales et postérieures) est visible depuis l'espace public.
Intérêt architectural	Un des rares exemples d'immeubles du premier style haussmannien (c.1850-1860) parfaitement conservé à Saint-Denis.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> ● l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, il conviendra dans un premier temps, de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. Ce bandeau sera dans la continuité du bandeau filant situé sous les appuis des baies du premier étage (une partie étant encore en place). Il en reprendra ainsi le profil afin de s'inscrire harmonieusement dans l'architecture de l'immeuble. Le bandeau restitué permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Toute nouvelle devanture devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante en préservant, par ailleurs, la porte cochère et son encadrement.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Pan coupé au croisement des rues Catulienne et de la République, façade postérieure de l'aile boulevard Jules Guesde, passage cocher et détail de la sculpture de façade rue de la République. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Concernant la création des abords de l'église Saint-Denis de l'Estrée voir : AMSD, Série M Bâtiments communaux 1790-1940, église de la Plaine (liasses concernant en réalité « l'église neuve »), 2 M 19 et 2 M 20

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, cartes postales, 2 Fi Saint-Denis 60, 2 Fi Saint-Denis 797, 2 Fi Saint-Denis 365

Lieu de conservation, Type de document Auteurs, Titre, ...



Ci-dessus 2 Fi Saint-Denis 60 et ci-dessous 2 Fi Saint-Denis 365 : carte postales antérieures à 1913 : l'immeuble du 86 rue de la République (emplacement à l'extrémité gauche) n'est pas encore édifié.



2 Fi Saint-Denis 797 : carte postale postérieure à 1913, on reconnaît à droite l'immeuble du 86 rue de la République



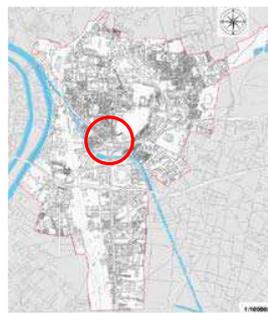
Fiche PLU n° 68

Dénomination :
Immeubles de logements

Adresse : **2 place de la
Résistance et de la
Déportation ; 29 rue
Gabriel Péri**

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AJ / 100 et 111



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

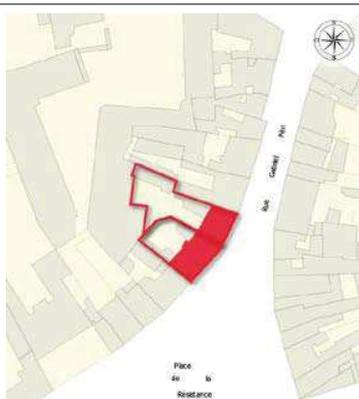
Epoque / Date de Construction	1911
Destination Initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Paul MOULIN (architecte) au n°2 et A.RICHTER (architecte) au n°29 ; Jules PEIGNIN (entrepreneur)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Situées au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis ces parcelles bordent un très vaste îlot (emplacement de l'ancien couvent des Récollets) très peu loti au cœur mais fermé en lisière par un bâti dense constitué d'équipements et d'habitat collectif.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (couvent des Carmélites)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Deux bâtiments remarquables formant un seul ensemble homogène implantés sur deux parcelles mitoyennes situées à la perpendiculaire de la voie et de la place. Parcelles de plan irrégulier constituées des bâtiments remarquables sur rue (immeubles de logements). A l'arrière, au centre et de part et d'autre d'une cour, commune aux deux immeubles, des petits bâtiments bas de service et d'activités artisanales.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les immeubles implantés à l'alignement de la voie profite du très large dégagement de la place et se situe par ailleurs dans l'axe de la rue Gabriel Péri depuis la Porte de Paris. Situés au croisement de la rue Gabriel Péri et de la place de la Résistance et de la Déportation, ils sont visibles depuis de multiples points de vue (porte de Paris, entrée de la place depuis la rue Désiré Lelay). Ces bâtiments sont un marqueur important de l'entrée sud du centre-ville.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Aucune de notoire



Façade sur le place
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93 -
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturale

Plan actuel	Rectangulaire pour chacun des immeubles
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 4 + C / 4 travées dont 2 symétriques formant bow-windows sur la place au n°2 et 5 travées au n°5
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés
Parement / remplissage	/
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Fenêtres à huisseries PVC ; porte piétonne double vitrée à grille d'origine au n°2 ; porte cochère en bois (chêne ?) d'origine au n°29
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde corps d'origine à chacune des baies de R+1 à R+4 : 30 et 6 sur les balcons des bow-windows ; grille de porte d'origine sur la porte d'entrée piétonne double vitrée au n°2, motifs de paniers fleuris ; chasse-roues métalliques de part et d'autre de la porte cochère au n°29
Modénature	Les deux bâtiments portent la même modénature : haute corniche de couronnement moulurée à larmier et frise de modillons ; bandeau intermédiaire plat entre R et R+1 ; appuis de fenêtres saillants.
Autres éléments de décor	Sous la corniche de couronnement, sur les deux bow-windows (au sommet et en bas sur les consoles d'appui), au-dessus de la porte d'entrée et sur les petites clefs pendantes sous chacune des fenêtres : riche décor sculpté en bas-relief de lierre grimant à fruits, impression de foisonnement ; clefs saillantes au centre de chacun des linteaux des baies.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à combles brisés interrompus par deux toitures en pavillon aux

	sommets des bow-windows
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises sur les brisis ; zinc sur les terrassons
Percements	Neuf lucarnes « à la Mansart » : 2 lucarnes à frontons triangulaires sommés de sphères et 7 à toits bombés
Modifications	Une climatisation a été implantée à droite d'un des bow-windows, sur le brisis et au-dessus du larmier de couronnement (<i>voir photographie ci-dessous</i>).

Critères de protection

Intérêt historique	Immeubles d'intérêt historique majeur : œuvres d'architectes actifs et bien identifiés à Saint-Denis à la jonction du XIX ^e et du XX ^e siècles, Ces bâtiments sont par ailleurs représentatifs de l'évolution urbaine du centre-ville à cette période. Ces deux immeubles de style Art Nouveau, peu répandu à Saint-Denis, remplacent par ailleurs des bâtiments inadaptés au confort moderne de la bourgeoisie dionysienne. A l'emplacement de ces immeubles se trouvaient trois bâtiments dans le parfaite continuité du bâti ancien (antérieur à 1800) de la rue Gabriel Péri : une maison de « type rural », une maison de commerce, et un hôtel de voyageurs (l'hôtel du Grand-Cerf) d'architecture Classique.
Intérêt urbain et paysager	Depuis la porte de Paris en regardant le centre-ville de la rue Gabriel Péri, ces immeubles ferment la perspective : ils sont donc, dans le paysage, essentiels et attirent le regard vers le cœur de la ville. Légèrement plus hauts que les immeubles situés entre la porte de Paris et la place de la Résistance, leur gabarit parfaitement maîtrisé renforce cet effet de perspective. Par ailleurs, la pierre de couleur miel est parfaitement adaptée aux coloris du cœur de la ville où la brique reste minoritaire et la pierre ou l'enduit clairs dominant.
Intérêt architectural	Les exemples d'immeubles monumentaux Art Nouveau sont très rares à Saint-Denis où quelques exemples moins maîtrisés (9 place du square Pierre de Geyter BJ/48) ne mettent pas en scène un décor naturaliste aussi abouti. L'équilibre entre les rythmes verticaux (bow-windows) et horizontaux (bandeau, corniche, longueur de la façade) renforce l'intérêt architectural de l'édifice.

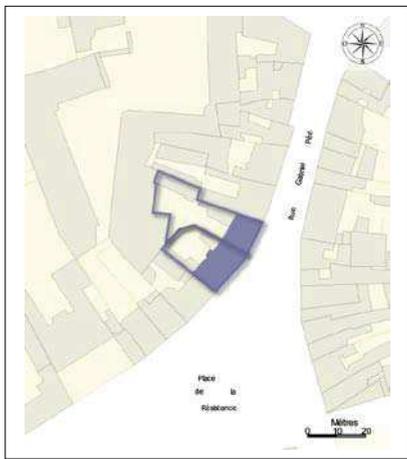
**Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE
PAS DE MODIFICATION POSSIBLE**

Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante. Si les devantures de commerces sont implantées correctement sous la ligne du bandeau qui couronne le rez-de-chaussée, elles ne doivent pas empiéter sur l'encadrement richement sculpté de la porte d'entrée. Par ailleurs, un poteau d'éclairage public est placé immédiatement devant le montant droit de cette porte ce qui nuit à sa lisibilité. Enfin il est recommandé de ne pas permettre la pose d'éléments techniques qui même si ce sont des éléments rapportés qui peuvent être supprimés, nuisent aussi à la qualité de l'ensemble (voir la climatisation implantée en couronnement de l'édifice). L'installation visible en façade d'un élément de ce type ne doit en aucun cas servir de modèle.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Vue perspective des immeubles depuis l'entrée du Musée d'Art et d'Histoire (22 bis rue Gabriel Péri). Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



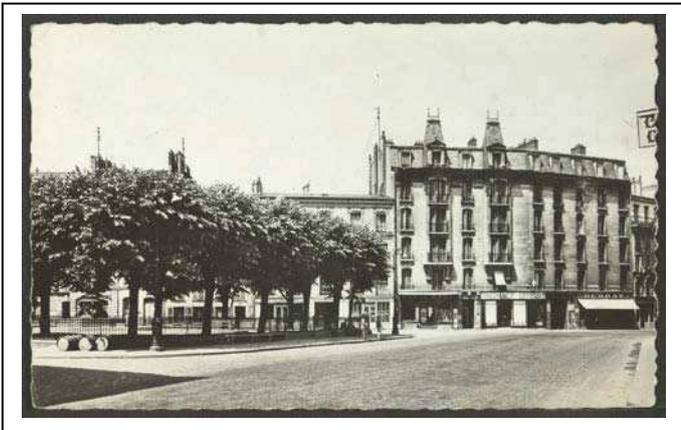
La porte d'entrée piétonne (au n°2) : le mobilier urbain et les devantures de boutiques saillantes nuisent à sa lisibilité. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le couronnement des bow-windows et du décor sculpté foisonnant (motifs de lierre à fruits). On remarque ici parfaitement l'altération visuelle que constitue le système de climatisation. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux, 1 O 252 et 2 O 252 « place de la Résistance »
Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, fonds des cartes postales



Carte postale s.d. c. 1950 ?
Archives départementales de la Seine-Saint-Denis 2 Fi Saint-Denis 961



Carte postale s.d. c.1900 ? Cette vue est antérieure à la construction des immeubles : sur la gauche deux des bâtiments détruits dont l'Hôtel du Grand Cerf.
Archives départementales de la Seine-Saint-Denis 2 Fi Saint-Denis 35

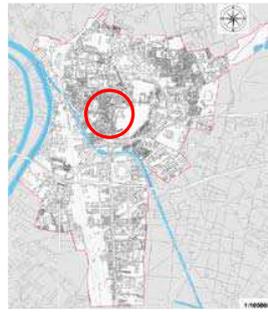
Fiche PLU n°69

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **1 rue Riant**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BI / 18



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction	1er quart du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

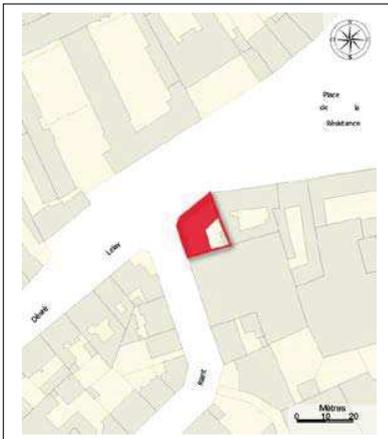
Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelle en angle de rues (rue Riant et place de la Résistance et à l'intersection avec la rue Désiré Lelay) ; située dans le secteur très dense du centre-ville historique et à proximité immédiate de la place de la Résistance constituée d'un espace public central arboré et d'un front bâti quasiment continu mais caractérisé par une importante hétérogénéité des gabarits.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'ancien couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment de logement collectif est implanté à l'alignement des voies (angle de rues) selon un plan en L. A l'arrière de l'immeuble, une petite cour (ou jardin) arborée close par des murs parcellaires
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façade principale d'entrée sur rue parfaitement visible depuis l'espace public (place de la Résistance, rue Riant). Une partie du mur pignon sud est visible depuis la rue Riant (au-dessus du niveau des toits d'un bâtiment de garages à RDC : bel appareillage non enduit de moellons de gypse). Bâtiment dont le gabarit bas tranche avec ceux des immeubles de la place, mais apporte une homogénéité à l'entrée de la rue Riant avec son vis-à-vis : une villa (<i>voir fiche PLU N°120</i>) également peu élevée.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire



Façades sur rue

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturale

Plan actuel	En L
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 2 / 8 travées (4 sur la place de la Résistance et de la Déportation, 1 en pan coupé à l'angle et 3 rue Riant)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Meulière en soubassement, matériau indéterminé sur l'élévation.
Parement / remplissage	Matériau visible : brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	20 baies rectangulaires ; une porte piétonne double ; une devanture de commerce ; 4 soupiraux dans l'axe des baies du rez-de-chaussée
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants sur chacune des baies
Métallerie et ferronnerie	15 garde corps de baies de types variés = 11 en fonte fin XIXe sans doute d'origine, 2 tubulaires à RDC sur la place, 1 de style Art Nouveau rue Riant et 1 autre en fonte de fer rue Riant sans caractéristique particulière.
Modénature	Corniche moulurée à frise ; bandeau intermédiaire saillant en brique entre RDC et R + 1 ; bandeau en larmier (pierre enduite ?) au-dessus du soubassement ; faux pilastres en brique rythmant la façade entre chaque travée, de R + 1 à R + 2, et posés sur des consoles double sous le bandeau saillant ; encadrement des baies plats saillants. Les baies à R+1, sur la place et le pan coupé, sont surmontées d'un fronton, qui se retrouve en couronnement de la porte d'entrée ; les baies à R + 1, côté rue Riant, sont munies de linteaux saillants en arc surbaissé.
Autres éléments de décor	Jeux de briques bichromes sur l'ensemble de la façade, alternance de couleurs beige et ocre.
Modifications	Sur les ferronneries (garde-corps remplacés). Par ailleurs, la devanture de commerce est venue interrompre le bandeau filant entre R et R+1 et rompre le rythme régulier des ouvertures.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans et à croupe sur le pan coupé
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, et six souches de cheminées visibles depuis l'espace public et symétriques (3 sur la place et 3 sur la rue Riant)

Percements	Néant
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	Cet immeuble est implanté sur la rue Riant ouverte en 1870 par le propriétaire du même nom (la voie est classée dans la voirie municipale par délibération du Conseil Municipal du 18 juin 1880). M. Riant aurait aidé les Carmélites à racheter le couvent en 1867 lorsqu'il fut mit en vente par l'Etat (source P.DOUZENEL). L'immeuble est contemporain de la villa qui lui fait face, au 1 rue Désiré Lelay, attribuée à l'architecte Jules MOULIN très actif à Saint-Denis dans les dernières décennies du XIXe siècle et au début du XXe siècle. L'immeuble du 1, rue Riant serait-il l'œuvre de cet architecte ? On reconnaît ici le style qu'il utilise pour la construction d'immeubles de rapport.
Intérêt urbain et paysager	Ce bâtiment est important dans le paysage urbain de la place de la Résistance et de la Déportation : peu élevé et présentant un jeu de brique polychrome soigné il apporte une transition en terme de gabarit entre les immeubles élevés de la place et les bâtiments plus bas de la rue Désiré Lelay. Par ailleurs, le travail de modénature et de polychromie participe de la qualité de ce paysage.
Intérêt architectural	Qualité des matériaux (briques, moellons sur le mur pignon sud) ; bon équilibre des rythmes horizontaux et verticaux de façade ;

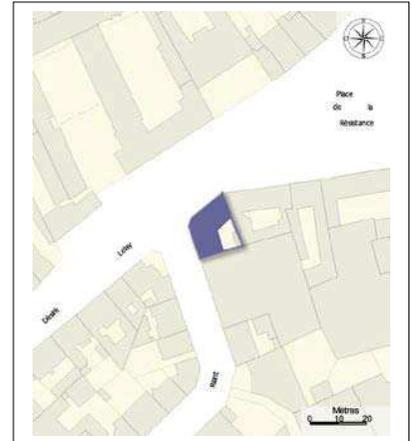
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE

Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine. Les garde-corps tubulaires récents (à RDC sur la place) mériteraient d'être remplacés par, si ce n'est des garde-corps anciens équivalents à ceux d'origine, des barres d'appui simples reprenant les horizontales des garde-corps d'origine et situés dans l'ébrasement des baies. Concernant le pied d'immeuble, on s'attachera à conserver les baies d'origine encore en place. Lors de nouveaux travaux sur la devanture commerciale, le bandeau entre RDC et premier étage mériterait d'être restitué.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Détail de la façade sur la rue Riant.
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL SPC

Sources et bibliographie

/

Fiche PLU n° 71

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **18 boulevard
Marcel Sembat**

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BI / 39



Plan de situation source : INSEE

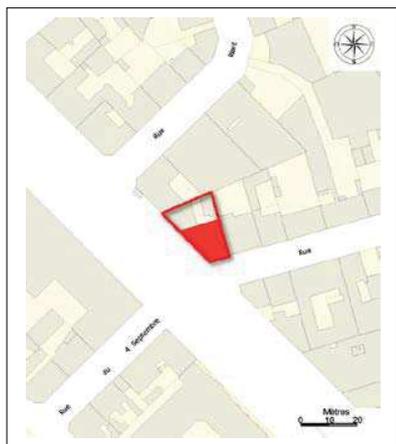
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	3ème quart du XIX ^e siècle
Destination Initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé et commerce
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



Façade sur le boulevard Marcel Sembat.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPLS, SPC

Contexte urbain et paysager	Parcelle de plan trapézoïdal située à l'angle du boulevard Marcel Sembat et de la rue Aubert. Cadre environnant arboré : plantations du boulevard. Emplacement situé dans un espace de transition entre le cœur du centre-ville, caractérisé par un bâti très dense, et les quartiers au-delà des boulevards (Marcel Sembat, Jules Guesde, Carnot, Félix Faure) au tissu plus lâche.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de l'ancien couvent des Carmélites)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Bâtiment remarquable (immeuble) implanté en limites de parcelles et aligné sur les voies. Bâtiment mitoyen de part et d'autre. Du côté du boulevard un bâtiment mitoyen d'un niveau possède une étroite cour à l'arrière (6m / 3m environ) : cour sans doute commune entre l'immeuble et ce deuxième édifice.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façades sur rues parfaitement visibles depuis l'espace public : boulevard Marcel Sembat et rue Aubert. Bâtiment d'angle particulièrement présent dans le front bâti du boulevard car encadré par un mitoyen très bas.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Les bâtiments mitoyens bas sur le boulevard sont une adjonction postérieure ou ont été largement modifiés : un (des) bâtiment(s) existaient à cet emplacement dès l'origine de l'implantation de l'immeuble.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale

Plan actuel	Trapézoïdal
Parties constituantes	Commerce en rez-de-chaussée ; habitations de R+1 à R+3
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 3 / 7 travées (dont 5 symétriques sur le boulevard : 2 travées de part et d'autre d'une travée centrale)
Extensions / Modifications	Le dernier niveau pourrait être une surélévation ancienne.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit ciment
Modifications	L'enduit d'origine devait être en plâtre.
Ouvertures (portes, fenêtres)	14 baies rectangulaires de hauteurs décroissantes de R+1 à R+2; 7 baies ou portes-fenêtres à huisseries PVC ouvrant sur un balcon filant à R+3 ; porte d'entrée piétonne double en bois. Devantures de commerce sur une partie du rez-de-chaussée (à l'angle du bâtiment).
Occultation type et matériau	Stores amovibles.
Méallerie et ferronnerie	14 Garde corps en fonte et main courante en bois sur chacune des baies de R+1 à R+3 ; garde-corps filant en fonte sur le balcon à R + 3
Modénature	Corniche moulurée à larmier ; appui du balcon mouluré ; bandeau mouluré et à larmier entre RDC et R + 1 saillant au-dessus de la porte d'entrée ; fronton triangulaire mouluré à larmier surmontant la baie centrale à R + 1 sur le boulevard, de part et d'autres deux corniches surmontant deux baies « jumelées » ; sur la rue Aubert à R + 1 chacune des deux baies est également surmontée d'une petite corniche moulurée à larmier : l'une à droite triangulaire et l'autre à gauche droite.
Autres éléments de décor	Frise de denticules sous le bandeau filant entre RDC et R + 1. Chacun des linteaux des baies à R + 1 et R+2 est surmonté d'un bas-relief sculpté de rinceaux de style néo-gothique : celui situé sous le fronton triangulaire de la baie centrale à R + 1 sur le boulevard est plus ouvragé et marqué au centre d'une tête en haut-relief à coiffe médiévale. Le bas-relief situé au-dessus de la porte d'entrée est marqué au centre d'un écu muet. Consoles d'appui sculptées de part et d'autre de la porte d'entrée et des linteaux des baies à R + 1 sculptées. Montants des baies à R + 1 et R + 2 surplignés de frises de



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

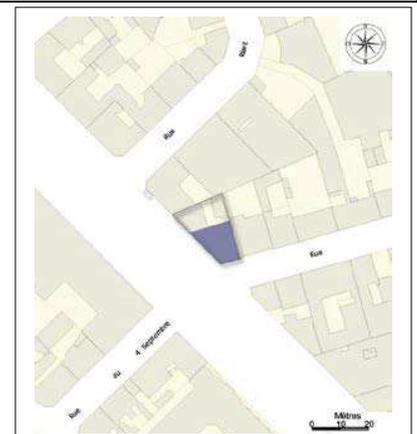
	motifs végétaux stylisés.
Modifications	Modifications apportées sur les huisseries et sur les rythmes réguliers de la façade par l'implantation d'une devanture de commerce. Cependant, comme c'est le cas fréquemment, cette devanture n'est pas venue abîmer le bandeau intermédiaire.
Toiture	
Type de couverture	Toit à croupe
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Percements	3 Châssis de toit
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Immeuble lié au lotissement progressif des cours de promenade aménagés sur les anciens remparts à partir de 1815-1820 (actuels boulevards Marcel Sembat, Jules Guesde, Carnot et Félix Faure). Ce lotissement s'accélère avec l'aménagement du square de Geyter à partir de 1877-1879 qui engendre la création de nombreuses voies l'environnant, au Nord et surtout au Sud, et l'urbanisation rapide du boulevard Marcel Sembat.
Intérêt urbain et paysager	Immeuble de faible hauteur structurant un des croisements du boulevard Marcel Sembat.
Intérêt architectural	<p>Façade intéressante : composition savante sur le boulevard Marcel Sembat par l'implantation de travées régulières symétriques avec un travail particulièrement soigné au niveau de la travée centrale. De part et d'autre de l'axe central (travée centrale) les deux travées latérales très proches et aux extrémités renforcent l'importance visuelle du pivot central.</p> <p>Immeuble qui reprend le programme décoratif néo-gothique proche de celui du 4 rue Aubert antérieur, situé à quelques dizaines de mètres de là. L'immeuble est légèrement postérieur aux bâtiments remarquables de la partie Est de la rue : les n° 4, 5, 7, et les deux immeubles en vis-à-vis à l'angle de la rue Gabriel Péri.</p>
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> ● l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Comme le montre la carte postale ancienne ci-dessous, le traitement de l'angle à rez-de-chaussée est affecté à du commerce si ce n'est depuis l'origine, depuis très longtemps. Si la devanture semble déséquilibrer la façade, notamment par rapport aux étages supérieurs très symétriques, elle correspond à des dispositions anciennes. Le dessin de cette dernière aujourd'hui n'est pas exceptionnelle, cependant, rares sont les exemples où le bandeau mouluré et à frise du RDC est encore conservé. Ainsi, une attention particulière sera portée au traitement du RDC et à l'inscription de la devanture en pied d'immeuble. Les modénatures devront être conservées dans leur ensemble et le rythme des travées en étage devra orienter le parti architectural. Le traitement du RDC devra prendre en compte la symétrie de la façade sur le boulevard Marcel Sembat. Ainsi il serait intéressant, si possible, de ré-ouvrir les deux baies qui ont été bouchées à rez-de-chaussée dans l'axe des deux travées latérales gauches.</p> <p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Si les décors et la modénature sont relativement bien conservés, on constate que des bandeaux ainsi que des tables architecturales au niveau des trumeaux ont disparu. La restitution de ces éléments pourrait être envisagée grâce à la carte postale ancienne et ce, sur la base des profils de moulurations encore en place. Enfin, il conviendrait lors d'un prochain ravalement de restituer une couleur de finition qui soit cohérente sur l'ensemble de la façade.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues

Détail du décor sculpté autour de la porte d'entrée et de la baie qui la surmonte. Aperçu du bandeau intermédiaire qui couronne la devanture de commerce
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

Sur cette vue datée des années 1910 (collection particulière) on voit parfaitement le pied de l'immeuble sur le boulevard et le rythme d'origine des ouvertures adaptées à l'architecture de la façade.



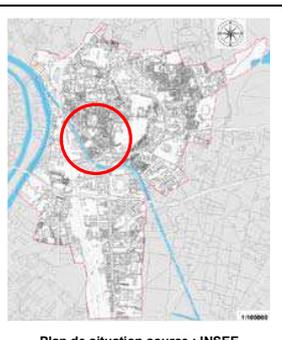
Fiche PLU n° 72

Dénomination :
Immeubles de logements

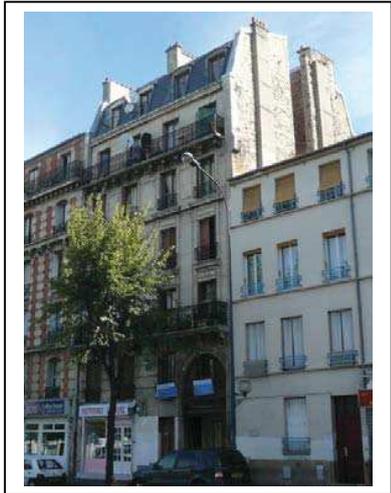
Adresse : **32 boulevard
Marcel Sembat**

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AJ / 93



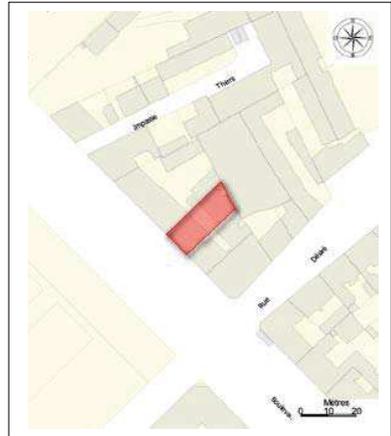
Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	Vers 1860 - 1870
Destination initiale	Logements collectifs privés
Destination actuelle	Logements collectifs privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur le boulevard Marcel Sembat
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Bâtiments implantés sur une parcelle de plan presque rectangulaire perpendiculaire à la voie. Parcelle située en face du square de Geyter et à proximité du croisement entre le boulevard Marcel Sembat et la rue Désiré Lelay. Contexte urbain arboré et aéré : large voie arborée (boulevard Marcel Sembat) et espace dégagé à caractère paysager créé par le square.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de l'ancien couvent des Carmélites)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Immeuble remarquable implanté en limite Sud-Ouest de parcelle, aligné sur la voie et situé entre limites séparatives de parcelles (mitoyen avec les 30 et 34 boulevard Marcel Sembat). A l'arrière du bâtiment une étroite cour rectangulaire, entre limites séparatives, accessible depuis le bâtiment principal (passage cochère). En fond de cour, à 4m50 du premier immeuble, un second immeuble de logement de même élévation et de plan irrégulier en L. A l'arrière de cet immeuble le long de la limite nord-est de parcelle une petite cour.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Immeuble remarquable parfaitement visible depuis la voie publique grâce au recul offert par le square (façade principale et partie supérieure du mur de pignon Sud). Inclut dans le front bâti d'immeubles allant de l'impasse Thiers à la rue Désiré Lelay.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	L'immeuble secondaire sur cour est postérieur d'une vingtaine d'années à l'immeuble sur rue. De même gabarit et de même plan il offre une cohérence à l'ensemble.



Description et analyse architecturales de l'immeuble remarquable

Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Le commerce de rez-de-chaussée (largeur correspondant à 2 travées) semble être un aménagement postérieur.
Elévation / nombre de travées	SS + R + 5 + C / 4 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé. Sur les murs pignons visibles : appareillage de moellons de calcaire
Parement / remplissage	Matériau visible : pierre de taille
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte cochère en bois dont le cintre englobe une des quatre baies de l'entresol (menuiseries bois). Sur l'ensemble des niveaux supérieurs, des baies rectangulaires régulières aux huisseries hétérogènes. A R+5 l'ensemble des baies rectangulaire comprend des menuiseries bois.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants sur l'ensemble des baies
Méletterie et ferronnerie	16 garde-corps en fonte (en entresol, à R + 3 et R + 4, et combles) ; deux balcons à garde-corps en fonte à R + 2 (chacun desservant deux travées) ; balcon filant à garde-corps en fonte à R + 5. Les garde-corps anciens du balcon filant et des lucarnes sont postérieurs au reste.
Modénature	Encadrement de la porte cochère moulurée (gorge, quart-de-rond), chasses-roques en pierre de taille en partie inférieure des pénétrations. Six consoles d'appui sous chacun des balcons à R + 2, sculptées pour quatre d'entre elles de trois cannelures et listels. Bords des balcons sur la voie en forme de tore à profil circulaire. Encadrement des baies de R + 2 à R + 5 en bandes. Chacune des baies à R + 3 et R + 4 est surmontée d'une petite corniche à larmier. Les consoles d'appui du balcon filant à R + 5 ne portent pas de motifs. Le bord de ce balcon forme également un tore à profil circulaire. Corniche moulurée à larmier.
Autres éléments de décor	Motifs de refends en entresol. Des motifs de cercles au centre de tables sont sculptés sur les allèges des baies de R+2 et R+3 ; de simples tables sont sculptées sur les allèges entre R+3 et R+4. La baie surmontant la porte cochère, et inscrite dans son arc en plein-cintre, est encadrée de panneaux de boiseries.



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Modifications	Le balcon filant à R + 5 a subi des modifications anciennes (consoles d'appui ; garde-corps...). L'aménagement du rez-de-chaussée récent nuit à la cohérence de l'ensemble (proportion des baies et volet roulant).
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques (sur cour) et zinc (sur rue). Huit souches de cheminées qui marquent les refends et rythment l'immeuble.
Percements	Quatre lucarnes à jouées rentrantes.
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection

Intérêt historique	Le boulevard actuel est implanté sur l'ancien cours Ragot dont il a hérité les plantations de platanes. Les dernières enceintes médiévales (sur le tracé du cours Ragot entre autres) disparaissent progressivement à partir des années 1815-1820. Les abords extra-muros sont alors occupés de petites industries (à l'emplacement du quartier du square de Geyter jusqu'au canal et à la Porte de Paris). L'immeuble du 32 boulevard Marcel Sembat est antérieur à la création du square de Geyter et de ses abords nord et sud (place Parmentier et rues environnantes notamment). Il se distingue ainsi de la majorité des immeubles du secteur nord-est de la Porte de Paris, datés entre 1890 et 1914, où la brique rouge domine. Son architecture où la brique (moins coûteuse) est absente, où le vocabulaire haussmannien est présent et où les logements par niveaux sont peu nombreux témoigne de l'expansion d'une bourgeoisie aisée à Saint-Denis à la fin du XIXe siècle.
Intérêt urbain et paysager	Immeuble remarquable essentiel dans le paysage des abords du square de Geyter. Il est parfaitement intégré dans le front bâti du boulevard qui fait face au jardin et constitue aussi un exemple unique de ce type d'architecture implantée au début des années 1870 sur le bord des anciens cours de promenade (Ragot, Chateaudun...).
Intérêt architectural	Façade remarquable par son ordonnance, son gabarit et son programme décoratif simple et soigné. La pierre dominante lui confère par ailleurs une richesse particulière. On retrouve ici la plupart des traits de l'architecture dite haussmannienne (vers 1860-1870, de façon contemporaine donc à son « explosion » à Paris) : monochromie classicisante, monumentalité, éléments de décor et lignes d'appui saillants, exploitation des combles et égalisation des hauteurs de niveaux, couplage de baies sur des balcons partiels qui signalent l'importance des pièces de réception. Cette façade possède ainsi une autonomie visuelle dans le paysage urbain et son axialité est intéressante.

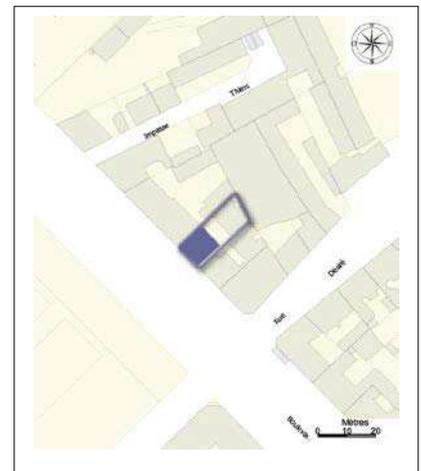
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Éléments ou caractéristiques à protéger	En totalité à l'exception des modifications suivantes : devanture de commerce plus élevée que le gabarit d'origine du premier niveau.
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales : de l'immeuble de rapport aux grands ensembles ● l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il serait aussi souhaitable de préserver et restaurer les décors encore en place dans les parties communes. L'immeuble fonctionnant avec son pendant sur cour, ce dernier sera aussi conservé et restauré. Concernant la devanture en rez-de-chaussée, il conviendrait de favoriser un projet en harmonie avec l'ensemble de la façade notamment au niveau des proportions générales (hauteur de l'ensemble et disposition/proportions des baies).

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



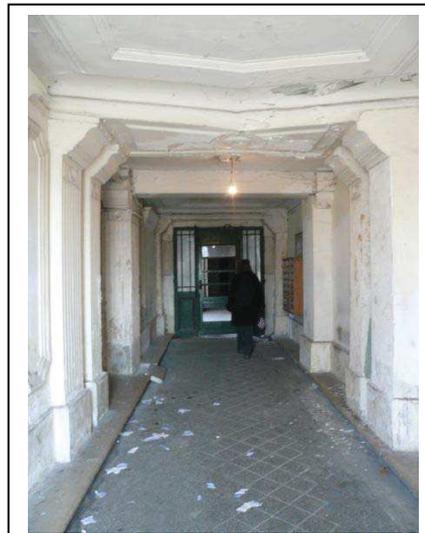
Ci-dessus, détails de la ferronnerie et de la modénature. Ci-contre la porte cochère et la baie d'entresol encadré de lambris.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

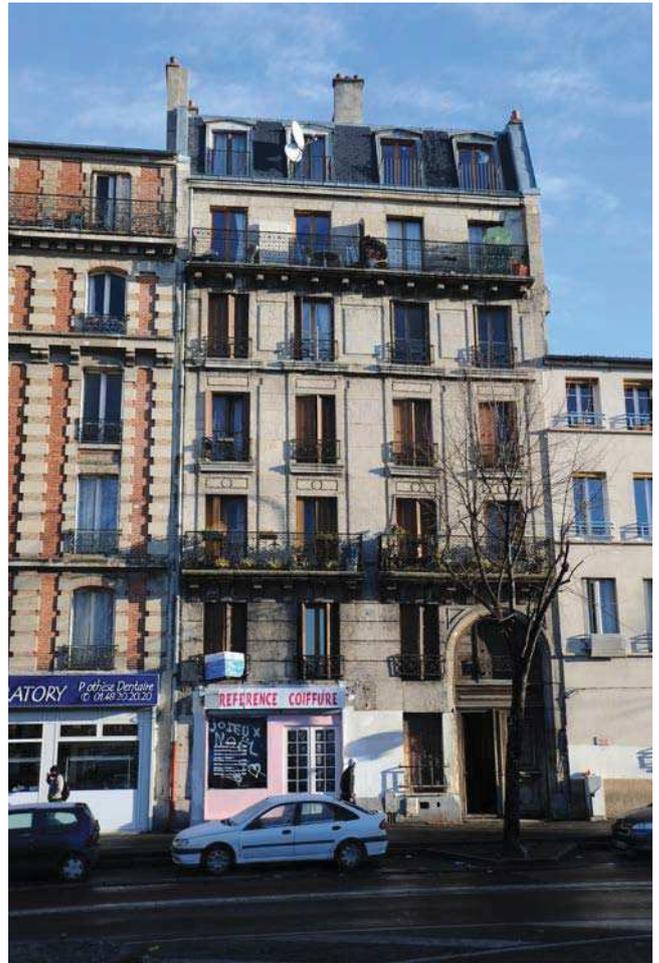


L'immeuble dans son contexte urbain : un alignement hétérogène en face du square de Geyter.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Hall de l'immeuble, passage piéton. On retrouve en plâtre moulé les mêmes éléments classiques qu'en façade (tables architecturales).
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





© Jacques MANGIN –UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. II, DDE, sd

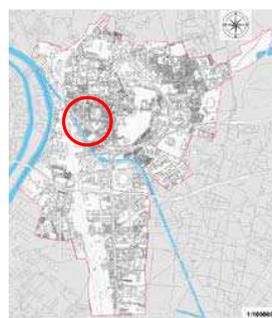
Fiche PLU n° 73

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **38 boulevard
Marcel Sembat et 2
impasse Thiers**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AJ / 82



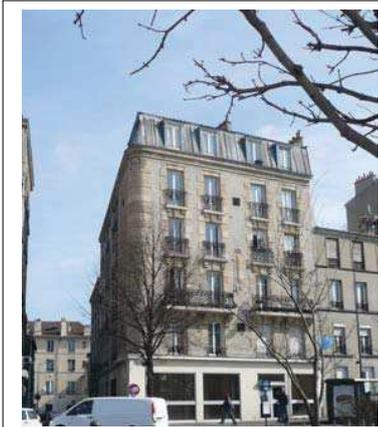
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction	1909
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	A.Gauthier et Stel (architectes) ; H.Villatte (entrepreneur)
Maître d'ouvrage	E.Lenoir
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelle située à l'angle de l'impasse Thiers et du boulevard Marcel Sembat ; en face du square de Geyter. Environnement dégagé et arboré : plantation d'arbres du boulevard et espace paysager du square. Bâtiment situé en bordure du centre-ville historique (matérialisé par le boulevard) caractérisé par un front bâti dense à dominant de logements collectifs.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du couvent des Ursulines).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de logement, est aligné sur les deux voies et construit entre les limites séparatives de parcelle (mitoyen avec le 36 boulevard Marcel Sembat). A l'arrière du bâtiment une petite cour de plan trapézoïdal.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Immeuble structurant parfaitement visible depuis l'espace public, inclut dans le front bâti d'immeubles allant de l'impasse Thiers à la rue Désiré Lelay.
Clôture : type et matériau	Mur fermant au sud-est la cour intérieure.
Modifications	Aucune de notoire



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales

Plan actuel	En L
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Elévation / nombre de travées	SS + R + 4 + C / 10 travées
Extensions / Modifications	Commerce en rez-de-chaussée sur le boulevard Marcel Sembat créé a posteriori ou ayant été largement modifié.
Façades boulevard Marcel Sembat et impasse Thiers	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique silico-calcaire et pierre de taille
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Toutes les huisseries des fenêtres semblent être en bois, porte piétonne d'entrée en bois sur l'impasse Thiers. Soupiraux sur l'impasse Thiers.
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables sur toutes les baies de R à R+3
Métallerie et ferronnerie	36 garde-corps en fonte sur les baies de R+1 à R+4 ; deux garde-corps de balcon à profils galbés à R+2 desservant chacun 2 baies boulevard Marcel Sembat. Motifs assez simples : croisillons et guirlandes de feuillages entrelacés. Très gros motifs de fleurons en fonte (?) marquant l'extrémité des tirants sur chacune des façades (deux par façade).
Modénature	Bandeau mouluré et à larmier au-dessus du rez-de-chaussée ; corniche haute moulurée et à larmier ; encadrement des baies de R+1 à R+4 en pierre de taille formant motifs de plate-bandes ; fausses clés saillantes marquant le centre des linteaux des baies ; consoles d'appui des balcons à volutes, gorges circulaires, feuilles d'acanthe ; sur chacune des façades entre les deux extrémités de tirants deux tables en haut-relief avec feuilles d'acanthe en haut et en bas. Une attention particulière est apportée à l'angle du bâtiment en pierre de taille traitée en arrondi de R+1 à R+4 à bossages, une guirlande mêlant fleurs et rubans au niveau du balcon et sous la corniche un cartouche encadré de fleurs.
Autres éléments de décor	Légère bichromie de beiges (alternance de brique claire et de pierre de taille)
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	



Plan cadastral DGI 1/2500



	Type de couverture	Toit à combles brisés (réunis sur l'arêtier et à la noue)
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000	Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
	Percements	Six lucarnes à la Mansart de type capucine Impasse Thiers et Quatre lucarnes à la Mansart de type chien assis boulevard Marcel Sembat
	Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	Le boulevard actuel est implanté sur l'ancien cours Ragot dont il a hérité les plantations de platanes. Les dernières enceintes médiévales (sur le tracé du cours Ragot entre autres) disparaissent progressivement à partir des années 1815-1820. Les abords extra-muros sont alors occupés de petites industries (à l'emplacement du quartier du square de Geyter jusqu'au canal et à la Porte de Paris). Le logement s'étend spécialement au-delà et autour de cette limite médiévale à partir des années 1870. à partir de 1879, création du square Thiers (de Geyter actuel) et de l'ensemble des rues situées aux abords nord et sud jusqu'au canal. Cet immeuble et le front bâti situé en face du square participe de cette urbanisation progressive du secteur nord-ouest de la Porte de Paris. Cette séquence étant plus particulièrement destinée à profiter du paysage du square.
Intérêt urbain et paysager	L'immeuble structure le front bâti et l'environnement du square de Geyter : son gabarit, ses coloris sobres, sa dominante de vides sur les pleins permettant de profiter du paysage du square depuis les logements des étages. L'intérêt urbain principal réside dans le traitement très soigné de l'angle (au croisement de l'impasse Thiers). L'arrondi en pierre claire qui anime le paysage du boulevard, dénote par rapport aux pans coupés beaucoup plus fréquents dans ce type d'implantation.
Intérêt architectural	Majoritairement construits en brique ocre rouge dans ce secteur les immeubles empruntent le plus souvent des éléments du vocabulaire haussmannien, même de façon tardive comme c'est le cas ici. Cet immeuble remarquable en est un aboutissement particulièrement soigné : alliant brique silico-calcaire en parement (une tonalité proche de la pierre) et pierre de qualité en parties vives, son architecture reprend certains traits de l'immeuble parisien « de boulevard » : monumentalité, éléments de décor et lignes d'appui saillants, exploitation des combles et égalisation des hauteurs de niveaux, couplage de baies sur des balcons partiels qui signalent l'importance des pièces de réception et renforce l'axialité de la façade. L'emploi de deux matériaux onéreux le distingue par ailleurs d'immeubles plus courants et modestes du sud du square de Geyter par exemple (place Parmentier). Il faut également souligner une différence formelle entre la façade impasse Thiers, plus sobre, sans balcon, et la façade sur le boulevard où se porte tout le décor sculpté.

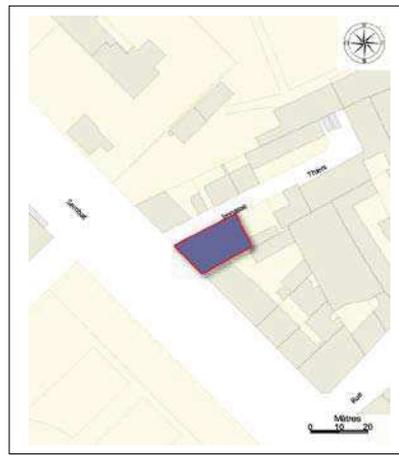
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Cet immeuble est un très bon exemple de ravalement d'immeuble « brique et pierre » réussi à l'exception du rez-de-chaussée sur l'impasse Thiers où le parement de brique a été peint. Dans le cadre de nouveaux travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'arrondi avec ses décors et la signature de l'architecte devra être préservé. L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception de la devanture qui pourra être modifiée. Dans le cadre d'un nouveau projet de devanture, le bandeau mouluré entre rez-de-chaussée et pied d'immeuble devra être restitué sur toute la longueur (visible à l'angle) et restauré. Le dessin de la nouvelle devanture devra prendre en compte les rythmes de l'immeuble (travées). A rez-de-chaussée sur l'impasse, les baies et la porte d'entrée devront être préservées et restaurées.
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

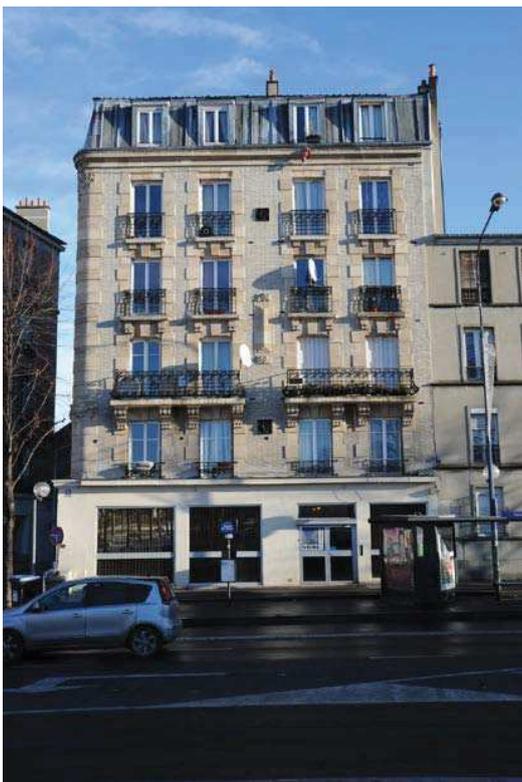
1/2500°



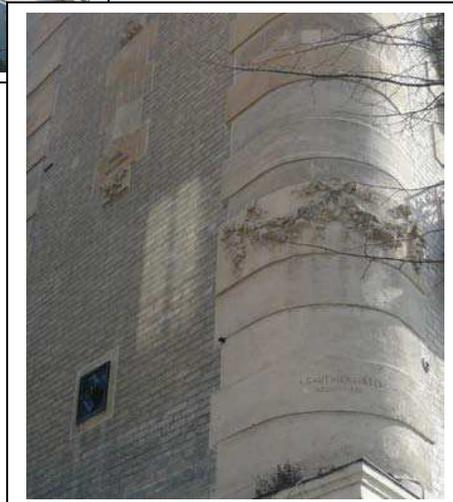
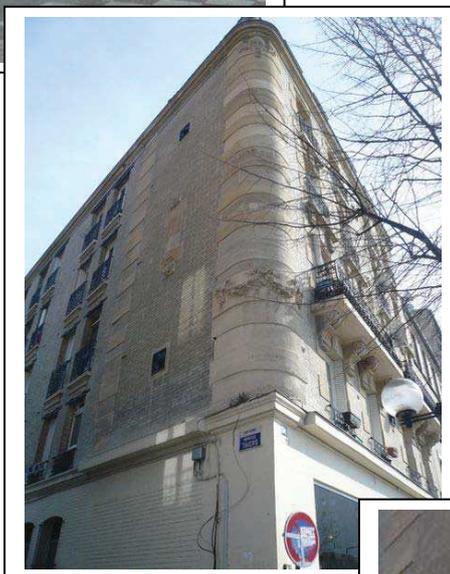
Autres vues



Le front bâti du boulevard Marcel Sembat : du n°40 au n°32. La qualité de l'architecture des n°38 et 32 se détache spécialement.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



© Jacques MANGIN –UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Détail du traitement arrondi de l'angle et de l'importance des balcons dans la volumétrie de la façade sur le boulevard. A droite détail de la sculpture, des tirants et de la signature des architectes

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AMSD, 16 Fi 112 / 1 à 6, « plans d'architecture », immeuble de M.Lenoir cours Ragot avril 1909.

Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. II, DDE, sd

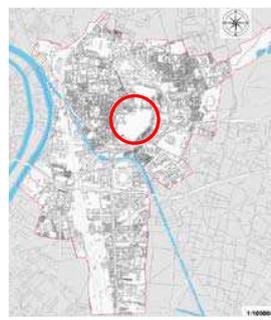
Fiche PLU n° 74

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **17 rue Suger**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AB / 18



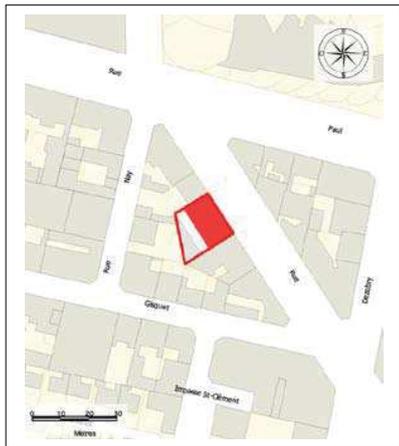
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1909
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Z.COULON (architecte) ; L.MAILLET (entrepreneur)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

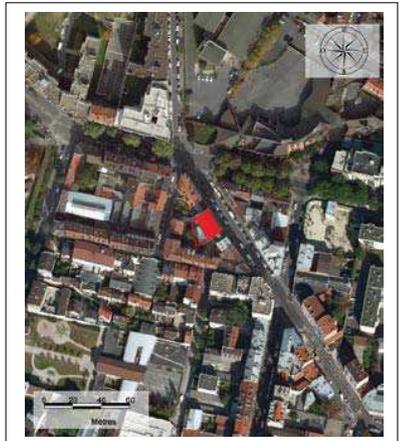
Analyse urbaine et paysagère



Façade sur rue de R+1 à R+4
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Contexte urbain et paysager	La parcelle est implantée en limite est d'un îlot compris entre les rues Nay, Gisquet, Paul Eluard et Suger. La rue Suger, ancienne rue du Pont du Croult, permet de relier directement les abords de l'église Saint-Denis de l'Estrée à la rue Paul Eluard, et, par conséquent aux quartiers Nord de la ville et à Epinay. Le secteur « République-Gare » est caractérisé par des bâtiments hétéroclites : logements collectifs ou maisons particulières en limites d'îlot et petites industries ou ateliers artisanaux en cœur d'îlot (hauteurs et gabarits hétéroclites, bâti et parcellaire denses).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (église Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté en limites de parcelle et aligné sur la voie. A l'arrière, la parcelle très peu profonde, ne comprend qu'une très petite cour lotie de bâtiments annexes bas dont la fonction n'est pas identifiée. L'immeuble est flanqué de deux bâtiments mitoyens bas, R et R+1, qui dégagent la façade est permettent de voir les murs pignons (enduits au ciment récent).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Cet immeuble est particulièrement visible dans la rue Suger et depuis la rue Paul Eluard du fait de son élévation assez importante, dans une voie par ailleurs caractérisée par l'hétéroclisme de ses constructions.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Faibles modifications (plan de la parcelle contemporain de la construction de l'immeuble).

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Elévation / nombre de travées	SS + R + 4 / 5 travées symétriques : au centre, la travée comprend la porte d'entrée et des baies jumelées étroites et, autour de cet axe, deux travées latérales de part et d'autre.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Maçonnerie enduite pour le soubassement et l'ensemble des éléments de modénature ; murs pignons enduits ; au premier niveau meulière à joints vifs formant nids d'abeille
Parement / remplissage	Brique ocre rouge en parement (ou en gros œuvre ?) sur le reste de la façade principale.
Modifications	Les murs pignons ont été enduits ultérieurement.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Soupiraux à l'alignement des travées ; porte d'entrée centrale au rez-de-chaussée, piétonne double d'origine ; porte flanquée de deux fois deux travées comprenant des baies identiques (les huisseries sont en PVC mais certaines reprennent le dessin des menuiseries d'origine à petits bois en haut et bas des vantaux ; cette disposition n'est malheureusement pas systématisée sur toutes les baies de la façade). De R+1 à R+4, les baies sont régulières sur l'ensemble des travées et des niveaux ; sur la travée centrale, à tous les niveaux, les baies sont étroites et jumelles. Comme mentionné ci-dessus les huisseries en PVC ne reprennent pas toute la même composition à petits « bois ».
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants ou stores.
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps de belle qualité de style Art Nouveau en fonte de fer industrielle, conservés sur l'ensemble des baies de la façade.
Modénature	Bandeaux à R et R+1 moulurés à larmier en maçonnerie enduite ; corniche haute à frise, motifs d'arcades en plein-cintre, fausses consoles, moulurée à larmier en maçonnerie enduite. Les encadrements des baies sont particulièrement travaillés avec une variété des systèmes à chaque niveau. Tous ces encadrements ont été particulièrement bien conservés.
Autres éléments de décor	Bossages enduits à R+1 ; au-dessus des baies à R+2 des motifs de céramiques polychromes en forme de demi-médaille (motifs de fleurons) ; à R+4 motifs circulaires en céramique et haut-relief. En couronnement de la travée centrale, sur la corniche, la date de construction de l'immeuble « 1909 » est inscrite en typographie Art Nouveau. A R+1 sur les bossages et de part et d'autre sur la façade, les

	plaques de l'architecte et de l'entrepreneur.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Souches de cheminées implantées régulièrement et visible en amont ou en aval de l'immeuble
Modifications	

Critères de protection

Intérêt historique	La rue Suger fut percée à la suite de la construction de l'église Saint-Denis de l'Estrée et pour permettre une circulation plus facile dans le quartier de la Gare en pleine densification à partir de 1870. cet immeuble fait partie des immeubles de rapport « de style » du quartier.
Intérêt urbain et paysager	Cet immeuble imposant, mis en valeur par les constructions mitoyennes basses, marque fortement le paysage de la rue.
Intérêt architectural	Le travail de l'architecte Z.Coulon se caractérise par la qualité apportée à la modénature, aux matériaux et au décor de ses façades. Cet immeuble en est un bon exemple : les matériaux peu coûteux (brique et gros œuvre enduit) sont mis en œuvre avec soin et sont « contrebalancés » par la variété des modénatures et décor. Sont alliés l'architecture en brique industrielle à un « grand style », ici Art Nouveau.

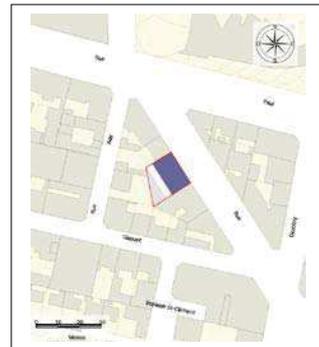
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera donc à préserver le pied d'immeuble qui est souvent la première partie altérée par des interventions non adaptées et à maintenir les proportions des baies à RDC. Concernant les menuiseries, il conviendrait, si possible, de les homogénéiser sur l'ensemble de la façade en reprenant les proportions entre clair de vitrage et menuiserie (avec petits bois en partie haute et basse) ainsi que le profil des menuiseries anciennes.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Plaque de l'entrepreneur et détail du garde-corps « Art Nouveau ». Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AMSD, fonds M ou O ou X, cote 1O220

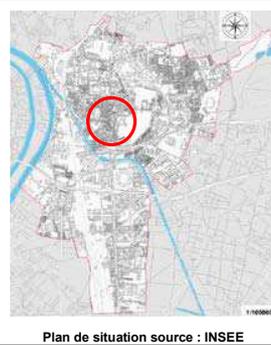
Fiche PLU n° 75

Dénomination :
Maison actuellement
Immeuble de logements

Adresse : 8 rue des Ursulines

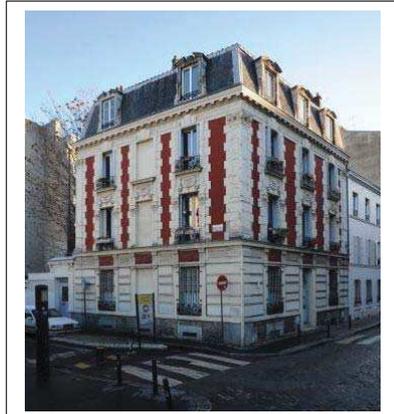
93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AK / 1



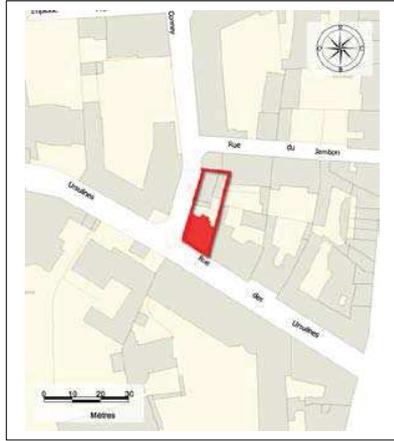
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	Vers 1860
Destination Initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

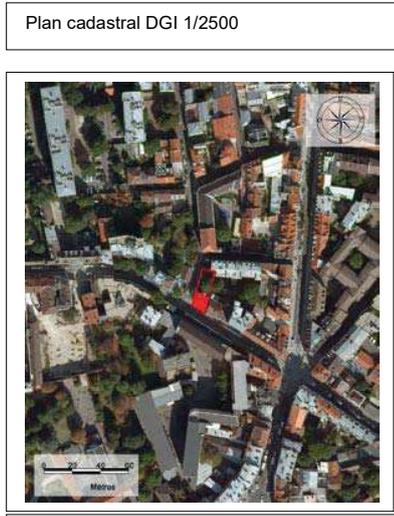


Façades sur rues
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Contexte urbain et paysager	Cette parcelle est implantée à l'angle des rues des Ursulines et Emile Connoy, deux des plus anciennes voies du centre-ville de Saint-Denis. Ce secteur, de la rue des Ursulines, est caractérisé par une moindre densité du bâti que dans le reste du centre-ville : les maisons ou petits immeubles y dominent avec des implantations en retrait de la voie et des importants espaces non bâtis en cœur d'îlot (îlot Condroyer, îlot de l'ensemble scolaire Jean-Baptiste de la Salle).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection du couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Sur cette parcelle de plan rectangulaire longeant la rue Emile Connoy, le bâtiment remarquable, immeuble de logements, est implanté à l'alignement des voies en angle. A l'arrière, se déploie un jardin planté et vers le nord de la parcelle divers bâtiments bas non identifiés.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Du fait de son implantation, le bâtiment est particulièrement bien identifiable depuis l'espace public : ses façades sud, ouest et nord sont visibles, la dernière est mitoyenne d'un immeuble plus bas R + 2 laissant apparaître le sommet du mur pignon est. La façade postérieure nord n'est pas décrite ici mais présente le même dessin que les façades principales sur rue (<i>voir vue ci-dessous</i>).
Clôture : type et matériau	Sur la rue Emile Connoy (<i>voir vue ci-dessous</i>), le jardin est clos par un mur haut percé d'une porte de garage récente et, contre l'immeuble, d'une porte piétonne ancienne couronnée d'un fronton droit à larmier et posé sur des consoles.
Modifications	Mur de clôture sur la rue Emile Connoy.



Description et analyse architecturales



Plan actuel	Carré avec une tour d'escalier sur le jardin au centre de la façade secondaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 2 + C / 3 travées par façade visible depuis l'espace visible, une dont les baies sont aveugle au centre de la façade ouest
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades principales ouest et sud	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé. Meulière en soubassement
Parement / remplissage	Sur l'élévation de RDC à R + 2 alternance de brique peinte en rouge « en fond » et des éléments de modénature ou de décor enduits en blanc ou en rouge. Le décollement ponctuel du badigeon ne laisse pas deviner le matériau de gros œuvre.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Les deux façades sur rue sont presque symétriques, une étant marquée en travée centrale par l'axe de l'entrée. Sur la façade sud, à RDC au centre la porte d'entrée piétonne à menuiserie d'origine de belle qualité, cette entrée est flanquée de baies rectangulaires répétées ensuite sur chacun des niveaux supérieurs. Sur la façade ouest, les mêmes ouvertures exceptées sur la travée centrale ou les ouvertures sont murées, sans doute depuis l'origine (ce dispositif permet de ne pas rompre la symétrie des façades et des décors et d'avoir des murs pleins supplémentaires à l'intérieur). Soupirloux de caves à l'alignement de chaque travée.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Sur les baies du RDC, des grilles ont été posées au-dessus des garde-corps : elles s'intègrent globalement à l'architecture du lieu. Toutes les baies portent le même type de garde-corps d'origine.
Modénature	Bandeau plat saillant au-dessus du soubassement en meulière. Bandeau mouluré à larmier à RDC dont le profil est repris en corniche. La corniche particulièrement saillante est posée sur des modillons. A R+2, les appuis de baies sont saillants moulurés à larmier.

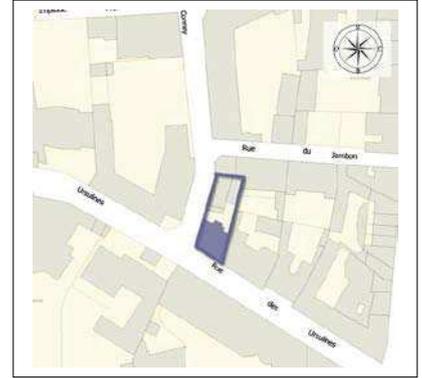
Autres éléments de décor	<p>A RDC, des bossages filants sur l'ensemble du niveau interrompus par les encadrements des baies. Sous le niveau du bandeau intermédiaire, une riche frise décorative est constituée de tables à décors vermiculés interrompues par les dessus de baies : six frises décoratives de putti peintes en rouge encadrées de consoles cannelées posées sur des triglyphes. Les panneaux de putti, dont la facture pourrait être attribuée à la Maison Coignet (<i>voir sources ci-dessous</i>), sont identiques pour certains à ceux que l'on trouve sur la maison située en face au 11 rue des Ursulines (<i>voir fiche PLU n°115</i>). Les scénettes malheureusement encrassées par la peinture sont les suivantes : façade sud de droite à gauche, putti jouant avec des guirlandes de fleurs évoquant le thème du Printemps, putti jouant avec des tiges végétales et panier, la même scène de putti jouant avec guirlandes de fleurs ; façade ouest, de droite à gauche : on retrouve la même alternance mais inversée de deux frises latérales de putti jouant avec des tiges végétales et panier, encadrant une frise de putti jouant avec des guirlandes de fleurs.</p> <p>A R+1 et R+2, les niveaux sont unifiés par des chaînes encadrant chaque travée et repris en angles. Des pilastres à chapiteaux corinthiens occupent par ailleurs les angles de la façade sur ces deux niveaux. Les baies à R+1 sont encadrées de petits pilastres à chapiteaux corinthiens. Au-dessus de ces baies, sur les pleins-de-travée des tables ornées d'un vocabulaire Empire, martial, en haut relief où une étoffe est suspendue en ses extrémités à des boutons d'uniforme. En partie inférieure, la table est découpée par deux volutes jointes au centre par un trèfle en haut –relief et ces angles inférieurs posés sur des triglyphes.</p> <p>En attique, sous la corniche une autre frise décorative ponctuée par les clés saillantes des baies de R+2.</p>
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à combles brisés
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis.
Percements	Les lucarnes à la Mansart en bois implantées à l'aplomb des travées (deux sur la façade ouest et trois sur la façade sud) présentent des spécificités remarquables. L'extérieur des jambages couvert en zinc est découpé selon un profil galbé et orné en partie supérieure de triglyphe (motif récurrent sur tout le bâtiment). Le linteau des lucarnes est découpé en arbalète et couvert en zinc. Les lucarnes possèdent chacune un petit garde-corps ancien.
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	<p>La filiation entre les décors moulés des bas-reliefs et la production de la Maison Coignet (qui développe à partir de 1861 à Asnières une production standardisée de décors et moulages en béton) peut être établie, ce qui apporte une importance particulière à cet édifice (<i>voir sources ci-dessous</i>). Il faut rappeler la présence des mêmes frises de putti sur la maison du 11 rue des Ursulines ainsi que l'installation dans un jardin au 23 rue des Ursulines (à l'arrière d'un programme neuf de logements collectifs) d'une statue de Vénus probablement en béton Coignet. Le recours à ces productions industrialisées de l'usine dionysienne pour orner les façades ou les jardins a sans doute été important sur le territoire bien que les traces conservées soient rarissimes.</p> <p>L'histoire de cet immeuble, certainement à l'origine une maison particulière type petit hôtel particulier divisée en appartements, n'est malheureusement pas documentée.</p>
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Le décor riche et soigné de cet immeuble est l'un des plus aboutis dans l'architecture domestique dionysienne du XIX ^e siècle. Sans style déterminé, les emprunts tant au vocabulaire Antique que Rocaille montrent la volonté du maître d'ouvrage d'afficher un goût éclectique et savant, représentatif du Second Empire.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1830 à 1900
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor (dont notamment les bas-reliefs qui mériteraient un nettoyage après définition d'un protocole d'intervention adapté au dégrassement), de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera notamment à maintenir les proportions des baies à RDC ainsi que les soubassements à pierre vue, le rez-de-chaussée étant souvent le premier niveau à subir des altérations.
Autres	<i>Voir fiche PLU n° 115, maison 11 rue des Ursulines</i> <i>Voir fiche PLU n° 75, maison 10-10 bis rue des Ursulines</i>

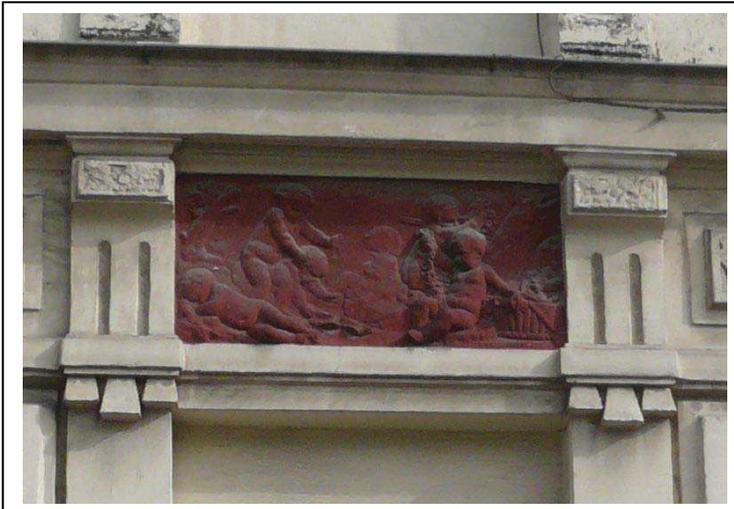
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e

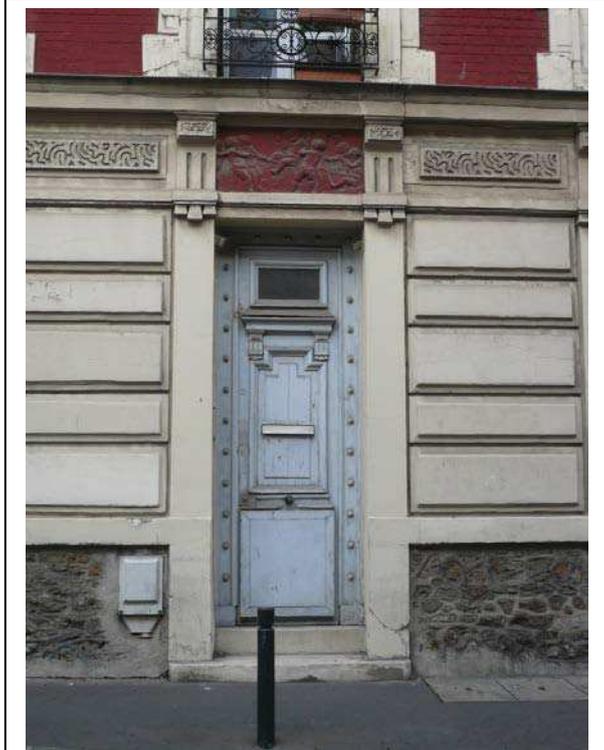


Autres vues



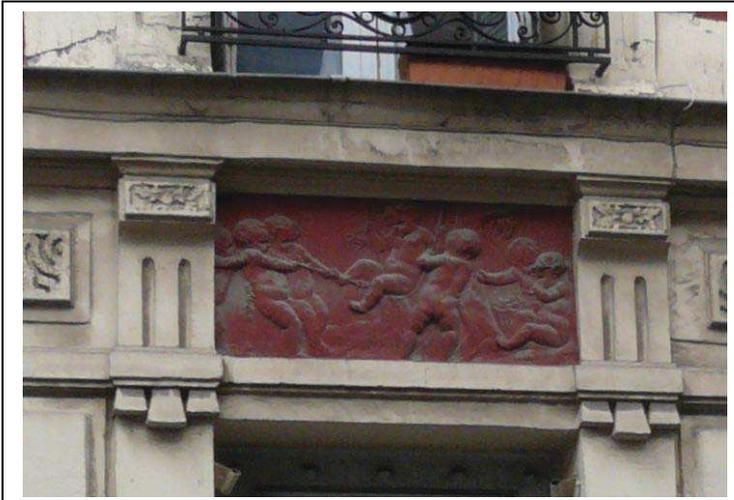
ci-dessus et ci-dessous : les deux types de frises de putti posées au-dessus des baies du rez-de-chaussée.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le détail de la porte d'entrée.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





Le détail de la qualité des lucarnes.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La façade postérieure côté jardin et le mur de clôture rue Emile Connoy.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

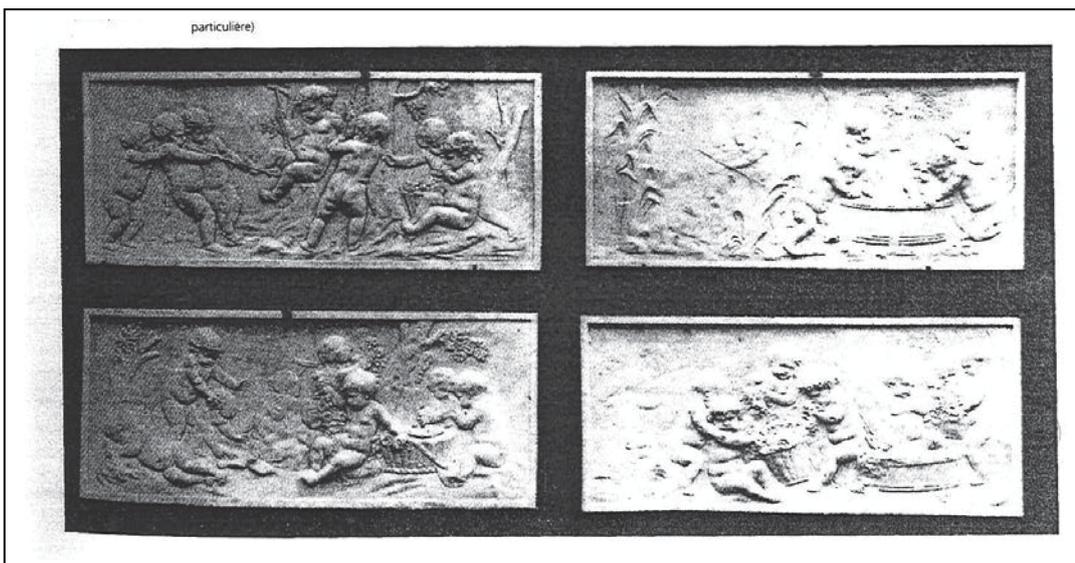
Sources et bibliographie

Cahiers de la Recherche architecturale, n°29, 1992, p. 23-25 **voir vue ci-dessous**

Cyrille Simonnet, « Le béton Coignet. Stratégie commerciale et déconvenue architecturale ». in. *Cahiers de la Recherche architecturale*, n°29, 1992, pp.15-32

François Coignet & Cie, *Pierres moulées en béton sCoignet : album et prix courant*. Paris, c.1890, catalogue commercial (cote Bibliothèque des Arts Décoratifs, Br. 228)

François Coignet & Cie, *Mosaïques, incrustations, granits, marbres, etc.* Paris, s.d. catalogue commercial (cote Bibliothèque des Arts Décoratifs, Br. 476)



Carte postale ancienne de quatre moulages-béton artistiques de la maison Coignet publiée dans Simonnet, Cyrille, « Le béton Coignet », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 29, 1992, p. 23. Les deux scènes de gauche sont celles que l'on retrouve sur la maison étudiée ici.

Fiche PLU n° 76

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : 156 avenue du Président Wilson

93210 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CQ / 41



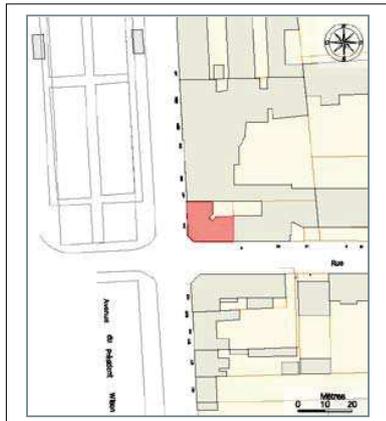
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1909
Destination Initiale	Logement collectif privé ; commerce (Banque)
Destination actuelle	Logement collectif privé ; commerce (Banque)
Maître d'œuvre	E. Blanchard (architecte)
Maître d'ouvrage	M. Texier
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façades sur l'avenue et la rue
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère

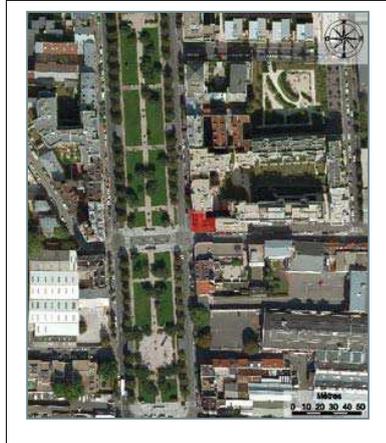
Contexte urbain et paysager	Parcelle et immeuble situés à un angle de rues (croisement de l'avenue du Président Wilson et de la rue de la Montjoie) et à proximité immédiate des aménagements paysagers consécutifs de la couverture de l'A1 : contexte urbain d'une voie large et arborée ; immeuble situé en face du bâtiment de la Poste. Sur l'avenue à partir de cet immeuble se développe au nord un front bâti continu d'immeubles de même gabarit. En face de l'immeuble, au sud, et rue de la Montjoie des gabarits plus bas de bâtiments administratifs ou d'activités (R + 2 + C en moyenne).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (ateliers SNCF)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Edifice remarquable (immeuble) aligné sur la voie, à l'arrière une petite cour de plan rectangulaire non bâtie close par un mur d'enceinte mitoyen des cours intérieures des immeubles du 158 avenue du Président Wilson et 3 rue de la Montjoie.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Immeuble profite d'un très large champ de visibilité : la largeur de l'avenue crée un dégagement important sur le bâtiment et depuis celui-ci. Ce bâtiment anime l'espace public par l'équilibre de sa façade marquée tant par des lignes horizontales (couronnement, balcon filant, bandeaux d'entresol) que des lignes verticales (cheminées, bow-windows).
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Le bâtiment n'a pas subi de modifications de plan. La cour était à l'origine plus étendue et s'ouvrait au sud sur la rue de la Montjoie ; elle a été lotie lors de la construction de l'immeuble voisin au 3 rue de la Montjoie.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale

Plan actuel	En L
Parties constituantes	Un seul bâtiment : édifice remarquable (immeuble) ; une petite cour étroite de plan rectangulaire
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 5 et 9 travées dont une en pan coupé à l'angle de rues (4 travées, 1 à l'angle puis 4 travées = effet de symétrie)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique : argile et silico-calcaire ; enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC : devantures de commerces dont les ouvertures ont modifié le rythme de la façade. Sur la façade de l'avenue, une porte d'entrée piétonne à deux vantaux : belle menuiserie en chêne en plein-cintre dont l'impose-ajouré est vitré. Fenêtres à huisseries PVC sur l'ensemble des niveaux : arcs surbaissés à R + 1 et R + 5, arcs en plein-cintre à R + 4.
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables (sauf à R)
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps en fonte (36 au total de R + 1 à R + 5) ; balcon filant en fonte (interrompu par deux motifs maçonnés de tables architecturales) à R + 5 ; deux hérissons en fonte scandant le balcon à R + 5 : l'ensemble des éléments en fonte présente un vocabulaire de rinceaux légers. Sept lambrequins métalliques à R + 4 à motif de volutes. Les linteaux des baies à R + 2 et R + 3 sont métalliques.
Modénature	Corniche de couronnement saillante à frise de denticules ; bandeaux horizontaux plats saillants encadrant le premier étage ; larges consoles d'appui saillantes supportant le balcon supérieur et les deux bow-windows sur trois niveaux ; clefs saillantes au centre des arcs en plein-cintre des baies (à r+4) et surbaissés (à r+1) des baies. Appuis de baies saillants.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Autres éléments de décor	Jeux de briques bichromes sur l'ensemble de la façade : faux bossages, imitation de tables architecturales, croisillons. Céramiques architecturales alternant avec les briques de couleur ocre sur les allèges des baies de R + 2 à R + 4, sur les arcs en plein cintre des baies à R + 4 et en frise filante au-dessus des baies à R + 5.
Modifications	L'ensemble de la modénature du rez-de-chaussée a disparu par l'installation de devantures de commerce/activité (<i>voir vue ci-dessous</i>). Dans son état d'origine elle était constituée : de bossages, clefs de voûte saillantes sur les linteaux en plein cintre des portes du rez-de-chaussée, consoles saillantes ornées sous le bandeau supérieur filant qui possédait à l'origine un larmier.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques ; 6 cheminées en brique apportant un rythme vertical important
Percements	/
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection

Intérêt historique	Immeuble rattaché à l'œuvre de l'architecte dyonisien, E. Blanchard, spécialisé, au tournant du siècle passé, dans la construction en brique : immeubles de rapport proche d'un style haussmannien tardif ou habitat individuel type "villa".
Intérêt urbain et paysager	Immeuble structurant de l'avenue ; rare exemple conservé à la Plaine d'immeuble en brique bourgeois en très bon état qui s'intègre ainsi parfaitement sur l'esplanade arborée créée par la couverture de l'A1.
Intérêt architectural	<p>Alliance particulièrement bien maîtrisée entre un travail soigné de la brique bichrome, "classique" à partir de 1900, et des rythmes, volumes de façade (balcon, pan coupé, bow-windows) apportant des caractéristiques haussmanniennes à cet édifice. Deux rythmes de façades apparaissent : des lignes verticales à l'aplomb des cheminées et des lignes horizontales créées par le couronnement, le balcon filant et le niveau d'entresol.</p> <p>Ce bâtiment se détache ainsi des immeubles en briques de logement ouvrier qui ponctuent l'avenue. L'emploi de la brique silico-calcaire en façade le démontre : plus coûteuse que la brique d'argile, elle vise aussi à imiter la tonalité de la pierre apparente employée massivement dans l'architecture haussmannienne. Le traitement de la façade sur cour - en brique argile rouge - particulièrement soigné est révélateur du second rang accordé aux façades de « service » non visibles depuis l'espace public ou de la hiérarchie entre les immeubles en brique silico-calcaire et les immeubles en brique argile rouge. .</p> <p>Autre trait intéressant de cet immeuble : l'intégration de l'escalier au plan masse de l'édifice où la tour d'escalier circulaire est visible sur l'angle du bâtiment depuis la cour. Le plan de l'escalier est devenu un parti pris esthétique, ses accès au rez-de-chaussée épousent parfaitement cette forme : linteaux des portes arrondis, semi-circulaires.</p>

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE

Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 La restauration durable 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • Immeuble de 1900 à 1945 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Il conviendra par ailleurs, de conserver la lecture du plan du bâtiment et des éléments caractéristiques comme la saillie circulaire de l'escalier sur cour. Les cheminées devront être préservées car elles rythment les élévations dans leur verticalité.</p> <p>Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique doivent se situer sous le bandeau mouluré entre RDC et premier étage. Par rapport à la composition de la façade il serait souhaitable de conserver le rythme des travées actuelles sur l'ensemble des devantures. Par ailleurs, il conviendrait d'éviter les devantures en applique couvrants l'ensemble de la façade, l'utilisation à l'origine de la pierre de taille en rez-de-chaussée offrant un socle architectural et composé avec l'immeuble. La photographie prise lors des travaux de mise en œuvre de la devanture principale en angle de rues (<i>voir ci-dessous</i>) montre que le rythme des ouvertures peut être restitué même si tous les décors ont disparu. Ainsi lors d'un nouveau projet de devanture, il pourrait être envisagé de retrouver aussi les piles en pierre avec des plates-bandes (soit transformées mais encore lisibles), les devantures étant formées par les baies ainsi ménagées et l'enseigne se trouvant en applique en bandeau au-dessus de ces baies. Les documents anciens peuvent être une source d'inspiration, une réinterprétation plus contemporaine des éléments menuisés pouvant être proposée. Cependant on veillera à la bonne intégration des enseignes, terrasses, éléments publicitaires dans la gamme polychrome nuancée de l'immeuble et dans les volumes ou ouvertures d'origine du premier niveau.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

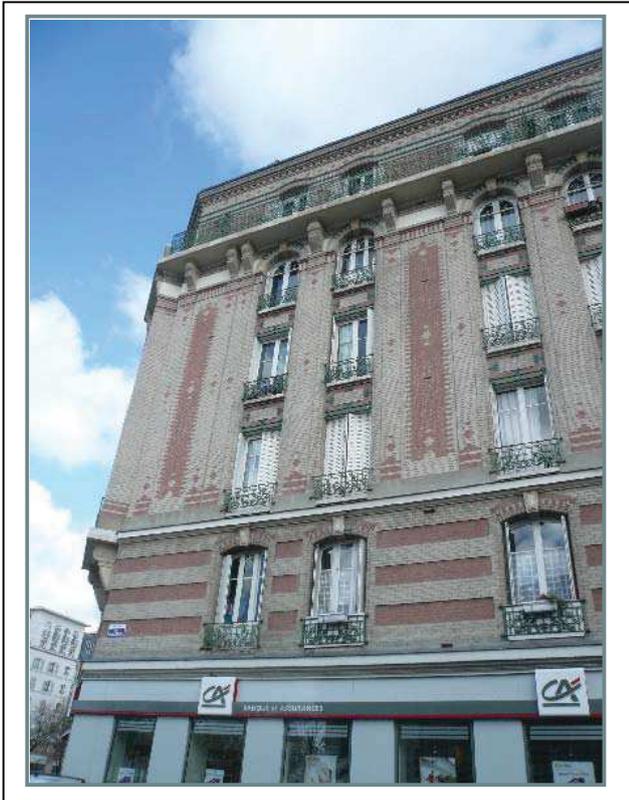
1/2500^e



Photographie datant de 2008 montrant les travaux d'aménagement d'une nouvelle devanture : les décors d'origine du pied d'immeuble ont disparu, les volumes d'origine des ouvertures existent toujours.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Autres vues

Détail des linteaux semi-circulaires au-dessus des portes d'accès à la tour d'escalier (sur cour, ici, et à l'intérieur de l'immeuble dans le hall)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



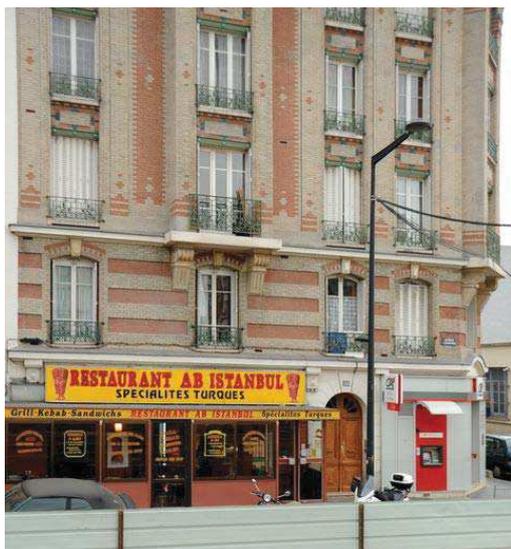
Façade de l'immeuble rue de la Montjoie.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la tour d'escalier sur cour.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Autres détails de la façade

© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



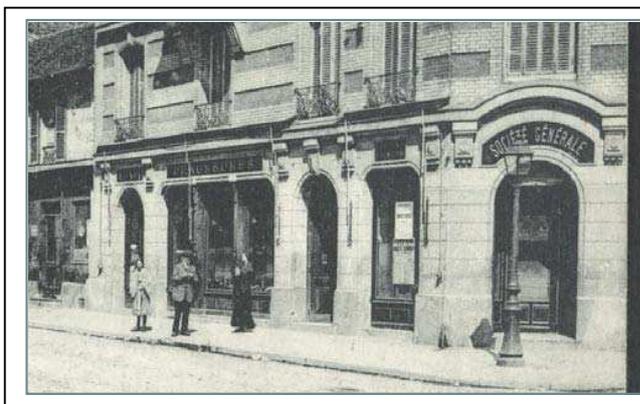
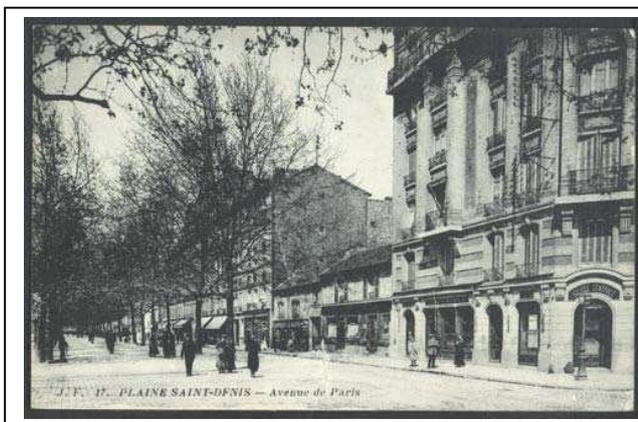
Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 238, plans masse et de coupe de l'immeuble signés "E. Blanchard architecte" 3 mai 1909.

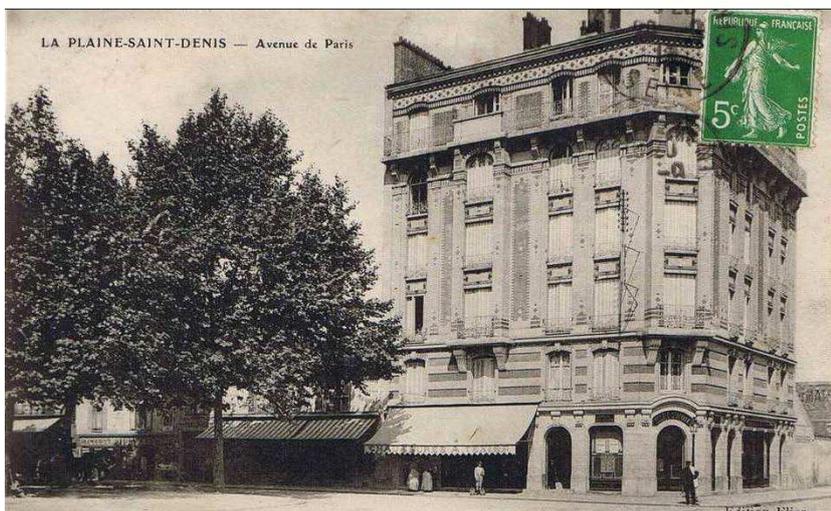
AMSD, cartes postales de la Plaine-Saint-Denis, 2 Fi 3/184, 125.Saint-Denis - Avenue de Paris n°156. Un immeuble au coin d'une rue. Carte postale noir et blanc s.d.

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, 2 Fi Saint-Denis 675, carte postale voyagée en 1921. *Voir ci-dessous documents 1 et 2*

Carte postale ancienne, s.d. coll. part. édition Eliez *Voir ci-dessous document 3*



1 et 2 - Détail de l'apparence d'origine du rez-de-chaussée : la devanture de la « Société Générale » est intégrée parmi les éléments de sculpture et de modénature. Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, 2 Fi Saint-Denis 675



3 - L'immeuble dans son ensemble. Carte postale ancienne, s.d. coll. part. édition Eliez

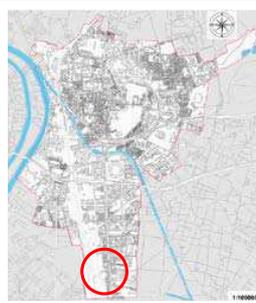
Fiche PLU n° 77

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : 98 avenue du Président Wilson

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CO / 7



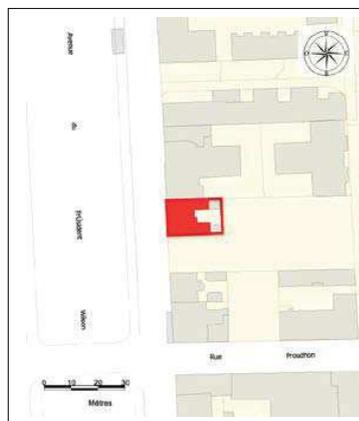
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination Initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Emile Rigaud (architecte, rue de Dunkerque, Paris)
Maître d'ouvrage	M. et Mme. Barillier
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Cette parcelle, implantée à la perpendiculaire de l'avenue du Président Wilson, est située immédiatement au nord du croisement avec la rue Proudhon. La parcelle mitoyenne au sud est vacante laissant visibles le mur pignon et les pierres d'attente de l'immeuble. Ce secteur de l'avenue présente un front bâti discontinu d'immeubles parfois interrompu par des entrées de sites d'activités.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (ateliers SNCF)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté en limites de parcelle et aligné sur la voie. A l'arrière du bâtiment, à l'intérieur de la parcelle, une courtoie bordée de deux ailes en retour du bâtiment principal (de plan en U) et lotie au fond de petits bâtiments bas non identifiés.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façade régulière intégrée au front bâti.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale	
Plan actuel	En U
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 5 / 4 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Moellons
Parement / remplissage	Mur pignon sud enduit visible depuis l'espace public.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	En RDC : de part et d'autre d'une large porte d'entrée piétonne double en chêne sans doute d'origine, deux devantures de commerces ayant préservé le bandeau mouluré à larmier du RDC. Occupant respectivement chacune une travée les devantures n'ont cependant pas conservé la symétrie de leurs ouvertures d'origine (voir élévation d'origine ci-dessous). Par ailleurs, toujours au RDC, sur la travée latérale droite la devanture d'origine a été remplacée par une baie carrée. De R + 1 à R + 5, sur les quatre travées, des baies rectangulaires régulières dotées de porte-fenêtres (garde-corps à chaque baie). Les baies du dernier niveau sont légèrement moins hautes que les autres.
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables et volet roulant PVC sur la baie carrée du RDC.
Métallerie et ferronnerie	Chacune des baies de R + 1 à R + 5 comprend un garde-corps, tous similaires et d'origine ils présentent des motifs géométriques sobres. Chasse-roues sphériques métalliques aux pieds de la porte d'entrée.
Modénature	Bandeau plat saillant à larmier au RDC, bandeaux intermédiaires moulurés à larmier à R + 1 et R + 4, corniche moulurée à larmier reprenant le profil des deux bandeaux précédents. A R + 3 et R + 4, les baies sont posées sur des appuis saillants moulurés à larmier soulignés de consoles ou de modillons.
Autres éléments de décor	Les éléments de décor sculpté sont sobres mais très présents sur l'ensemble de la façade. Des refends encadrent la porte d'entrée, puis, orientent chacun des niveaux de R + 1 à R + 4. A R + 5 une simple frise court au-dessus des baies et souligne la corniche. Sur les pleins-de-travées entre R+2 et R+3 des motifs de plate-bandes. A R+3, les linteaux des baies sont interrompus par une lourde clé saillante. A R+4, sous le bandeau, une haute frise décorative aux motifs géométriques faite de cannelures redentées,



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°1A-P090127) 1/5000

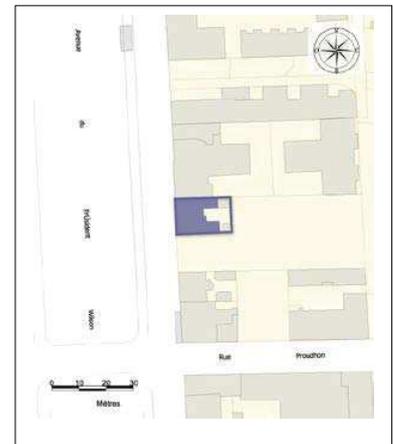
	chambranles à crossettes autour des baies, pampilles de part et d'autre de chaque baie sous la frise.
Modifications	Les modifications se concentrent au RDC, sur les ouvertures recrées : devantures et baie carrée.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Percements	Souches de cheminées implantées régulièrement
Modifications	Aucune de notable : reprise des souches de cheminées.

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Cette façade homogène aux rythmes horizontaux et verticaux équilibrés anime et structure le front bâti de ce secteur de l'avenue où les constructions sur rue sont par ailleurs très diverses.
Intérêt architectural	Bel exemple d'architecture de style néo-classique qui allie vocabulaire décoratif sobre et qualité du matériau de façade.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. fiches 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.8. La restauration durable 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.2 Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Cet immeuble sera conservé et restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Au RDC, si de nouvelles devantures sont envisagées, il conviendra d'une part, que celles-ci soient en-dessous du bandeau mouluré à larmier et que, d'autre part, elles ne « mordent » pas sur l'encadrement à refends de la porte d'entrée. Concernant la baie qui a été créée, il aurait été préférable que celle-ci reprenne les proportions des baies aux étages supérieurs et surtout qu'elle soit plus haute que large, la disposition actuelle en carré n'étant pas satisfaisante au regard de l'architecture du bâtiment. Dans tous les cas, un projet de devanture à cet emplacement pourra être envisagé. Les projets de devanture devront reprendre le rythme de la façade et notamment l'axe des travées.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



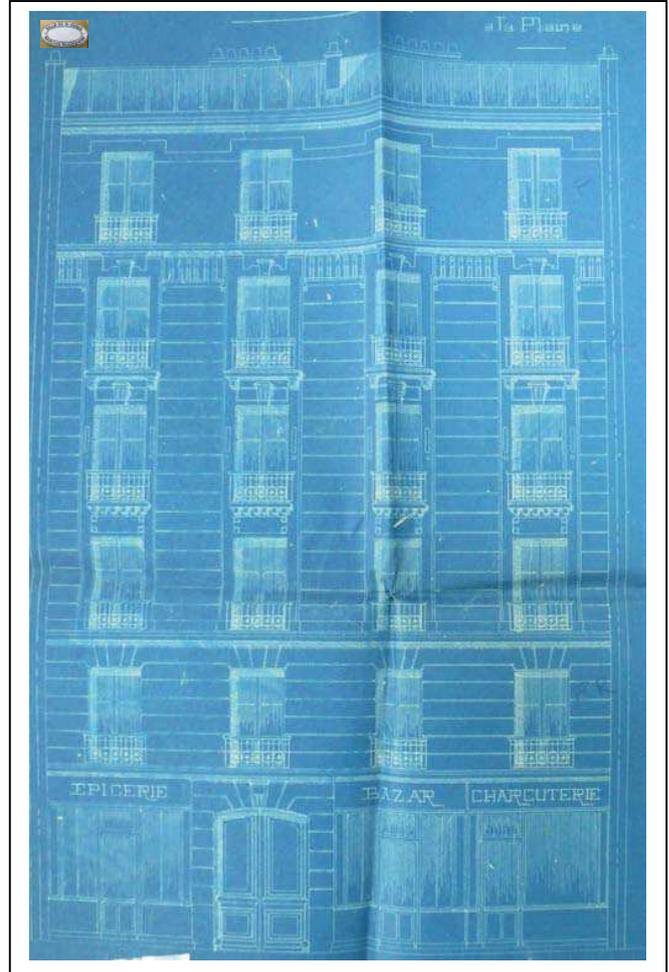
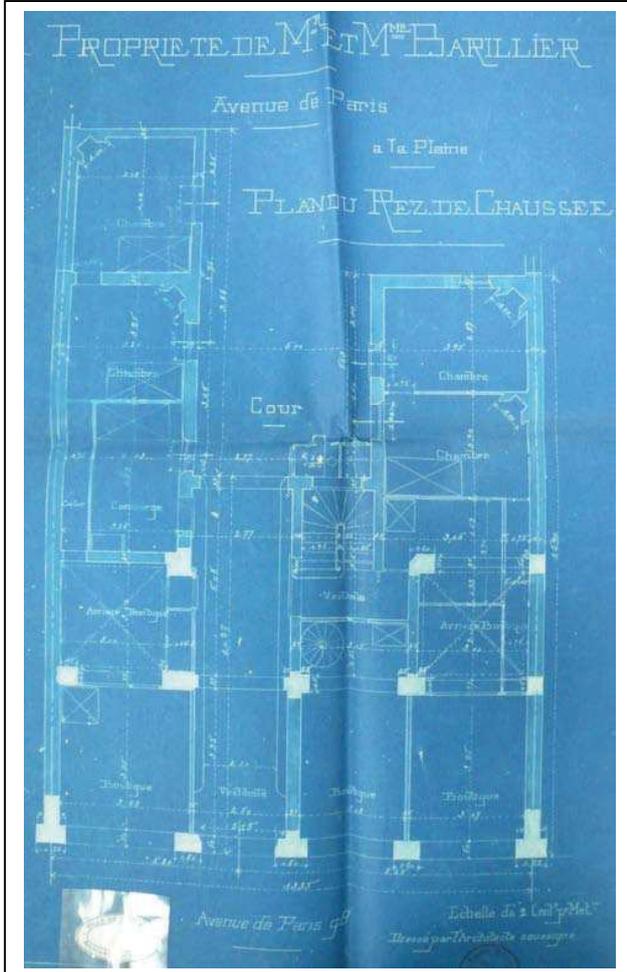
Détail du pied d'immeuble
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Cette façade sobre se distingue par son ordonnance classique, le soin apporté aux décors et à la qualité de la pierre. Sur la droite, on voit ici les pierres d'attente.
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 238, plans masse et élévation **voir ci-dessous**



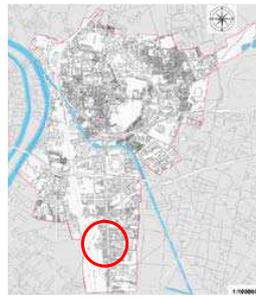
Fiche ensemble PLU n° 78

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
**Immeubles de logements ;
 Ateliers d'activités**

Adresse : **138, 140 et 142
 avenue du Président
 Wilson**

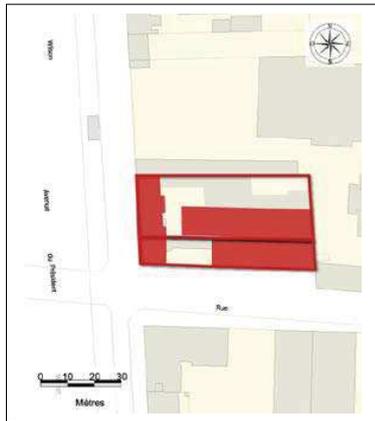
93210 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CP / 17 et 18



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Dernier quart du XIX ^e siècle ; 1 ^e quart du XX ^e siècle N°142 : 1909
Destination initiale	Immeubles de logements, usine d'huile végétale puis fonderie sur cour au n°140
Destination actuelle	Immeubles de logements et activités sur cour ; garage de réparation automobile au n°138
Maître d'œuvre	N°142 : Camille Derat (architecte)
Maître d'ouvrage	N°142 : M. Dielman
Propriétaire actuel	Indéterminé



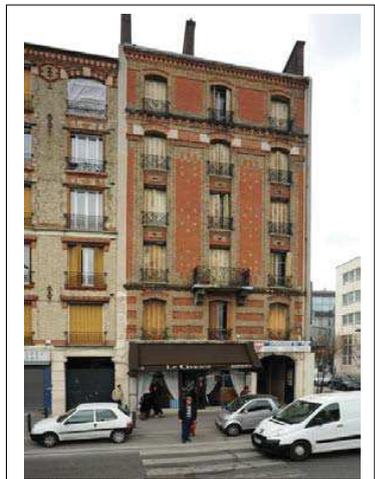
Plan cadastral DGI 1/2500

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Ces parcelles, implantées à la perpendiculaire de l'avenue du Président Wilson, sont situées immédiatement au nord du croisement avec la rue de la Montjoie laissant visible le mur pignon de l'immeuble du n°138. Ce secteur de l'avenue présente un front bâti discontinu d'immeubles interrompu d'entrées de sites d'activités.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (ateliers SNCF)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables, immeubles de rapport, sont mitoyens et alignés sur l'avenue. Les immeubles n°140 et 142 présentent une très grande similitude de façades et sont par ailleurs implantés sur la même parcelle. A l'arrière de chacun des trois immeubles, sur deux longues parcelles rectangulaires parallèles, sont installés depuis les années 1880 des locaux d'activités, ancienne huilerie reconvertie en fonderie (Promotrame au n°140-142) et savonnerie devenue garage de réparation automobile après une succession d'autres activités (n°138)
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les immeubles sont aujourd'hui implantés au nord du croisement entre l'avenue du Président Wilson et la rue de la Métallurgie nouvellement percée (sur l'emplacement du site des établissements Nozal). Cette position en angle de rues et le dégagement offert par la largeur de l'avenue confèrent à l'ensemble une grande visibilité.
Clôture : type et matériau	Sur la rue de la Métallurgie, la parcelle du n°140 avenue du Président Wilson est close par un mur d'enceinte enduit au ciment.
Modifications	Les modifications portent sur le cœur des parcelles et les bâtiments d'activités.



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturales, immeuble, 138 avenue du Président Wilson	
Plans actuels	Carré
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 5 / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Mur pignon sud visible depuis l'espace public : bel appareillage moyen de moellons de gypse, conduits de cheminées (deux) montés en briques ocres. En façade principale, matériaux visibles : enduit au rez-de-chaussée, briques ocre et beige sur l'élévation.
Modifications	Le mur pignon sud est partiellement enduit au niveau du rez-de-chaussée et une ouverture a été créée. A R + 1 et R + 2 l'appareil a été peint en blanc.
Ouvertures (portes, fenêtres)	A RDC : travée latérale droite, une porte cochère en arc surbaissé marque l'accès aux ateliers placés à l'arrière (actuel garage). Le couronnement de la porte dont l'arc est marqué par une clé saillante, est en grande partie masqué par une enseigne de carrosserie. Sur les deux travées latérales gauche : une devanture de commerce venue modifier le bandeau. Sur l'ensemble des autres niveaux et travées, des baies régulières, à linteaux droits à R + 2 et R + 3 et à linteaux surbaissés à R + 1, R + 4 et R + 5. Sur la travée centrale à R + 2, un balcon central.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Les garde-corps sont homogènes et d'origine sur l'ensemble des baies (y compris le garde-corps de balcon).
Modénature	Bandeaux à R + 1 et R + 4, le plus élevé étant souligné d'une frise de modillons. Corniche fine saillante également soulignée d'un bandeau décoratif à frise (identique à celle des deux autres façades de l'ensemble).
Autres éléments de décor	Décor soigné composé de des deux couleurs de brique. A R + 1, les lignes horizontales beige imitent des bossages, puis dans l'élévation chacun des travées est soulignée sur toute sa hauteur de brique également beige (lignes verticales marquées). Renforçant les verticales, des ornements légèrement saillants, type tables architecturales, agrémentent les pleins de travées. Pour équilibrer ces rythmes verticaux, outre les faux bossages à R + 1, les bandeaux ornementaux aux motifs géométriques offrent au contraire des lignes horizontales.
Modifications	Aucune de notoire



Immeuble 138, avenue du Président Wilson
 © Jacques MA NGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Immeubles 140 et 142, avenue du Président Wilson

© Jacques MA NGIN - UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Souches de cheminées régulières : à l'aplomb des murs pignons et au centre.
Percements	Néant
Modifications	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales, Immeubles, 140, 142 avenue du Président Wilson	
Plans actuels	N°140 : en U N°142 : rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	N°140 : R + 5 / 5 travées N°142 : R + 5 / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Mur pignon nord visible depuis l'espace public, bel appareillage régulier de briques ocre rouge. En façades principales, matériaux visibles : enduit aux rez-de-chaussée, parement de briques silico-calcaires (beige) rehaussé de motifs en brique ocre rouge sur les élévations. Les deux façades, bien distinctes, sont particulièrement bien jointoyées laissant peu apparent, au premier aperçu, leurs différences.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°140 : rez-de-chaussée ayant conservé la symétrie de la façade et un rythme régulier d'ouvertures : sur chacune des travées latérales une porte cochère (forme symétrique, à jambages couronnés d'un corbeau arrondi supportant le linteau) donnant accès aux ateliers placés à l'arrière (<i>voir plan Promotrame ci-dessous</i>). Ces deux ouvertures encadrent une devanture également marquée par deux ouvertures symétriques et dans l'alignement des travées. Cette devanture est interrompue en son centre par la porte d'entrée piétonne de l'immeuble (en bois menuiserie d'origine). De R + 1 à R + 5, les baies sont régulières : sur les deux travées latérales, des baies portes-fenêtres rectangulaires plus larges, puis, vers le centre deux travées symétriques comprenant des baies portes-fenêtres rectangulaires plus étroites. Enfin, sur la travée centrale (axe de la façade avec la porte d'entrée simple) des petites baies dont les allèges sont pleines (ouvertures de pièces d'eau sans doute). Au dernier niveau, sur les deux travées latérales, les linteaux des baies ne sont pas droits mais en forme d'arc segmentaire. Les huisseries sont en PVC sur l'ensemble des baies. N°142 : le pied d'immeuble a conservé le rythme et les proportions des ouvertures d'origine (<i>voir carte postale ancienne ci-dessous</i>). Les deux travées latérales droites du rez-de-chaussée sont occupées par une devanture de commerce, une porte d'entrée piétonne sur la travée latérale gauche (désaxée par rapport à la travée). Sur l'ensemble des autres niveaux et sur les trois travées, des baies rectangulaires régulières la plupart étant murées d'une palissade métallique.
Occultation type et matériau	N°140 : volets métalliques pliants sur la plupart des baies. N°142 : néant
Métallerie et ferronnerie	N°140 : garde-corps d'origine sur les baies (exceptées celles de la travée centrale). Clés de tirants métalliques décoratives implantées régulièrement entre R + 1 et R + 2 puis entre R + 4 et R + 5 (les mêmes clés sont utilisées sur la N°142). Linteaux métalliques des baies. N°142 : sur les baies n'étant pas murées, on peut observer des garde-corps d'origine (un seul semble manquant à R + 2 travée latérale gauche). Clés de tirants situées aux mêmes niveaux au N°140. Linteaux métalliques des baies.
Modénature	N°140 et 142 : le bandeau à R a disparu. A R+2 bandeau plat saillant sans doute réenduit filant sur les deux façades. Fine corniche soulignée d'un haut bandeau décoratif (au N°140, ce bandeau est plus riche et souligné de motifs). De R + 3 à R + 5, les encadrements des baies sont légèrement saillants.
Autres éléments de décor	Jeu de décor coloré créé par les deux nuances de brique. N°140 : au RDC : traces de refends en encadrement des ouvertures cochères et piétonne. motifs symétriques en brique ocre rouge entre deux travées. Ces motifs se répètent en plus réduits sur les pleins de travées à R+3 et R+4. Au sommet de la façade un haut bandeau décoratif d'où partent des hauts motifs pendants entre les travées. N°142 : décor plus sobre que sur la façade n°140. Légers motifs géométriques sur les pleins de travées à R+3 et R+4. Bandeau en frise en couronnement (similaire à celui du n°140 sans les hauts motifs pendants).
Modifications	N°140 ; bandeau à R a disparu N°142 : pied d'immeuble dont le second œuvre a été modifié par les changements progressifs de devantures.

Toiture	
Type de couverture	N°140 et N°142 : toits terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	Néant
Modifications	A l'origine, une balustrade filante couronnait les façades en bordure des toits terrasse.

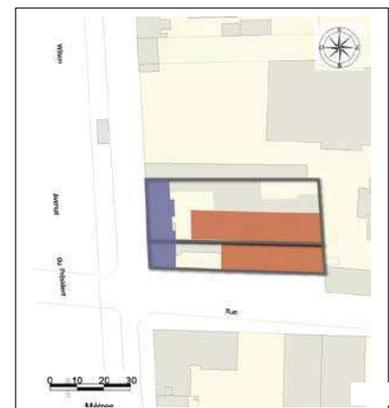
Critères de protection	
Intérêt historique	Présence d'activités anciennes, antérieures à la construction des trois immeubles. Au n°138 et 140, se sont succédées l'huilerie Maury (1886), la fonderie Antoine Serre (1912) et la fonderie Promotrane (1947) dont l'activité a été transférée en Seine-Maritime dans les années 1970. Caractéristiques des entreprises de tailles modestes, ces établissements participent à la constitution d'un secteur semi-industriel sur la Plaine, territoire surtout reconnu pour ses activités chimiques et métallurgiques plus lourdes.
Intérêt urbain et paysager	Cette partie de l'avenue, comprise entre le cœur administratif de la Plaine au niveau du 120 de l'avenue et la voie de chemin de fer, a toujours été peu « uniforme » car constitué d'une alternance aléatoire d'entrées d'usines (retraits, bâtiments perpendiculaires à la voie) et d'immeubles de logements ou de bureaux (à l'alignement de la voie). Cette disparité des alignements et des retraits sur l'avenue se retrouve aujourd'hui dans les nombreux programmes neufs (logements ou tertiaires). Cette petite séquence urbaine uniforme est structurante dans le paysage de l'avenue très hétérogène et favorise la cohérence en continuité des immeubles de bureaux et logements du Chemin de fer industriel situés au 126 de l'avenue (voir fiche Ensemble PLU n°169). La composition des parcelles associant immeubles de logements sur rue et ateliers en fond de cour constitue une typomorphologie urbaine caractéristique du territoire de la Plaine et au-delà des milieux urbains industrialisés. Mutation de formes urbaines anciennes, liant habitations et bâtiments subalternes (communs, écuries, greniers), ce mode d'occupation de l'espace est une permanence dans le paysage et la structuration des villes. Son interprétation architecturale repose sur la présence des portes-cochères donnant l'accès sur cour.
Intérêt architectural	Ensemble cohérent d'architecture en brique de belle qualité où les maîtres d'œuvre ont souhaité créer une unité des décors (notamment par le bandeau décoratif à frise en couronnement identique sur les trois façades). Les portes-cochères indiquent depuis la rue la présence sur cour des activités.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiches 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.3. Les façades en brique 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Les immeubles composant cet ensemble urbain cohérent présente tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles. Ainsi chaque immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-œuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Concernant les pieds d'immeuble, il est à noter, car relativement rare, la bonne conservation de celui du n°140 (voir photo ci-dessous). On veillera donc à préserver sur cet immeuble l'emplacement et les proportions des ouvertures ainsi que les éléments structurels décorés ou éléments décoratifs à rez-de-chaussée tels que refends, encadrement de baie, corbeaux, etc. Les devantures devront être posées obligatoirement en feuillure dans les deux baies latérales de part et d'autre de la porte d'entrée centrale. Elles devront conserver les proportions actuelles et être traitées toutes deux de manière similaire afin de préserver la symétrie. Les passages cochers de part et d'autre devront être aussi conservés dans leurs dispositions actuelles. Si une porte fermant un passage cocher nécessitait d'être remplacée, il conviendra soit de restituer la même porte, soit de remplacer les deux portes toujours dans un souci de cohérence architecturale par rapport à la symétrie de l'ensemble. Si les deux portes devaient être remplacées, on conservera le principe des portes ouvertes en partie haute qui permettent d'appréhender les passages vers les cours depuis la rue. Les nouvelles devantures sur l'immeuble du n°142 reprendront le principe d'une devanture menuisée en conservant la porte latérale gauche. Au n°138, dans le cadre d'un nouveau projet de devanture, il conviendra de préserver la porte et son encadrement décoratif mouluré. Il conviendrait aussi de déposer l'enseigne qui masque l'ensemble du décor.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

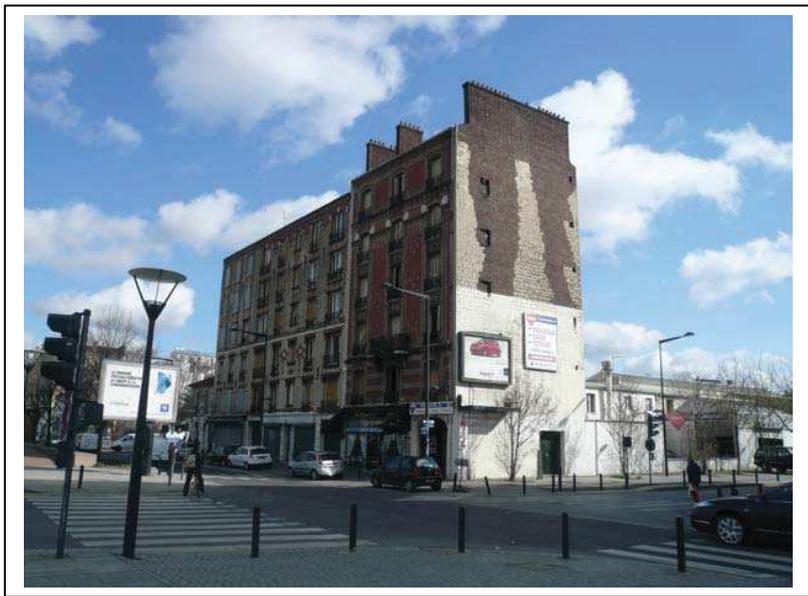
Nv.3

1/2500°

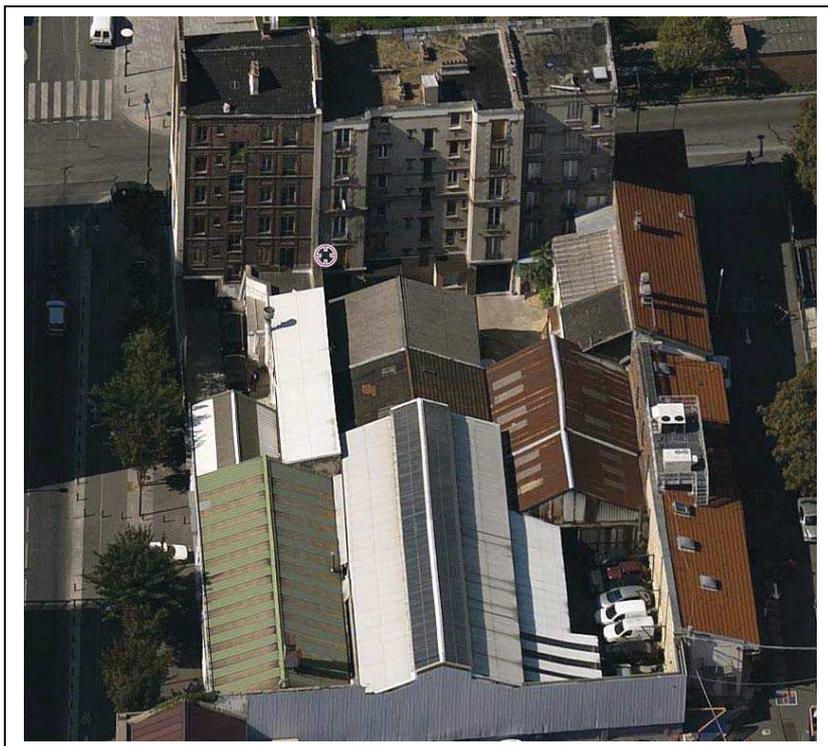


Autres vues

Détail du pied d'immeuble au n°140
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La largeur de l'avenue permet une importante visibilité des immeubles en front bâti.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue oblique des cœurs de parcelles occupés par les ateliers composés d'une sédimentation de constructions représentatives des successions d'activités sur site.
IA-Obliques 2008 © InterAtlas 2009

Sources et bibliographie

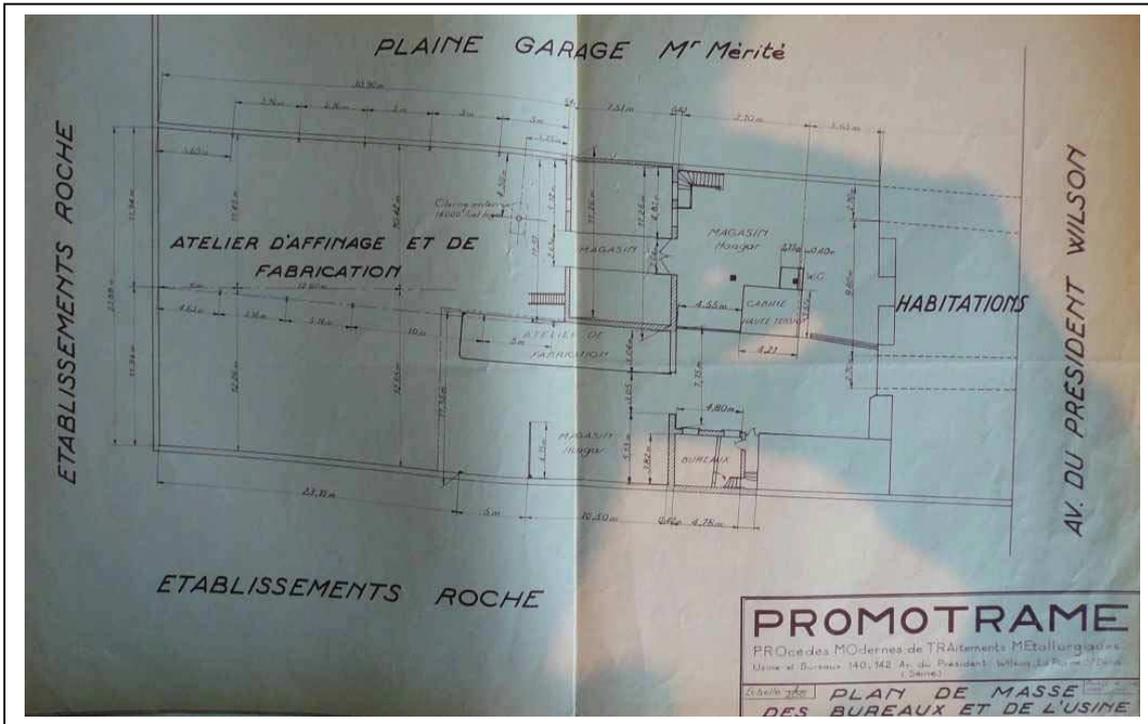
AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 238, plans d'un immeuble de six niveaux et trois travées situé au 142 avenue du Président Wilson, architecte Camille DERAT (?), maître d'ouvrage M.Dielman. voir ci-dessous Série CT, Fonds des établissements classés insalubres, CT 1132 et 1207
AD 93, Fonds des établissements classés insalubres, 1801W10 et 2304W68



Carte postale ancienne, s.d., coll. part.
Au premier plan l'entrée de l'établissement Vizet et Popineau, usine de matériel ferroviaire (voir fiche PLU n°205). Puis, les façades du 140 avenue du Président Wilson. Celle du n°138 est masquée par l'alignement d'arbres de l'avenue.



Plan de l'élévation de la façade du 142 avenue du Président Wilson, signé Camille DERAT. AMSD, 2 O 238



Plan des ateliers de Promotrame installés à l'arrière de l'immeuble 140-142 Wilson, vers 1960, AD93 1801W10

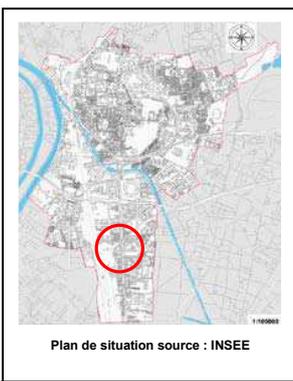
Fiche ensemble PLU n° 81

Dénomination (ENSEMBLE DE) : Immeubles de logements

Adresse : 165, 169, 171, 173 avenue du Président Wilson

93200 SAINT-DENIS

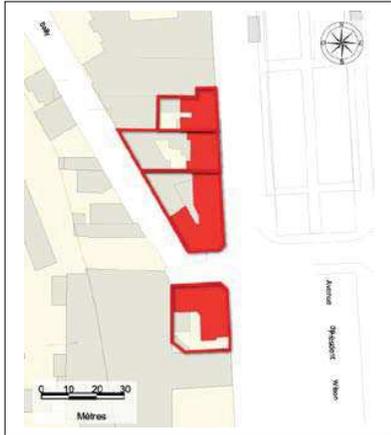
Cadastre (2010) CL / 8 ; CQ / 14 ; 15 et 150



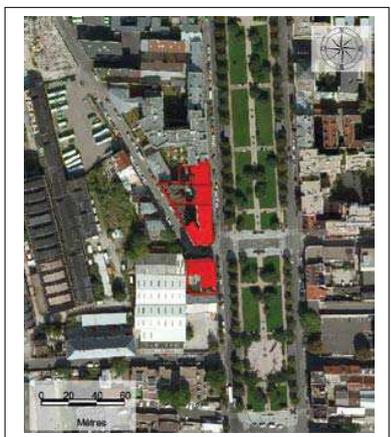
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	Dernier quart du XIX ^e siècle et premier tiers de XX ^e siècle
Destination Initiale	Logements collectifs privés
Destination actuelle	Logements collectifs privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	N°165 : Société La Capitalisation N°171 : M. Aumaitre
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façades sur l'avenue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



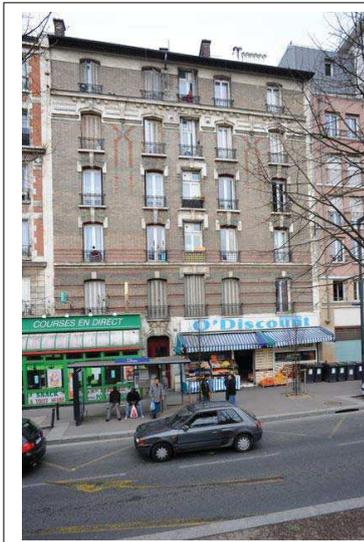
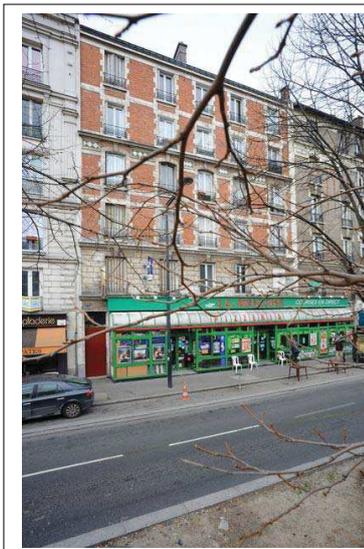
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Ces immeubles de rapport sont situés dans la partie centrale de l'avenue du Président Wilson, à équidistance entre la Porte de Paris et la Porte de la Chapelle. Implantés dans un secteur de l'avenue densément loti à dominante d'immeubles de rapport et d'industries, à l'arrière, sur cours, ces quatre immeubles forment un front bâti cohérent représentatif des gabarits moyens, à R + 5 + C, des immeubles anciens (fin XIX ^e -début XX ^e) du secteur.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec visibilité (ateliers SNCF)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables, mitoyens pour les 3 situés au Nord de la rue du Bailly, sont implantés à l'alignement de la voie entre limites séparatives de parcelles. Deux d'entre eux encadrent le croisement Sud entre la rue du Bailly et l'avenue du Président Wilson. Sur la rue du Bailly, à l'arrière des parcelles traversantes des n°169 et n°171, deux autres immeubles de rapport sont implantés à l'alignement de la voie. Du croisement on aperçoit, immédiatement vers l'Est dans la rue du Bailly, les ateliers SNCF inscrits au titre des Monuments Historiques.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Depuis l'espace public, cet ensemble homogène en termes de gabarits offre une certaine variété de styles architecturaux sur l'avenue (matériaux, vocabulaires, coloris diversifiés). Cette homogénéité s'interrompt au 175-n°177 de l'avenue par un programme neuf plus élevé.
Clôture : type et matériau	Néant.
Modifications	Aucune de notable

Description et analyse architecturale

Plans actuels	N°165 en L N°169 en U et immeuble de plan rectangulaire sur la rue du Bailly N°171 en U et immeuble de plan identique sur la rue du Bailly N°173 en U et immeuble de plan rectangulaire en fond de cour
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	N°165 : R + 6, légèrement plus élevé que les autres immeubles et façade plus massive : 4 travées R + 6 sur l'avenue (2 étroites, 2 plus larges vers le croisement) ; 1 en pan coupé avec des demi-niveaux indiquant la présence d'un escalier ; 4 travées R + 6 rue du Bailly (idem en symétrie 2 plus larges vers le croisement et 2 plus étroites). N° 169 : R + 5 + C. Très longue façade se développant sur l'avenue et sur la rue du Bailly : 3 travées sur un pan côté rue du Bailly (façade Est), 3 travées également sur la rue (autre pan, façade Sud), une travée en pan coupé à l'angle des voies, enfin, 9 travées sur l'avenue (façade Ouest). Cette façade est alignée sur la corniche de couronnement des deux immeubles n°171 et 173. N°171 et 173 : R + 5. Les deux immeubles au 171 et 173, de styles légèrement différents, ont le même rythme : 5 travées dont 3 centrales encadrées de 2 latérales légèrement plus larges. La symétrie des deux façades est renforcée par la hauteur identique des travées, les lignes de certains bandeaux horizontaux se suivant.
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	N°165 : béton enduit ou à parement de brique N°169 : maçonnerie enduite N°171 et 173 : brique et pierre de taille en encadrement (brique rouge au 171, brique beige soulignée de légers motifs ocre au 173).
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	Devantures en rez-de-chaussée : N°165 : (agence Société Générale) bien intégrée au rythme des façades (ouvertures du commerce situées à l'alignement des travées) N°169-171-173 : les devantures sont plus massives et rompent le rythme et le style d'origine. Portes : N°165 : la porte d'entrée piétonne, sur le pan coupé, a conservé son volume d'origine mais la menuiserie a été remplacée. N°169 : au centre de la façade sur l'avenue, porte d'entrée piétonne double à menuiserie et encadrement mouluré d'origine. N°171 : la porte d'entrée piétonne a été modifiée (voire déplacée).



	<p>N°173, très belle porte d'entrée piétonne double d'origine : menuiserie en bois ajouré, à grille, en harmonie avec l'encadrement de porte de style hybride Art Nouveau.</p> <p>Ensemble des façades, niveaux supérieurs : des baies rectangulaires sur le reste des niveaux.</p> <p>N°165 de part et d'autre du pan coupé, à R+6, deux balcons filants desservant des porte-fenêtres. On remarque sur cette façade de part et d'autre du pan coupé les 4 travées formées de baies triples particulièrement intéressantes.</p> <p>N°171 : à R+3 les baies sont en arc surbaissés et se retrouvent en pendant au 173 à R+3.</p> <p>N°173 : des arcs segmentaires à tous les niveaux sur les deux travées latérales de part et d'autre, et plate-bande sur la travée centrale.</p>
Occultation type et matériau	Volets roulants PVC ou métalliques escamotables
Méletterie et ferronnerie	Ensemble des façades : garde-corps de fenêtres ou de balcons d'origine. Sur les deux immeubles d'angle : n°165 : balcons filants à R+6 et n°169 balcons simples à R+2 et R+5 sur le pan coupé.
Modénature	Ensemble des façades : bandeaux intermédiaires saillants. N°165, 169, 171 : corniches en bande. N°165 : un bandeau particulièrement haut, souligné d'une frise de modillons, somme le dessus du niveau d'entresol à R+1. N°169 : les frontons triangulaires qui couronnaient les baies à R+3 ont disparu.
Autres éléments de décor	N°165 : sur le pan coupé au-dessus de la porte d'entrée et d'un demi niveau, un fronton plat à frise de modillons reprend le principe du bandeau cité ci-dessus. N°169-171-173 : un programme décoratif plus riche qu'au 165 (façade très épurée de style Art Déco). N°169 : au rythme des bandeaux intermédiaires s'ajoutent des bossages et refends à R + 1 et R + 2 ; des lignes verticales de pilastres encadrent chacun des pans de la façade ; les encadrements des baies sont soignés et riches (consoles ou frontons triangulaires...) N°171 : refends à R + 1 ; riche décor à R + 3 de céramique architecturale en frise sous le bandeau intermédiaire. Par ailleurs le rythme vertical est accentué par des encadrements de baies en harpe de R + 2 à R + 5. N°173 : à R + 4 sous un bandeau intermédiaire une haute frise moulurée dont la brique de couleur beige est soulignée de deux motifs verticaux en brique ocre encadrant les trois travées centrales.
Modifications	Modifications des ouvertures de rez-de-chaussée spécialement aux 169, 171 et 173 (voir ci-dessus). Modénature du 169 modifiée.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	N°165, 171 et 173 : tuiles mécaniques N°169 : zinc
Percements	Au 169 : lucarnes chiens assis à l'alignement des travées, dont une très large sur la rue du Bailly qui n'est pas d'origine. Sur chacun des toits : souches de cheminées, implantées régulièrement.
Modifications	La toiture en zinc du n°169 n'est pas d'origine. Restent d'ailleurs, positionnés aléatoirement, près du faîtage et sur la rue du Bailly des rangs de tuiles mécaniques.

De haut en bas :
 N°165 ; n°169 ; n°171 et n°173
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

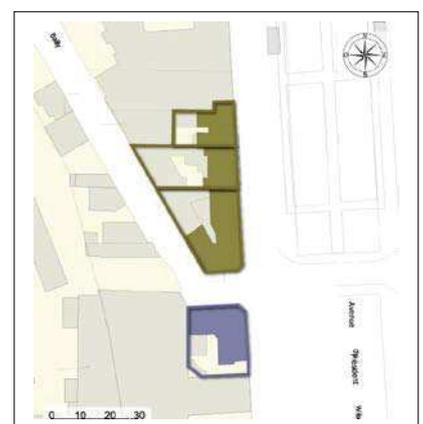
Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Ce front bâti homogène d'immeubles de rapport aux rythmes réguliers anime le paysage de cette partie de l'avenue et est représentatif de ce secteur situé à proximité des voies ferrées du Pont de Soissons et de l'ancienne gare de voyageurs de la Plaine (<i>voir fiche PLU n°252</i>) : y dominent les immeubles de rapport en front bâti à l'alignement de la voie. Ailleurs sur l'avenue, au Sud et au Nord, les entrées d'industries historiques ou les immeubles tertiaires récents sont majoritaires.
Intérêt architectural	Ces immeubles offrent un très bon « panel » de l'architecture dionysienne. Les façades à maçonnerie enduite de style haussmannien comme au n°169 (type présent en majorité dans le secteur du centre-ville et République-Gare), ou bien les immeubles de rapport en brique de type « ouvrier » aux n°171 et 173, (présents sur l'ensemble du territoire) et l'immeuble de style architectural « noble », ici Art déco au n°165 (dont quelques rares exemples existent notamment rue Nicolas Leblanc).
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. fiches</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.6. Les façades en béton 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1830 à 1900 • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Les immeubles composant cet ensemble urbain cohérent présente tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles. Ainsi chaque immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-œuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés.</p> <p>Concernant les pieds d'immeuble, il est à noter, que le n°165 présente un rythme et des proportions relativement satisfaisantes par rapport au reste de la façade. Concernant les devantures des n°169, 171 et 173 : les devantures doivent s'insérer harmonieusement et entretenir une relation cohérente avec le reste de la façade de chaque immeuble. Les devantures doivent être limitées à la longueur d'un immeuble et en aucun cas empiéter sans distinction sur deux immeubles différents comme c'est le cas aujourd'hui aux n°171 et 173. Ainsi on veillera à ce qu'un commerce occupant plusieurs immeubles ait une façade découpée en autant de façade qu'il y a d'immeubles. Son unité visuelle pourra être obtenue si nécessaire par l'utilisation de matériaux et de couleur homogène sur l'ensemble. Par ailleurs, sur un même immeuble, comme au n°173, on veillera que les devantures aient la même hauteur afin de ne pas déséquilibrer l'ensemble de la façade.</p> <p>Les bandeaux entre RDC et premier étage ayant aujourd'hui disparu, on s'assurera que les devantures soient bien en-dessous des appuis de baies. Il conviendrait de restituer au n°171 comme au n°173 les bandeaux filants qui, outre leur aspect esthétique, protégeraient le pied d'immeuble. Dans le cas d'une restitution de ces bandeaux, on s'attachera à reprendre les profils des bandeaux d'origine dont il reste encore des vestiges au-dessus ou à côté des portes d'entrée. Concernant les portes d'entrée, on veillera à conserver les ouvertures et les menuiseries d'origine ainsi que des piédroits de part et d'autre afin de laisser une respiration visuelle autour de l'accès à l'immeuble. Les encadrements moulurés devront aussi être préservés.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/2500^e



Autres vues



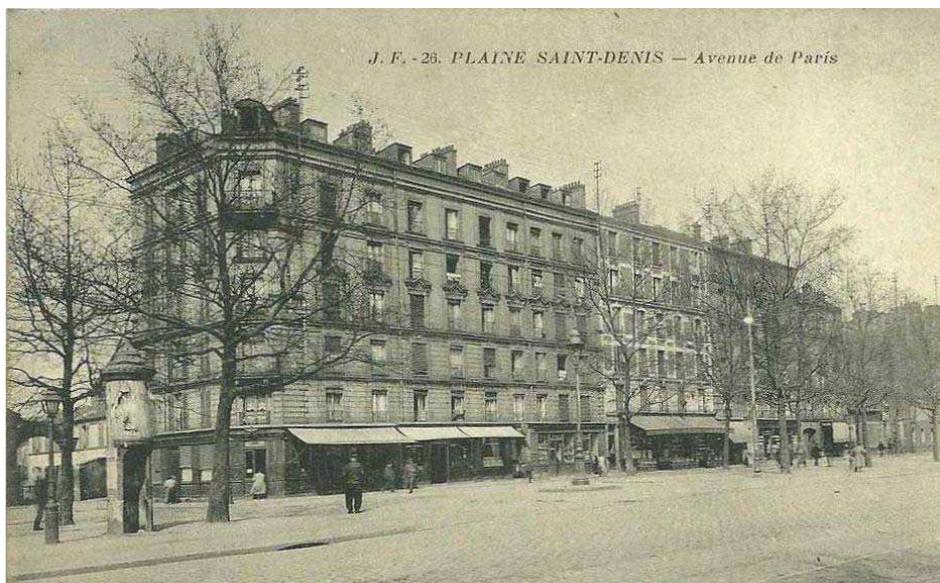
A gauche et ci-contre en bas :
 Détail de la modénature et du décor au n°173
Ci-contre en haut :
 n°173, détail du bel encadrement de la porte d'entrée et de l'impact esthétique des devantures mal implantées en RDC.



En haut à gauche :
 Détail de la modénature et du décor au n°171
En haut à droite :
 Détail de la modénature et du décor au n°169
Ci-dessus et ci-contre : n°165, détail de la porte d'entrée, du pied d'immeuble aux ouvertures respectueuses du rythme de façade et détail du couronnement où l'on remarque le soin apporté aux points de ventilation anciens. © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

AMSD, série O, Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 1792-c. 1938, 2 O 238 et 2 O 241 « avenue du Président Wilson » ; n°171 plans d'un immeuble de rapport maître d'ouvrage Aumaître, s.d. ; n°165 plans d'un immeuble de rapport maître d'ouvrage Société La Capitalisation, rue Louis le Grand, Paris.



Carte postale ancienne, s.d., coll. part.
L'alignement du 169 au 173 de l'avenue, au-dessus du croisement sud entre la rue du Baily et l'avenue : un front bâti homogène et structurant.

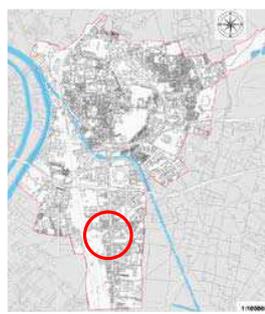
Fiche PLU n° 82

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **225 avenue du
Président Wilson**

93210 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CK / 11



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

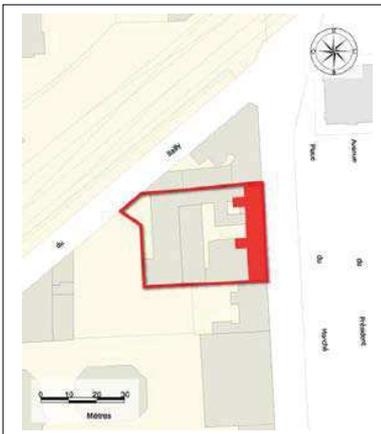
Epoque / Date de construction	1933
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Signature de l'architecte illisible sur les plans (voir Sources)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

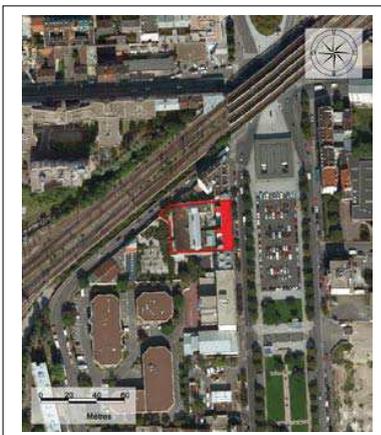
Contexte urbain et paysager	Vaste parcelle traversante située immédiatement au sud-ouest du pont du chemin de fer et comprise entre l'avenue et la rue du Bailli. Cette zone de l'avenue est caractérisée par un front bâti d'immeubles de rapport, et, à l'arrière, sur cour ou en cœur d'îlots des activités industrielles ou artisanales.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (ateliers SNCF)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	bâtiment remarquable, l'immeuble de rapport est aligné sur la voie et implanté entre limites séparatives de parcelles en une longue « barre » massive. Au centre de la façade, une porte cochère donne accès à l'intérieur de la parcelle constitué d'une cour et de plusieurs bâtiments annexes dont la fonction d'origine est difficile à identifier, anciens locaux d'activités liées au chemin de fer peut-être (<i>voir vues de la cour</i>).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Immeuble insigne de l'avenue par sa massivité et son style années 30 rare dans le paysage de l'avenue.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	L'immeuble identifié comme remarquable remplace en 1933, sur le même plan masse, un bâtiment plus ancien qui « fonctionnait » à l'origine avec les bâtiments sur cour de la parcelle (activités non identifiées). (<i>voir vue aérienne c.1920 et carte postale ancienne ci-dessous</i>)



Façade sur l'avenue
© Jacques MA NGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturale

Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R + 5 + C / 11 travées : composition symétrique et en alternance de R + 2 à R + 5 : 3 travées, 1 en bow-window, 1 travée, 1 en bow-window, 1 travée, 1 en bow-window, 3 travées. A R + 1 les travées sont elles-mêmes régulières mais en léger décalage par rapport aux niveaux supérieurs.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Béton armé et moellons de gypse en pignons (une partie de ceux-ci est visible au niveau du brisis des combles) ; parement de brique ocre de R + 2 à R + 5 ; béton enduit à RDC et R + 1 ainsi qu'en couronnement sous la corniche
Parement / remplissage	Brique ou enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Les ouvertures sont régulières et symétriques. Une haute porte cochère métallique marque la travée centrale est flanquée de deux portes d'entrée piétonnes simples, de deux types d'huisseries différents, desservant sans doute deux cages d'escalier distinctes. Toujours à RDC, deux devantures de part et d'autre et une baie rectangulaire à droite de la porte piétonne droite. Sur l'ensemble des autres niveaux et travées, des baies rectangulaires porte-fenêtres : 9 baies à R + 1, puis 11 baies par niveau de R + 2 à R + 5. Sur les combles, les sommets des deux bow-windows latéraux comprennent des balcons. Les huisseries sont en PVC.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants à R + 1
Méletterie et ferronnerie	La plupart des garde-corps d'origine, de style années 30, ont été conservés. Belle porte cochère métallique.
Modénature	Bandeau plat saillant à RDC formant avant-corps au-dessus de la porte cochère. Bandeau plat saillant à R + 1 avec saillies sur les bow-windows comprenant une légère frise de stries. Appuis des baies plats saillants. Corniche à larmier très saillante.
Autres éléments de décor	Sous la corniche, un haut bandeau enduit à frise de lignes verticales régulières. Large bandeau enduit sur les linteaux des baies de R+2 à R+5. Les pleins de travées sur les bow-windows sont également enduits. Cette alternance de parties enduites lisses sur fond de brique ocre rythme la façade.
Modifications	Les modifications principales portent sur les huisseries et les devantures de commerce dissymétriques.

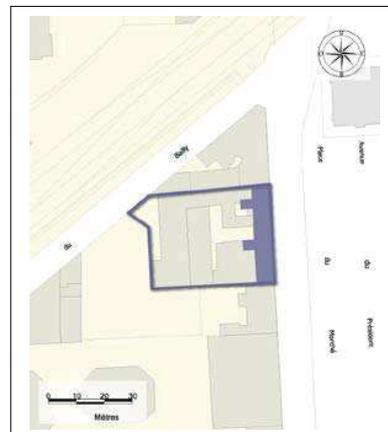
Toiture	
Type de couverture	Toit à combles brisés
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc sur les terrassons, ardoise sur les brisis.
Percements	Lucarnes dans l'alignement de chacune des travées, excepté sur les deux bow-windows latéraux qui comprennent des balcons.
Modifications	Huisseries des lucarnes

Critères de protection	
Intérêt historique	L'Atlas des communes du département de la Seine de 1854 situe l'école provisoire de la Plaine à l'emplacement de cette parcelle. Cette indication ne correspond cependant pas aux archives concernant cet établissement.
Intérêt urbain et paysager	Intérêt urbain majeur : l'ampleur de cette façade, son rythme régulier apporte une réelle qualité au paysage de l'avenue dont les façades d'immeubles sont souvent dénaturées. La gamme chromatique de la brique ocre foncé est également intéressante.
Intérêt architectural	Les immeubles de style années 30 sont rares à Saint-Denis et plus spécialement dans le secteur de la Plaine. La façade très longiligne est rythmée par les bow-windows qui offrent une composition équilibrée entre horizontales et verticales.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.3. Les façades en brique 1.6. Les façades en béton 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 • l'immeuble après 1945 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Les éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. L'ensemble des menuiseries de fenêtres, dans un souci d'homogénéité et de cohérence, devra avoir la même finition. Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée et les baies (portes et fenêtre) qui la joutent. La façade étant parfaitement symétrique, il conviendrait si possible de restituer la baie qui fait pendant à celle encore existante. Dans tous les cas, quelque soit le projet proposé, il conviendra de prévoir des devantures sous le niveau du bandeau mouluré entre RDC et premier étage. Le projet de devanture devra prendre en compte le rythme des travées.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Détail de la porte d'entrée et d'un des bow-windows
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

La cour intérieure, pavée, est flanquée de bâtiments dont l'ancienne vocation artisanale est encore visible.

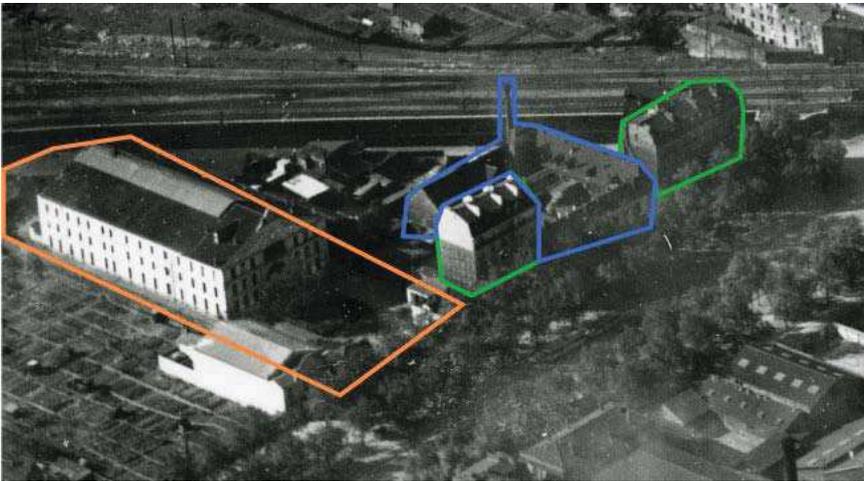
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



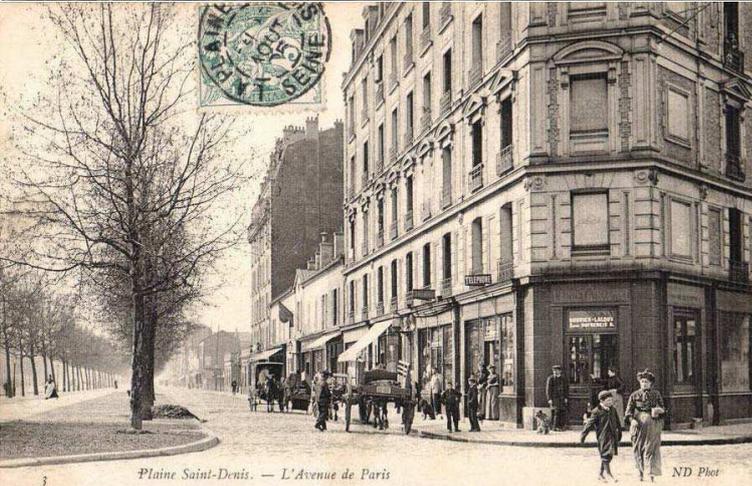
Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 239, plans de l'immeuble datés de 1933, signature de l'architecte illisible.

IGN, vue aérienne oblique, c.1920



Sur ce détail d'une vue aérienne, avant la construction de l'immeuble, on remarque les bâtiments situés à l'intérieur de la parcelle (cadre bleu), dont la configuration a peu évolué jusqu'à aujourd'hui. La présence d'une cheminée dans l'angle nord-ouest de la parcelle atteste par ailleurs de la présence d'une activité. Les deux immeubles, des 223 et 227, (cadres verts) qui flanquent encore aujourd'hui l'immeuble années 30 sont identifiables. Aux 215-221 actuels le site de l'ancienne parfumerie Violet (cadre orange).
Source : IGN



Cette carte postale ancienne c.1910, coll. part., offre des précisions sur la nature du bâtiment qui a été remplacé par l'immeuble, bâtiment remarquable, que nous connaissons aujourd'hui : un bâtiment long et bas, de deux niveaux, marqué d'un fronton central.

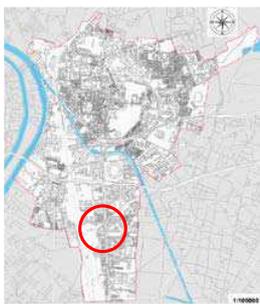
Fiche PLU n° 83

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : **246 avenue du Président Wilson**

93210 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CF / 4



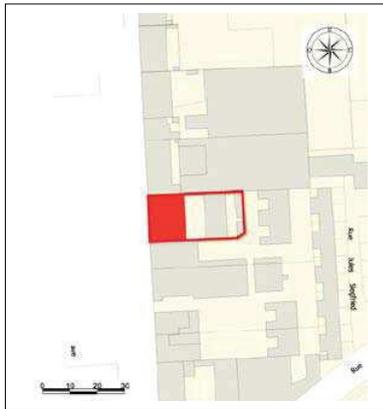
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination Initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	M. Rondepierre
Propriétaire actuel	indéterminé



Façade sur rue
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Parcelle située en bordure de voie à quelques dizaines de mètres au Nord des voies ferrées, du Pont dit de Soissons et de l'ancienne gare de voyageurs de la Plaine. Ce secteur de la Plaine et de l'avenue, situé au Nord et au Sud des voies, est caractérisé par un front bâti assez dense d'immeubles de rapport. Dans cette partie de l'avenue les industries sont plutôt situées en cœur d'îlot.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Immeuble remarquable aligné sur la voie implanté entre limites séparatives de parcelles, à l'arrière une cour non lotie, puis, un immeuble également entre limites séparatives. A l'arrière de ce second immeuble une cour équivalente, à la première, mais occupée par des petits bâtiments de dépendances.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Immeuble visible depuis l'espace public constitutif d'un front bâti continu d'immeubles de logements (fin XIXe ou fin XXe)
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale	
Plan actuel	En H
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	R+5+C / 5 travées : une travée double au centre, marquée par des baies jumelées de R+2 à R+5, qui forme un axe de symétrie.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés
Parement / remplissage	Matériaux visibles : de RDC à R+4, pierres appareillées, enduit ciment à R+5.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Devantures de commerces en rez-de-chaussée de part et d'autre de la porte d'entrée ; porte d'entrée piétonne double en bois surmontée d'une baie en entresol lambrisé dans l'embrasure à plate bande unique sur R et R+1 ; baies rectangulaires et porte-fenêtres (sur le balcon à R+5) à huisseries PVC
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Garde corps d'origine sur les baies de R+1 à R+4 et balcon filant sur les baies de R+5 ; sur les lucarnes trois garde-corps et trois doubles barres d'appui.
Modénature	Bandeaux intermédiaires plats saillants à R+1, R+3 ; large frise denticulée sous le balcon à R+5 ; corniche de couronnement moulurée ; encadrements de baies saillants, aux niveaux R+2 et R+3 ceux-ci sont particulièrement soignés : de part et d'autre des travées centrales des chaînes. Sous les baies à R+3 des appuis de fenêtres saillants posés sur des consoles, le tout encadrent une frise de cannelures. A R+3, au-dessus des deux baies centrales jumelées une frise décorative marquée au centre d'une grosse clé.
Autres éléments de décor	
Modifications	Les devantures de commerces, bien que de gabarits identiques et situées sous le bandeau de rez-de-chaussée, apportent une modification au rythme d'origine de la façade.
Toiture	
Type de couverture	Toit à combles brisés
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis
Percements	Six lucarnes dites à la Mansart sur les combles et à l'alignement des travées ; les deux centrales sont jumelées et à toit bombé, les latérales sont de type chevalet.
Modifications	Volets roulants PVC sur les lucarnes.



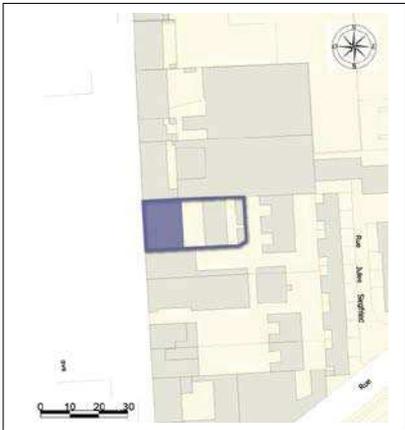
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Le fait de conserver l'élévation d'origine de la façade (<i>voir documents ci-dessous</i>) incluant celle des devantures d'origine du rez-de-chaussée est très intéressant. Ceci peut servir de base à une nouvelle configuration plus harmonieuse du pied d'immeuble.
Intérêt urbain et paysager	Cet immeuble dont la façade est bien ordonnée s'intègre parfaitement au front bâti d'immeubles de rapport de ce secteur de l'avenue. La qualité de sa modénature et du matériau de gros œuvre, pierre de taille, bien conservés apportent en outre un intérêt paysager supplémentaire à ce bâtiment. En effet, la plupart des immeubles de rapport anciens ont souvent été ravalés lourdement entraînant la disparition des modénatures.
Intérêt architectural	Architecture sobre, aux rythmes réguliers et systématiques, de style « haussmannien » bien maîtrisé. Cette façade aux baies nombreuses et larges, à balcon filant à R+5, est un exemple typique d'immeuble destiné à loger des catégories sociales homogènes de « petite bourgeoisie » : les étages sont uniformisés, égalisés.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.4. Les façades en pierre 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Les pierres en façade présentant des altérations de type desquamation et épaufures devront être restaurées selon les règles de l'art en portant une attention particulière aux éléments de décor et de modénature. Les éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Il conviendrait au niveau des lucarnes d'homogénéiser l'ensemble des menuiseries et des ferronneries afin de donner une lecture cohérente à l'ensemble. De la même manière, les nouvelles menuiseries nuisent à la lecture architecturale de la façade notamment au niveau de la porte cochère où la finition mériterait d'être la même que celle de la porte. L'ensemble des menuiseries de fenêtres, toujours dans un souci d'homogénéité et de cohérence, devrait avoir la même finition. Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée et se situer sous le bandeau mouluré. Par rapport à la composition de la façade il serait souhaitable d'avoir des devantures symétriques de part et d'autre de la travée principale, avec une même hauteur et une même composition dans le rapport des pleins et des vides. Les documents anciens peuvent être une source d'inspiration pour retrouver des rythmes en harmonie avec l'élévation de la façade, le projet pouvant retrouver des dispositions proches de celles d'origine ou être une réinterprétation moderne de celles-ci.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

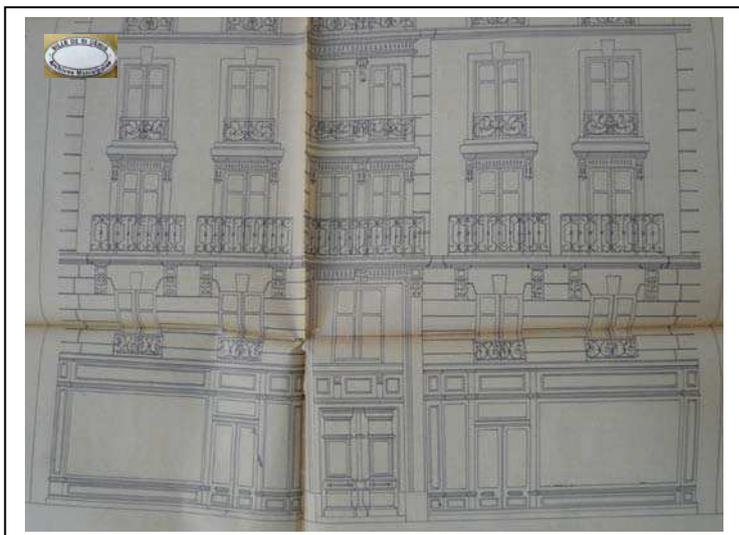
Nv.1

1/2500°



Sources et bibliographie

AMSD, série O, Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 1792-c. 1938, 2 O 238
« avenue du Président Wilson » plan calque de l'immeuble de rapport, maître d'ouvrage Rondepierre : **voir images A et B ci-dessous élévation et détail de l'élévation de la façade principale**



Fiche ensemble PLU n° 85

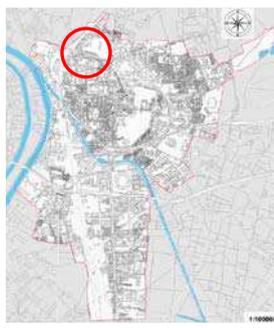
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Logements sociaux

Appellation (facultatif) : Cité Auguste Delaune

Adresse : avenue du Colonel Fabien

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) A / 11, 38, 39 C / 57



Plan de situation source : INSEE

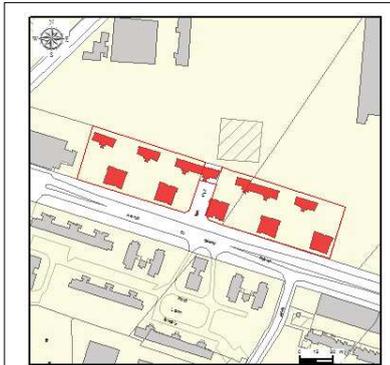
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction de l'Ensemble (dates extrêmes)	1956-1962
Destination Initiale	Logement social (HLM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	André Lurçat, architecte, Albert Michaut, Marc et Léo Solotareff, architectes collaborateurs
Maître d'ouvrage	OPHLM de Saint-Denis
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat

Analyse urbaine et paysagère



Vue générale depuis le stade
Photographie J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Ile-de-France, ADAPG, 2008

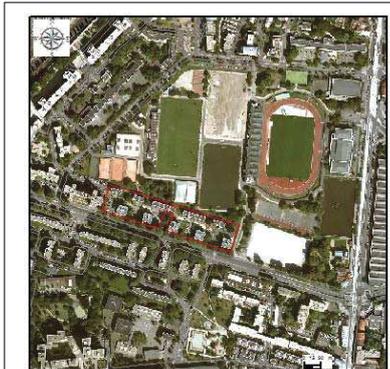
Contexte urbain et paysager	L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par l'avenue du Colonel Fabien. La cité est pourvue d'espaces verts et fait face à la cité du colonel Fabien.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Implantation des 10 bâtiments en retrait de l'avenue sur un terrain relativement exigü à proximité immédiate du stade municipal Auguste Delaune. Composition dissymétrique autour de l'entrée principale puis dissemblable en périphérie de la cité.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue, la cité Delaune se singularise par son parement de brique.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire.



Plan cadastral DGI 1/5000

Description et analyse architecturale

Plans actuels	3 typologies de bâtiments de type barres, barres jumelées et plots.
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 5 et R + 6
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier.
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Système poteaux poutres en béton. Les baies sont encadrées avec du béton moulé. Briques de parement.
Modifications	
Ouvertures (portes, fenêtres)	Changement des huisseries des fenêtres désormais en aluminium.
Occultation type et matériau	Volets roulants.
Métallerie et ferronnerie	/
Modénature	/
Autres éléments de décor	Encadrements de baies.
Modifications	Polychromie de parties de bâtiments (céramique au niveau des entrées de bâtiments de briques), œil de bœuf, entrées éclairées par un mur de pavés de verre.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire.



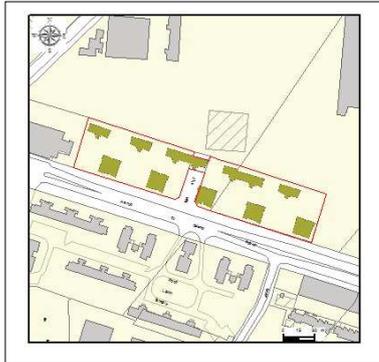
Vue aérienne du quartier - CG 93
© Aérodata 2013 HR 1/10000

Critères de protection	
En 2008, par le biais de la DRAC d'Île-de-France, le ministère de la Culture a décerné à cet édifice le label « Patrimoine du XXe siècle ».	
Intérêt historique	La cité Delaune témoigne de la réorientation de l'unité de quartier Fabien. Confrontés à de trop lentes acquisitions foncières, Lurçat et l'OPHLM de Saint-Denis optent pour les terrains libres au nord de Fabien et s'efforcent de maintenir un lien entre ces deux ensembles en terme d'implantation de part et d'autre de l'avenue.
Intérêt urbain et paysager	L'implantation des bâtiments, les importantes plantations malgré la modestie des espaces verts constituent les principales qualités urbaines et paysagères de la cité Delaune.
Intérêt architectural	Outre les qualités architecturales caractéristiques du « style » Lurçat (entrées ornées de céramique notamment), il convient de souligner l'originalité de l'usage de la brique, réminiscence de Maubeuge ou de son unique réalisation à Epinay-sur-Seine.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	D'un point de vue paysager et urbain, les larges percées visuelles entre les plots sur les immeubles en arrière plan et les voies d'accès seront respectées en évitant de les obstruer par des constructions annexes. Sur le plan architectural, l'usage de la brique par Lurçat est une contrainte forte qui interdit aujourd'hui tout projet d'isolation par l'extérieur. En effet, les immeubles perdraient alors une grande partie de leur intérêt architectural et de leur originalité qui offre un contraste saisissant avec l'ensemble de l'œuvre de Lurçat à Saint-denis. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/5000^e



Autres vues



Les deux typologies de bâtiments, barres à droite et plot à gauche.
 Photographie J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Une entrée d'immeuble avec céramique jaune et banc intégré d'origine.

Photographie J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Vue sur les barres, seule ou jumelée.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SFC

Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, Parcours du patrimoine, 2008, 56 p.

Fiche ensemble PLU n° 86

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Logements sociaux

Appellation (facultatif) : **Unité de quartier Colonel Fabien**
actuellement Cité du colonel Fabien

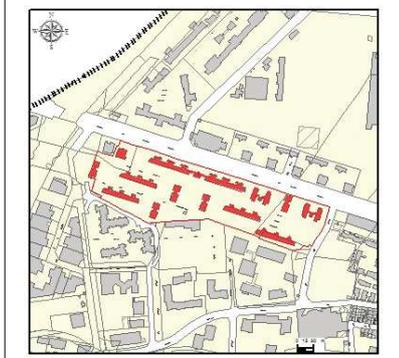
Adresse : avenue du Colonel Fabien, rue Max Jacob et rue de la Porterie

93200 SAINT-DENIS

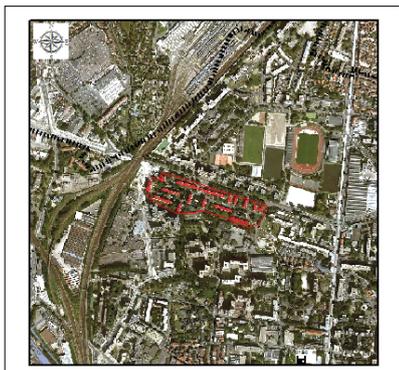
Cadastre (2014) C/100, 104
A /118 et 116



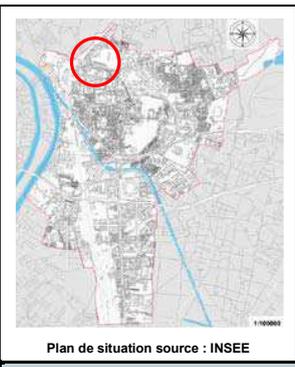
Façade sur rue



Plan cadastral DGI 1/10000



Vue aérienne du quartier – CG 93
© Aérodata 2013 HR 1/20000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1947-1967
Destination Initiale	Logement social (HLM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	André Lurçat, architecte, Albert Michaut, Marc et Léo Solotareff, architectes collaborateurs
Maître d'ouvrage	OPHLM de Saint-Denis
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par l'avenue du Colonel Fabien. La cité est pourvue de généreux espaces verts.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Les bâtiments sont implantés le long de l'avenue du colonel Fabien et sont organisés principalement selon deux axes de symétrie perpendiculaire à cette voie.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	14 bâtiments en retrait de l'avenue sur un terrain relativement exigu correspondant à la zone <i>non-aedificandi</i> de la tranchée fortifiée entre les forts de La Briche et de la Double Couronne.
Clôture : type et matériau	Néant.
Modifications	Aucune de notoire.

Description et analyse architecturales

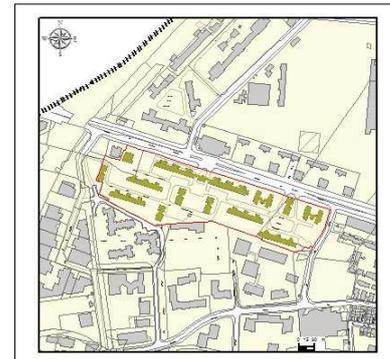
Plan actuel	6 typologies de bâtiments de type barres (dont une avec passage sous voûte) et tours pour 425 logements et un magasin de journaux avec logement à l'entrée de la cité,
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Élévation / nombre de travées	De R + 5 à R + 10
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Système poteaux poutres en béton.
Parement / remplissage	Enduit ciment.
Modifications	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur.
Ouvertures (portes, fenêtres)	/
Occultation type et matériau	/
Méletterie et ferronnerie	/
Modénature	Encadrements de baie et de porte en béton moulé, parements de céramique, diversité des auvents d'entrée, nombreuses loggias dont certaines avec pergola.
Autres éléments de décor	Polychromie de parties de bâtiments (mise en couleur des loggias, céramique au niveau des entrées de bâtiments), oculi.
Modifications	Changement des huisseries des fenêtres. Volets roulants au 1er étage par souci de sécurité.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire.

Critères de protection	
Intérêt historique	La cité du colonel Fabien marque une étape importante dans l'œuvre de Lurçat qui développe simultanément le concept de « cité-jardin urbaine » et « d'unité de quartier » pour cette opération phare. Ce projet rencontre ensuite des difficultés d'acquisitions foncières qui imposent une reconfiguration globale. De fait, Lurçat et la Ville conserve la partie nord de son projet dans la partie restée libre grâce à la zone non-aedificandi fort de Double-Couronne. Mais pour la partie sud, il doit se résoudre à se tourner vers les terrains situés au nord de l'avenue du colonel Fabien dans. Une fois modifié par ce transfert, l'unité de quartier perd son unité et sa cohérence et prend de fait d'autres appellations (Delaune, Sémard). Cependant, Lurçat conserve des axes de composition qui lie visuellement ces ensembles.
Intérêt urbain et paysager	Beaux espaces verts.
Intérêt architectural	il faut souligner le soin apporté aux dessins des façades, notamment pour les entrées, très composées et d'une grande variété. A bien des égards, la cité du colonel Fabien a été remise en valeur par l'intervention respectueuse des années 1980 menés par J.P. Scalabre et J.C. Delorme. Enfin, le pavillon d'entrée est également une réalisation tout à fait originale, témoignant du projet d'origine, où il figure déjà.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	La composition symétrique du plan masse chère à Lurçat avec ses deux axes de symétrie est affirmée tant par l'implantation des bâtiments que par les plantations de certains arbres. Il conviendra de préserver ces axes et places arborées qui participent à la cohérence d'ensemble du site. Par ailleurs, d'un point de vue paysager et urbain, les larges percées et perspectives visuelles seront préservées en évitant de les obstruer par des constructions annexes ou de les fermer pour clore les passages. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.
Autres	En 2008, par le biais de la DRAC d'Île-de-France, le ministère de la Culture a décerné à cet édifice le label « Patrimoine du XXe siècle ».

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/10000^e



Autres vues



Entrée d'une des tours.
 Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008

Entrée secondaire de la cité avec garages.
 Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



Entrée principale de la cité intégrant un magasin de journaux et un logement individuel.
 Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



L'entrée de la tour ouest.
 Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008

Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

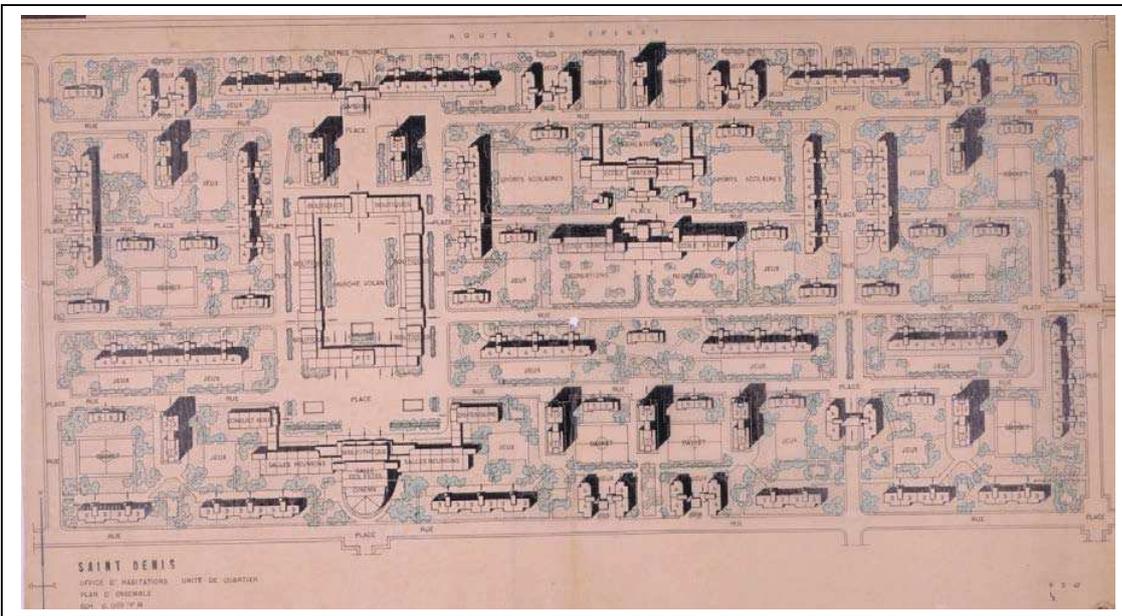
Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, Parcours du patrimoine, 2008, 56 p.



La maquette de l'Unité de quartier, seuls les bâtiments situés en haut à droite sont effectivement construits selon ce projet.
 Fonds A. Lurçat, Centre d'archives d'architecture du XXème siècle, Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Ci-dessous, l'Unité de quartier en plan.
 Fonds A. Lurçat, Centre d'archives d'architecture du XXème siècle, Cité de l'Architecture et du Patrimoine.



Fiche ensemble PLU n° 87

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Logements sociaux et groupe scolaire

Appellation (facultatif) : Cité et groupe scolaire des Cosmonautes (initialement cité des Hautes Noëllés)

Adresse : route de La Courneuve, rue Alan Sheppard, rue Guerman Titov

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) AU/125, 120, 110, 53, 113, 80, 81, 82, 83, 117, 34, 37, 31, 115, 111, 108, 118, 123 AT/33, 16, 13, 14, 18, 39, 36, 20, 05, 30, 27, 28, 25, AS/ 05BI 16



Plan de situation source : INSEE

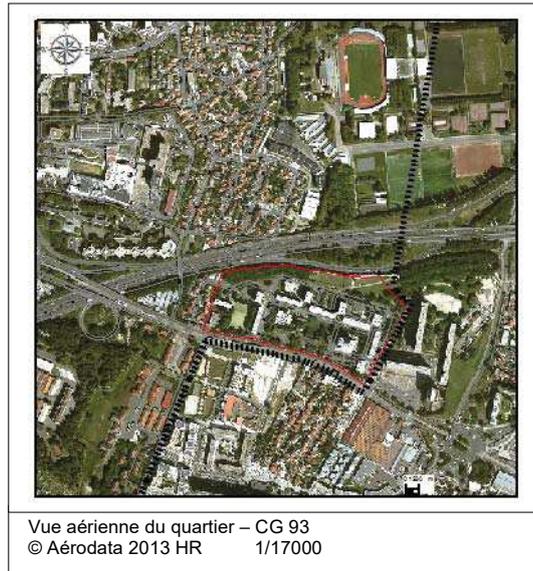
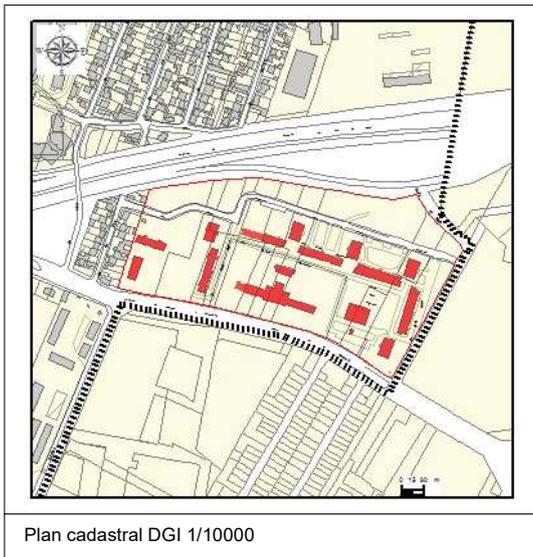
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1966-1968 (cité), 1965-1969 (groupe scolaire)
Destination Initiale	Logement social (HLM) et groupe scolaire
Destination actuelle	Logement social (HLM) et groupe scolaire
Maître d'œuvre	André Lurçat, architecte, Albert Michaut, architecte collaborateur
Maître d'ouvrage	OPHLM et Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat et Ville de Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par la route de La Courneuve, à deux pas du fort de l'Est et de l'A1.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Implantation des bâtiments en retrait de la route sur un terrain relativement exigu et à proximité immédiate de l'autoroute A 1. Composition dominée par le groupe scolaire mais aussi par la tour principale dont le pied forme place et « coeur » commercial à l'est tandis qu'à l'ouest dominant espaces verts et terrains de sports.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue et très identifiable, notamment la tour signal de 15 étages.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Les espaces verts de la cité ont fait l'objet d'une intervention du paysagiste Jacques Coulon (mur végétal anti-bruit) au moment de la réhabilitation de 1985.



Vue de la tour, au premier plan, l'espace vert du groupe scolaire.
 Photographie de S. Asseline
 Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2003

Description et analyse architecturales de l'ensemble de logements NIV 2	
Plan actuel	5 typologies de bâtiments de type barres et tours.
Parties constituantes	Commerces et ludothèque en rez-de-chaussée de la tour principale et des deux barres qui la joutent.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	12 bâtiments de 5 à 15 étages.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Système poteaux poutres en béton.
Parement / remplissage	Panneaux de façades en béton recouvert de grès cérame blanc et jaune (entrée de la tour).
Modifications	Isolation par l'extérieur en 1985.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Changement des huisseries des fenêtres et mise en continuité de celle-ci avec le nu extérieur de la façade après isolation extérieure.
Occultation type et matériau	Volets intérieurs depuis l'isolation par l'extérieur, sauf pour les portes-fenêtres sur balcons.
Méallerie et ferronnerie	Balcons.
Modénature	Encadrements des portes d'entrée.
Autres éléments de décor	Polychromie de parties de bâtiments (céramique au niveau des entrées), entrées éclairées par des pavés de verre.
Modifications	Occultation d'une partie des pavés de verre des entrées, mise en couleur de détails architecturaux signifiants lors de la réhabilitation de 1985.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire



Critères de protection	
Intérêt historique	La cité des Cosmonautes est, comme la cité Guynemer, une réalisation très tardive de Lurçat qui témoigne fortement de sa créativité renouvelée. Confrontés à de très lentes acquisitions foncières, Lurçat et l'OPHLM de Saint-Denis attendent près de dix ans avant de lancer ce chantier et doivent intégrer l'A 1 qui réduit la taille de la parcelle.
Intérêt urbain et paysager	Implantation originale des bâtiments permettant la création d'une place dotée de commerces, unique chez Lurçat à Saint-Denis. Intervention de qualité du paysagiste Jacques Coulon en 1985, créant le mur végétal anti-bruit et apportant un soin particulier aux espaces verts aux pieds des immeubles.
Intérêt architectural	La cité des Cosmonautes offre les qualités caractéristiques des cités de Lurçat (entrées et compositions de façades très soignées notamment), auxquelles s'ajoutent ici la tour signal de 15 étages, les circulations sous portique en lien avec les commerces, le dessin et le groupement des balcons, avec casquettes pour les balcons les plus hauts.

Autres vues



Description et analyse architecturales du groupe scolaire NIV 2	
Plans actuels	2 typologies de bâtiments (enseignement et logements).
Disposition/composition	Composition symétrique de l'ensemble enseignement (école élémentaire des Cosmonautes à l'ouest, école maternelle des Hautes Noëllés, à l'est), le bâtiment destiné aux logements se situant au centre et sur rue. Les cours donnent, elles, sur la route de La Courneuve.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 et R + 2.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme irrégulier assuré par un jeu de retraits et d'avancées des façades ainsi que par les balcons et loggias.
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Structure poteaux poutres.
Modifications	Mise en couleur du béton enduit et isolation par l'extérieur des logements.
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	Huisseries métalliques.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pour les logements.
Métallerie et ferronnerie	Clôture métallique non homogène sur mur bahut.
Modénature	Encadrements des ouvertures.
Autres éléments de décor	Oculus, auvent, casquette, entrée formant arc plein cintre en béton.
Modifications	Les fenêtres des logements ont été changées.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.
Charpente	Néant
Matériaux de couverture et éléments de décor	Néant
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Néant
Modifications	Aucune de notoire.



Le groupe scolaire des Cosmonautes, côté rue de La Courneuve

Photographie N. Simonnot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSTL, SPC

L'entrée de l'école élémentaire des Cosmonautes

Photographie N. Simonnot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSTL, SPC



Critères de protection	
Intérêt historique	Un des seuls groupes scolaires pensés (avec P. Séward) en relation étroite avec la cité qui la joute, créant un ensemble complètement cohérent.
Intérêt urbain et paysager	Bonne insertion du groupe scolaire dans le quartier renforcée par un bel espace vert contribuant à la qualité paysagère de l'ensemble.
Intérêt architectural	Lurçat soigne particulièrement ici l'entrée du groupe scolaire. Outre les porches d'entrées, des arcs de béton plein cintre unique à Saint-Denis, il ménage dans la continuité de ceux-là de nouveaux porches sous les logements de fonction. L'architecte offre, enfin, pour la seconde partie du cheminement des enfants, de beaux escaliers bas, dotés de paliers, pour accéder aux locaux d'enseignement. On retrouve enfin le motif de la « casquette » surmontant l'entrée qui contribue à l'unité architecturale de l'ensemble.

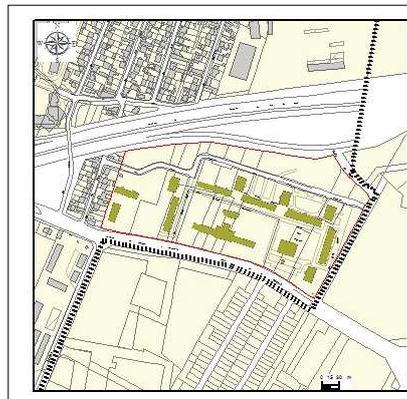
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE ENSEMBLE DE LOGEMENTS ET GROUPE SCOLAIRE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, quelque soit le programme (logements ou équipement), il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat. Dans la perspective d'une réhabilitation, un diagnostic technique approfondi devra être mené. Celui-ci permettra de connaître les matériaux mis en œuvre et leurs qualités, notamment sur le plan thermique. Dans tous les cas, tous les éléments de modénature (encadrements, balcons, auvents, soubassements, calepinage) devront être respectés. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures. De même, les coloris devront être choisis au sein d'une palette prédéfinie par les différents partenaires.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2 :

1 / 10000è



Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Ile-de-France, *Parcours du patrimoine*, 2008, 56 p.

Fiche ensemble PLU n° 88

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Logements sociaux

Appellation (facultatif) : **Cité Guynemer**

Adresse : **rue Guynemer**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) B / 175



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1964-1969
Destination Initiale	Logement social (HLM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	André Lurçat, architecte
Maître d'ouvrage	OPHLM de Saint-Denis
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville entre le nouvel ensemble de logements de Double-Couronne et un petit ensemble pavillonnaire et à proximité de la N 1 et du Palais des Sports et du stade Delaune.
Intégration dans le périmètre de protection	Non.
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Les bâtiments sont en retrait de la rue, en cœur d'îlot et des espaces de services (parking et jeux) en périphérie.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Ce sont les seuls immeubles de logements du secteur de 8 étages.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notable.

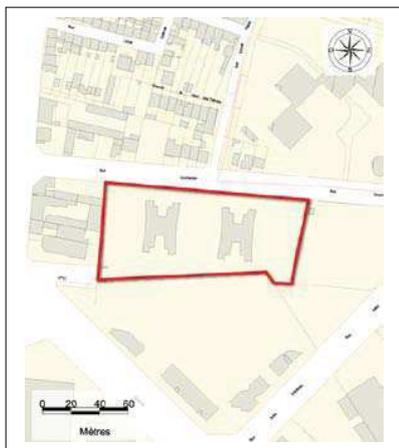


Façades sur rue.

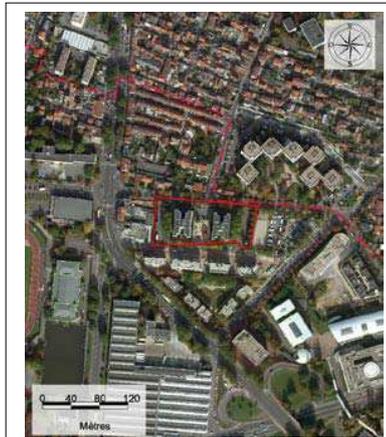
Photographie J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.

Description et analyse architecturales

Plan actuel	1 typologie de bâtiment de type tour (128 logements dans 2 bâtiments tours R + 8, logements du F1 au F4).
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notable.
Elévation / nombre de travées	R + 8.
Extensions / Modifications	Aucune de notable.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Béton armé.
Parement / remplissage	Enduit ciment.
Modifications	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur (partielle, sur les murs pignons).
Ouvertures (portes, fenêtres)	Changement des huisseries des fenêtres.
Occultation type et matériau	Volets pliants aux deux premiers étages pour les façades sur rue et à tous les étages des murs pignons.
Métallerie et ferronnerie	
Modénature	Encadrements de porte, jeux de retraits.
Autres éléments de décor	
Modifications	Aucune de notable.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	Mise en étanchéité des toitures lors de la réhabilitation de 2003.



Plan cadastral DGI 1/5000

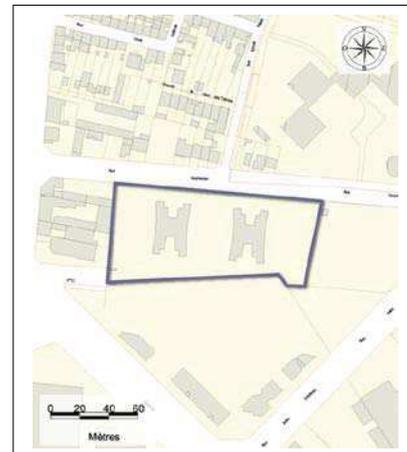


Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

Critères de protection	
En 2008, par le biais de la DRAC d'Île-de-France, le ministère de la Culture a décerné à cet édifice le label « Patrimoine du XXe siècle ».	
Intérêt historique	La cité Guynemer est représentative de la capacité d'innovation de Lurçat en fin de carrière. Le plan en H, la courbure des murs pignons, la composition des façades et la générosité des paliers en étages, témoignent de la créativité de l'architecte.
Intérêt urbain et paysager	Beaux espaces verts marquant bien les espaces (pieds des tours, parkings, jeux), jeux d'enfants architecturés.
Intérêt architectural	Ces tours sont particulièrement intéressantes, tant du point de vue intérieur qu'extérieur. Plus généralement, il faut souligner le soin apporté aux dessins des façades (entrées, jeux de retraits, variété et rythme des ouvertures) et l'originalité de la courbure des murs pignons.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	La composition symétrique du plan masse et des bâtiment devra être préserver. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, mur bahut et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2
1/2500^e



Autres vues



Une des entrées.
 Photographie J.M. Léger Département de la Seine-Saint-Denis /IPRAUS, 2006.



L'ensemble de la cité Guynemer.
 Photographie J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.



Un couloir, à gauche l'entrée des celliers, plus loin la cage d'escalier proprement dite.

Photographie J.M. Léger Département de la Seine-Saint-Denis //PRAUS, 2006.



L'autre entrée.

Photographie J.M. Léger Département de la Seine-Saint-Denis //PRAUS, 2006.

Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, Parcours du patrimoine, 2008, 56 p.

Fiche ensemble PLU n° 89

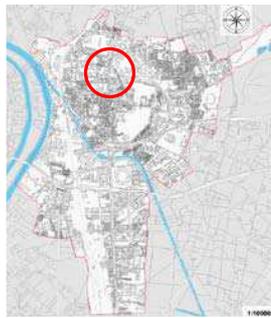
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Logements sociaux

Appellation (facultatif) : Cité Paul Langevin

Adresse : avenue Jean Moulin, place Paul Langevin, rue Jacques Woog, allée du professeur Frühling

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) T / 87 à 90, 128, 215, 212, 214, 216, 221



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de Construction	1947-1954
Destination Initiale	Logement social (HLM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	André Lurçat (architecte en chef), Alfred Bernard, Pierre Forestier, Gaston Martin, Paul Ohnenwald, Louis Sébille, Marc et Léo Solotareff, (architectes collaborateurs)
Maître d'ouvrage	OPHLM de Saint-Denis
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat

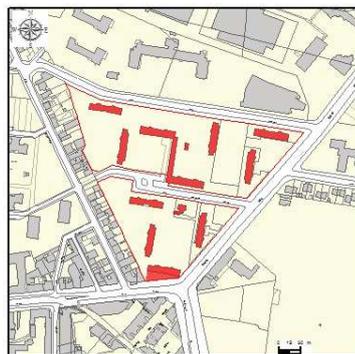
Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par l'avenue Jean Moulin. La cité est pourvue d'importants espaces verts. Elle côtoie, un tissu hétérogène et dense rue Bonnevide et un espace très dégagé rue J. Moulin avec le cimetière communal.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de la Basilique).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Composition très soignée tirant le meilleur parti d'un terrain triangulaire. Les bâtiments sont implantés parallèlement ou perpendiculairement en s'appuyant sur la base formée par la rue Guy Mocquet. Les bâtiments s'affranchissent ainsi de l'alignement sur l'avenue principale et permet de créer un véritable cœur d'îlot.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible
Ciôture : type et matériau	Grillage et haie végétale exclusivement pour la maison individuelle.
Modifications	Aucune de notoire.



Façades sur cour

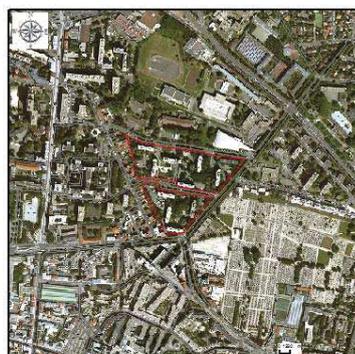
Photographie J.B. Vialles, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Ile-de-France, ADAPG, 2008.



Plan cadastral DGI 1/7500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	2 typologies de bâtiments de type barres pour 186 logements : Est / Ouest et Nord / Sud, un ensemble de 10 boutiques liant deux barres en cœur d'îlot et un pavillon individuel de 5 pièces. Pour les immeubles comme pour la maison, la composition de façade est symétrique.
Parties constituantes	
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Élévation / nombre de travées	R + 6 pour les barres, R + 1 pour le logement individuel, RDC pour les boutiques.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Système poteaux poutres en béton, encadrement des fenêtres en béton moulé.
Parement / remplissage	Enduit ciment.
Modifications	Aucune de notoire.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Changement des huisseries des fenêtres, désormais en aluminium.
Occultation type et matériau	/
Méletterie et ferronnerie	Balcons.
Modénature	Balcons arrondis pour certains bâtiments, encadrements de baies, de portes pour les boutiques, encadrements très marqués des passages sous voûte.
Autres éléments de décor	Céramique en soubassement de certains immeubles, dessins gravés dans le ciment par Edouard Pignon, Jean Amblard, Marc Saint-Saëns et René Perrot, au niveau des entrées de bâtiments, n° des bâtiments inscrits en relief sur certains d'entre eux.
Modifications	Mise en couleurs d'une partie des halls et passages sous voûte. Menuiseries et volets roulants.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	Oculi en rez-de-chaussée sur certains bâtiments.
Modifications	Aucune de notoire.



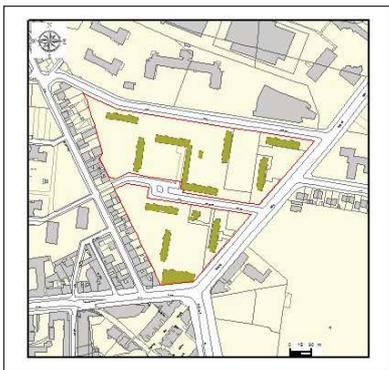
Vue aérienne du quartier – CG 93
© Aérodata 2013 HR 1/15000

Critères de protection	
En 2008, par le biais de la DRAC d'Île-de-France, le Ministère de la Culture a décerné à cet édifice le label « Patrimoine du XXe siècle ».	
Intérêt historique	La cité Langevin est la première cité de Lurçat à Saint-Denis. Elle s'inscrit dans un programme mixte de reconstruction et de construction d'où une partie des distinctions entre bâtiments, soit géré par l'OPAC Plaine Commune Habitat soit en copropriété. Cette cité a été l'objet d'une bataille politique avec le ministère et le gouvernement en 1950.
Intérêt urbain et paysager	Beaux espaces verts, traités avec soin, qui qualifient l'ensemble.
Intérêt architectural	La combinatoire des logements est tout à fait intéressante ainsi que le travail sur leur orientation. Plus généralement, il faut souligner le soin apporté aux dessins des façades et l'originalité et la qualité des entrées, aux dessins gravés uniques. Enfin, le pavillon individuel est également une réalisation tout à fait originale et d'un grand intérêt.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	La composition du plan masse et l'architecture des bâtiments permet des percées visuelles axées à travers les passages offrant des points de vue traversant. Ces percées devront être préservées. En aucun cas, les passages sous immeuble seront clos, la fluidité visuelle et pédestre participant à la qualité de l'environnement. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) ainsi que les éléments de décor (céramiques, dessins gravés et bas-reliefs) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/7500^e



Autres vues



Le cœur de la cité Langevin.
 Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.



L'un des dessins gravés
 Photographie J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.



Le pavillon individuel.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Mur pignon avec ses balcons saillants.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Les bâtiments des commerces joignant deux immeubles et créant ainsi une petite place au cœur de la cité.
Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.

Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, Parcours du patrimoine, 2008, 56 p.

Fiche ensemble PLU n° 90

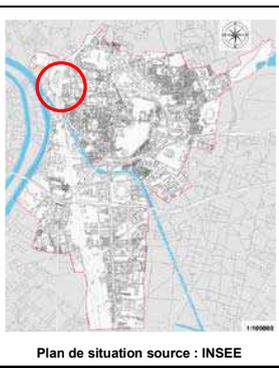
Dénomination :
Logements sociaux

Appellation : cité de la Briche
actuellement Cité Paul Eluard

Adresse : rue Jean Lurçat,
place Paul Eluard, avenue
Maurice Thorez

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) AD / 251 et 63

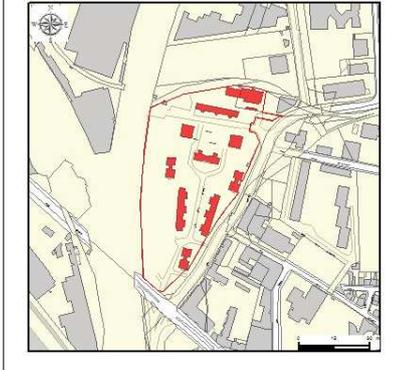


Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1953-1962
Destination Initiale	Logement social (HLM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	André Lurçat, architecte, Albert Michaut, Marc et Léo Solotareff, architectes collaborateurs
Maître d'ouvrage	OPHLM de Saint-Denis
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat



Façade sur rue
 Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Ile-de-France, ADAPG, 2008.

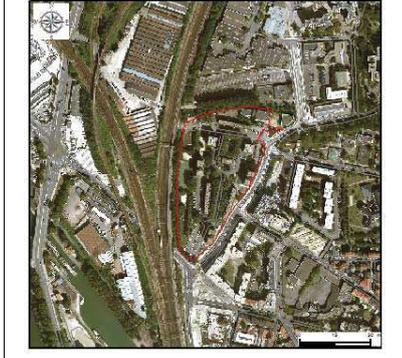
Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi, à l'est, par l'avenue Maurice Thorez mais fermé, à l'ouest, par la voie ferrée, en surplomb. La cité est cependant pourvue de généreux espaces verts.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (périmètre de l'église Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Implantation des 9 bâtiments en retrait de l'avenue créant un cœur d'îlot verdoyant et très ouvert. Ces mêmes bâtiments sont implantés de façon très symétrique par rapport à un axe nord / sud correspondant à la rue J. Lurçat et à la place P. Eluard.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible malgré le retrait par rapport à la rue.
Clôture : type et matériau	Néant.
Modifications	Aucune de notoire.



Plan cadastral DGI 1/7500

Description et analyse architecturales

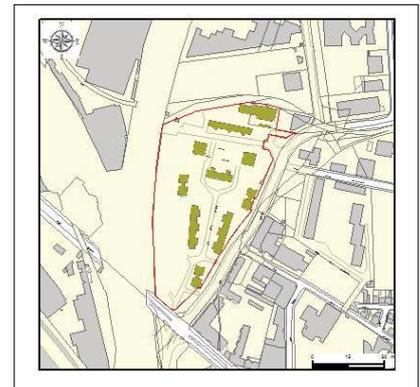
Plan actuel	6 typologies de bâtiments de type barre et tours (304 logements en tout, 124 logements de 1, 2 ou 3 pièces en 4 bâtiments, puis seconde tranche de 180 logements de 1, 2 ou 3 pièces, en 5 bâtiments). Un ensemble de boutiques est prévu dans le programme mais non réalisé. Chauffage urbain, en périphérie nord-est, aujourd'hui réaffectée à la compagnie Philippe Découfflé.
Parties constituantes	
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Élévation / nombre de travées	R + 5 à R + 9.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Ossature en béton armé avec un remplissage en corps creux de pouzzolane.
Parement / remplissage	Enduit ciment.
Modifications	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et par les sous faces des planchers, travaux d'isolation phonique.
Ouvertures (portes, fenêtres)	/
Occultation type et matériau	/
Méallerie et ferronnerie	Balcons.
Modénature	Encadrements de baie et encadrements de porte en béton moulé, balcons et loggias, cages d'escalier saillantes.
Autres éléments de décor	Profil en bronze de Paul Eluard avec lyre, colombe et rameau d'olivier, d'Antoine Rohal, et vers de Paul Eluard en relief, situés de part et d'autre du bâtiment central de la cité, situé place P. Eluard. Polychromies sur des éléments constitutifs des bâtiments (cages d'escalier, entrées et encadrements de fenêtres notamment).
Modifications	Changement des huisseries des fenêtres. Volets roulants au 1er étage par souci de sécurité et volets pliants dans les étages supérieurs.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	/



Vue aérienne du quartier
 © Aérodata 2013 HR 1/10000

Critères de protection	
Intérêt historique	La cité Paul Eluard est une des trois grandes cités des débuts de Lurçat à Saint-Denis avec Langevin et Fabien. Eluard marque une période de transition en ce qu'elle concrétise une seconde phase de l'unité de quartier Fabien avant son transfert définitif au nord de l'avenue du colonel Fabien.
Intérêt urbain et paysager	Beaux espaces verts, jeux d'enfants architecturés, passage sous voûte assurant une grande perméabilité de l'îlot.
Intérêt architectural	Barres et tours sont particulièrement intéressantes tant du point de vue intérieur (distribution des logements, parties communes) qu'extérieur (modénature). Il faut, par ailleurs, souligner le soin apporté aux détails comme le discret décalage des balcons des barres. Façades très composées et d'une grande variété.
Recommandations : NIVEAU 2– BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	La composition symétrique du plan masse chère à Lurçat est affirmée tant par l'implantation des bâtiments que par les plantations de certains arbres. Il conviendra de préserver ces axes et places arborées qui participent à la cohérence d'ensemble du site. Par ailleurs, d'un point de vue paysager et urbain, les larges percées et perspectives visuelles seront préservées en évitant de les obstruer par des constructions annexes ou de les fermer pour clore les passages. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 21/7500^e

Autres vues



Une entrée d'immeuble.

Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.



Profil en bronze de Paul Eluard avec lyre, colombe et rameau d'olivier, d'Antoine Rohal.

Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.



Les balcons et loggias des tours.

Photographies J.B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008.

Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.,

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, Parcours du patrimoine, 2008, 56 p.

Fiche ensemble PLU n° 91

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Logements sociaux

Appellation (facultatif) :
 cité Séward II

Adresse :
Place Julian Grimau

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) A / 36 ; 39 ; 44 ; 69



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1959-1963
Destination Initiale	Logement social (HLM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	André Lurçat (architecte), Albert Michaut (architecte d'opération)
Maître d'ouvrage	SEM Logement Dyonisien
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	A proximité de la voie ferrée et de l'avenue du Colonel Fabien, l'ensemble s'intègre dans un quartier intégralement conçu par Lurçat.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	L'implantation, selon un axe nord / sud, des 3 immeubles (2 de 40 logements et 1 de 80) crée la place Julian Grimau, de forme triangulaire. Les immeubles sont en retrait de l'avenue du Colonel Fabien et de la rue du 19 mars 1962. A cet ensemble cohérent s'ajoute la tour signal, en face de l'entrée de la cité Fabien.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue, la tour fait ainsi face à l'entrée de la cité du colonel Fabien.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Aucune de notoire.



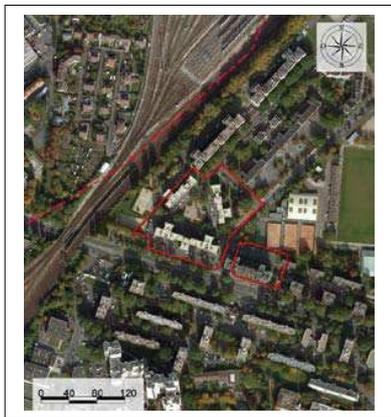
Façades sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSSL, SPC

Description et analyse architecturales

Plans actuels	Immeubles barres avec soit un ou trois redents (barre de 80 logements) et une tour avec commerce en RDC.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 4 et R + 5 (barres) et R + 11 (tour).
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme irrégulier avec des retraits, des avancées, en plus des redents.
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Poteaux poutres et enduit ciment.
Modifications	Enduit ciment peint en blanc pour les barres et en blanc, gris et bleu pour la tour.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Fenêtres et portes-fenêtres avec loggias et balcons.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants.
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps des loggias et balcons.
Modénature	Encadrements de baies, encadrements de portes.
Autres éléments de décor	Polychromie de parties de la tour (céramique au niveau des entrées de bâtiments de briques), oculi (tour), entrées éclairées par un mur de pavés de verre (barres et tour), corniche au dernier étage de la tour.
Modifications	Aucune de notoire.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire, excepté la pose de rambardes de sécurité en toiture sur l'ensemble des immeubles.



Plan cadastral DGI 1/5000



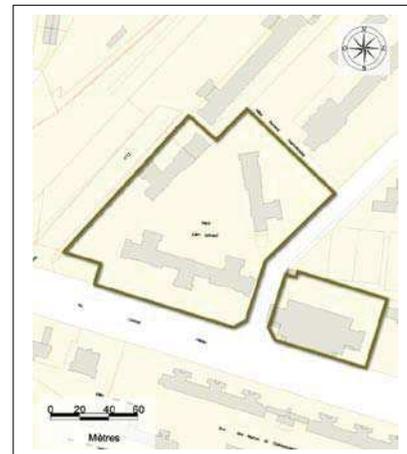
Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

Critères de protection	
Intérêt historique	La cité Sémard II témoigne de la réorientation de l'unité de quartier Fabien et des modifications apportées par Lurçat à ce plan initial, faute de pouvoir acquérir rapidement des terrains au sud. Depuis les opérations de renouvellement urbain de ces vingt dernières années, les immeubles de la place Grimau, à l'implantation si originale, sont les seuls qui subsistent de la cité Sémard. La tour, issue de la troisième et dernière tranche, s'inscrit dans l'axe de l'entrée de la cité Fabien. Elle en constitue son pôle commercial, tout en témoignant de l'esprit de l'Unité de quartier (projet de chaufferie urbaine à cet emplacement).
Intérêt urbain et paysager	Importantes plantations dans des espaces verts ici assez importants en périphérie de l'ensemble J. Grimau.
Intérêt architectural	Les barres de la place J. Grimau sont très bien composées et la tour, très monumentale, ne manque pas non plus de détails soignés, notamment des références au style « paquebot ».
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5 Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500^e



Autres vues



Une entrée, place J. Grimau
 Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



La place J. Grimau.
 Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



L'un des redents.

Photographie J.-B. Vialles Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2008



L'arrière de la tour.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Fonds d'archives municipales, fonds d'archives photographiques du CNAM, fonds d'archives de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Cohen (Jean-Louis), *André Lurçat, 1894-1970. Autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995, 309 p.

Joly (Pierre et Robert), *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995, 264 p.

Simonnot (Nathalie), *L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970)*, Paris, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, *Parcours du patrimoine*, 2008, 56 p.

Fiche PLU n° 92

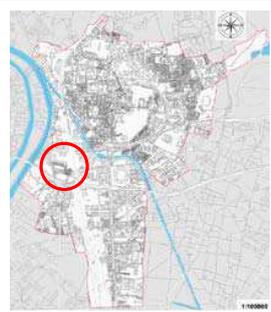
Dénomination : **Immeuble de logements sociaux**

Appellation (facultatif) :

Adresse : **57 boulevard de la Libération**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BN / 49



Plan de situation source : INSEE

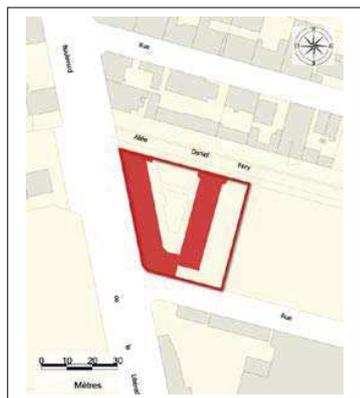
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1931
Destination initiale	Logement social
Destination actuelle	Logement social
Maître d'œuvre	G. Malines (architecte)
Maître d'ouvrage	SA d'HBM « Les anciens combattants et fonctionnaires d'Île-de-France »
Propriétaire actuel	SA d'HLM « Efidis » (« SA du Foyer du Progrès et de l'Avenir » avant 1990)

Analyse urbaine et paysagère



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	Immeuble R + 5 d'angle, à la jonction du boulevard de la Libération et de la rue Calon. Il jouxte, rue Calon, le petit square Daniel Féry. L'immeuble tranche avec son environnement par sa hauteur dans un contexte du secteur dominé par des emprises industrielles aujourd'hui principalement dédiées à de l'activité tertiaire. A l'est de cet immeuble, un quartier de logements collectifs et individuels datant de la fin du XIXe siècle est implanté notamment rue Jules Gémovési et rue de l'Industrie (<i>voir fiche ENSEMBLE PLU n°27</i>). Par ailleurs, l'immeuble est proche de la cité Meissonnier et de la friche des abords de l'A 86
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (usine Christofle et Maison Coignet)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Immeuble en alignement sur rue et formant un V dont la cour est ouverte sur l'allée D.Féry.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Isolé et sans mitoyen, toutes les façades de cet immeuble sont perceptibles depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Clôture récente sur la partie est de la parcelle, non construite et attenante au square. Par ailleurs, un mur ferme aujourd'hui l'accès à la cour depuis l'allée Féry.
<i>Modifications</i>	



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Plan actuel	En V
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS+R+5. Boulevard de la Libération, quinze travées symétriques par rapport à un axe central doté de la porte d'entrée et flanqué de part et d'autre d'oriels. Les trois travées centrales, dont deux à oriels, sont couronnées par un fronton à redents. Ce système de couronnement en fronton qui interrompt la corniche se répète au-dessus de chacun des oriels. Au total, six oriels de forme triangulaire ponctuent la façade et accentuent le rythme vertical. Ces lignes saillantes verticales contrebalancent le rythme horizontal marqué des baies unies par des bandeaux en béton peint.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Ossature métallique avec remplissage et cloisonnement de béton cellulaire et brique
Parement / remplissage	Parement de panneaux de béton gravillonné et béton moulé pour les oriels et les balcons saillants
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Large baies hétéroclites destinées aux commerces en RDC, le niveau est unifiée par le béton peint en blanc. Alternance de fenêtres carrées et de fenêtres rectangulaires (étroites ou larges) sur l'ensemble des niveaux supérieurs. Entre les oriels, une alternance horizontale bichrome unifie les travées : au niveau des pleins-de-travées des bandeaux en panneaux de béton gravillonné alternent, au niveau des baies, avec des bandeaux peints en blanc.
Occultation type et matériau	Volets roulants
Métallerie et ferronnerie	Les garde-corps sont limités : sur les baies de la travée centrale d'entrée, sur les balcons qui couronnent chacun des oriels, sur les baies latérales droites qui encadrent le dernier oriel rue Calon et en partie sur cour. Enfin, un garde-corps délimite le balcon filant situé à R+5 sur les trois travées latérales droites rue Calon.
Modénature	Appuis de baies plats saillants ; encadrement plat et saillant de la porte d'entrée.
Autres éléments de décor	Les trois travées centrales comprenant la porte d'entrée sont couronnées d'un pignon à redents.
Modifications	Les huisseries ont été changées et des volets roulants ont été installés, la porte d'entrée a également été modifiée. Les ouvertures du rez-de-chaussée ont été modifiées pour accueillir des commerces.

Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	Indéterminé
Percements	Néant
Modifications	Balustrade en bordure du toit terrasse, de part et d'autre des oriels.

Critères de protection

Intérêt historique	Cet ensemble de logements sociaux, tout à fait caractéristique de la production des Habitations à Bon Marché (HBM) des années 1930, est très rare sur le territoire communal : les ensembles du Gai Logis, avenue du président Wilson, et celui de la Ferme, rue de la Ferme, sont les uniques autres réalisations en matière de logements sociaux de la période. Ces derniers ayant subis de nombreuses modifications, seul l'ensemble du boulevard de la Libération constitue aujourd'hui un témoignage bien préservé de cette production très réduite à Saint-Denis. Réalisation peut-être unique d'une société d'HBM très représentative de l'entre-deux-guerres (SA d'HBM des « Anciens combattants et fonctionnaires d'Île-de-France ») mais méconnue, cet édifice n'est qu'une partie d'un projet plus vaste qui prévoyait de lotir l'ensemble de la parcelle de trois autres groupes d'immeubles en redents, ouverts sur la rue Calon, en lieu et place du square D. Féry. Ce projet a probablement périéclité avec la crise économique qui a mis de nombreux projets et sociétés d'HBM en difficulté à partir de 1931.
Intérêt urbain et paysager	Cet immeuble d'angle marque le paysage urbain du secteur, relativement peu dense et où les immeubles de cette taille sont rares.
Intérêt architectural	Ce type d'immeuble d'angle, très bien conservé, doté d'une façade très soignée et caractéristique des années 1930, est unique sur le territoire communal. Il présente, enfin, l'originalité de posséder une structure acier, également rare pour les logements, sociaux ou non, de l'époque.

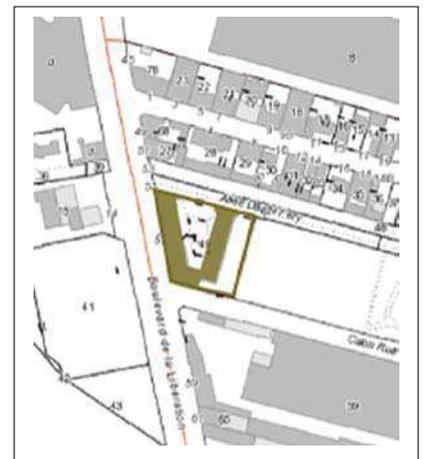
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	Cf. fiche(s) 3.2. Le logement collectif <ul style="list-style-type: none"> l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Cet ensemble de logements sociaux sera conservé et restauré dans ses dispositions actuelles à l'exception du rez-de-chaussée. En effet, au rez-de-chaussée, il est recommandé de conserver l'encadrement de la porte et les deux baies de part et d'autre de celui-ci, mais lors d'un nouveau projet de devanture de commerce de retrouver un parti architectural plus cohérent dans l'ensemble et en relation avec le reste de la façade. On cherchera à retrouver le rythme des travées et à s'appuyer sur une même hauteur pour toutes les devantures afin d'avoir la perception d'une ligne horizontale continue donnant de la cohérence à l'ensemble du pied d'immeuble. Les jeux de couronnement en redents marquant les travées avec oriels devront être conservés car ils participent au rythme général des façades. Les extensions, sur cour intérieure, relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades doit être étudié et traité car celles-ci sont toutes visibles de la rue et offrent une perception globale homogène. On portera une attention particulière aux différents matériaux de parement qu'on conservera dans leurs dispositions d'origine, l'isolation par l'extérieur n'étant pas autorisée car nierait totalement l'architecture (béton gravillonné en alternance avec des panneaux enduits avec, par endroit, des stries verticales). Concernant les murs de clôture, il conviendrait de proposer un projet cohérent sur l'ensemble de la parcelle tout en évitant de fermer totalement l'ensemble au regard.
Autres	<i>Voir fiches PLU n°145 « cité Meissonnier » et fiche Ensemble n°27</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

CARTOGRAPHIE PROVISoire SANS ECHELLE



Autres vues



Vue d'ensemble boulevard de la libération.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue depuis le square D. Fery.
J. Manquin, UASD, Département de la Seine-Saint-Denis



Vue depuis le boulevard de la Libération, vers Pleyel.
J. Manquin, UASD, Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 44, plans de l'immeuble voir ci-dessous



Fiche ensemble PLU n° 93

Dénomination :
Logement social et crèche

Appellation (facultatif) :
La Cour d'Angle et Maison du Petit Enfant du Coin du feu

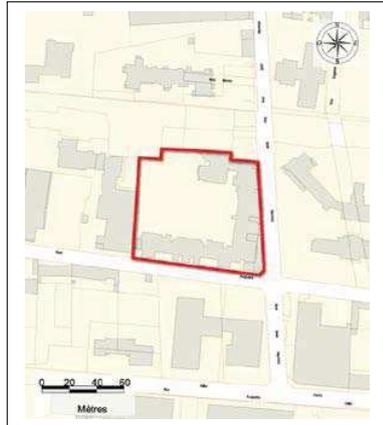
Adresse : 22 à 36 rue Auguste Poullain et rue Jean Mermoz

93200 SAINT-DENIS

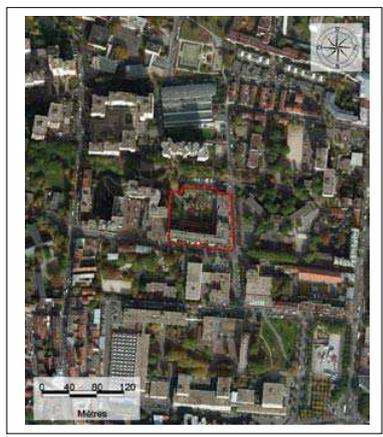
Cadastre (2010) X / 134



Façade sur rue
 S. Asseline, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ANACP 7 20113



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de Construction	de 1978 à 1981
Destination Initiale	Logement social et équipement sanitaire et social
Destination actuelle	Logement social et équipement sanitaire et social
Maître d'œuvre	Henri Ciriani (architecte), Sabatier Vincent et David Mangin (architectes collaborateurs) + Jacques Nicolas (crèche)
Maître d'ouvrage	SEM Le Logement Dyonisien et Ville de Saint-Denis
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat et Ville de Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Edifices situés à proximité de l'école Victor Hugo et d'un mail piéton, d'une part, et du square A. Poullain, d'autre part, non loin de la rue Gabriel Péri et de la place du 8 mai 1945
Intégration dans le périmètre de protection	Oui
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Vaste parcelle en angle des rues Poullain et Mermoz, investie par deux immeubles en équerre qui créent une vaste cour plantée où prennent place un petit square et la crèche. Rue Poullain, l'immeuble est en retrait grâce à un socle en partie planté. De même, rue Mermoz, la paroi ajourée met à distance la rue
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Très visible, cet immeuble d'angle s'affirme fortement comme tel.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Mur de soubassement avec grille métallique pour la crèche
Modifications	Aucune de notoire

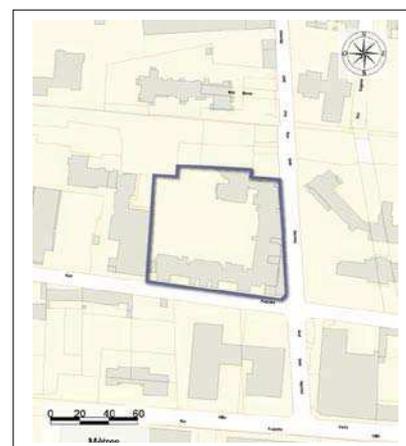
Description et analyse architecturales	
Plan actuel	En L pour les logements, la crèche se détachant pour former, grossièrement un carré
	Logements (125), bureaux et parkings (234 places en sous-sol), crèche de 60 berceaux
Extensions / Modifications	Transformation des bureaux en logements (127)
Élévation / nombre de travées	SS + R + 7 (rue Poullain et angle) et SS + R + 5 rue Mermoz, RDC pour la crèche
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Béton
Parement / remplissage	Béton blanc et béton brut mais aussi béton peint ponctuellement en bleu (parties en retrait), carrelage rouge en bandes horizontales, panneaux préfabriqués uniquement sur cour
Modifications	Béton systématiquement peint
Ouvertures (portes, fenêtres)	Portes et fenêtres à huisseries métalliques noires (excepté les petites fenêtres), pavés de verre
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants pour les premiers niveaux
Méletterie et ferronnerie	Garde corps en métal
Modénature	La rue A. Poullain est marquée par des terrasses étagées formant balcons puis loggias. L'ensemble est surmonté d'une frise ajourée dans la façade, formant des losanges et des rectangles, offrant des terrasses à des logements en retrait. La vaste entrée monumentale en angle dessine un arrondi à partir du 3 ^{ème} niveau. Cette articulation, en angle, avec la façade de la rue Mermoz, crée une épaisseur, une paroi ajourée, où se nichent des terrasses sur 6 niveaux. Cette résille de béton unifie l'ensemble mais forme aussi deux failles correspondant aux entrées secondaires. L'entrée de la crèche est enfin coiffée d'une casquette de béton ondulante
Modifications	Carrelage rouge, murs bahut formant bancs
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Opération phare, confirmant après la Noiseraie de Noisy-le-Grand la reconnaissance d'Henri Ciriani en dehors de l'Atelier d'Urbanisme et d'Architecture (AUA) où il a débuté sa carrière française.
Intérêt urbain et paysager	Immeuble d'angle mais aussi immeuble signal, la Cour d'Angle offre un socle végétalisé rue Mermoz et quelques belles terrasses plus ou moins verdoyantes.
Intérêt architectural	A la monumentalité chère à l'AUA, Ciriani ajoute un travail sur la modénature et sur la couleur qui va ensuite caractériser son style. Il rend, enfin, hommage au mouvement moderne et à Le Corbusier, avec son hall d'entrée mêlant escalier, coursive et pavés de verre articulant l'ensemble.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.6. Les façades en béton 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales ● l'immeuble après 1945
Recommandations spécifiques	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



La Cour d'angle à l'intersection des rues Poullain et Mermoz
 S. Asseline, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAGP, 2003.



Depuis le mail piéton
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Rue Jean Mermoz

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La crèche depuis la cour

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'entrée de la crèche, rue Jean Mermoz

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Les logements et le sas vers la crèche depuis la cour intérieure

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Collectif, *Henri Ciriani*, Electa Moniteur, Milan, Paris, 1984 ; Miotto (Luciana), *Henri E. Ciriani*, Paris, Canal éditions, 1998 ; *l'Architecture d'Aujourd'hui*, avril 1979 ; *Le Monde* du 17/18.09.1984 ; Collectif, *Saint-Denis : chronique d'architectures*, Saint-Denis, 1994, 163 p.

Fiche PLU n° 94

Dénomination : **Ensemble de logements sociaux et privés**

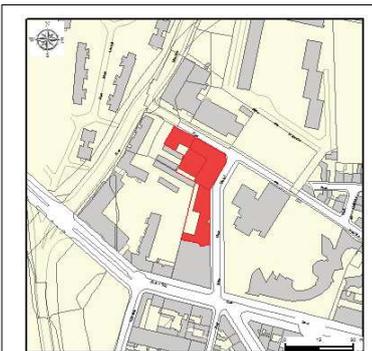
Appellation (facultatif) : « **Elsa Triolet** »

Adresse : **rue Elsa Triolet et rue des Moulins Gémeaux 93200 SAINT-DENIS**

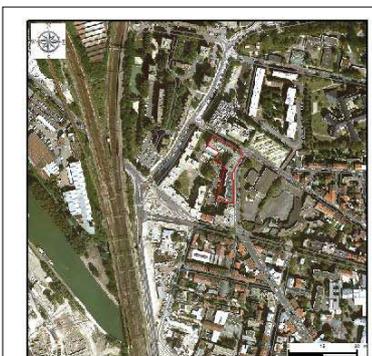
Cadastre (2014) AC / 0136 ; 0137 ; 0139



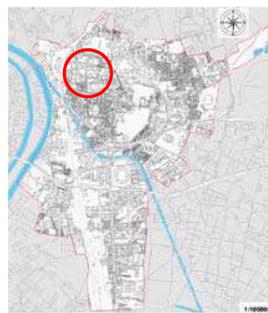
Façade sur la rue Triolet.
J. Mangin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier
© Aérodata 2013 HR 1/9000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de Construction	1991 - 1996
Destination initiale	Logement social et en accession sociale
Destination actuelle	Logement social et logement privé
Maître d'œuvre	Roland Simounet architecte
Maître d'ouvrage	SEM Logement dionysien
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat et copropriété

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Situé à l'angle des rues Triolet et des Moulins Gémeaux, l'ensemble prend place dans un îlot dominé par le logement mais anciennement en partie industriel. Il jouxte le collège E. Triolet et le gymnase M. Bacquet à l'Est et la cité Paul Eluard à l'ouest.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Alignés sur rue, les deux immeubles (deux tranches, deux statuts) possèdent chacun une cour plantée et végétalisée. Le premier, désormais en copropriété (3 et 5 rue E. Triolet), s'aligne sur la rue tandis que le second se déploie depuis la rue E. Triolet jusqu'à la rue des Moulins Gémeaux formant ainsi un angle.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible, les deux immeubles se distinguent par les couleurs et les rythmes dominants (enduit rouge et verticalité et brique et horizontalité).
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Néant.
Modifications	Néant.

Description et analyse architecturale

Plan actuel	En L mais les bâtiments sont de plan rectangulaire.
Parties constituantes	Locaux d'activités en RDC du 3 - 5 rue Triolet.
Extensions / Modifications	Néant.
Élévation / nombre de travées	SS + R + 5 (3 - 5 rue Triolet), SS + R + 6 (rue des Moulins Gémeaux)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Béton
Parement / remplissage	Enduit blanc et rouge (Triolet), enduit blanc et brique (Moulins Gémeaux) en étages et terre cuite en soubassement pour les deux bâtiments.
Modifications	Aucune de notoire.
Ouvertures (portes, fenêtres)	En rez-de-chaussée, deux entrées rue Triolet et deux rue des Moulins Gémeaux. En élévation, les ouvertures sont toutes des loggias de deux typologies différentes en fonction des tranches de construction. Huisseries d'origine de couleur marron (Triolet) et blanche (Moulins Gémeaux).
Occultation type et matériau	Volets pliants (Triolet) et volets roulants au première étage (Moulins Gémeaux).
Méletterie et ferronnerie	Néant.
Modénature	Ensemble rue Triolet : La modénature très marquée fait le lien entre les loggias en saillie, l'effet est renforcé par l'usage d'un rouge profond. Les loggias sont dessinées avec soin en intégrant notamment des jardinières. Ensemble rue des Moulins Gémeaux : Là, la façade est animée par les percées que constituent les coursives, encadré par deux parties saillantes qui assoient l'ensemble. Rue Triolet, la modénature s'harmonise à celle du premier ensemble mais elle est à la fois plus régulière et moins marquée, notamment par l'usage des briques. A l'avant-dernier étage, cette modénature s'achève en formant des pergolas.
Autres éléments de décor	Néant.
Modifications	Aucune de notoire.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse.

Matériaux de couverture et éléments de décor	
Percements	Néant.
Modifications	Aucune de notoire.

Critères de protection

Intérêt historique	Moins connu que sa réalisation de la ZAC Basilique, cet ensemble de logements s’inscrit dans la continuité de cette opération phare, tout en s’en distinguant. Il s’agit, par ailleurs, d’une des dernières réalisations de Simounet, mort en 1996. Ce dernier a également œuvré à Pleyel, avec des logements qui témoignent d’une mission plus large de réaménagement du quartier, dans le cadre de Banlieue 89, qui n’a pas abouti.
Intérêt urbain et paysager	Cet ensemble s’affirme pleinement bien que le rouge de la façade de « Triolet » ait perdu en intensité.
Intérêt architectural	Outre les qualités architecturales en façade, il faut souligner les duplex et ateliers d’artistes et surtout les cages d’escalier ouvertes au cœur de l’immeuble rue Triolet qui, comme les coursives rue des Moulins Gémeaux, lient cet ensemble à celui de la basilique.

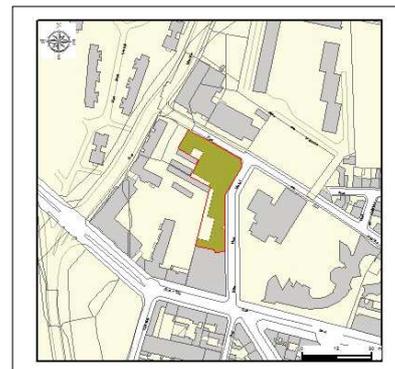
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Éléments ou caractéristiques à protéger	En totalité y compris les modifications suivantes: / En totalité à l’exception des modifications suivantes / ou seulement façade ou toiture
Recommandations générales	cf fiche X (par thématique typologies, matériau,)
Recommandations spécifiques	
Autres	

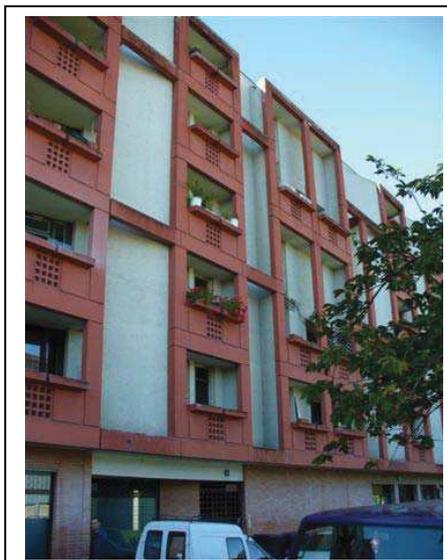
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/5000^e



Autres vues



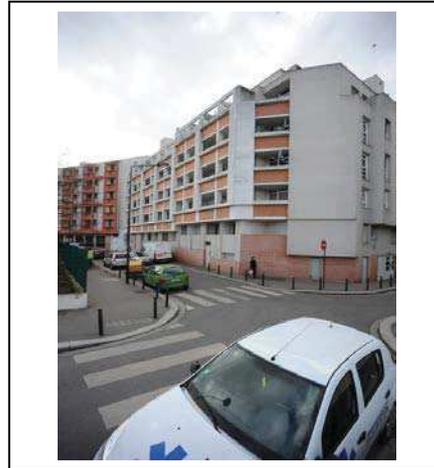
Détail de la façade de Triolet avec sa modénature très marquée, animant la façade et permettant de localiser les duplex.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade rue des Moulins Gémeaux, avec sa distribution par coursives, et ses parties saillantes.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue d'ensemble de la rue Triolet.
J. Mangin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



La seconde tranche, à l'angle des rues Triolet et des Moulins Gémeaux
J. Mangin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

Klein Richard, *Roland Simounet à l'œuvre. Architecture 1951-1996*, Lille, Musée d'Art moderne, 2010.
Collectif, *Saint-Denis : chronique d'architectures*, Saint-Denis, 1994.



Vue générale de l'ensemble.
J. Mangin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



La seconde tranche, rue Triolet, dont la modénature s'achève en formant des pergolas.
J. Mangin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Fiche ensemble PLU n° 95

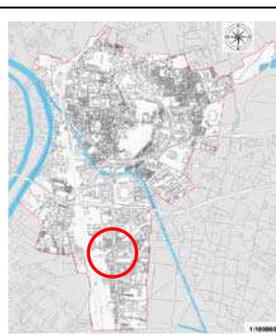
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Logements sociaux

Appellation : La Ruche

Adresse : 5 rue Paul Lafargue

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CF / 12



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1889-1895
Destination Initiale	Logement social (HBM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	Georges Guyon (architecte)
Maître d'ouvrage	Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Arcade / Antin Résidences

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	L'ensemble est situé rue Lafargue, à proximité immédiate de l'avenue du Président Wilson et de la voie ferrée et des gares "Paris Soissons" et "Stade de France Saint-Denis" (RER B), près de jardins ouvriers et de terrains de sports créés initialement par la Compagnie du Gaz.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	L'ensemble crée deux rues intérieures dénommées depuis l'achèvement de l'ensemble, J. Siegfried et G. Picot. Toutes deux se rejoignent et desservent les bâtiments implantés en fer à cheval avec le cœur de la parcelle également loti. Les jardins sont devant les maisons individuelles en bande (R+1) situées en périphérie, sur les ailes ouest et est et au centre de l'ensemble donnant sur rue, les quatre bâtiments (R+3) en fond de parcelle accueillant les logements collectifs. Les bâtiments sur rue sont implantés en retrait de la rue et séparés de celle-ci par un mur surmonté d'une grille.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural (aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue, la Ruche peut difficilement se percevoir dans sa totalité par manque de recul.
Clôture : type et matériau	Mur bahut surmonté d'une grille métallique
Modifications	A l'origine simple grille métallique



Façade sur rue
Photographie de S. Asseline
Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France ADAPG 2003



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale

Plan actuel	Plan rectangulaire pour les individuels (type A), plan rectangulaire pour les 4 bâtiments de collectifs (types B)
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Densification des cours des deux ailes comprenant du logement individuel
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C (individuel), SS + R + 3 + C (collectif)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Béton de mâchefer, caves et soubassement en meulière
Parement / remplissage	Béton de mâchefer laissé apparent (teinte bleutée liée au mâchefer)
Modifications	Le béton de mâchefer est désormais enduit, comme le soubassement en meulière
Ouvertures (portes, fenêtres)	Portes en bois pour les individuels et pour les collectifs, fenêtres en bois à deux battants, composition classique sur rue, fenêtres dans les cages d'escalier sur cour
Occultation type et matériau	Quelques volets en bois, d'origine, sont encore en place
Méallerie et ferronnerie	Garde-corps de plusieurs types (conservés)
Modénature	Linteaux métalliques apparents sur les portes et fenêtres, encadrement de briques pour les portes et fenêtres de différents types
Autres éléments de décor	Bandeaux de brique rouge et modillons de terre cuite émaillée
Modifications	Les bandeaux de brique rouge et cabochons de terre cuite émaillée ont disparu peut-être sous l'enduit, portes et fenêtres ont été changées, comme de nombreux volets bois.
Toiture	
Type de couverture	Toits à 2 pentes ou à double croupe pour les collectifs et toit à une pente avec croupe en retour pour les individuels.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, chaperons et épis de faitage, aisseliers et fermes apparents sur l'avancée de la partie centrale. Cheminées.
Percements	
Modifications	Chaperons et épis de faitage, aisseliers et fermes apparents sur l'avancée de la partie centrale aujourd'hui disparus



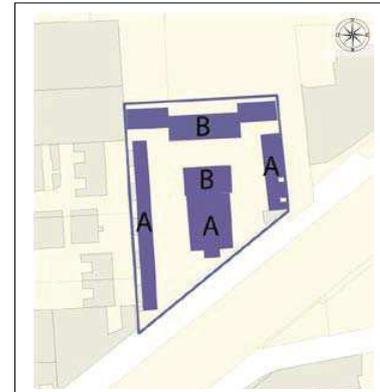
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/2500

Critères de protection	
Intérêt historique	Habitation Bon Marché pionnière et expérimentale (typologie, programme, destination, mode de gestion), avant même le vote de la loi dite "Siegfried" créant le logement social en France. Essai transformé de la Société française des HBM qui initie le concours pour l'exposition universelle de 1889 et voit ce projet se réaliser par la volonté de patrons philanthropes dionysiens.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble complexe et atypique mêlant collectif et individuel, regroupés en "hameau", offrant des jardins à une partie des locataires.
Intérêt architectural	Réalisation expérimentale tout à fait unique, sa mixité programmatique n'ayant pas fait école, ainsi, par exemple, le projet d'accession sociale à la propriété est abandonné au profit du locatif quasiment dès la mise en service.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.6 Les façades en béton 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1 Le logement individuel 3.1.1. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.2. Les clôtures 3.2 Le logement collectif 3.3.
Recommandations spécifiques	On veillera tout d'abord à préserver la mixité entre habitat individuel et habitat collectif. D'un point de vue urbain, on préservera le caractère semi-privatif de la voie. Les bâtiments ont été implantés en retrait sur rue pour accentuer la privatisation du lieu par rapport à l'espace public. Il conviendrait donc de retrouver cette disposition en libérant les espaces qui ont été comblés par des constructions et qui forment aujourd'hui écran au droit du trottoir. Une attention particulière sera portée aux espaces formant cours ou jardins devant les bâtiments le long des rues J. Siegfried et G. Picot. Aucune construction et extension n'est autorisée à ces emplacements, ceux-ci étant des espaces à végétaliser. Les clôtures qui longent ces rues ne sont pas les clôtures d'origine. Cependant afin de conserver une cohérence d'ensemble, il conviendra de choisir un modèle de clôture dessiné dans son ensemble (mur bahut surmonté d'une grille et portail d'accès) et de le préconiser pour l'ensemble des maisons dans le cas d'un remplacement ou d'un nouveau projet. Il conviendrait aussi de proposer une finition satisfaisante du mur bahut (même si celui-ci n'existait pas à l'origine) et uniforme (même hauteur, même couleur) sur l'ensemble des clôtures, et ceci toujours dans un souci de cohérence du paysage. Ce modèle de clôture pourra aussi être utilisé pour fermer l'ensemble sur la rue Paul Lafargue. Concernant les bâtiments, ceux-ci ont été enduits lors de travaux ultérieurs à la construction. Il serait souhaitable de faire des sondages pour connaître l'état du béton de mâchefer. Si son état le permet, il serait très intéressant de retrouver la lisibilité de ce matériau (qui est la marque de son époque) et des décors et modénatures qui agrémentaient la façade (bandeaux de brique rouge et cabochons de terre cuite émaillée). Le cas échéant, il serait souhaitable à minima de restituer en pierre vue, la meulière sur laquelle sont assis les bâtiments. De manière générale, une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine (menuiserie et ferronnerie) encore en place.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

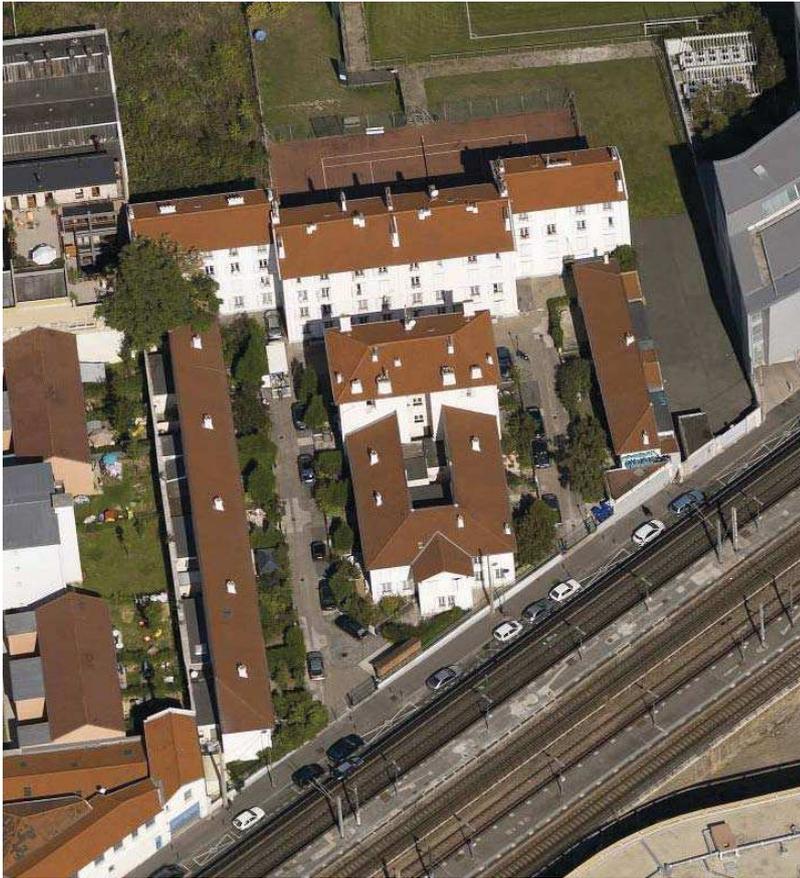
1/2500^e



Autres vues



La Ruche aujourd'hui
 Photographie de S. Asseline, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2003



Vue générale de l'ensemble
IA- Oblique 2008©Interatlas 2009

Sources et bibliographie

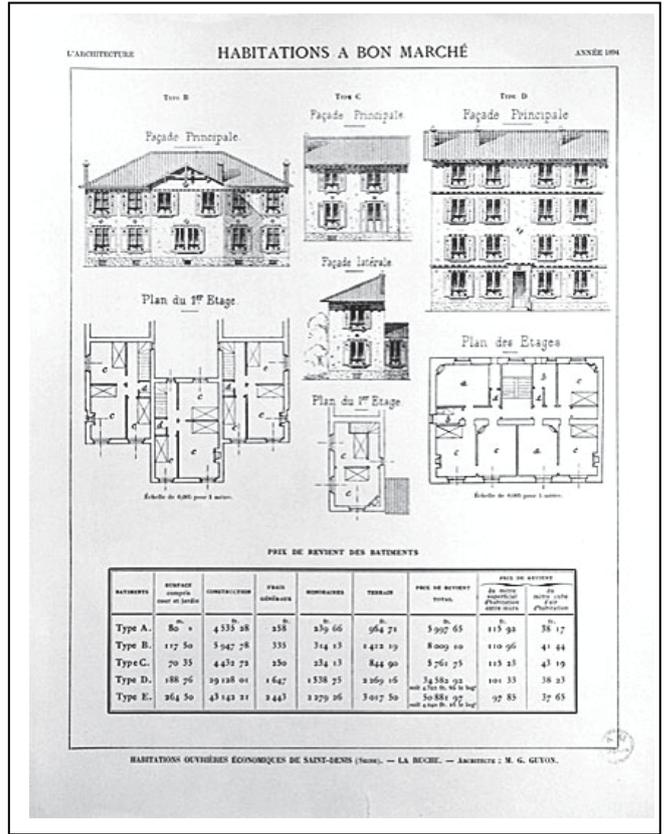
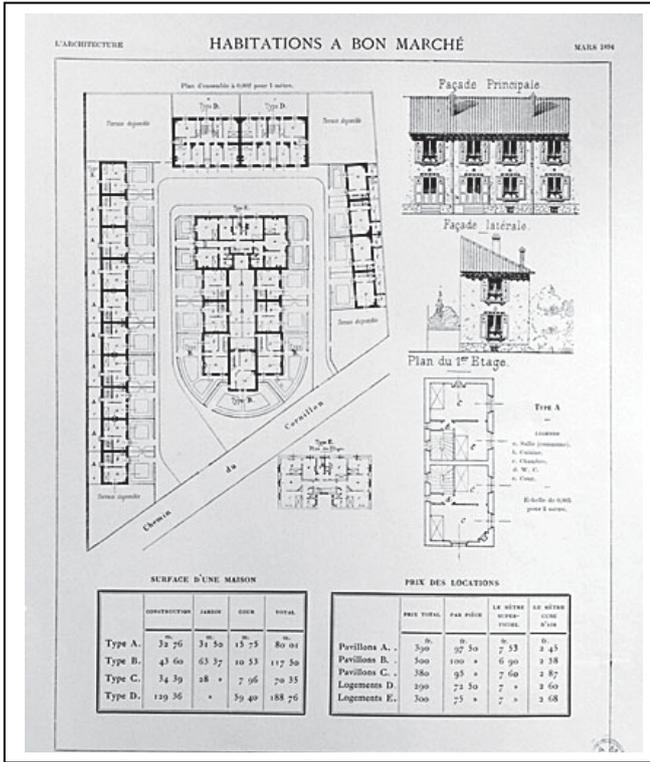
Guerrand (Roger-Henri), *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France*, Paris, Quintette, 1987, 345 p., Flamand (Jean-Paul), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La découverte, 1989, 369 p.

AMSD : *La Construction moderne 1892*, et CA de la Société de 1906 à 1912, 10 SD 1

Bulletins de la SFHBM conservés au Musée social publiant l'essentiel des CA de la Société des habitations économiques de Saint-Denis



La Ruche peu après son achèvement, carte postale du début du XXe siècle
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



PRIX DE REVIENT DES BATIMENTS

BATIMENTS	SURFACE comprise cour et jardin	CONSTRUCTION	PRIX unitaire	MONTAGES	TERREIN	PRIX DE REVIENT TOTAL	
						en francs	en francs par mètre carré
Type A.	80	4 538 28	238	2 37 66	964 74	3 997 65	113 93
Type B.	117 50	3 947 28	333	3 14 13	1 412 19	8 009 80	110 96
Type C.	70 35	4 430 78	250	2 24 13	844 90	5 261 75	115 25
Type D.	188 76	29 128 01	1 647	1 338 75	3 269 16	34 582 92	101 33
Type E.	364 50	43 143 31	3 443	3 279 26	3 017 50	50 881 97	97 85

Le projet urbain de G. Guyon publié dans *La Construction moderne* en 1894
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Le projet architectural et ses trois principales composantes, publiés dans *La Construction moderne* en 1894
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche ensemble PLU n° 96

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Ensemble de logements

Appellation (facultatif) : **L'Amitié**

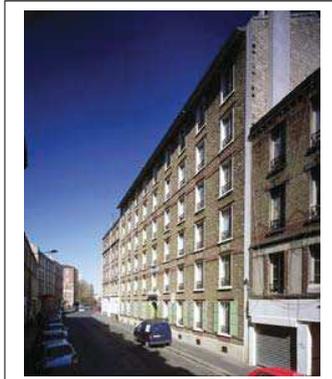
Adresse : **10, rue Gaston Philippe et 3, 5, 7 et 7 bis rue Roussel**

93200 SAINT-DENIS

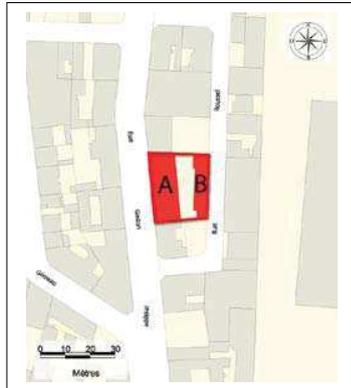
Cadastre (2010) Y / 0028



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1900-1901, reconversion des annexes 1926-1927
Destination initiale	Logement social (HBM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	Georges Guyon (architecte)
Maître d'ouvrage	Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis, transformée en 1904 en société des habitations économiques de la Seine
Propriétaire actuel	Arcade / Antin Résidences



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	A proximité du boulevard Carnot, l'ensemble de logements de l'Amitié s'intègre dans un tissu urbain assez dense et sensiblement contemporain de l'immeuble.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	L'immeuble principal est aligné sur rue, tout comme les logements issus de la reconversion situés rue Roussel. L'ensemble est réuni par une cour fermée
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façades sur rues dans les deux cas.
Clôture : type et matériau	Néant
<i>Modifications</i>	Néant

Description et analyse architecturales	
Plans actuels	Les deux immeubles ont un plan rectangulaire.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 5 rue G. Philippe et R + 1 rue Roussel
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire, hormis la reconversion des locaux annexes en logements en 1926-1927
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier (rue G. Philippe) et irrégulier (rue Roussel)
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Rue G. Philippe : petite meulière « rocaillée » avec soubassement de meulière enduite et rue Roussel : indéterminé.
<i>Modifications</i>	
Ouvertures (portes, fenêtres)	Rue G. Philippe : porte à double battant et fenêtres en bois. Rue Roussel : portes et fenêtres en bois. La porte principale est encadrée de piédroits en brique émaillée de Choisy-le-Roi de couleur verte sur une assise en « pierre roche » située au-dessus du soubassement. La porte est surmontée d'un arc en anse de panier en brique émaillée reposant sur des sommiers également en « pierre roche ». L'ensemble de la porte est couronné par une frise saillante en fer apparent modillons posé sur deux consoles formant ainsi une entrée « monumentale ».
Occultation type et matériau	Volets en bois en RDC rue Philippe et volets métalliques pliants en RDC rue Roussel
Méletterie et ferronnerie	Gardes corps métallique avec main courante en bois rue G. Philippe et garde corps métallique rue Roussel, dont les portes d'entrées sont également dotées de ferronneries.
Modénature	Rue G. Philippe : façade rythmée par trois bandeaux filants de briques rouges tous les deux niveaux. Le premier (RDC) et le troisième (4 ^{ème} étage) sont soulignés par des bandeaux de briques sous les baies. Au milieu (2 ^{ème} étage), ces bandeaux sont ornés de mosaïques aux motifs végétaux. Au même niveau, au-dessus de la porte d'entrée, le panneau principal est également en mosaïques. Chaque baie possède un linteau en fer apparent surmonté de briques. Rue Roussel : linteaux métalliques.
Autres éléments de décor	/
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques de Choisy-le-Roi. Cheminées.
Percements	Soupiraux en soubassement sous chaque baie du RDC des deux bâtiments.
<i>Modifications</i>	Néant

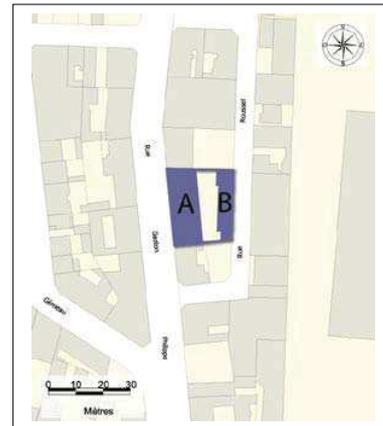
Critères de protection	
Intérêt historique	Troisième ensemble de la société des habitations économiques de Saint-Denis, édifié grâce à un don anonyme, l'Amitié offre 29 logements de qualité aux dyonisiens (accueillant 100 personnes, comptable comme chaudronnier). Outre un plus grand nombre de logements, l'Amitié offre un meilleur niveau de confort avec ses douches et buanderies en fond de cour alors que la ville n'est pas dotée de bains-douches municipaux.
Intérêt urbain et paysager	Bien que bien intégré dans un tissu urbain contemporain de sa construction, l'Amitié tranche par sa taille et sa monumentalité ainsi que par son usage de la meulière « rocaillée » peu courante dans le centre de Saint-Denis.
Intérêt architectural	L'Amitié offre des appartements traversants pourvus d'un confort inusité alors. En très bon état, il reprend les caractéristiques du Foyer mais inaugure l'usage de la meulière « rocaillée » et fait alors la fierté de ses maîtres d'ouvrage. Sa porte d'entrée, particulièrement soignée et très bien conservée, surmontée de son panneau de mosaïques Guilbert-Martin lui confère une réelle élégance. L'immeuble est, par ailleurs, enrichi par la transformation respectueuse et réussie des galeries de douches et buanderies de la cour en 4 nouveaux logements, en 1926-1927, réalisée par l'un des fils de Georges Guyon.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.4 Les façades en pierre 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Toute devanture est interdite. Il est recommandé aussi de conserver et restaurer dans ses dispositions d'origine la façade arrière sur cour.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

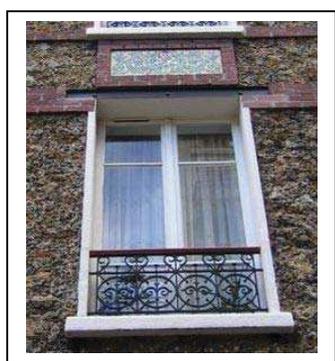
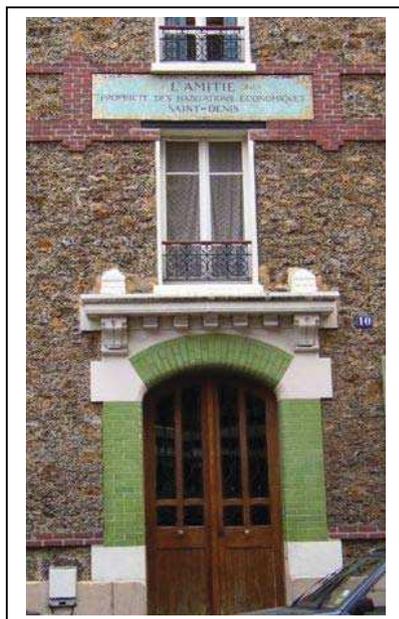
Nv.1

1/2500°

L'entrée surmontée du cartouche où l'on peut lire : « l'Amitié
Propriété des Habitations économiques de Saint-Denis »
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Autres vues



Un autre panneau de mosaïques issu de la maison Guilbert-Martin
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La façade arrière du bâtiment
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

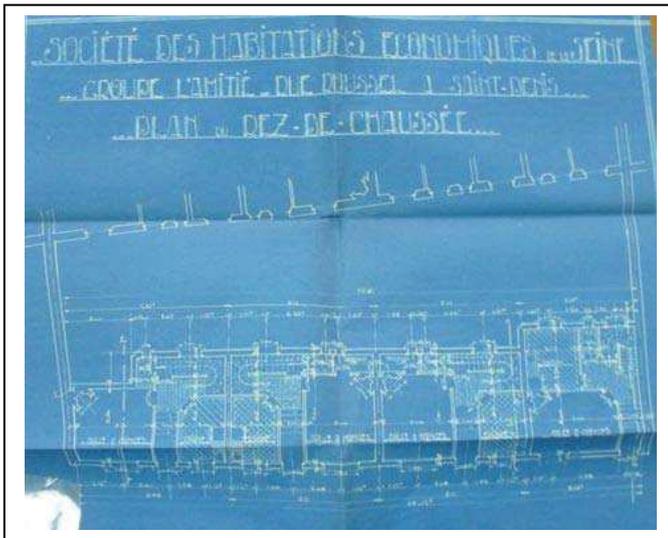
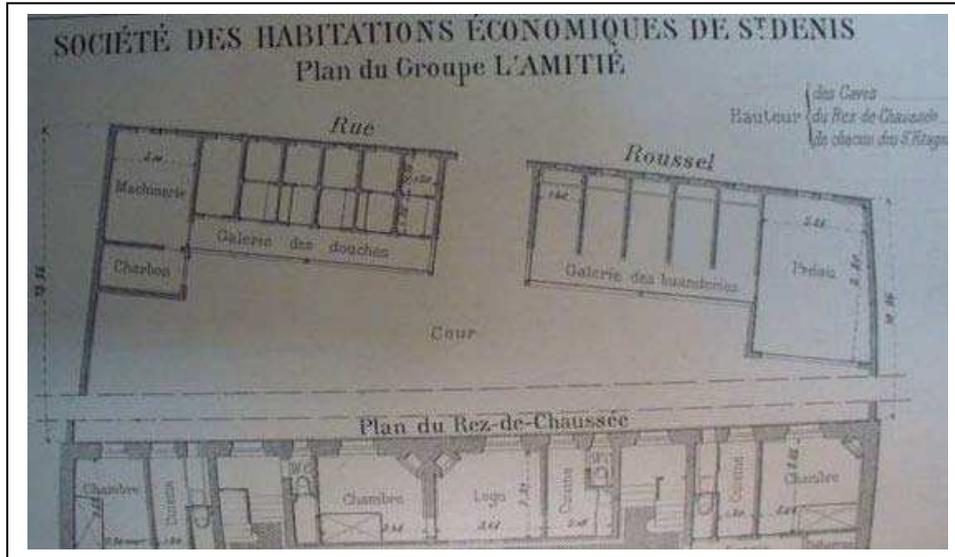
Les locaux annexes, rue Roussel, en 1901 : à gauche, « machinerie et charbon, galerie des douches », à droite, « galerie des buanderies, préau ».
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

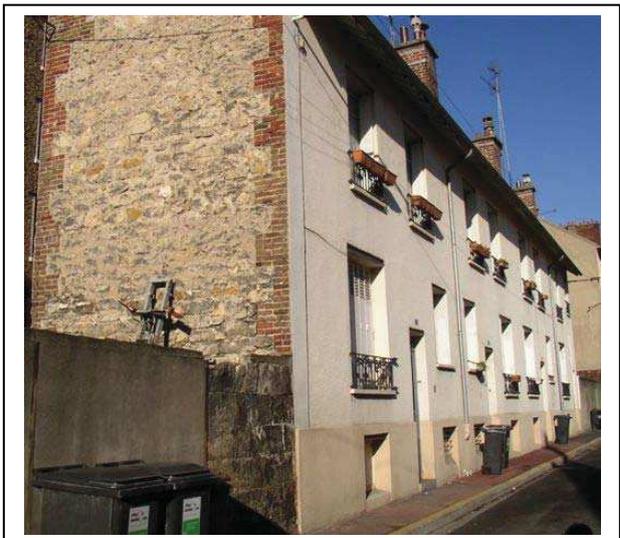
Guerrand (Roger-Henri), *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France*, Paris, Quintette, 1987, 345 p., Flamand (Jean-Paul), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La découverte, 1989, 369 p.

AMSD : *La Construction moderne 1892*, et CA de la Société de 1906 à 1912, 10 SD 1, PC reconversion 1926 2 O 261

Bulletins de la SFHBM conservés au Musée social publiant l'essentiel des CA de la Société des habitations économiques de Saint-Denis



Plan issu du permis de construire projetant la reconversion des locaux annexes en logements pour la même société. Celle-ci change de dénomination en 1904 pour étendre son action à l'échelle du département
AMSD, 2 O 261



Les nouveaux logements, après reconversion, aux n°3, 5, 7 et 7 bis de la rue Roussel, conçus par l'un des fils de Georges Guyon vers 1926-1927
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL SPC

Fiche PLU n° 97

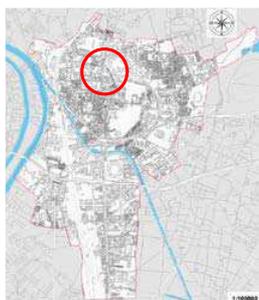
Dénomination :
Deux immeubles de logements sociaux

Appellation (facultatif) : Le Foyer

Adresse : 137bis rue Gabriel Péri

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) X / 0050



Plan de situation source : INSEE

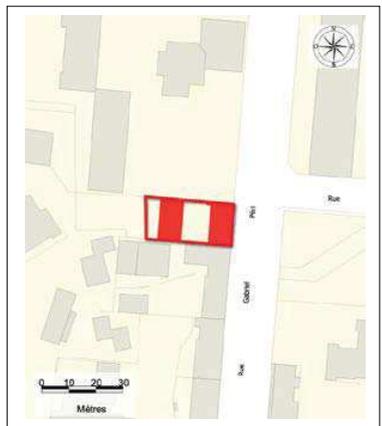
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1897-1899
Destination Initiale	Logement social (HBM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	Georges Guyon (architecte)
Maître d'ouvrage	Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis
Propriétaire actuel	Arcade / Antin Résidences

Analyse urbaine et paysagère



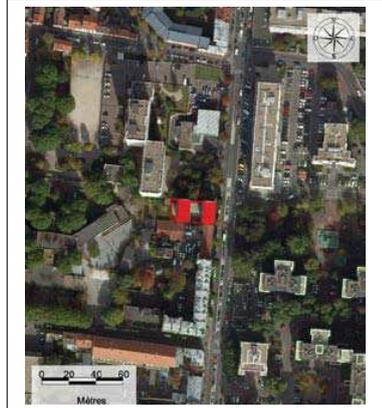
Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	La parcelle se situe rue Gabriel Péri entre une série de maisons à R + 2 et une tour en retrait de 14 étages, situé face au square G. Péri, l'ensemble jouxte le mail jardin Les Dionysiens.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (dans le périmètre de protection de la Maison des Arbalétriers).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le premier immeuble est aligné sur la rue Gabriel Péri. Une cour assez grande (150 m ²) permet d'accéder à un second immeuble qui donne également sur une petite cour.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façade sur rue imposante par rapport au front bâti plus bas et à l'immeuble en retrait
Clôture : type et matériau	Murs d'enceinte fermant les cours
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

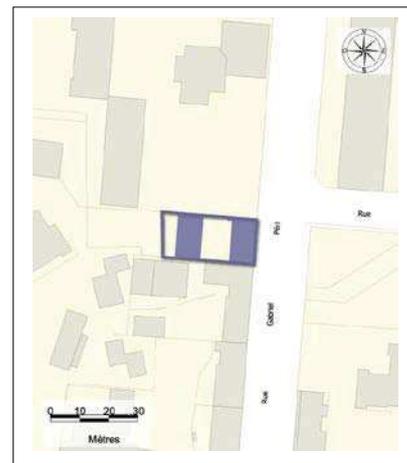
Plans actuels	Les deux immeubles ont un plan rectangulaire.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 5
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Alternance de briques rouges et jaunes de Sarcelles, soubassement en meulière enduite (mélange « sable et mortier coloré »), tout comme le RDC et les bandeaux filants qui structurent la façade au-dessus du 1 ^{er} et du 4 ^{ème} , les fenêtres des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étages ayant également un linteau enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Portes principales et fenêtres en bois. La porte principale à double battant est encadrée de piédroits en brique émaillée de couleur rouge orangée sur une assise enduite située au-dessus du soubassement. La porte est surmontée d'un arc déprimé en brique émaillée de même couleur reposant sur des sommiers enduits. L'ensemble de la porte est couronné par une frise saillante à larmier avec modillons posé sur deux consoles formant ainsi une entrée « monumentale ».
Occultation type et matériau	Persiennes en bois en RDC et volets métalliques pliants au 1 ^{er} étage
Métallerie et ferronnerie	Gardes corps métalliques
Modénature	La façade est rythmée par deux bandeaux filants enduits auxquels s'ajoute un motif simple de briques encadrant les baies, identique au 1 ^{er} et au 5 ^{ème} niveau. Au 1 ^{er} étage, un panneau de mosaïques offert par la maison Guilbert-Martin, indiquant le nom et le propriétaire de l'immeuble et encadré de stuc, prend place au centre de la façade. Encadrée d'une frise de briques, la partie centrale est ornée de clefs de tirants et chaque base de baies est enduite tandis que les linteaux des baies des deux premiers niveaux le sont également. Enfin, chaque baie est encadrée du même motif de briques alternant briques jaunes et rouges. Les autres façades sont beaucoup plus simples : une seule couleur de brique deux bandeaux enduits excepté pour la façade sur cour du bâtiment sur cour.
Autres éléments de décor	Néant
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Cheminées.
Percements	Néant
Modifications	Néant

Critères de protection	
Intérêt historique	Deuxième ensemble de la société des habitations économiques de Saint-Denis, le Foyer offre 24 logements de qualité aux dionysiens. Le Foyer témoigne d'une réorientation de la société vers l'immeuble collectif à vocation exclusivement locative, elle prend ainsi acte de l'échec de son projet de pavillons en accession à la propriété tenté à la Ruche. Par ailleurs, cet immeuble rompt également avec la Ruche par sa situation géographique, au centre de Saint-Denis.
Intérêt urbain et paysager	Les pignons dégagés des deux immeubles rendent l'opération très lisible dans le paysage assez bouleversé par les opérations successives de rénovation urbaine qu'a connu au 20 ^{ème} siècle la rue Gabriel Péri.
Intérêt architectural	Immeuble ouvrier d'un genre nouveau, le Foyer utilise la brique caractéristique mais offre des appartements traversants d'un niveau de confort sans équivalent dans les « casernes ouvrières » contemporaines. Avec son nom en toute lettre sur un panneau de mosaïques de la maison Guilbert-Martin, partie prenante de la société, et son entrée très soignée, le Foyer inaugure une série d'immeubles de qualité qui caractériseront la production de Georges Guyon et de cette société à Saint-Denis mais aussi à Paris et au-delà.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Eléments ou caractéristiques à protéger	En totalité y compris les modifications suivantes: / En totalité à l'exception des modifications suivantes / ou seulement façade ou toiture
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades 3.2.3. Les murs pignons
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Toute devanture est interdite. Il est recommandé aussi de conserver et restaurer dans ses dispositions d'origine la façade arrière sur cour et celles du second immeuble dont, par ailleurs, la façade d'entrée est aujourd'hui largement visible depuis la rue.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



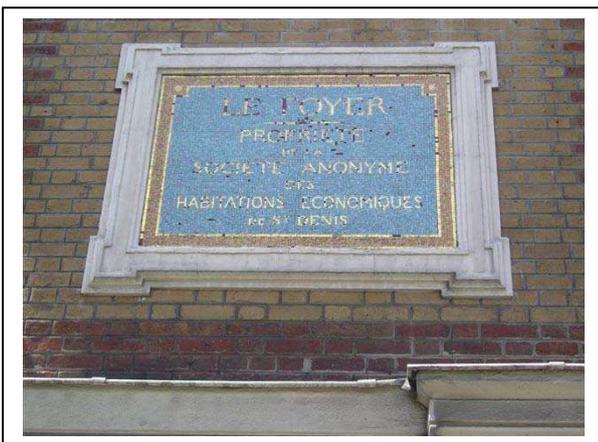
La façade principale depuis la rue Gabriel Péri
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



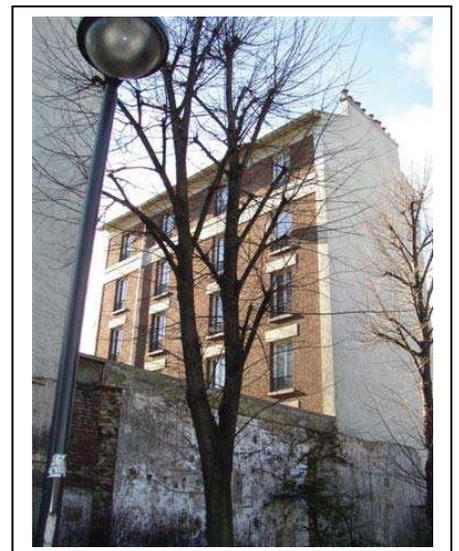
L'entrée principale
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



ci-dessus : Façades sur cour des deux immeubles
ci-dessous : La façade principale de l'immeuble sur cour
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le panneau de mosaïques offert par la maison Guilbert-Martin
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie

Guerrand (Roger-Henri), *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France*, Paris, Quintette, 1987, 345 p., Flamand (Jean-Paul), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La découverte, 1989, 369 p.

AMSD : *La Construction moderne 1892*, et CA de la Société de 1906 à 1912, 10 SD 1

Bulletins de la SFHBM conservés au Musée social publiant l'essentiel des CA de la Société des habitations économiques de Saint-Denis

Fiche PLU n° 98

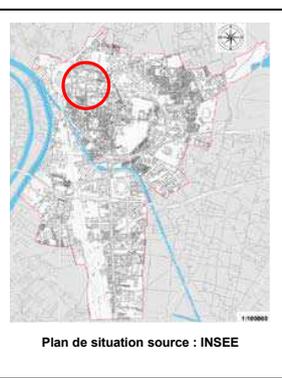
Dénomination :
Ensemble de logements sociaux

Appellation (facultatif) : **L'Union**

Adresse : **8, rue Gaston Dourdin**

93200 SAINT-DENIS

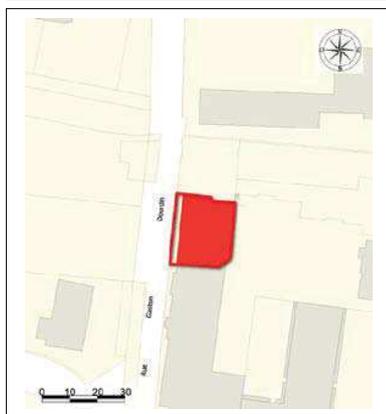
Cadastre (2010) X / 67



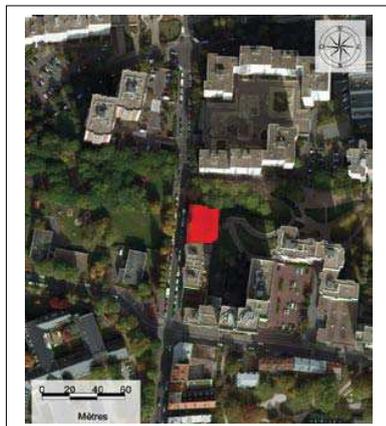
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1902-1903
Destination Initiale	Logement social (HBM)
Destination actuelle	Logement social (HLM)
Maître d'œuvre	Georges Guyon (architecte)
Maître d'ouvrage	Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis, puis statut privé durant de nombreuses années
Propriétaire actuel	Vilogia



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Pourtant non loin de l'Amitié, l'Union se situe dans un environnement urbain très différent, constitué de tours de logements des années 1970 et d'un mail piétonnier qui les dessert.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	L'immeuble principal est en retrait sur rue, un mur bahut surmonté d'une grille le protégeant et créant l'alignement sur rue. L'immeuble bénéficie par ailleurs d'une cour à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façade visible depuis la rue.
Clôture : type et matériau	Mur bahut avec grille métallique côté rue et mur côté cour.
<i>Modifications</i>	Néant

Description et analyse architecturale

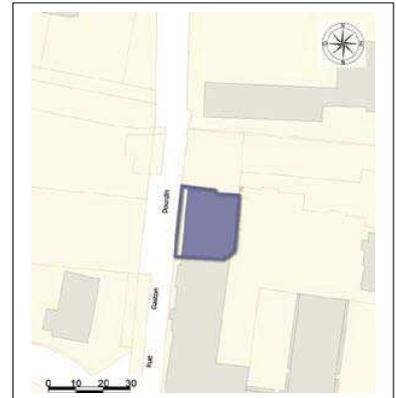
Plans actuels	Rectangulaire.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 5
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Meulière « rocaillée », à joint beurré en RDC, et briques apparentes au 5 ^{ème} et dernier étage
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte d'entrée à double battant et fenêtres en bois. La porte principale est encadrée de piédroits en brique rouge sur une assise enduite située au-dessus du soubassement. La porte est surmontée d'un arc en anse de panier en brique rouge reposant sur des sommiers enduits. L'ensemble de la porte est couronné par une frise saillante à larmier avec modillons posé sur deux consoles formant ainsi une entrée « monumentale ».
Occultation type et matériau	Volets en bois à tous les niveaux avec quelques exceptions
Méletterie et ferronnerie	Gardes corps métalliques avec main courante en bois
Modénature	La façade rythmée par trois bandeaux filants. Le premier (RDC) et le troisième (4 ^{ème} étage) sont enduits, le dernier étant rythmé par des modillons. Au milieu (1 ^{er} étage), le bandeau est en brique rouge et, au-dessus de la porte d'entrée, il intègre le panneau en mosaïques de Guilbert-Martin où est nommé et précisé la propriété de l'immeuble. Entre le 1 ^{er} et le 2 ^{ème} étage, le plein de travée est souligné par un cabochon. Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} et le 3 ^{ème} et le 4 ^{ème} étage, les pleins de travées sont soulignés par des panneaux de briques rouges et jaunes. Chaque baie possède un linteau enduit. Au derniers niveau, les baies et linteaux sont ornés de motifs alternant briques jaunes et rouges et unis par une frise au même motif, avec des briques posées verticalement
Autres éléments de décor	
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Cheminées.
Percements	
<i>Modifications</i>	Néant

Critères de protection	
Intérêt historique	Quatrième et dernier ensemble de la société des habitations économiques de Saint-Denis dans la commune, l'Union suit de très près le chantier de l'Amitié qui suscite le don du terrain par M. Joubert permettant sa construction. La société étend alors son action à Paris avec l'immeuble La Concorde (dans le XI ^e , 1905), qui l'amène à changer de statut et de nom, puis à Levallois-Perret, avec l'Harmonie (1905-1907), où elle prévoit des logements spécifiques « pour femmes seules ou ménages de retraités sans famille ». Parallèlement, la société diversifie son action en favorisant l'accession sociale à la propriété par le biais d'une offre de prêts hypothécaires. Cependant, elle construit à nouveau à Paris puis à Maisons-Alfort des immeubles locatifs, le plus souvent avec G. Guyon et fils, avant ou pendant la Première guerre mondiale.
Intérêt urbain et paysager	Son pignon dégagé et ses deux façades atypiques également très visibles dans cette partie très contemporaine de Saint-Denis, confèrent à l'Union une dimension de signal urbain témoignant des bouleversements qu'a connu ce quartier, particulièrement industrialisé au début du 20 ^{ème} siècle.
Intérêt architectural	Cet immeuble pourvu de deux cages d'escalier permet d'offrir des appartements certes petits mais traversants et offrant à l'époque un bon niveau de confort. La meulière « rocaillée », le panneau de mosaïques Guilbert-Martin, l'entrée bien dessinée donnent à l'Union un air de famille avec le Foyer et l'Amitié, tout aussi originaux et soignés.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les clôtures 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.2. Les cours d'immeubles et leurs façades
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Il est recommandé aussi de conserver et restaurer la façade arrière dans ses dispositions d'origine tout comme la clôture sur rue.
Autres	<i>Voir fiche ensemble n°96 « L'Amitié »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°

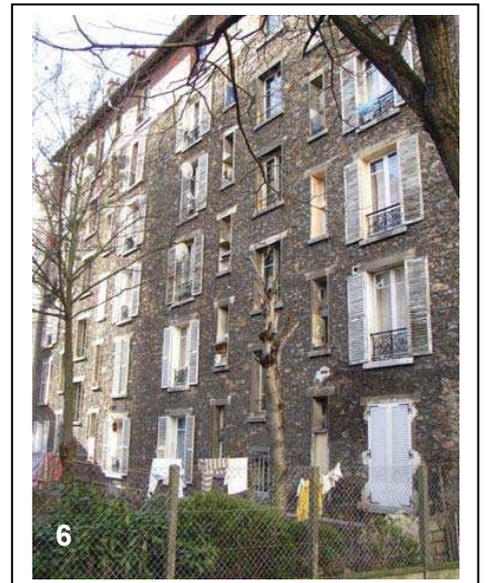
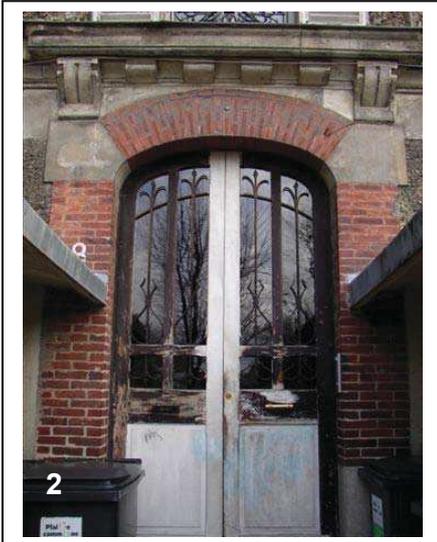


Autres vues



- 1 - L'entrée surmontée du cartouche où l'on peut lire : « l'Union Propriété des Habitations économiques de Saint-Denis »
- 2 - La porte d'entrée principale avant rénovation
- 3 - Détail du panneau de mosaïques issu de la maison Guilbert-Martin
- 4 - La porte et le panneau de mosaïques
- 5 - L'entrée principale avant rénovation, au fond l'entrée de la loge du concierge
- 6 - La façade arrière du bâtiment

© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL SPC



Sources et bibliographie

Guerrand (Roger-Henri), *Propriétaires et locataires. Les origines du logement social en France*, Paris, Quintette, 1987, 345 p., Flaman (Jean-Paul), *Loger le peuple. Essai sur l'histoire du logement social*, Paris, La découverte, 1989, 369 p.

AMSD : *La Construction moderne 1892*, et CA de la Société de 1906 à 1912, 10 SD 1

Bulletins de la SFHBM conservés au Musée social publiant l'essentiel des CA de la Société des habitations économiques de Saint-Denis

Fiche ensemble PLU n° 99

Dénomination (ENSEMBLE DE) : **Logements sociaux**

Appellation (facultatif) : **Square Fabien**

Adresse : **avenue du Colonel Fabien, rue Prairial, rue Vendémiaire, place Messidor**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) C / 0123, 0126, 0128, 0220



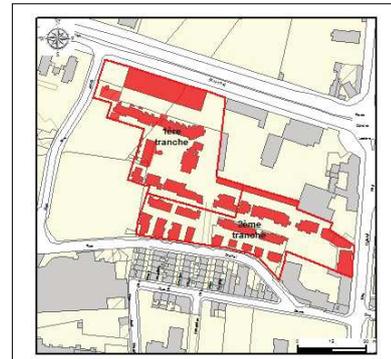
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1986-1988 (1 ^{ère} tranche), 1986-1991 (2 ^{ème} tranche)
Destination initiale	Logements sociaux
Destination actuelle	Logements sociaux
Maître d'œuvre	Roland Schweitzer (architecte, 1 ^{ère} tranche, avenue Fabien) Jean Tribel et Vincent Sabatier (architectes, 2 ^{ème} tranche, rue Prairial)
Maître d'ouvrage	Logement dionysien
Propriétaire actuel	OPH Plaine Commune Habitat

Analyse urbaine et paysagère de l'ensemble du Square Fabien



Vue oblique des deux opérations.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

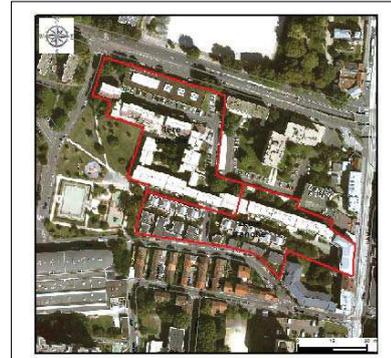
Contexte urbain et paysager	Situé entre l'avenue du Colonel Fabien et la rue Gabriel Péri, cet ensemble s'est substitué à un site industriel. Il parvient à s'intégrer à l'architecture de faubourg rue Gabriel Péri, sans être en rupture avec le premier site du Coin du feu, rue Prairial, tout en ne jurant pas avec la cité du Colonel Fabien dont elle est séparée par le square.
Intégration dans le périmètre de protection	Non.
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Depuis le bâtiment d'activités sur l'avenue du Colonel Fabien, la première tranche se déploie sur deux lignes parallèles, unis par deux bâtiments implantés perpendiculairement pour créer la place Messidor. La seconde tranche prolonge à l'est la première pour rejoindre la rue Gabriel Péri, et se développe au sud avec un nouvel alignement de bâtiments parallèles à ceux de la première tranche, pour s'achever par la série de maisons individuelles, rue Prairial.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis l'avenue du Colonel Fabien et la rue Prairial, l'ensemble se fond volontairement dans le front bâti de la rue Gabriel Péri.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Aucune de notoire.



Plan cadastral DGI 1/5000

Description et analyse architecturales de la 1^{ère} tranche NIV 2

Plans actuels	Le plan rectangulaire domine très nettement pour l'ensemble des immeubles.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 (bâtiment d'activités) et de R + 2 à R + 5 pour les bâtiments d'habitation.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme irrégulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Béton pour le gros œuvre et parements divers : béton brut, enduits de différentes couleurs, gravillon lavé.
Modifications	
Ouvertures (portes, fenêtres)	Portes, fenêtres, bow-windows d'origine sont très bien dessinés et en cohérence avec l'architecture.
Occultation type et matériau	Néant.
Métallerie et ferronnerie	Balcons et loggias sont dotés des mêmes gardes corps métalliques peints, le principe est repris en garde corps de cage d'escalier extérieure.
Modénature	Très contrastés et volontairement distincts, les différents immeubles mettent en œuvre porte-à-faux, coursives, retraits, saillies, passages couverts, balcons, loggias, bow-windows, en conformité ou en rupture avec la diversité des parements, des hauteurs, des volumes et des surfaces.
Autres éléments de décor	/
Modifications	Aucune de notoire.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse principalement, avec, pour l'immeuble le plus haut (R + 5), un toit terrasse qui se termine, côté cour, par une pente intégrant des velux.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/



Vue aérienne du quartier -CG 93
© Aérodata 2013 HR 1/15000

Modifications	Aucune de notable
Critères de protection	
Intérêt historique	Cette opération est symbolique de l'achèvement du projet urbain de Lurçat près de vingt années après sa mort : la disparition de l'activité industrielle dans le secteur Delaunay-Belleville. Après l'intervention de Lana et Magnien, la décennie précédente, avec les cités Duclos, Dourdin et de l'Ermitage, situées au sud de la cité du colonel Fabien, la première tranche de l'opération du square Fabien s'inscrit dans la tradition moderne du point de vue formel mais change d'échelle, en terme de hauteur et de densité et mêle logements et activités.
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Opération expérimentale subventionnée par l'Etat, cette première tranche met en œuvre intelligemment la préfabrication sans s'y soumettre. Elle offre une grande variété de logements, dont des duplex avec jardin, et des façades, très différentes mais cohérentes, où lignes verticales et horizontales se répondent dans un usage renouvelé du vocabulaire moderne.

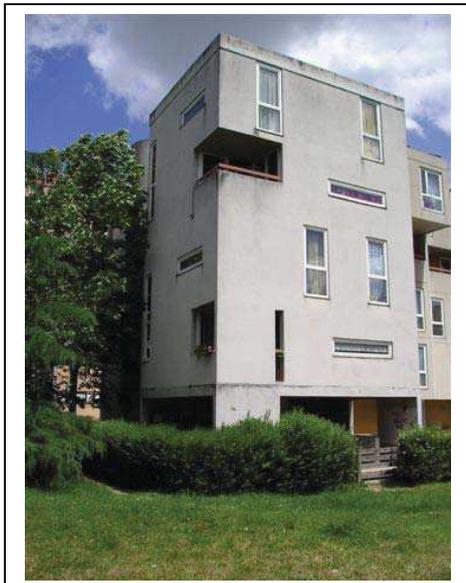
Autres vues



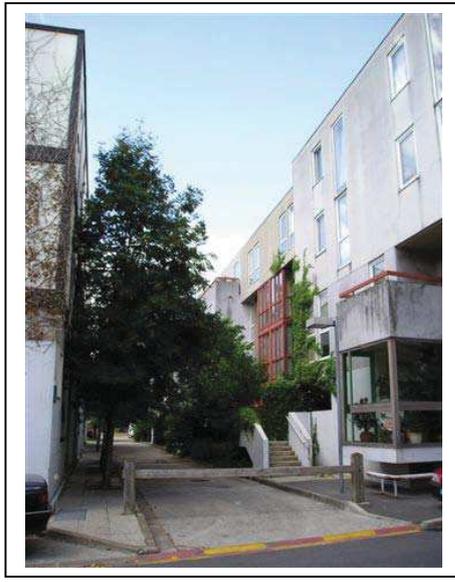
L'ensemble depuis le square témoignant de la diversité des logements et leur rapport au square
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Rue Vendémiaire, à gauche les logements depuis le passage sous voûte et à droite, le bâtiment d'activités que fait barrage à l'avenue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de l'opération, côté square.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le passage Germinal qui unit les deux tranches et fait le lien avec le square.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Les logements individuels rue Prairial.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales 2 ^{ème} tranche NIV 2	
Plans actuels	Le plan rectangulaire domine très largement dans les collectifs et les « intermédiaires » (petits collectifs avec entrées individuels desservis par des coursives), tandis que le recours au plan carré est plus marqué dans l'individuel.
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 à R + 2 pour les logements individuels, R + 2 pour les intermédiaires et R + 4 pour les logements collectifs
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme irrégulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Bois et béton pour les individuels et les intermédiaires, structure poteaux poutres béton pour les collectifs. Bois apparent, béton enduit pour les premiers, béton teinté et brique sur la rue G. Péri pour les collectifs.
Modifications	Aucune de notoire.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Simple, jouant sur un module carré, les ouvertures sont bien dessinées.
Occultation type et matériau	Individuels et intermédiaires bénéficient de volets coulissants en bois peint qui participe de la cohérence de ces logements.
Métallerie et ferronnerie	Garde corps métallique peint en jaune pour les collectifs, en noir pour individuels et intermédiaires.
Modénature	Très simple pour les individuels (parement bois à l'étage, béton enduit en RDC), la modénature se fait plus complexe pour les intermédiaires (dotés de balcons et terrasses, desservis par coursives) et les collectifs (avec retraits, saillies, balcons et loggias).
Autres éléments de décor	
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse pour les individuels et les collectifs hors rue Péri, toit à 2 pentes rue Péri. Le toit terrasse des logements intermédiaires intègre neuf toits à 2 pentes dans chaque logement en étage.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc pour les toitures à 2 pentes.
Percements	Percement triangulaire dans les frontons des logements intermédiaires.
Modifications	Aucune de notoire.

Critères de protection

Intérêt historique	Cette opération achève la ZAC Delaunay-Belleville et s'intègre au mieux dans le tissu ancien qui la jouxte en proposant des logements individuels, aux gabarits plus bas, puis des logements intermédiaires et collectifs, offrant à la fois locatif et accession sociale à la propriété.
Intérêt urbain et paysager	Cet ensemble s'intègre très bien dans le tissu urbain existant : vis à vis des premiers logements du Coin du feu comme avec l'architecture faubourienne de la rue Gabriel Péri. Jardinets et terrasses privatives lui ajoutent une dimension paysagère.
Intérêt architectural	Egalement expérimentale et à ce titre, subventionnée par l'Etat, cette seconde tranche met en œuvre béton et bois. Elle offre une grande variété de logements très identifiables, et des séquences bien marquées menant de l'individuel au collectif en multipliant les cheminements piétons.

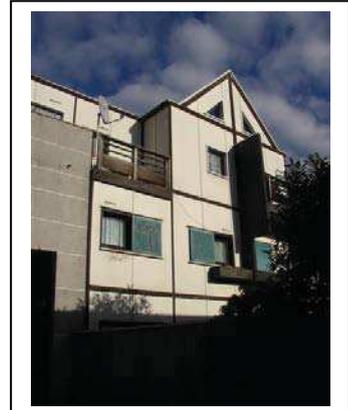
Autres vues



Un passage entre les individuels et les logements intermédiaires.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Les logements individuels rue Prairial, à droite, un logement avec atelier d'artistes.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail des intermédiaires.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Les logements collectifs, passage Germinal.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

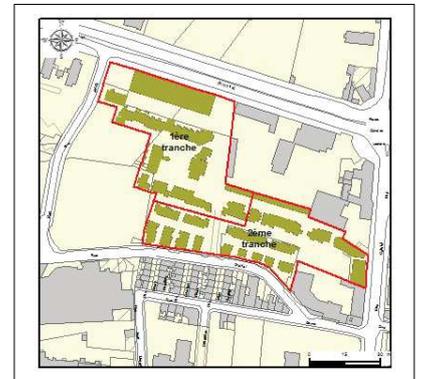
Recommandations : NIVEAU 2- BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

<p>Recommandations générales</p>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.6. Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble après 1945
<p>Recommandations spécifiques</p>	<p>/</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/5000^e



Sources et bibliographie

Collectif, *Saint-Denis : chronique d'architectures*, Saint-Denis, 1994, 163 p.

Fiche ensemble PLU n°100

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Appellation (facultatif) : **Maisons du Coin du feu**

Adresse : **rue Berne et rue Prairial (passages Jules Siegfried, Georges Picot et Fleury Boucher)**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) X / 9 ; 18 à 38



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1894-1896
Destination Initiale	Logement individuel en accession sociale à la propriété
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Conseils apportés aux actionnaires-locataires par Georges Guyon, architecte.
Maître d'ouvrage	"le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable
Propriétaire actuel	Particuliers

Analyse urbaine et paysagère

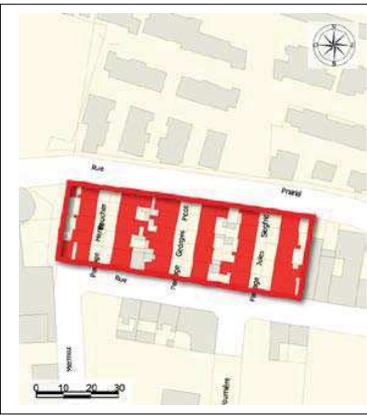
Contexte urbain et paysager	Ensemble de maisons en bande formant les passages Jules Siegfried, George Picot, et Henry Boucher donnant sur la rue Berne et la rue Prairial.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Petit jardinnet devant et cour ou jardinnet derrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les façades principales donnent sur des passages privés qui s'ouvrent de part et d'autre, rue Berne et rue Prairial. Seules quelques maisons ont pignons sur rue.
Clôture : type et matériau	Grille métallique sur mur bahut en brique.
Modifications	Importante densification des cours et jardinets à l'arrière des maisons, ajout de garages, extension des logements.



Façades rue Berne
E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire.
Parties constituantes	Néant.
Extensions / Modifications	Densification déjà signalée.
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1
Extensions / Modifications	Aucune de notoire.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Brique de terre cuite ou de "béton".
Parement / remplissage	Brique peinte, parements de crépi ou cimenté.
Modifications	Certaines façades enduites de façon uniforme ont fait disparaître les motifs ornementaux.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte et fenêtre en RDC, deux fenêtres moins larges à l'étage, huisseries bois à l'origine très souvent modifiées, quelques rares portes en bois d'origine ; soupiraux en soubassement.
Occultation type et matériau	Volets bois ou métalliques pliants.
Méletterie et ferronnerie	Garde corps et linteau des portes et fenêtres, quelques marquises, grilles pour quelques maisons sur rue.
Modénature	
Autres éléments de décor	Céramiques, dont quelques-unes d'origine, briques polychromes.
Modifications	
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes, alignement de cheminées.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Quelques tuiles de rive ouvragées sur les murs pignons.
Percements	Ceil de bœuf sur murs pignons.
Modifications	Aucune de notoire.



Plan cadastral DGI 1/2500



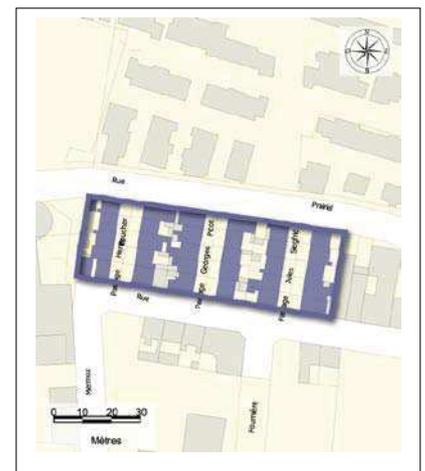
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Ce premier groupe du Coin du feu constitue un ensemble remarquable de maisons en bande, extrêmement bien conservé et très cohérent. Par ailleurs, les noms donnés aux passages, Jules Siegfried et Georges Picot, témoignent de leur présence lors de l'inauguration des maisons le 5 juillet 1896 et ainsi du soutien appuyé des dirigeants de la Société française des HBM aux sociétaires du Coin du feu. Henry Boucher, également présent, fut le ministre du Commerce autorisant la création du Coin du feu. Enfin, Jules Rivette, mécanicien et coopérateur dionysien à l'origine du Coin du feu, a habité cet ensemble dans une maison située passage Henry Boucher.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble qui a la particularité de s'organiser autour de trois petits passages parallèles arborés, typologie unique à Saint-Denis.
Intérêt architectural	Ensemble de maisons offrant une grande variété ornementale rythmant et accentuant leur cohérence typologique.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 1.8. La restauration durable 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois - l'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande - les clôtures
Recommandations spécifiques	/
Autres	<i>Voir fiches PLU n°101 – 102 – 103 – 104 – 106 – 107 consacrées aux ensembles « le Coin du feu »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

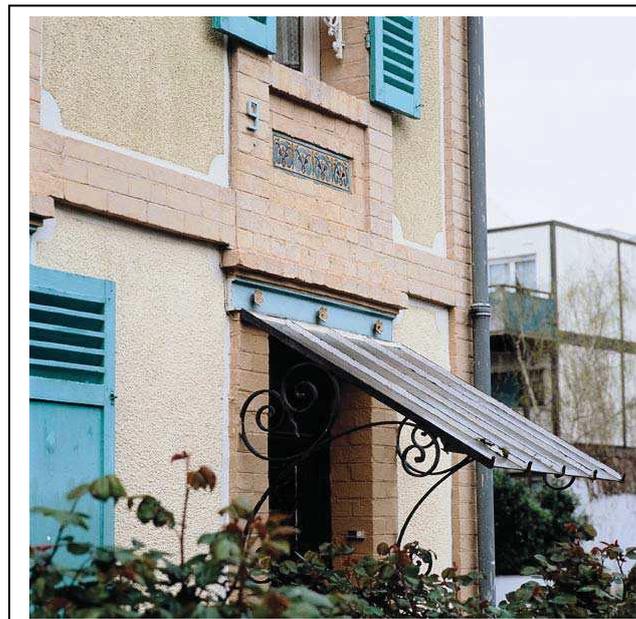
1/2500^e



Autres vues



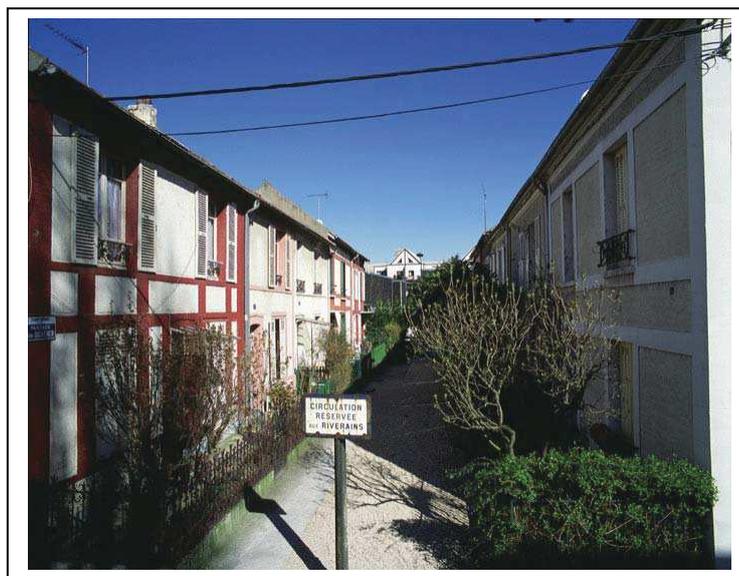
Le passage J. Siegfried vers la rue Berne.
E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail dans le passage J. Siegfried.
E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le passage J. Siegfried depuis la rue Berne.
E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le passage F. Boucher.
S. Asseline, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Ile-de-France, ADAGP, 2003

Sources et bibliographie

Eleb-Harlé N., Gangneux M.C., Laisney F., Santelli S., *Typologie opérationnelle de l'Habitat ancien 1850-1914*, Plan Construction / IERAU, 1976, 315 p., SPC.

Pouvreau B., « Le Coin du feu à Saint-Denis (1894-1914) : une société coopérative d'HBM pionnière pour la Caisse des dépôts et consignations », *Revue d'Histoire urbaine*, n° 23, 2008.

Fiche ensemble PLU n°101

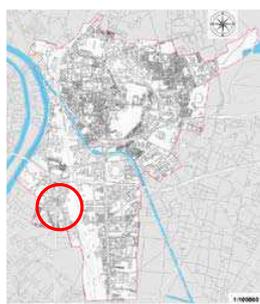
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Appellation (facultatif) : **Maisons du Coin du Feu**

Adresse : **13 à 31 et 4 à 36 rue Sorin**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BT / 28 à 37 ; BT / 111 et 112 ; BT / 38 à 53



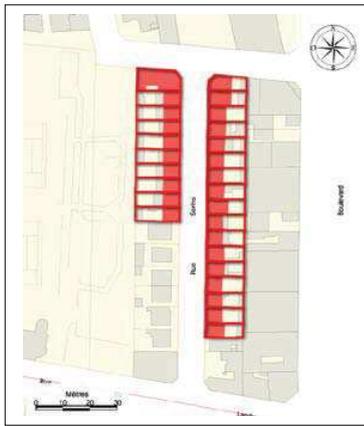
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	1900 environ
Destination initiale	Logement individuel en accession sociale à la propriété
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants
Maître d'ouvrage	"le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894
Propriétaire actuel	Particuliers



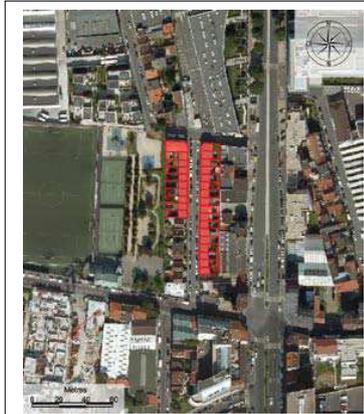
Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Ensemble de maisons en bande formant une grande part de la rue Sorin.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Deux maisons d'angle (rue des Renouillères) et maisons donnant directement sur la rue, avec jardinets ou cours à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	/
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Importante densification des cours et jardinets à l'arrière des maisons, extension des logements.

Façades sur rue, côté pair
 E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales	
Plans actuels	Deux maisons d'angle à pan coupé (dont l'une a été surélevée de longue date) et maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1, sauf au 31 rue Sorin (bâtiment d'angle) R+2
Extensions / Modifications	Plan : densification déjà signalée. Élévation : exceptée l'une des maisons d'angle avec surélévation ancienne et relativement cohérente sur un RDC vraisemblablement affecté à de l'activité
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Brique de terre cuite ou de "béton" / Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en bois et fenêtre en RDC, deux fenêtres moins larges à l'étage, huisseries bois à l'origine souvent modifiées, quelques portes en bois d'origine ; soupiraux en soubassement
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Garde corps et linteau des portes et fenêtres
Modénature	Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux de formes diverses en soubassement.
Autres éléments de décor	briques polychromes et céramiques
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Alignement de cheminées
Modifications	Aucune de notoire



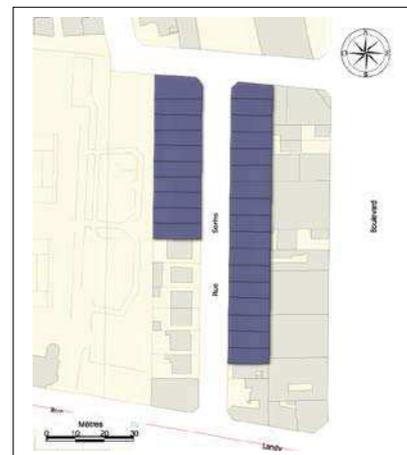
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Ce troisième groupe du Coin du feu offre un ensemble de maisons en bande extrêmement bien conservé et très cohérent, avec deux maisons d'angle existant uniquement ici.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble formant une rue très caractéristique avec alignement sur rue
Intérêt architectural	Ensemble de maisons offrant une grande variété ornementale rythmant et accentuant leur cohérence typologique
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • L'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande
Recommandations spécifiques	
Autres	<i>Voir fiches PLU n°100 – 102 – 103 – 104 – 106 – 107 consacrées aux ensembles « le Coin du feu »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

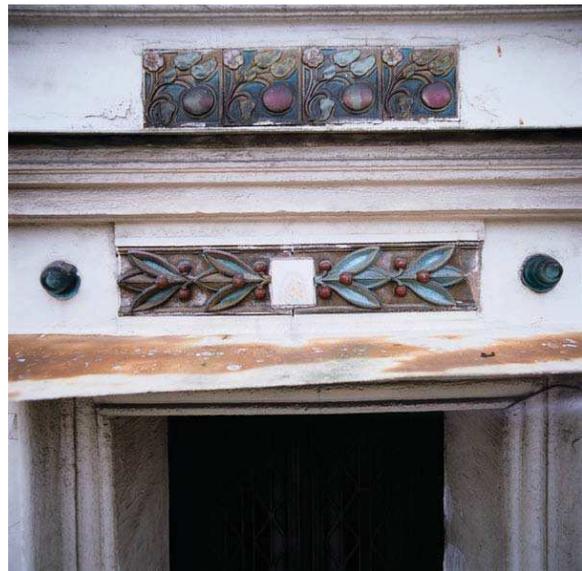
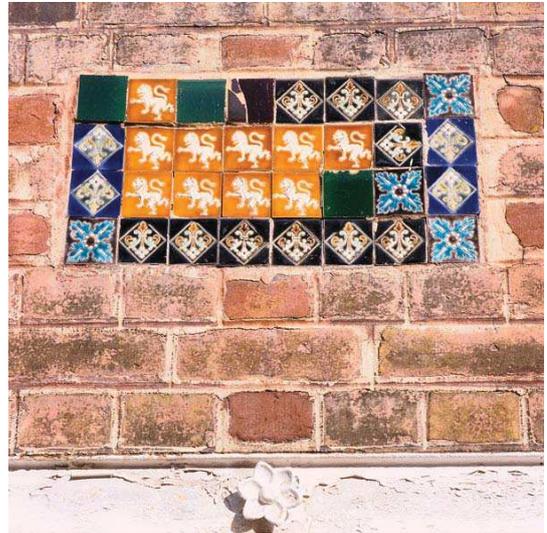
1/2500°



Autres vues

Photographies E. Jacquot, 2007-2008
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSSL, SPC





Sources et bibliographie

Eleb-Harlé N., Gangneux M.C., Laisney F., Santelli S., *Typologie opérationnelle de l'Habitat ancien 1850-1914*, Plan Construction / IERAU, 1976, 315 p., SPC.
 Pouvreau B., « Le Coin du feu à Saint-Denis (1894-1914) : une société coopérative d'HBM pionnière pour la Caisse des dépôts et consignations », *Revue d'Histoire urbaine*, n° 23, 2008.

Fiche ensemble PLU n°102

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Appellation (facultatif) : **Maisons du Coin du feu**

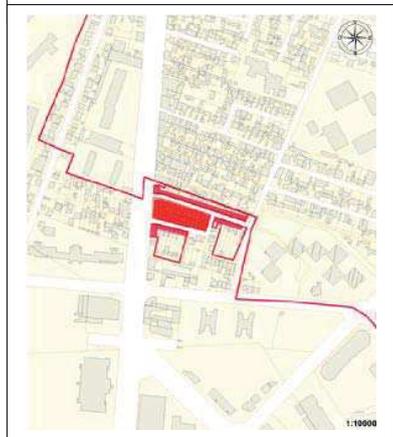
Adresse : **1 à 43 et 2 à 26 rue Loubet, 2 à 12 rue Collerai et 28 à 48 avenue Roger Sémat (côté pair)**

93200 SAINT-DENIS

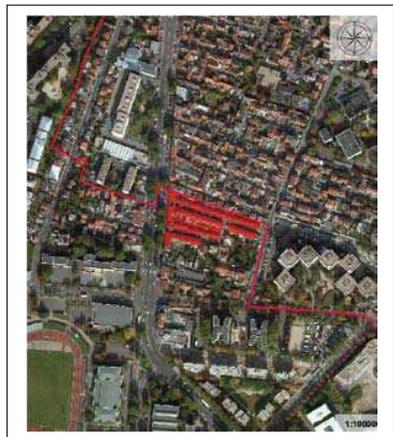
Cadastre (2010) B / 101 à 104 ; 54 à 87 ; 105 ; 106 ; 110 à 114 ; 150 à 152; 89 à 93



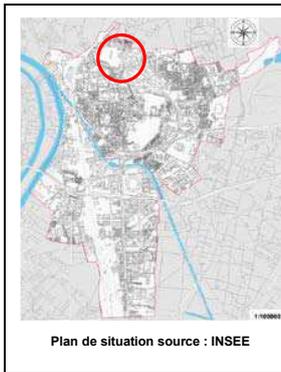
Façades sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/10000



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	de 1896 à 1914 environ
Destination initiale	Logement individuel en accession sociale à la propriété
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Conseils apportés aux actionnaires-locataires par Georges Guyon, architecte (1ère tranche).
Maître d'ouvrage	"Le Coin du Feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable
Propriétaire actuel	Particuliers

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Ensemble de maisons en bande formant les rues Loubet et Collerai avec quelques maisons sur la RN 1. Ces maisons sont, par ailleurs, en limite communale au nord et à l'est de Pierrefitte-sur-Seine.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Sur rue soit à l'alignement, soit en retrait, avec petit jardinet, et sur cour, un jardin ou une cour. Une majorité de maisons sont alignées sur rue, quelques-unes seulement offrent un retrait sur rue avec jardinet (rue Collerai) et systématiquement pour celles situées sur la RN 1.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible
Clôture : type et matériau	Portillon, mur de soubassement en brique et grille pour les maisons en retrait
Modifications	Importante densification des cours et jardinets à l'arrière des maisons, ajout de garages, extension des logements.

Description et analyse architecturales

Plan actuel	maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire
Parties constituantes	
Extensions / Modifications	densification déjà signalée
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1
Extensions / Modifications	une seule surélévation à déplorer, à l'extrémité Est de la rue Loubet
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Brique de terre cuite ou de béton
Parement / remplissage	Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté
Modifications	Quelques façades enduites de façon uniforme faisant disparaître les motifs ornementaux
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en bois et fenêtre en RDC, deux fenêtres moins larges à l'étage, huisseries bois à l'origine très souvent modifiées, quelques rares portes en bois d'origine ; soupiraux en soubassement
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde corps et linteau des portes et fenêtres, marquise, portail et grille pour les maisons en retrait
Modénature	Polychromie, forte affirmation des étages (fenêtres reposant sur soubassement ou sur bandeau d'étage), motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux de formes diverses en soubassement
Autres éléments de décor	Céramiques, dont quelques-unes d'origine, au-dessus de quelques portes d'entrée
Modifications	Huisseries, modénatures
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes, alignement de cheminées
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Quelques tuiles de rive ouvragées sur les rares murs pignons
Percements	/
Modifications	

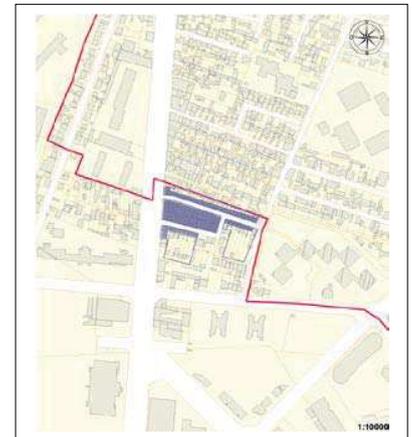
--	--

Critères de protection	
Intérêt historique	Second ensemble du Coin du feu, il offre un ensemble de maisons en bande extrêmement bien conservé et très cohérent avec deux grandes tranches de construction (1900 et 1910) réunies uniquement ici.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble formant deux rues très caractéristiques avec alignement sur rue majoritaire, mais aussi quelques maisons en retrait avec jardinets et murs de clôture
Intérêt architectural	Ensemble de maisons offrant une grande variété ornementale rythmant et accentuant leur cohérence typologique
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 Les toitures et couvertures 1.8 La restauration durable 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • l'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande
Recommandations spécifiques	/
Autres	<i>Voir fiches PLU n°100 - 101 – 103 – 104 – 106 – 107 consacrées aux ensembles « le Coin du feu »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/10000^e



Autres vues



Ci-dessus : rue Loubet, photographies de S. Asseline, Département de la Seine-Saint-Denis / Région Île-de-France, ADAPG, 2003
Page suivante : les maisons les plus récentes, à l'angle de la rue Collerai et de l'avenue R. Sémat (dont le détail au n° 30), E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie

Eleb-Harlé N., Gangneux M.C., Laisney F., Santelli S., *Typologie opérationnelle de l'Habitat ancien 1850-1914*, Plan Construction / IERAU, 1976, 315 p., SPC.

Pouvreau B., « Le Coin du feu à Saint-Denis (1894-1914) : une société coopérative d'HBM pionnière pour la Caisse des dépôts et consignations », *Revue d'Histoire urbaine*, n° 23, 2008.

Fiche ensemble PLU n°103

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Appellation (facultatif) : **Maisons du Coin du feu**

Adresse : 7 à 13, rue Marie Dubois

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BF / 69 à 72

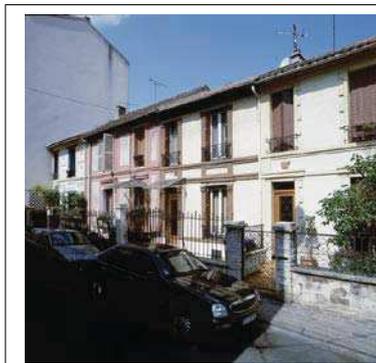


Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1900-1914 environ
Destination initiale	Logement individuel en accession sociale à la propriété
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants
Maître d'ouvrage	"le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894
Propriétaire actuel	Particuliers

Analyse urbaine et paysagère

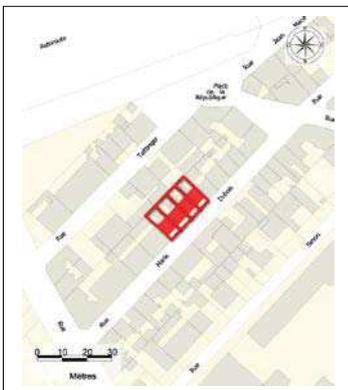
Contexte urbain et paysager	Ensemble de quatre maisons en bande
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Maisons en retrait, avec jardinet, sur la rue et jardinet ou cours à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible
Clôture : type et matériau	Mur bahut de briques et grille métallique
Modifications	Importante densification des cours et jardinets à l'arrière des maisons, modifications ponctuelles des clôtures



Façades sur rue
 E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales

Plans actuels	Maisons à plan carré
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1
Extensions / Modifications	Plan : densification déjà signalée
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Brique de terre cuite ou de "béton" / Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté
Modifications	Brique peinte
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en bois et fenêtre en RDC, deux fenêtres à l'étage, huisseries bois à l'origine souvent modifiées, quelques portes en bois et marquises d'origine ; soupiroux en soubassement
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde corps d'origine et linteau des portes et fenêtres
Modénature	Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiroux de formes diverses en soubassement
Autres éléments de décor	briques polychromes et céramiques
Modifications	Remplacement des huisseries
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Néant
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500



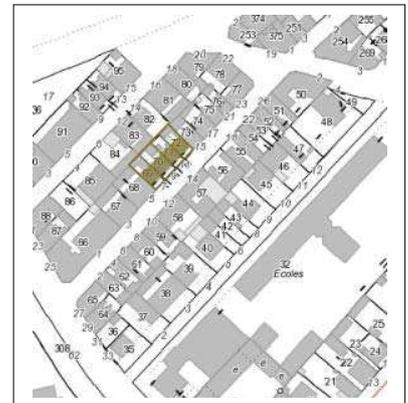
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Ce modeste ensemble, réunissant quatre maisons, témoigne de la productivité exceptionnelle du Coin du feu. En effet, cette société coopérative a construit environ 120 maisons en un peu plus de 15 ans quand la moyenne nationale s'établissait à 8 ou 10 maisons pour les autres sociétés coopératives
Intérêt urbain et paysager	Ensemble qualifiant cette rue très caractéristique du quartier ancien de Bel Air en introduisant une rupture dans l'alignement sur rue et, du même coup, un peu de verdure
Intérêt architectural	Ensemble de maisons offrant une grande variété ornementale rythmant et accentuant leur cohérence typologique
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.8. La restauration durable 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • l'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cas d'une rénovation, on veillera à conserver les éléments dans leur état d'origine et, dans la mesure du possible, à restituer ce qui a été modifié
Autres	Voir fiches PLU n°100 – 101 – 102 – 104 – 106 – 107 consacrées aux ensembles « le Coin du feu »

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



Autres vues

Photographies E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie

Eleb-Harlé N., Gangneux M.C., Laisney F., Santelli S., *Typologie opérationnelle de l'Habitat ancien 1850-1914*, Plan Construction / IERAU, 1976, 315 p., SPC.

Pouvreau B., « Le Coin du feu à Saint-Denis (1894-1914) : une société coopérative d'HBM pionnière pour la Caisse des dépôts et consignations », *Revue d'Histoire urbaine*, n° 23, 2008.

Fiche ensemble PLU n°104

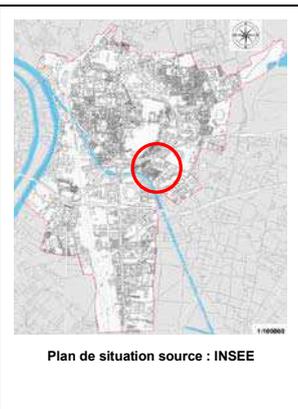
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Appellation (facultatif) : **Maisons du Coin du feu**

Adresse : **11 et 13 rue Taittinger**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BF / 93 et 94



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	Entre 1900 et 1914 environ
Destination initiale	Logement individuel en accession sociale à la propriété
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants
Maître d'ouvrage	"le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894
Propriétaire actuel	Particuliers



Façades sur rue
E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Ensemble de deux maisons en bande
Intégration dans le périmètre de protection	Oui
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Maisons en retrait, avec jardinet, sur la rue et jardinet ou cours à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible
Clôture : type et matériau	Mur bahut surmonté d'une grille métallique
Modifications	Importante densification des cours et jardinets à l'arrière des maisons, surélévation d'un des logements



Description et analyse architecturales

Plans actuels	Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1, pour l'une, SS + R + 1 + C, pour l'autre
Extensions / Modifications	Plan : densification déjà signalée. Élévation : surélévation récente et dommageable pour l'une des deux maisons
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Brique de terre cuite ou de "béton" / Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en bois et fenêtre en RDC, deux fenêtres à l'étage, huisseries bois à l'origine souvent modifiées, quelques portes en bois d'origine ; soupiraux en soubassement
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants et volets en bois
Méletterie et ferronnerie	Garde corps et linteau des portes et fenêtres.
Modénature	Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages, soupiraux en soubassement
Autres éléments de décor	
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes et toit à la Mansart (surélévation)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques et zinc (surélévation)
Percements	Néant
Modifications	Un toit a été mansardé dans le cadre d'une surélévation avec ajout de fenêtre et changement de couverture (zinc en lieu et place des tuiles)

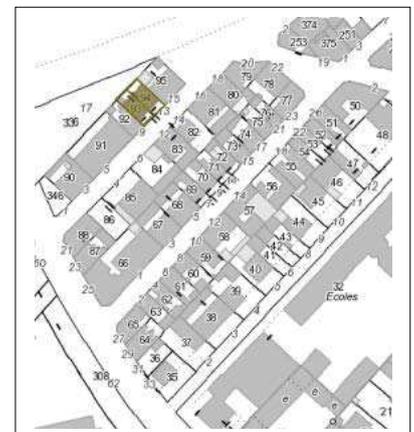


Critères de protection	
Intérêt historique	Ce modeste ensemble, réunissant deux maisons, témoigne de la productivité exceptionnelle du Coin du feu. En effet, cette société coopérative a construit environ 120 maisons en un peu plus de 15 ans quand la moyenne nationale s'établissait à 8 ou 10 maisons pour les autres sociétés coopératives
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Ensemble de maisons présentant l'essentiel des qualités architecturales des maisons du Coin du feu
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.3. Les façades en brique 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • l'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	
Autres	Voir fiches PLU n°100 – 101 - 102 – 103 – 106-107 consacrées aux ensembles « le Coin du feu »

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

CARTOGRAPHIE PROVISoire SANS ECHELLE



Autres vues



Photographie E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Eleb-Harlé N., Gangneux M.C., Laisney F., Santelli S., *Typologie opérationnelle de l'Habitat ancien 1850-1914*, Plan Construction / IERAU, 1976, 315 p., SPC.

Pouvreau B., « Le Coin du feu à Saint-Denis (1894-1914) : une société coopérative d'HBM pionnière pour la Caisse des dépôts et consignations », *Revue d'Histoire urbaine*, n° 23, 2008.

Fiche ensemble PLU n°105

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Adresse : **205 avenue du Président Wilson**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CK / 02

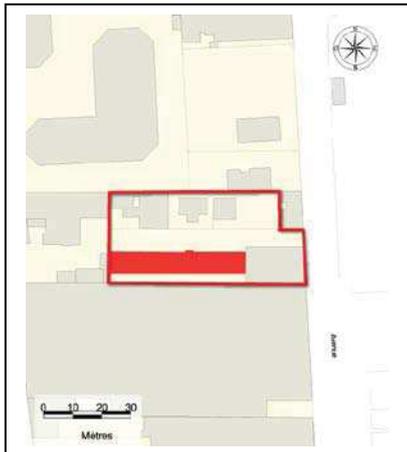


Plan de situation source : INSEE

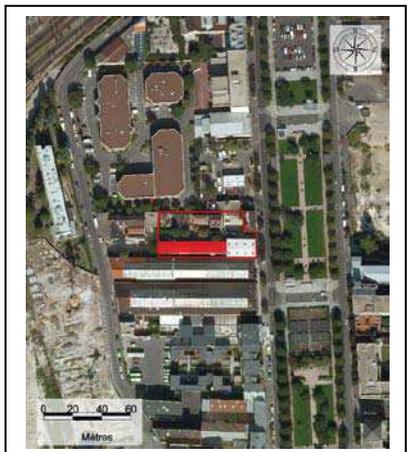
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction de l'Ensemble (dates extrêmes)	1890-1898 environ
Destination Initiale	Logement patronal
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	M. Choubzac, industriel
Propriétaire actuel	Particuliers



Façades sur la voie privée
E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Ensemble de maisons en bande sur une parcelle tout en longueur à proximité d'autres maisons individuelles et entre deux anciens sites industriels.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Huit maisons adressées au 205 avenue du Président Wilson mais situées en retrait de l'avenue, sur une voie privée. Ces maisons ont un jardin ou une cour à l'arrière. Il semble que ces maisons soient liées à un site industriel antérieur aux Forges de Vulcain dont le lieu de production aurait été situé rue du Bailly.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Peu visible depuis l'avenue du Président Wilson de par leur implantation en retrait sur une voie privée, on les aperçoit cependant depuis le portail sur l'avenue.
Clôture : type et matériau	Un portail métallique ferme la voie privée.
Modifications	Densification probable des cours et jardins à l'arrière des maisons

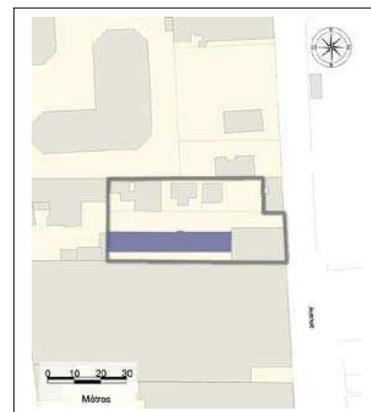
Description et analyse architecturale	
Plans actuels	Maisons à plan rectangulaire sur parcelle rectangulaire.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1, trois travées pour chaque maison.
Extensions / Modifications	Plan : densification déjà signalée.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Brique de terre cuite / Brique peinte ou apparente avec mise en oeuvre ornementale et polychrome. Soubassement en meulière.
Modifications	Aucune de notoire.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en bois et 2 fenêtres en RDC, deux fenêtres à l'étage, huisseries bois à l'origine, quelques portes en bois d'origine ; soupiaux en soubassement.
Occultation type et matériau	Volets bois en RDC.
Méletterie et ferronnerie	Garde corps des fenêtres
Modénature	Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief formant frontons triangulaires ou tables rectangulaires au-dessus des ouvertures et encadrements des portes et fenêtres sont les principales caractéristiques de ces maisons identiques.
Autres éléments de décor	
Modifications	Aucune de notoire.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Néant
Modifications	Ponctuelles surélévations des combles sur cour.

Critères de protection	
Intérêt historique	Antérieur ou contemporain des premières maisons du Coin du feu, cet ensemble très bien conservé témoigne de la diversité, de la constance et de l'importance de l'investissement tout à fait exceptionnel des dionysiens dans la question de l'habitation ouvrière en cette fin du XIXe siècle. Il s'agit, ici, d'un exemple assez rare à Saint-Denis de logements patronaux édifiés pour un petit nombre d'ouvriers ou d'employés d'un industriel dionysien, M. Charles Choubrac. Ce dernier est, par ailleurs, président du « conseil de fabrique » et donateur de la paroisse de Sainte Geneviève de la Plaine.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble inattendu dans ce contexte de l'avenue du Président Wilson où l'on compte peu de maisons. La cohérence architecturale de ces maisons et le retrait, qui les unit, qualifient cette voie privée.
Intérêt architectural	Ensemble de maisons aux façades très soignées. Ces maisons en bandes sont aussi plus vastes que la majeure partie de celles du Coin du feu.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.8. La restauration durable 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • l'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande
Recommandations spécifiques	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Fiche ensemble PLU n°106

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Appellation (facultatif) : Maisons du Coin du feu

Adresse : rue du Docteur Poiré

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BP / 31, 32, 34 à 45, 56, 57, 65, 66, 68, 69, 104, 114



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1900 à 1914 environ
Destination initiale	Logement individuel en accession sociale à la propriété
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants
Maître d'ouvrage	"le coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable
Propriétaire actuel	Particuliers

Analyse urbaine et paysagère

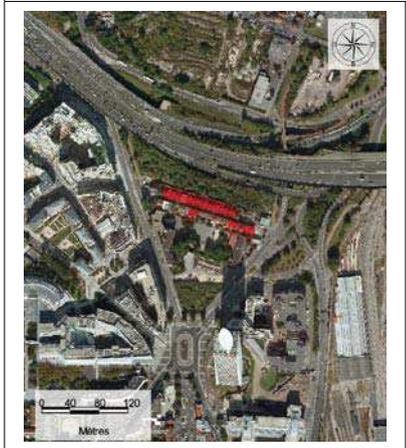
Contexte urbain et paysager	Ensemble de maisons en bande formant, pour partie, la rue du docteur Poiré. Ces maisons sont, par ailleurs, à proximité de la tour Pleyel et de l'autoroute A86.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maisons en retrait, avec jardinet, ou en alignement sur la rue et jardinet ou cours à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible
Clôture : type et matériau	Mur bahut de briques et grille métallique
Modifications	Importante densification des cours et jardins à l'arrière des maisons, ajout de garages, extension des logements.



Façades
 E. Jacquot, Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire
Parties constituantes	
Extensions / Modifications	Densification déjà signalée
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1
Extensions / Modifications	Une surélévation récente à déplorer
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Brique de terre cuite ou de "béton"
Parement / remplissage	Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté
Modifications	
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en bois et fenêtre en RDC, deux fenêtres moins larges à l'étage, huisseries bois à l'origine très souvent modifiées, quelques rares portes en bois d'origine ; soupiroux en soubassement
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde corps et linteau des portes et fenêtres, marquise, portail et grille pour les maisons en retrait
Modénature	Forte affirmation des étages (fenêtres reposant sur soubassement ou sur bandeau d'étage), motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiroux de formes diverses en soubassement
Autres éléments de décor	Polychromie
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	
Percements	Cheminées alignées
Modifications	

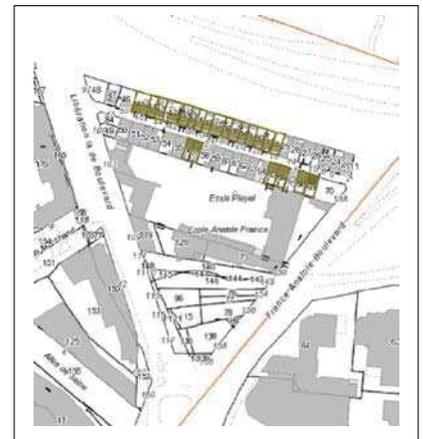


Critères de protection	
Intérêt historique	Ce groupe du Coin du feu offre un ensemble de maisons en bande bien conservé et cohérent.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble formant une rue très caractéristique avec retrait sur rue
Intérêt architectural	Ensemble de maisons offrant une grande variété ornementale rythmant et accentuant leur cohérence typologique.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	3. Cf. fiche(s) LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • l'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande
Recommandations spécifiques	
Autres	<i>Voir fiches PLU n°100 – 101 - 102 – 103 – 104 – 107 consacrées aux ensembles « le Coin du feu »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

CARTOGRAPHIE PROVISoire SANS ECHELLE



Autres vues



Photographies E. Jacquot, 2007-2008
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Eleb-Harlé N., Gangneux M.C., Laisney F., Santelli S., *Typologie opérationnelle de l'Habitat ancien 1850-1914*, Plan Construction / IERAU, 1976, 315 p., SPC.

Pouvreau B., « Le Coin du feu à Saint-Denis (1894-1914) : une société coopérative d'HBM pionnière pour la Caisse des dépôts et consignations », *Revue d'Histoire urbaine*, n° 23, 2008.

Fiche ensemble PLU n°107

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons en bande

Appellation (facultatif) : **Maisons du Coin du Feu**

Adresse : **8, 8 bis et 10 rue Jules Daunay**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BS / 68 / 70

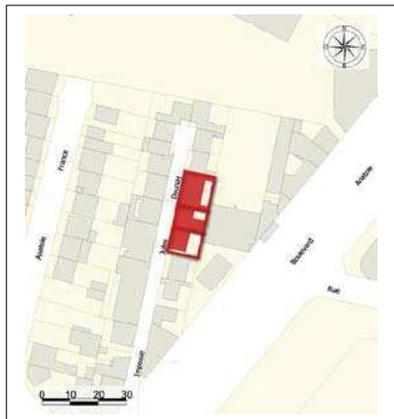


Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	de 1900 à 1905 environ
Destination initiale	Logement individuel en accession sociale à la propriété
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Cet ensemble serait de l'auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants.
Maître d'ouvrage	"le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894, serait à l'origine de cet ensemble.
Propriétaire actuel	Particuliers



Les trois façades sur l'impasse.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Ensemble de trois maisons en bande
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Maisons à l'alignement sur la rue et jardinets ou cour à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible sur une impasse sans trottoir qui ne préserve donc pas les maisons des véhicules pouvant se garer au ras des façades.
Clôture : type et matériau	
Modifications	Importante densification des cours et jardinets à l'arrière des maisons



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales	
Plans actuels	Maisons à plan rectangulaire sur parcelle rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 / 3 travées
Extensions / Modifications	Plan : densification déjà signalée.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Brique de terre cuite ou de "béton"; Brique peinte avec mise en œuvre ornementale et polychrome. 10 impasse J.Daunay : le mur pignon sud est visible depuis l'espace public : appareillage moyen de moellons de gypse et briques en couronnement et en chaînage d'angles. 8 impasse J.Daunay : le mur pignon Sud est également visible et enduit.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en bois axée et deux fenêtres en RDC de part et d'autre, trois fenêtres à l'étage, huisseries bois à l'origine souvent modifiées, quelques portes en bois d'origine ; soupiraux en soubassement
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants et volets roulants PVC au 10.
Méletterie et ferronnerie	Garde corps excepté au 10 impasse J.Daunay .
Modénature	Motifs de briques en retrait ou en relief formant encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux en soubassement.
Autres éléments de décor	Bichromie sur chacune des façades : jeu de deux couleurs de peinture, l'une soulignant les éléments de modénature (encadrements de baies, bandeaux, corniche, soubassement...).
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Cheminées d'implantation régulière
Modifications	



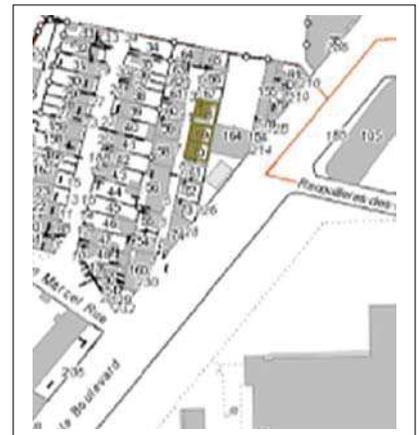
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Ce modeste ensemble, réunissant trois maisons, est lié à la production du Coin du feu.
Intérêt urbain et paysager	
Intérêt architectural	Ensemble de maisons de belle facture reprenant la variété ornementale des premières maisons du Coin du feu tout en renouvelant la composition générale (porte entre deux fenêtres, trois fenêtres à l'étage).
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • L'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande
Recommandations spécifiques	
Autres	<i>Voir fiches PLU n°100 – 101 – 102 – 103 – 104 – 106 consacrées aux ensembles « le Coin du feu »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

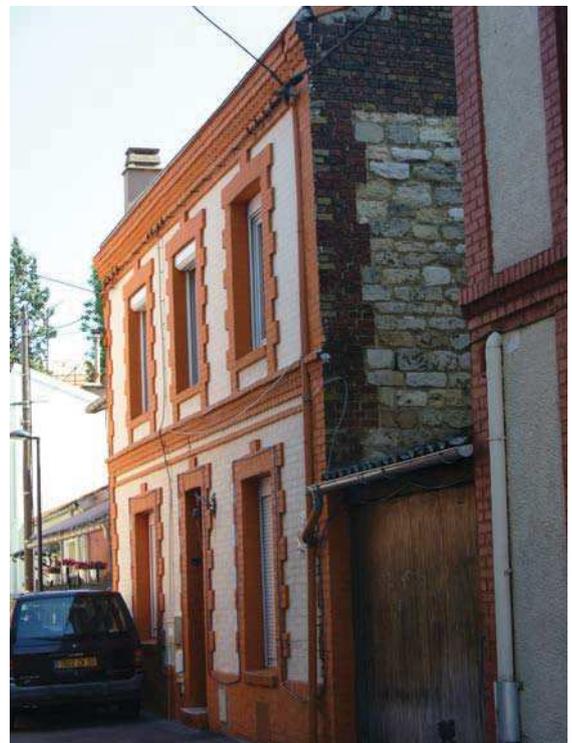
CARTOGRAPHIE PROVISoire SANS ECHELLE



Autres vues



ci-contre : 10 impasse Jules Daunay et détail du gros oeuvre du mur pignon sud.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie

Eleb-Harlé N., Gangneux M.C., Laisney F., Santelli S., *Typologie opérationnelle de l'Habitat ancien 1850-1914*, Plan Construction / IERAU, 1976, 315 p., SPC.
Pouvreau B., « Le Coin du feu à Saint-Denis (1894-1914) : une société coopérative d'HBM pionnière pour la Caisse des dépôts et consignations », *Revue d'Histoire urbaine*, n° 23, 2008.

Fiche ensemble PLU n°108

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

Adresse : **1, 1 bis et 3 rue Catulienne, 2, 3bis, 4, 5, 6, 8, 10-10bis, 10bis, 12 rue Moreau, 25, 26, 28 et 30 rue des Ursulines**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 33, 108, 115, 27, 28, 109, 111, 26, 25, 24, 103 et 117
AJ / 116, 55,



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

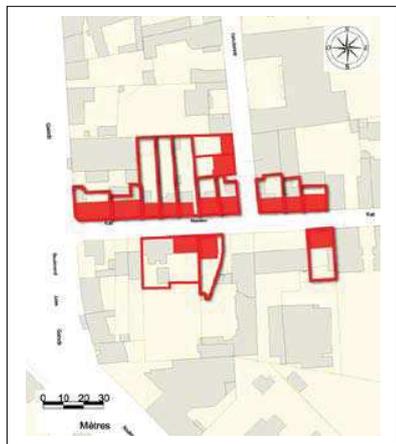
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Entre 1820 et 1875. 2 ^e quart du XIX ^e siècle : n°25, 26, 28, 30 rue des Ursulines, 1 rue Catulienne, 2, 3bis, 4, 5, 6, 8, 10-10bis et 12 rue Moreau 3 ^e quart du XIX ^e siècle : 1bis et 3 rue Catulienne
Destination initiale	Logements individuels (et collectifs ?) privés
Destination actuelle	Logements individuels (et collectifs ?) privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Située à proximité de l'Eglise Notre-Dame de l'Estrée, la rue des Ursulines qui fut prolongée durant le 2 ^e quart du XIX ^e siècle par la rue Moreau forme un axe traversant entre le boulevard Jules Guesde et la rue Gabriel Péri. L'ensemble remarquable d'une très grande homogénéité s'inscrit dans un cadre environnant marqué, côté pair des rues Moreau et des Ursulines, par un front bâti continu homogène composé de constructions basses alignées sur rue et côté impair par des bâtiments aux implantations et gabarits plus hétérogènes.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection du Couvent de Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les 15 bâtiments remarquables sont alignés sur la voie entre limites séparatives de parcelles (sauf n°1 et 3bis rue Moreau). Deux d'entre eux sont situés en angle de rues : n°1 rue Moreau (angle rue Moreau et rue Catulienne), n°30 rue des Ursulines (angle rue des Ursulines/ rue Catulienne). Implantés sur des parcelles dont certaines sont en lanière, ces bâtiments possèdent à l'arrière de petites cours (26, 28, 30 rue des Ursulines, 10, 12 rue Moreau) et dans certains cas des jardins (n°2, 4, 6, 8 rue Moreau, 3bis rue Moreau, 1, 1bis, 3 rue Catulienne, 25 rue des Ursulines). 10-10bis rue Moreau : un seul bâtiment avec deux entrées sur rue 1 rue Catulienne et 2 rue Moreau : maisons construites à l'origine simultanément, sur une même parcelle et très certainement par le même maître d'œuvre (même modénatures, forme des huisseries etc..)
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les façades principales des bâtiments remarquables sont parfaitement visibles depuis l'espace public. En outre, les façades arrière des maisons n°1 rue Catulienne et 2 rue Moreau sont partiellement visibles. Ensemble qui forme un front bâti homogène et quasi continu.
Clôture : type et matériau	1 rue Catulienne : Clôture dont il ne reste que le portail composé d'une grille en partie pleine surmonté d'un très beau tympan avec motif de fleur au centre et bandeau posé sur consoles. Portail intégré dans un mur à RDC (décor de refends, corniche) dont la continuité avec la maison est soulignée par le bandeau entre le soubassement et le RDC. 3 rue Moreau : porte piétonne en métal surmontée d'un arc segmentaire en brique rouge et encadrée par un mur en brique ocre avec soubassement. D'autres éléments de cette clôture sont encore visibles aux n°1 (mur de soubassement) et 3 (2 piles en brique protégé par un couronnement) rue Moreau.
Modifications	Certains bâtiments ont fait l'objet d'extension à l'arrière et notamment les n°2, 4, 8 rue Moreau ou encore les n°28 et 30 rue des Ursulines. Au n°1 rue Catulienne, des boxes de garage ont été construits à l'alignement de la rue à l'emplacement de ce qui devait être un mur de clôture et dont il ne reste aujourd'hui que le portail. N° 3bis rue Moreau : parcelle d'origine était plus grande



Angle rue Catulienne / rue Moreau
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/3500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/7000



1 bis et 3 rue Catulienne

© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales 1 bis et 3 rue Catulienne Nv.1	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 + C / 3 travées chacune
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier. Porte désaxée sur travée extérieure
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : peinture ou enduit ?
<i>Modifications</i>	/
Ouvertures (portes, fenêtres)	SS : 2 soupiraux ; RDC : 1 porte vitrée et bois et 2 fenêtres ; R + 1 : 3 fenêtres
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants,
Méletterie et ferronnerie	N°1bis rue Catulienne : garde-corps avec modèles différents à RDC et R + 1. Modèle des garde-corps à RDC est plus ouvragé et plus imposant (proportionnelle à la hauteur des fenêtres à RDC alignées sur celle de la porte). Porte avec grille décorative, porte de soupirail. N° 3 rue Catulienne : garde-corps (même modèle devant toutes les fenêtres), grille de soupiraux
Modénature	N°1bis rue Catulienne : cordon saillant entre le soubassement et le RDC, corniche moulurée, encadrement de porte et de baies à RDC saillants surmontés de petits bandeaux à larmier moulurés. N° 3 rue Catulienne : appuis de baies saillants, encadrement de porte et de baies. Bandeaux intermédiaires entre RDC et R + 1 et à R + 1 marqués par deux refends horizontaux. Travées soulignées par un encadrement légèrement saillant sur toute la hauteur.
Autres éléments de décor	N°1bis rue Catulienne : décor en céramique formant frise en dessous de la corniche, refends sur l'ensemble de la façade. Tympan au dessus la porte orné d'un oculus surmonté d'un arc en plein cintre et encadré par deux petits pilastres et volutes. N° 3 rue Catulienne : petites têtes de lion situées entre les baies à R + 1
<i>Modifications</i>	N°1bis rue Catulienne : fenêtre à RDC de la travée centrale a été diminuée dans sa hauteur. Garde-corps à R + 1 ne sont peut-être pas d'origine N° 3 rue Catulienne : les garde-corps ne sont peut-être pas d'origine
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises et zinc. 1 cheminée (?) au n°1bis rue Catulienne
Percements	3 lucarnes chacune. Celles du n°3 sont surmontées d'un arc en anse de panier.
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire



1 rue Catulienne (haut), 2 rue Moreau (bas)

© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales 1 rue Catulienne et 2 rue Moreau Nv.2	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 + C / 3 travées (sur la rue Moreau), 2 travées (sur la rue Catulienne)
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : moellons Matériaux visibles : peinture
<i>Modifications</i>	2 rue Moreau : maison qui vient d'être entièrement repeinte et dont la couleur très différente de celle du n°1 rue Catulienne nuit à sa cohérence avec celle-ci pourtant en de nombreux points identiques.
Ouvertures (portes, fenêtres)	2 rue Moreau : 2 fenêtres à RDC et 1 porte piétonne (bois et vitrée) dans l'axe de symétrie avec emmarchement. 3 fenêtres à R + 1 1 rue Catulienne : 3 fenêtres à RDC et à R + 1 (façade rue Moreau) ; 2 fenêtres à RDC et R + 1, 1 très jolie porte (façade rue Catulienne). 2 rue Moreau et 1 rue Catulienne : Huisseries indéterminées mais on retrouve sur les baies en partie haute avec le même angles arrondis.
Occultation type et matériau	2 rue Moreau et 1 rue Catulienne : volets en bois ¾ à RDC et volets persiennés à R + 1. 1 rue Catulienne : volets en bois ¾ à RDC. Sur la façade rue Catulienne, à

	RDC sur travée de droite, système ingénieux de volet qui bien que ne comportant qu'un seul vantail, un volet à double vantaux a été créé pour apporter à la façade cohérence architecturale et équilibre lorsque l'ensemble des volets sont fermés.
Métallerie et ferronnerie	Même garde-corps d'origine avec main courante en bois. 2 rue Moreau : grille décorative sur la porte piétonne 1 rue Catulienne : très joli portail Soupiraux
Modénature	Le ravalement très récent de la maison n° 2 rue Moreau a profondément modifié la façade d'origine. La maison la mieux conservée dans son état d'origine est donc la maison n° 1 rue Catulienne : appuis de baies saillants à R+ 1, angle souligné, bandeau saillant, bandeau saillant entre RDC et R + 1, soubassement protégé par un couronnement.
Autres éléments de décor	Refends sur l'ensemble de leur façade à l'exception du soubassement. Pour la description du portail, voir <i>Analyse urbaine et paysagère (clôture : type et matériau)</i>
<i>Modifications</i>	1 rue Catulienne : volets à R + 1 de la façade sur la rue Moreau ont été supprimés. Fenêtre à R + 1 (façade rue Catulienne, travée de droite) semble avoir été réduite dans sa hauteur. 2 rue Moreau : a l'occasion du ravalement, outre la couleur jaune qui nuit à la cohérence des deux maisons, les refends qui ont été refaits ne le furent pas dans la continuité de ceux de la maison 1 rue Catulienne. Bandeau entre RDC et R + 1 a été supprimé et probablement à cette occasion le couronnement qui protégé le soubassement.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes et double croupes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, cheminées
Percements	2 lucarnes chacune sur la rue Moreau
<i>Modifications</i>	Châssis de toit ajoutés



De haut en bas : 3bis et 5 rue Moreau, 26 rue des Ursulines
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales	
25 et 26 rue des Ursulines et 3bis et 5 rue Moreau Nv.2	
Plans actuels	Rectangulaire. 3bis rue Moreau : entrée située sur la façade latérale gauche
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	de R + 1 à R + 2 / de 3 à 5 travées
<i>Extensions / Modifications</i>	25 rue des Ursulines : extension à l'arrière. Maison dont le RDC a été réhabilitée dans les années 1930.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Indéterminé
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	25 rue des Ursulines : fenêtres (huisseries bois et PVC), soupiraux, porte en bois dont une avec pavé verre au dessus pas d'origine 5 rue Moreau : fenêtres (huisseries bois, porte en bois avec imposte vitrée, soupiraux. 3 bis rue Moreau : 3 fenêtres par niveau, soupiraux
Occultation type et matériau	25 rue des Ursulines : volets métalliques pliants à RDC et en bois à R + 1 et R + 2 5 rue Moreau : volets en bois plein à RDC et persiennes à R + 1 3 bis rue Moreau : volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Plusieurs maisons ont des garde-corps différents sur une même façade. Ceux à RDC du n° 26 rue des Ursulines ont changé dans les années 1930 à l'occasion du rhabillage de l'ensemble du RDC, seuls ceux à R + 1 ont été conservés dans leur état d'origine au n° 25 rue des Ursulines et ceux au 3bis rue Moreau ont été complétés changés.
Modénature	25 rue des Ursulines : chaînage d'angle, bandeaux intermédiaires entre RDC et R + 1 et entre R + 1 et R + 2 à larmier mouluré, corniche à larmier mouluré, appuis de baies saillants à RDC, encadrement de la porte mouluré. 5 rue Moreau : bandeau intermédiaire mouluré entre RDC et R + 1, corniche à larmier mouluré, appuis de baies saillants à RDC, encadrement de porte à RDC surmonté d'un bandeau saillant posé sur consoles. 3bis rue Moreau : encadrement de fenêtres, bandeau plat à R + 1, bandeau saillant entre le soubassement et le RDC, travées centrale sur toute sa hauteur est marquée par des éléments saillants et enduits. N°26 rue des Ursulines : bandeaux et corniche à larmier mouluré. Pilastre qui souligne la distinction entre les travées, encadrement de porte et de baies à RDC saillant.
Autres éléments de décor	25 rue des Ursulines et 5 rue Moreau : néant 3bis rue Moreau : refends sur l'ensemble de la façade N°26 rue des Ursulines : éléments de décors portent uniquement sur le RDC et ils remontent aux années 1930. Pilastres avec faux oculus en partie haute Arcs segmentaires entre les pilastres avec décors formant faux refends et clef centrale en saillie.
<i>Modifications</i>	25 rue des Ursulines : garde-corps changés à R + 2 (exceptée celui sur la



25 rue des Ursulines
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

	fenêtre latérale droite) et supprimés à RDC, 2 fenêtres centrales à R + 1 modifiée, ouvertures à RDC modifiées. N°26 rue des Ursulines : garde-corps changés dans les années 1920-1930 à RDC 5 rue Moreau : grille de protection ajoutée devant la fenêtre à RDC (travée latérale droite) et sur l'imposte de la porte. 3bis rue Moreau : garde-corps changés. Plusieurs fenêtres redimensionnées.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	25, 26 rue des Ursulines et 3bis rue Moreau : tuiles mécaniques 5 rue Moreau : tuiles plates (?), 1 ou 2 cheminée(s)
Percements	25 rue des Ursulines : 2 lucarnes 26 rue des Ursulines : 3 lucarnes 3bis et 5 rue Moreau : 1 lucarne
Modifications	5 rue Moreau : lucarne qui n'est sans doute pas d'origine



Vue de la rue Moreau (côté pair) depuis le boulevard Jules Guesde
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales	
4, 6, 8, 10-10bis, 12 rue Moreau Nv.3	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 pour l'ensemble des maison à l'exception de celle situé à l'angle de la rue Moreau et du boulevard Jules Guesde qui est à R + 2. De 3 à 4 travées
Extensions / Modifications	N°4 rue Moreau : travée du garage a été ajoutée N°2 rue Moreau : 1 travée comprenant une porte a été ajoutée.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : enduits, peinture
Modifications	Plusieurs maisons ont été repeintes ou réenduites récemment
Ouvertures (portes, fenêtres)	Fenêtres (bois et PVC) qui sont de modèles différents. Par contre, plusieurs maisons ont conservé leur porte d'origine (bois et vitre). Portes situées dans l'axe de symétrie ou décentrées.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants (n°6, 8, 10, 12 rue Moreau) à l'exception du 4 rue Moreau (volets plein en bois).
Métallerie et ferronnerie	Certaines portes ont conservé leur grille décorative comme les n°2 et 6 rue Moreau. heurtoir sur la porte n°6 rue Moreau.
Modénature	A disparu pour la plupart des maisons
Autres éléments de décor	Ont également disparu pour la plupart.
Modifications	Modénature, métallerie etc partiellement ou totalement disparue pour la plupart des maisons
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes pour l'ensemble et à double croupes pour le bâtiment d'angle (12 rue Moreau)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, cheminées
Percements	Seule la maison n°4 rue Moreau possède une lucarne
Modifications	Châssis de toit ajoutés



8 (haut) et 6 (bas) rue Moreau
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



30 rue des Ursulines
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales	
30 rue des ursulines Nv.2 et 28 rue des Ursulines Nv.3	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	de R + 1 à R + 2 / 3 travées (sur la rue des Ursulines)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier. Porte dans l'axe de symétrie (n°30) ou desaxée (n°28)
Occultation type et matériau	Hétérogènes : volets métalliques pliants, en bois persiennes
Métallerie et ferronnerie	Plusieurs modèles de garde-corps



28 rue des Ursulines
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Modénature	Modénature a été en grande partie supprimée. Seuls éléments encore visibles : angle souligné (30), corniche (28 et 30), porte piétonne surmontée d'un petit bandeau à larmier mouluré (30), bandeaux (28).
Modifications	Nombreuses comme les fenêtres murées à RDC et à R + 2 sur la façade située rue Catulienne (30 rue des Ursulines), la modénature sur les deux maisons...
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes, toit à croupes à l'angle
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, cheminées
Percements	28 rue des Ursulines : 2 lucarnes
Modifications	Châssis de toit ajoutés

Critères de protection	
Intérêt historique	Au sein de cet ensemble, les bâtiments situés rue Moreau et rue des Ursulines ont été édifiés simultanément sur une période n'excédant pas 25 ans.
Intérêt urbain et paysager	Ces bâtiments forment un ensemble urbain très cohérent et très homogène, aux gabarits relativement bas et où l'on retrouve le même alignement sur rue, des hauteurs et un nombre de travées (de 3 à 5) sensiblement identiques.
Intérêt architectural	Bien que plusieurs bâtiments aient perdu leur modénature d'origine, il n'en demeure pas moins que l'on perçoit encore aujourd'hui une certaine similitude architecturale entre les maisons permettant notamment de mettre en évidence la contemporanéité de leur construction. Les maisons les plus intéressantes sont celles d'un point de vue architectural sont celles situées rue Catulienne (1bis et 3) ainsi que le très joli portail monumental attenant au 1 rue Catulienne.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5 Les façades enduites 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à pignon sur rue • la maison à mur gouttereau sur rue • la maison dite « perpendiculaire à la rue » • la maison en milieu de parcelle • l'habitat populaire : l'exemple des maisons en bande 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées
Recommandations spécifiques	<p>Dans cet ensemble, c'est avant tout la régularité et l'homogénéité du paysage urbain qui fait sens. Les maisons composant cet ensemble urbain cohérent ne présentent pas toutes aujourd'hui le même intérêt architectural. En effet, certaines ont été largement dénaturées par des ravalements trop invasifs. Aussi, il est recommandé de porter une attention particulière à chacune des maisons selon leurs niveaux de recommandations. Dans tous les cas, quelque soit le niveau de recommandations dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre encore en place (menuiserie y compris occultations en bois type persiennes et ferronnerie), mais aussi sur les façades les plus abîmées aux rythmes et aux proportions qui caractérisent cette rue. A cet effet, les surélévations sont interdites.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, les maisons seront conservées et restaurées selon leurs dispositions d'origine ou supposées.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Les éléments de second œuvre et certains décors sont souvent encore en place et devront donc être préservés et restaurés. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain. A cet effet, les jeux de refends en façade devront être préservés et parfois même restitués quand ils ont été supprimés alors qu'a priori ils existaient (par exemple aux angles de certaines maisons quand ils sont sur les deux étages supérieurs mais pas au rez-de-chaussée)</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 3, les ravalements ont largement dénaturé les façades qui ont perdu leur qualité intrinsèque. Ces maisons sont donc identifiées comme des bâtiments d'accompagnement qui donnent une cohérence au paysage urbain par rapport à leur implantation, leur gabarit, leur volume général (pentés de toit), leur rythme et leurs proportions (rapport pleins et vides). Elles ne présentent généralement plus d'éléments de second œuvre en place. Il serait intéressant de les restaurer en cherchant à les mettre en valeur par la restitution d'éléments de modénature. Un travail sur les éléments de second-œuvre devrait aussi être alors mené (on évitera par exemple les garde-corps tubulaires saillants pour préférer des garde-corps simples et discrets qui seront placés dans l'ébrasement des baies, même si ce ne sont pas des modèles</p>

	<p>anciens, etc...). Si ces maisons devaient être remplacées, il conviendrait de préserver les principes généraux énoncés ci-dessus (volume, rythme, proportions) car ils favorisent l'intégration de ces bâtiments dans le paysage urbain formé par cette rue.</p> <p>L'aménagement des combles peut-être envisagé quand le volume libéré par ceux-ci le permet (il est interdit de modifier les pentes de toit qui présentent toutes un angle similaire). La mise en place de lucarnes ou de châssis de toit devra alors se faire selon le rythme des travées sans déséquilibrer l'ensemble de la façade de la maison. Les lucarnes pendantes sont interdites car elles ne correspondent pas à l'architecture de ces maisons de ville.</p> <p>Toujours dans un souci de cohérence générale de l'ensemble, il conviendrait aussi de définir une palette colorée pour les façades de ces maisons qui donneraient aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage un éventail des couleurs adaptées à l'architecture de ces immeubles, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre. En effet, les jaunes soutenus ne correspondent pas à l'architecture de ces bâtiments.</p> <p>Enfin, il faut souligner l'importance de l'analyse et du diagnostic précis des bâtiments existants que ce soit aussi bien d'un point de vue architectural que technique. En effet, à titre d'exemple, la maison située au n°1 de la rue Catulienne et celle au n°2 de la rue Moreau sont inscrites dans un même bâtiment identifiable sur les plans anciens comme une seule entité (une seule parcelle à l'époque et maison à double croupe ne formant qu'une seule toiture). Les travaux récents ont totalement gommé l'appartenance de ces deux maisons à un seul et même bâtiment avec la suppression du bandeau intermédiaire au 2 rue Moreau et une couleur d'enduit, coquille d'œuf sur une partie et crème sur l'autre (voir phot ci-dessous). L'intervention est alors dommageable pour le bâtiment qui a perdu de sa valeur architecturale.</p>
<p>Autres</p>	<p><i>Voir fiches PLU n°108_C, 108_B, 130</i></p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

Nv.3

1/2500°



Autres vues



1 rue Catulienne :
 - **A gauche** bâtiment d'angle rue Catulienne / rue Moreau avec au 2nd plan l'alignement de maisons rue Moreau
 - **A droite** : détail du portail et garages
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



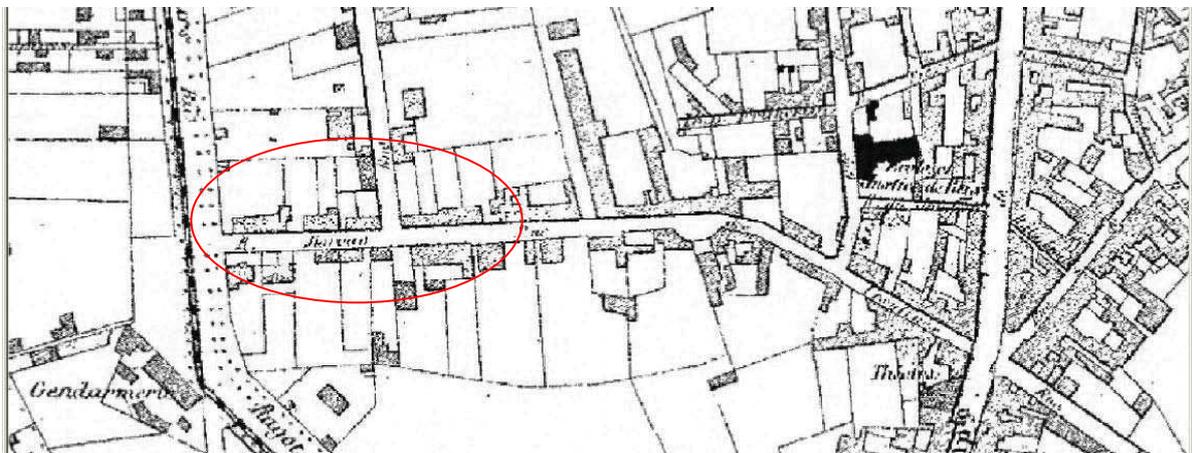
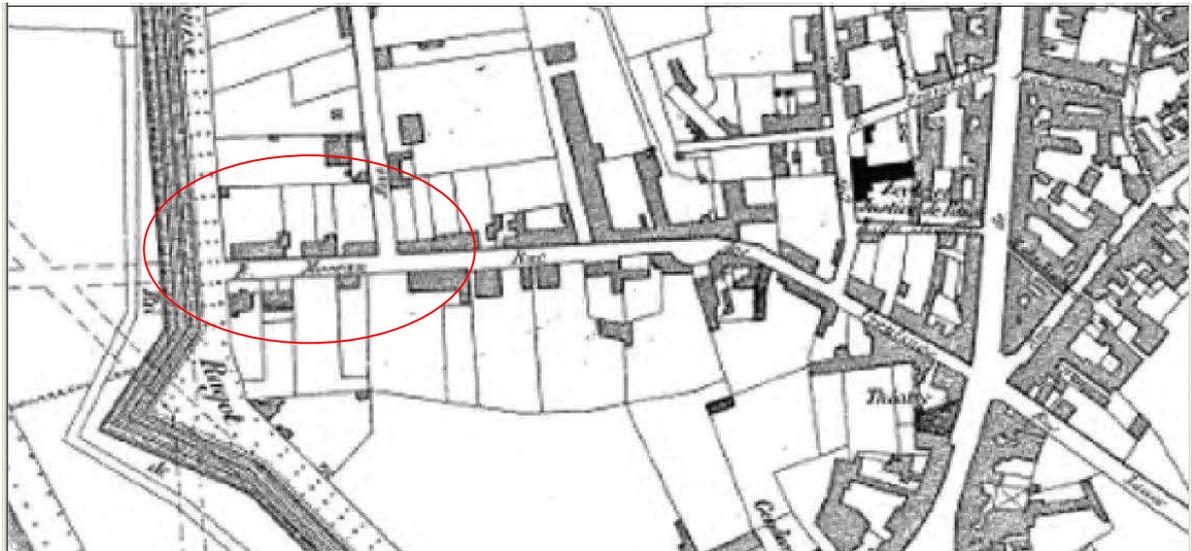
Ci-contre : 1bis et 3 rue Catulienne
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-contre : vue de la rue Moreau (côté pair) depuis le boulevard Jules Guesde

Sources et bibliographie

1820 -Environs de Paris, CG93/DCPSL-DEA-SIGD
1854 -Atlas communal de la Seine, CG93/DCPSL-DEA-SIGD
1874- Atlas communal de la Seine, CG93/DCPSL-DEA-SIGD



De haut en bas :
 1820 -Environs de Paris
 1854 -Atlas communal de la Seine
 1874- Atlas communal de la Seine
 CG93/DCPSL-DEA-SIGD

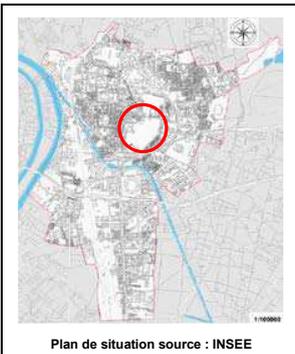
Fiche PLU n° 108

Dénomination :
Immeuble de logements

Adresse : 5 bis rue Moreau

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AJ / 137 et 150



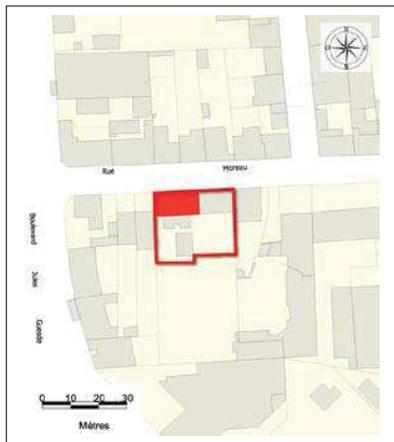
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1913
Destination initiale	Logement collectif privé
Destination actuelle	Logement collectif privé
Maître d'œuvre	Edmond Maupied (architecte) et J.Caubert (architecte) (noms des architectes gravés à gauche de la porte cochère)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade principale et mur pignon ouest sur rue
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

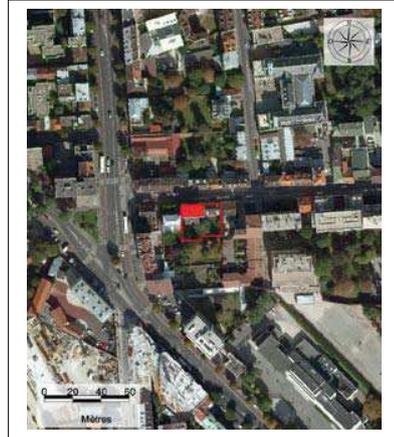
Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	La rue des Ursulines avec la rue Moreau permet de relier la rue Gabriel Péri au boulevard Jules Guesde. A la différence du reste du centre-ville, caractérisé par des fronts bâtis très denses et élevés, cette artère se démarque par ses constructions plutôt basses discontinues laissant percevoir des cœurs d'îlots peu densément bâtis (îlot dit « Condroyer » où se situe le couvent des Ursulines et, au sud de la voie, îlot de l'ensemble scolaire Jean-Baptiste de la Salle). L'immeuble remarquable est voisin de deux maisons jumelles identifiées aussi comme remarquables (voir fiche PLU n°108-C et d'un ensemble de maisons basses homogènes voir fiche PLU n°108-A).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection du Couvent de Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté en limite nord de la parcelle à l'alignement de la voie. Sur la même parcelle, AJ / 137, cet immeuble est flanqué à l'est d'une maison mitoyenne R+1 (voir fiche ensemble PLU n°108-A). A l'arrière de la parcelle un vaste espace de jardin planté seulement occupé d'un petit bâtiment bas non identifié.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Cet immeuble est particulièrement important dans le paysage urbain de la rue Moreau : en effet son élévation importante qui contraste avec les gabarits bas environnants et le dégagement créé par les deux maisons en retrait aux n°7-9, renforce son impact visuel. On notera l'importance visuelle des murs pignons au gros œuvre en brique apparent.
Clôture : type et matériau	Néant
Modifications	Aucune de notoire



Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire à l'arrière une aile de plan en U est accolée au centre de la façade postérieure : faute d'accès à l'immeuble sa fonction et sa datation n'ont pu être déterminés.
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Extension sur le jardin
Élévation / nombre de travées	SS + R + 5 / 5 travées, façade symétrique, les deux travées latérales étant formées de bow-windows de R+1 à R+4
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Gros œuvre : indéterminé. Murs pignons est et ouest visibles depuis l'espace public : appareillage régulier en brique ocre rouge interrompu par les conduits de cheminée en argile également.
Parement / remplissage	Matériaux visibles : brique peinte de R+1 à R+5 et maçonnerie enduite en RDC, sur les éléments de modénature et sur les balcons.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	A RDC : porte cochère latérale droite à belle menuiserie d'origine dont l'attique est vitré, puis sur les trois travées centrales des ouvertures remaniées récemment à huisseries PVC. Sur la travée latérale gauche, une baie rectangulaire à huisserie PVC. Soupoux à l'alignement des travées, fermées de plaques métalliques homogènes. Sur les cinq niveaux supérieurs des portes-fenêtres rectangulaires régulières, les baies des bow-windows étant légèrement plus larges. Les baies centrales à R+4 sont en arc segmentaire. Les deux baies latérales à R+1 desservent un petit balcon à balustres. Au centre de la façade, à R+3, un balcon commun aux trois baies est posé sur de hautes consoles galbées. A R+5, un balcon filant dessert les trois baies centrales et deux balcons latéraux les baies couronnant les bow-windows sont délimités par des balustres.
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables
Méletterie et ferronnerie	A RDC sur deux baies des garde-corps d'origine. De R+1 à R+5, les garde-corps sont homogènes et sans doute d'origine sur l'ensemble des baies. Lambrequins métalliques épousant le cintre des baies centrales à R + 4.



	Des chasse-roues métalliques sont installés de part et d'autre de la porte
Modénature	Bandeau saillant à larmier à RDC, appuis de baies saillants, couronnements saillants des baies centrales à R+3 par un fronton en plein cintre à larmier, corniche saillante à larmier.
Autres éléments de décor	Décor de façade particulièrement travaillé. RDC : refends ; au-dessus de la porte cochère deux frises : l'une épousant le cintre est faite d'entrelacs et fleurettes, l'autre soulignant le bow-window de feuillages enrubannés. Le bow-window gauche est posé sur des consoles galbées ornées à l'avant de frise de feuillages en bas-relief. Sur les bow-windows, de R+1 à R+3, les baies sont surmontées de tables architecturales coupées en leur axe de fausse clé saillante. Sous les balcons de R+5, une haute frise moulurée ponctuée de consoles cannelées soutenant le balcon.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Percements	Souches de cheminées dans l'axe des murs pignons et de refends
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Edmond Maupied dont l'agence se situait à deux pas de cet immeuble, villa Danré (<i>voir fiche ensemble PLU n°146</i>), est un des architectes dionysiens les plus actifs au tournant du XIX ^e et du XX ^e siècle.
Intérêt urbain et paysager	Cet immeuble est intéressant dans le paysage des rues Moreau et Ursulines animant la voie par la rupture urbaine qu'il apporte : son gabarit très élevé et imposant contraste avec les petites séquences de maisons R+1 qui lui font face ou qui lui sont mitoyennes. Les murs pignons apparents participent à la qualité du paysage : leur bel appareillage de brique argile ocre interrompu par les conduits de cheminées d'origine en brique creuse, animent par leur couleur la voie où dominent les tonalités claires.
Intérêt architectural	Le dessin de façade est représentatif de l'œuvre d'Edmond Maupied qui tout en employant des matériaux peu coûteux (la brique ici) cherche constamment à travailler les jeux de volumes (bow-windows ou loggias selon ses réalisations d'immeubles) et les décors classicisants soignés évoquant une architecture noble post-haussmannienne.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.5 Les façades enduites 1.8 La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2 Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera donc à conserver le pied d'immeuble dans ses dispositions actuelles et à maintenir les proportions des baies à RDC. Enfin on veillera aussi à préserver le mur pignon en brique visible de grande qualité qui anime heureusement le paysage de la rue.
Autres	<i>Voir fiches PLU n°108-A et 108-C</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e

Autres vues



Façade sur la rue Moreau
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

/

Fiche PLU n° 108

Dénomination :
Maisons (ensemble de deux)

Adresse : **7- 9 rue Moreau**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AJ/50 ; AJ/49



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	2 ^e quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logements individuels privés
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN - IIASP

Contexte urbain et paysager
 Maisons implantées sur de très longues parcelles en lanière perpendiculaires à la rue Moreau. Parcelles qui font face à un petit immeuble de 2 niveaux aligné sur la même rue et à proximité du croisement entre cette rue et le boulevard Jules Guesde. Cadre environnant relativement dense sur la rue Moreau (avec présence de bâtiments alignés sur rues et mitoyens entre eux) et beaucoup plus aéré sur le boulevard Jules Guesde. Maisons limitrophes avec des ensembles et maison identifiées comme remarquables et proposés à la protection au titre du PLU (voir fiche n°130, 108-A et 108-B).

Intégration dans le périmètre de protection
 Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)

Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)
 Bâtiments remarquables sont mitoyens et alignés entre eux. En retrait par rapport à la rue, ils possèdent chacun une cour arborée à l'avant et un important jardin à l'arrière également très arboré. Au fond de la parcelle du bâtiment n°9, présence d'une petite construction (abri de jardin ?).

Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public
 Maisons inégalement visibles depuis la rue en raison d'une part, du mur de clôture plein et d'autre part, de la présence de hauts épineux qui dissimulent totalement la façade du n° 9 et partiellement celle du n°7. Leur implantation en retrait par rapport à la rue et la présence d'arbres sont des éléments de rupture par rapport aux fronts bâtis continus environnants ; La mitoyenneté de la maison n°7 avec un immeuble à R + 5 contribue également à cette rupture d'échelle. La présence de hauts arbres devant la maison n°9 rend impossible sa description au sein de cette fiche mais certains éléments laissent penser qu'elle serait jumelle à la maison n°7.

Clôture : type et matériau
 Présence d'une même clôture pour les deux maisons. Celle-ci est composée pour la maison n°7 d'un portail avec grille pleine et d'une porte piétonne à simple vantail, pour la maison n° 9 d'une porte piétonne à double vantaux. 6 piles (ciment) ponctuent l'ensemble avec un mur de soubassement en ciment surmonté d'une grille pleine entre les accès.

Modifications
 Parcelles d'origine (voir plan de 1854 -Atlas communal de la Seine en fin de fiche) étaient a priori peu profondes. Leur prolongement à l'arrière semble s'être opéré à l'occasion du redécoupage d'une parcelle en L qui donnait sur l'ancien Cours Ragot probablement au moment de l'édification de l'immeuble situé au n°4 de l'actuel bd Jules Guesde. Chacune des maisons a fait l'objet d'une extension sur leur façade arrière. Maison n°9 : un abri de jardin semble avoir été construit en fond de parcelle. Le traitement de la clôture n'est pas d'origine.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales de la maison n°7 (la n°9 étant invisible depuis l'espace public)



Vue aérienne du quartier – CG 93
 © Aérodata 2013 HR 1/5000

Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS (?) + R + 1 + C / 3 travées régulières pour chaque maison avec porte d'entrée centrale.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit ciment, plâtre, chaux ?
Modifications	Façade repeinte récemment dans une tonalité rose pour les murs de façade et blanc pour la modénature et éléments de décor.
Ouvertures (portes, fenêtres)	3 fenêtres à R + 1, 2 fenêtres à RDC, Porte d'entrée piétonne à deux vantaux axée sur la façade du n°7. Huisseries bois pour les fenêtres.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps, grille décorative d'imposte et de vantaux sur la porte
Modénature	Corniche larmier posée sur consoles, bandeau frise avec motif de vague. A RDC, encadrements de baie et de porte moulurés et surmontés de fausses corniches saillantes à larmier moulurée reposant sur des consoles ; à R + 1 appuis des baies saillants, encadrements de baie moulurés et surmontés

	d'un arc segmentaire posé sur consoles.
Autres éléments de décor	3 Pleins-de-travées formant table avec au centre 1 médaillon refermant une rosace. Tête de lion sculptée (6 au total) sur les pieds de consoles qui supportent les arcs segmentaires (R+1).
Modifications	La fenêtre à R + 1 de la 3 ^e travée de la maison n°7 a été redimensionnée dans sa hauteur ainsi que la 1 ^{ere} travée de la maison n°9.
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises et zinc.
Percements	Ceil de bœuf dans l'axe de symétrie des deux maisons. 1 lucarne à fronton courbe dans l'axe de la travée centrale de chacune des maisons. 1 Châssis de toit par maison. 3 ou 4 cheminées.
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	La construction de ces maisons est consécutive au lotissement de la rue Moreau qui fut ouverte à la demande du propriétaire du terrain légué à la ville entre 1825 et 1827. Elle est contemporaine, pour ne citer que quelques maisons, à celles situées aux n° 2, 6, 8, 3b rue Moreau. Son implantation en retrait par rapport à la rue trouve sa raison dans l'existence à l'époque d'un bâtiment situé sur le cours Ragot (actuel boulevard Jules Guesde) et sur lequel elles étaient alignées. M. Danré « lotisseur » de la villa Danré (voir fiche plu n°146) située non loin de la rue Moreau aurait habité au n°7 et y aurait décédé en 1883.
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Edifices remarquables par la qualité décorative de leur façade. Conçues comme deux maisons jumelles, leur façade est pour autant unifiée par la toiture dont les lucarnes et œil de boeuf furent réalisés dans un souci de symétrie par rapport à l'axe centrale des deux maisons réunies. Chaque maison, composée elle aussi selon un axe de symétrie présente un répertoire décoratif qui empreinte à plusieurs styles architecturaux : Empire, Restauration et Louis-Philippe. C'est ainsi que l'on retrouve notamment du premier le motif de vagues successives ou la finesse de la moulure d'encadrement des ouvertures, au deuxième les garde-corps et au troisième l'ornementation des portes réalisées avec d'épaisses grilles en fonte et la richesse des éléments décoratifs des façades avec consoles sculptées, pleins de travées, colonnette...

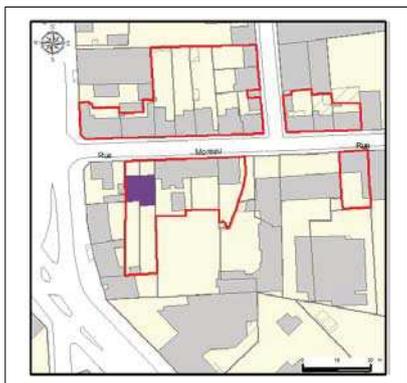
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cas d'un ravalement, il conviendrait de traiter l'ensemble de la façade, c'est-à-dire des deux maisons qui forment un ensemble cohérent. Si les travaux sur la façade ne sont pas concomitants entre les deux maisons, la perception visuelle de l'ensemble sera alors fortement impactée et la cohérence architecturale sera dénaturée. En cas de travaux ou ravalement prévus sur la maison n°9, la description réalisée ci-dessus pour la maison n°7 pourra servir de référence après vérification sur le terrain de leur gémellité supposée. Une attention particulière doit aussi être portée aux modénatures et éléments de décor (comme la petite colonnette décorative dans l'axe de la façade et symbolisant la limite séparative entre les deux maisons) et à la conservation des percements en toiture afin de préserver l'axe de symétrie de l'ensemble. Dans le cas où le redimensionnement des deux fenêtres à R + 1 aurait été réalisé récemment, il conviendrait, si possible, d'en restituer les proportions d'origine. Une attention particulière sera portée au traitement de la clôture qui nuit aujourd'hui particulièrement à la perception des façades et à l'accompagnement de celles-ci dans le paysage urbain (enduit ciment non satisfaisant et grille fermée non adaptée à la typologie).
Autres	Voir fiches PLU n°130, 108, 108_B

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Ci-contre : façade de la maison n°7 et des arbres masquant la maison n°9.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus :
 - **A gauche** : détail de la 3^e travée de la maison n°7 et de la 1^{er} travée de la maison n°9 avec, entre les deux une colonnette marquant la séparation entre les deux maisons dans l'axe de l'œil de bœuf.
 - **A droite** : détail des fenêtres à R + 1 de la maison n°7.



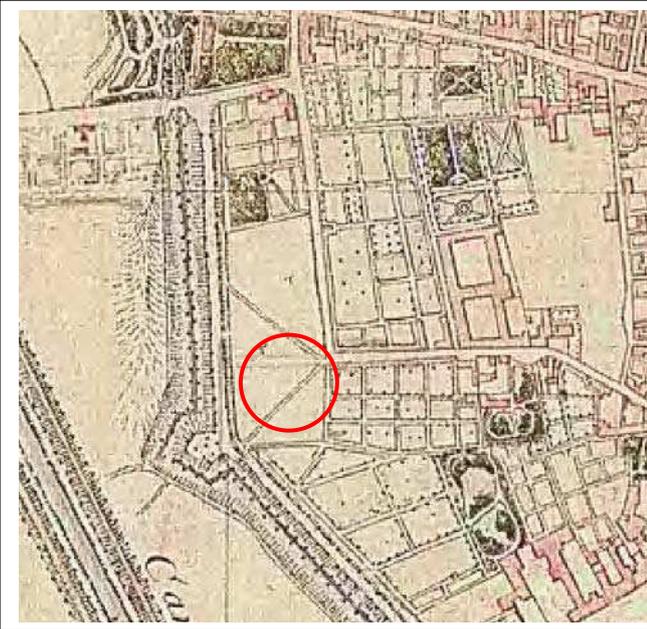
Ci-contre : détail de la travée centrale de la maison n°7
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Atlas communal de la Seine, 1854

Environs de Paris, 1820

Douzenel, Pierre, *Saint-Denis aux coins des rues*, Ed. PSD, 1993.



1820 –Environs de Paris
CG93/DCPSL-DEA-SIGD



1854 -Atlas communal de la Seine
CG93/DCPSL-DEA-SIGD

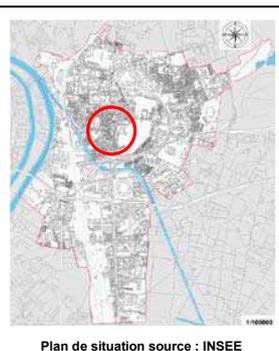
Fiche PLU n° 109

Dénomination : **Maison actuellement centre medico-psychologique**

Adresse : **4 rue Franklin**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AK / 52



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Fin XIX ^e siècle – début XX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Equiperment hospitalier
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Centre hospitalier de Saint-Denis



Vue de la maison à l'angle des rues Gibault et Franklin.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelle située à l'angle des rues Franklin et Gibault et à proximité de l'école Emile Connoy. Maison qui fait face à une autre maison identifiée comme remarquable implantée au 4 rue Franklin (voir fiche Plu n°116). Le cadre environnant est marqué par la présence de nombreuses maisons (rue E. Connoy, Ursulines) et quelques immeubles implantés principalement rue Gabriel Péri et ponctuellement rue des Ursulines.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Villa isolée sur la parcelle et entourée d'un jardin. Maison qui semble « tourner le dos » aux rues par la disposition de sa façade principale (façade est) vers l'intérieur de l'îlot.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Bien que cette villa soit en partie dissimulée par le mur plein de clôture, elle reste non seulement et visible depuis la rue Gabriel Péri, mais elle constitue de par sa taille et qualité architecturale une originalité au sein du tissu urbain de Saint-Denis.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Mur plein surmonté d'une grille sur la rue Franklin, portail encadré par deux portes.
Modifications	La parcelle d'origine était beaucoup plus grande. Un bâtiment est aujourd'hui inclus dans cette parcelle et alignée sur la rue Emile Connoy.

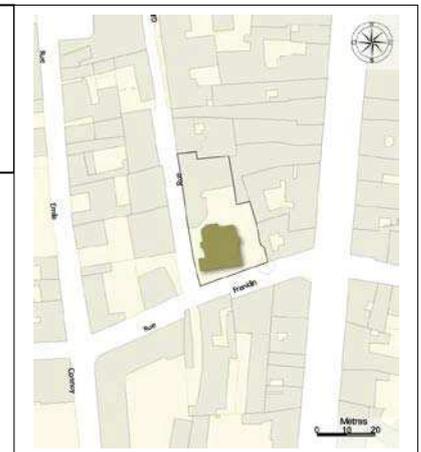
Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 3 travées
Extensions / Modifications	Extension sur la hauteur du RDC et R+ 1 sur la façade-pignon ouest (rue Gibault)
Façades est (entrée principale), sud (rue Franklin) et ouest (rue Gibault)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade est : Porte d'entrée à deux vantaux bois et verre, 2 baies à RDC dont une traitée en bow-window et surmontée d'un toit en ardoise (travée de droite) ; 3 baies à R+1 ; 1 baie en plein cintre sur mur pignon. Façade sud : 4 baies dont une traitée en bow-window et surmontée d'un petit toit en ardoise (RDC droit). 2 baies plus petites dans l'axe central. Façade ouest : 1 baie à RDC traitée en bow-window et surmontée d'un petit toit en ardoise, 1 baie en plein cintre sur mur pignon.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Façade est : marquise, grille décorative sur la porte d'entrée Façade sud : /
Modénature	Corniche moulurée, chaînage d'angle, encadrement de baie mouluré sur la moitié de leur hauteur, linteau, encadrement de porte mouluré.
Autres éléments de décor	Façade est : garde-corps et balcon en bois, décor à redents qui encadre la baie en plein cintre du mur pignon. Façade sud : décor à redents qui encadre la baie en plein cintre du mur pignon
Modifications	Façade sud et ouest : à l'origine les garde-corps devaient probablement être en bois comme sur la façade est Façade ouest : 1 porte a été percée et une importante extension a été réalisée en saillie sur le mur pignon
Toiture	
Type de couverture	Toiture débordante à 2 pentes avec coyau en partie basse afin d'adoucir la pente du toit au niveau de l'égout
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoise Aisseliers et ferme apparents
Percements	1 lucarne passante (façades est et ouest), 2 lucarnes passantes (façade sud)
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Seul exemple sur Saint-Denis de villa de cette taille et qui rappelle les vastes maisons de villégiature qui se sont développées à la fin du XIX ^e siècle.
Intérêt urbain et paysager	Implantée à quelques mètres de la rue Gabriel Péri et visible depuis cette dernière, la présence de cette villa est inattendue pour le passant. De même, l'implantation de la façade principale à l'intérieur de l'îlot est peu habituelle.
Intérêt architectural	Cette vaste villa présente un parti symétrique, l'axe de symétrie étant formé par l'axe central rue Franklin et une composition des façades (sauf la façade nord, invisible depuis la rue) selon un même rythme (3 travées, bow-windows surmontés d'un petit toit). Décorée sobrement et d'éléments répétitifs, cette maison incarne le pittoresque architectural par sa référence à l'architecture balnéaire : ferme du toit et aisseliers sont laissés apparents, toiture à forte pente et débordante, éclectisme des formes (encadrement de baie à mi hauteur, redent, arc en plein-cintre/ linteau). On peut néanmoins regretter l'extension qui fut réalisée dans les années 1950 sur la façade ouest qui modifie profondément l'harmonie de l'ensemble et alourdit la façade.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, il est recommandé de traiter l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public. La façade nord, même si peu visible depuis l'espace public, devra être étudiée et traitée de la même manière que les autres façades. Les façades de cette maison seront conservées dans leurs dispositions d'origine quand celles-ci sont encore en place. Il conviendrait aussi de restituer, si possible, quand ils ont disparu, les éléments de second-œuvre, tels que les garde-corps en bois devant les baies et cela selon les dispositions d'origine. La surélévation et la modification des pentes de toiture ne sont pas envisageables car les proportions des pignons et leurs traitements affirment le pittoresque de la maison. Une extension a déjà été réalisée, impactant fortement la perception de la maison. Aussi de nouvelles extensions sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. On privilégiera une extension qui ne sera pas visible depuis la rue. Par ailleurs, il conviendra de conserver le mur de clôture qui, très haut, a un fort impact dans le paysage urbain. On veillera à le restaurer dans les règles de l'art après une étude de celui-ci (refends sur les piles à l'origine ? et sondage sous l'enduit du mur afin de préciser le gros-œuvre et la finition à lui apporter), son traitement aujourd'hui n'étant pas satisfaisant. Par contre, on conservera un portail qui permet la fluidité du regard afin de préserver la lisibilité de la façade principale sur cour depuis l'espace public.
Autres	Voir fiches PLU n°26, 116, 157 etc

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500^e

Autres vues



Façades sud et est
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade est
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façades ouest et sud (angle rue Gibault/Franklin)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 111

Dénomination : **Maison**

Adresse : **5 rue Catulienne**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 20



Plan de situation source : INSEE

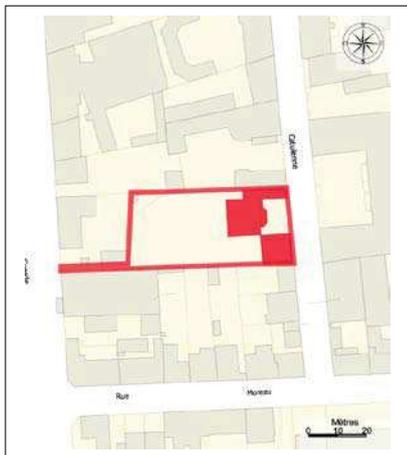
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1820 - 1854
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logements individuel ou collectif privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Vaste parcelle donnant sur la rue Catulienne et dotée d'un petit passage qui va jusqu'au boulevard Jules Guesde (à l'origine l'ensemble de la parcelle allait jusqu'à ce boulevard alors cours Ragot). Maison qui fait face à la Banque de France.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée parallèlement à la rue et en retrait avec une cour à l'avant et un jardin à l'arrière. Cette maison est complétée par deux petits pavillons situés de chaque côté de l'entrée et alignés sur la rue Catulienne. Celui situé à gauche a été construit postérieurement à la maison, probablement vers 1900.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façade imposante qui fait face à la rue mais qui est en partie dissimulée par une haie d'arbre opaque et par les pavillons d'entrée. Le petit pavillon situé à droite est très difficilement visible depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Soubassement en pierre meulière surmontée d'une grille en partie pleine et complété par un portail situé dans l'axe de symétrie de la maison.
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales : Maison

Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 5 travées dont une travée centrale (accès)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Indéterminé
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	RDC : 1 porte et 4 fenêtres (ou portes-fenêtres ?) R + 1 : 5 fenêtres
Occultation type et matériau	Volets en bois à R + 1 et sur la 1 ^{ère} fenêtre latérale gauche à RDC. Volets métalliques pliants intérieurs pour les autres fenêtres ou portes-fenêtres à RDC.
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps (appuis en bois), véranda
Modénature	Corniche moulurée à modillons, bandeau larmier, encadrement de baie mouluré
Autres éléments de décor	/
Modifications	Il semblerait qu'au RDC certains volets aient disparus et qu'ils furent remplacés par des volets métalliques installés derrière les vitres. Il apparaît également que leur vitrage bois ait été remplacé par du PVC. Ces modifications sont peut-être liées à la création de la véranda qui « englobe » les trois travées centrales.
Toiture	
Type de couverture	Toit 4 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoise
Percements	3 lucarnes à baie cintrée dans l'axe des 3 travées centrales
Modifications	Aucune de notoire



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Vue du pavillon située à gauche de l'entrée
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales : pavillon à gauche de l'entrée	
Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	R + C
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	3 fenêtres sur rue
Occultation type et matériau	Volets en bois
Méletterie et ferronnerie	/
Modénature	/
Autres éléments de décor	Brique polychrome
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes à demi-croupe
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoise
Percements	Lucarne
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	Cette maison témoigne de l'installation d'une bourgeoisie aisée dans la partie ouest de la ville sur des terrains qui appartenaient avant aux couvents.
Intérêt urbain et paysager	Rare maison à avoir conservé la plus grande partie de son vaste jardin et un accès sur le boulevard Jules Guesde qui permet aujourd'hui la lecture de la parcelle d'origine. Son implantation, isolée sur sa parcelle, renforce l'effet de symétrie.
Intérêt architectural	Très belle et grande demeure bourgeoise qui a subi peu de modification et qui est complétée par deux petits bâtiments l'un destiné au gardien et l'autre à l'écurie. Ce dernier de taille moins importante à l'origine a été construit au début du XXe siècle dans un style pittoresque (brique, faux pans de bois, aisselier apparent). Cette maison est un très bel exemple de l'architecture « domestique » de la période pré-industrielle et le seul témoignage de cette importance à Saint-Denis.

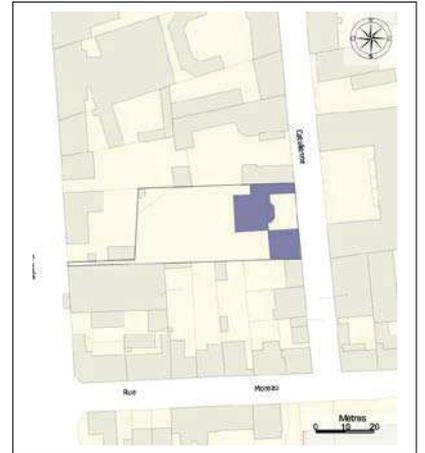
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il conviendra de conserver les matériaux d'origine, modestes sur les petits pavillons à l'entrée et plus nobles pour la maison, et de ne pas chercher à unifier l'ensemble. La clôture sera aussi conservée dans ses dispositions actuelles. Les extensions visibles de la rue et les surélévations sont interdites afin de conserver l'organisation spécifique de la parcelle. Lors de la réfection des couvertures, il est recommandé de supprimer les souches de cheminée qui ne sont pas d'origine que ce soit sur la maison ou sur le pavillon sur rue.
Autres	Voir fiches PLU n°112, 129, 220

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



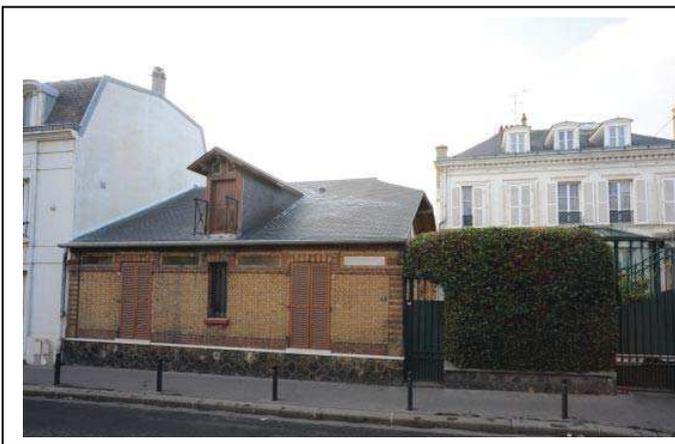
Autres vues



Ci-dessus et ci-dessous : façade sur la rue Catulienne
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Vue du pavillon d'entrée depuis la rue Catulienne
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie

Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. I, DDE, sd

Fiche PLU n° 112

Dénomination : Maison

Adresse : 7 rue Catulienne

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 17



Plan de situation source : INSEE

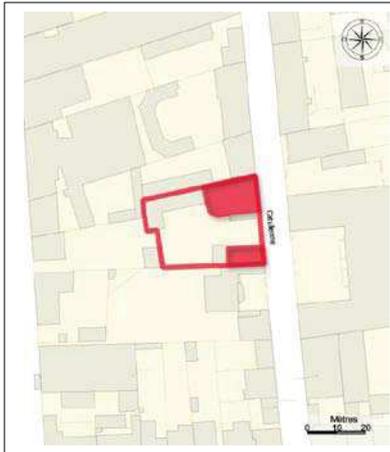
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Equipement à caractère social dit la Maison Martin Luther King
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	M. Noyelle
Propriétaire actuel	Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil



Façade sur la rue Catulienne
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelle qui fait face à la Banque de France et dotée d'un jardin arboré dans un secteur où les immeubles collectifs (R + 3, R + 4) sont dominants en direction de l'avenue de la République. Elle est située dans secteur où de nombreux bâtiments ont été identifiés comme remarquables.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée perpendiculairement par rapport à la rue Catulienne et alignée sur celle-ci. L'accès est latéral et elle est entourée par un jardin Maison complétée par un petit bâtiment de deux niveaux aligné sur la rue Catulienne.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	La façade principale est partiellement visible depuis la rue en raison du mur de clôture et des arbres.
Clôture : type et matériau	Mur plein enduit, piles en brique, portail plein et porte en fer
Modifications	Extension en fond de parcelle ? et l'aspect du mur de clôture



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 3 travées (façade sud) SS + R + 1 + C / 2 travées (façade est rue Catulienne)
Extensions / Modifications	Il existe peut-être une extension sur la façade arrière de la maison

Façades sud et est

Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Aucune de notoire

Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Fenêtres à huisseries bois. Façade sud : RDC : 2 baies (ou porte-fenêtre ?) et une porte d'entrée dans l'axe central ; R + 1 : 3 baies Façade est : RDC : 2 baies géminées ; R + 1 : 3 baies
---	--

Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
-------------------------------------	----------------------------

Méletterie et ferronnerie	Garde-corps, marquise
----------------------------------	-----------------------

Modénature	Corniche, encadrement de baie en brique
Autres éléments de décor	Cabochons en terre cuite formant frise en dessous de la corniche et au dessus des linteaux des fenêtres du RDC et de la porte. Briques polychromes formant damier au dessus des linteaux des fenêtres du 1 ^{er} étage.
Modifications	Protection en plexiglas sur certaines fenêtres.

Toiture

Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoise et zinc.

Percements	Façade sud : 3 lucarnes Façade est : 2 lucarnes
Modifications	Volets roulants sur les lucarnes et protection en plexiglas sur les fenêtres de la travée latérale droite (RDC et R + 1)



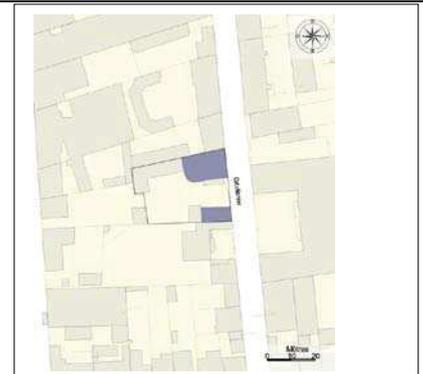
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	D'après Pierre Douzenel, en 1972, l'Evêché de Saint-Denis, qui était depuis 1958 installé dans le couvent des Carmélites, est transféré dans cette maison.
Intérêt urbain et paysager	Son implantation perpendiculairement à la rue a permis de ménager une cour arborée qui apporte à cette rue un caractère verdoyant et aéré rompant le rythme continu de celle-ci.
Intérêt architectural	Très bel exemple de maison où la brique est utilisée avec une grande élégance (damier, polychromie) et pourvue d'une frise originale en terre cuite dans les mêmes teintes. Façade dissymétrique sur rue avec des baies gémeillées sur l'une des deux travées. Large marquise (2 ou 3 travées) dont l'armature est visible depuis la rue.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison dite « perpendiculaire à la rue » 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public seront étudiées et traitées. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les surélévations sont interdites. Les extensions sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. On privilégiera une extension qui ne sera pas visible depuis la rue. Une attention particulière devra être portée au traitement du mur de clôture qui aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Il conviendra de conserver la ligne de soubassement, le couronnement et les piles en brique mais de supprimer les pavés de verre. Il serait souhaitable d'effectuer un sondage sous l'enduit du mur afin de préciser le gros-œuvre (briques ?) et peut-être ainsi la finition à lui apporter.
Autres	<i>Voir fiches PLU n°111, 129, 113, 220 etc</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



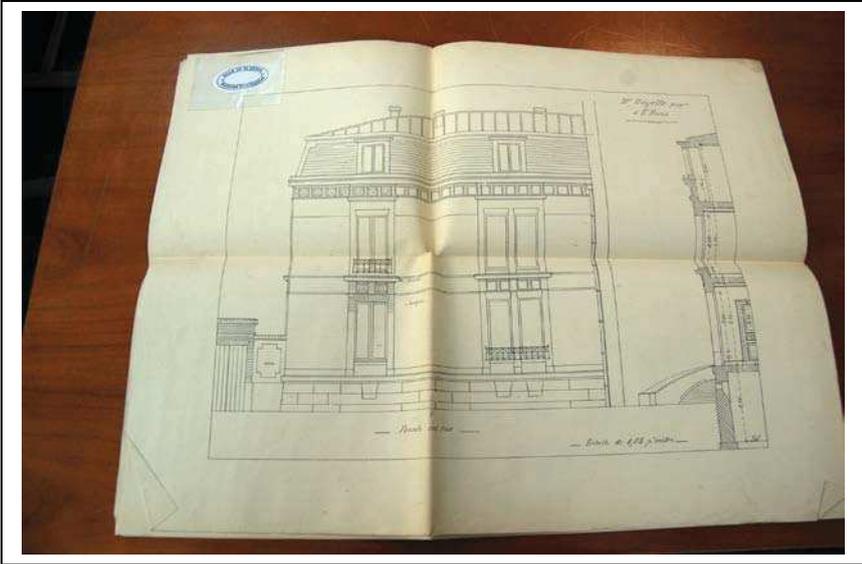
Autres vues



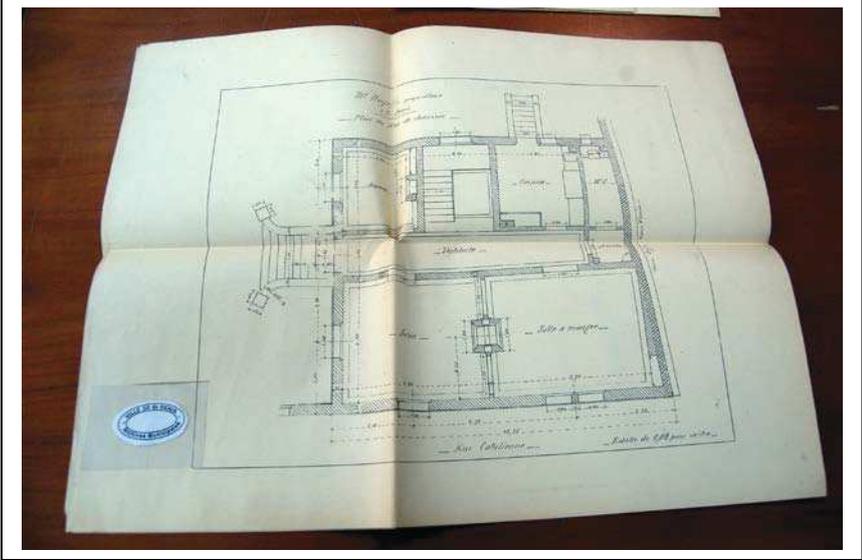
7 rue Catulienne
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

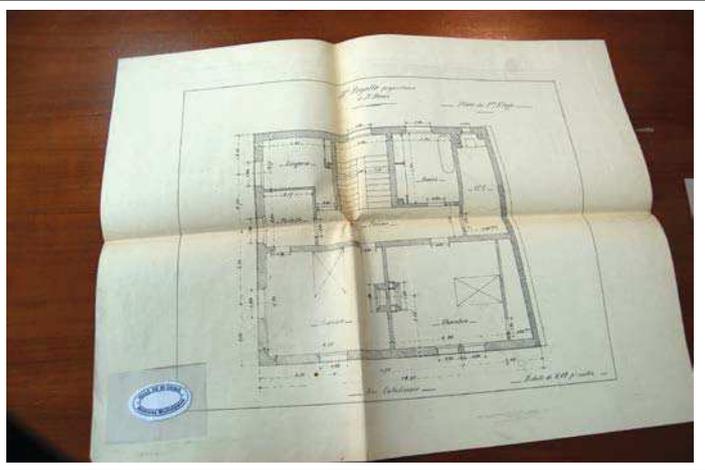
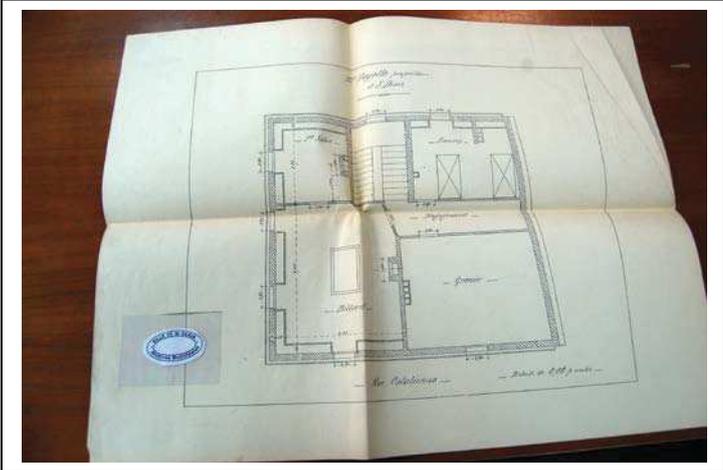
Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. I, DDE, sd
 AMSD, cote 2O47
 Douzenel, Pierre, A Saint-Denis aussi les rues ont leur histoire, T1, achevé en 1990, np. AM SD 1SD401



Ci-contre : vue de la façade sur la rue Catulienne
 AMSD cote 2O47



Ci-contre et ci-dessous : plans des RDC, 1^{er} et 2^e étages
 AMSD cote 2O47



Fiche PLU n°113

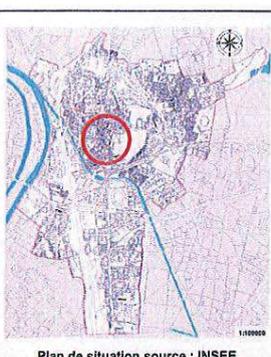
Dénomination :
Maison

Appellation (facultatif) : **Evêché de Saint-Denis**

Adresse : **16, boulevard Jules Guesde**

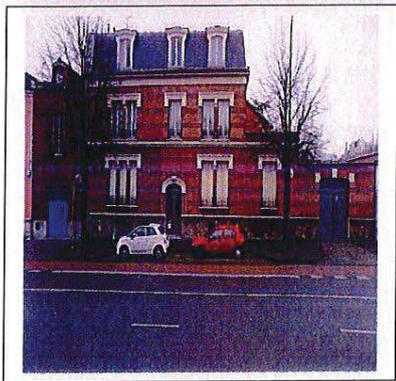
93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 21



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Entre 1900 et 1939
Destination initiale	Logement
Destination actuelle	Bureaux et logements
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Association Diocésaine de Saint-Denis

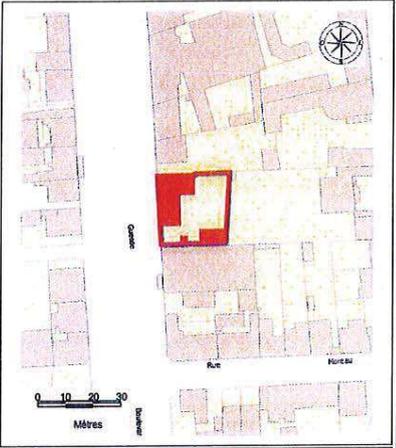


Façade sur le boulevard

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère

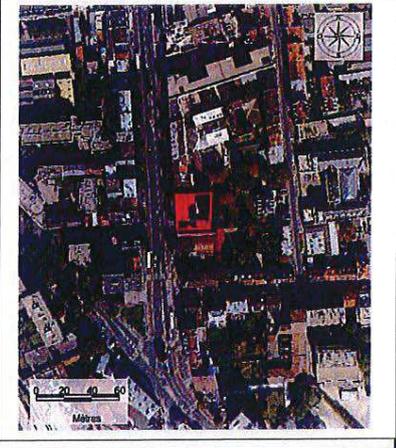
Contexte urbain et paysager	Maison intégrée dans un tissu urbain mixte à dominante d'immeubles de logements datant de la fin du XIX ^e -début XX ^e siècle et qui fait face à la villa Danré (voir fiche PLU n°146).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'église Saint-Denis de l'Estrée et du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison qui est alignée sur la voie et complétée par un mur de clôture. Implantée sur une parcelle rectangulaire, elle possède à l'arrière un jardin. En fond de parcelle, un garage ou abri a été construit
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Edifice remarquable dont la façade principale est parfaitement visible depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Mur de clôture conçu dans la continuité de la façade sur rue et composé d'un mur de soubassement en meulière surmonté d'un cordon et élévation de briques claires et de briques foncées organisées par alternance de bandes horizontales. Il est complété par une haute porte métallique surmontée d'un arc surbaissé en brique.
Modifications	Aucune de notable



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	En L.
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 4 travées (corps central) dont 1 composée seulement d'un SS + R. Façade sur rue du corps central légèrement dissymétrique.
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériaux visibles : meulière (soubassement) ; brique (élévation)
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte bois et vitre située dans la travée centrale du corps principal 2 ou 3 soupiraux au niveau du soubassement Baies jumelées à RDC (travée de droite) et à R+1 (travée droite et gauche) Baie simple pour la travée centrale à R+ 1 Baie à 3 travées à RDC (travée de gauche)
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps selon le même modèle (floral), grille décorative sur la partie haute de la porte, grille devant les soupiraux.
Modénature	Porte surmontée d'un arc en anse de panier mouluré et clé centrale en saillie, encadrements des fenêtres moulurés sur 1/3 ; corniche et bandeau saillants, allèges de tailles différentes à RDC et R + 1. Pilastres entre les baies jumelées couronnées d'une petite console.
Autres éléments de décor	Façade bichrome décorée de plusieurs bandes horizontales de brique de couleur plus foncée. Chaque bande est composée de 4 rangs de brique.
Modifications	Grilles d'aération créées dans le soubassement de la maison (gauche)
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart pour le corps principal et toit-terrasse pour la 4 ^e travée
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises sur les brisis et zinc sur les terrassons.
Percements	3 lucarnes avec sommet légèrement voûté situées dans l'axe des travées, 3 châssis de toit, cône zénithal qui éclaire l'escalier intérieur.
Modifications	Un petit appendice semble avoir été ajouté sur le toit-terrasse et est adossé au mur pignon du corps principal.



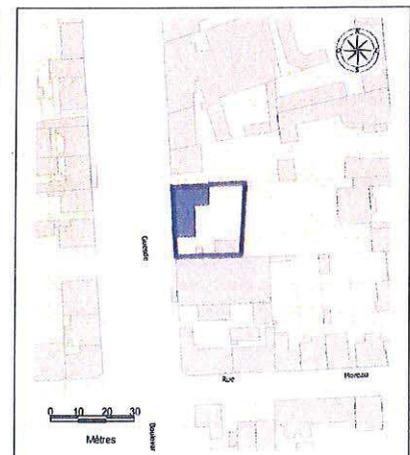
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n1A-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Au regard des plans (non datés, non signés et sans nom de maître d'ouvrage) conservés aux archives municipales, cette vaste maison possédait tout le confort bourgeois. Elle fut construite grâce à la vente de la partie arrière d'une très vaste parcelle sur laquelle était implantée une importante demeure également identifiée comme remarquable (voir fiche Plu n°146). Devenue le presbytère de la paroisse Saint-Denis de l'Estrée après la Libération, cette maison est, depuis les années 2000, la résidence de l'Evêque et du vicaire général.
Intérêt urbain et paysager	Très belle maison particulière dont le développement en longueur accentué par le mur de clôture prolonge sa façade. Son alignement sur rue lui donne un caractère urbain qui s'intègre parfaitement au front bâti du boulevard.
Intérêt architectural	Edifice remarquable par sa façade très bien conservée et qui, sans décor ostentatoire, est très soignée. La façade sur le jardin présente cette même qualité.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1 Le logement individuel 3.1.3 Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades, y compris l'élévation du mur de clôture qui fait partie intégrante de l'ensemble, sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions à l'arrière du bâtiment peuvent être autorisées si elles ne sont pas visibles de la rue et ne nuisent pas à la lecture architecturale de l'ensemble. Celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment. Les surélévations sont interdites.
Autres	<i>Voir fiches PLU n°111, 146</i>

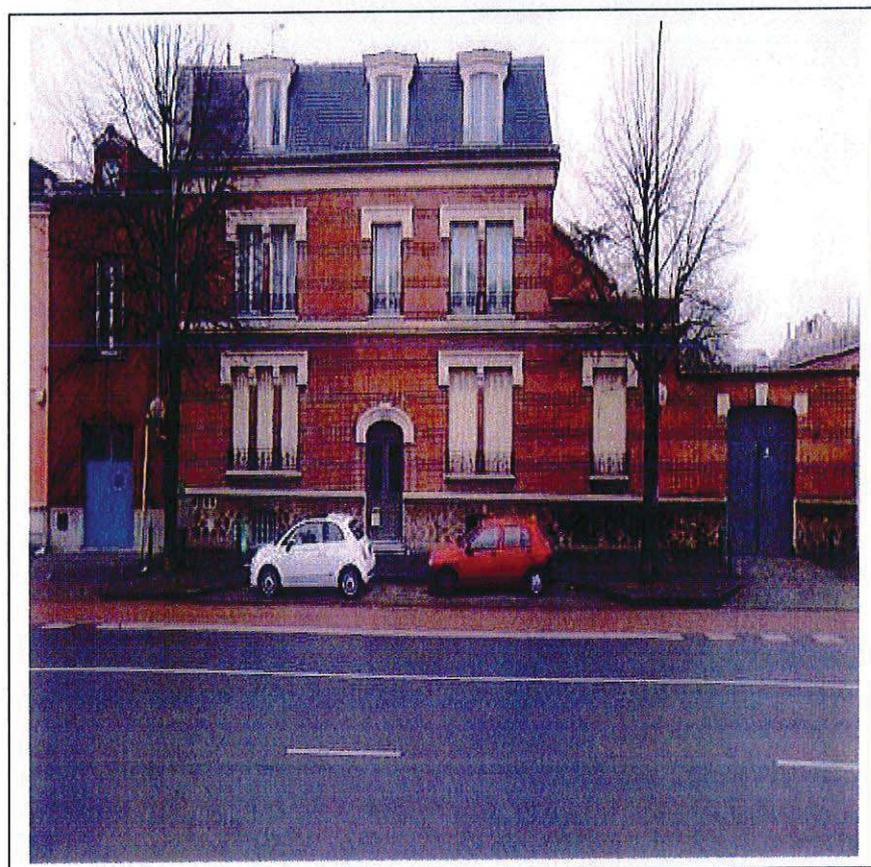
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



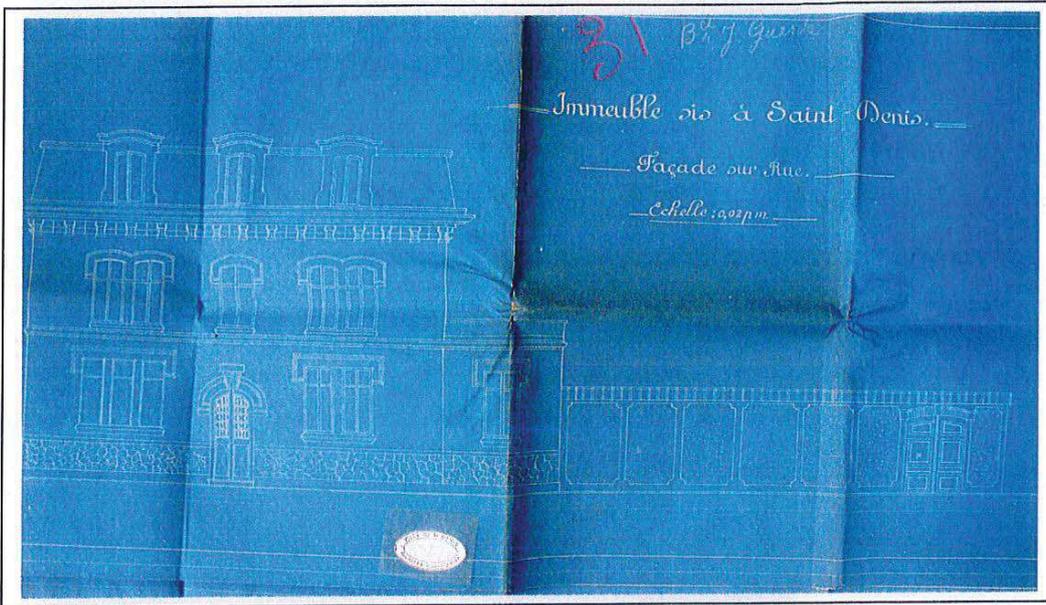
Autres vues



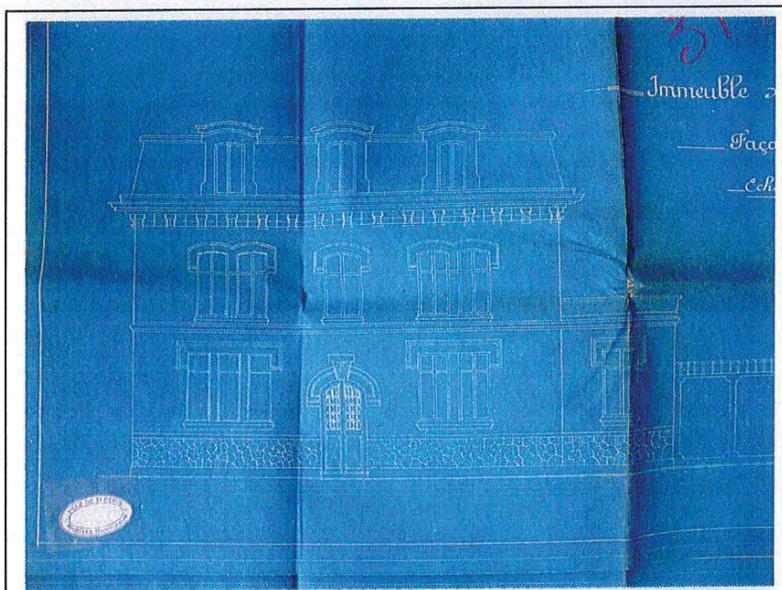
Haut et bas : vues de la façade sur le boulevard
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

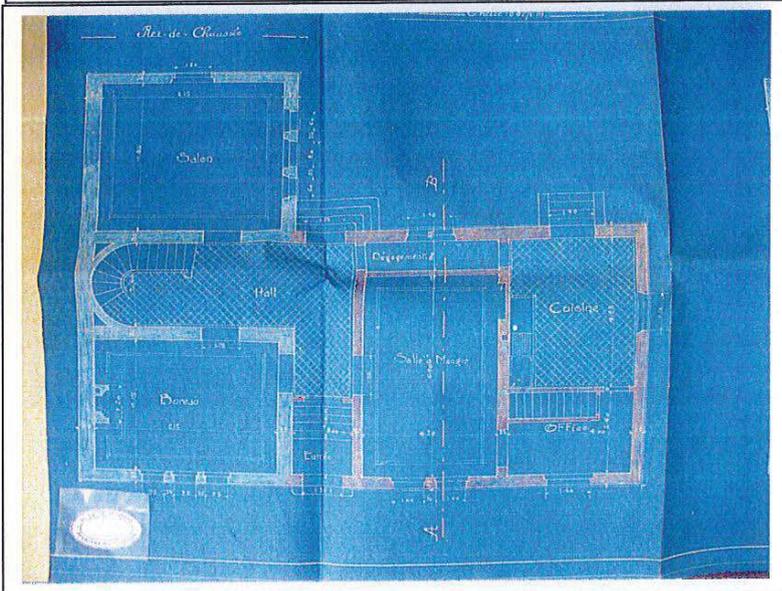
AMSD, PC n°20156



Ci-contre : façade sur le boulevard Jules Guesde et clôture
AMSD PC20156



Ci-contre : façade sur le boulevard Jules Guesde : le projet réalisé sera un peu différent de celui présenté ci contre ; la corniche sera dépourvue de modillons et les baies à R+1 ne sont pas surmontées d'arc mais sont similaires à celles du RDC.
AMSD PC20156



Ci-contre : plan du rez-de-chaussée
AMSD PC20156

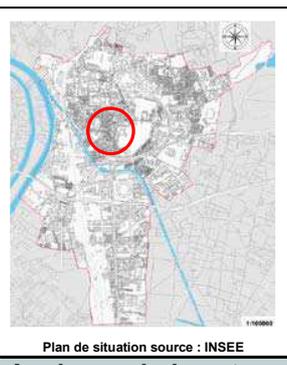
Fiche PLU n° 114

Dénomination : **Maison**

Adresse : **15 rue Emile Connoy**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 71



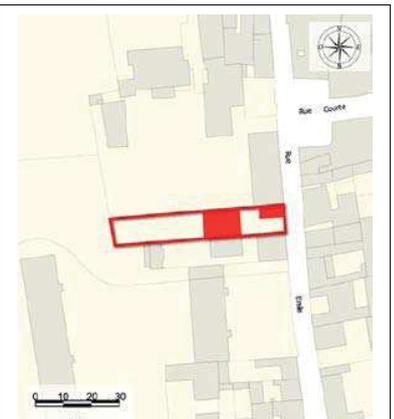
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1ere moitié du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

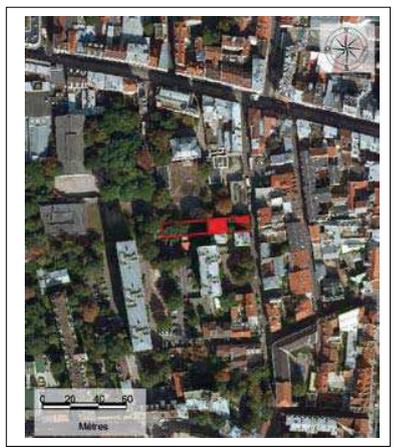
Contexte urbain et paysager	Parcelle située à proximité de l'ancien couvent des Ursulines et du centre PMI Connoy. Maison en milieu de parcelle de part et d'autre de laquelle deux immeubles alignés sur rue ont été bâtis. Elle fait partie des nombreuses édifices identifiés comme remarquables au sein de cette rue (voir notamment fiches plu n°13, 159, 12, 11, 10)
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée en milieu de parcelle et mitoyenne sur son côté latéral gauche. Jardin devant et derrière. Maison complétée par un garage (ancienne serre?) aligné sur la rue Emile Connoy. Maison à laquelle on accède par un escalier.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Maison dont la façade principale sur rue n'est que partiellement visible depuis l'espace public en raison du mur de clôture. Façade arrière visible via le parc associé au centre PMI Connoy. De la rue, elle semble écrasée par les immeubles mitoyens qui lui portent ombrage et ce, d'autant plus qu'elle est en retrait.
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'un mur plein avec porte en bois, grille partielle (encadrée par deux piles) et porte de garage. Mur en moellon recouvert d'enduit à double hauteur avec couronnement en ardoise.
Modifications	Clôture modifiée



Façade sur la rue Connoy
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturales

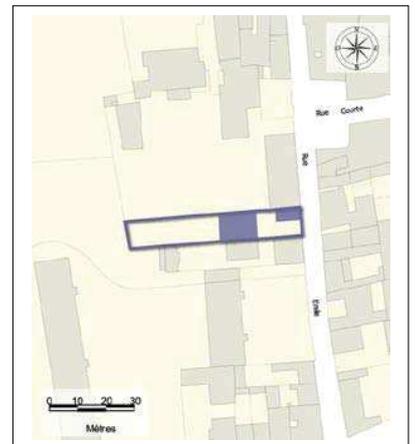
Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériau visible : crépi
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Fenêtres à huisseries bois ou PVC. RDC : 2 baies et une porte d'entrée dans l'axe central ; R + 1 : 3 baies.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants pour les fenêtres à RDC seulement
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps, marquise
Modénature	Bandeau, encadrement de baie et de porte mouluré
Autres éléments de décor	Pilastre avec sommet en pinacle, baie à arc déprimé surmontée de gâble en accolade (travée centrale)
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles plates, 2 cheminées, tabatières
Percements	3 lucarnes à fermette débordante
Modifications	Sur la façade arrière : couverture en zinc de la lucarne et du jardin d'hiver (structure bois).

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Implantation en milieu de parcelle qui marque une rupture avec les deux immeubles mitoyens à la parcelle ainsi qu'avec les constructions qui lui font face. Visibilité de sa façade arrière depuis le centre PMI E. Connoy.
Intérêt architectural	Très belle maison de style néo-gothique (pinacle, gâble en accolade...) qui possède en outre un très joli jardin d'hiver avec une structure bois à l'arrière et une serre (?) à l'entrée de la parcelle. La façade arrière est très différente de celle sur rue.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5 Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	La maison étant largement en retrait de la rue, la clôture est un élément prédominant du paysage urbain. Aussi, il est recommandé de travailler à une homogénéisation des matériaux utilisés ainsi que des hauteurs. Concernant la maison, on veillera à conserver la lisibilité des deux façades et notamment leurs écritures très différentes avec sur rue, la façade de présentation de style néo-gothique et sur jardin, la façade « commune ». De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites.
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



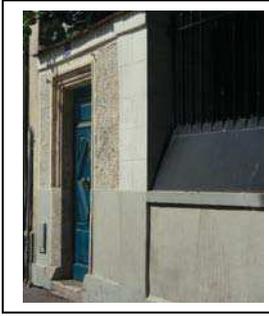
Autres vues



Façade postérieure visible depuis le cœur de l'îlot Condroyer.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade rue Emile Connoy
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Porte de clôture
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue des lucarnes façade rue Emile Connoy
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la façade rue Emile Connoy
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

1854 - Atlas communal de la Seine, CG93/DCPSL-DEA-SIGD
Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. II, DDE, sd



Plan de 1854 (Atlas communal de la Seine)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 115

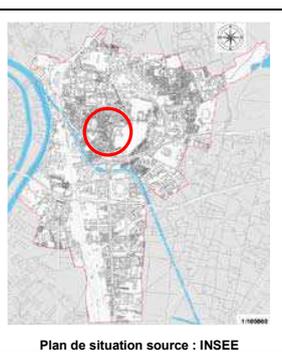
Dénomination :
Maison

Appellation (facultatif) : office notariale

Adresse : **11 rue des Ursulines**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AJ / 62



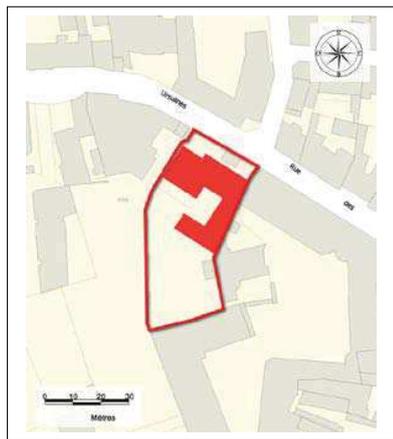
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 ^{er} quart du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement et bureaux
Destination actuelle	Logement et bureaux
Maître d'œuvre	Indéterminé, Coignet (entreprise) : bas reliefs
Maître d'ouvrage	M. Besnard (notaire)
Propriétaire actuel	Office notarial

Analyse urbaine et paysagère



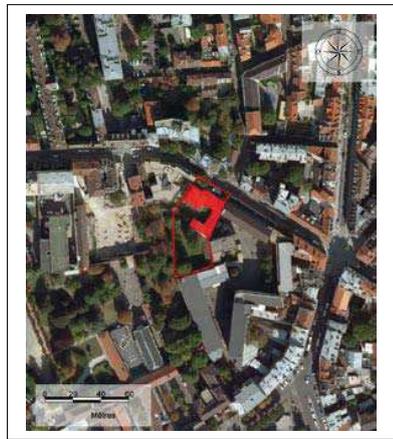
Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – IIA/SPD

Contexte urbain et paysager	Parcelle située face à la rue Emile Connoy et mitoyenne avec l'Ecole Saint Jean-Baptiste-de-la-Salle (voir fiche plu n°214). L'importante surface de la parcelle, sa forme en coude et son vaste jardin sont caractéristiques de cette partie de la ville qui fut bâtie progressivement sur les anciennes emprises conventuelles (couvent des Récollets).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Parcelle composée de deux bâtiments principaux accolés. Le premier (a) qui correspond à la maison complétée par une aile en avant-corps. Le second (b), situé à l'arrière de l'aile et qui forme un L inversé. Deux petits bâtiments complètent l'ensemble : l'un adossé au mur de clôture sur rue et l'autre situé au sud-est, en limite séparative avec l'Ecole Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle. Un important jardin est situé à l'arrière de la maison et une petite cour arborée marque la transition entre la rue des Ursulines et la maison.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	De par l'implantation du bâti en retrait sur la rue et sa hauteur moindre par rapport aux immeubles environnants, cette maison bien que constituant une rupture urbaine rappelle la présence de nombreuses maisons individuelles remarquables dans ce secteur (rue Moreau, Catulienne, E. Connoy). La présence d'un mur de clôture relativement haut et « massif » ne rend que très partiellement visible cette maison depuis la rue. L'aile arrière est quant à elle totalement invisible depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Mur de clôture percé par une grille formant porte et d'un portail pour voiture (grille). Mur composé d'un soubassement en meulière surmonté d'un mur enduit d'un ciment peint et couvert de tuiles mécaniques.
Modifications	Mur de clôture a peut-être été surélevé.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales des bâtiments a (façade sur rue)



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Plan actuel	Une maison de plan carré avec adjonction d'une aile de plan rectangulaire en avant-corps par rapport à la maison.
Élévation / nombre de travées	R+1 + C / 3 travées (maison) ; RDC / 5 travées (aile)
Extensions / Modifications	Aucune notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériau visible : meulière (soubassement)
Modifications	Aucune notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	2 portes. L'une métal/vitrée sur l'avant-corps. L'autre en bois ou PVC / vitrée pour la maison habitation 8 fenêtres huisseries bois : 4 à R+ 1 (dont 1 de petite taille) et 4 à RDC
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps, porte, marquises
Modénature	Corniche (frise), baies et portes à RDC surmontées d'arc segmentaire en brique.
Autres éléments de décor	
Modifications	Les garde-corps et la marquise sur la maison ne sont peut-être pas d'origine. Des grilles ont été apposées devant les fenêtres de l'aile en avant-corps.
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart (maison d'habitation), toit terrasse (aile en avant-corps), terrasse (travée commune à l'avant-corps et à la maison d'habitation)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises, zinc et 4 cheminées en brique
Percements	3 lucarnes (2 à pignon et 1 à croupe) structure bois. Alternance sur toutes les façades de lucarnes à croupe et lucarnes pignon.
Modifications	

Description et analyse architecturales des bâtiments b (description partielle)	
Plan actuel	En L inversé
Élévation / nombre de travées	de RDC à R+ 2 / 14 travées à RDC et 17 ou 18 travées à R + 1
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériau visible : brique ocre / grise et rouge
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	14 fenêtres à RDC, et 17 ou 18 fenêtres à R + 1 (huisseries bois)
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Indéterminé
Modénature	Linteaux et appuis de fenêtre saillant en ciment ou béton Coignet ?
Autres éléments de décor	A RDC : chaque plein-de-travée est orné d'un panneau en bas relief à motif géométrique en forme de losange. A R + 1 : pleins-de-travée sont ornés d'un panneau en bas relief mettant en scène des putti. Au total, ce sont 4 « tableaux » différents qui se répartissent en plusieurs exemplaires sur l'ensemble des 17 ou 18 travées. Ces « tableaux » évoquent des putti tirant sur une corde ; entourés de guirlande de fleurs ; se baignant dans une bassine (?) avec une corbeille de fruits ou fleurs à côté ou se baignant dans une bassine (?) avec à proximité un jonc.
Modifications	Ouverture d'une petite fenêtre sur la façade ouest. Stores en tissu ont été ajoutés
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse et toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc, tuiles mécaniques
Percements	Châssis de toit
Modifications	Toiture surélevée avec modification d'une partie de la pente de la toiture modifiée et création de 5 fenêtres horizontales.

Critères de protection

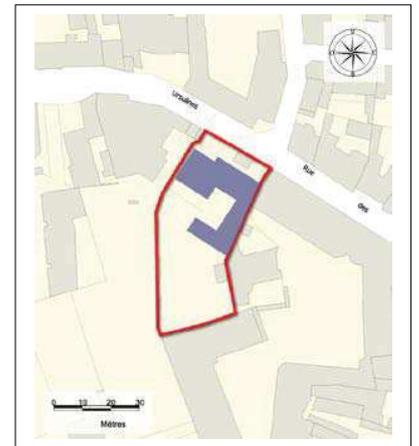
Intérêt historique	Cette maison complétée par des bureaux a très vraisemblablement été construite dès son origine comme office notarial pour le compte de M. Besnard, notaire à Saint-Denis. Au regard des cartes anciennes, cet office aurait succédé à une construction plus ancienne et qui servait déjà comme office notarial, M. Besnard ayant exercé à cette adresse avant 1900. Il faisait ainsi face à un autre office notarial, celui de M. Maillard situé au 10 rue des Ursulines. Les panneaux en bas-relief sur les pleins-de-travées du bâtiment en brique construit sur jardin sont attribuables à l'entreprise Coignet qui en « créant [...] la société centrale des bétons agglomérés en 1861 à Asnières, lance toute une gamme de moulages et de décors architectoniques [...] » (extrait des <i>Cahiers de la Recherche architecturale</i> , n°29, 1992, p. 25). Une carte postale ancienne représentant les scénettes de putti en atteste (voir illustrations). Deux scènes sont également visibles sur les pleins-de-travées à RDC de l'immeuble situé en face de cette maison angle E. Connoy / 8 rue des Ursulines.
Intérêt urbain et paysager	L'implantation en retrait par rapport à la rue et la perception depuis la rue (maison à plan carré) forment une rupture dans le front bâti constitué, d'immeubles de rapport alignés sur rue qui rappelle la présence au sein de ce secteur de maisons cossues qui s'édifient ponctuellement.
Intérêt architectural	Edifice remarquable constitué de deux corps de bâtiment aux matériaux, aux volumes et éléments décoratifs radicalement différents mais qui présentent une unité dans leur imbrication par la présence d'ailes formant une liaison et un cheminant. Des deux marquises réalisées sur le bâtiment sur rue (l'une sur la maison, l'autre sur l'aile), celle sur l'aile est non seulement de très belle qualité, mais elle marque, de par sa taille, l'entrée destinée aux clients. Quant aux bas-reliefs sur les pleins-de-travées du bâtiment sur jardin, outre leur intérêt historique, ils apportent au bâtiment en brique élégance et classicisme et soulignent harmonieusement les travées.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.4 Les façades en pierre 1.5 Les façades enduites 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel

	<p>3.1.1. Les typologies architecturales</p> <ul style="list-style-type: none"> • la maison en milieu de parcelle <p>3.1.2. Les clôtures</p>
Recommandations spécifiques	<p>Il conviendra de garder la lisibilité des différents corps de bâtiment (maison, aile avant de liaison, corps de bâtiment à l'arrière) tant du point de vue des gabarits et formes que du point de vue de l'architecture, des matériaux et des décors. Concernant le mur de clôture sur la rue des Ursulines, on veillera à conserver le portail dans l'axe de la maison et à proposer une finition satisfaisante du parement du mur. Le soubassement en meulière devra être préservé.</p> <p>Concernant les bâtiments, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment. Concernant les panneaux en bas-relief, il conviendra de les nettoyer tous ensemble afin d'avoir une même patine de finition et ce après des essais et l'établissement d'un protocole de restauration qui ne mettent pas en péril les « tableaux ».</p>
Autres	/

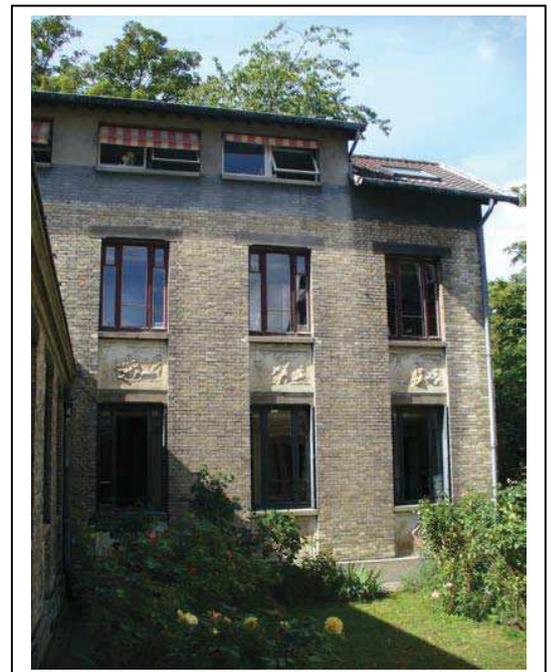
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Ci-dessus et ci-contre : bâtiment b et détail du plein de travée représentant des putti jouant avec une corde
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus:

A gauche : vue depuis la rue des Ursulines

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD

A droite : marquise de la porte d'entrée donnant accès à l'étude notariale

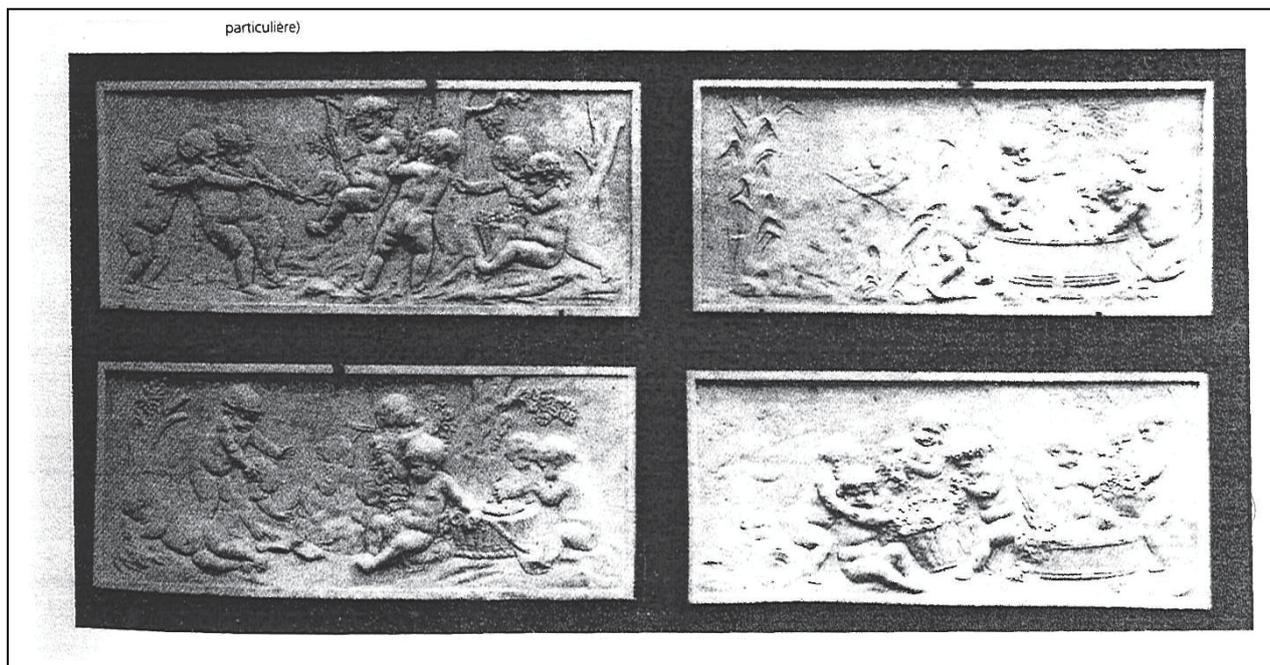
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Simonnet, Cyrille, « Le béton Coignet », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 29, 1992, pp. 15 -32

Atlas de la Seine, 1900

Atlas de la Seine, 1939



Carte postale ancienne de 4 moulage-béton artistique de la maison Coignet publiée dans Simonnet, Cyrille, « Le béton Coignet », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 29, 1992, p. 23

Fiche PLU n° 116

Dénomination : Maison

Adresse : 1 rue Gibault / 6 rue Franklin

93200 SAINT-DENIS

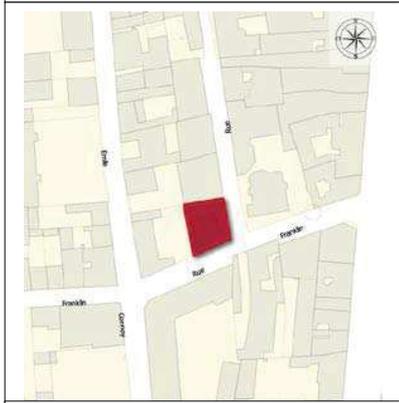
Cadastre (2010) AK / 25

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



Vue de la maison à l'angle des rues Gibault et Franklin.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Contexte urbain et paysager	Parcelle située à l'angle de rues (Gibault et Franklin) et à proximité de l'école Emile Connoy. Maison qui fait face à une autre maison identifiée comme remarquable implantée au 4 rue Franklin (voir fiche PLU n°109) Le cadre environnant est marqué par la présence de nombreuses maisons (rue E. Connoy, Ursulines) et quelques immeubles implantés principalement rue Gabriel Péri et ponctuellement rue des Ursulines
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison alignée sur la rue Franklin et en retrait sur la rue Gibault. Petite cour devant la maison et sur la façade latérale droite du corps de bâtiment rue Gilbaut.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les deux façades sur rue sont parfaitement visibles depuis l'espace public. En retrait pour l'une et sur rue pour l'autre, les façades rendent compte de la composante urbaine et de villégiature qui caractérisent cette maison.
Clôture : type et matériau	Rue Gibault : mur de soubassement surmonté d'une grille et complété par deux portes (porte d'entrée et portail sur cour) conçues selon le même principe que le mur de clôture c'est-à-dire en matérialisant le soubassement de la porte par une grille pleine. Rue Franklin : mur plein en brique jusqu'à la pile d'angle.
Modifications	Ajout d'un abri à l'entrée latérale droite

Description et analyse architecturales

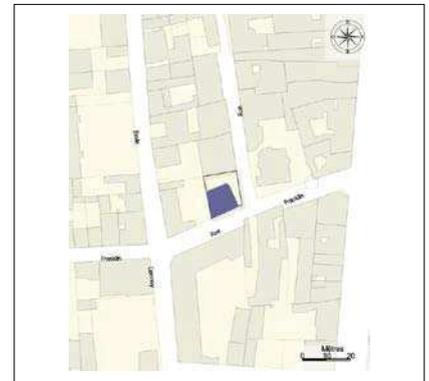
Plan actuel	Rectangulaire
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Elévation / nombre de travées	Rue Gibault : SS + R + 1 + C / 3 travées (rue Gibault) et 4 travées (rue Franklin)
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades est (rue Guilbaud) et sud (rue Franklin)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Les briques ont été repeintes avec un jeu de couleurs différent selon s'il s'agit du gros œuvre ou de la modénature.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Rue Gibault : 2 fenêtres à RDC (dont une à trois vantaux) et 3 fenêtres à R + 1. Porte d'entrée à deux vantaux bois et vitre. Rue Franklin : 3 fenêtres à RDC, 4 fenêtres à R + 1, oculus sur mur pignon, porte pleine en bois avec imposte à deux vantaux.
Occultation type et matériau	Rue Gibault : volets en bois à persienne à l'exception de la fenêtre à trois vantaux qui a des volets métalliques pliants Rue Franklin : volets en bois à persiennes à R + 1 (sauf fenêtre sur mur pignon)
Méletterie et ferronnerie	Rue Gibault : garde-corps, marquise, grille décorative sur la porte d'entrée. Rue Franklin : garde-corps à R + 1.
Modénature	Rues Gibault et Franklin : chaînage d'angle en brique, bandeau, encadrements de baies et de portes avec arc surbaissé posé sur sommier et avec clef centrale à l'exception de la baie à RDC (rue Gibault) de la travée de droite qui est dépourvue d'un arc et traitée avec un linteau droit.
Autres éléments de décor	/
Modifications	Rue Franklin : les garde-corps à RDC semblent avoir été supprimés pour laisser la place à des grilles.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 1 cheminée (enduite ?)
Percements	/
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Le traitement de l'angle a été parfaitement maîtrisé par l'architecte qui propose une alternative entre la maison de ville et la maison de campagne grâce notamment à la présence du mur pignon situé à l'angle et à l'implantation en retrait rue Gibault.
Intérêt architectural	Maison d'architecture très différente de la villa qui lui fait face tant par sa taille que par son style et qui participe pleinement à l'éclectisme architectural spécifique de ce quartier (rues E. Connoy, Franklin, des Ursulines, Moreau...). De plus, une distinction intéressante est faite entre les deux corps de bâtiments qui composent cette maison avec un traitement différencié de la porte d'entrée ou de la taille des ouvertures (plus petites rue Franklin). La clôture (mur plein et haut rue Franklin / mur surmonté d'une grille rue Gibault) est également un élément très important qui participe à la hiérarchisation des façades.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • la maison dite « perpendiculaire à la rue » 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites, les extensions aussi car le terrain n'en permet pas une implantation satisfaisante et réduirait considérablement l'espace ouvert de la cour qui est petite. Dans le cadre de travaux de ravalement, les deux façades visibles de la rue devront être étudiées et traitées afin de ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble. Les éléments de décor, de modénatures ou de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devront être restaurés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'identification de l'état d'origine des façades (nature de la brique, apparente ou peinte ?). Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la clôture : la différence de traitement entre la composition, mur bahut et grille, rue Gibault et le mur plein, rue Franklin devra être préservée. Enfin, la vue au niveau de la grille ne doit pas être occultée afin de préserver la perception que l'on a de cette maison et de son jardin depuis l'espace public.
Autres	<i>Voir fiches PLU n°26, 109, 157 etc</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Façade sur la rue Franklin avec en second plan la villa située 4 rue Franklin réalisée dans un style architectural très différent.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façades rue Gibault / Franklin
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la façade rue Gibault
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur la rue Franklin,
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 117

Dénomination : **Maison**

Adresse : **3 avenue Albert Einstein**

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AO / 50



Plan de situation source : INSEE

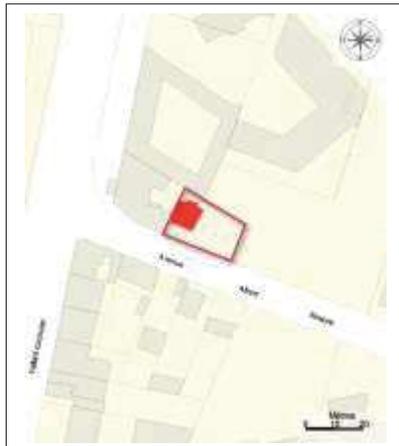
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	2 ^e moitié du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé ou maison de rapport
Destination actuelle	Logement individuel ou privé ou maison de rapport
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



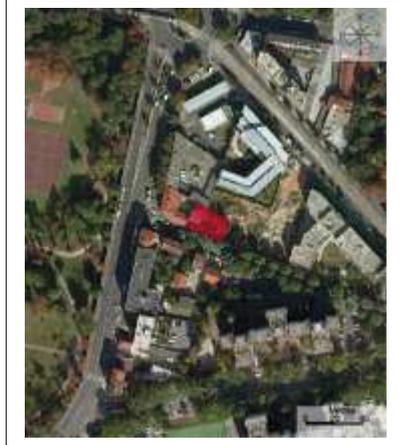
Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	Parcelle située le long d'une voie arborée, à proximité du parc de la Légion d'Honneur et en mitoyenneté d'un terrain en friche. Elle est implantée dans un environnement urbain et parcellaire éclectique tant du point de vue des gabarits que des périodes d'édification.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée parallèlement à la rue Albert Einstein et en retrait par rapport à celle-ci. Le jardin est situé à l'arrière et sur le côté latéral droit. La maison comporte deux entrées, l'une sur sa façade principale, l'autre sur sa façade latérale droite et qui correspond peut-être à deux logements. Maison mitoyenne sur son côté gauche.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Si la maison est peu visible depuis l'avenue Paul Vaillant-Couturier en raison de son implantation en retrait par rapport au bâtiment d'angle qui est lui, aligné sur rue, elle reste visible depuis la rue Albert Einstein.
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'une grille sur un mur soubassement flanquée de deux piles (devant la maison) avec porte au centre et devant le jardin latéral droit d'un mur plein
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

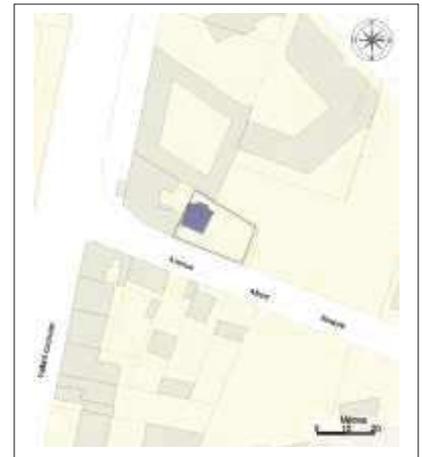
Plan actuel	Rectangulaire (façade principale symétrique)
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Elévation / nombre de travées	Façade sur rue : RDC + R + 1 + C / 3 travées dont 1 travée centrale principale (accès, lucarne...)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériau visible : enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	5 fenêtres (façade sur rue) et 3 fenêtres (façade latérale droite) à huisseries bois ; Porte bois et vitre axée sur la façade (façade sur rue), porte sur la travée de droite (façade latérale droite)
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps, porte, 2 marquises (1 sur chacune des façades), grille décorative sur la porte d'entrée.
Modénature	Corniche à modillons supportée par des consoles et interrompue (sur la façade principale) au niveau de l'axe central pour laisser place à un décor de mosaïques floral. Entre les consoles court une frise avec motifs de vague.
Autres éléments de décor	Décor floral réalisé en mosaïque
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises et zinc
Percements	1 lucarne (façade sur rue) axée sur la travée centrale, 2 lucarnes (façade latérale droite)
Modifications	Garde-corps sur la lucarne (façade sur rue)

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Rare maison "bourgeoise" située dans ce quartier à dominante populaire. L'important jardin implanté sur la partie ouest de la parcelle permet de rendre visible depuis la rue ses deux façades.
Intérêt architectural	Les deux façades visibles depuis la rue sont de facture sobre et harmonieuse et mettent en valeur la très belle corniche, la marquise avec volute et les garde-corps des fenêtres. Sa façade principale présente de surcroît une symétrie parfaite que vient renforcer la clôture et le très beau décor en mosaïques avec motif de fleurs.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les surélévations sont interdites. Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). De manière générale, la symétrie de la façade ainsi que celle du mur de clôture dont l'accès se situe dans l'axe de la maison doit être conservée. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la clôture : la différence de traitement entre la composition, mur bahut et grille, devant la maison et le mur plein, devant le jardin latéral doit être préservée. Enfin, la vue au niveau de la grille ne doit pas être occultée afin de préserver la perception que l'on a de cette maison et de son jardin depuis l'espace public.
Autres	Clôture (soubassement, piles et grille)

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Façades sud et est et clôture depuis l'avenue Albert Einstein. On peut apercevoir sur la façade latérale une marquise correspondant peut-être à une autre entrée.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la mosaïque située au dessus de la fenêtre à R+1 (travée centrale)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 118

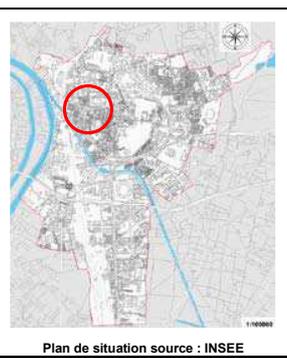
Dénomination : **Maison**

Appellation (facultatif) : **Ecole municipale d'arts plastiques Courbet**

Adresse : **51 rue Auguste Poullain**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) Y / 8



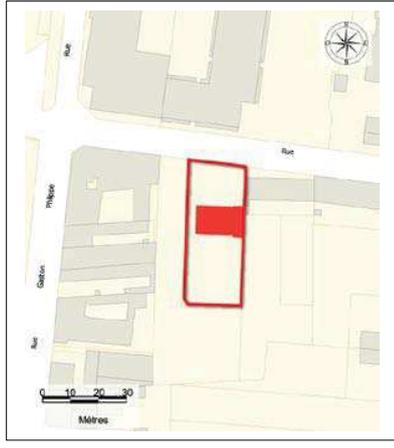
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1850 - 1875
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Equipement public : enseignement d'arts plastiques
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère



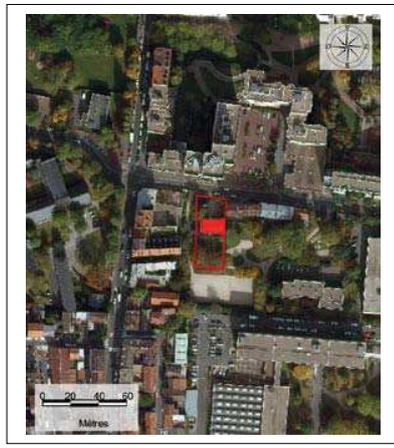
Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	Parcelle rectangulaire qui donne sur la rue A. Poullain et fait face à une tour de logements (le clos du lendit). Parcelle d'origine a été réduite afin de créer le square A. Poullain à l'arrière de la maison. La présence de cette maison constitue une rupture dans l'échelle urbaine de par son implantation en retrait par rapport à la rue et de par son gabarit.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de l'église Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Bâtiment implanté parallèlement à la rue avec une cour devant et un petit jardin à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Belle demeure qui s'impose à la vue des passants et présente une composition harmonieuse (clôture, portail, retrait par rapport à la rue, escalier en pierre avec balustrades).
Clôture : type et matériau	Mur de soubassement et piles en pierre. Grille et portail sur rue probablement d'origine.
Modifications	Maison initialement implantée en cœur de parcelle et sur une parcelle beaucoup plus profonde. Implantation dans la seconde moitié du XXe siècle d'un petit bâtiment à RDC dans la cour avant en limite de parcelle latérale gauche. Grille fermant la parcelle à l'arrière de la maison a été ajoutée très certainement lors de la création du square.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Plan actuel	Rectangulaire avec un petit avant-corps latéral sur façade principale mais aussi sur façade postérieure.
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS surélevé + R + 1 + C / 4 travées (1 sur l'avant-corps latéral et 3 symétriques par rapport à l'axe d'entrée)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit plâtre
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte d'entrée à deux vantaux bois et vitre à RDC sur la travée centrale du corps principal. Fenêtres bois à RDC (sur les autres travées) et à R + 1 (sur les 4 travées)
Occultation type et matériau	Volets en bois à persiennes
Métallerie et ferronnerie	Garde corps avec modèles différents pour les fenêtres à RDC et celles du 1er étage. Grille décorative sur la porte d'entrée. Barres d'appui au droit des lucarnes.
Modénature	Corniche moulurée, chaînage d'angle en pierre, bandeau. Encadrements de baies et de porte moulurés
Autres éléments de décor	Ouvertures surmontées d'éléments sculptés différents selon leurs emplacements : travée centrale sur corps principal : visage de femme et guirlande de roses ; et sur les autres travées : motifs floraux. Entrefenêtres
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et	Ardoises et zinc

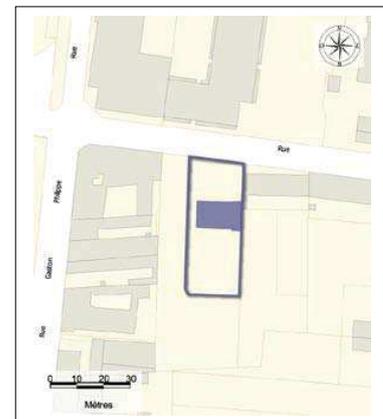
éléments de décor	
Percements	3 lucarnes à bâtière ; 1 lucarne à baie cintrée surmontée d'un visage de femme (différent de celui des niveaux inférieurs) toujours pour marquer la travée centrale du corps principal et l'axe de l'entrée.
Modifications	Réfection complète de la toiture à l'occasion du réaménagement du pavillon pour y abriter l'école d'arts plastiques. Ces travaux connus par des sources d'archive ont été faits dans le respect du bâtiment.

Critères de protection	
Intérêt historique	En 1891, d'après le recensement de population, il semblerait que cette maison soit celle de M. Edouard Cerf, américain et négociant en vin. A la fin des années 1970, des travaux d'aménagement et de réfection de la toiture sont réalisés par les services de la ville de Saint-Denis (G.Charriere-Grillon, architecte et directeur général des services techniques et Jean Claude Dolo, architecte, service architecture) pour y installer l'école d'arts plastiques. L'Union des arts plastiques de Saint-Denis était jusqu'alors implantée 4 rue de la Légion d'Honneur.
Intérêt urbain et paysager	Outre une parfaite visibilité depuis la rue (absence de végétal, grille), la création récente du square a permis de mettre en valeur la façade postérieure de la maison.
Intérêt architectural	Très belle demeure (escaliers, visages sculptés) à la façade asymétrique de part la présence de l'avant-corps et en très bon état de conservation. La façade postérieure présente les mêmes caractéristiques architecturales que celles sur rue (ouvertures surmontées d'éléments sculptés différents selon leurs emplacements, 1 seule lucarne à baie cintrée, etc). Les aménagements réalisés par la ville en 1978-1980 n'ont en rien modifié le bâtiment d'origine.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison et le mur de clôture seront conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Ci-dessus: façades sur la rue A. Poullain
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus: façade postérieure
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



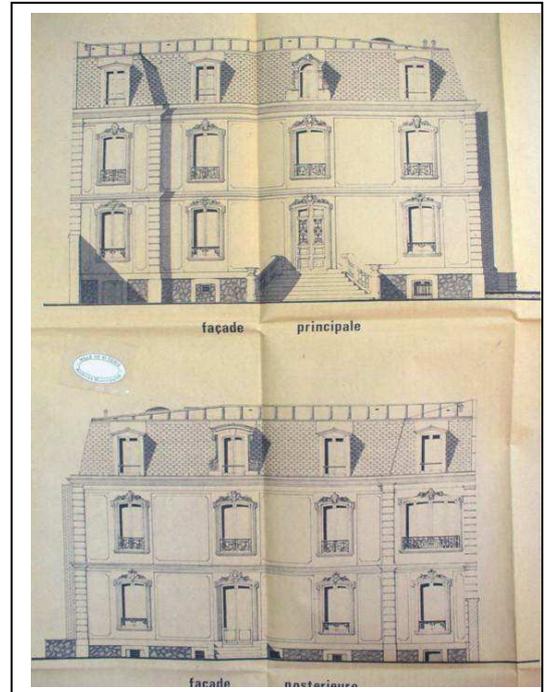
Façade principale : Détail de la travée centrale RDC/R+1
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

- AMSD, fonds Bâtiments communaux 1983-1993, côte 232W3
- Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. I, DDE, sd
- Registre de Population de 1891, AD D2M7
- Extrait de la carte 1874 Atlas communal de la Seine (révision)



Ci-contre : 1874 - Atlas communal de la Seine (révision)
CG93/DCPSL-DEA-SIGD



Façades principale et postérieure. Etat en 1978.
AMSD côte 232W3

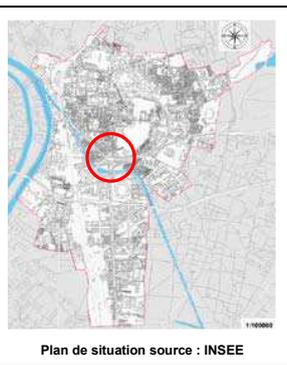
Fiche ensemble PLU n°120

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maison et immeuble

Adresse : **1 rue Désiré Lelay (maison) et 3 rue Désiré Lelay (immeuble)**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BI / 6 et BI / 7



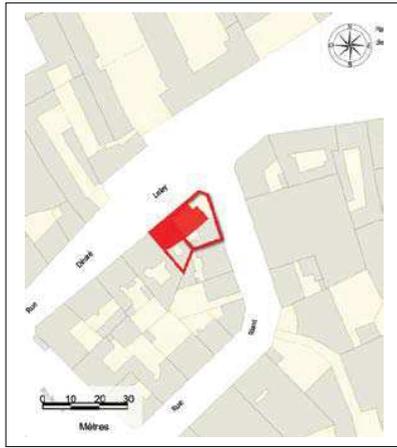
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1 ^{er} quart du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Jules Moulin (architecte)
Maître d'ouvrage	M. Dioudonnat
Propriétaire actuel	Indéterminé



Vue de la façade principale rue Riant.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

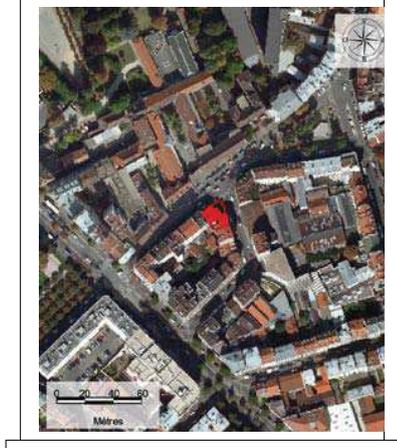
Contexte urbain et paysager	Parcelle située en angle de rues (Riant et Désiré Lelay) et implantée dans le secteur très dense du centre-ville historique et à proximité immédiate de la Place de la Résistance constituée d'un espace public central arboré et d'un front bâti quasiment continu mais caractérisé par une importante hétérogénéité des gabarits.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection du couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Maison implantée en retrait par rapport à la rue Rians et alignée sur la rue Désiré Lelay. Une petite cour arborée est située devant la maison.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Maison dont la façade alignée sur la rue Désiré Lelay s'inscrit dans la continuité du front bâti de cette rue tout en marquant sa spécificité : maison (non un immeuble), implantation perpendiculaire à la rue Désiré Lelay, en retrait par rapport à la rue Riant.
Clôture : type et matériau	Mur de soubassement en meulière surmonté d'une grille. Joli portail encadré par deux piles en briques et pierres surmontées d'un chapiteau à quatre faces.
Modifications	Le jardin initialement placé sur la partie latérale gauche a aujourd'hui disparue et a fait place à deux garages.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales de la Maison Nv.1

Plans actuels	En L
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 + C / 3 travées (façade nord-ouest, rue Riant) SS + R + 1 + C / 3 travées (façade nord-est, rue Désiré Lelay)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants :	
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : soubassement en meulière, élévation en brique
Modifications	Un enduit ciment recouvre aujourd'hui le mur gouttereau latéral gauche, le pignon ainsi que la frise au niveau de la corniche.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade nord-ouest (rue Riant) : Porte d'entrée dissimulée par le porche fermé par des portes fenêtres. Porche surmonté d'une balustrade. 5 fenêtres réparties sur les 3 travées. Œil de bœuf sur le pignon. Façade nord-est (rue Désiré Lelay) : 4 fenêtres (huisseries bois) réparties sur les deux niveaux (RDC et R + 1).
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps, tirants
Modénature	Corniche et chaînages d'angle en briques polychromes, balustrade, encadrements de baies moulurés avec linteaux droits à R + 1 et en arc surbaissé à RDC.
Autres éléments de décor	Céramiques à motifs de feuilles et bogues de marronniers. Œil de bœuf souligné par plusieurs rangs de briques polychromes. Piles d'angle du porche d'entrée surmontées d'un chapiteau corinthien.
Modifications	Sur le mur gouttereau latéral gauche : 2 fenêtres ont été murées, 1 diminuée dans sa hauteur et certains gardes corps supprimés.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Aisseliers et ferme apparents ouvragés, 1 cheminée en brique
Percements	/
Modifications	Au regard du permis de construire qui a été déposé, le toit original devait comporter une crête ainsi que deux épis de faîtage aujourd'hui disparus. Une bouche d'aération a été ajoutée sur la pente gauche du mur pignon. Châssis de toit. Restauration de la couverture visible (2 couleurs de tuiles).



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

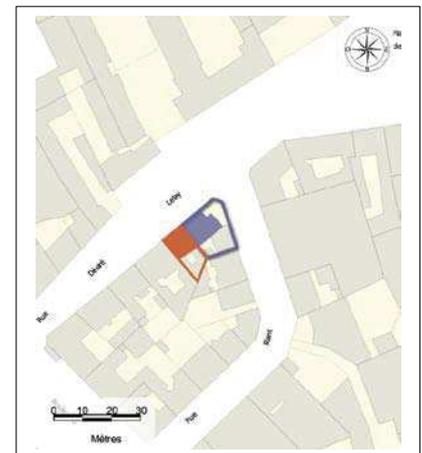
Critères de protection	
Intérêt historique	Villa que l'on peut attribuer de façon formelle à Jules Moulin, architecte dionysien dont l'agence, située rue Catulienne, a été fondée en 1868 et qui a construit de nombreux immeubles à Saint-Denis.
Intérêt urbain et paysager	Seule maison construite au sein d'un tissu urbain principalement composé d'immeubles.
Intérêt architectural	Très intéressante villa à la silhouette originale. Les façades nous offrent une démonstration variée de l'usage de la brique et présente de nombreux détails soignés (rangs de briques qui soulignent l'œil de bœuf, céramiques, éléments de charpentes décorés).
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE : maison 1 rue Désiré Lelay	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE : immeuble 3 rue Désiré Lelay	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 2.2 Les lotissements du nord-est 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>La maison et la clôture seront conservées et restaurées selon leurs dispositions d'origine. Les surélévations et les extensions sont interdites.</p> <p>Dans le cadre de travaux de ravalement, les façades visibles de la rue seront étudiées et traitées pour ne pas perturber et dénaturer la cohérence architecturale de l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).</p> <p>Dans le cas d'une rénovation, il pourrait être envisagé de retrouver l'état d'origine des baies qui ont été murées et modifiées (diminuées dans leur hauteur). On veillera aussi à retrouver une cohérence générale de la toiture en utilisant des tuiles de même couleur sur l'ensemble et en intégrant de manière plus satisfaisante, bouche d'aération et châssis de toit.</p> <p>Concernant l'immeuble au 3 rue Désiré Lelay, il conviendra de conserver la lisibilité du mur en brique qui participe à la qualité du paysage urbain et valorise la maison. L'implantation à l'alignement sur rue ainsi que le gabarit servant de « mise en scène » à la maison devront aussi être préservés.</p>
Autres	Voir fiches PLU n°69

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.3

1/2500^e



Autres vues



Angle rue Désiré Lelay / rue Riant
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Façade sur la rue Riant
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



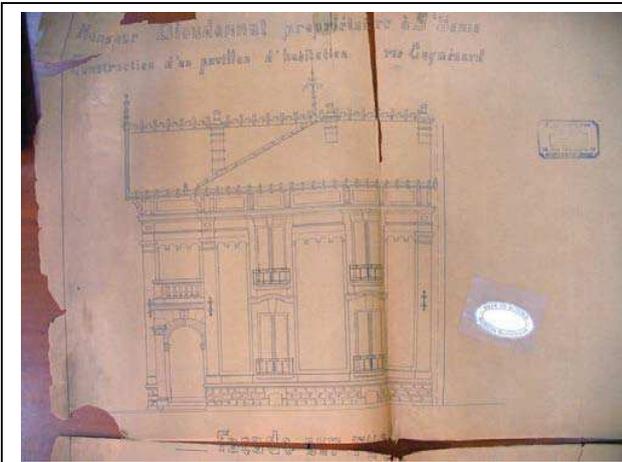
Détail de l'ornementation de façade.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



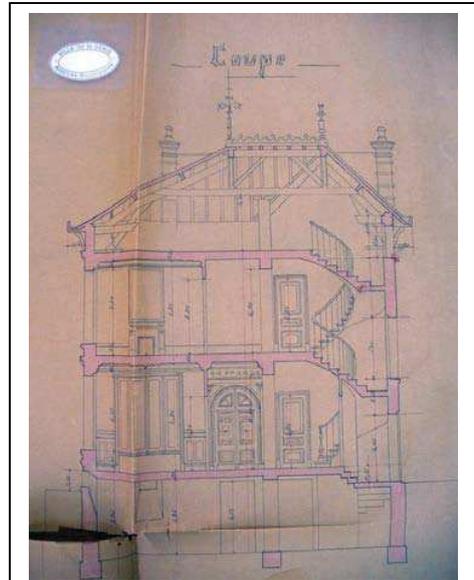
Façade latérale gauche depuis la rue Riant.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

AMSD, fonds d'Urbanisme Contemporain, Série O, autorisations et permis de construire 2078. Voir ci-dessous
Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. IV, DDE, sd



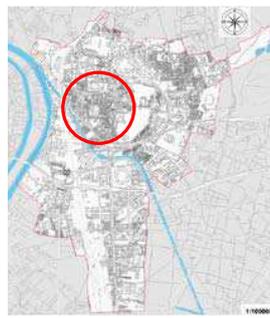
Ci-dessus : dessin de la façade rue Désiré Lelay (anciennement rue Guyménard), J. Moulin (architecte), sd.
Ci-contre : coupe
AMSD, 2078



Fiche PLU n° 121

Dénomination : **Maison**A Adresse : **4 rue Paul Eluard****9 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AC / 80



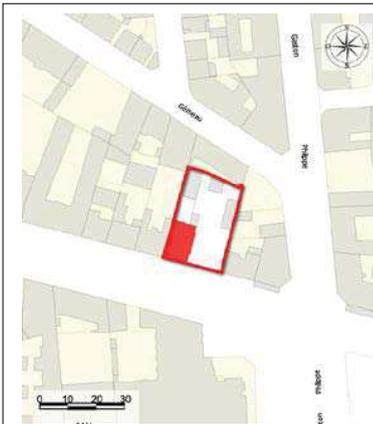
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction	2 nd e moitié du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé ?
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelle donnant sur la rue Paul Eluard et face au théâtre Gérard Philippe dans un quartier essentiellement composé d'immeubles collectifs et d'équipement.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée perpendiculairement à la rue Paul Eluard et alignée sur cette dernière. Cour et entrée principale sur la façade principale (est). La façade sur rue étant en quelque sorte secondaire.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	La façade sur rue est parfaitement visible depuis la rue tandis que la façade est est partiellement dissimulée par le mur de clôture. Maison qui se distingue du tissu environnant par son implantation, perpendiculaire à la rue et la présence du cour sur rue.
Clôture : type et matériau	Mur de clôture est composé d'un portail avec les piles en pierre de taille de part et d'autre sur lesquels s'appuie le mur plein d'une hauteur de 2m50. Ce mur est également percé par une porte d'entrée. La clôture est traitée dans la continuité des façades (même hauteur du soubassement)
Modifications	La parcelle est lotie de petites constructions édifiées à l'arrière de la maison principale (nord-ouest) et sur le côté est de la parcelle

Façade sur la rue Paul Eluard
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Plan cadastral DGI 1/2500 1/5000

Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/1000 ou
1/500

Description et analyse architecturales

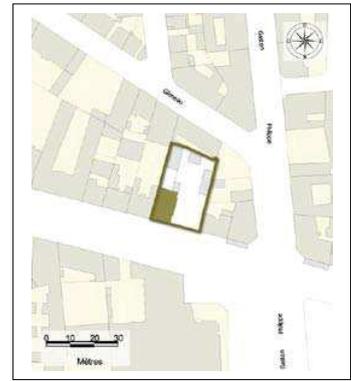
Plan actuel	Rectangulaire
Elévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 3 travées (façade sud rue Paul Eluard) SS + R + 1 + C / 5 travées (façade est sur cour)
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façade sud (rue Paul Eluard) et est (sur cour)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Indéterminé
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade sud : 6 portes fenêtres en PVC Façade est : 9 fenêtres en PVC dont une plus petite que les autres. Porte surmontée d'un auvent qui ne semble pas d'origine.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Façade sud : balustrades avec motifs caractéristiques du Second Empire, soupiraux Façade est : garde-corps (pas ceux d'origine)
Modénature	Façade sud : encadrements de baies moulurés avec linteaux droits à R + 1 et en arc surbaissé à RDC, bandeau, corniche, chaînage d'angle, appuis de fenêtres supportés par des consoles à RDC. Façade est : corniche à denticules et chaînages d'angle au niveau de l'avant corps. Encadrements de baies moulurés (droits à R + 1 et en arc surbaissé à RDC)
Autres éléments de décor	Façade sud : tables au dessus des baies à R + 1, trumeaux à R + 1 décorés de panneaux, appuis des portes-fenêtres reposent sur des consoles décorées. Façade est : appuis des fenêtres à R + 1 reposent sur des consoles
Modifications	Façade sud : une fenêtre murée à R + 1 Façade est : garde-corps ont été remplacés et l'auvent a été ajouté.
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.
Percements	Façade sud : 1 lucarne à volutes
Modifications	Façade sud : 1 lucarne rampante au dessus du comble brisé et 1 lucarne en bandeau au niveau du comble brisé Façade est : 5 lucarnes à bâtière visibles de la rue et lucarnes type chien assis sur terrasson. Inclinaison du toit semble avoir été modifiée probablement pour rendre les combles habitables.

Critères de protection	
Intérêt historique	Maison qui était peut-être liée à une industrie et qui correspondrait à une maison de maître
Intérêt urbain et paysager	Si ce type d'implantation (perpendiculaire à la rue) est assez courant à Saint-Denis, la taille de la maison ainsi que sa décoration sont plus exceptionnelles.
Intérêt architectural	Maison cosquée avec une hiérarchisation entre les façades. Celle sur rue, c'est-à-dire la façade noble que l'on souhaite montrer aux passants et « se montrer », comporte non pas des fenêtres mais des portes-fenêtres. De même, les encadrements de baies et les consoles supportant les appuis ont davantage été travaillés. La façade sur cour offre pour sa part un ordonnancement classique avec un léger avant-corps central souligné par une corniche à denticules.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison dite « perpendiculaire à la rue » 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	La maison sera conservée et restaurée, si possible, dans ses dispositions d'origine ou supposées, notamment au niveau de la toiture qui a été largement modifiée par la mise en œuvre de lucarnes aux proportions et aux formes inadaptées. Ainsi, lors de travaux de couverture, il est recommandé de conserver la lucarne d'origine sur la travée centrale de la façade sur rue, de supprimer la lucarne au niveau du terrasson et de modifier les lucarnes postérieures afin de retrouver des proportions (hauteur supérieure à la largeur) plus cohérentes avec le bâtiment d'origine. Par ailleurs, afin de conserver la symétrie sur rue, il est recommandé soit d'avoir une lucarne de part et d'autre de la lucarne centrale, soit aucune. Les surélévations sont interdites. Les extensions accolées à la maison sont interdites car elles occulteraient la façade d'entrée, de nombreuses extensions ayant déjà été créées à l'arrière du bâtiment sur toute la profondeur de la parcelle. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public doivent être étudiées et traitées. L'ensemble des éléments de décor, de modénatures ou des éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devra être conservé. Il conviendrait, si possible, de ré-ouvrir la baie qui a été murée au premier étage et de restituer un garde-corps sur le modèle de ceux existants. Une attention particulière sera portée aussi au mur de clôture qui sera conservé et restauré dans ses dispositions actuelles avec sa porte piétonne et son encadrement ainsi que son portail et les piles qui l'encadrent.
Autres	/

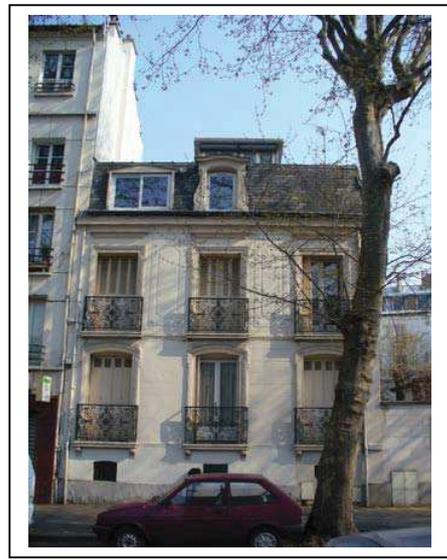
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°

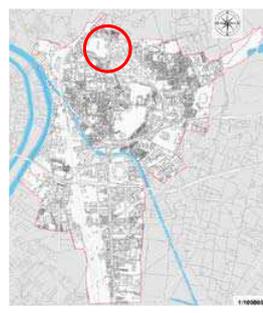


Autres vues



Ci-contre : façades sur la rue Paul Elua
Ci-dessus : façade sur la rue Paul Eluard et sur cour
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL_SPC / Jacques MANGIN – UASD (ci-dessus)
 Département de la Seine-Saint-Denis (ci-contre)

Fiche PLU n° 122
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maison
Adresse : 14, rue Collerais
93200 SAINT-DENIS
 Cadastre (2010) B / 143



Plan de situation source : INSEE

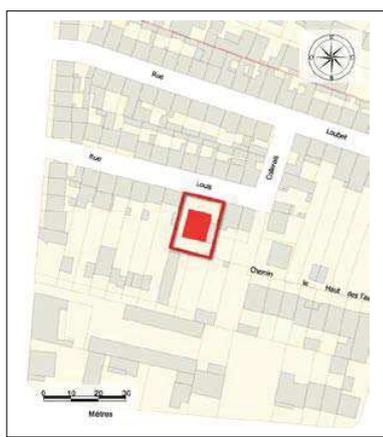
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 ^{ère} moitié du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



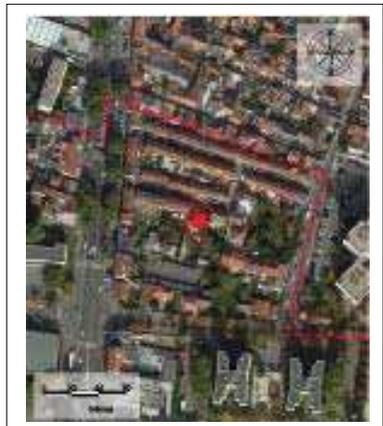
Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	Située à proximité de la limite communale au nord et à l'est de Pierrefitte-sur-Seine et de la Nationale 1, cette maison jouxte l'ensemble de maisons en bande réalisé par la société « Le coin du feu » (voir fiche Plu n°102) au début du siècle. Le cadre environnant est donc constitué de maisons basses formant un front bâti continu.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Bâtiment remarquable implanté sur une parcelle rectangulaire et initialement isolé sur celle-ci. En retrait par rapport à la rue, il est doté d'une cour à l'avant et à l'arrière et l'accès à la maison s'effectue sur la façade sur rue. Quelques arbres ont été plantés.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Maison partiellement visible depuis l'espace public en raison de la clôture pleine qui en dissimule la partie basse. Son implantation, en retrait par rapport à la rue et d'apparence « isolée » sur sa parcelle, la rend singulière dans le tissu urbain qui l'environne marqué au contraire par un front bâti continu.
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'un soubassement en meulière ou imitant celle-ci surmonté d'un mur en ciment plein avec motifs géométriques. 3 piles surmontées d'un couronnement encadrent les portails et 5 piles (motif de fleur dans la partie supérieure) scandent la clôture dont 2 qui encadrent la porte piétonne.
Modifications	Clôture d'origine modifiée par l'installation récente d'une nouvelle porte piétonne et des 2 portails. Mur de clôture repeint.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale



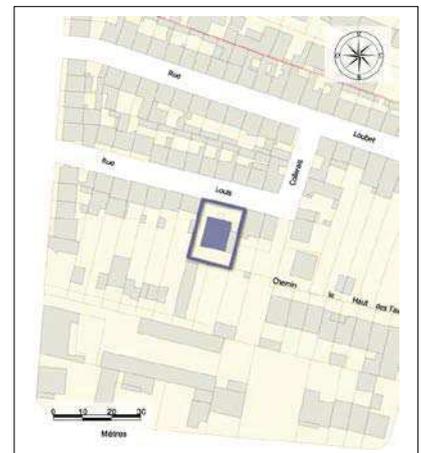
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Plan actuel	Rectangulaire avec la porte dans l'axe de symétrie et emmarchement. La maison est précédée d'un perron sur toute la largeur.
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Extension sur le mur gouttereau à RDC et en limite séparative avec l'autre parcelle. Extension rectangulaire et en léger retrait par rapport à la façade sur rue.
Élévation / nombre de travées	SS + R + C / 3 travées sur façade parfaitement symétrique présentant pignon sur rue
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façade sur rue	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Meulière
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	SS : 1 garage et 1 ou 2 fenêtres ?. RDC : 2 fenêtres et 1 porte en bois et vitre avec imposte vitrée (travée centrale). Combles : 1 fenêtre (travée centrale)
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps devant chacune des fenêtres, porte avec grille décorative (même motif que celui des garde-corps)
Modénature	Bandeau intermédiaire plat entre RDC et les combles, linteau décoré au-dessus de la fenêtre située sous les combles, appuis de baies saillants.
Autres éléments de décor	Pergola d'origine en bois avec aisseliers. Motif géométrique en céramique bleue sur le linteau surmontant la fenêtre située au niveau des combles. Balustrade en bois sur la terrasse.
Modifications	Le couvrement en plastique de la pergola ainsi que les brise-vents situés à ses 2 extrémités ne sont pas d'origine.
Toiture	
Type de couvrement	Toit à 2 pentes à débord avec aisseliers et demi-croupe sur l'avant-corps, 1 ou 3 cheminées
Matériaux de couvrement et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 1 épi de faitage
Percements	/
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Maison avec pignon sur rue dont l'implantation et la typologie marque une rupture intéressante au sein de cette rue exclusivement dominée par un front bâti continu de petites maisons mitoyennes entre elles avec murs gouttereaux sur rue. La clôture, dont seuls le mur en ciment et les piles d'origine ont été conservés, constitue aussi un élément urbain anecdotique dans le paysage de la rue.
Intérêt architectural	Très jolie maison en meulière présentant une façade soignée et élégante où se mêlent des ferronneries années 30 et une pergola en bois de style plus régionaliste.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	La façade sur rue sera conservée dans ses dispositions d'origine. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie qui sont de belle facture). La surélévation est interdite et la modification des pentes de toiture n'est pas envisageable car elle nuirait à la composition générale de cette maison : les proportions du pignon sur rue avec son toit à large débord et sa demi-croupe participe particulièrement à son intérêt architectural. Les extensions sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. On veillera aussi à préserver et à restaurer la clôture, si ce n'est dans ses dispositions d'origine, dans ses dispositions actuelles. Il conviendra dans tous les cas, de conserver le mur en ciment très caractéristique et d'unifier l'ensemble mur / portail avec une couleur de finition qui évite une rupture entre les éléments.
Autres	<i>Voir fiche PLU n°102 maisons du Coin du feu</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e

Autres vues



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détails du mur de clôture en ciment
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur rue
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

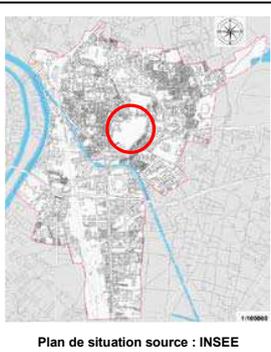
Fiche ensemble PLU n°123

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Immeubles de logements / Maisons

Adresse : 18, 20, 24, 28, 38, 40, 42, 60 et 70 avenue Paul Vaillant-Couturier

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) BF / 117, 118, 121, 126 à 128, 347 ; AN / 20 et 159



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Fin du XIX ^e siècle - 1 ^{er} quart du XX ^e siècle 1913 : n°42
Destination initiale	Logements collectifs privés et logements individuels privés
Destination actuelle	Logements collectifs privés et logements individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé N°42 : Jeannoton (architecte), Barras (entrepreneur)
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Plan cadastral DGI 1/8000

Contexte urbain et paysager	Située face au parc de la Légion d'Honneur et de l'hôpital D. Casanova, l'avenue Paul Vaillant-Couturier constitue un axe important (Nationale 1) qui permet notamment de contourner le centre-ville. Loti à partir de la fin du XIX ^e siècle dans une dynamique de développement de ce territoire dont témoigne également l'Hôpital D. Casanova, ce secteur est à dominante résidentielle. Les immeubles de rapport sont concentrés sur cette avenue, en alternance avec des constructions plus basses, constituant un front bâti hétéroclite quasi continu qui fait face à un espace très arboré (parc de la Légion d'Honneur).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (Maison d'éducation de la Légion d'Honneur, ancienne Abbaye de Saint-Denis)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables sont implantés à l'alignement sur rue sur des parcelles rectangulaires ou triangulaire (n°70), parallèles (n°18 et 20) ou perpendiculaires (n°24, 28, 38, 40, 60) à l'avenue Paul Vaillant-Couturier. Deux parcelles sont situées à un angle de rue : au n°40 (angle avenue P. Vaillant-Couturier et rue Lesne) et au n°70 (angle avenue P. Vaillant-Couturier et rue des Victimes du Franquisme). La parcelle du n°70 est en outre traversante, la maison principale est située sur l'avenue tandis qu'un bâtiment d'activités est implanté en fond de parcelle avec un mur aveugle aligné sur la rue E. Michard. Les n°28 et 70 possèdent un jardin arboré. Les n°18, 20, 24 38, 40, 42 et 60 sont dotés d'une cour arrière, en angle pour le n°40 parfois lotie de petits bâtiments annexes (local poubelle ?).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	L'ensemble de ces constructions est parfaitement visible depuis l'espace public en raison notamment du recul que permet la largeur de l'avenue et de la présence du parc de la Légion d'Honneur en face. La différence de hauteur de ces différentes constructions révèle l'urbanisation progressive de ce quartier et permet de rendre visible une partie de leur mur pignon.
Clôture : type et matériau	Néant N°70 : clôture composée d'un mur en brique protégé par un couronnement en ciment. Certaines parties du mur de brique ont été enduites et recouvertes d'inscriptions publicitaires. Une porte piétonne pleine en métal.
Modifications	Certains fonds de parcelle ont été bâtis. N° 28 : composée de deux maisons différentes dont l'une ne possède pas de porte sur la façade sur rue. Peut-être celle-ci possédait-elle initialement son entrée sur la façade latérale droite et qu'elle fut condamnée lors de la construction de l'immeuble mitoyen situé au n°26 ?.

Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°1A-P090127) 1/15000

Description et analyse architecturales, Immeubles de logements 18 et 20 avenue Paul Vaillant-Couturier NIV 2

18 avenue Paul Vaillant Couturier
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Plans actuels	Rectangulaire. Au n°18, l'immeuble clôt le front bâti présente un pignon ouest formant biseau.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 4 / 5 et 6 travées. La façade n°20 présente une symétrie avec un axe central comprenant la porte d'entrée flanquée de part et d'autre de deux travées. Au n°18, bien que régulière et homogène avec 6 travées, la façade n'a pas de symétrie du fait de la porte d'entrée sur la travée latérale gauche.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre indéterminé. Les murs pignons ouest ou est de chacun des immeubles sont visibles depuis l'espace public et présentent un appareillage en meulière. Au n°18 la meulière est mêlée à du moellon et une chaîne d'angle est visible sur l'extrémité de la façade. N°18, matériau visible : enduit sur une partie du RDC ; bel encadrement de la porte d'entrée en briques argiles ou silico-calcaires. Élévation sur le reste des niveaux : dominante de briques silico-calcaires soulignées de briques argileuses. N°20, matériau visible : enduit sur tout le rez-de-chaussée (travail fin de refends) ; sur le reste de l'élévation de la brique argile domine soulignée de brique silico-calcaire autour des baies ou en couronnement.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°18 : devantures de part et d'autre de la porte d'entrée simple au RDC ayant préservé le bandeau intermédiaire en brique ; baies rectangulaires régulières sur l'ensemble des travées aux niveaux supérieurs. Les



20 avenue Paul Vaillant-Couturier
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

	huisseries sont hétérogènes, bois ou PVC. N°20 : au RDC, porte d'entrée piétonne simple flanquée de quatre baies ; sur l'ensemble des niveaux supérieurs des baies rectangulaires régulières, celles de la travée centrale ayant une allège pleine (briques). Les huisseries sont hétérogènes, bois ou PVC.
Occultation type et matériau	N°18 et 20 : volets métalliques pliants sur la plupart des baies.
Métallerie et ferronnerie	N°18 : linteaux des baies métalliques. N°18 et 20 : Les garde-corps d'origine sont bien conservés sur toutes les baies (excepté sur celles dont les allèges sont pleines dès l'origine). Au n°18 le dessin des garde-corps est plus spécialement intéressant, de style Art nouveau, et adapté à une production industrielle.
Modénature	N°18 : bandeau à RDC en brique constitué de trois moulures, le même type est repris en corniche. N°20 : la modénature est plus soignée. Bandeau à larmier à RDC ; corniche de couronnement moulurée à larmier ; les linteaux des baies sont travaillés : alternance de brique de deux couleurs et, au centre, d'une fausse clé constituée d'une pierre saillante.
Autres éléments de décor	N°18 : motifs de brique argile ocre à R + 3 et R + 4, lignes horizontales en bandeau et corniche. N°20 : refends à RDC ; haute frise sous la corniche, enduit clair et petits cabochons de céramique bleue.
Modifications	N°18 et 20 : huisseries N°18 : ouvertures des devantures au rez-de-chaussée
Toiture	
Type de couverture	N°18 : toit à longs pans N°20 : toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	N°18 : tuiles mécaniques N°20 : une balustrade filante orne le bord du toit côté rue. Elle est montée en brique est d'origine et de belle qualité.
Percements	N°18 et 20 : souches de cheminées implantées régulièrement et visibles depuis l'espace public.
Modifications	Aucune de toiture



ci-dessus : 24 avenue Paul Vaillant-Couturier, vue vers l'est.
ci-dessous : vers l'ouest, le mur pignon est, et l'alignement des autres immeubles N°20 et 18.



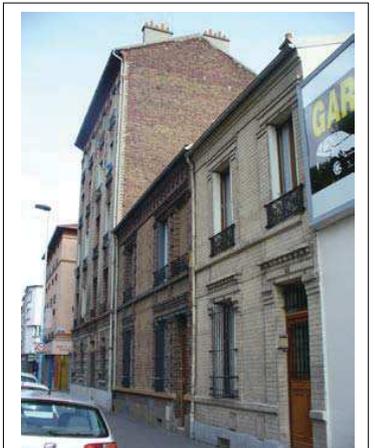
Description et analyse architecturales, Immeuble de logements 24 avenue Paul Vaillant-Couturier NIV 2	
Plans actuels	Carré
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 3 / 4 travées
Extensions / Modifications	Aucune de toiture
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre indéterminé. Les murs pignons ouest ou est sont visibles depuis l'espace public : à l'ouest un appareillage en meulière et à l'est un appareillage en brique percé d'ouvertures centrales à chaque niveau.
Modifications	Aucune de toiture
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC, sur la travée latérale gauche une porte d'entrée piétonne simple (récente en PVC) suivie, à droite, de trois baies carrées alignées sur les travées mais plus larges que le gabarit des autres baies de la façade. De R+1 à R+3, des baies rectangulaires régulières. Huisseries PVC.
Occultation type et matériau	Néant
Métallerie et ferronnerie	Barreaux sur les baies du RDC. Garde-corps d'origine sur les autres baies.
Modénature	Bandeau enduit à RDC et corniche simplement saillante.
Autres éléments de décor	Le rez-de-chaussée est uniformisé par un enduit et des motifs de refends. Par son décor, cette façade est très proche de celles des immeubles situés aux n°18, 42 et 60. Sur cette façade, par ailleurs assez modeste, les motifs géométriques et les bandeaux décoratifs en argile ocre rehaussent le fond beige en brique. Par ailleurs, on remarque au-dessus des baies des briques vernissées turquoises qui créent de petits arcs au-dessus des linteaux.
Modifications	Rythme des baies en RDC. Huisseries de la porte et des baies.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Chien assis
Modifications	Aucune de toiture



Description et analyse architecturales Maisons, 28 rue Paul Vaillant-Couturier NIV 2	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Aile droite : SS + R + 1 / 2 travées Aile gauche : SS + R + 2 / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de toiture

28 avenue P. Vaillant-Couturier
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : brique
Modifications Aucune de notoire	
Ouvertures (portes, fenêtres)	Aile droite : 1 ou 2 soupiraux, 2 fenêtres à RDC (PVC ?) à 2 ouvrants dont un avec parties vitrées fixes de part et d'autre. Petits « bois » en partie basse, 2 fenêtres à R + 1 à 2 ouvrants (PVC ?) Aile gauche : 1 ou 2 soupiraux, 6 fenêtres (2 par niveau), 1 porte bois et vitre avec imposte vitrée.
Occultation type et matériau	Ailes droite et gauche : volets métalliques pliants à RDC et R + 1
Métallerie et ferronnerie	Ailes droite et gauche : garde-corps (modèle différent sur chaque bâtiment), grille de protection devant les soupiraux et grille décorative sur la porte.
Modénature	Aile droite : soubassement surmonté d'une plate-bande filante, appuis de baie saillants, linteaux métalliques, corniche saillante en brique, 4 fenêtres (2 à RDC et 2 à R+1) de tailles différentes surmontées d'un arc segmentaire ou déprimé. Aile gauche : appuis de baies saillants en ciment à RDC et en brique à R+1, soubassement surmonté d'une plate-bande filante, bandeau intermédiaire entre le RDC et R + 1 saillant en brique posé sur une succession de consoles en brique, corniche saillante en brique posée sur une succession de consoles en brique, chaînage d'angle à R + 1 et R + 2 en brique, jambages en harpes des fenêtres. Porte surmontée d'un arc.
Autres éléments de décor	Aile droite : jeu de brique à dominante ocre mais façade ponctuée de brique de ton orangé. Bandeau intermédiaire entre RDC et R + 1 marqué par 3 rangs de briques. Arcs soulignés par un rang de brique émaillée verte. Jeu de briques formant cadre sur la partie haute de l'une des fenêtres à R + 1 et qui mettent en valeur les 2 rosaces (verte et jaune) en terre cuite émaillée Aile gauche : jeu de briques bichromie (ocre et rouge) sur les éléments de modénature, sur les trumeaux à RDC et R + 2, les pleins de travées à R+ 2, sous forme de bande au niveau des baies à RDC et en dessous du bandeau intermédiaire entre le RDC et R + 1. Décor au-dessus de la porte visant à imiter l'arc segmentaire et souligné par la brique émaillée verte.
Modifications	Aile droite : 1 fenêtre à R+1 semble avoir été diminuée dans sa hauteur (?). Soubassement a été peint. Aile gauche : 1 garde-corps à RDC a disparu. Les volets métalliques pliants à R + 2 ont soit été enlevés, soit n'ont jamais existé. Le soubassement a été peint.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, cheminée
Percements	1 châssis de toit pour chaque corps de bâtiment
Modifications	Aucune de notoire



cf-dessus : 38, 40 et 42 avenue Paul Vaillant-Couturier
cf-dessous : immeuble d'angle au 42
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Description et analyse architecturales Maisons et immeuble de logements, 38, 40, 42 avenue Paul Vaillant-Couturier NIV 2	
Plans actuels	N° 38 et 40 : Rectangulaire N° 42 : en L
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	N° 38 : SS + R + 1 / 2 travées N° 40 : SS + R + 1 / 3 travées N° 42 : SS + R + 4 / 9 travées symétriques, une plus large que les autres en pan coupé à l'angle des rues et flanquée de 4 travées de part et d'autre
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	N° 38 et n° 40 : Gros œuvre : indéterminé ; matériau visible : ciment (soubassement) et brique (élévation) N° 42 : Gros œuvre : indéterminé ; matériau visible : brique. Chacun des deux murs pignons, ouest et sud, est en partie visible du fait des dégagements créés par les bâtiments bas mitoyens. Les pignons sont constitués d'un appareillage régulier de brique argile ocre.
Modifications Aucune de notoire	
Ouvertures (portes, fenêtres)	N° 38 : 1 soupirail, 1 porte bois et vitre avec imposte vitrée, 1 fenêtre à RDC et 2 fenêtres à R+1 (bois). N° 40 : 1 ou 2 soupiraux, 1 porte en bois avec imposte vitrée, 2 fenêtres à RDC (PVC) et 3 fenêtres (PVC) à R+1 (dont 1 murée). N° 42 : soupiraux récents (soubassement recimenté), 1 porte d'entrée piétonne huisserie en bois et attique vitrée, la porte se situe sur l'avenue, sur l'ensemble des autres niveaux et travées des baies rectangulaires régulières dont les huisseries sont majoritairement en PVC.
Occultation type et matériau	N° 38, n°40 et n°42 : volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	N° 38 et n°40 : grille de protection sur la porte et les fenêtres à RDC, garde-corps (modèles identiques sur les 2 maisons) N° 42 : chacune des baies possèdent à l'origine un garde-corps à motifs de rinceaux feuillus légers. Certains, à RDC notamment, ont été remplacés.

Modénature	<p>N° 38 : bandeau intermédiaire saillant entre le soubassement et RDC et entre le RDC et R + 1, encadrement des fenêtres légèrement saillant, fenêtres et porte surmontées de petits bandeaux saillants en brique, bandeau saillant à R + 1, corniche saillante.</p> <p>N° 40 : bandeau intermédiaire saillant entre le soubassement et RDC et entre le RDC et R + 1, bandeau saillant à R + 1, corniche saillante, fenêtres et porte surmontées de petits bandeaux saillants en brique, pleins de travée marqué par 2 rangs de brique parallèles et verticaux.</p> <p>N° 42 : haut bandeau à RDC en brique ocre rouge frise et moulure ; la corniche reprend ce principe de frise et moulure en brique. Les encadrements de baies ne sont pas saillants, exceptés à RDC où chaque sommet de jambages de baies est constitué d'une pierre de taille légèrement saillante.</p>
Autres éléments de décor	<p>N°40 : frise décorative en brique entre le bandeau à R+ 1 et la corniche. Jeu de briques bichromes rouge et ocre. Losanges décoratifs en briques rouge au niveau des trumeaux entre les baies.</p> <p>N°42 : le décor est principalement constitué d'une alternance de briques de couleur beige en fond rehaussées de briques de couleur ocre, celles-ci forment des motifs linéaires et géométriques : notamment au sommet de la façade où la corniche est soulignée d'une très belle frise avec motifs en relief ainsi que des pleins de travées.</p>
Modifications	<p>N°38 et n°40 : garde-corps changés au RDC, grille de protection devant les fenêtres à RDC. N°40 : 1 fenêtre murée à R+1</p> <p>N°42 : certains garde-corps du RDC ont été remplacés.</p>
Toiture	
Type de couverture	N° 38, 40 et 42 : toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	N° 38 et N°40 : tuiles mécaniques, cheminées N° 42 : tuiles mécaniques ; les souches de cheminées sont implantées régulièrement et structurent le paysage urbain.
Percements	N° 38 et N°40 : châssis de toit
Modifications	Aucune de notable



60 avenue Paul Vaillant Couturier
ci-dessous : le pied d'immeuble, devanture ancienne vacante à « réhabiliter »



Description et analyse architecturales, Immeuble de logements 60 avenue Paul Vaillant-Couturier Nv.2	
Plans actuels	Carré
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 3 / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre indéterminé. Matériau visible en façade principale : brique silico-calcaire beige rehaussée de brique argile ocre en motifs.
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	En RDC : la devanture qui occupe les deux travées latérales droites a conservé en partie son rythme d'origine (celle la plus à gauche a été partiellement murée). Outre les rythmes des ouvertures, quelques matériaux de la devanture sont également d'origine : boiseries, store à manivelle... De même à RDC, sur la travée latérale gauche, la porte d'entrée piétonne est d'origine, simple, en bois avec ajour vitré muni d'une grille. De R + 1 à R + 3, les baies rectangulaires sont régulières et les huisseries principalement en PVC.
Occultation type et matériau	Néant
Métallerie et ferronnerie	Linteaux des baies métalliques. Garde-corps d'origine des baies conservés.
Modénature	Bandeau plat saillant et appuis de baies plats saillants, ont été réenduits au ciment ultérieurement.
Autres éléments de décor	Par son décor, cette façade est très proche de celles des immeubles situés aux n°18, 24 et 42 . Sur cette façade, par ailleurs assez pauvre, les motifs géométriques et les bandeaux décoratifs en argile ocre rehaussent le fond beige en brique.
Modifications	Ouvertures de la devanture. Huisseries des baies.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans (important débord de toit sur la façade principale)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, deux souches de cheminées
Percements	Néant
Modifications	Aucune de notable



Description et analyse architecturales, Maison, 70 avenue Paul Vaillant-Couturier NIV 2	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 / 4 travées

70 avenue P. Vaillant-Couturier
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le mur de clôture à l'angle de l'avenue Paul Vaillant Couturier et de la rue des Victimes du Franquisme

Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros oeuvre et matériau visible : meulière
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	2 soupiraux et une petite porte (bois) d'accès à la cave, 2 fenêtres à RDC et 4 fenêtres à R + 1 (dont 1 murée) bois ou PVC, 1 porte en bois avec imposte vitrée.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Grille de protection au niveau de l'imposte de la porte d'entrée et des 2 soupiraux, garde-corps.
Modénature	Encadrement de porte et de fenêtres en brique avec jambage en harpe, fenêtres et porte surmontées d'un arc segmentaire encadré par des sommiers, bandeau intermédiaire entre RDC et R + 1 et corniche à larmier moulurés, appuis de baie saillants en brique, chaînage d'angle formant-harpe.
Autres éléments de décor	Jeu de briques (rouge, orange, beige) au niveau des encadrements ou encore des arcs surmontant les ouvertures. Ceux à RDC sont de plus soulignés par un rang de brique émaillée verte.
Modifications	A R + 1 : 1 fenêtre murée et 1 autre partiellement sur la moitié.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de revêtement et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 3 cheminées (visibles depuis l'avenue)
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	Cette avenue traversante qui permet notamment de contourner le centre ville par l'est, offre aux passants de part et d'autre deux paysages radicalement différents : un parc d'une part et un front bâti d'autre part. Cette rupture rend compte encore aujourd'hui du tracé de l'enceinte sud-est de la ville, édifiée au XV ^e siècle puis démantelée progressivement après le siège de la ville en mars 1815. Dans la seconde moitié du XIX ^e siècle, l'augmentation massive de la population de la ville entraîne la construction de nombreux équipements modernes comme l'hôpital, situé en face de l'ensemble étudié ici, et de lotissements dans les quartiers alors périphériques ou extra-muros, comme celui de Bel Air.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble remarquable qui met en avant l'urbanisation mixte de ce secteur où immeubles de rapport et maisons se sont construits en alternance. Il révèle la dualité urbaine de ce quartier : la large avenue qui permet ces constructions hautes et le reste du quartier composé de petites rues où se concentrent les constructions basses. L'hétérogénéité du bâti constitue un élément fort de ce paysage.
Intérêt architectural	Ensemble remarquable pour la qualité des façades desquelles dominent l'usage de la brique. Cette dernière joue également un rôle important dans la décoration par des jeux de couleur et de relief. Certaines maisons présentent des conceptions originales comme c'est notamment le cas de la maison n°28 (aile droite) dépourvue de porte en façade et dont chacune des ouvertures est agrémentée d'un encadrement différent.

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	Cf. fiche(s) <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.3. Les façades en brique 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.3. Les clôtures 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1830 à 1900 • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Les bâtiments remarquables devront être conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine. Par ailleurs, il conviendra sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier de préserver un alignement sur rue pour toutes autres nouvelles constructions. L'hétérogénéité des gabarits doit être conservée ; ainsi toute nouvelle construction pourra être plus haute d'un niveau et demi par rapport à une construction qui lui est moyenne et dans la limite d'une élévation à R + 4.

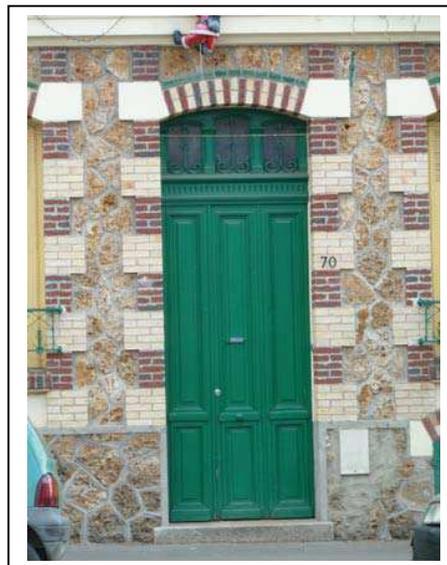
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/8000^e



Autres vues



Ci-dessus : la maison du n°70 avec, avec à sa droite, une partie du mur rouge de clôture.
Ci-contre : détail de la porte du même bâtiment.

Departement de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus, à gauche : la maison n°28 est aujourd'hui composée de 2 maisons différentes.
Ci-dessus : détail des 2 rosaces situées au-dessus de la fenêtre à R+1 de l'aile droite.

Departement de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-contre : 38 et 40 avenue Paul Vaillant-Couturier

Departement de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

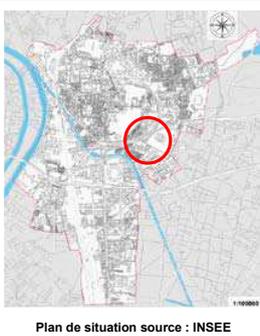
Fiche ensemble PLU n°124

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

Adresse : 3 à 33 rue Roland Vachette

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AN / 24 à 33 ; 35 à 38 et 250



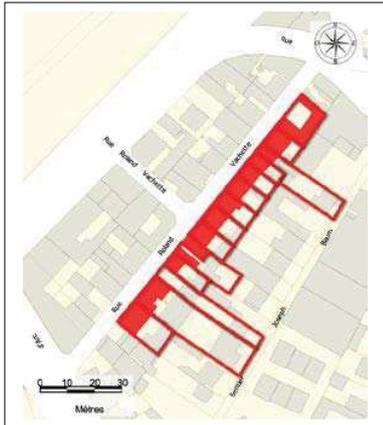
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1 ^{ère} moitié du XX ^e siècle/ 1929 : n°3, 1913 : n°7, 1928 : n°11 (surélévation), 1912 : n°29
Destination initiale	Logements individuels privés
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé N° 29 : Z. Coulon (architecte)
Maître d'ouvrage	Indéterminé N° 3 : F. Lebatard N°5 : M. Beltrando N°7 : G. Gramard N°11 (surélévation) : M. Van de Weghe N°29 : M. Berenger
Propriétaire actuel	Indéterminé



N°33 (1^{er} plan) et n°29 (2nd plan)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Située entre le parc de la Légion d'honneur et l'autoroute A1, la rue Roland Vachette s'inscrit dans un secteur essentiellement résidentiel composé de quelques immeubles (av. P. Vaillant-Couturier) et de maisons.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection du parc de la Légion d'honneur).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables sont implantés sur des parcelles en lanière dont la profondeur augmente en remontant les numéros (n°3 parcelle la moins profonde / n°33 parcelle la plus profonde). Ils sont, à l'exception des n°3 et n°27, tous alignés sur la voie. La plupart d'entre eux (sauf n°21, 25 et 27) sont mitoyens et disposent d'une petite cour à l'arrière. Dans certains cas, des petites constructions sont présentes en fond de parcelle (ateliers, petites habitations...).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	L'ensemble des façades sur rue est visible depuis l'espace public. Bien que la hauteur des constructions ne soit pas identique, l'étroitesse de la rue et l'alignement de la plupart des constructions donnent une certaine homogénéité à cette rue.
Clôture : type et matériau	N°3 : clôture composée d'un mur plein, d'une porte cochère en bois plein et d'une porte piétonne barreaudée. N°27 : clôture composée d'un mur bahut protégé par un couronnement en ciment et surmonté d'une grille. Porte piétonne en métal avec partie inférieure pleine et flanquée de deux piles en brique surmontées d'un couronnement.
Modifications	La lecture des cartes anciennes révèle que certaines parcelles (n°23 à 33 environ) ont d'abord été loties en fond de parcelle avant que ne soit élevé le bâtiment sur rue. N°27 : L'une des deux piles de la clôture de la maison a été refaite



Description et analyse architecturales
29 et 33 rue Roland Vachette Nv.2

Plans actuels	Rectangulaire. Le n°29 correspond aujourd'hui à deux maisons mitoyennes différentes qui ont été réunies.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	N°29 : RDC + 1 / 4 travées (2 + 2) n°33 : RDC + 1 / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme irrégulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : brique
Modifications	Les briques ont été peintes unifiant notamment les deux façades du n°20.
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°29 : 3 fenêtres en bois à RDC comportant 2 ouvrants avec petits bois en parties haute et basse. 4 fenêtres à R + 1 en PVC. 1 porte piétonne en bois et vitre avec imposte vitrée, 1 porte cochère (bois). N°33 : 2 fenêtres à RDC et 3 à R + 1 en bois comportant 2 ouvrants avec petits bois en parties haute et basse. 1 porte cochère en bois et vitre
Occultation type et matériau	N°29 : volets métalliques pliants à RDC N°33 : volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	N°29 : garde-corps à R + 1, grille décorative sur la porte piétonne N°33 : garde-corps à R + 1, grille décorative sur la porte cochère
Modénature	N°29 : aile gauche : bandeau intermédiaire entre RDC et R + 1 saillant et corniche avec frise en brique saillante, linteaux des fenêtres surmontés de bandeaux horizontaux saillants en brique. Aile droite : encadrements de porte et de fenêtre et clefs centrales en saillie au dessus des fenêtres à R + 1, appuis de baies saillants. N°33 : appuis de baies saillants, linteaux des fenêtres à R + 1 surmontés de bandeaux horizontaux saillants en brique
Autres éléments de décor	N°33 : pleins-de-travée à RDC et R + 1 ornés d'un motif en brique. Trumeaux à R+1 ornés d'un motif en brique mais différents de celui des pleins-de-travées.
Modifications	N°29 : 2 des 4 garde-corps à R + 1 ne sont pas d'origine. Grille décorative



	de la porte piétonne ne semble pas d'origine. N°33 : 2 des 3 garde-corps à R + 1 ne sont pas d'origine, ceux à RDC ont été supprimés
Toiture	
Type de couverture	N°29 : toit à 2 pentes mais les deux corps de bâtiment n'ont pas la même hauteur. N°33 : toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Cheminées ?
Modifications	Aucune de notable



Rue Roland Vachette depuis le n°5 vers le n°33

Description et analyse architecturales	
3 à 27 rue Roland Vachette Nv.3	
Plans actuels	Rectangulaire pour la plupart, en L (n°3)
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	de R à R + 2 / de 1 à 3 travées
Rythme	Rythmes régulier et irrégulier
Type de couverture	Toit à 2 pentes avec mur gouttereau sur rue
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Modifications	La plupart des maisons ont connu de nombreuses altérations et modifications en termes de modénatures, ouverture (matériaux et rythme) ou encore de parement, raisons pour lesquelles seuls les éléments importants sont décrits ci-dessus.

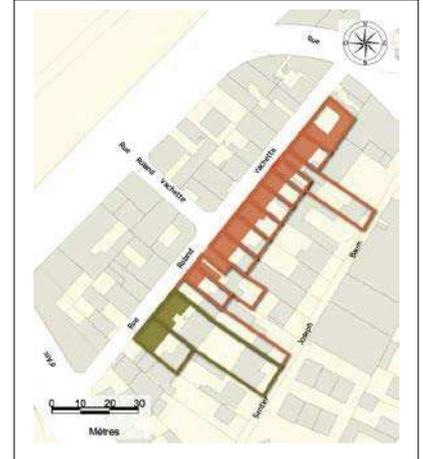
Critères de protection	
Intérêt historique	Dénommée initialement rue Driessens, la rue Roland Vachette fut une des premières rues à avoir été créée dans ce quartier et dont le développement suit de peu la construction de l'hôpital Casanova. Cette rue se rattache à celle menant au Fort de l'Est (actuelle rue des Victimes du Franquisme) et elle fut peut-être pendant un temps le lieu où Charles Driessens, son lotisseur et également le créateur des « cuisines populaires », aurait construit une « cité ouvrière » entre 1890 et 1900 mais dont il ne reste, à notre connaissance, plus de trace aujourd'hui. Par contre, les terrains, situés à l'arrière de ce quartier, et le Fort de l'Est furent pendant longtemps utilisés pour la culture maraîchère et florale, ce dont témoignent la présence de portes cochères visibles encore sur certaines maisons. Le nom de Roland Vachette fut substitué à celui de Driessens dans les années 1960 en mémoire à ce résistant dionysien tué en 1944.
Intérêt urbain et paysager	Le côté impair de cette rue présente un front bâti d'une très grande cohérence urbaine en terme de hauteur (autre une ou deux surélévations), d'alignement, du nombre limité de travée (3 au maximum) ou encore d'orientation de pentes de toit (pentes parallèles à la voie).
Intérêt architectural	Si de nombreuses maisons ont connu des modifications (modénatures supprimées, garde-corps changés etc), un ensemble de trois maisons (qui n'en forment que 2 aujourd'hui n°29 et 33) a conservé la plus grande partie de ses dispositions d'origine (bandeaux intermédiaires, linteaux métalliques, éléments de décors). Ces maisons présentent l'originalité d'être dotées d'une porte cochère, dispositif très rare sur ce type de maison en brique.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE n°29 et 33	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE n°3 à 27	
Recommandations générales	Cf. Fiches 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison à mur gouttereau sur rue
Recommandations spécifiques	Cette rue présente une certaine homogénéité en termes de hauteur, implantation, rythme qu'il conviendra de préserver. Aussi les surélévations sont interdites. Les extensions sont autorisées à l'arrière des maisons sans contrainte particulière outre le fait qu'elles doivent être plus basses que les maisons existantes. Ainsi, pour les bâtiments proposés en niveau de recommandation 3, dans le cadre d'une démolition / reconstruction, on veillera à conserver les gabarits des constructions (R + 1), l'alignement sur la rue et le sens des pentes de toit parallèle à la rue. De plus, on conservera le découpage parcellaire qui offre la possibilité d'avoir des maisons de 1 à 3 travées. On veillera donc à limiter le nombre de travées par construction à 3 travées au maximum. Concernant les maisons proposées en niveau de recommandation n°2, il est recommandé de conserver les maisons dans leurs dispositions ou supposées et surtout les portes cochères qui sont les vestiges d'une utilisation particulière de ces parcelles avec les terres maraîchères situées à l'arrière vers le Fort de l'Est.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

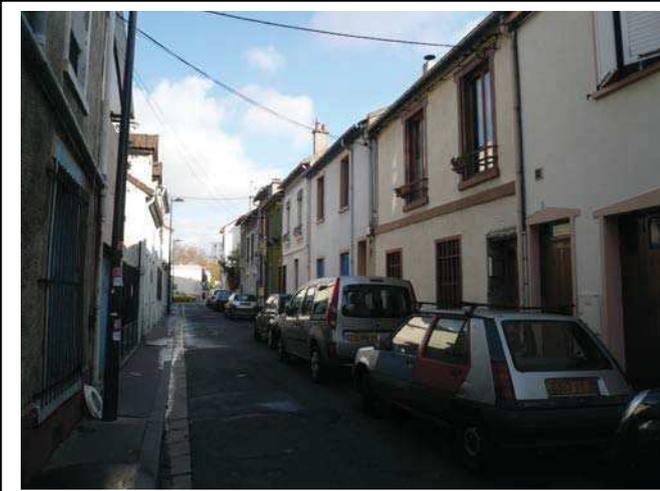
Nv.2

Nv.3

1/2500°



Autres vues



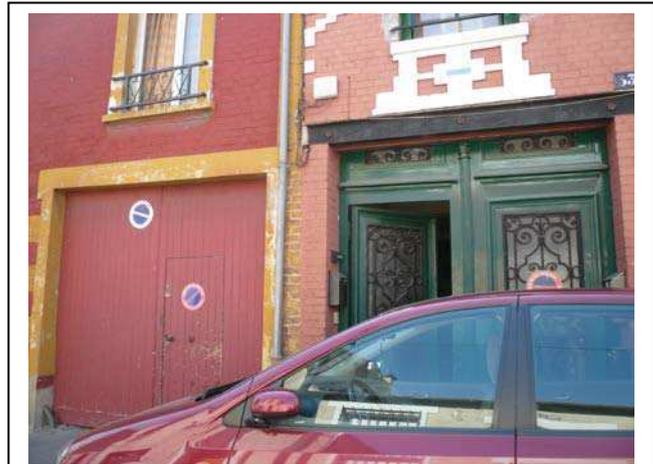
La rue Roland Vachette depuis la maison n°15 vers le n°3
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La rue Roland Vachette depuis le n°5 vers le n°33
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



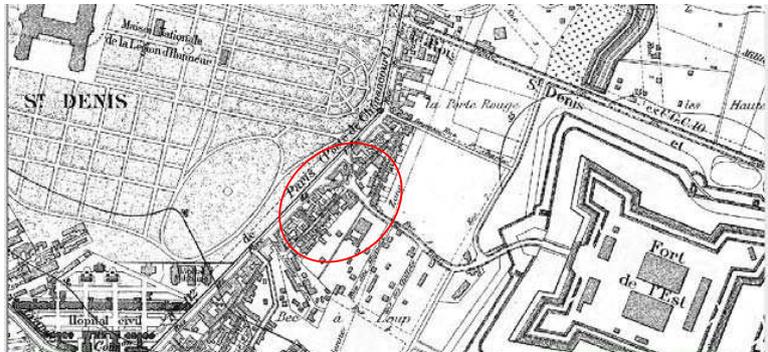
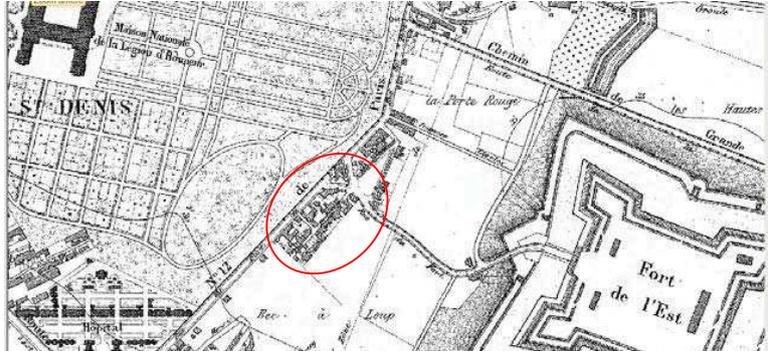
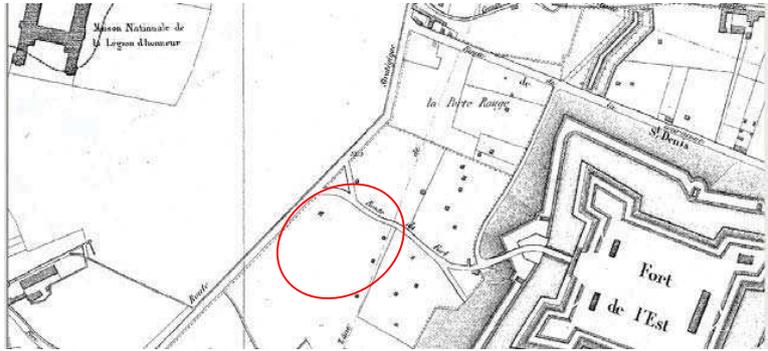
La maison n°33 (1^{er} plan) et la maison n°29 (2nd plan)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail des deux portes cochères n°29 (à gauche) et n°33 (à droite)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

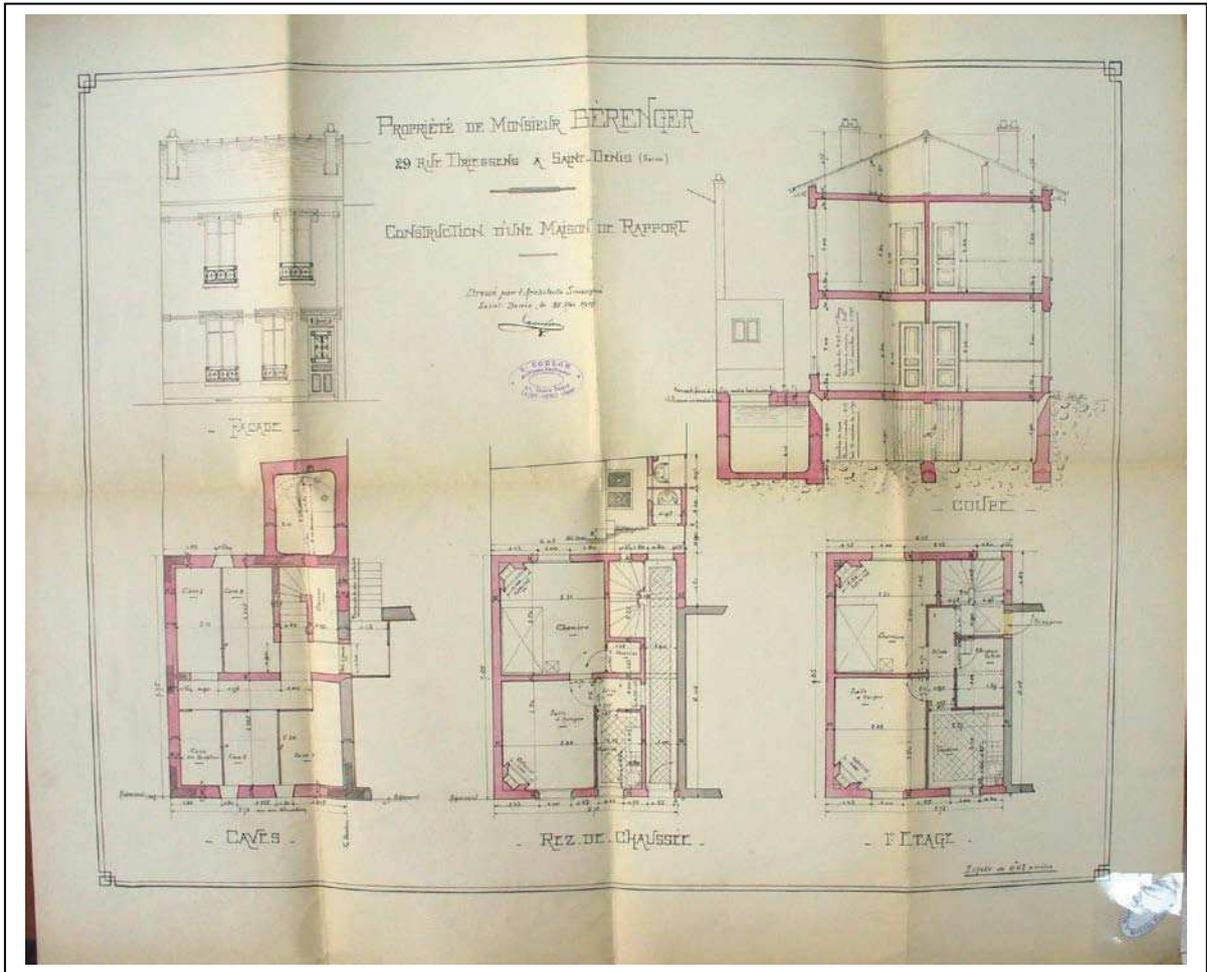
AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 259
 Atlas communal de la Seine 1874 (révision), 1900, 1939 (révision), IGN
 Cacheux Emile, *Les habitations ouvrières en France*, Paris, 1903



Evolution de l'urbanisation de ce secteur en 1874, 1900 et 1939
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



« Saint-Denis-Panorama du Bel-Air ». UPCD-93200 Saint-Denis ©D.E. Reproduction carte ancienne. Collection J. Hamelin



Plan de la maison de rapport n°29 rue Roland Vachette et qui correspond aujourd'hui à l'aile gauche, Z. Coulon (architecte), 1912

AMSD, 20259

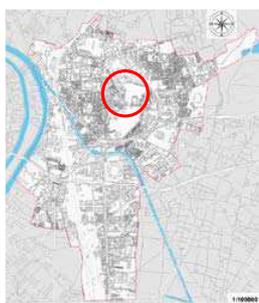
Fiche PLU n° 125

Dénomination : Maison

Adresse : 5 avenue Lénine

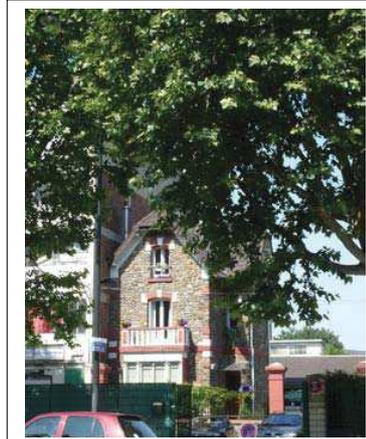
93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) T / 74



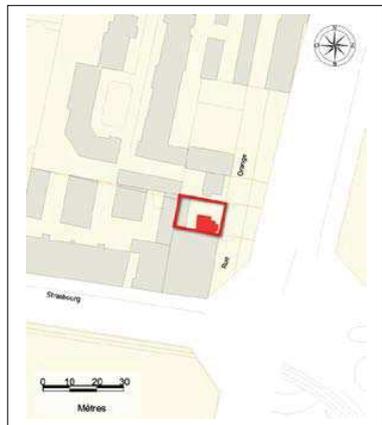
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 ^{er} quart du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur l'avenue Lénine
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Parcelle située face à l'avenue Lénine (N1) et au square Lénine et mitoyenne d'un immeuble d'architecture très différente, dans un tissu urbain mixte.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée parallèlement à l'avenue avec pignon sur rue, et en retrait par rapport à celle-ci. Mitoyenne sur sa façade latérale gauche, elle est entourée d'un jardin sur ses 3 côtés.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue malgré l'alignement d'arbres qui peut en occulter sa perception. Les deux clôtures marquent une forte rupture entre l'espace public et l'espace privé.
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'un mur bahut en meulière protégé par un couronnement et surmonté d'une grille. Elle est complétée par un portail et par 3 piles en brique surmontées d'un couronnement.
Modifications	Une seconde clôture a été réalisée sur l'avenue Lénine et derrière laquelle des voitures sont garées. Un bâtiment à RDC en fond de parcelle a également été construit.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	en L
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Meulière
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	RDC : 1 bow-window et porte à un seul vantail bois et vitre R + 1 : 1 porte-fenêtre et 1 fenêtre sur corps en retrait C : 1 baie sur le pignon
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants à R + 1
Métallerie et ferronnerie	Marquise, grille décorative sur la porte d'entrée, 1 garde corps (baie des combles)
Modénature	Chaînage d'angle, bandeau et linteau en arc segmentaire en brique peinte
Autres éléments de décor	Balustrade en bois à R+1
Modifications	Grille de protection sur le bow-window
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes avec demi-croupe
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire



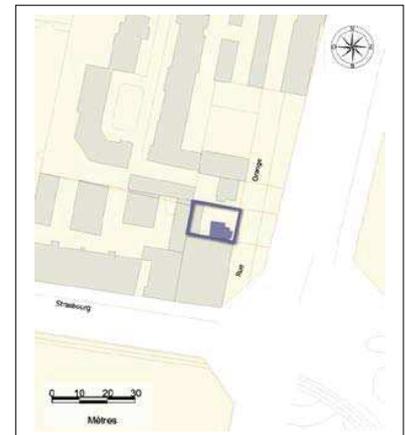
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Implantée initialement sur une voie privée (rue Orange) qui fut élargie pour devenir une route nationale, cette maison rappelle aujourd'hui l'échelle qui fut celui de ce quartier avant la seconde guerre mondiale.
Intérêt architectural	Exemple intéressant sur la commune de maison en meulière (peu utilisée intégralement sur les maisons) et conçue selon un plan en L avec accès à la maison en retrait. Décorée simplement (bandeau et chaînage d'angle ponctuel), elle a pour particularité de posséder sur sa façade principale des ouvertures dont les dimensions et le traitement sont différents pour chacune d'elles (bow-window, porte-fenêtre, fenêtre, balustrade en bois, garde-corps en fonte) et qui rendent ainsi compte de la destination des pièces (salle à manger ; chambre principale ; chambre secondaire ; escalier ou toilettes ; entrée). Elle a en outre conservé sa clôture d'origine.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.4 Les façades en pierre 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, les deux façades visibles de la rue seront étudiées et traitées. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison et la clôture d'origine seront ainsi conservées et restaurées dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Si les extensions à l'arrière e la maison peuvent être envisagées au cas par cas les surélévations sont interdites.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Façade principale vue depuis la rue Lénine
 Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Détail de la porte fenêtre à R + 1
 Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

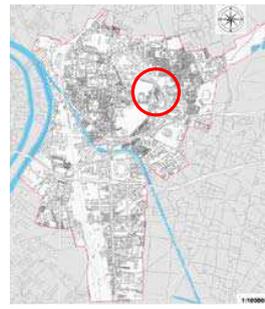
Fiche PLU n° 126

Dénomination : **Maison**

Adresse : **10 rue Ménand**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) S / 48



Plan de situation source : INSEE

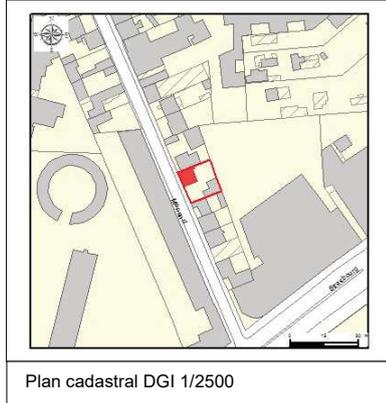
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Vers 1920
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Cartiers frères (entrepreneurs)
Maître d'ouvrage	M. Drivel
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSP, SPC

Analyse urbaine et paysagère

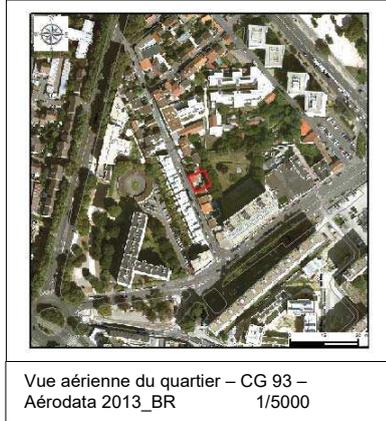
Contexte urbain et paysager	Parcelle située entre la rue Ménand et un vaste jardin situé à l'arrière d'un important immeuble implanté à l'angle de la rue Ménand et de la rue de Strasbourg. Elle est en outre implantée dans un petit lotissement à dominante pavillonnaire (rues E. Zola, Menand et J.-B. Clément) à proximité de deux routes nationales (N1 et N401) et entourée de vastes emprises (cimetière, cité Saint-Rémy, Parc Marcel Cachin, le centre hospitalier de Saint-Denis).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de la Basilique)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison alignée sur rue avec accès sur sa façade latérale. Le reste de la parcelle est complété par une cour (nord-est et sud) ainsi que par un petit bâtiment bas en L (à l'est de la parcelle) dont une partie a été aménagée en garage.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural (aux) depuis l'espace public	Bien que la clôture dissimule une petite partie du RDC de la façade sur cour, la maison reste dans son ensemble bien visible depuis la rue Ménand. L'absence de végétaux sur la parcelle et son implantation alignée sur la rue permettent à cette maison de « s'imposer » depuis l'espace public. Par contre, le bâtiment en fond de cour n'est pas visible en raison de la clôture.
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'une grille pleine complété par deux portes (piétonne et portail) et par deux piles en brique.
Modifications	La grille pleine qui surmonte le mur bahut, la porte piétonne et le portail ne sont pas d'origine.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Carré
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 2 travées (façade sud-ouest) et 1 travée (façade sud)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Gros œuvre : meulière
Parement / remplissage	Façades sur rue et latérale droite : appareillage réglé (hauteurs d'assise homogènes). Façades latérales gauche (dans son ensemble) et droite (pignon) : appareillage irrégulier avec joints beurrés
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade sud-ouest (sur rue) : 2 fenêtres à RDC et R+1 (PVC), 2 soupiraux Façade sud : 1 porte (bois, vitrée, grille décorative) avec baie d'imposte (bois, fonte et vitre), 1 fenêtre à R+1 (PVC), 1 oculus.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde corps, marquise, grille décorative sur la porte d'entrée
Modénature	Bandeau en brique marquant la limite du soubassement, corniche en brique saillante, baies et porte surmontées d'un linteau métallique puis d'un rang de brique avec jambages en brique harpée, chaînage d'angle selon deux appareillages de brique différents, appuis de baies saillants en brique. Soupiraux surmontés de linteaux métalliques.
Éléments de décor	Jeux de brique bichrome (rouge et beige) sur le chaînage d'angle, les encadrements des baies et porte.
Modifications	Aucune de notoire



Vue aérienne du quartier – CG 93 – Aérodata 2013_BR 1/5000

Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques /
Percements	Œil de bœuf souligné par un rang de brique, cheminée
Modifications	Châssis de toit

Critères de protection

Intérêt historique	Maison située dans un lotissement créé vers 1910 et édifiée par Cartiers frères entrepreneurs. Domiciliés rue Samson, puis à partir des années 1920, 18bis rue Génin, ils ont été particulièrement actifs sur le territoire dionysien puisqu'ils sont notamment les constructeurs d'une maison au 21 rue Louis Larivière (voir fiche PLU n°138) et de l'ensemble du 18bis rue Génin (voir fiche PLU n°144).
Intérêt urbain et paysager	Cohérence urbaine et architecturale entre les matériaux (brique et meulière) employés pour la maison et pour la clôture.
Intérêt architectural	Bâtiment remarquable pour la qualité de ses façades en meulière selon un effet « nid d'abeille » mis en valeur par la modénature réservée à la brique en bichromie. Sur la façade sud, le plan carré est relativisé par l'élanement formé par la travée unique qui marque l'axe de symétrie et dont le couronnement s'apparente à un fronton.

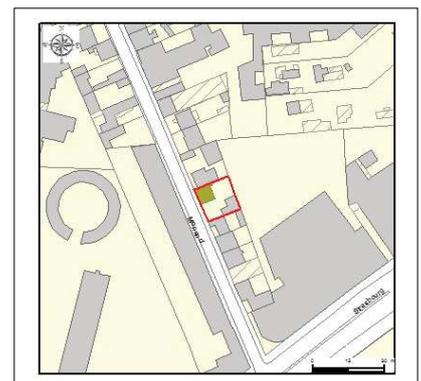
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison dite « perpendiculaire à la rue » 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine. On veillera à maintenir lisible les différences de traitement sur chaque façade notamment dans la finition des joints. Les surélévations sont interdites. Les extensions à l'arrière peuvent être autorisées sous réserve que celles-ci ne nuisent pas à la lecture de la maison d'origine. une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la qualité intrinsèque du bâtiment existant. De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, la façade traitée devra être étudiée et traitée dans son ensemble. Les éléments de décor, de modénatures ou de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devront être restaurés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la clôture qui dialogue harmonieusement avec la façade. La lisibilité des matériaux devra être préservée.
Autres	Voir fiches PLU n°144 et n°138

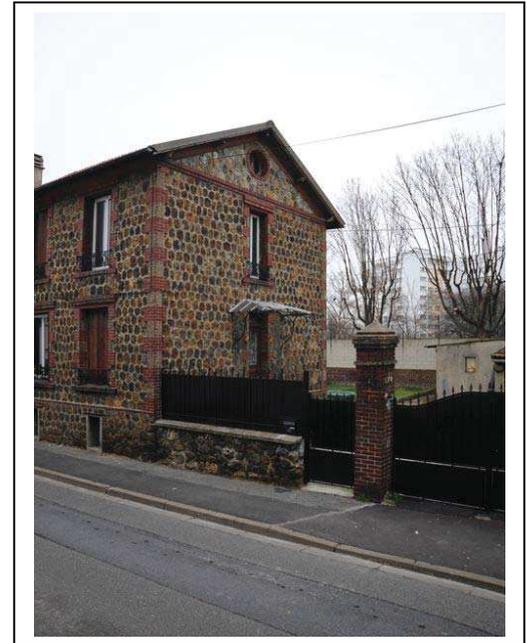
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/2500°



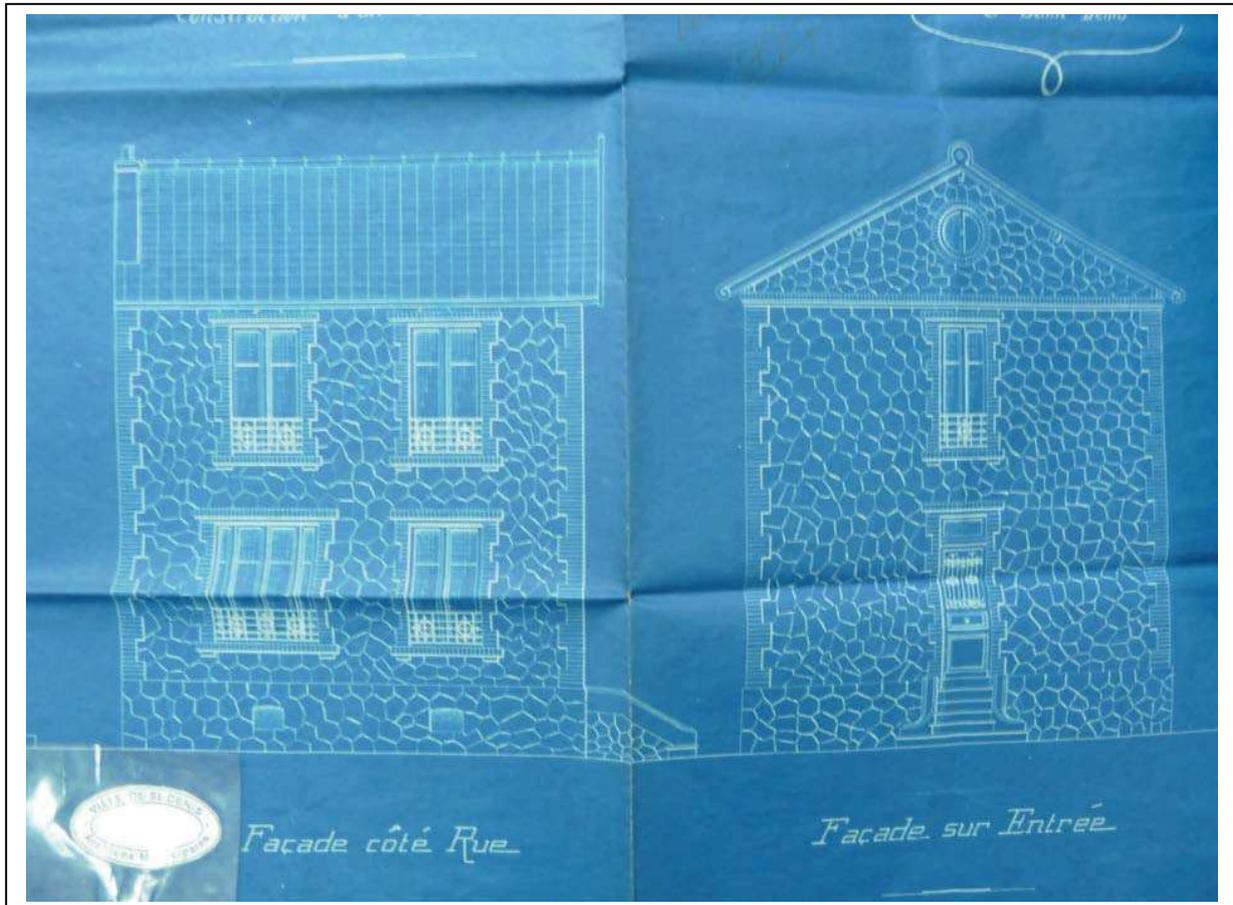
Autres vues



Ci-dessus et ci-contre : façade sur rue et sur cour
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
 Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

AMSD, cote 20191



Dessin des façades côté rue et sur entrée, Cartiers frères (entrepreneurs).
 AMSD, cote 20191

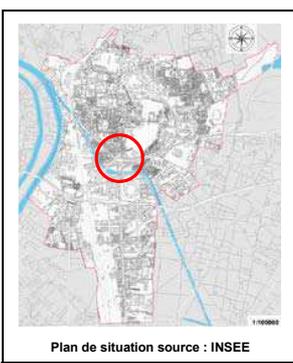
Fiche ensemble PLU n°127

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons et Immeubles de logement

Adresse : **14, 16, 18, 20 rue Gisquet**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AB /07 ; AB / 08 ; AB / 09 ; AB /10



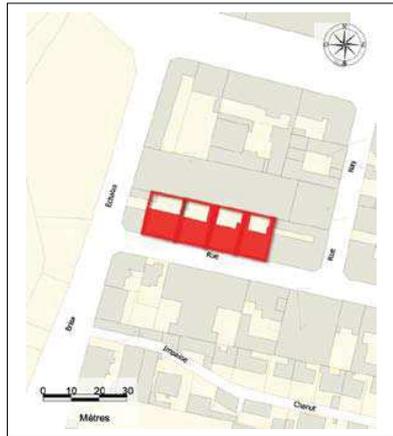
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	1 ^{er} quart du XX ^e siècle
Destination initiale	Logements individuels et collectifs privés
Destination actuelle	Logements individuels et collectifs privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



Façades sur rue (n°14 au 1^{er} plan)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	A proximité de l'église Notre-Dame de l'Estrée et non loin de la voie de chemin de fer, cet ensemble de bâtiments est implanté sur des parcelles constitutives d'un îlot créé à partir du prolongement du passage Clément vers l'ouest au début du XX ^e siècle. Le cadre environnant se caractérise par de nombreux immeubles en briques, de petites industries ou ateliers artisanaux et enfin, au sein de cette rue par un autre bâtiment identifié comme remarquable <i>L'Harmonie musicale</i> (voir fiche PLU n°241).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (dans le périmètre de protection de l'église Saint-Denis de l'Estrée).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables sont implantés sur quatre parcelles rectangulaires de profondeur et de largeur sensiblement identiques. Alignés sur la voie et mitoyens entre eux, ils possèdent en fond de parcelle de petites cours dotées de petites constructions.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Parfaitement visibles depuis l'espace public, cet ensemble de bâtiments forme un front bâti continu.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Aucune de notable



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Plans actuels	Rectangulaire avec porte au centre (n°14 et 20) et désaxée (n° 16 et 18)
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	de SS + R + 2 à R + 4 (étage en retrait) / de 4 à 5 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé (n° 14, 16, 18, 20) Matériaux visibles : brique en élévation (n°14, 16, 18, 20), soubassement en meulière (n°14 et 16) et en pierre ou enduit imitant la pierre (n°18 et 20), murs pignons en moellons (n° 14 et 20)
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°14, 16, 18, 20 : soupiraux, fenêtres bois et PVC, portes en bois avec vitre et imposte vitrée
Occultation type et matériau	N°14 et 20 : volets métalliques pliants N°16 : volets métalliques pliants (1 fenêtre à RDC), volets roulants (2 fenêtres à RDC et fenêtres à R +1) N°18 : volets roulants à RDC et R +1 et volets métalliques pliants (1 fenêtre à RDC)
Méletterie et ferronnerie	N° 14, 16, 18, 20 : grille décorative sur la porte d'entrée, grille et porte de soupiraux N°20 et 14 : garde-corps homogènes (motif floral) N°16 : garde-corps homogènes (motif géométrique) N°18 : 3 modèles différents de garde-corps
Modénature	N°14 : balcon filant à R + 4 posé sur consoles, soubassement surmonté d'une plate-bande saillante, bandeaux intermédiaires en brique entre RDC et R + 1 et entre R + 2 et R + 3, linteaux droit en brique avec clef centrale en brique légèrement saillante. N°16 : soubassement surmonté d'une plate-bande saillante, encadrements de portes et de fenêtres saillants en brique jaune et ocre et surmontés de linteaux en arc segmentaire, appuis de baies à R + 1 saillants s'appuient sur des corbeaux, corniche à larmier mouluré. N°18 : soubassement surmonté d'une plate-bande saillante, encadrements des fenêtres à RDC en pierre (ou imitation) avec clef centrale au dessus des fenêtres et jambage harpé, encadrement de la porte avec pilastres, bandeau intermédiaire entre SS et RDC en brique et entre RDC et R + 1 à larmier mouluré posé sur des petits corbeaux situés sous les piédroits des fenêtres, encadrements des baies à R + 1 saillants en brique, corniche en brique avec petite frise à modillons, linteaux droits en brique à R + 1. N°20 : soubassement surmonté d'un cordon, bandeau intermédiaire en brique entre RDC et R + 1, linteaux droits en brique avec clef centrale en

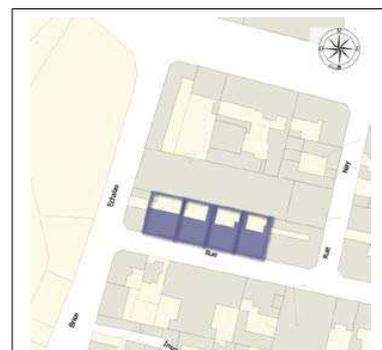
Autres éléments de décor	<p>brique légèrement saillante à RDC.</p> <p>N°14 et 20 : décor principalement formé par le jeu des briques traité en refend à RDC, comme éléments décoratifs sur les pleins-de-travées à R + 1 et sur les trumeaux (n°20) ou comme frise décorative à R + 2.</p> <p>N°16 : fine bordure de brique émaillée turquoise entre RDC et R + 1 et à R + 1 en brique, même brique émaillée (brique blanche ou verte) utilisée pour orner les arcs segmentaires surmontant les ouvertures, cabochons turquoise, au dessus des fenêtres à R + 1, frise décorative avec alternance de briques rouge et blanche à R + 1 sous la corniche, chaînages d'angles enduits.</p> <p>N°18 : cabochons au dessus des baies du RDC, plein de travée au-dessus de la porte en arc en plein cintre orné d'une rosace.</p>
Modifications	<p>N°16 : grilles de protection ajoutées devant 2 fenêtres à RDC, volets métalliques pliants remplacés par des volets roulants (sauf 1), garde-corps probablement pas d'origine.</p> <p>N° 18 : 1 modèle de garde-corps à RDC a été remplacé récemment</p> <p>N°20 : les volets métalliques pliants à R+1 (2 fenêtres) ont été supprimés. Climatiseur en façade à R + 2.</p>
Toiture	
Type de couverture	N° 14, 16, 18, 20 : toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	N° 14, 16, 18, 20 : tuiles mécaniques, cheminées
Percements	N° 18 : 2 lucarnes N° 14, 16, 18, 20 : châssis de toit
Modifications	N° 18 : revêtement des lucarnes modifié

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Très bel ensemble formant un front bâti continu composé de deux maisons de rapport avec entrée désaxée (R + 2) encadrées par deux immeubles avec porte dans l'axe de symétrie (R + 3 et R + 5).
Intérêt architectural	La qualité de leurs façades où domine l'usage de la brique montre un éventail des possibilités constructives et décoratives de ce matériau traité en relief ou en retrait, coloré ou naturel, émaillé ou brut. Les maisons de rapport (n°16 et 18) présentent de plus une composition originale de leur façade où se mêlent éléments décoratifs et modénature de style classique (console, jambage harpé, tympan) et brique utilisée en bichromie.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.6 La restauration durable 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1830 à 1900
Recommandations spécifiques	<p>Les immeubles et maisons composant cet ensemble urbain cohérent présentent tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des bâtiments. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites.</p> <p>L'aménagement des combles peut-être envisagé au cas par cas quand le volume libéré par ceux-ci le permet (il est interdit de modifier les pentes de toit qui présentent toutes un angle similaire). La mise en place de lucarnes (sauf au n°14 où les lucarnes sont interdites) ou de châssis de toit devra alors se faire selon le rythme des travées sans déséquilibrer l'ensemble de la façade du bâtiment. Les lucarnes devront être dessinées sur des modèles anciens, les lucarnes pendantes étant interdites.</p> <p>Les éléments de second œuvre type grilles ou volets roulants nuisent considérablement à la qualité des façades perturbant leurs proportions et la lecture des rythmes. Il conviendrait de restituer des systèmes d'occultation en adéquation avec l'architecture des façades et qui ne modifient pas les rapports entre pleins et vides. Ar ailleurs, concernant les grilles, si il s'avère nécessaire d'en poser, on privilégiera des grilles en barreaudage simple positionné dans l'ébrasement des baies afin de ne pas être en saillie sur la façade.</p>

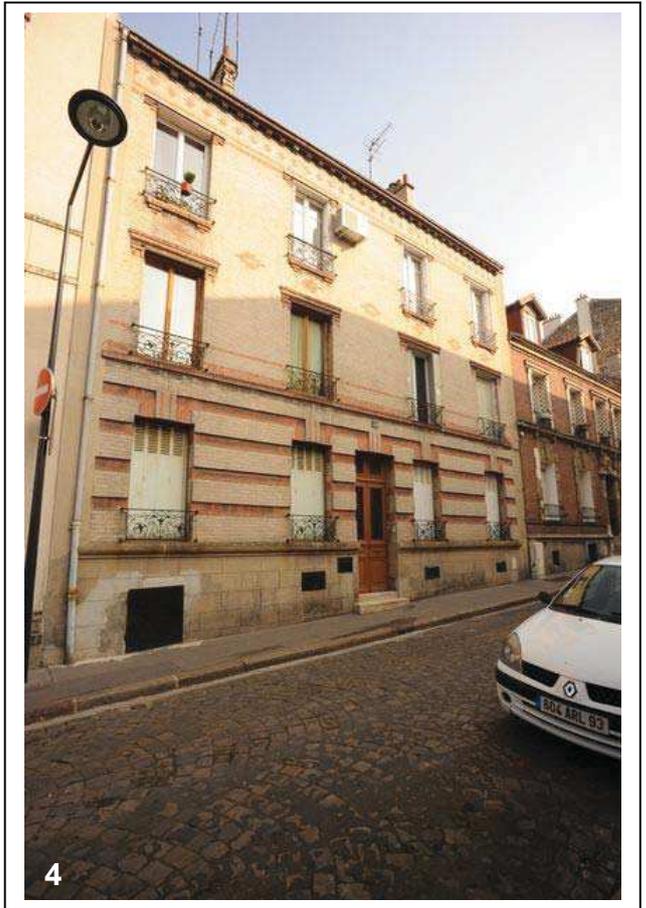
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



1 – n°18 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
 2 – n°16 et 18 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
 3 – n°14 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis
 4 – n°20 © Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. II, DDE, sd

Fiche PLU n° 128

Dénomination :
Maison

Adresse : **230 rue du Landy**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BS / 117



Plan de situation source : INSEE

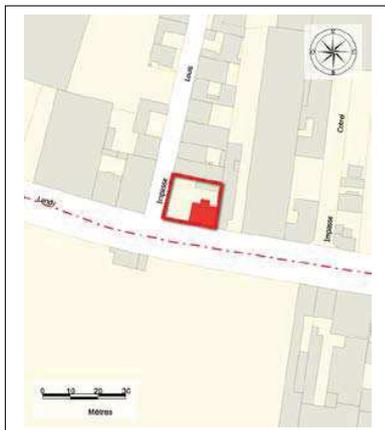
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 ^{er} quart du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



Façade sur la rue du Landy
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	Parcelle située à l'angle de l'impasse Louis et de la rue du Landy, une des plus anciennes voies du territoire, limite entre les communes de Saint-Denis et de Saint-Ouen. Le secteur compris entre les boulevards Ornano et Anatole France est constitué de vastes emprises héritières de l'époque industrielle. Les parcelles plus modestes et loties d'immeubles de rapport ou de maisons ponctuent régulièrement la rue du Landy, sans constituer de front bâti. Elle fait face au cimetière de Saint-Ouen et se situe dans un secteur mixte (industrie/habitat collectif et individuel). D'autres bâtiments identifiés comme remarquables sont implantés à proximité : l'ensemble composé de deux immeubles et d'une maison (n°246 et 248 rue du Landy) et un ancien logement du directeur d'une usine mécanique industrielle aujourd'hui garage automobile (n°252 rue du Landy).
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée parallèlement à la rue du Landy, alignée sur cette voie et qui n'occupe que la partie sud-est de la parcelle. Elle est très largement en retrait de l'impasse Louis. Une cour en forme de L est située à l'arrière de la maison et le long de l'impasse Louis. Un bâtiment (ou abri ?) est implanté au nord-est de la parcelle en limite séparative. Parcelle arborée. Maison qui est mitoyenne de l'ancienne raffinerie de métaux Michel Racine et d'un poste de transformateur électrique.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible
Clôture : type et matériau	Piles en brique mitoyennes de la maison et à l'angle de l'impasse Louis/rue du Landy et complétées par un mur de clôture.
Modifications	Le mur de clôture n'est probablement pas d'origine.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales (façade sud)



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Élévation / nombre de travées	SS+R+1 / 3 travées régulières et symétriques avec porte d'entrée centrale
Extensions / Modifications	Façade ouest de cette maison a été isolée par l'extérieur.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé. Le mur pignon ouest est visible depuis l'espace public et constitué d'un appareillage en meulière.
Parement / remplissage	Matériau visible : meulière. Le mur pignon est enduit au ciment récent (isolé par l'extérieur).
Modifications	Le mur pignon a été enduit.
Ouvertures (portes, fenêtres)	2 fenêtres (PVC) et 1 fenêtre (bois) à R+1 dont une plus petite (travée centrale), 2 fenêtres (PVC ?) à RDC de part et d'autre de la porte d'entrée. Porte en bois avec baie d'imposte surmontée d'un arc en plein cintre (travée centrale). Soupoux d'allège à métallerie ancienne (portes).
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde corps motifs floraux sur 4 fenêtres, portes des soupoux, grilles d'imposte (baies à RDC).
Modénature	Corniche en bande saillante en brique, chaînage d'angle en brique, bandeau formé par une frise en brique en quinconce et encadrée par des rangs de briques horizontales, appuis saillants en brique (fenêtres à RDC). Arcs segmentaires en briques polychromes et sommiers enduit au ciment (R+1) ; arcs en anse de panier et sommiers enduit au ciment à RDC. Cordon peint marquant la limite du soubassement.
Autres éléments de décor	Briques vernissées bleues soulignent les arcs des ouvertures à RDC et marquent l'axe de l'arc sur l'ensemble des ouvertures
Modifications	Aucune de notable

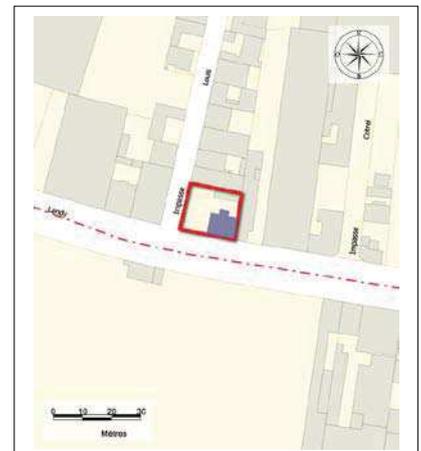
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	3 ou 4 cheminées enduites
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	
Intérêt urbain et paysager	Ses pignons émergents, son retrait par rapport à l'angle de rue et le bâtiment mitoyen à RDC rue du Landy distinguent cette maison du front bâti et la mettent particulièrement en valeur. Elle participe à l'hétérogénéité de ce secteur où cohabitent immeubles, industries et habitat individuel.
Intérêt architectural	Très jolie maison en meulière avec une façade soignée, symétrique et hiérarchisée où les pièces de jour à R sont éclairées par de larges fenêtres contrairement aux pièces de nuit situées à R+1. L'usage d'arcs différenciés, la finesse de la porte rehaussée par son arc en plein cintre et l'unité des tons (rangs de briques vernissées qui rehaussent les ouvertures, briques sur bandeaux et chaînages) apportent à cette façade sur rue élégance et cohérence.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison sera conservée dans ses dispositions d'origine. La surélévation est interdite. On veillera à conserver visible le mur pignon en meulière qui participe à la cohérence architecturale de la maison et à remettre en état, si possible, le mur pignon latéral gauche aujourd'hui enduit. Une attention particulière sera portée au mur de clôture soit en dessinant un nouveau projet de mur, soit en proposant une finition satisfaisante. La hauteur du mur bahut correspondant à celle du soubassement de la maison étant encore lisible, on pourra restituer celui-ci a priori en meulière (si son état le permet) et le surmonter d'une grille doublée d'une haie vive pour couper la visibilité sur le jardin. Une extension latérale pourrait être envisagée mais dans tous les cas, elle ne devra pas dépasser le RDC (éventuellement + combles avec lucarne sur jardin) et ne pourra s'étendre en plan jusqu'à l'impasse : la longueur de la façade devra être plus petite que celle de la maison (rapport 1/2).
Autres	<i>Voir fiches PLU n°34 et n°192</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

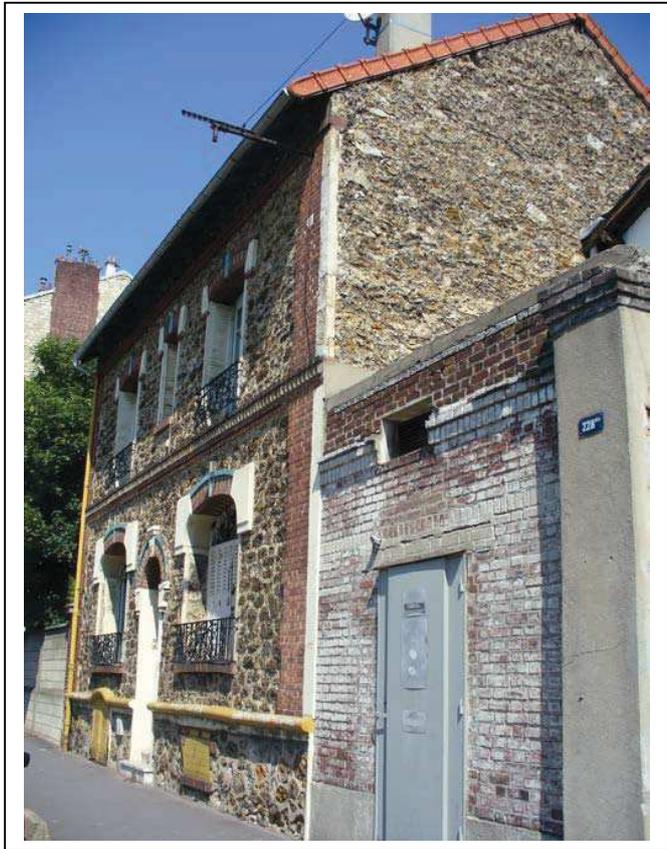
1/2500^e



Autres vues



Façade sur la rue du Landy
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur la rue du Landy avec au premier plan un transformateur électrique
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail du soupirail droit
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 129

Dénomination :
Maisons

Appellation (facultatif) :
*anciennement agence d'architectes
J. et P. Moulin et H. Grosmèche,
puis Jack Moulin*

Adresse : **13 rue Catulienne**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AI / 14



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction	1820 - 1854 : maison 1875 - 1900 : agence
Destination initiale	Logement individuel privé et bureaux
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé Agence : Jules Moulin (architecte) ?
Maître d'ouvrage	Indéterminé Agence : Jules Moulin (architecte) ?
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelle en longueur (initialement traversante) implantée perpendiculairement à la rue Catulienne. Cadre environnant composé, en cette première partie de la rue (partie nord), par des immeubles de rapport à R+5.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Denis de l'Estrée et du couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Parcelle composée de deux bâtiments : 1. La maison implantée parallèlement à la rue et alignée sur elle. 2. L'agence qui est située à l'arrière de la maison, implantée perpendiculairement à la rue, en retrait par rapport à elle et adossée sur le mur sud de l'immeuble n° 11. Dans son prolongement, se trouve l'écurie (porte cochère, lucarne de grenier à foin). Un jardin est situé à l'arrière de la maison (au sud de l'atelier).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Maison parfaitement visible depuis la voie publique. Par contre, seule la partie supérieure de l'atelier est visible depuis l'espace public en raison du portail qui cache la vue et de son implantation à plusieurs mètres de la rue.
Clôture : type et matériau	Portail avec grille pleine encadré par deux piles, dont l'une est complétée par un mur de clôture.
Modifications	Parcelle à l'origine traversante et sur laquelle était bâtie la maison. La construction de l'atelier semble avoir été effectuée dans un second temps. Le portail n'est pas d'origine.



Façade sur rue de la maison
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturales de la maison sur rue (façade est)

Plan actuel	En L comprenant la maison et une véranda
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	RDC + R + 2 / 4 travées régulières
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit tyrolien à RDC ; enduit au plâtre à R+1 et R+2 ?
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	4 fenêtres à R + 1 et R + 2 (huisseries bois) 3 fenêtres et 1 porte bois à RDC
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants à RDC ; volets en bois persiennés R + 1 et R + 2
Méletterie et ferronnerie	Garde corps motifs floraux à RDC et géométriques à R+ 1, barre d'appui à R+ 2.
Modénature	Corniche à larmier mouluré et à frise denticulée, chaînage d'angle (R+1 et R+2), bandeau plat saillant à larmier à RDC et R+1 ; encadrements de baie en bande (enduit lissé) à RDC et mouluré (2 ^e travée), encadrement de porte en bande.
Autres éléments de décor	Fenêtre à RDC (2 ^e travée), pilastre de part et d'autre de la baie supportant un arc en plein cintre
Modifications	Façade nord, des ouvertures ont été réalisées postérieurement à la construction d'origine.
Toiture	
Type de couverture	Toit à croupe
Matériaux de couverture et	Tuiles plates. 2 ou 3 cheminées



Façade Est de l'Agence avec titre « Architecte » inscrit sur le fronton et visible depuis la rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Porte cochère située en fond de parcelle du bâtiment de l'agence
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

éléments de décor	
Percements	Châssis de toit
Modifications	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales de atelier situé dans la cour (façades sud et est)	
Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	RDC + R + 1 / 5 travées irrégulières (façade sud) R surélevé / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade sud : huisseries bois (R+1) ; huisseries métalliques et bois à RDC, porte cochère en bois et imposte vitré, porte piétonne bois et imposte vitrée Façade est : 1 porte fenêtre huisserie bois ; 1 porte à double vantaux bois et vitre avec perron et emmarchement.
Occultation type et matériau	/
Métallerie et ferronnerie	1 garde corps (façade sud), lambrequin (façade est),
Modénature	Façade sud : corniche à larmier mouluré, bandeau plat saillant à larmier ; linteaux métalliques. Façade est : corniche à larmier mouluré et avec frise céramique motif de fleurs (liseron ?)
Autres éléments de décor	Appareillage de brique différent façade sud et est ; feuille d'acanthé. Façade est : fronton avec décor céramique motif circulaire et ardoise sur laquelle est gravé le mot « Architecte ». Façade est et angle coupé est-ouest : 3 ou 4 motifs de feuille en stuc (?) sous la corniche marquent les angles et encadrent les ouvertures.
Modifications	Fenêtres à R+1 façades sud ne sont pas d'origine. Un des motifs sculptés (feuilles d'acanthes) sur façade est (en haut à gauche de la fenêtre) a disparu.
Toiture	
Type de couverture	Toiture terrasse ; toit à 1 pente (?)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc et tuiles mécaniques
Percements	Lucarne passante
Modifications	Aucune de notoire

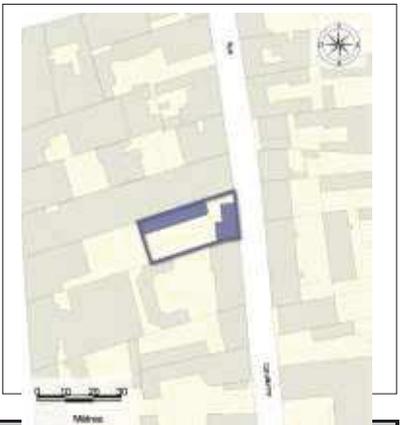
Critères de protection	
Intérêt historique	Maison dans laquelle vécut (et naquit ?) l'architecte Jules Moulin et où il édifia à l'arrière de celle-ci durant le dernier quart du XIX ^e siècle son agence fondée en 1868. A Jules Moulin, succèdera au sein de cette agence son fils, Paul, également architecte et notamment l'auteur de la Banque de France puis Henri Grosmèche. Tout d'abord collaborateur, ce dernier reprendra la gérance de cette agence dans les années 1925 à la suite du décès prématuré de P. Moulin. Henri Grosmèche fut notamment en charge de l'exécution du groupe scolaire Marville dans les années 1930 (voir fiche PLU n°233).
Intérêt urbain et paysager	Maison alignée sur la rue qui crée une rupture dans le front urbain principalement composé d'immeubles tant par son gabarit que par l'espace ménagé pour le passage cocher. La visibilité depuis la rue bien que partielle de l'agence via l'inscription « Architecte » est un élément fondamental de ce site.
Intérêt architectural	La maison et le bâtiment sur cour (ancienne agence et écurie) sont deux éléments remarquables implantés sur la même parcelle et construits avant et pendant l'ère industrielle. Une hiérarchisation a été opérée entre les bâtiments (bâtiment d'habitation implantée sur rue et cabinet de travail sur cour et en retrait) d'une part et entre les façades du bâtiment sur cour d'autre part. En effet, la façade est de cette dernière, c'est-à-dire celle visible par les clients, présente un répertoire décoratif hétéroclite (appareillage brique, bas relief feuille d'acanthé, frise céramique...), sorte de vitrine de la production de l'architecte et de sa capacité à s'adapter aux goûts de ses commanditaires. Elle est ainsi bien différente de la simplicité de la façade sud réservée aux salles de dessin et aux communs (écurie). Le sol pavé depuis le portail jusqu'au fond de la parcelle en constitue la trace.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES

	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>Les bâtiments et la clôture seront conservés dans leurs dispositions d'origine. Les extensions ou surélévations sont interdites. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades de chaque bâtiment visibles depuis l'espace public devra étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il conviendra de conserver la lisibilité des différents matériaux d'origine et de restituer les partis de décor disparus sur le modèle de ceux encore en place. On veillera à conserver la lisibilité de la hiérarchisation des façades du bâtiment sur cour (façade d'entrée très décorée et façade sur cour plus sobre) pour garder l'esprit souhaité à l'origine par l'architecte (opposition public/privé). L'homogénéisation de l'ensemble serait contradictoire avec l'histoire du bâtiment. Sur les bâtiments sur cour, il est recommandé de préserver les différentes typologies de portes et ouvertures qui caractérisent les activités de chaque bâtiment (porte charretière et lucarne passante pour les communs, « baies vitrées » pour l'agence).</p> <p>La double porte de l'entrée de l'ancienne agence d'architecte devra être conservée mais il est souhaitable d'homogénéiser l'ensemble (éviter un vantail plein et l'autre vitré par exemple). Si un garde corps devait être mis en place au niveau du perron devant l'entrée de l'agence d'architecture, une attention particulière devra être portée au dessin de celui-ci. Dans tous les cas, on évitera un garde corps plein qui cachera la façade et modifiera la perception des proportions en façade.</p> <p>Par ailleurs, il conviendra de conserver le sol pavé de la cour qui constitue une trace du passé et donne un caractère privatif à celle-ci.</p>
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



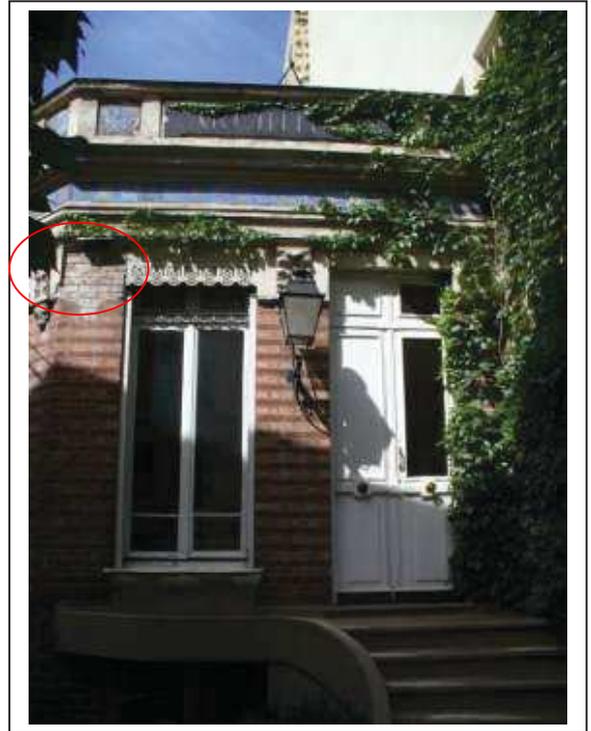
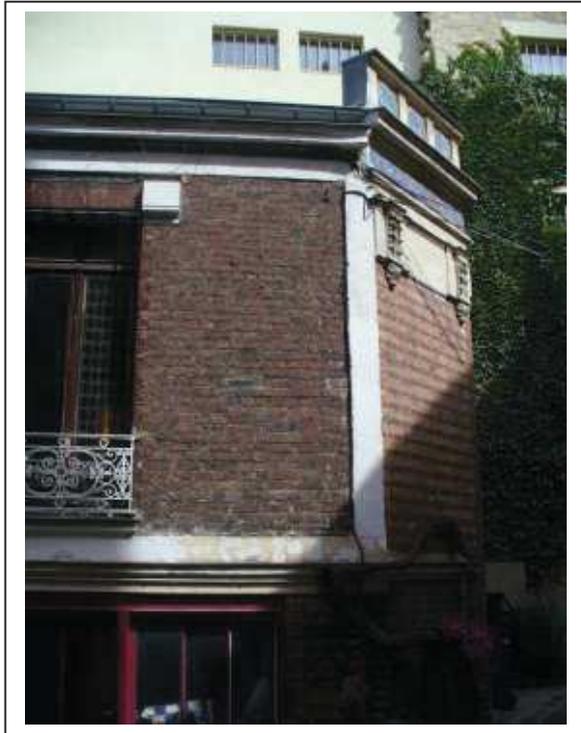
Autres vues



Façade de la maison depuis la rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL_SPC / Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-



Bâtiment sur cour (façade sud) :
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL_SPC



Vue de l'ancienne agence implantée dans la cour :

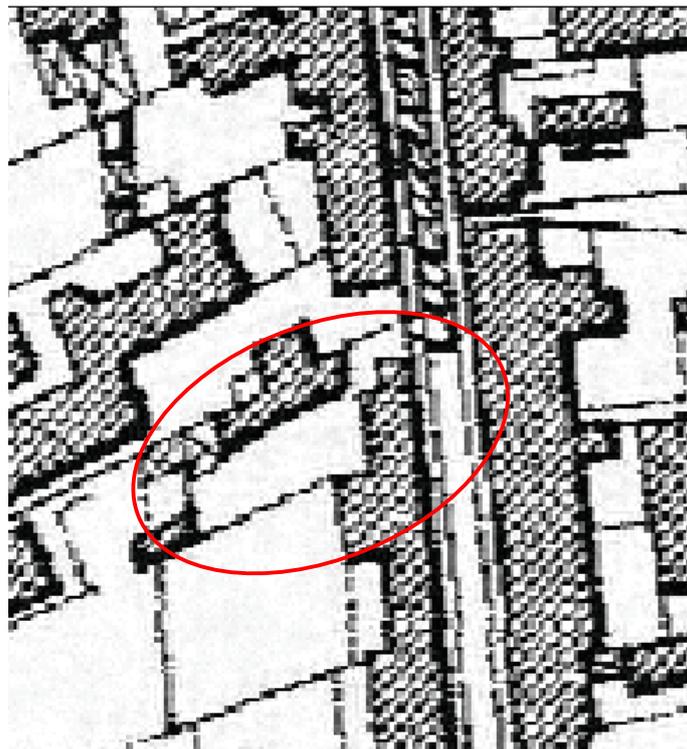
Ci-dessus (à gauche) : vue de l'entrée où l'on peut apercevoir en haut à gauche la disparition de l'élément décoratif.

Ci-dessus (à droite) : pan coupé angle est-sud avec 2 sortes d'appareillage de la brique

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AD, registre de la population : années 1891 et 1896
 www.atlas-patrimoine93.fr, Atlas communal de la Seine de 1854
 www.atlas-patrimoine93.fr, Atlas de la Seine de 1900



Atlas communal de la Seine, 1900

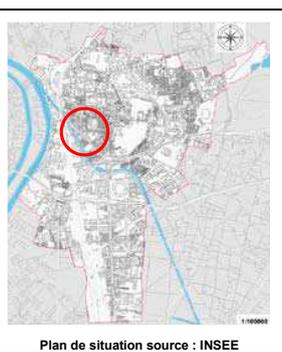
Fiche PLU n° 130

Dénomination : Maison et immeuble

Adresse : 11 rue Moreau (maison) et 6 Boulevard Jules Guesde (immeuble)

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AJ / 48 (maison) et AJ / 47 (immeuble)



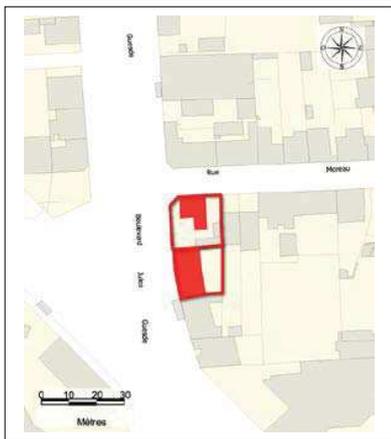
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1922
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Gaston Cailleux (architecte)
Maître d'ouvrage	M. Prouvier Lagneau (chef d'entreprise)
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère de la maison



Façade sur le boulevard Jules Guesde
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

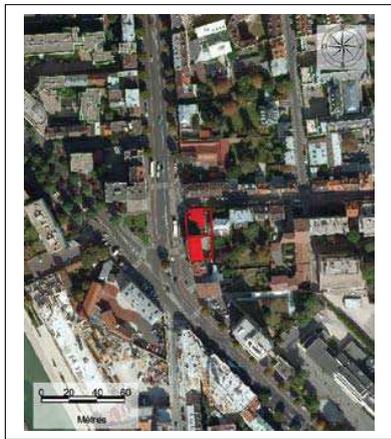
Contexte urbain et paysager	Parcelle située en centre ville à l'angle de la rue Moreau et du boulevard Jules Guesde et qui fait également face au boulevard Marcel Sembat. Elle est environnée essentiellement d'immeubles de rapport alignés sur rue et de villas de taille importante. Elle est située à proximité d'un ensemble de maisons et immeubles identifiés comme remarquable rue Moreau (voir fiches Plu n°108, 108-B, 108-C)
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée parallèlement au boulevard Jules Guesde. Elle est alignée sur la rue Moreau et en retrait par rapport au boulevard Jules Guesde. Petit jardin sur le boulevard et latéral ainsi qu'une petite cour à l'arrière de la maison pour garer la voiture.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	La façade à RDC sur le boulevard Jules Guesde est partiellement dissimulée par les arbres du jardin, mais son pignon est très largement visible.
Clôture : type et matériau	□ Soubassement en meulière surmonté de piles en brique et grille en métal. Portillon boulevard Jules Guesde dans l'axe de la porte d'entrée de la maison. Portes situées rue Moreau composées d'une grande grille d'entrée pour voiture (encadrée par deux piles en brique) et d'un accès différencié piéton en brique.
Modifications	Ajouts derrière la maison d'un petit bâtiment (garage?) et d'une petite extension de faible hauteur dans le prolongement de l'aile droite.



Description et analyse architecturales de la maison

Plan actuel	En L
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 4 travées (2 sur pignon et 2 sur aile en retrait : boulevard Jules Guesde SS + R + 1 + C / 2 travées : rue Moreau
Extensions / Modifications	Aucune de notoire

Façade ouest (boulevard Jules Guesde)



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	4 fenêtres (2 par niveau) avec huisserie bois sur l'avant-corps. Porte d'entrée et 2 fenêtres sur l'aile en retrait ; 2 petites fenêtres (second jour?) et baies jumelées sur le pignon. Porche surmonté d'une balustrade.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Garde-corps avec motifs de feuilles de marronniers.
Modénature	Chaînage d'angle en ciment avec clé et sommier en ciment (?), balcon en bois, linteau en brique. Arcs surbaissés en brique
Autres éléments de décor	Billes de céramique au-dessus des arcs surbaissés et linteaux. Balcon en bois sur aile en retrait.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes avec demi-croupe sur aile latérale
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles plates. Aisseliers et ferme apparents. 1 cheminée en brique.
Percements	/

Modifications	Aucune de notoire
Façade nord (rue Moreau)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	2 baies par niveaux, celles à RDC étant de taille plus importante
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps avec motifs de feuilles de marronniers.
Modénature	Chaînage d'angle en ciment, arcs surbaissés en brique avec clé et sommier en ciment (?)
Autres éléments de décor	Billes de céramique au-dessus des arcs surbaissés et linteaux
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles plates, 2 cheminées en brique
Percements	2 lucarnes rampantes
Modifications	Aucune de notoire
Façade est (façade arrière)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Nombreuses petites baies pour éclairer les escaliers sur le corps central, 1 baie (murée)
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps avec motifs de feuilles de marronniers.
Modénature	Chaînage d'angle en ciment, un arc surbaissé en brique qui couronne la cage d'escalier
Autres éléments de décor	Billes de céramique au-dessus des arcs surbaissés et linteaux
Modifications	Baie de la seconde travée a été murée
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes à demi-croupe
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles plates, 1 cheminée et son conduit sur la façade, aisseliers apparents
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Maison qui a été conçue par l'architecte Gaston Cailleux, auteur une dizaine d'années plus tôt du groupe scolaire Bel Air (Danielle Casanova). Son propriétaire, M. Prouvier Lagneau possède l'entreprise « Prouvier Lagneau et Cie » et il déposera un 1939 un permis de construire au 3 rue Moreau pour l'édification en fond de parcelle d'un bâtiment qui fera office de magasin, dépôt et remise.
Intérêt urbain et paysager	Maison mise en valeur par son implantation : elle n'est pas mitoyenne et s'élève librement à l'angle de la rue. Elle semble « encadrée » par les deux immeubles dont l'un est mitoyen à la parcelle. Elle est en outre parfaitement implantée sur cette parcelle d'angle et d'une très grande visibilité depuis les deux boulevards. Depuis le boulevard Jules Guesde, elle constitue une sorte de « point de départ » vers un secteur remarquable composé de demeures et villas édifiées en grande partie au XIX ^e siècle.
Intérêt architectural	Par le traitement de sa charpente apparente en façade, cette maison n'est pas sans évoquer l'architecture pittoresque du XIX ^e siècle et l'architecture balnéaire. L'architecte n'a cependant pas souhaité dans les années 1920 pousser à son extrême cette référence et a traité les façades avec une certaine sobriété. Ces dernières sont en effet en brique rouge à l'exception des éléments de modénature qui sont soulignés en brique ocre et en ciment peint en blanc. On décèle également de discrets rangs de billes en terre cuite sur les arcs surbaissés des linteaux (notamment sur le pignon). Avec l'ensemble des maisons édifiées rue Moreau, rue Catulienne, rues des Ursulines ou encore Emile Connoy, elle participe à rendre compte de la diversité et de la qualité architecturales et typologiques du type d'habitat rencontré aux XIX ^e siècle et au début du XX ^e siècles.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE : maison 6 rue Moreau	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE : Immeuble 6 boulevard Jules Guesde	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique

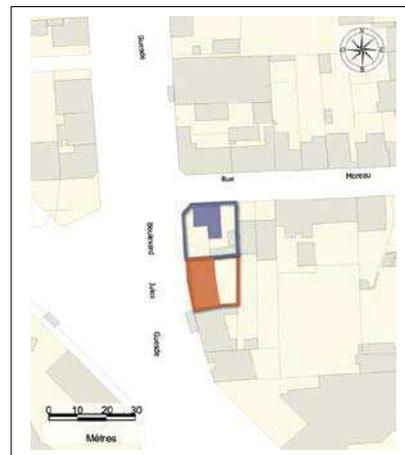
	<ol style="list-style-type: none"> 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites. Les extensions doivent être limitées et si possible, non visibles de la rue. Elles ne sont pas recommandées mais cependant elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).</p> <p>Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la clôture d'origine et en bon état de conservation.</p>
Autres	<p>Immeuble mitoyen au 6 boulevard Jules Guesde et immeuble 5 rue Moreau (Voir fiches PLU n°108_A)</p> <p>Ces deux immeubles favorisent l'insertion de la maison située au 11 rue Moreau dans son environnement. Une attention particulière doit être portée au traitement des murs pignons. L'immeuble au 6 boulevard Jules Guesde, de niveau 3, est donc un bâtiment d'accompagnement qui est intéressant de préserver en termes de gabarit et d'implantation. La lecture du petit appareillage en moellons favorise la mise en valeur de la maison, comme au 5, rue Moreau avec le pignon en brique.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.3

1/2500^e



Autres vues



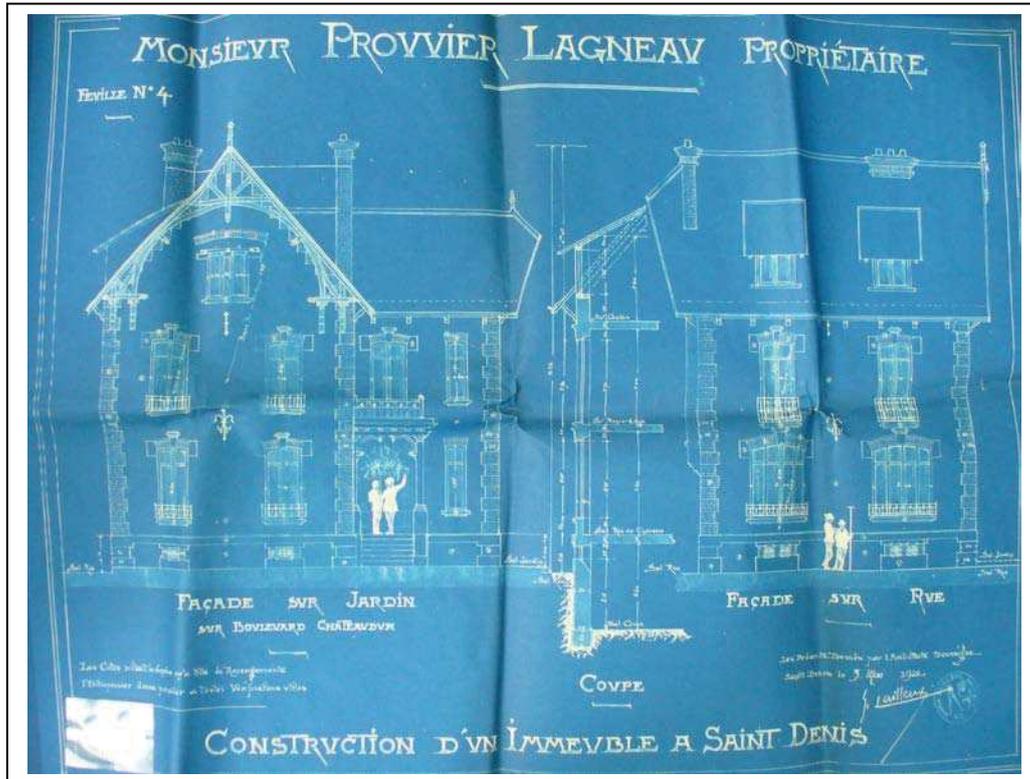
Vue depuis le boulevard Jules Guesde
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



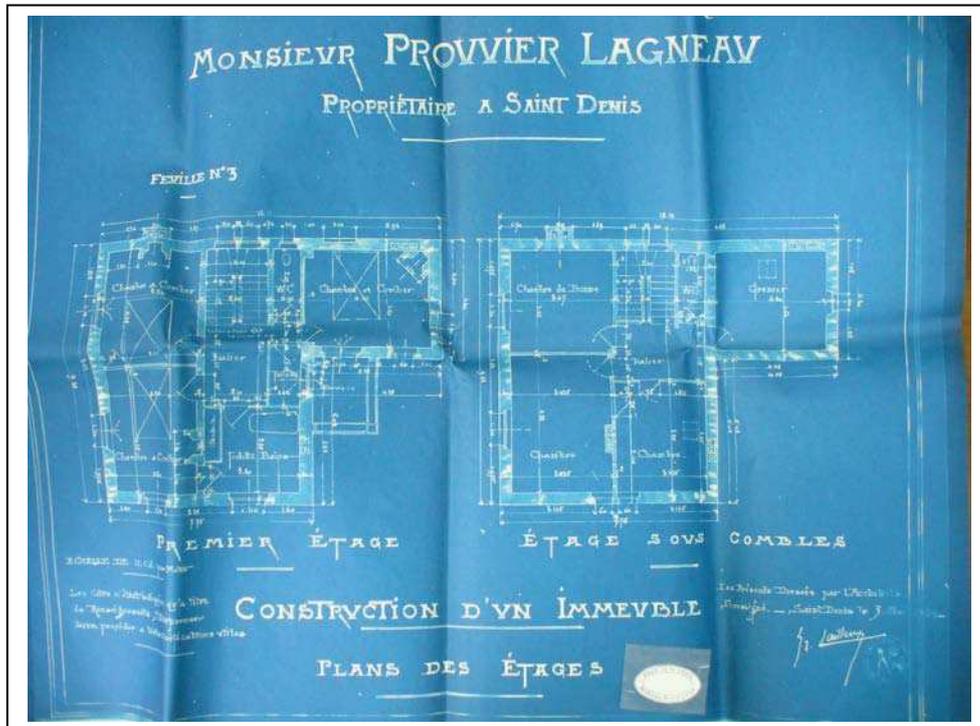
Facades nord et arrière (rue Moreau)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AMSD côte 20156
 AMSD côte 20199



Dessin des façades nord et ouest, 1922
 AMSD côte 20156



Dessin du 1^{er} étage et étage sous combles, 1922
 AMSD côte 20156

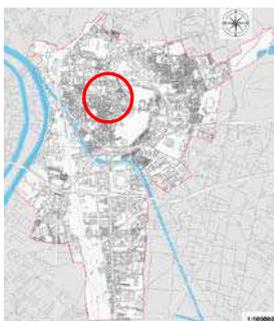
Fiche ensemble PLU n°131

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

Adresse : 56, 56 bis, 56 ter
rue Bonnevide

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) V 11, 103 et 101

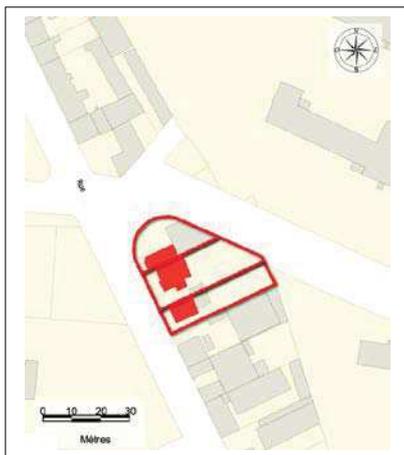


Plan de situation source : INSEE

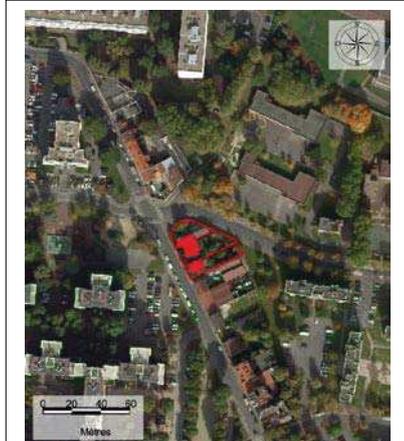
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	Deuxième quart du XXe siècle / 1928 : n°56 1936-1937 : n°56bis 1930 : n°56 ter
Destination initiale	Logements individuels privés
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	N°56 : M. Gabriel N°56bis : M. Lafleur N°56ter : M. Desbruères
Maître d'ouvrage	N°56 et 56 ter : Gaston Dollat (architecte) N°56 bis : Léon Coste (architecte)
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façades sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	La rue Bonnevide est située dans un secteur de transition entre le centre-ville historique, très densément loti en majorité de logements collectifs, et les quartiers nord et est de la ville constitués de zones pavillonnaires et de grands ensembles. A l'est, si l'urbanisation est rare avant l'entre-deux-guerres, un vaste secteur d'habitations individuelles s'y est développé depuis cette période. Au nord des boulevards Félix Faure et Carnot, les vastes îlots ont longtemps été occupés par de l'industrie. Après-guerre ces emprises sont progressivement désaffectées et occupées, en majorité, par du logement social de grande hauteur (Cité P. Langevin et G. Péri) ou de vastes équipements notamment scolaires (école maternelle des Bas-Prés et école mixte Paul Langevin). Le contraste avec ces maisons témoigne du changement d'échelle, opéré après la seconde guerre mondiale, et qui s'est traduite par une politique d'urbanisation de plus grande ampleur tant en termes de densité sur les parcelles que de hauteur des immeubles. Le cadre environnant est enfin marqué par la présence d'une importante végétation (jardins et arbres).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du siège de l'Humanité...)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Sur les trois parcelles identifiées, chacune des maisons est implantée de façon spécifique et ce, sur des parcelles aux dimensions différentes. La parcelle du n°56 est perpendiculaire à la rue Bonnevide, celle du 56bis est aussi perpendiculaire à la rue Bonnevide mais traversante (rue G. Môquet). Enfin, celle du n°56ter est située à l'angle des rues Bonnevide et G. Môquet. A l'exception de la maison n°56bis implantée parallèlement à la rue Bonnevide, les maisons n°56 et 56ter le sont perpendiculairement. En retrait par rapport à la rue, seules les maisons 56 et 56bis disposent d'un important jardin à l'arrière et les maisons 56bis et 56ter sont mitoyennes.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Si la maison n°56 est visible depuis l'espace public, les n°56bis et 56ter ne le sont que très partiellement sur les rues Bonnevide et G. Môquet en raison de la présence de végétation et d'arbres plantés sur leurs parcelles. Bien que située en angle, la façade sur la rue Bonnevide a été traitée en résonance avec celle du n°56, l'ensemble des maisons forment une unité architecturale. En raison de la configuration urbaine, l'arrière des maisons ainsi que leurs jardins et extensions sont partiellement visibles depuis la rue G. Môquet.
Clôture : type et matériau	N°56 : mur bahut protégé par un couronnement en ciment et surmonté d'une grille. Le portail (grille en métal partiellement pleine) est implanté au niveau de l'accès latéral menant au jardin. Les 3 piles en brique sont surmontées d'un chaperon en ciment : 2 sont situés de chaque côté du portail et le 3° est à l'extrémité nord du mur de clôture. N°56bis : mur bahut surmonté d'une grille doublée d'une haie vive, 3 portails (dont deux donnent accès à un garage) avec grille pleine en partie basse, 6 piles rondes surmontées d'un couronnement. N°56ter : clôture d'angle composée d'un mur bahut en ciment protégé, dans la partie comprise entre la limite séparative avec le n°56bis et la porte piétonne, par un couronnement surmonté par une grille pleine. Rue G. Môquet, à ce mur bahut surmonté d'une grille succède un mur plein. Une porte piétonne située rue Bonnevide et un portail à l'angle Bonnevide/G. Môquet. 5 piles (3 en brique, 2 en enduit ciment) complètent l'ensemble. Les parcelles sont closes à l'arrière par un mur plein. Le trottoir est pavé devant la maison n°56bis et devant le portail de la maison n°56 pour marquer les seuils d'entrée.
Modifications	N°56 : extension à l'arrière N°56bis : extension à l'arrière et ajout d'un garage en limite séparative avec la parcelle du n°56 N°56ter : un corps de bâtiment avec toiture en tôle en partie mitoyen avec la façade est de la maison.



Façade de la maison n°56 rue Bonnevide
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales 56 rue Bonnevide (façade ouest)	
Plans actuels	Rectangulaire avec emmarchement
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS surélevé + R + 1 / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme irrégulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : soubassement en meulière, RDC en brique, R + 1 crépi tyrolien.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Soubassement : 1 soupirail ? RDC : 1 fenêtre (PVC ?), 1 porte en bois avec imposte vitrée. Porche et emmarchement R + 1 : 2 fenêtres (PVC ?) dont 1 plus petite
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde corps, rampe d'escalier, porte avec grille décorative
Modénature	Appuis de baies saillants
Autres éléments de décor	/
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes dont l'une est débordante coté sud afin de marquer la façade d'accès.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 1 cheminée
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales 56bis rue Bonnevide (façade ouest)	
Plans actuels	Rectangulaire avec deux avant-corps, l'un sur la façade sur rue, l'autre sur la façade sud (façade latérale droite) avec emmarchement menant à un porche
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS surélevé + RDC + C, RDC + 1 (avant-corps) / 5 travées
Extensions / Modifications	Une extension sur la façade arrière a été réalisée : corps de bâtiment à RDC surmonté d'une terrasse
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : soubassement en meulière, élévation (brique ?) avec crépi tyrolien, enduit lissé pour les éléments de décor.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Sous-sol : 2 portes de garage (bois partie basse et vitre partie haute) et 2 petites fenêtres RDC : 2 baies en plein cintre (bois) et 2 grandes fenêtres (bois) avec imposte vitrée, porte située sur la façade sud. R + 1 : 1 fenêtre sur le pignon (bois)
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants et stores
Méletterie et ferronnerie	Grille de protection devant les deux fenêtres du sous-sol, les deux petites fenêtres et sur les impostes des grandes fenêtres à RDC.
Modénature	/
Autres éléments de décor	Garde-corps en bois. Enduits lissés qui viennent matérialiser les encadrements des baies (arcs en plein cintre posé sur console à RDC et droits au sous-sol), le bandeau (plat et saillant sur l'avant-corps, formé de petits carrés sur le corps en retrait) et les faux-colombages sur le pignon et les angles de l'avant-corps. Corps en retrait (à RDC) : enduit lissé employé sous forme d'une bande horizontale située dans la partie haute des baies.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit en débord à 2 pentes et à demi-croupe.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 2 cheminées
Percements	Lucarne passante et rampante
Modifications	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales 56ter rue Bonnevide (façade sud-ouest et façade nord)	
Plans actuels	Rectangulaire (avec porche sur la façade latérale gauche (façade nord)).



Façade de la maison n°56bis rue Bonnevide
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade de la maison n°56 ter rue Bonnevide
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

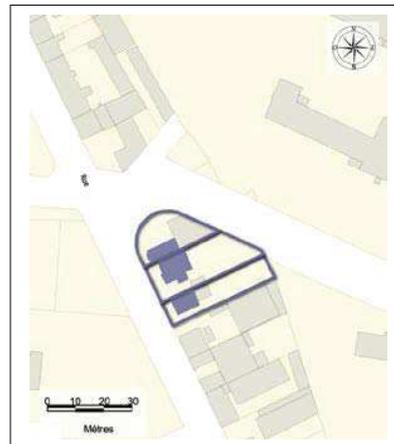
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Façade sud-ouest : SS surélevé + RDC + 1+ C/ 1 travées Façade nord : SS surélevé + RDC + 1 + C / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Façade sud-ouest : gros œuvre : indéterminé ; matériau visible : brique (élévation) . Façade nord : gros œuvre : indéterminé ; matériau visible : brique (élévation)
Modifications	D'après le plan déposé lors du permis de construire, le mur gouttereau à R + 1 de la façade nord n'était pas en tuile mécanique mais similaire à celui du pignon.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade sud-ouest : 1 soupirail (?) en sous-sol, 1 bow-window à RDC et 1 fenêtre à R + 1. Huisserie bois et petits bois dans la partie supérieure et inférieure de la fenêtre à R+1 (non visible pour le bow-window). Façade nord : 2 soupiraux (?) en sous-sol, 2 fenêtres et 1 porte-fenêtre à RDC, 1 fenêtre à R + 1, 1 fenêtre sur le pignon. Huisseries bois (?) croisées à petits carreaux dans la partie supérieure des fenêtres et sur l'ensemble de la porte-fenêtre (?).
Occultation type et matériau	Façade sud-ouest : volets métalliques pliants Façade nord : volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps à motifs géométriques caractéristiques des années 1930 sur le bow-window à RDC et la fenêtre à R + 1 (façade nord) et à RDC sur le mur bahut du porche. Grille de protection devant les soupiraux (?) et baies à RDC.
Modénature	Façade nord : appuis de baie saillants, linteau en ciment au dessus des fenêtres à RDC et arc en plein cintre en brique au-dessus de la porte-fenêtre.
Autres éléments de décor	Façade sud-ouest : Bow-window à pans coupés du RDC formant également balcon au 1 ^{er} étage.
Modifications	Des grilles de protection ont été ajoutées devant les ouvertures à RDC des façades sud-ouest et nord. D'après les plans déposés lors du permis de construire, un œil de bœuf était prévu sur le pignon de la façade nord au lieu d'une fenêtre actuellement (modification récente ou lors de la construction ?).
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes dont l'une est débordante coté nord afin de marquer les façades d'angle et d'accès, auvent à 1 pente surmontant le porche. 1 ou 2 cheminée(s).
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire
Critères de protection	
Intérêt historique	Ensemble de trois maisons contemporaines construites dans les années 1930. Réalisées par G. Dollat qui construit à la même époque la piscine municipale, les maisons n°56 et 56ter sont un témoignage intéressant de la production de cet architecte dans le domaine de l'architecture domestique sur cette commune. Il en va de même de la maison n°56ter, dont l'architecte L. Coste fut l'architecte communal du Blanc-Mesnil entre 1911 et 1920 et un important maître d'œuvre de maisons individuelles à Aulnay-sous-Bois où il résidait. Cette maison lui fut en outre commandée par M. Lafleur qui avait déjà fait appel à lui une vingtaine d'années plus tôt pour la réalisation d'un immeuble (voir fiche PLU n° 5) édifié dans cette même rue (n°40).
Intérêt urbain et paysager	Ensemble de trois maisons implantées en retrait par rapport à la rue et sur trois parcelles de configuration différente : en lanière, en angle et traversante. Les maisons n°56 et 56ter, avec leurs pentes débordantes uniquement réservées à leurs façades latérales (gauche pour le 56ter et droite pour le 56) forment une composition urbaine intéressante. La deuxième maison de G. Dollat (n°56ter) vient en effet encadrer la maison de L. Coste (56bis) tout en fermant la rue. Elle répond ainsi au n°56 en présentant une certaine symétrie et donne une impression de « chapeautage » dissymétrique à ces deux maisons. L'absence de constructions rue Guy Môquet permet en outre d'apercevoir l'arrière des façades ainsi que leur jardin, perception visuelle relativement rare au sein du tissu pavillonnaire en raison de la configuration même des lotissements (deux parcelles par îlot au lieu d'une ici).
Intérêt architectural	Maisons qui empruntent les éléments décoratifs caractéristiques de deux principaux mouvements architecturaux en vogue dans les années 1930 et plus particulièrement pour l'habitat individuel : le régionalisme d'une part (n°56bis) et le style « Art déco » d'autre part (n°56 et 56 ter). La maison n° 56bis emprunte au premier les faux pans de bois, les toitures à forte pente et la demi-croupe tandis que les maisons n°56 et 56 ter adoptent des lignes plus épurées et géométriques visibles notamment sur les gardes corps et l'oculus.

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.5 Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>Lors du ravalement de la façade d'une maison, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il est recommandé de préserver les jeux d'enduit sur les façades et notamment sur celle du 56bis avec son faux-colombage et la bichromie quand elle existe avec la dualité entre élévation en brique et partie enduite (comme les bandeaux ou bow-window au n°56ter).</p> <p>Les surélévations sont interdites car elles perturberaient la lecture des maisons. Les extensions à l'arrière des maisons sont autorisées si elles ne sont pas visibles de la rue et ne dépassent pas les lignes d'égout et de faîtage. On privilégiera un rampant de toit légèrement plus bas que l'existant afin de permettre la lisibilité de la maison d'origine.</p> <p>Les murs de clôture seront conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine ou supposées.</p>
Autres	<i>Voir fiche ensemble PLU n°5 immeubles de logements rue Bonnevide</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



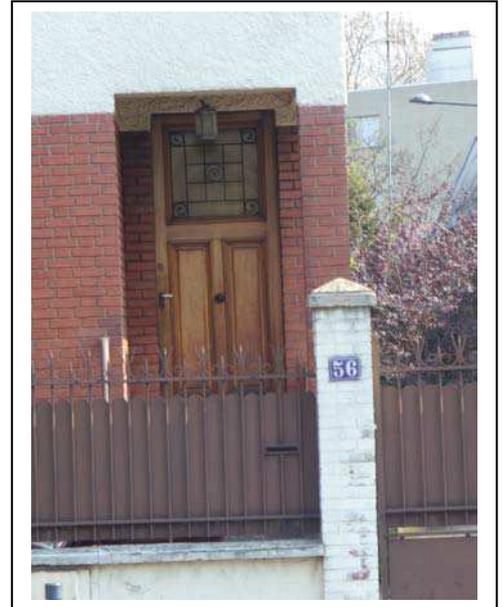
Ensemble des maisons 56, 56bis et 56 ter rue Bonnevide
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD



Façade du 56 rue Bonnevide
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade du 56 bis rue Bonnevide
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

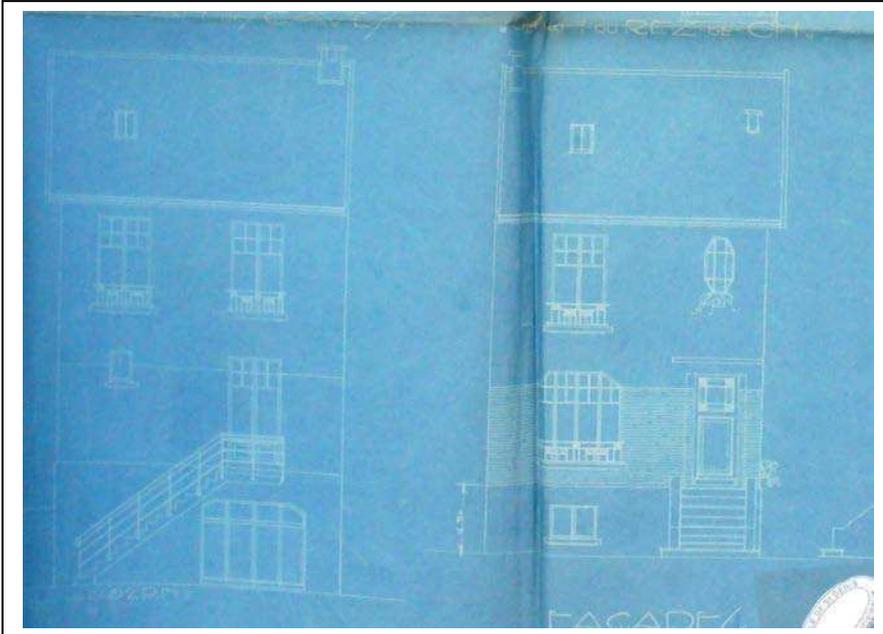


Détail de la porte du 56 rue Bonnevide
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

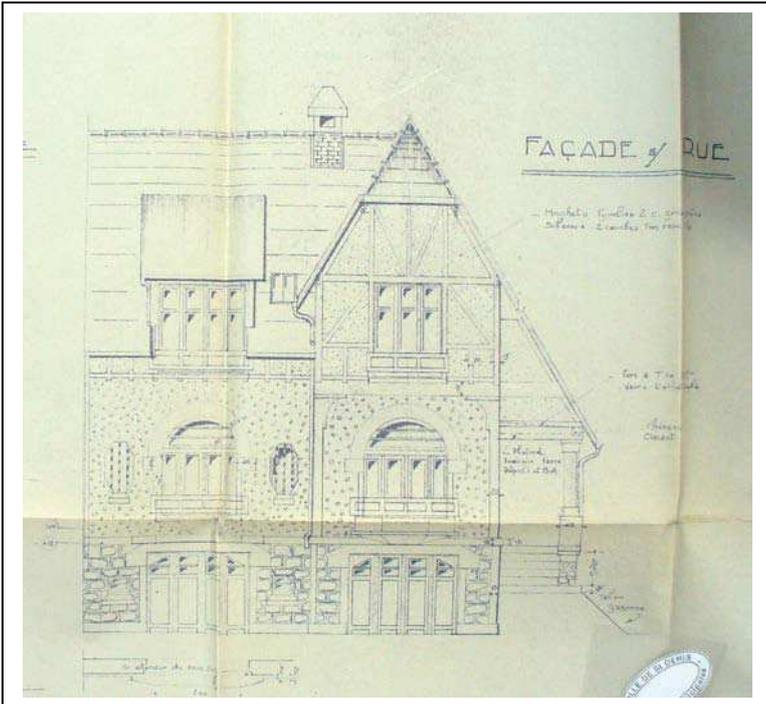
Sources et bibliographie

AMSD, cote 2034

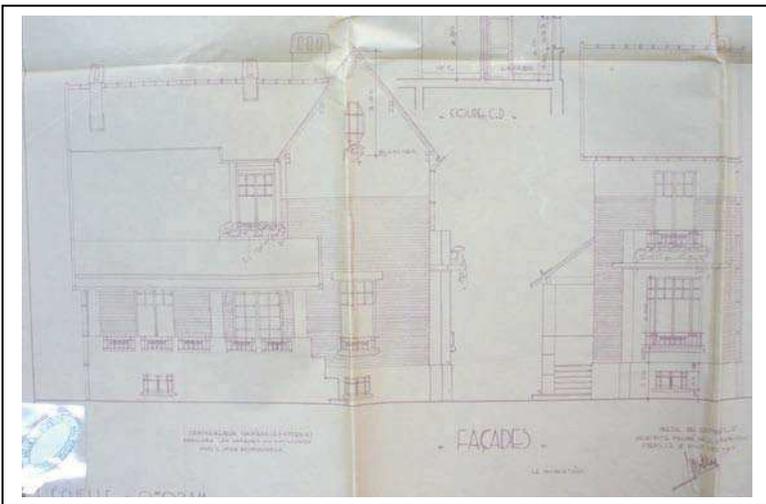
L'habitat pavillonnaire à Aulnay-sous-Bois entre 1880 et 1939, architectes et entrepreneurs, collection Patrimoine en Seine-Saint-Denis, n°32, Conseil général de la Seine-Saint-Denis.



N°56 rue Bonnevide : dessin de la façade sur rue et de la façade latérale, Gaston Dollat (architecte)
AMSD cote 2034



N°56bis rue Bonnevide : dessin de la façade sur rue,
Leon Coste (architecte)
AMSD cote 2034



N°56ter rue Bonnevide : dessin de la façade sur rue et
de la façade latérale, Gaston Dollat (architecte)
AMSD cote 2034

Fiche ensemble PLU n°132

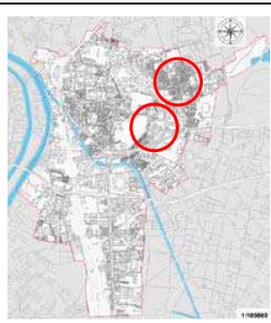
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

Appellation : « **Maisons Turin** »

Adresse : **30 rue Léon Carémé, 7 rue des Muguets, 16 rue des Muguets**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) K / 291 ; AN / 77 et 68



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1 ^{ère} moitié du XX ^e siècle / 1929 : 30 rue Léon Carémé 1931 : 7 rue des Muguets 1939 : 16 rue des Muguets
Destination initiale	Logements individuels privés
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	Albert et Maurice Turin (architectes de la société L'Habitation moderne)
Maître d'ouvrage	30 rue Léon Carémé : René Pilon 7 rue des Muguets : Louis Barbier 16 rue des Muguets : M. Murat
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

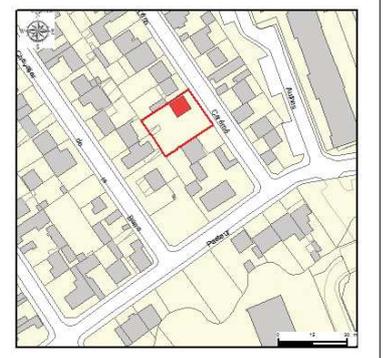


30 rue Léon Carémé
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

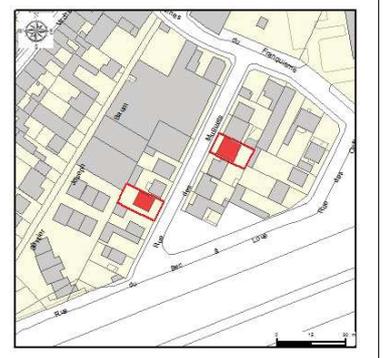


16 rue des Muguets
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	Rue Léon Carémé : située dans une rue pavillonnaire au sein d'un des premiers lotissements créé au nord-est de la commune, cette maison est intégrée dans un paysage urbain caractéristique de ce secteur pavillonnaire où les rues sont tracées de façon rectiligne et les maisons souvent implantées en retrait présentent des dispositions variées. Rue des Muguets : il s'agit à l'inverse d'un des derniers lotissements pavillonnaires créés avant la seconde guerre mondiale (1930) consécutivement à l'urbanisation de cette voie sur des terrains utilisés notamment à la culture de fleurs (muguets). Cette rue est aujourd'hui située au pied de l'A1.
Intégration dans le périmètre de protection	Rue Léon Carémé : non Rue des Muguets : oui (notamment dans le périmètre du parc de la Légion d'Honneur)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Rue Léon Carémé : maison en retrait sur rue, isolée sur une vaste parcelle rectangulaire et implantée en partie nord-est de la parcelle libérant ainsi un vaste jardin en L au sud-ouest. En fond de parcelle, on distingue un petit bâtiment (abri de jardin ?). Un vaste jardin arboré complète la parcelle. Rue des Muguets : implantées sur des parcelles rectangulaires étroites (très légèrement plus larges que la maison) de surface identique, ces maisons sont en retrait par rapport à la rue des Muguets et isolées sur leur parcelle. Elles possèdent toutes les deux un jardin à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Rue Léon Carémé : maison parfaitement visible depuis l'espace public en raison de sa clôture agrémentée d'une grille contrairement au jardin qui est quant à lui dissimulé par de hauts arbres. Rue des Muguets : maisons parfaitement visibles depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	Rue Léon Carémé : clôture composée d'un mur bahut protégé par un couronnement et surmonté d'une grille. 6 piles avec chaperons ponctuent cette clôture : 2 aux extrémités et 2 par ouverture (porte piétonne dans l'axe de la porte d'entrée de la maison et portail en métal dont la partie inférieure est pleine). Rue des Muguets : N°16 : clôture composée d'un mur bahut protégé par un couronnement en brique et surmonté d'une grille pleine. Flanquée de 5 piles avec chaperons, elle possède également 2 ouvertures en métal plein (1 porte piétonne dans l'axe de la porte d'entrée de la maison et 1 portail dans l'axe du garage). N°7 : clôture composée d'un mur bahut protégé par un couronnement et surmonté d'un mur ajouré en ciment. Le portail en métal présente les mêmes éléments décoratifs que le mur ajouré. Il est situé dans l'axe du garage et encadré par deux piles surmontées chacune d'une vasque de fleurs.
Modifications	Rue des Muguets : N°7 : la porte piétonne et les vasques de fleurs sur les piles ne sont pas d'origine. N°16 : couronnement en brique ainsi que les grilles de clôture ne sont probablement pas d'origine.



30 rue Léon Carémé
Plan cadastral DGI 1/2500



7 et 16 rue des Muguets
Plan cadastral DGI 1/2500



30 rue Léon Carémé
 Vue aérienne du quartier – CG 93
 Aérodata 2013_BR 1/5000



7 et 16 rue des Muguets
 Vue aérienne du quartier – CG 93
 Aérodata 2013_BR 1/5000



30 rue Léon Carémé
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales 30 rue Léon Carémé, façade sur rue NIV 2	
Plans actuels	Carré avec emmarchement
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS surélevé + RDC + C / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme aléatoire
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : crépi tyrolien
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Sous-Sol : 1 soupirail RDC : 1 porte d'entrée en bois et vitre et 1 fenêtre huisserie bois qui comporte 4 ouvrants (2 ouvrants et 2 fixes) avec petits bois en parties haute et basse. Sur le pignon : 1 fenêtre huisserie bois qui comporte 2 ouvrants avec petits bois en partie haute et basse.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Grille décorative sur la porte d'entrée, garde-corps.
Modénature	Bandeaux décoratifs intermédiaires en brique entre le soubassement et le RDC et en partie haute du RDC. Ces bandeaux courent également sur les façades latérales. Chaînage d'angle en brique, linteau ciment surmonté d'un rang de brique, appuis de baies saillants en brique.
Autres éléments de décor	Auvent à 2 pentes et consoles en bois au-dessus de la porte d'entrée, couverture en tuiles mécaniques. Faux-pans de bois sur le pignon. Le bandeau situé au niveau des fenêtres est composé de briques en pose verticale entourées de briques sur lit horizontal.
Modifications	D'après le plan déposé lors du permis de construire, le pignon de l'auvent n'était pas plein comme aujourd'hui mais ouvert avec sa charpente visible.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes,
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	3 cheminées en brique avec couronnement ciment
Modifications	Aucune de notoire



16 rue des Muguets

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



16 (en haut) et 7 (en bas) rue des Muguets

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du 16 et 7 rue des Muguets NIV 2	
Plans actuels	N°16 : rectangulaire avec emmarchement et pan du mur pignon gauche en biais. N° 7 : Carré avec emmarchement
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	N°16 : SS surélevé + RDC + C / 2 travées N° 7 : SS surélevé + RDC + C / 3 travées (porte dans l'axe)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	N°16 : rythme régulier N° 7 : rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	N° 16 : gros œuvre : soubassement en meulière, élévation en brique creuse enduite N° 7 : gros œuvre : indéterminé ; matériau visible : soubassement en meulière, élévation enduite
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°16 : SS : porte de garage (bois, métal ?) RDC : 1 porte d'entrée en bois dissimulée par le porche en arc en plein cintre, et 1 fenêtre huisserie bois à 4 parties (2 ouvrants et 2 fixes). Sur le pignon : 1 fenêtre huisserie bois à 2 ouvrants. Sous-sol : soupiraux et porte de garage en bois. N° 7 : SS : porte de garage (bois, métal ?), 1 petite fenêtre RDC : 1 porte d'entrée en bois et 2 fenêtres huisserie bois (?) à 2 ouvrants. Sur le pignon : 1 fenêtre huisserie bois (?) à 2 ouvrants. Sous-sol : soupiraux et porte de garage en bois.
Occultation type et matériau	N°16 : volets en bois pliants N°7 : volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	N°16 : garde-corps N°7 : garde-corps, marquise
Modénature	N°16 : bandeau intermédiaire en ciment entre le soubassement et le RDC, semi-bandeau intermédiaire entre le RDC et les combles. Linteau ciment, appuis de baies saillants en ciment. N°7 : bandeau intermédiaire en ciment entre le soubassement et le RDC. Linteau ciment au-dessus des ouvertures à RDC surmonté pour les deux fenêtres d'un arc segmentaire. Encadrements et appuis de baies saillants. Chaînage d'angle peint.
Autres éléments de décor	N°16 : faux-pans de bois sur le pignon, plaque avec signature des architectes à gauche sur mur pignon. N°7 : faux-pans de bois sur le pignon, rang de brique qui souligne les linteaux.
Modifications	N°7 : grille de protection sur les fenêtres à RDC.
Toiture	
Type de couverture	N° 16 et 7 : toit à 2 pentes avec large débord de toiture au n°7 (abouts de pannes laissés visibles)
Matériaux de couverture et éléments de décor	N° 16 et 7 : tuiles mécaniques
Percements	N°16 : 1 cheminée N°7 : 3 cheminées
Modifications	Aucune de notoire

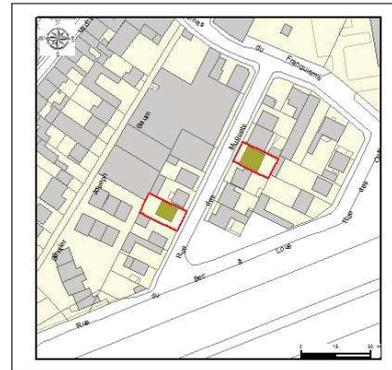
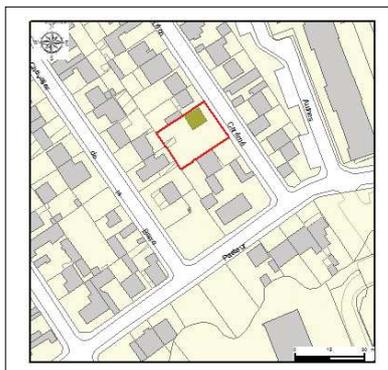
Critères de protection	
Intérêt historique	Ces trois maisons ont été conçues par la société <i>L'habitation moderne</i> , société d'habitations à bon marché créée dans les années 1920 et dont les constructions étaient destinées aux personnels de la Ville de Paris et du Département de la Seine, des Communes suburbaines et des services assimilés. Dirigée par les architectes A. et M. Turin, cette société réalisa de nombreuses maisons jusqu'à la seconde guerre mondiale, dont nous avons ici trois exemples différents.
Intérêt urbain et paysager	Bien qu'en retrait, chacune de ces maisons sont parfaitement visibles depuis la rue. Deux d'entre elles (n°30 rue L. Carémé et 7 rue des Muguets) ont de plus conservé leur clôture d'origine réalisées dans des styles très différents. En outre, la maison n°30 rue Léon Carémé possède un jardin d'une très grande superficie, chose peu commune à ce type de maison.
Intérêt architectural	La présence de ces trois maisons sur une même commune (dont deux situées à quelques mètres l'une de l'autre) rend compte de la production architecturale de cette société d'habitations à bon marché sur une dizaine d'années et de sa volonté de satisfaire une clientèle relativement large. De style plus « pittoresque » avec son auvent à 2 pentes (rue L. Carémé), les façades peuvent aussi présenter un style plus dépouillé (16 rue des Muguets). On retrouve cependant des éléments communs à ces trois habitations : le soubassement en meulière ou encore les faux-colombage qui décorent les pignons. La maison rue L. Carémé présente enfin un des traits qui fut dans les années 1920 une des caractéristiques de cette société : le bandeau en brique courant au niveau des fenêtres et composé de briques sur champ appareillées en boutisses (pose verticale) encadrées de briques appareillées en panneaux (pose horizontale).

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à pignon sur rue 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>Ces maisons seront conservées selon leurs dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'une maison sera étudiée et traitée. On veillera à conserver la lisibilité des différents matériaux et des décors en façade caractéristique de ces maisons à bon marché (faux colombages, soubassement en meulière, bandeaux en brique ...). Les éléments de décor, de modénatures ou de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) quand ils existent devront être conservés et restaurés.</p> <p>Les surélévations sont interdites. Les extensions sont autorisées à l'arrière des maisons mais interdites sur l'avant car elles nuiraient à la perception visuelle des façades principales.</p> <p>Enfin, une attention particulière sera portée aux clôtures notamment celle du n°30 rue L. Carémé et du n°7 rue des Muguets qui dialoguent harmonieusement avec les maisons et les mettent en valeur depuis la rue.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :
 A gauche : 30, rue Léon Carémé. A droite : 7 et 16 rue des Muguets.

NIV 2

1/2500^e



Autres vues



30 rue Léon Carémé
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



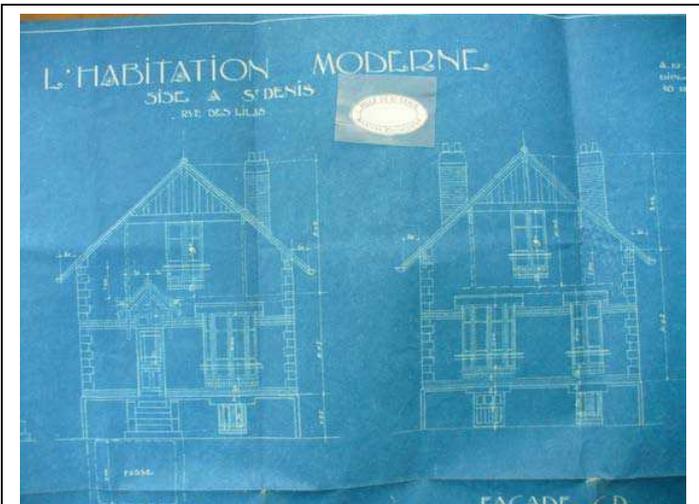
Ci-contre et ci-dessus : Façade du n°7 rue des Muguets et du portail après et avant avoir été repeint.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus : plaque A et M Turin toujours visible sur la façade du n°16 rue des Muguets.
Ci-contre : façade du n°16 depuis la rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 204
 AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 172

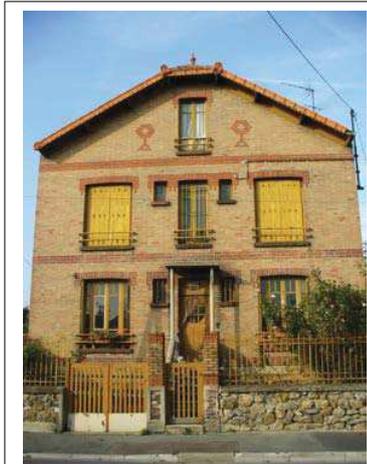


Fiche PLU n° 134
Dénomination :
Maison
Adresse : 24 rue Gérard de Nerval
93200 SAINT-DENIS
 Cadastre (2014) P / 51



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dans les années 1930
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Albert Rusin
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
 Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Parcelle traversante rectangulaire située entre la rue Gérard de Nerval et la promenade de la Vieille Mer dans un quartier pavillonnaire à proximité du collège Henri Barbusse. Secteur aéré et arboré caractéristique du tissu pavillonnaire. Sur la rue G. de Nerval côté numéros pairs, toutes les maisons sont en retraits et, pour la plupart, alignées entre elles.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée en limite séparative et en retrait par rapport à la rue. Un petit jardin est situé à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Situé légèrement dans l'axe de la rue Guillaume Apollinaire, le bâtiment remarquable est non seulement parfaitement visible depuis l'espace public, mais il se distingue en plus, au sein de cette rue, par sa hauteur plus élevée que les maisons qui l'environnent. La façade arrière est également parfaitement visible depuis la promenade aménagée de la Vieille Mer et se différencie de la façade principale par l'absence de décoration (façade entièrement enduite, plus grand nombre de fenêtres). Les façades latérales sont elles aussi visibles depuis l'espace public et mettent en évidence les matériaux utilisés (moellons à RDC, 2 types de brique à R + 1) et qui sont différents de ceux réservés à la façade principale (brique de parement).
Clôture : type et matériau	Clôture sur rue : composée d'un mur bahut en moellons protégé par un couronnement en ciment et surmonté d'une grille. Mur bahut surmonté à ses deux extrémités d'une pile en brique tandis que la porte piétonne est flanquée de deux piles intégralement en brique. Cette porte piétonne en bois située dans l'axe de la porte d'entrée de la maison est complétée par un portail également en bois qui fait face au garage implanté en sous-sol. Clôture sur la promenade de la Vieille Mer : composée d'un mur en parpaing surmonté d'un grillage.
Modifications	Aucune de notoire



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales : façade sur rue et façade arrière	
Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	Façade sur rue : SS surélevé + RDC + 1 + C / 3 travées avec la porte dans l'axe de symétrie et emmarchement Façade arrière : SS surélevé + RDC + 1 + C / 3 puis 4 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Façades sur rue et arrière : indéterminé
Parement / remplissage	Façade sur rue : brique Façade arrière : enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade sur rue : SS : garage et 1 ou 2 soupiraux RDC : 2 fenêtres à huisserie bois. Chacune comporte 2 ouvrants avec 2 parties vitrées fixes latérales en dormant et petits bois en partie haute et basse. 1 porte en bois et vitre avec imposte surmontée d'un auvent en ciment. 2 petites fenêtres avec petits bois. R + 1 : 1 fenêtre à huisserie bois et 2 ouvrants avec petits bois en partie haute et basse (travée centrale). 2 fenêtres plus larges de part et d'autre (huisseries invisibles car volets fermés). Sur le pignon : 1 fenêtre à huisserie bois et 2 ouvrants avec petits bois en partie haute et basse. Façade arrière : SS : ? ; RDC : 3 fenêtres ; R + 1 : 4 fenêtres ; Sur le pignon : 2 fenêtres. Les fenêtres comportent 2 ouvrants avec petits bois en partie haute et basse.
Occultation type et matériau	Façades sur rue et arrière : volets métalliques pliants



Vue aérienne du quartier – CG 93
 Aérodata 2013_BR 1/5000

Métallerie et ferronnerie	Façade sur rue : garde-corps tubulaires, grille de protection sur la fenêtre à R + 1 de la travée centrale. Façade arrière : garde-corps tubulaires
Modénature	Façade sur rue : bandeaux intermédiaires en brique entre sous-sol et RDC, RDC et R + 1 et R + 1 et les combles. Plate-bandes en brique, appuis de baies saillants en brique
Autres éléments de décor	Façade sur rue : rampes d'escalier en ciment. Motif décoratif en brique sur le pignon
Modifications	Façade sur rue : l'auvent en ciment n'est pas d'origine
Toiture	
Type de couverture	Toit débordant à 2 pentes à demi-croupe (côté rue)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques Façade sur rue : épi de faîtage avec tuiles de rive décoratives.
Percements	2 cheminées en ciment
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection

Intérêt historique	Maison implantée sur un lotissement créé en 1923 par Eugène Grindel, le père de Paul Eluard. C'est d'ailleurs très certainement à ce dernier que l'on doit le choix des noms donnés aux trois rues qui composaient ce lotissement. La limite de ce lotissement au nord fut dictée par la présence de la Vieille Mer, cette maison fait donc partie de celles dont la façade arrière donnait à l'origine sur cette petite rivière (aujourd'hui couverte et aménagée en promenade plantée, voir fiche PLU n°261).
Intérêt urbain et paysager	Imposante par sa hauteur dans le paysage urbain environnant composé de maisons à 1 ou 2 niveaux, cette maison se distingue au sein de la rue Gérard de Nerval. Elle présente en outre une très belle clôture dont les couleurs et les matériaux sont en cohérence avec la façade sur rue. Légèrement dans l'axe de la rue G. Apollinaire, cette maison est visible depuis l'avenue Romain Rolland, mais aussi de la rue de Sevrans à l'arrière.
Intérêt architectural	Très jolie maison colorée sur rue avec un jeu de briques bichromie rouge (pour la modénature, les éléments de décor) et ocre (pour l'élévation générale). Conservée avec ses huisseries d'origine (fenêtres et portes en bois) mise en valeur par une peinture jaune, cette maison de conception simple a été réalisée avec harmonie. La distinction de traitement des façades (façade sur rue en briques bichromie, façades pignons en moellons et briques, façade arrière ciment) est révélatrice de la hiérarchie opérée entre elles liée de toute évidence aux moyens financiers de son maître d'ouvrage. Si la façade sur rue avec sa clôture forme un bel ensemble, la façade sur la promenade de la Vieille Mer a été traitée comme secondaire.

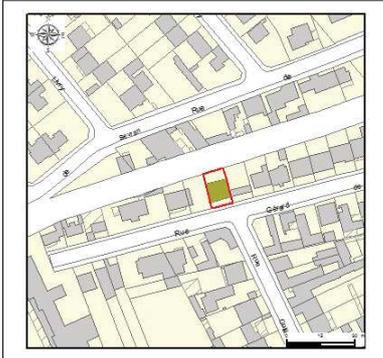
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison à pignon sur rue 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine ou supposées. On veillera à maintenir lisible les différences de traitement sur chaque façade : une mise en oeuvre et un décor soigné en brique sur la façade principale, des moellons en pierre et des briques de moindre qualité sur les murs gouttereaux et enfin, un enduit sur la façade arrière. Une attention devra ainsi être portée à la façade sur la Vieille Mer même si celle-ci, dès l'origine, a été traitée comme secondaire et de ce fait, avec nettement moins de soin. Les surélévations sont interdites, les extensions aussi car le terrain est trop petit et n'en permettrait pas un e implantation satisfaisante De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, la façade traitée devra être étudiée et traitée dans son ensemble. Les éléments de décor, de modénatures ou de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devront être restaurés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la clôture qui dialogue harmonieusement avec la façade et qui a conservé sa grille d'origine.
Autres	Voir fiche PLU n°261

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :



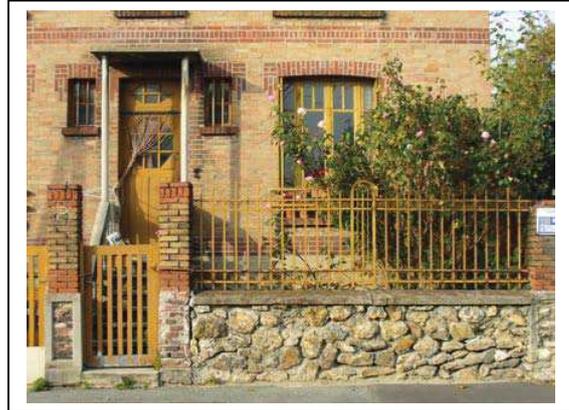
1/2500^e



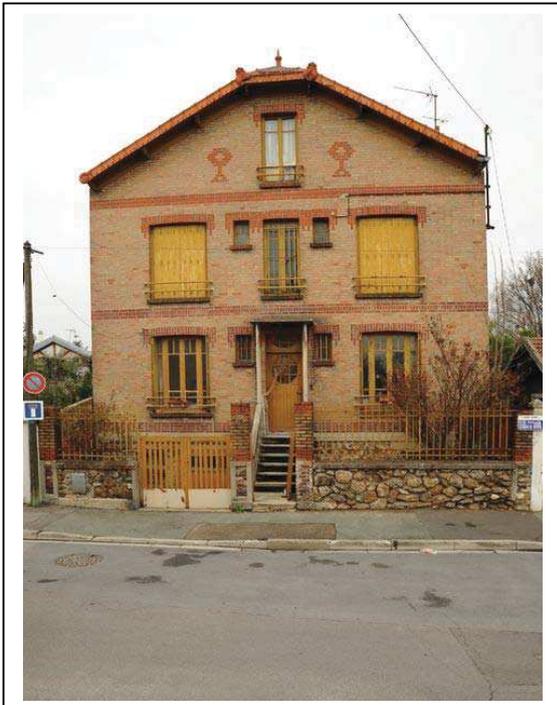
Autres vues



Ci-dessus : façade sur rue
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



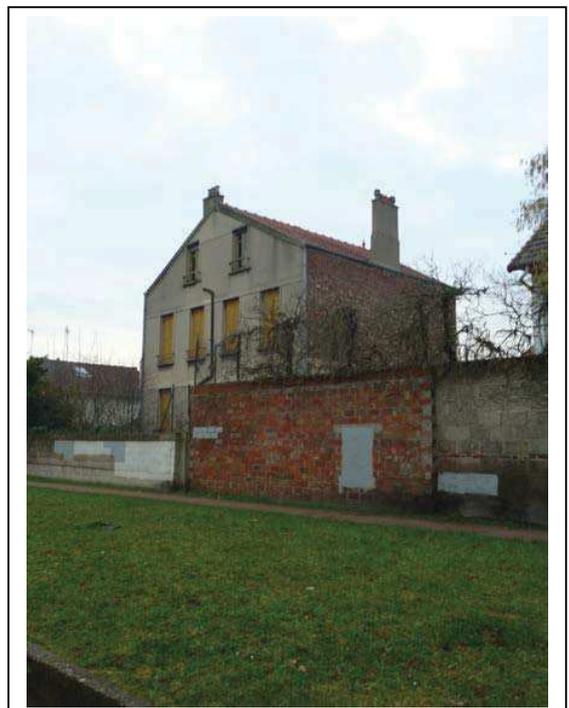
Ci-dessus : détail de la clôture et du RDC
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus : façade sur rue
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Ci-dessus : façade sur rue et mur gouttereau
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

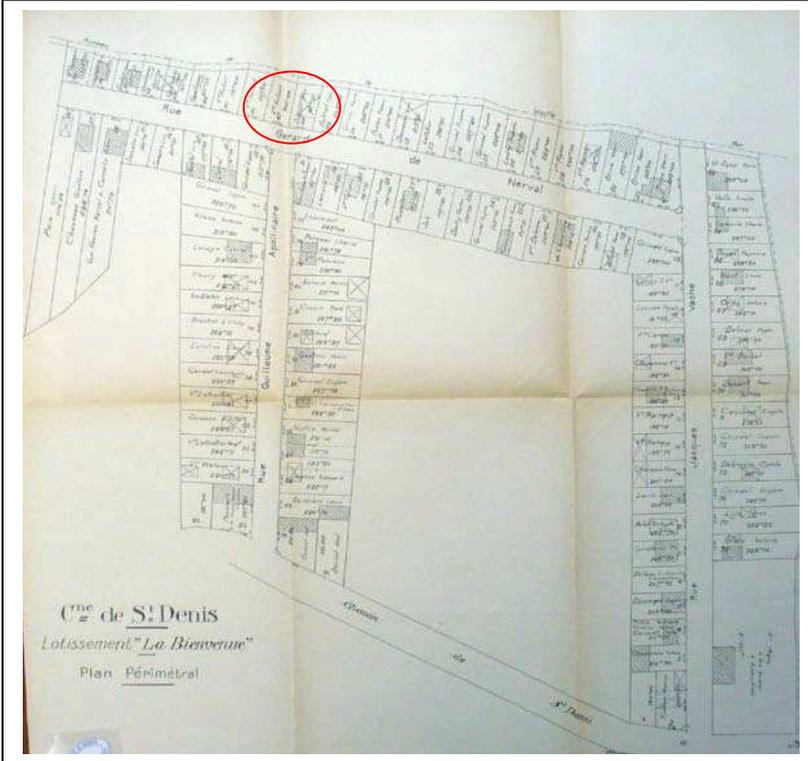


Ci-contre : façade arrière et promenade de la Vieille Mer

Sources et bibliographie

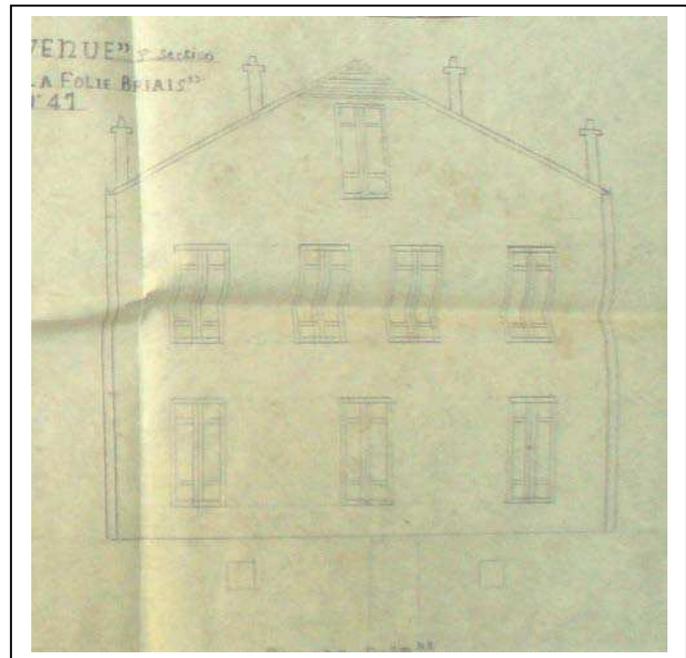
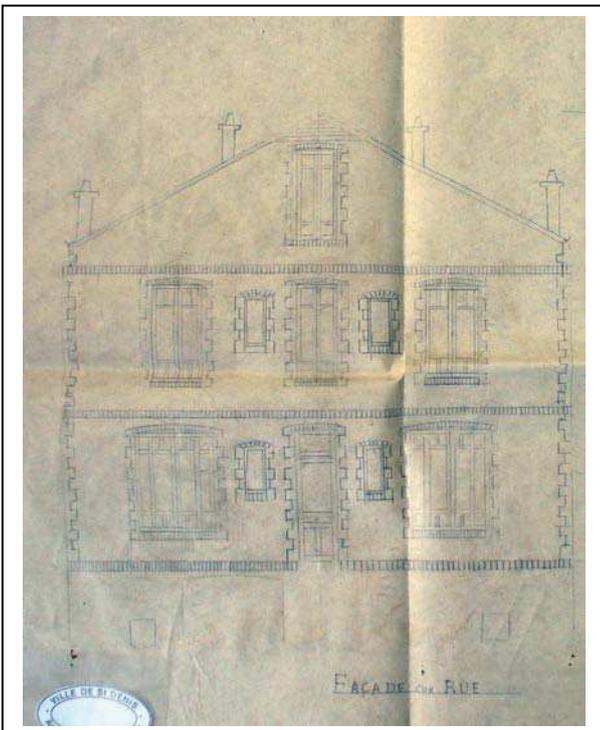
AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux, 1 O 356

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 132



Plan péri-métral du lotissement « La Bienvenue » réalisé à la fin des années 1920-début des années 1930 à l'occasion de l'aménagement des lotissements défectueux. Comme on peut le voir, la maison du n°24 rue Gérard de Nerval n'est pas encore édifée et l'on aperçoit, à l'arrière des parcelles implantées rue Gérard de Nerval, le ruisseau dit « de la Vielle Mer ».

AMSD, cote 10356



Ci-contre : façade sur rue
ci-dessus : façade arrière.

AMSD, cote 20132

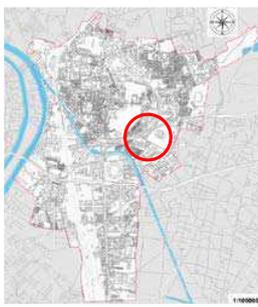
Fiche PLU n° 136

Dénomination :
Maison

Adresse : **8 rue de l'Amiral Caillard**

93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BF / 292



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction	Vers 1887 - 1900
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Situé au pied de l'A1 et à proximité du parc de la Légion d'Honneur et de l'hôpital Danielle Casanova, le bâtiment remarquable est implanté à l'extrémité sud de la rue Amiral Caillard sur une parcelle située à l'angle de cette dernière et d'une petite place. Loti à partir de la fin du XIX ^e siècle dans une dynamique de développement de ce territoire dont témoigne également l'Hôpital D. Casanova, ce secteur est à dominante résidentielle. Alors que les immeubles de rapport sont davantage concentrés sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier, les constructions basses représentent l'habitat dominant au sein des rues situées à l'est de cette avenue.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du parc de la Légion d'Honneur)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable est aligné sur la rue de l'Amiral Caillard et il s'adosse en mitoyenneté sur un côté à une construction à R+. Sur cette parcelle rectangulaire, un garage a été construit en mitoyenneté avec la façade ouest de la maison. Une petite cour est située à l'arrière ainsi qu'un petit bâtiment.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façade sur rue parfaitement visible depuis la rue. De par sa situation en angle, le mur latéral et son retour au dessus de la porte du garage sont d'un aspect « massif » et en décalage avec la petite maison.
Clôture : type et matériau	Un mur plein d'environ 4 m clôture la parcelle au sud-est.
Modifications	A l'origine, cette maison devait posséder un jardin latéral ou une cour. Le garage situé sur la façade ouest de la maison a été construit postérieurement à cette maison. A l'arrière de la parcelle, il en est peut-être de même des extensions réalisées de part et d'autre sur mitoyenneté.



Façade sur la rue de l'Amiral Caillard
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + RDC + C / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériau visible : brique et enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	2 fenêtres en PVC avec encadrement en brique. 2 soupiraux.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde corps, 4 têtes de tirants ouvragés, linteaux métalliques
Modénature	Bandeau et encadrement des baies en brique
Autres éléments de décor	Frise avec motif de guirlandes et alternance de carreaux de céramiques bleues et blanches.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes parallèles à la rue
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Lucarne rampante à double pente (structure bois) avec menuiserie en bois, appui de fenêtre en bois et garde-corps. Lucarne dotée de lambrequins côté murs gouttereaux et d'une antéfixe (tuiles de rives décorées) côté pignon.
Modifications	Aucune de notoire



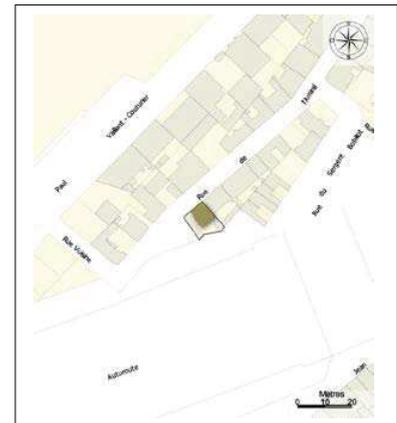
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Une des plus anciennes maisons créées dans cette rue et qui n'a pas été détruite consécutivement à la création de l'A1.
Intérêt urbain et paysager	Maison singulière qui se distingue de celles réalisées dans cette même rue tant par son décor que par sa volumétrie.
Intérêt architectural	Très jolie petite maison dotée d'une lucarne, qui bien que relativement grande par rapport à l'édifice, rend l'ensemble harmonieux. De nombreux petits détails (têtes de tirants, soupiraux, tuiles de rives décorées, lambrequins) et éléments décoratifs (guirlandes, jeux de briques, couleurs) apportent à cette maison "modeste" un charme certain.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES	
Recommandations générales	Cf. Fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.2 Les lotissements du nord-est 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison à mur gouttereau sur rue
Recommandations spécifiques	La façade sur rue de cette maison sera conservée dans ses dispositions d'origine supposées. La surélévation et la modification de la pente de toiture ne sont pas envisageables car une des caractéristiques de cette maison est la présence de l'imposante lucarne. Les extensions à l'arrière de la maison ou pour remplacer le garage existant sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



Autres vues



La maison depuis la rue de l'Amiral Caillard.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la lucarne rampante.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la céramique architecturale et des motifs bichromes en brique.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 137

Dénomination :
Maison

Adresse : **13 ter rue Berthelot**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) AQ / 43



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

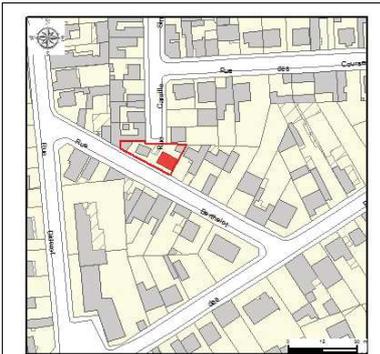
Epoque / Date de construction	vers 1920 - 1930
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Située à l'est de l'avenue Romain Rolland, cette maison se trouve à la limite de l'ancienne zone <i>non aedificandi</i> . Elle se situe donc à la jonction entre un secteur (à l'ouest) caractérisé par des emprises parcellaires relativement importantes et des constructions postérieures à la Seconde guerre mondiale (excepté le groupe scolaire de Marville) et un lotissement pavillonnaire créé dans les années 1910. Le bâtiment remarquable est implanté sur une parcelle de forme irrégulière et triangulaire et dans un cadre environnant arboré et aéré.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	La maison est en retrait par rapport à la rue et implantée parallèlement à elle. Un petit jardin est situé à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Maison parfaitement visible depuis la rue et mise en valeur par sa clôture qui est, non seulement en harmonie avec la maison, mais n'obstrue pas la vue sur celle-ci.
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'un mur bahut protégé par un couronnement en ciment et surmonté d'une grille. Elle est complétée par un portail et une porte piétonne en métal (pleine en partie basse, et grille en partie haute). Les 4 piles sont surmontées d'un joli couronnement en ciment.
Modifications	Ajout d'un garage.



Façade sur rue
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire (façade symétrique)
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + C / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	La porte en bois avec imposte vitrée est encadrée de chaque côté par une fenêtre avec des huisseries en bois. Oculus sur le mur pignon.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants.
Méallerie et ferronnerie	Garde corps, marquise, grille décorative de la porte (motif floral art déco).
Modénature	Frise décorative, chaînage d'angle, encadrement des baies et de la porte en brique, linteau métallique décoré de 3 fleurs. Appuis de baie saillants.
Autres éléments de décor	Céramiques avec motifs de fleurs qui rappellent ceux des linteaux.
Modifications	Les éléments de modénature en brique ont été repeints en blanc comme l'ensemble de la maison.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Cheminée enduite.
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire



Vue aérienne du quartier – CG 93
Aérodata 2013_BR 1/5000

Autres vues



Façade sur rue
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



Détail de la marquise
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Fiche ensemble PLU n°138
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons
Adresse : 21, 23, 25 rue Louis Larivière
93200 SAINT-DENIS
 Cadastre (2010) E / 84, 85, 86



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	2 ^e quart du XX ^e siècle / 1929 : n°21 1936 : n°23 1930 : n°25
Destination initiale	Logements individuels privés
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	N°21 : Cartiers frères (entrepreneurs), N°23 : signature illisible entrepreneur) N°25 : signature illisible (entrepreneur)
Maître d'ouvrage	N°21 : M. Carpezat N°23 : M. Rame N°25 : M. Bergerat
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelles implantées sur la rue Louis Larivière (anciennement rue d'Auteuil) au nord d'un tissu pavillonnaire hérité d'un lotissement créé à la veille de la première guerre mondiale et situé au sud des avenues Salvador Allende et de Stalingrad. Quartier arboré et aéré en raison du caractère pavillonnaire de ce secteur mais aussi de la présence du terrain de sport attenant à la cité P. Neruda.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables composés chacune d'une maison sont implantés sur des parcelles de même dimension ayant 9 mètres en façade. Les maisons sont toutes les trois alignées sur la rue L. Larivière, isolées entre elles. L'accès à leur parcelle s'effectue sur leur coté latéral gauche.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Parfaitement visibles depuis l'espace public en raison de leur alignement sur la rue, ces maisons présentent un front bâti similaire qui se caractérise par un mur pignon des pentes de toiture identiques ainsi que par un même nombre de travée. Elles forment un ensemble urbain très cohérent.
Ciôture : type et matériau	Ciôtures des maisons n°23 et 25 sont composées d'une porte piétonne pleine surmontée d'un couronnement, flanquée par une pile en brique. Clôture de la maison n°21 est composée d'un portillon (grille pleine en bas, grillage dans sa partie supérieure) encadrée par 2 piles en brique et revêtement carrelage.
Modifications	Chacune des maisons a fait l'objet d'une ou de plusieurs extensions à l'arrière. Celles-ci sont soit accolées à l'arrière des maisons (n°21 et 23), soient isolées (n°25). Les piles de la maison n°21 ne sont pas d'origine (ni en terme de taille, que de nombre ou de matériaux). Le couronnement de la maison n°23 n'est pas non plus celui d'origine.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales des 3 maisons (façades sur rue)

Plans actuels	N° 23 et 25 : rectangulaire avec porte d'entrée sur leur façade arrière. N° 21 : en L avec porte d'entrée sur leur façade arrière.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS surélevé + RDC + C / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Soubassement en meulière, élévation en brique (n°23 et 25) et en mâchefer ? (n° 21)
Modifications	Le soubassement du n°23 a été enduit
Ouvertures (portes, fenêtres)	Sous-sol surélevé : 2 soupiraux par maison RDC : 2 fenêtres par maison. Huisserie bois avec petits bois dans sa partie haute (n°21), PVC (n°23 et 25). C : 1 oculus sur le pignon (n°21), 1 fenêtre sur le pignon pour les maisons n° 23 et 25
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps, grille de protection sur les soupiraux
Modénature	Soupiraux surmontés de linteaux ciment (n°21, 23, 25), bandeau intermédiaire en ciment entre le soubassement et le RDC (n°21, 23, 25), chaînage d'angle en brique (n°21, 23, 25), appuis saillants (n°21, 23, 25), encadrement des baies en brique (n°21), linteaux droits en ciment (n°23 et 25), bandeau décoratif entre RDC et combles en brique (n°23 et 25).
Autres éléments de décor	N°21 : oculus souligné par un rang de brique N°23 : décor de brique en pendentif sous le bandeau situé entre le RDC et les combles.
Modifications	N° 21 : bandeau intermédiaire entre le soubassement et le RDC a été repeint. N°23 : un des deux soupiraux a été élargi. Menuiseries récentes sur certains soupiraux.



Vue aérienne du quartier - CG 93 Aérodata 2013_BR 1/5000

Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes avec pannes sablière, intermédiaire et faitière apparentes.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	1 cheminée par maison
Modifications	Les cheminées des maisons n°21 et 23 sont plus petites que celle du n°25 et ont peut-être été tronquées.

Critères de protection

Intérêt historique	Ensemble de petites maisons implantées sur un lotissement créé en 1913 par M. Godet géomètre à Saint-Denis et composé des rues de Boulogne, Passy (actuelle D. Siqueiros), Suresnes et d'une petite partie de la rue de Montmorency. Elles sont caractéristiques des petites maisons dites « ouvrières » qui se sont édifiées durant la première moitié du XXe siècle. Elles furent bâties par des entrepreneurs différents dont l'un (Cartiers frères) est notamment l'auteur à Saint-Denis d'un ensemble de maisons et d'une maison, les deux étant identifiés comme remarquables (voir fiches Plu n°144 et 126).
Intérêt urbain et paysager	Implantées sur leur parcelle d'origine et dont la largeur en façade (9m) fut celle définie par le lotisseur pour l'ensemble des lots, ces maisons présentent une très grande cohérence urbaine tant par leur façade et l'emplacement systématique de leur portail que par leur gabarit.
Intérêt architectural	Ensemble remarquable qui, tout en faisant état d'une typologie commune, révèle également les variantes qui sont spécifiques à ce type de maisons ouvrières (brique ou mâchefer, oculus ou fenêtre pour éclairer les combes, peu ou pas d'éléments de décor) réalisées par trois entrepreneurs différents. La présence de trois maisons côte à côte et leur préservation dans leur état d'origine sont un exemple unique sur le territoire.

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.2 Les lotissements du nord-est 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à pignon sur rue 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>Ces maisons forment un ensemble cohérent. Cependant, lors de travaux d'entretien notamment lors d'un ravalement, on ne cherchera pas à homogénéiser les façades de celles-ci, qui dès l'origine avaient une finition, des modénatures et des décors variés. L'intérêt de cet ensemble réside aussi dans leurs différences (enduit ou brique, avec ou sans bandeau décoratif ou encadrement de baie etc). Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'une maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera donc portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).</p> <p>Les extensions à l'arrière des maisons sont autorisées si elles ne sont pas visibles de la rue et ne dépassent pas les lignes d'égout et de faitage. On privilégiera un rampant de toit légèrement plus bas que l'existant afin de permettre la lisibilité de la maison d'origine.</p> <p>Les surélévations sont interdites car elles perturberaient la lecture de l'ensemble et ôteraient tout intérêt architectural et urbain à ces trois maisons qui forment une séquence parfaite en termes de gabarit.</p> <p>Dans le cas d'une restauration des portes des clôtures, on veillera à rétablir une certaine proportion entre le couronnement et la hauteur de la porte du n°23 et à conserver le couronnement de celle du n°25.</p>
Autres	<i>Voir fiches PLU n°144 et n°126</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

1/2500^e



Autres vues



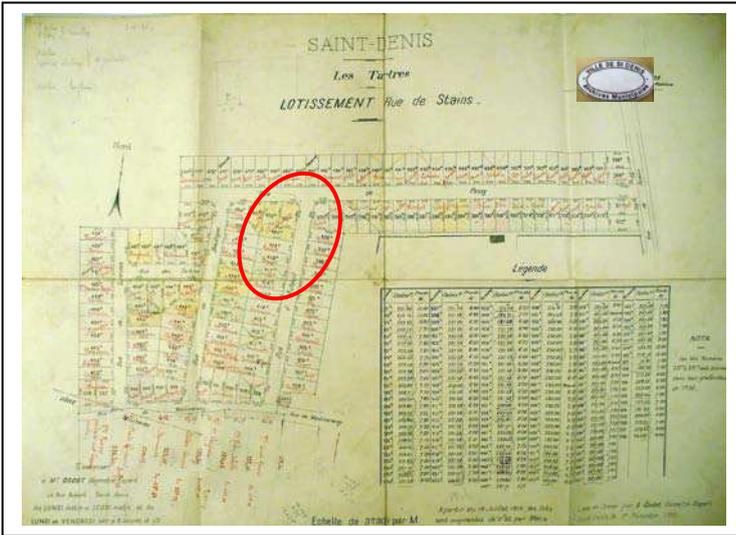
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



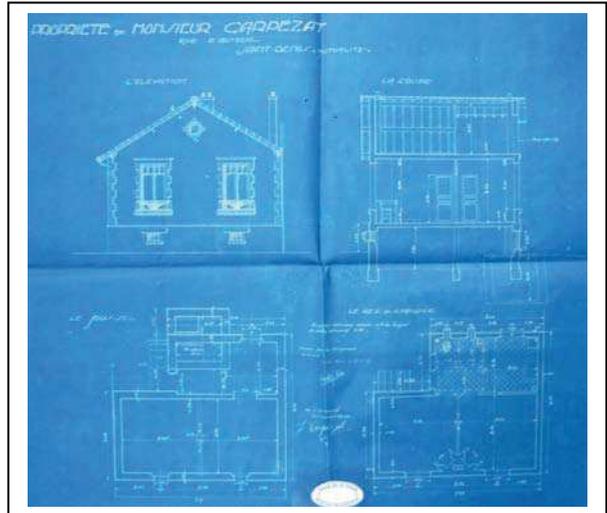
De gauche à droite et de haut en bas : n°21, 23 et 25 rue Larivière.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

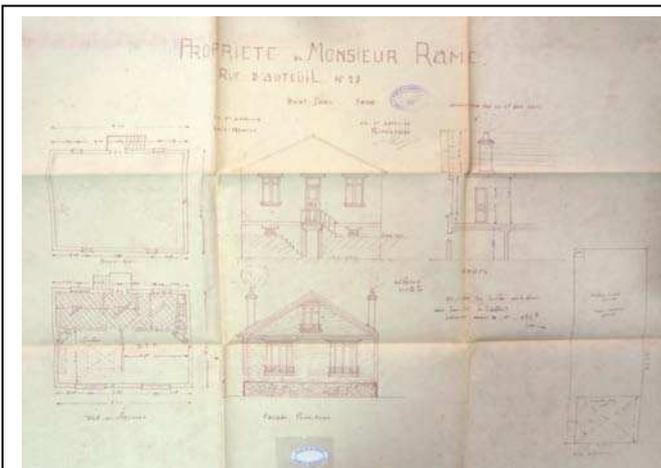
AMSD, cote 20182
 AMSD, cote 10326



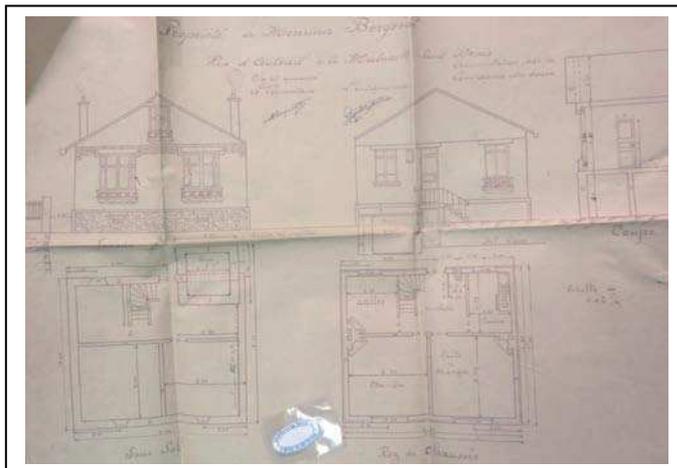
Plan du lotissement « Rue de Stains », 1^{er} décembre 1913.
 AMSD cote 10326



Plan et façade principale de la maison 21 rue Larivière, M. Carpezat (maître d'ouvrage), Cartiers frères (maîtres d'œuvre), 1929.
 AMSD cote 20182



Plan et façades de la maison n°23 rue Larivière, M. Rame (maître d'ouvrage), signature de l'entrepreneur illisible, 1936.
 AMSD cote 20182



Plan et façades de la maison n°25 rue Larivière, M. Bergerat (maître d'ouvrage), signature de l'entrepreneur illisible, 1930. Si l'adresse donnée par le propriétaire lors de la demande d'autorisation de construire de cette maison fait état du n°25, les plans déposés à cette occasion sont légèrement différents de la maison qui fut en définitive construite.
 AMSD cote 20182

Fiche ensemble PLU n°139

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

Appellation : « **Pavillons
d'André Lurçat** »

Adresse : **2 à 8 rue Marcel
Croxo (côté pair),
9 à 25 rue Yves Rousval,
1 à 13 rue de Livry (côté
impair)**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) 0 / 67 à 91 ; 0 / 124



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Entre 1960 et 1970
Destination initiale	Logements individuels privés
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	André Lurçat (architecte en chef) Albert Michaut (architecte d'opération)
Maître d'ouvrage	Logement dionysien et DDE
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Situé au nord-est de la commune au sein d'un quartier pavillonnaire, cet ensemble de maisons doubles fait face au collège Henri Barbusse et à la promenade de la Vieille Mer. Le cadre environnant est aéré et arboré et le tissu pavillonnaire composé de maisons aux implantations variées et édifiées tout au long du XX ^e siècle.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	<p>Les parcelles, au nombre de 26 (le même nombre que celui des maisons) sont réparties sur deux principaux îlots et desservies par 5 rues (de Livry, Y. Rousval, M. Croxo, de Sevran, Robert Coatanroch). Certaines parcelles se situent donc sur rue et en angle de rue.</p> <p>Celles situées le plus au nord (9, 11, 13 rue Y. Rousval et 13 rue de Livry) ne sont pas, contrairement aux autres, de forme rectangulaire car délimitées en partie par le tracé sinueux hérité du passage de la rivière du Rouillon.</p> <p>S'agissant d'un ensemble de 13 maisons doubles, chaque maison est implantée en retrait par rapport à la rue et en mitoyenneté avec une autre maison. Un jardin entoure les maisons sur 3 côtés. Toutes les maisons sont alignées entre elles.</p> <p>Contrairement à ce que l'on peut voir depuis l'espace public, les « façades principales » telle que les nomme A. Lurçat et qui correspondent à celles disposant d'un grand nombre d'ouverture, sont, à l'exception des maisons 9, 11 rue Y. Rousval, 25 rue Yves Rousval et 1 rue de Livry, situées sur jardin. Elles s'opposent aux « façades postérieures », c'est-à-dire celle comportant le garage et l'entrée d'accès aux maisons.</p> <p>Cette disposition s'explique probablement au vu du plan d'origine, par la présence d'un espace vert ou cour prévu initialement en cœur d'îlot donnant ainsi tous son sens aux « façades principales ».</p>
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	<p>Bien que les maisons soient inégalement visibles depuis l'espace public en raison de la place accordée à la végétation et que certaines d'entre elles aient été modifiées en façade, il n'en demeure pas moins qu'une unité d'ensemble reste perceptible depuis l'espace public. L'implantation de la plupart des maisons dos à la rue, c'est-à-dire celles ayant leur façade postérieure sur rue, est peu courante et constitue de ce fait une originalité dans le paysage urbain. C'est pourquoi, nous nous attacherons à décrire, au sein de cette fiche les deux types de façades visibles depuis la rue :</p> <p>Les façades « postérieures » dénommées « façade avec garage » correspondent aux 10-12, 13-15, 14-16, 17-19, 21-23 et 25 rue Y. Rousval, 2 à 8 rue M. Croxo, 3 à 13 rue de Livry. Celles « principales » que nous appellerons « façade sur jardin » font références aux 9-11 rue Y. Rousval, 25 rue Yves Rousval et 1 rue de Livry, 18-20 rue Yves Rousval. Précisons que pour cette dernière, la façade « principale » est également visible depuis l'espace public en raison de la présence d'un espace vert situé à l'angle des rues R. Coatanroch et M. Croxo.</p>
Clôture : type et matériau	La clôture d'origine est composée d'un soubassement surmonté d'une grille. La porte piétonne et le portail en métal présentent les mêmes caractéristiques une partie métallique (1/4) surmontée d'une grille (3/4). Certaines clôtures ont été doublées de haies vives.
Modifications	<p>Au sein de cet ensemble, certaines maisons ont été partiellement ou profondément modifiées alors que d'autres ont conservé leur état d'origine (volumétrie, ouvertures, etc). Pour ces raisons, les maisons ont été classées selon deux niveaux de recommandation.</p> <p>Niveau 1 : maisons qui semblent n'avoir pas ou peu été modifiées et dont les modifications seraient réversibles ou dont les extensions réalisées ne semblent pas nuire à leur perception. 2 à 8 rue M. Croxo, 9, 10-12, 14-16, 17-19, 18-20, 21-23, 25 rue Y. Rousval, 1 à 13 rue de Livry.</p> <p>Niveau 2 : maisons qui semblent avoir été profondément modifiées. 11, 13 et 15 rue Y. Rousval.</p> <p>Certaines clôtures ont été entièrement modifiées (ex : 11 rue Y. Rousval) et d'autres partiellement (portail et/ou porte) ex : 4, 6, 8 rue Marcel, 20 rue Y. Rousval, 3 rue de Livry.</p>



6-8 rue Marcel Croxo
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/5000



Vue aérienne du quartier - CG 93 -
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/10000

Description et analyse architecturales	
2 à 8 rue M. Croxo, 9, 17 à 25, 12 à 20 rue Y. Rousval, 1 à 13 rue de Livry	
Nv.1	
Plans actuels	En U pour chaque maison. Portes surmontées d'un auvent. 13 pavillons réparties en 8 pavillons F3, 3 pavillons F4 et 2 pavillons F5.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Façade avec garage : R + 1 / 4 travées Façade sur jardin : R + 1 / 6 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : béton banché (sous-sol), blocs creux porteurs de brique isotherme à double rupture de joint (RDC et R + 1) (d'après un document conservé aux archives) Matériau visible : enduit ciment
Modifications	Certaines façades ont été repeintes
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade avec garage : 1 porte piétonne (bois et vitre) dans l'axe de symétrie, 1 porte de garage (bois à accordéon), 1 petite fenêtre (huisseries bois) à RDC et 1 petite fenêtre (huisserie bois) à R + 1 (dans l'axe de symétrie du garage). Façade sur jardin : à RDC, 1 porte-fenêtre à 2 ouvrants, 1 porte fenêtre à 4 ouvrants (dont 2 panneaux fixes), 1 petite fenêtre. A R + 1 : 1 porte-fenêtre à 2 ouvrants et 2 fenêtres à 4 ouvrants (2 panneaux fixes).
Occultation type et matériau	Hétéroclite (volets métalliques pliants, volets roulants, volets plastiques pliants). Sur les dessins des maisons d'origine (voir illustrations en fin de fiche), les maisons ne possèdent pas de volet.
Métallerie et ferronnerie	Façade avec garage : grille de protection devant les fenêtres et grille décorative devant les portes sont d'origine Façade sur jardin : garde-corps à R + 1 (d'origine), balustrade (pas d'origine)
Modénature	Façade avec garage : encadrements des portes saillants, couronnement des maisons et des garages formant acrotère. Façade sur jardin : balcon à R + 1 sur les 2 travées centrales des maisons doubles et appuis de balcon saillants.
Autres éléments de décor	Façade avec garage : auvent surmontant la porte d'entrée Façade principale sur rue : auvent filant formant portique entre RDC et R + 1 et auvent à R + 1 dans l'axe du balcon.
Modifications	Façade avec garage : certaines portes de garage et d'entrée ont été changées, des volets (pliants, roulants, etc) ont parfois été ajoutés devant les fenêtres. Façade sur jardin : il apparaît que plusieurs propriétaires ont prolongé leur balcon à R + 1 en dotant les porte-à-faux situés entre le RDC et R + 1 de balustrades métalliques. Des volets ont parfois été ajoutés devant les fenêtres et portes-fenêtres ainsi que des grilles de protection (ex : 7 rue Y. Rousval).
Toiture	
Type de couverture	Toit-terrasse, 2 cheminées par maison. La cheminée située sur la façade sur jardin est implantée en mitoyenneté avec celle de la maison jumelle renforçant ainsi l'axe de symétrie.
Matériaux de couverture et éléments de décor	/
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales	
N°11, 13 et 15 rue Y. Rousval	
Nv.2	
Principales modifications	N°11 rue Y. Rousval : clôture, ouvertures à R+1, revêtement. N°13- 15 rue Y. Rousval : surélévation de leur façade sur rue et création d'ouvertures.

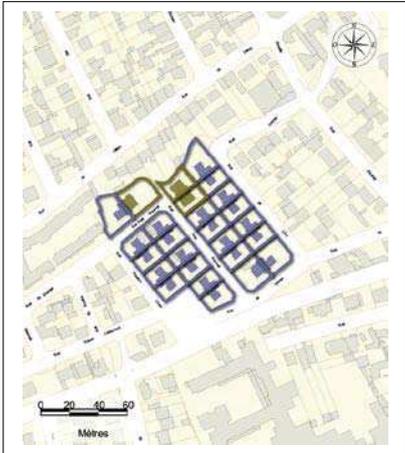
Critères de protection	
Intérêt historique	Dénommée à l'origine « pavillons des expropriés de l'autoroute A1 », cette cité a en effet été réalisée afin de reloger les habitants qui furent expropriés consécutivement à la construction de l'Autoroute A1. Le projet est confié à André Lurçat, l'architecte en chef de la ville. Seule cité pavillonnaire que réalisa cet architecte sur l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis, elle est composée de 26 logements correspondant à 13 maisons doubles allant du F3 au F5.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble remarquable pour la composition du site présentant une très grande homogénéité : surfaces des parcelles, implantations identiques des maisons, même retrait sur rue et par rapport aux limites séparatives, clôtures à l'origine identiques et continues. Leur implantation très régulière génère une alternance de pleins et de vides qui structure le paysage de la rue.
Intérêt architectural	Ensemble remarquable de maisons jumelées pour la sobriété et la pureté des lignes. On retrouve pour cette ensemble de logements les caractéristiques architecturales de l'œuvre de Lurçat et notamment le principe de symétrie, l'importance accordée aux détails architecturaux (acrotères, porte-à-faux) ou encore l'animation des façades par des retraits et des avancées.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.6 Les façades en béton 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.2 Les lotissements du nord-est 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	S'agissant d'un ensemble remarquable, une attention particulière sera portée à la cohérence générale des maisons, clôtures et espaces publics. Les maisons étant doubles, la symétrie est le principe fondamental de cet ensemble. C'est pourquoi, toutes modifications apportées à une maison sont dommageables pour une autre. Les maisons seront donc conservées dans leurs dispositions d'origine, la cohérence des maisons en termes de gabarit et implantation participant à l'intérêt architectural et urbain de l'ensemble à protéger. Ainsi les surélévations sont interdites (et ce sur n'importe quelle partie) de même que les extensions visibles de la rue. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les clôtures, pour certaines largement dénaturées, constituent un élément important dans la cohérence de cet ensemble. Une attention particulière devra aussi leur être portée afin de chercher à homogénéiser l'ensemble (hauteur du mur de soubassement, matériaux, etc.) Les clôtures composées de murs aveugles seront strictement interdites. Dans le cas de l'édification d'une nouvelle clôture, il conviendra de reprendre les dispositions d'origine décrites précédemment (mur bahut en béton surmonté d'une grille avec mêmes proportions pour les hauteurs et largeurs de portail et porte). Les clôtures pourront être doublées de haies vives.
Autres	Le poste électrique situé rue Yves Rousval entre la maison n° 11 et la n°13 présente dans son écriture architecturale des similitudes avec les maisons et participe à la cohérence de l'ensemble.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/2500^e



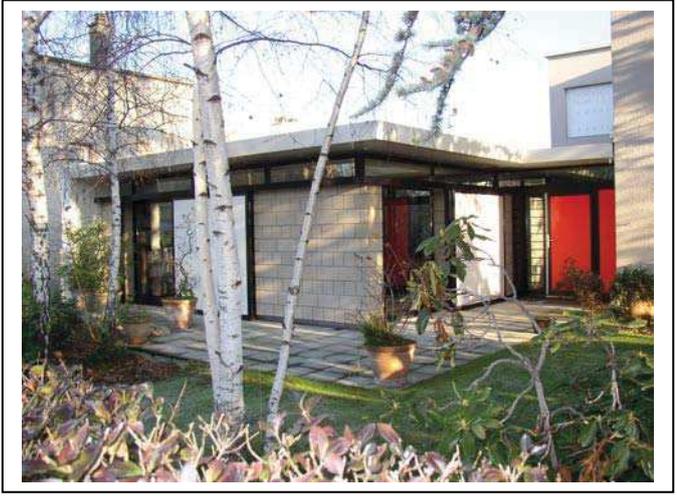
Autres vues



23 -25 rue Y. Rousval : exemple de façade postérieure donnant sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail du retrait situé au niveau de la porte d'entrée à R + 1 (8 rue M. Croxo)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



25 rue Yves Rousval : extension réalisée à l'arrière mais qui ne nuit pas à la composition d'origine REVOIR légende / fiche atlas
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



25 rue Yves Rousval -1 rue de Livry : Façade principale donnant sur la rue de Sevran. Le porte-à-faux entre le RDC et R + 1 a été surmonté d'une balustrade métallique afin de prolonger le balcon d'origine.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

13-15 rue Yves Rousval. Les façades postérieures ont subi de très fortes modifications (surélévation, extension, création de nouvelles ouvertures ...)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

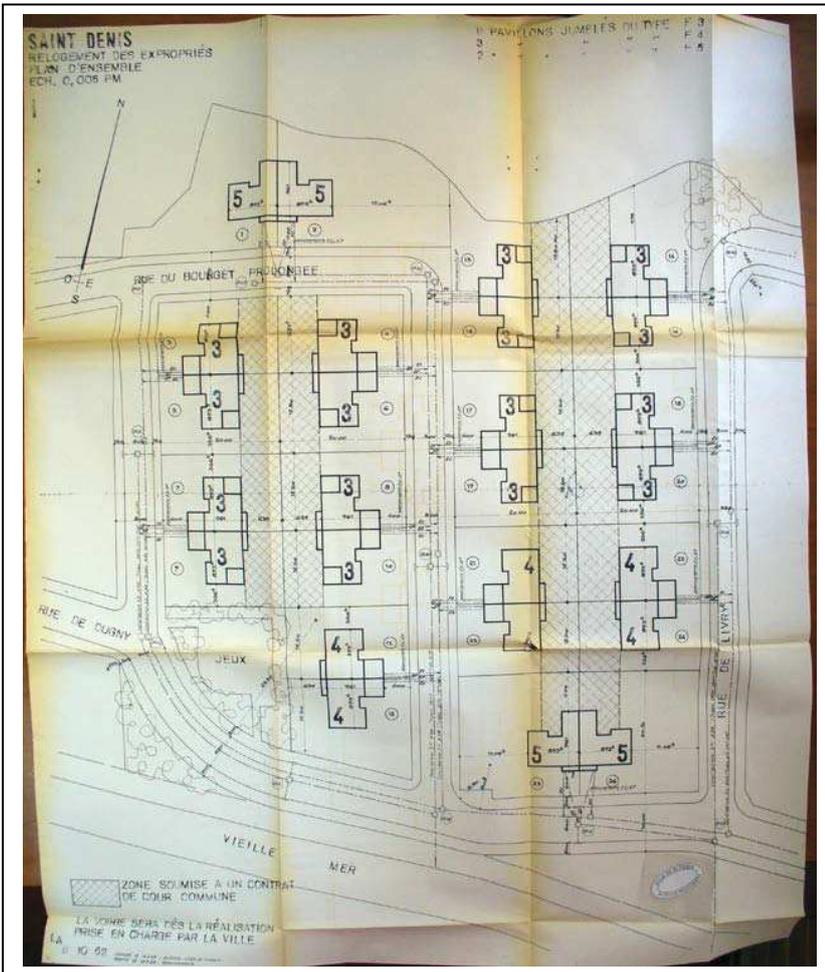


Sources et bibliographie

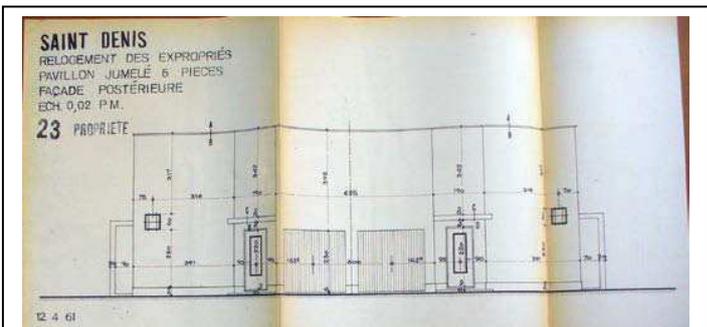
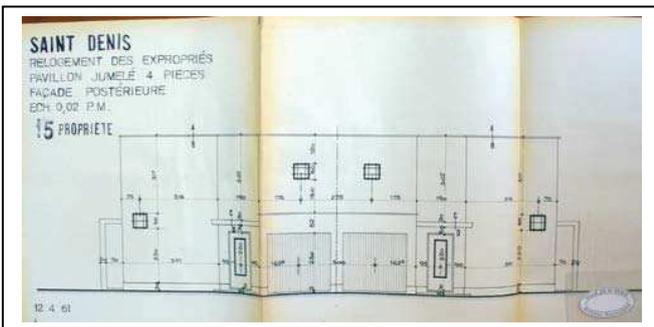
AMSD, cote 20AC11

Borne historique implantée à l'angle des rues Y. Rousval et Robert Coatanroch.

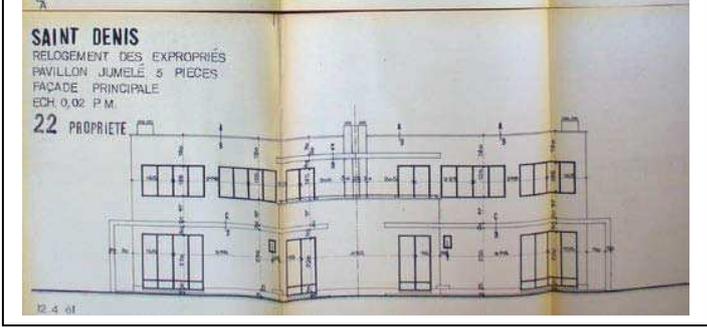
L'œuvre d'André Lurçat en Seine-Saint-Denis (1945-1970), Parcours du patrimoine Région Ile-de-France, 2008



Ci-contre : plan d'ensemble de la cité. 1962.
8 pavillons F3, 3 pavillons F4, 2 pavillons F5.
AMSD, cote 20AC11



Ci-dessus : dessin de la façade postérieure d'un pavillon jumelé de 4 pièces. 1961
Ci-contre : dessin des façades postérieure et principale d'un pavillon jumelé 5 pièces. 1961
AMSD, cote 20AC11



Fiche ensemble PLU n°140

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons et immeubles de logements

Adresse : **7 bis à 23 rue de la Légion d'Honneur et 22, 26, 28, 36 rue de la Légion d'Honneur**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) AM / 04 à 09 ; BH/055 et 056 ; AK/122 à 124 ; BI 068

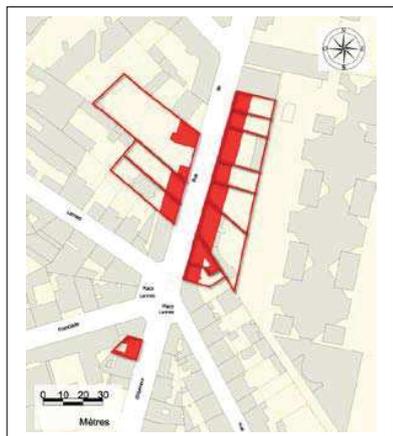


Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Dernier quart du XIX ^e siècle (n°7bis, 9, 15, 17, 21, 23, 26, 28, 36). Vers les années 1930 : n°11 1903 : n°22
Destination initiale	Logements individuels et collectifs privés
Destination actuelle	Logements individuels et collectifs privés
Maître d'œuvre	N°22 : E. Maupied (architecte) N°7bis, 9, 11, 15, 17, 21, 23, 26, 28, 36 : indéterminé
Maître d'ouvrage	N° 22 : M. Clinard N°7bis, 9, 11, 15, 17, 21, 23, 26, 28, 36 : indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Analyse urbaine et paysagère

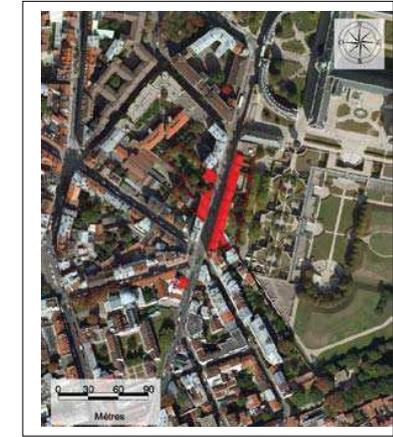
Contexte urbain et paysager	Située entre la Basilique et la Porte de Paris, cette rue présentant un front bâti d'immeubles et de maisons s'inscrit dans un contexte environnant similaire qui est caractéristique du développement du centre ville à la fin du XIX ^e siècle. Cet ensemble derrière lequel s'étend la Maison d'éducation de la Légion d'honneur est situé à proximité d'autres bâtiments ou ensembles également identifiés comme remarquable à l'instar de l'ensemble composé de l'école J. Vilar et de la médiathèque centrale (voir fiche plu n°227).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'Abbaye, avec co-visibilité).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables sont tous implantés à l'alignement des voies sur des parcelles irrégulières et certaines rectangulaires. Celles situées côté impair sont mitoyennes sur l'arrière avec le site de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur. La plupart des maisons possède à l'arrière de petites surfaces (des cours et parfois des jardinets). A l'exception de la maison n°22, les constructions sont en double mitoyenneté entre elles. La maison n°22, mitoyenne sur un côté comporte un vaste jardin. Une petite construction mitoyenne avec la maison n°24 lui fait face.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les façades principales des bâtiments sont intégrées au front bâti de la rue et sont visibles depuis l'espace public. La cohérence architecturale des maisons basses dont certaines sont identiques donne à cette rue une unité urbaine et accentue l'effet de perspective vers la Basilique.
Clôture : type et matériau	N°22 : clôture composée d'un mur en moellons protégé par un chaperon en recouvert de tuiles percé d'une porte en métal. Le mur est complété par un mur bahut surmonté d'une grille pleine et d'un portail métallique décoré. Dans sa partie gauche haute, la grille vient épouser la courbe du mur.
Modifications	N°28 : construction d'une maison (?) à l'arrière de l'immeuble. N°11 : boxes construits à l'arrière de la parcelle. N°22 : Trace d'une porte qui semble avoir été condamnée dans le mur de clôture et finition du mur de clôture modifiée. Construction ajoutée à cheval sur mur de clôture. N°21 : ajout d'un bâtiment en L à l'arrière de l'immeuble ?



Description et analyse architecturales :

22 rue de la Légion d'Honneur Nv.1

Plans actuels	Trapèze
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 + C / 2 travées (façade sur rue) et 3 travées (façade sur jardin)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros-œuvre : indéterminé Matériaux visibles : RDC : enduit ; élévation : brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade sud (sur rue) : 1 soupirail en soubassement ; 2 fenêtres à RDC ; R + 1 (huisserie bois) avec petits bois en partie haute Façade ouest (sur jardin) : à RDC : 2 fenêtres de part et d'autre d'une porte centrale ; à R + 1 : 4 fenêtres dont 2 jumelées dans l'axe. Sur le pignon : 1 fenêtre (huisserie bois ?) avec petits bois en partie haute.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants sauf à RDC sur jardin (volet s roulants).
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps, marquise
Modénature	Bandeau intermédiaire entre le soubassement et le RDC et entre le RDC et R + 1 mouluré à larmier et posé sur consoles saillants. Encadrement des baies à R + 1 en brique. Fenêtres à R + 1 et au niveau du comble surmontées de petits bandeaux saillants posés sur consoles et ornés de





Façade sur rue du n°22
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



En haut : façade du 28
En bas : façade du 26
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis



En haut : façade du 7bis et du 9
En bas : façade du 11
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

	petits médaillons saillants (à R + 1 seulement). Bandeau saillant au niveau des fenêtres à R + 1 dans le prolongement des linteaux métalliques. Clefs centrales en saillie au dessus des fenêtres à RDC.
Autres éléments de décor	Motifs de chevrons saillants en brique entre les fenêtres à R + 1. Angles marqués par des pilastres Combles : motifs décoratifs en brique (arcs, croix...)
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Châssis de toit, cheminée.
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales :	
N° 26	Nv.2 et 28 rue de la Légion d'Honneur Nv.1
Plans actuels	Rectangulaire avec porte dans l'axe (n°26) et porte déportée sur la travée de droite (n°28)
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + R + 1/ 3 travées (n°26) et 5 travées (n°28).
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros-œuvre : indéterminé Matériaux visibles : enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°26 : à RDC : 2 fenêtres et 1 porte centrale (bois, vitre, imposte vitré) à double vantaux, R + 1 : 3 fenêtres N°28 : sous-sol : soupiraux (métal) et petite porte en bois, à RDC : 4 fenêtres et 1 porte (bois, vitre, imposte en bois) à double vantaux, R + 1 : 5 fenêtres
Occultation type et matériau	N°26 : persiennes à R + 1 N°28 : volets pleins au 3/4 en bois à RDC et persiennes à R + 1
Méallerie et ferronnerie	Porte avec grille décorative, garde-corps (+ barre d'appui en bois)
Modénature	N°26 : encadrements de porte et de fenêtres saillants et surmontés d'une clef centrale en saillie, appuis de baies saillants. Refends aux angles. Corniche à larmier mouluré. N°28 : cordon saillant entre le soubassement et le RDC, corniche à larmier mouluré avec modillons, bandeau intermédiaire entre RDC et R + 1 à larmier mouluré, appuis de baies moulurés, encadrements de baies et de porte moulurés à linteaux surmontés de petits bandeaux à larmier moulurés posés sur une clef à RDC et ornementés de petits médaillons saillants à R + 1.
Autres éléments de décor	/
Modifications	La modénature et le décor ont été lissés plus ou moins au cours de ravalements successifs
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales :	
N° 11	Nv.1, 7 bis, 9, 15 et 17 rue de la Légion d'Honneur Nv.2
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1/ 4 travées (n°7bis et 9, 15 et 17) et 6 travées (n°11) Porte sur l'une des deux travées centrales : n°7bis et 9, 15 et 17
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros-œuvre : indéterminé Matériaux visibles : soubassement en meulière (sauf le n°11) et enduit
Modifications	Aucune de notoire



De haut en bas : façades du 15 et du 17
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Ouvrures (portes, fenêtres)	N°7bis et 9, 15 et 17 : soupiraux, portes piétonnes (bois, vitre, imposte vitré) dont deux à double vantaux (n°15 et n°17) avec emmarchement. 7 fenêtres (3 à RDC et 4 à R + 1) pour chaque maison. N°11 : 1 porte cochère en bois, 11 fenêtres dont 2 plus petites
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants (n°7 et 11), volets en bois au ¼ plein à RDC et persiennes à R + 1 (n°9, 17), volets roulants à R + 1 (n°15), volets pleins en bois à R (n°15).
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps identiques mais positionnés au niveau de l'ébrasement des baies (n°9, 15 et 17) et en applique sur la façade (n°7bis et 11), grille décorative sur les portes n°9, 15 et 17 et en partie haute de la porte cochère du n°11 .
Modénature	Corniche moulurée parfois avec modillons, appuis de baies saillants, encadrements de baies ou linteaux en surépaisseur selon les bâtiments
Autres éléments de décor	N°11 : frise décorative avec motifs géométriques entre les baies à R + 1
Modifications	A l'exception de la maison n°11 , les modénatures et décors ont été lissés plus ou moins au cours de ravalements successifs N°15 : volets modifiés à R + 1
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques (pente sur rue) et zinc (pente sur jardin), cheminées
Percements	Nombreux châssis de toit
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales :	
19, 23 et 36	Nv.2 et 21 Nv.3 rue de la Légion d'Honneur
Plans actuels	Rectangulaire (n°19, 21, 23), en U (n°36)
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	De R + 2 à R + 3 / De 3 à 5 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros-œuvre : indéterminé Matériaux visibles : enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvrures (portes, fenêtres)	Portes implantées sur une des 2 travées centrales ou sur la travée centrale. Fenêtres dans l'axe de chaque travée.
Occultation type et matériau	Volets bois à ¾ plein à RDC (n°19, 23, 36) et volets pleins de R + 1 à R + 3 (n°23 et 36) Volets métalliques pliants à RDC (n°21)
Métallerie et ferronnerie	N°19 : grille décorative sur la porte, garde-corps à R + 1 et R + 2, grilles de protection sur les fenêtres à RDC. N°21 : garde-corps selon des modèles différents N°23 : garde-corps, grille décorative de la porte N°36 : garde-corps sur les fenêtres en étage
Modénature	N°19 : bandeaux intermédiaires saillants entre le soubassement et le RDC ; entre RDC et R + 1, corniche moulurée à larmier, encadrement de porte saillant. N°21 : appuis de baies saillants, bandeau intermédiaire saillant entre R + 2 et R + 3 N°23 : bandeaux intermédiaires entre les étages, appuis de baies à RDC saillants, corniche à larmier mouluré, encadrements des baies de R + 1 à R + 3 saillants, baies à RDC surmontées de petits bandeaux à larmier moulurés. N°36 : bandeaux intermédiaires moulurés à larmier entre les étages, corniche à larmier mouluré, appuis de baie à RDC saillants, encadrements des baies saillants
Autres éléments de décor	/
Modifications	N°19 : grilles de protection sur les fenêtres à RDC ont été ajoutées. N°21 : changement de certains garde-corps, grille décorative d'origine de la porte semble avoir disparu, modénature a disparu, 1 fenêtre a été diminuée dans sa hauteur, volets dans les étages ont été supprimés. N°23 : garde-corps ne sont probablement pas d'origine. N°36 : grille de protection ajoutée sur la fenêtre à RDC et garde corps probablement supprimé à cette occasion. L'implantation d'un local commercial sur une partie du RDC a modifié l'équilibre de la façade.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques et zinc (n°19)



En haut : façade du 19
En bas : façade du 21
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Percements	N°36 : 2 lucarnes Nombreux châssis de toit
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Ces bâtiments sont des exemples bien conservés de l'habitat qui se développe à partir de 1850 entre l'est de la rue Gabriel Péri et la rue de la Légion d'Honneur viabilisée à cette date. C'est en 1830 que M. Lanne, Directeur de la Cie d'Assurances de Rouen, acquiert des terrains sur cet emplacement et en fait don à la ville sous condition qu'elle effectue le percement de trois nouvelles rues : les actuelles rues de la Légion d'Honneur, rue Franciade et rue Lanne. Sa demande n'aboutit qu'en 1846 (délibération du Conseil Municipal en date du 21 septembre 1846).
Intérêt urbain et paysager	Si la qualité architecturale de ces différentes constructions est variée, leur implantation et typologie forment un front bâti très intéressant, cohérent et hiérarchisé. De R + 1 au niveau de la Maison d'Education de la Légion d'Honneur, le bâti s'élève progressivement (R + 2 puis R + 3) jusqu'à la place Lanne signifiant ainsi le carrefour urbain qu'elle constitue.
Intérêt architectural	Ensemble remarquable pour la cohérence architecturale des maisons de rapport construites très certainement simultanément. Bien que ces façades aient été relativement dénaturées par les ravalements successifs (à l'exception du n°28), on retrouve des éléments récurrents : corniche à larmier mouluré avec modillons, clef centrale en saillie au niveau des linteaux, nombre des travées, implantation de la porte etc. La résonance entre les modénatures ou éléments de décor est même perceptible sur la maison n°22, qui bien que très différente de la maison n°28 lui reprend à R + 1 le principe des linteaux surmontés de petits bandeaux à larmier moulurés et ornements de petits médaillons saillants. Quant au n°11, il offre de très jolis détails de style Art déco (grille en partie haute de la porte, frise entre les fenêtres à R + 1, appuis de baies saillants et ornés).
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 2.2 Les lotissements du nord-est 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue
Recommandations spécifiques	<p>Les maisons et immeubles forment un ensemble urbain cohérent tant du point de vue des gabarits, de l'implantation et des volumes (pentes de toiture) des bâtiments à l'exception de la maison au n°22 plus tardive, utilisant la brique, et sur une parcelle plus importante, avec une implantation perpendiculaire à la rue.</p> <p>Ainsi de manière générale, afin de ne pas nuire à la cohérence d'ensemble, on veillera à préserver les gabarits des immeubles ainsi que les rythmes et proportions entre pleins et vides des façades dans les étages mais aussi à rez-de-chaussée. L'installation de devantures sur ces bâtiments est interdite.</p> <p>Dans un souci de cohérence générale, il conviendrait aussi de définir une palette colorée pour les façades des immeubles qui donneraient aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage un éventail des couleurs adaptées à l'architecture de ces maisons et immeubles, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre. Quelque soit la façade, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de celle-ci sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Ceux-ci seront préservés et restaurés lorsqu'ils sont d'origine ou sont en harmonie avec le bâtiment d'origine.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, les immeubles seront ainsi restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont gommé souvent les encadrements de baies mais conservé, pour la plupart, les bandeaux et corniches. Si ces derniers ont disparu, il est recommandé de les restituer. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien.</p> <p>Concernant le bâtiment identifié en niveau 3, les altérations en façade sont dues non seulement à un ravalement trop invasif, mais aussi à la perte d'un bon nombre d'éléments de second œuvre. Le bâtiment ne présente plus de grand intérêt architectural outre son gabarit, le rythme des travées et le rapport entre les pleins et les vides (baies plus hautes que larges). Cependant, ces dispositions participent à la cohérence d'ensemble. Si le bâtiment est démolli, il conviendra donc de conserver ces dispositions. Une réinterprétation de ces éléments peut être envisagée, le bâtiment projeté ne devant pas être une copie conforme du bâtiment existant. Si le bâtiment est préservé, il conviendra de mettre en valeur la façade en restituant notamment, bandeaux, corniches et appuis de baies.</p>
Autres	<i>Voir fiches PLU : n°43 immeuble de logements, 14 rue Gabriel Péri et 50 rue de la Légion d'Honneur / n°142, maison, 41 rue de la Légion d'Honneur / n°37, immeuble de logements, 51 rue de la Légion d'Honneur / n°41, immeubles de logements et maisons, place Lanne</i>

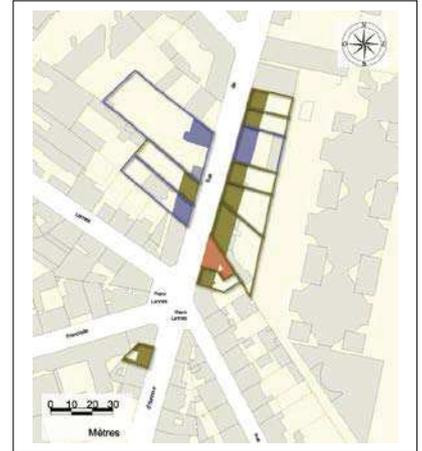
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

Nv.3

1/2500^e



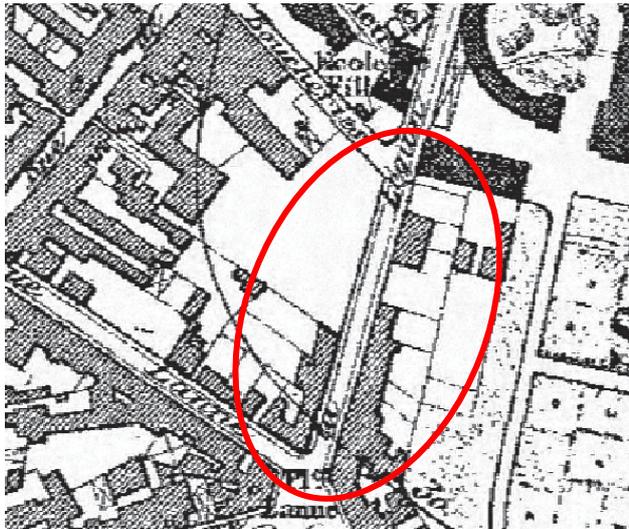
Autres vues



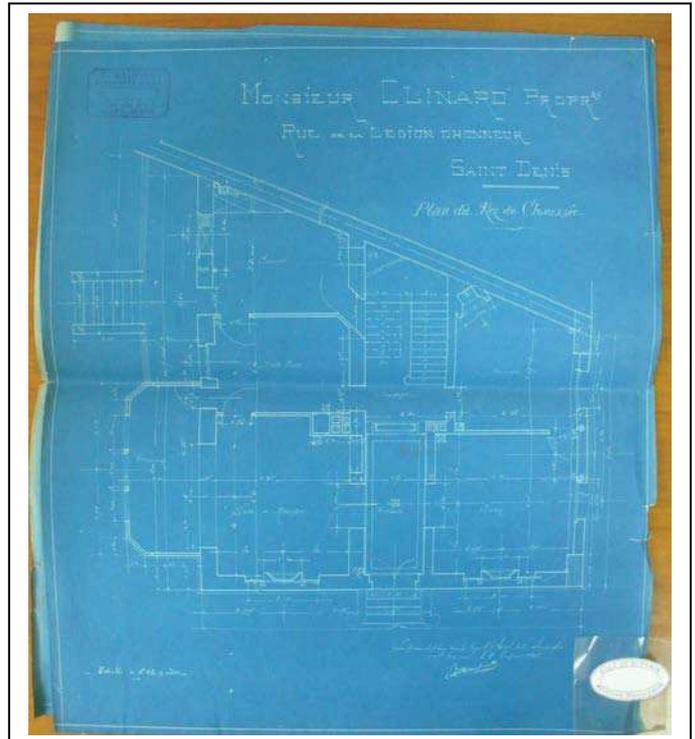


Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux, 2 O 171 et 1 O 208 « rue de la Légion d'Honneur ».
 Atlas de la Seine, CG93/DCPSL-DEA-SIGD



1900 - Atlas de la Seine
 CG93/DCPSL-DEA-SIGD



Maison 22 rue de la Légion d'honneur : Plan du rez-de-chaussée, E. Maupied (architecte), 1903.

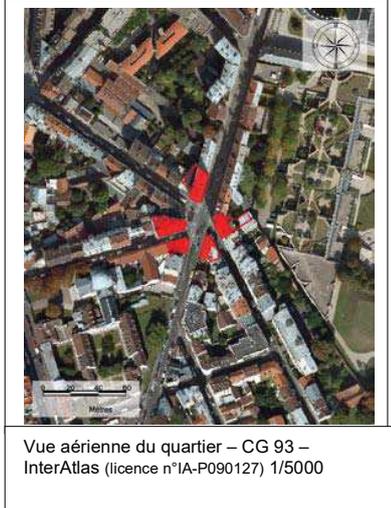
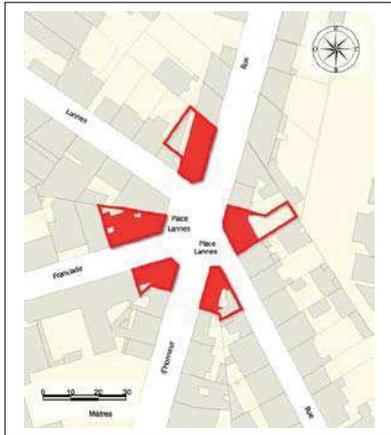
Fiche ensemble PLU n° 141

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Immeubles de logement, maisons

Adresse : **place Lanne : (25, 30, 34, 27 rue de la Légion d'Honneur ; 17 rue Franciade)**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BI / 70 et 69
AK / 156 ; BH / 54 et 57



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	2 ^e moitié du XIX ^e siècle et 2 ^e moitié du XX ^e siècle
Destination Initiale	Logements collectifs et individuels privés
Destination actuelle	Logements collectifs et individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	A proximité de la Porte de Paris, le site est intégré à un paysage urbain caractéristique de cette entrée de ville, composée de constructions assez composites au sein d'un tissu mixte où s'enchevêtrent immeubles sur rue et ateliers en fond de parcelle. Le bâti de la rue de la Légion d'Honneur revêt à partir du Sud de la Place Lanne et jusqu'à l'Abbaye, un caractère par contre assez homogène : un front bâti d'immeubles ou maisons assez bas datant en grande partie du XIX ^e siècle.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité (Couvent des Carmélites et Basilique).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les bâtiments remarquables sont tous implantés à l'alignement des voies et aux croisements des rues qui viennent former une intersection avec la rue de la Légion d'Honneur. Rue Franciade : immeuble R+5 17 rue Franciade , maison à commerce R+1 34 rue de la Légion d'Honneur Rue Pinel : maison à commerce R+1 27 rue de la Légion d'Honneur , immeuble R+4 25 rue de la Légion d'Honneur Rue Lanne : immeuble R+4 30 rue de la Légion d'Honneur .
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Ce petit carrefour, important dans la circulation du centre-ville, forme une place cohérente caractérisée par 5 immeubles à pans coupés au croisement des rues. Les objets identifiés, de qualité variable, sont tous perceptibles au même niveau depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	
Modifications	Les parcelles des bâtiments, de petites tailles, ont peu été modifiées depuis leur lotissement.

Description et analyse architecturale	
Plans actuels	Les plans en L et en V dominent pour permettre une adéquation aux plans des voies.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	De R+1 à R+5 : deux maisons à R+1 et quatre immeubles de rapport de R+2 à R+5 8 travées pour les maisons ; 6, 7, 8, 10 travées pour les immeubles, avec généralement pour chaque bâtiment (sauf 17 rue Franciade) une travée sur angle et 2 à 5 travées sur les façades sur rues.
Extensions / Modifications	L'immeuble qui modifie le plus l'harmonie de l'ensemble est le 20 rue Lanne, bâtiment assez massif et récent situé au croisement sud entre la rue Lanne et la rue de la Légion d'Honneur. Son élévation à R+2+c est un intermédiaire entre le gabarit des petites maisons à commerces et celui des immeubles de rapport. Seuls son plan et son implantation, aligné sur la voie et sur l'immeuble mitoyen du 17 rue Franciade seraient des éléments à maintenir.
Façades éléments dominants	
Rythme de l'ensemble	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	17 rue Franciade : murs maçonnés pierre apparente et pierre badigeonnée 34 rue de la Légion d'Honneur : maçonnerie enduite (enduit au plâtre ?) 25, 27 et 30 rue de la Légion d'Honneur : maçonnerie enduite au ciment
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	Sur l'ensemble : principaux types : fenêtres à huisseries PVC (quelques rares huisseries en bois) ; 17 rue Franciade, 25 et 30 rue de la Légion d'Honneur : portes piétonnes doubles en bois d'origine 25, 27, 30 et 34 rue de la Légion d'Honneur : devantures de commerces.
Occultation type et matériau	17 rue Franciade : volets métalliques pliants 34 rue de la Légion d'Honneur : persiennes Sur l'ensemble : volets roulants PVC sur certaines baies
Méletterie et ferronnerie	Sur l'ensemble , la plupart des garde-corps sont bien conservés (en fonte industrielle fin XIX ^e siècle). 25 rue de la Légion d'Honneur : des garde-corps tubulaires ont remplacé ceux d'origine sur les baies, sur les balcons en pan coupé les garde-corps sont d'origine 27 et 34 rue de la Légion d'Honneur : sur les maisons basses les garde-corps à R+1 sont d'origine ou certains ont été remplacés par des éléments similaires (au 27) 17 rue Franciade et 30 rue de la Légion d'Honneur garde-corps d'origine (au n°17 garde-corps de balcon filant à R+5).

Modénature	Deux ensembles : au sein du premier, les bâtiments ayant conservés en totalité ou en grande partie leur modénature d'origine : 17 rue Franciade : vocabulaire assez riche de type haussmannien 34 rue de la Légion d'Honneur : très belle modénature soignée, plus spécialement conservée à R+1 ; on notera le travail d'encadrement autour de la baie située sur le pan coupé à R+1 : frontons, pilastres... 25, 27, 30 rue de la Légion d'Honneur : le deuxième ensemble regroupe les bâtiments dont la modénature n'a pas été conservée du fait de ravalements successifs. Au n°30, seul subsiste l'encadrement d'origine de la porte d'entrée (bandeau à larmier en couronnement notamment).
Autres éléments de décor	
Modifications	Lourdes modifications de façades sur les bâtiments n'ayant pas conservé leur modénature d'origine. Ces bâtiments sont identifiés en Niveau 2 et 3 de recommandations. A l'exception du 17 rue Franciade , tous les bâtiments ont reçus une devanture en pied d'immeuble. Seule celle du 34 rue de la Légion d'Honneur peut être considérée comme acceptable et intégrée à la façade car elle a permis de conserver le bandeau intermédiaire entre le RDC et R+1 et s'est appuyé dans son rythme général sur celui de la façade existante.
Toiture	
Type de couverture	Toits à 2 pentes et à croupe
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques ou Zinc
Percements	Cheminées d'implantation régulière structurant le paysage urbain
Modifications	Aucune de notable

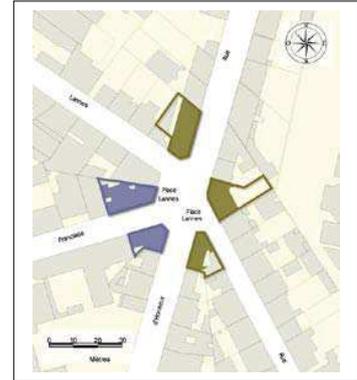
Critères de protection	
Intérêt historique	Par décret impérial du 2 février 1806, la décision est prise de percer une voie permettant un accès direct entre la Porte de Paris et la basilique (devant accueillir les sépultures impériales). La rue actuelle de la Légion d'Honneur ne sera effectivement percée qu'entre 1846 et 1850 à l'initiative de M.Lanne, tout comme la rue Lanne et la rue Franciade, ancienne rue de la Paroisse. Avant les années 1870 la rue n'est que très peu lotie, la plupart des logements que nous connaissons aujourd'hui (comme ceux de la Place Lanne) ont été édifiés dans le troisième quart du XIX ^e siècle.
Intérêt urbain et paysager	Ce lieu est un point de passage important entre la Porte de Paris et le cœur historique de la ville autour de la Basilique. Cette petite place, au plan intéressant, forme un ensemble modeste mais cohérent où la qualité de l'architecture (souvent mal conservée) est toujours visible.
Intérêt architectural	Bon exemple d'architecture modeste permettant depuis son origine une double fonction « logements-commerces de proximité ». Cet attrait commerçant est aujourd'hui à préserver.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble avant 1830 • l'immeuble de 1830 à 1900 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Les immeubles composant cet ensemble urbain cohérent présente tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles selon leurs niveaux de recommandations. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris occultations en bois type persiennes et ferronnerie).</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, les immeubles seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées. Sur l'immeuble du 17 rue Franciade, on s'attachera à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC. Ainsi l'installation de devanture sur cet unique immeuble qui n'en est pas dotée au croisement est interdite.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, le ravalement des immeubles devra se faire au regard des autres immeubles notamment pour définir la teinte de finition afin de préserver une certaine harmonie. Dans ce sens, l'immeuble au 25 rue de la Légion d'Honneur, a été largement dénaturé. Il conviendrait lors d'un prochain ravalement de restituer une couleur de finition qui soit en harmonie avec le paysage urbain dégagé sur la place. Pour cet immeuble, le remplacement des garde-corps tubulaires par des garde-corps positionnés dans l'embrasement des baies serait souhaitable afin d'être visuellement moins intrusif. Par ailleurs, il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer.</p> <p>Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement des portes d'entrée. Elles doivent se situer sous le bandeau mouluré entre RDC et premier étage. Sur un même immeuble accueillant deux devantures différentes, on veillera à ce que celles-ci aient la même hauteur afin de ne pas déséquilibrer l'ensemble de la façade. Il serait souhaitable aussi de proposer une écriture similaire et notamment une même composition dans le rapport des pleins et des vides.</p>

Autres Voir Fiche ENSEMBLE PLU n°140 rue de la Légion d'Honneur / Fiche ENSEMBLE PLU n°149 : rue Pinel et rue Haguette / Fiche ENSEMBLE PLU n°35 rue Lanne

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1 **Nv.2**

1/2500°



Autres vues



17 rue Franciade
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



25 rue de la Légion d'Honneur
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

ci-contre : vers le sud de la place, les deux maisons à commerce aux 27 et 34 rue de la Légion d'Honneur.
ci-dessous : vers le nord, au second plan, les immeubles aux 25 et 30 rue de la Légion d'Honneur
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Sources et bibliographie
AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux, 1 O 208

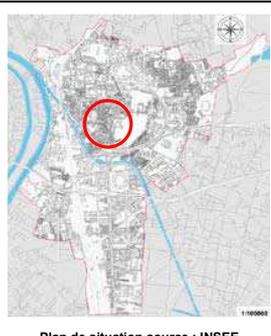
Fiche PLU n°142

Dénomination : **Maison**

Adresse : **41 rue de la Légion d'honneur**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BH / 36



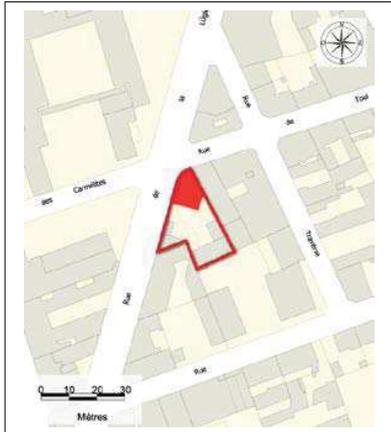
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	2 ^e moitié du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé ou collectif
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Contexte urbain et paysager	Cette parcelle est implantée à l'angle des rues de Toul et de la Légion d'Honneur à proximité de la Porte de Paris. Ce secteur de transition entre le cœur du centre-ville et le sud du territoire est caractérisé par un bâti mixte et discontinu composé d'immeubles ou de maisons sur rue et d'ateliers sur cour. Elle fait, de plus, face à l'arrière des jardins de l'ancien couvent des Carmélites (actuel musée d'art et d'histoire).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (co-visibilité avec le couvent des Carmélites)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le bâtiment remarquable est implanté à l'alignement des voies. Il occupe l'angle des rues. Sa façade sur rues forme un angle arrondi qui épouse celle du trottoir. Deux petits bâtiments complètent la parcelle : le premier situé à l'alignement de la rue de la Légion d'Honneur et le second en fond de parcelle accolé à un atelier (actuellement garage situé au 10 rue de Toul). Un jardin arboré est adjacent au bâtiment.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Edifice qui structure l'espace urbain de par son implantation en angle de rues et qui le souligne agréablement par son arrondi. Parfaitement visible depuis l'espace public en raison de son jardin qui lui est adjacent et de l'atelier de faible hauteur qui lui est contiguë rue de Toul, cet édifice bénéficie en outre d'une vue dégagée sur les jardins de l'ancien couvent des Carmélites (actuel musée d'art et d'histoire). Les deux petits bâtiments (abri de jardin, garage ?) sont par contre invisibles depuis l'espace public et ne permettent donc pas de préjuger de leur qualité patrimoniale.
Clôture : type et matériau	Le mur de clôture est composé d'un portail flanqué de part et d'autre d'une pile protégée par un couronnement et sur lesquelles s'appuie le mur plein d'une hauteur de 2m50. Ce mur est également percé par une porte piétonne. La clôture est traitée dans la continuité des façades (même hauteur du soubassement et même matériau, meulière en soubassement et enduit en élévation). Le mur plein est orné de tables de grandes tailles.
Modifications	Non



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Plan actuel	Plan irrégulier avec un angle arrondi
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 5 travées. Travées régulières à l'exception de celle située rue de Toul. Porte (probablement de service) n'est pas dans l'axe d'une travée.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Mur de soubassement en meulière protégé par un bandeau mouluré Élévation en brique
Parement / remplissage	Enduit
Modifications	Par manque d'entretien, l'enduit se desquame.
Ouvertures (portes, fenêtres)	En façade sur rue deux ou trois soupiraux au niveau du soubassement pour éclairer le sous-sol ; 2 fenêtres par travée à l'exception de celle située rue de Toul composée d'une seule fenêtre et d'une porte en bois (porte de service ?). Huisseries non identifiables car volets fermés.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Très beaux garde-corps d'origine. Portes de soupiraux
Modénature	Corniche moulurée à larmier et en dessous de laquelle court une frise moulurée interrompue au dessus des fenêtres par de petits bandeaux posés sur consoles. Encadrements de baie avec appuis saillants.
Autres éléments de décor	Façade ponctuée de 4 pilastres dont deux sont situés aux extrémités de la façade.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	

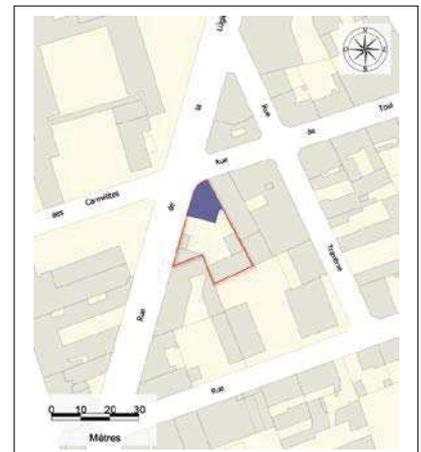
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.
Percements	5 lucarnes à bâtière dans l'axe des travées avec huisseries en bois. Seules 3 lucarnes sur les 5 ont conservé leur barre d'appui.
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Edifice remarquable par le traitement original de sa façade d'angle : de forme arrondie, elle permet d'épouser la courbe de la rue et de ne pas former de rupture dans l'espace urbain.
Intérêt architectural	Très certainement construit en tant qu'hôtel particulier, cet édifice présente une façade harmonieuse et équilibrée sans surcharge dans le décor. Son manque d'entretien permet de voir que contrairement aux apparences, cet hôtel particulier ou villa a été construit(e) avec un matériau économique, la brique, les décors ayant ensuite été moulés et plaqués sur la façade.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	La maison et la clôture seront conservées et restaurées selon leurs dispositions d'origine. Les surélévations et les extensions sont interdites. Dans le cadre de travaux de ravalement, les façades visibles de la rue seront étudiées et traitées pour ne pas perturber et dénaturer la cohérence architecturale de l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



Autres vues



Ci-dessus et de haut en bas : vues générales et vue de détail
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 143

Dénomination :
Maisons (ensemble de deux)

Adresse : **28 et 30 boulevard Carnot**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) Y / 42 et 43



Plan de situation source : INSEE

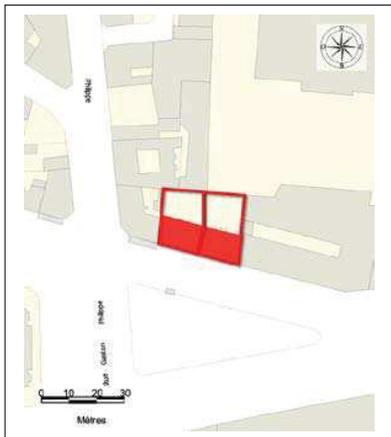
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel ou collectif privé
Destination actuelle	Logement individuel ou collectif privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façades principales boulevard Carnot
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

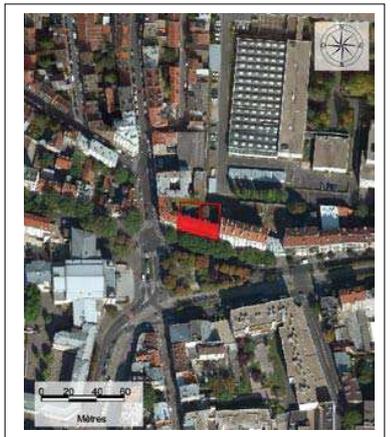
Contexte urbain et paysager	Parcelles qui font face au square Robespierre et se trouvent à proximité du Théâtre Gérard Philippe et situées en bordure nord du boulevard Carnot à la limite du centre-ville. Mitoyennes de deux immeubles et de plus faible hauteur que ceux-ci, elles constituent une rupture sur ce côté pair du boulevard et témoignent de la construction « à la parcelle » et non à l'îlot des immeubles qui composent ce boulevard. Cette rupture rappelle celle située à l'autre extrémité du boulevard par deux petits immeubles situés aux n°4 et 6. Elles sont situées à proximité immédiate d'un ensemble de seize immeubles identifié comme remarquable (Voir fiches PLU n°6) et qui sont caractéristiques de l'habitat collectif du secteur du centre-ville.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment église Saint-Denis de l'Estrée)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maisons mitoyennes et jumelles. Implantées parallèlement au boulevard, elles sont alignées sur celui-ci et possèdent chacune un petit jardin à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Très grande visibilité et mises en valeur grâce au recul qu'offre le square Robespierre et par sa situation sur une artère très passante (depuis son origine) où le passage du tramway sur le boulevard a accentué leur lisibilité.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/>
Modifications	Aucune de notable



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 5 travées dont 1 travée centrale qui marque l'entrée
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériau visible : meulière
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	RDC : 2 grandes fenêtres à trois travées surmontées d'un unique linteau droit Élévation : 4 fenêtres correspondant aux deux travées latérales et 1 porte-fenêtre surmontées d'un arc segmentaire Porte à double vantaux vitrée et surmontée d'une imposte
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Garde-corps, porte, balustrade, décrotoir, grille décorative sur les portes d'entrée, linteaux métalliques
Modénature	Corniche, chaînage d'angle, encadrement de baie et de porte en brique
Autres éléments de décor	Fronton-pignon dans l'axe principal ouvert avec une baie en plein cintre et surmonté d'une cheminée à double conduits. Linteaux ornés de la même frise au visage de diabolotin
Modifications	Menuiseries des fenêtres du n°18 ont été remplacées par du PVC
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises et terrassement en zinc
Percements	4 lucarnes réparties sur les deux travées latérales
Modifications	Aucune de notable

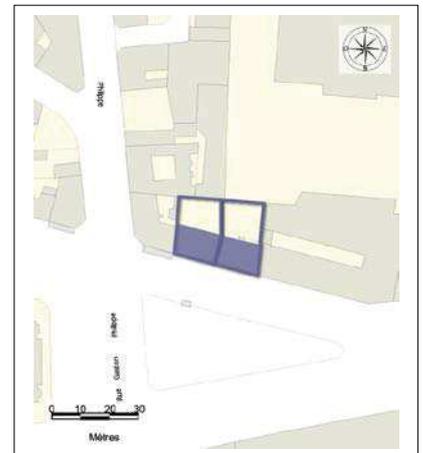


Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Maisons qui auraient été (source propriétaire d'un des appartements) habitées au début du siècle par les directeurs des usines Delaunay-Belleville et qui possèdent dans le jardin situé à l'arrière une vigne qui aurait près de 200 ans.
Intérêt urbain et paysager	Maisons jumelles qui s'inscrivent parfaitement dans l'alignement du boulevard Carnot tout en offrant un pendant résidentiel en correspondance avec le square Robespierre que rend compte leur faible hauteur par rapport aux immeubles qui leur sont mitoyens. Il est intéressant de constater qu'il existe sur ce boulevard d'autres édifices jumeaux aux numéros 22-22bis, 12-14, 6-4.
Intérêt architectural	Maisons remarquables pour l'originalité de leur façade, la qualité de leurs matériaux et des ouvertures comme leur porte d'entrée. La symétrie de leur façade (et entre elles) renforcée par l'affirmation architecturale de l'axe central (fronton-pignon, portes-vitrées...) permet de les distinguer et de les valoriser malgré leur gémellité. Maisons dont les façades et toitures sont en très bon état de conservation.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	S'agissant d'un ensemble de maisons cohérent, toute intervention sur une maison affectera sa (ses) voisine(s). Aussi les maisons seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les extensions ou surélévations sont interdites. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble d'une façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il est recommandé de restituer les éléments supprimés ou ayant été remplacés par des éléments non adaptés.
Autres	Voir fiches PLU n°6, 245.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

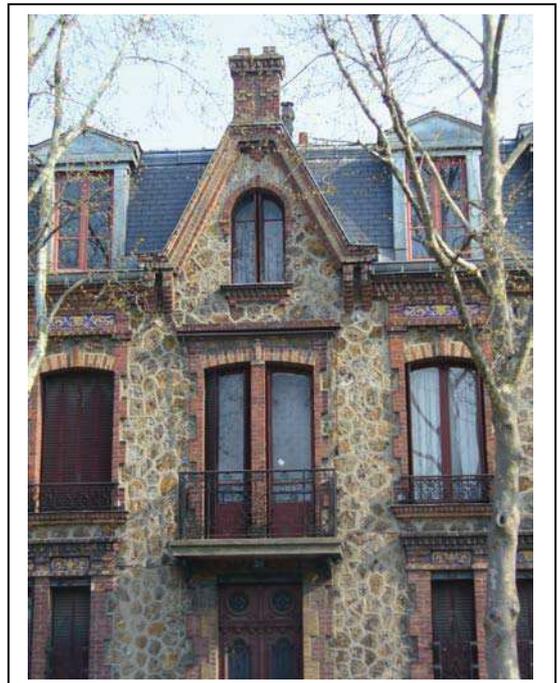
Nv.1

1/2500^e

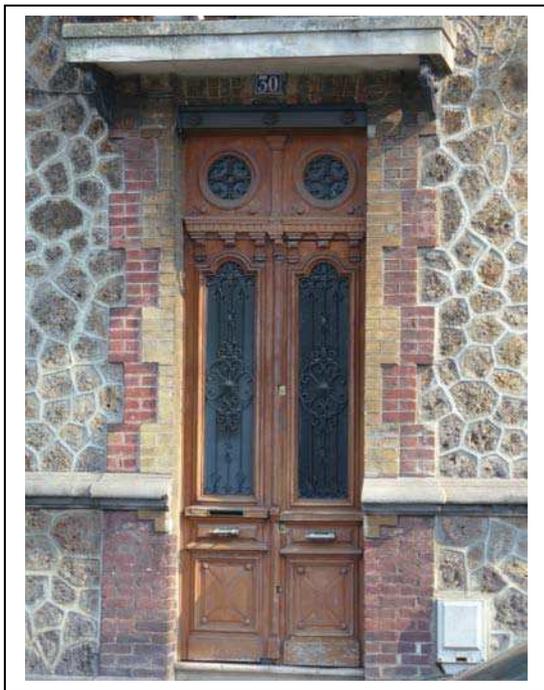
Autres vues



Façade principale au 30 boulevard Carnot.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-contre : détail du fronton au 28 boulevard Carnot
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la porte d'entrée au 30 boulevard Carnot.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail des éléments de modénature et de décor, 30 boulevard Carnot. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. I, DDE, sd

Fiche ensemble PLU n°144

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
**Maisons, bureaux et
impasse**

Adresse : **18 bis rue Génin**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BJ / 109 ; BJ / 122 ; BJ / 123



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction	1920 - 1930
Destination initiale	Logements individuels privés et en location, bureaux, voie privée
Destination actuelle	Logements individuels privés, bureaux et habitation, voie privée
Maître d'œuvre	Cartiers Frères (maçonneries)
Maître d'ouvrage	Cartiers Frères (maçonneries)
Propriétaire actuel	Ensemble de copropriétaires

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Situé entre la Porte de Paris et le canal, cet ensemble de maisons forme une voie privée en impasse et en oblique par rapport à la rue Génin. Il est situé dans un quartier marqué par la proximité immédiate du canal et par une des caractéristiques de ce secteur, la présence de petits passages piétons identifiés comme remarquables (voir fiches PLU n°39).
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de protection de l'usine Christofle)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Regroupement de 3 parcelles traversées en leur centre par une voie privée pavée. Maisons implantées de part et d'autre de cette voie auxquelles s'ajoute une dernière habitation (ou/et bureaux) au fond de l'impasse. Parcelles composées de 7 maisons doubles et de 2 maisons individuelles et identiques. Les 9 maisons sont disposées parallèlement à la voie privée, implantées en fond de parcelle et alignées, les deux maisons identiques étant en plus en retrait sur la rue Génin. Toutes les maisons sont entourées de jardinets.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	A l'exception du bâtiment qui se trouve au fond de l'impasse, cet ensemble de maisons est parfaitement visible depuis la rue. Elles forment un ensemble cohérent, harmonieux et hiérarchisé puisque les deux plus belles maisons, bien que tournées vers l'impasse, ont été implantées à l'entrée de la rue Génin.
Clôture : type et matériau	2 maisons individuelles : clôture composée d'un mur bahut en ciment protégé par un couronnement et surmonté d'une grille. Une pile en brique avec chaperon est située sur chacune des clôtures à son extrémité donnant sur la rue Génin. L'une des deux maisons comporte une porte piétonne, l'autre un portail. 7 maisons double : mur de clôture en ciment et porte en bois reprenant les motifs du mur de clôture. Mur de séparation entre les parcelles.
Modifications	Certaines des clôtures des maisons doubles ont été modifiées voire changées intégralement. Les bureaux situés au fond de la voie semblent avoir été surélevés et transformés (partiellement ou totalement?) en logement. La porte piétonne de l'une des maisons a été modifiée en portail.



Vue de l'impasse (nord) avec au premier plan une des deux maisons individuelles
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturales : 2 maisons individuelles sur la rue Génin

Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS surélevé + R + 1 + C / 2 travées façade est et ouest SS surélevé + R + 1 + C / 3 travées façade sud
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades est et sud	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Meulière
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Portes d'entrées situées sur leur façade ouest Façade est : 2 baies par travée avec huisseries bois Façade sud : 5 baies dont 1 d'axe à mi-niveau + œil de bœuf sur le pignon dans l'axe.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Marquise, garde-corps.
Modénature	Appui saillant, arcs fragmentaires en briques polychromes avec clef, corniches sur les murs gouttereaux
Autres éléments de décor	Frise avec carreaux de faïence émaillée représentant des brins de muguet, cabochons, briques polychromes.
Modifications	Frise de la maison d'entrée sur la gauche a été en partie enduite
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes légèrement débordant sur le mur pignon avec têtes de pannes ouvragées

Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 1 cheminée enduite (maison de droite), 2 cheminées en brique (maison de gauche)
Percements	Lucarne rampante sur mur gouttereau (façade ouest des 2 maisons) dans l'axe de la porte d'entrée
Modifications	Ajouts de châssis de toit (façades est) et a priori une cheminée enduite sur la maison de droite
Description et analyse architecturales : 7 maisons doubles	
Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 2 travées sur impasse et sur façades latérales
Extensions / Modifications	Maison n°8 : petite extension au niveau du RDC sur son mur latéral.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit en ciment
Modifications	Les enduits des maisons n'ont pas la même qualité et ne datent pas de la même époque
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Les portes d'entrée des maisons sont reportées sur les façades latérales (comme sur les maisons individuelles). Œil de boeuf sur le pignon
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps, marquise
Modénature	Corniche en brique, Chaînage d'angle en brique, encadrement de baie (œil de bœuf) et de porte en brique
Autres éléments de décor	
Modifications	Maison n° 11 : remplacement des garde-corps, fenêtre du rdc sur la voie transformée en porte-fenêtre, marquises ajoutées au dessus de la porte-fenêtre et de la porte d'entrée. D'autres maisons ne possèdent plus leur marquise ou celles-ci ont été supprimées et remplacées par des auvents
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes légèrement débordant
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Cheminées qui rythment verticalement l'impasse
Modifications	Ajouts de châssis de toit sur certaines maisons

Critères de protection	
Intérêt historique	Ces maisons ont été construites par les frères Cartiers, entrepreneurs de maçonnerie à Saint-Denis. Les deux premières maisons furent édifiées pour chacun des deux frères (René et Ernest) tandis que les 7 autres plus petites et conçues avec des matériaux meilleur marché, furent destinées à la location. Vers 1933, les frères Cartiers édifièrent leur bureau sur la parcelle située au fond de la voie privée.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble cohérent et harmonieux que renforce l'alignement des maisons entre elles. Le pavage de la voie rend encore aujourd'hui compte du caractère privé de cette rue. La présence d'arbustes dans certains jardins apporte une touche colorée qui contraste avec les façades enduites des maisons doubles.
Intérêt architectural	Ensemble remarquable de maisons et d'une grande cohérence architecturale avec une distinction opérée entre les maisons des propriétaires et celles en location (différence dans la qualité des matériaux et des clôtures, nombre des travées, modénature) tout en conservant des éléments récurrents sur l'ensemble des maisons qui permettent au passant de comprendre rapidement leur parenté (entrées latérales, oculus sur mur pignon, pentes des toits, volumétrie, symétrie...). Bien conservées dans leur ensemble, les façades des deux maisons individuelles sont de très belle qualité : meulière, harmonie des couleurs (jaune, bleu turquoise, rouge).
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison à pignon sur rue 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	S'agissant d'un ensemble remarquable, une attention particulière sera portée à la cohérence générale des maisons, clôtures et espaces publics. Que les maisons soient doubles ou individuelles, la symétrie est le principe fondamental de cet ensemble. C'est pourquoi, toutes modifications apportées à une maison sont dommageables pour une autre. Les maisons seront donc conservées dans leurs dispositions d'origine, la cohérence des maisons en termes de gabarit et implantation participant à l'intérêt architectural et urbain de l'ensemble à protéger. Ainsi les surélévations sont interdites de même que les extensions visibles de la rue. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre

(menuiserie et ferronnerie).
 Les clôtures constituent un élément important dans la compréhension de cet ensemble. Une attention particulière doit être apportée à celles des 2 maisons en meulière à l'entrée de l'impasse qui ont conservé leurs dispositions d'origine.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500^e



Autres vues



Maison individuelle vue depuis l'impasse
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la frise en céramique (maison d'entrée de l'impasse à gauche)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus : maisons doubles coté sud
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
Ci-contre : détail des clôtures, maisons doubles, côté nord



Détail de la marquise sur la façade ouest de la maison d'entrée de l'impasse à gauche
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





Ci-contre : coté sud de la voie privée
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD



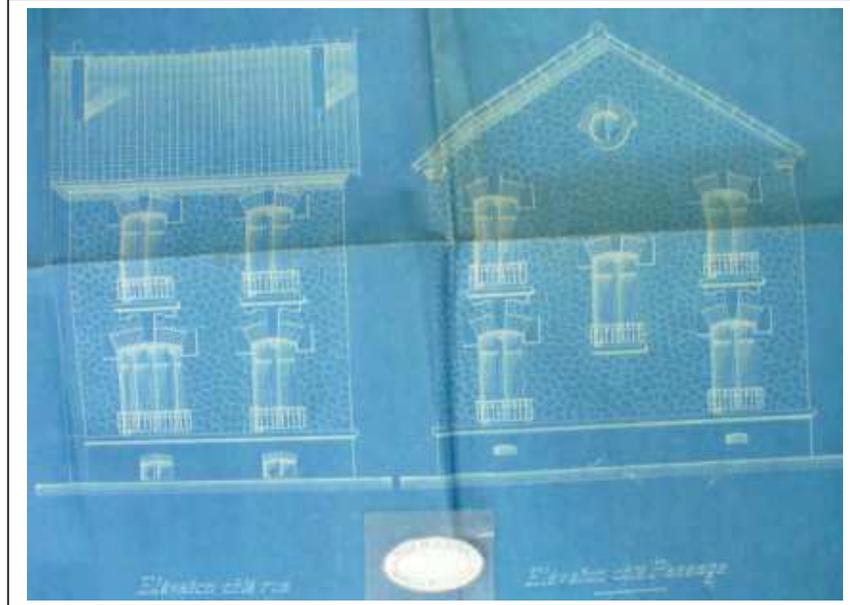
Ci-contre : côté nord de la voie privée (au fond de la voie, vue des anciens bureaux)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD



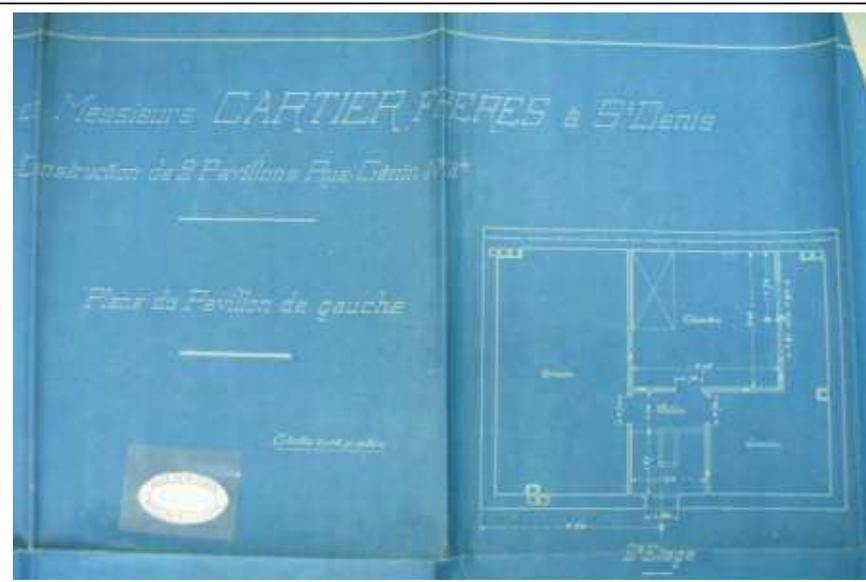
Ci-contre : bureaux et habitation situés au fond de l'impasse (anciens bureaux de l'entreprise Cartier Frères et surélévation postérieure ?)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

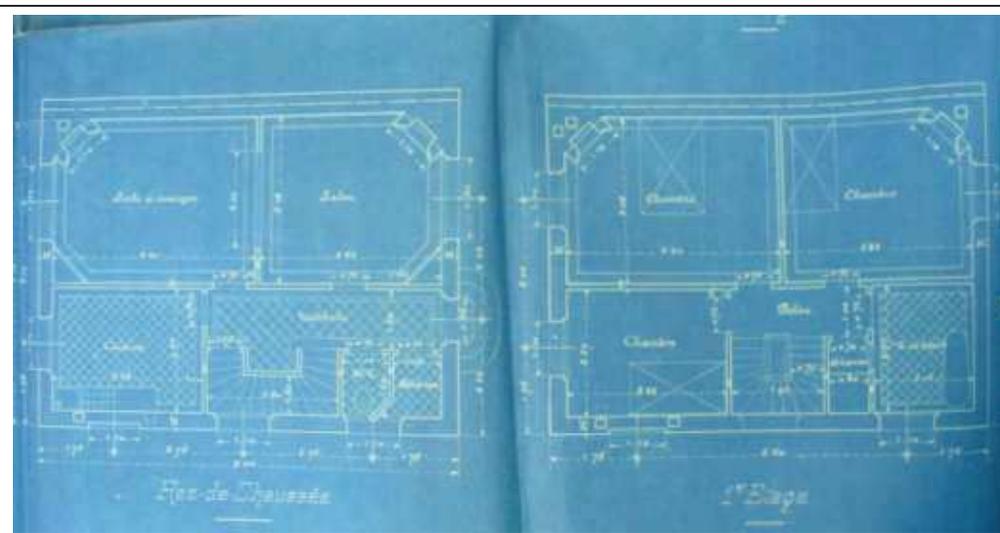
AMSD, côte 2O130
 Bâtiments de qualité remarquable Saint-Denis, t. II, DDE, sd
 Recensement de la population 1931, AD93,



Ci-contre : d essin des façades sur la rue Génin et sur le passage (maison individuelle située au sud de l'impasse)
 AMSD, AMSD, côte n°2O130



Ci-contre et ci-dessous : plans du RDC et du 1^{er} étage et 2^e étage de la maison individuelle située au sud de l'impasse
 AMSD, AMSD, côte n°2O130



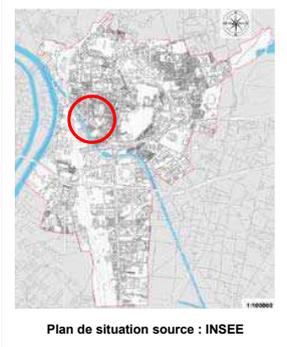
Fiche ensemble PLU n°146

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons, immeuble de logements et voie

Appellation (facultatif) : **Villa Danré**

Adresse : **13 boulevard Jules Guesde, 4 à 14 villa Danré (côté pair), 5 et 7 villa Danré, 3 quai du Port, 65 boulevard Marcel Sembat 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AH / 63 à 68, 80, 82, 95, 97, 102 à 105



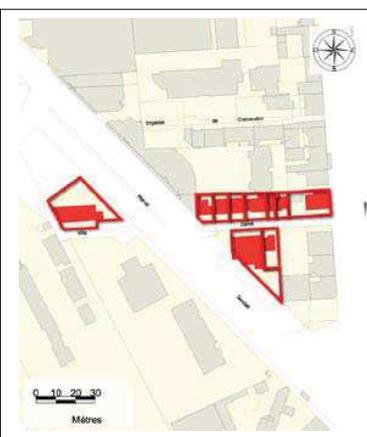
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Vers 1880 : voie 1884 : n°12 et 14 Vers 1910 : n°4 extension Vers 1930 : n°8 extension Indéterminé : 13 boulevard J. Guesde, 4, 5, 6, 10, 7 villa Danré, 3 quai du Port, 65 boulevard Marcel Sembat
Destination initiale	Logements individuels et collectifs privés
Destination actuelle	Logements individuels et collectifs privés
Maître d'œuvre	N°5 : Ed. Maupied (architecte) et Maillet, entrepreneur N°8 extension : Ed. Maupied et L. Paulard, (architectes)
Maître d'ouvrage	Voie : M et Mme Danré N°8 extension : M. Ginther N°12 et 14 : M. Carrié N°4 extension : M. Guillemeret
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Petite rue située transversalement par rapport aux boulevards Jules Guesde et Marcel Sembat et qui se prolonge au delà de ce dernier jusqu'à atteindre le canal. Elle est située à proximité de la gare RER et le contexte environnant est marqué par la présence de plusieurs immeubles dont certains de construction récente (boulevard Marcel Sembat). Cette petite voie est également proche de la rue Moreau dont les constructions bien que plus anciennes sont de gabarits équivalents.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre du Couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation de (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Lotissement composé de parcelles pour la plupart rectangulaires (les parcelles n°102 et 103 sont biseautées suite à la création du boulevard Marcel Sembat) et pour certaines (côté impair) de profondeur identique. En retrait par rapport à la rue et alignées entre elles, les maisons possèdent une petite cour à l'arrière. A l'exception de la maison située à l'angle du boulevard Jules Guesde et de la villa Danré, elles sont de plus mitoyennes entre elles. 13 bd Jules-Guesde : maison d'angle qui bien qu'ayant son entrée sur le boulevard Jules Guesde fait partie intégrante des maisons de la villa (même retrait et clôture) 4, 6, 8 villa Danré : Les maisons n° 4 et 8 qui firent chacune l'objet d'une extension par l'ajout d'une travée (R + 1 et toit terrasse) entre 1910 et 1930. Aujourd'hui, ces 2 maisons avec extension correspondent à trois maisons. 12 et 14 villa Danré : maisons sensiblement identiques 5 villa Danré : maison mitoyenne avec l'immeuble situé au n°7. 7 villa Danré : immeuble dont la façade arrière donne sur le boulevard Marcel Sembat 3 quai du Port et 65 boulevard Marcel Sembat : 2 maisons mitoyennes, alignées entre elles et implantées en retrait par rapport à la rue.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Si la voie et les clôtures sont parfaitement visibles depuis les boulevards, les maisons ne le sont que partiellement. La cohérence des clôtures constitue un élément fort depuis l'espace public car elle permet de faire le lien entre deux parties de la villa aujourd'hui séparées par le boulevard Marcel Sembat ainsi qu'entre le côté pair et impair de cette voie dont les constructions et l'occupation des parcelles sont différentes. Le côté pair est en effet plus homogène (même hauteur et implantation des constructions) que le côté impair (immeuble et maisons, parcelle partiellement bâtie...).
Clôture : type et matériau	La clôture est un élément primordial de cette villa : elle est composée d'un mur bahut en moellons et briques surmonté d'une grille le plus souvent pleine. Ponctué de piles en brique couronnées d'un chapiteau en brique, cette clôture est également complétée par des portes piétonne en métal. La pile située à l'angle du boulevard Jules Guesde et de la villa Danré de section plus large que les autres, devait probablement servir d'appui à un important portail fermant la villa (la pile de l'autre coté a été modifiée). Les deux autres maisons situées entre le canal et le boulevard Marcel Sembat possèdent également leur clôture d'origine, clôture identique à celle que l'on trouve sur le reste de la villa et qui permet encore aujourd'hui de faire le lien entre les deux tronçons de cette voie. La maison située au 3 quai du Port possède en outre une seconde clôture située coté canal, qui comporte à gauche de la façade : une porte piétonne en métal pleine dans sa partie basse surmontée d'une très jolie grille. De part et d'autre de cette porte, la clôture est complétée par un mur bahut assez haut en brique enduit surmonté de la même jolie grille. Cette grille se prolonge partiellement coté nord-ouest de la parcelle. A droite de la façade donnant sur le canal, un autre type de clôture existe composé d'un mur en brique protégé par un chaperon et percé d'une porte (condamnée) surmontée d'un arc segmentaire.
Modifications	Certains murs de clôture ont été ravalés et la brique enduite de ciment. Les quelques portails existants ont été ajoutés <i>a posteriori</i> à l'occasion parfois d'une extension comme par exemple au n°8. 3 quai du Port : une des deux portes d'accès à la parcelle, coté canal a été condamnée et la grille de clôture qui devait clore les parcelles à l'arrière des maisons supprimées. 13 boulevard Jules Guesde : une maison neuve a été construite dans le fond de la parcelle et elle n'est pas alignée sur les autres maisons.



Vue de la villa Danré (côté pair) depuis le boulevard Marcel Sembat



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°1A-P090127) 1/5000



13 rue Jules Guesde
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales 13 boulevard Jules Guesde (façades est et sud) Nv.1

Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	RDC + 1 + C / 3 travées (façade est et sud)
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	3 fenêtres à R + 1, 2 à RDC et 1 porte d'entrée à deux vantaux bois et vitre : façade est. 2 fenêtres à R + 1, 2 à RDC : façades est et sud
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Garde-corps à R + 1, ceux à RDC boulevard Jules Guesde ont été supprimés et remplacés par des grilles de protection.
Modénature	Corniche avec modillons qui court sur 3 façades (est, ouest, sud), jeu de briques formant chaînages d'angle à R + 1, bandeau saillant, encadrements de baies surmontés d'un arc surbaissé à RDC et linteaux droits à R + 1 avec clef centrale en saillie et sommiers aux extrémités. Porte surmontée d'un oeil de bœuf et d'un arc en plein cintre.
Autres éléments de décor	Briques beiges et rouges dont certaines en saillie
Modifications	Façade boulevard J. Guesde : 2 garde-corps à RDC ont été supprimés (peut-être est-ce également le cas pour ceux situés à RDC sur la façade sud mais invisibles depuis l'espace public). Balustrade du corps de bâtiment à RDC sur la façade sud-ouest a été repeinte.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 4 pentes (maison principale) et toit-terrasse surmonté d'une balustrade ajourée (extension)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	4 cheminées en brique, lucarne en chien assis (façade ouest)
Modifications	Châssis de toit rajoutés, lucarne repeinte récemment (ou ajoutée ?) sur la façade ouest



8, 6, 4 villa Danré
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales 4, 6 et 8 villa Danré Nv.2

Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	N° 8 : R + 1 + C / 3 travées dont 2 en avant-corps N° 6 : R + 1 / 1 travée N° 4 : R + 1 + C / 2 travées dont 1 en avant-corps
Extensions / Modifications	Conçues à l'origine selon le même modèle, 2 travées dont une en avant-corps, les maisons n°4 et 8 ont chacune fait l'objet d'une extension (1 travée chacune avec toit terrasse) entre les années 1910 et 1930. L'extension de la maison n°4 est devenue une construction indépendante et porte le numéro 6.
Façades éléments dominants	
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	N° 8 : 1 porte piétonne, 1 portail et 1 fenêtre à RDC ; 4 fenêtres de tailles différentes et dont 2 sont jumelles à R + 1 ; petite fenêtre sur le pignon. N° 6 : 1 porte-fenêtre à RDC et 1 fenêtre à R + 1 N°4 : 1 porte et 1 fenêtre à RDC ; 2 fenêtres à R + 1, œil de bœuf sur le pignon. Huisserie en bois pour la plupart des ouvertures de ces trois maisons mais selon des modèles différents. Le modèle le plus ancien avec petits bois en partie haute et basse est visible sur les fenêtres à R + 1 aux n°8 et n°4.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méallerie et ferronnerie	Plusieurs modèles de garde-corps car certains ont été changés au cours du temps : modèle le plus ancien visible sur le n°4, modèle tubulaire plus récent sur le n°8.
Modénature	Corniche saillante et bandeaux en brique, encadrements de portes et de baies en brique, linteaux métalliques. Appui saillant en béton au niveau de la porte-fenêtre à R + 1 (n°6).
Autres éléments de décor	Céramiques au-dessus de la baie à RDC (n°8), briques polychromes, bandes décoratives en brique (n°8), briques en saillie (n°4), œil de bœuf sur mur pignon souligné par des rangées de brique.
Modifications	Nombreux garde-corps ont été changés.

Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes et toits terrasses (extension n° 8 et n°6)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques (n°8 et 4), zinc (n°6), ciment ? (extension n°8). Balustrade en ciment sur le toit terrasse (n°6)
Percements	/
Modifications	Châssis de toits ajoutés



10 villa Danré (1^{er} plan)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSSL, SPC

Description et analyse architecturales 10 villa Danré Nv.1	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 2 + C / 2 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	2 fenêtres par niveau (fenêtres de la travée de droite sont plus larges que celles de gauche) Porte d'entrée excentrée à droite par rapport aux deux travées
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps d'origine, même modèle utilisé devant chacune des fenêtres
Modénature	Corniche, chaînage d'angle, bandeau en brique, encadrements de baies et de porte en brique. Baies à R + 1 surmontées d'arcs surbaissés avec clef au centre.
Autres éléments de décor	Motifs décoratifs avec briques bichromes émaillées (bleues et blanches) sur les trumeaux, sous la corniche et sur les arcs surbaissés, socles posés sur consoles à R + 1
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	1 cheminée
Modifications	1 châssis de toit



14 et 12 villa Danré
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD

Description et analyse architecturales 12 et 14 villa Danré Nv.1	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 + C / 3 travées avec porte dans l'axe de symétrie
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	N° 12 et 14 : 2 fenêtres à RDC et 3 fenêtres à R + 1. Porte d'entrée située dans la travée centrale. Porte en bois surmontée d'une baie d'imposte (n°12), indéterminé (n°14)
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps (modèle différent sur chaque maison)
Modénature	Corniche, encadrements de baies moulurés et posés sur consoles (R + 1). Baies à RDC surmontées de petites corniches moulurées à larmier ou possédant un appui saillant.
Autres éléments de décor	/
Modifications	N° 12 : garde-corps à R + 1 de la travée centrale a été supprimée N°14 : sas d'entrée a été ajouté devant la porte d'entrée



5 villa Danré
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises (brisis) et tuiles mécaniques (terrassons)
Percements	3 lucarnes par maison dans l'axe des travées. Lucarnes surmontées de frontons cintrés (n°14) et triangulaires (n°12). 4 cheminées
Modifications	1 châssis de toit. Cheminées enduites ou refaites

Description et analyse architecturales 5 villa Danré Nv.1	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS surélevé + R + 1 + C / 2 travées dont une en avant-corps
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Caillasse des Champeaux et brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	1 porte et 1 fenêtre à RDC, 3 fenêtres à R + 1 avec garde-corps en bois.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	/
Modénature	Corniche et bandeau saillants, encadrements de baies moulurés surmontés à RDC par un arc segmentaire avec clef centrale en saillie et à R + 1 d'un linteau droit avec clef centrale en saillie.
Autres éléments de décor	Garde-corps en bois ; tables céramiques avec motif de fleur entre les aisseliers en bois (1 table céramique visible également sur façade est) ; arcs cintrés en briques polychromes. ; balustrades en bois à R + 1 (et RDC ?).
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes à large débord et chevrons
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, aisseliers bois apparents, 2 souches de cheminées.
Percements	3 ou 4 cheminées
Modifications	Aucune de notoire



7 villa Danré
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales Immeuble 7 villa Danré Nv.1	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 5 / 4 travées. La travée latérale gauche est traitée en bow-window de R + 2 à R + 5. Le dernier niveau est traité en loggia.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : Indéterminé. Parement en brique silico-calcaire. Les murs pignons, visibles depuis l'espace public, sont enduits. Excepté en partie inférieure le mur pignon est constitué d'un appareillage de meulière non enduite.
Modifications	Les murs pignons ont été enduits.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC, une porte piétonne à double vantaux. Sur l'ensemble des autres travées et niveaux, des baies rectangulaires. Des balcons rythment la façade : à R + 2, deux balcons à balustrades de pierre, l'un formant la base du bow-window. Sur le bow-window chacun des balcons à R + 3 et R + 4, sont délimités par des balustrades en pierre.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps d'origine sur l'ensemble des baies, motifs de croisillons et de feuillages.
Modénature	Bandeau saillant à larmier à RDC, appuis de baies saillants sur la plupart des ouvertures, corniche saillante à larmier.
Autres éléments de décor	Riche programme décoratif. Refends en RDC, très beau balcon sculpté de motifs de fleurs à R + 2, ces motifs se retrouvent au sommet du bow-window. Sous le balcon d'attique un haut bandeau décoratif constitué de plusieurs frises en brique rouge, en céramique, des médaillons fleuris scandant les trumeaux.
Modifications	Volets roulants sur une porte-fenêtre ou ancienne porte (?) à RDC (travée de gauche)

Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Matériaux de couverture et éléments de décor	Indéterminé
Percements	/
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire



3 quai du Port (1^{er} plan) et 65 boulevard Marcel Sembat
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales 3 quai du Port et 65 boulevard Marcel Sembat (façades sud) Nv.2	
Plans actuels	Rectangulaire
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	3 quai du Port : R + 1 à / 4 travées 65 boulevard Marcel Sembat : R + 2 / 3 travées
<i>Extensions / Modifications</i>	65 boulevard Marcel Sembat : à R + 2, façade semble avoir été modifiée donnant une impression de toit terrasse alors que sur la façade arrière il s'agit d'un toit à la mansart.
Façades éléments dominants	
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : brique
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	3 quai du Port : porte donnant sur le jardin à l'avant, 2 ou 3 fenêtres à RDC plus larges que les 2 fenêtres à R + 1. 65 bd Marcel Sembat : porte d'entrée dans l'axe de symétrie. Fenêtres à RDC et à R + 1 et porte fenêtre à R + 2.
Occultation type et matériau	Volets bois et métalliques
Méallerie et ferronnerie	3 quai du Port et 65 boulevard Marcel Sembat : maisons avec chacune un modèle différent de garde-corps. Si certains ont disparu, ceux qui subsistent sont d'origine. Balcon filant à R + 2 et consoles sous le balcon (65 boulevard Marcel Sembat).
Modénature	3 quai du Port : bandeau et corniche en brique 65 boulevard Marcel Sembat : corniche à larmier mouluré, appuis de baies saillants, chaînage d'angle, pilastres surmontées de petites consoles et clef centrale en saillie à R + 2.
Autres éléments de décor	3 quai du Port : à RDC pilastres entre les baies sur lesquels s'appuient les arcs surmontant les baies. Table à R + 1 sur les travées extérieures. Pilastres en brique qui séparent les travées. Petits cadres en brique au-dessus de chacune des baies à R + 1. 65 boulevard Marcel Sembat : à RDC et R + 1 petits bandeaux en relief au niveau des trumeaux et des pleins de travées
<i>Modifications</i>	3 quai du Port : sur la façade nord-ouest (coté canal), jeu de tables à RDC a été modifié par le percement d'une petite ouverture
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart (65 boulevard Marcel Sembat) et toit à croupe (3 quai du Port)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Cheminées brique et enduite
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	Passage dont les parcelles semblent avoir été acquises progressivement (1850, 1855, 1862) par la famille Danré et qui fut ouverte (ou prolongée jusqu'au canal) vers 1890 afin de permettre aux habitants un accès plus direct au port que la ville de Paris venait de créer. C'est en 1906 que ce passage est cédé à la ville de Saint-Denis pour 1 franc à condition que celle-ci se charge de son entretien et s'engage à lui conserver le nom de « passage Danré » en souvenir de son fondateur (délibération du Conseil Municipal, séance du 24 mars 1906). L'agence des architectes Maupied et Paulard est attestée au n°7 de cette villa ce qui explique qu'il(s) soi(en)t l'auteur(s) de différentes extensions ou maisons au sein de cette rue. Enfin, l'immeuble situé au n°7 constitue le seul exemple de bâtiment de grande hauteur qui ait subsisté au percement du boulevard Marcel Sembat.
Intérêt urbain et paysager	Voie préservée au milieu de deux boulevards et marquée par un bâti de faible hauteur. Elle constitue un lieu de passage privilégié pour les passants qui se rendent à la gare depuis le boulevard Jules Guesde et inversement. La qualité et la continuité de la clôture, le retrait du bâti sur l'ensemble de la villa ainsi que sur la partie située au-delà du boulevard M. Sembat, sont des éléments primordiaux qui donnent une grande cohérence à l'ensemble. Le principe du retrait, imposé à toutes les constructions a, en outre, permis d'aménager des espaces paysagers qui renforcent le caractère singulier de ce lieu en centre urbain.
Intérêt architectural	Ensemble remarquable par la diversité architecturale du bâti et qui rassemble des constructions allant de 1880 à 1930, période d'urbanisation progressive de ce passage. A l'exception de la maison n°5, l'ensemble des réalisations présente une unité constructive par l'emploi de la brique tout en offrant des interprétations décoratives et des volumétries très différentes. Les maisons les plus anciennes, bien qu'en brique, ont une

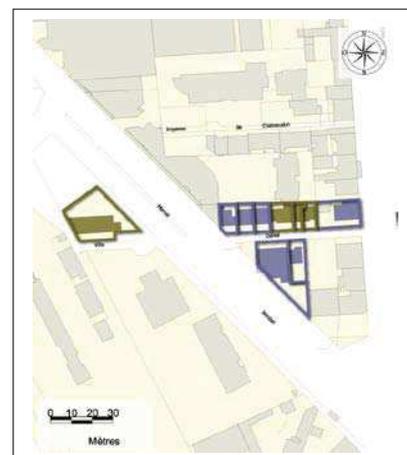
	<p>facture plus classique (toit à la Mansart, lucarnes surmontées de frontons (cintrés et triangulaires) pour les maisons n° 12 et 14, volume cubique et brique apparente au n°13 boulevard Jules Guesde. L'immeuble, également en brique, fait quant à lui appel à un registre décoratif éclectique inspiré des immeubles post-haussmannien (pergola, bow-windows, larges consoles avec balustrades posés sur une frise de brique en quinconce). La présence de maisons « jumelles » (n°12 et 14) et (n° 4, 6, 8 qui initialement ne constituaient que 2 maisons) sont une autre spécificité de cette villa Danré.</p>
<p>Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE</p>	
<p>Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE</p>	
<p>Recommandations générales</p>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.4 Les façades en pierre 1.7 Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1900 à 1945
<p>Recommandations spécifiques</p>	<p>Les bâtiments composant cet ensemble historique cohérent présentent tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des bâtiments. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque bâtiment sera donc étudié et traité. Si plusieurs façades sont visibles de l'espace public comme pour les maisons du 3 quai du Port et du 65 boulevard Sembat, l'ensemble des façades sera étudié et traité afin de proposer une restauration cohérente sur l'ensemble du bâtiment. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, maisons et immeuble de logements, ceux-ci seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, les altérations sont dues essentiellement à des extensions ou des altérations en façade qui jouent sur la qualité de la perception de la maison d'origine. Dans le cas des extensions, bien évidemment, celles-ci pourront être conservées. Concernant les altérations en façade, si dans le cadre d'un nouveau projet, les dispositions d'origine ne sont pas restituées, on veillera cependant à préserver les éléments supposés d'origine encore en place et à ne pas plus dénaturer les façades.</p> <p>Concernant les maisons, il conviendra de s'interroger sur le traitement en finition de la brique. Des sondages pourront permettre de déterminer les teintes et la qualité des briques mises en œuvre ainsi que leur état actuel afin de définir un protocole d'intervention pour restituer les briques vues, si tel était le cas à l'origine.</p> <p>Dans tous les cas, que les bâtiments soient identifiés en niveau 1 ou en niveau 2 sur cet ensemble, les extensions et les surélévations sont interdites car elles nuiraient à la cohérence d'ensemble, les gabarits étant homogènes et l'alignement, en retrait, continu.</p> <p>Outre les maisons, les clôtures sont un élément essentiel du paysage urbain de la villa Danré. Il conviendra de les conserver et de les restaurer dans leurs dispositions d'origine avec piles, murs bahut et grilles. Les grilles devront être de préférence ouvertes afin de ne pas bloquer les vues. Elles pourront cependant être doublées de haies vives pour limiter l'intrusion des regards des passants.</p>
<p>Autres</p>	<p>/</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/2500^e



Autres vues



Villa Danré : côté pair
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD



Côté impair de la villa depuis le boulevard Jules Guesde avec au 1^{er} plan la clôture d'origine. Au premier plan, la pile de section plus large que les autres correspond à la pile d'entrée de la voie. Celle formant son pendant côté pair a été très modifiée (voire reconstruite).
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



3 quai du Port : située près du canal, cette maison fait partie de la villa Danré (voir plan de 1900). Contrairement aux autres maisons de la villa, celle-ci possédait 2 entrées situées de part et d'autre de cette façade (une est aujourd'hui condamnée). Elle a en outre conservé sa clôture d'origine côté voie et sa jolie grille côté canal.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



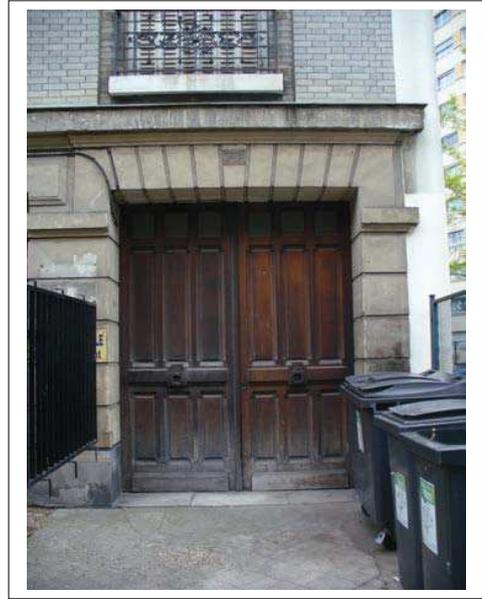
3 quai du Port (1^{er} plan) et 65 boulevard Marcel Sembat (2nd plan). Ces deux maisons font partie, avec celles situées aux n°12 et 14, des premières maisons construites au sein de cette villa (visibles sur le plan de 1900).
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



12 et 14 villa Danré. Deux des plus anciennes maisons construites au sein de la villa et visibles sur le plan de 1900
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC / Jacques MANGIN – UASD



Côté impair de la villa depuis le boulevard Marcel Sembat avec au 1^{er} plan le n°14.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



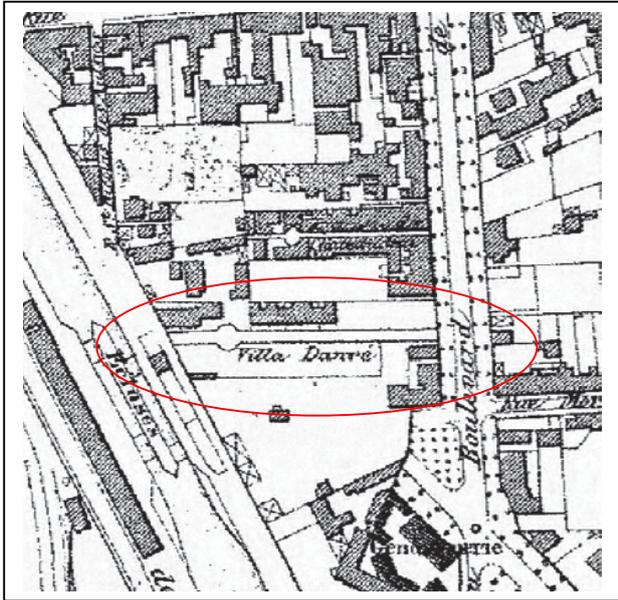
Ci-contre et ci-dessus: 7 villa Danré, vue générale (à gauche), détail de la porte (à droite). Avant le percement du boulevard Marcel Sembat, la villa Danré comprenait plusieurs immeubles. Il est le seul à avoir subsisté. L'agence Maupied et Paulard est attestée à ce numéro.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



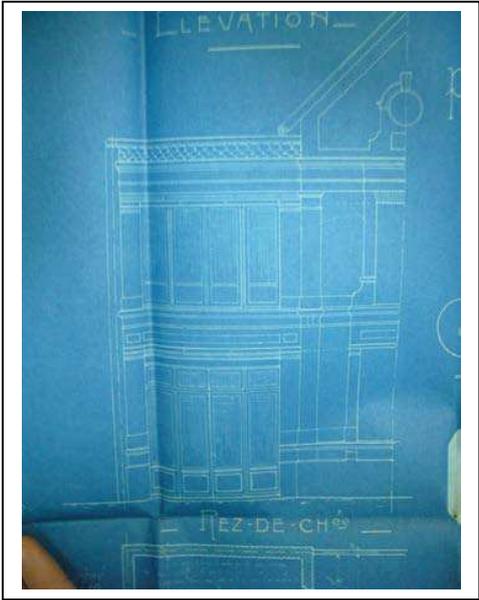
De gauche à droite : n°10, 8, 6 et 4 villa Danré
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

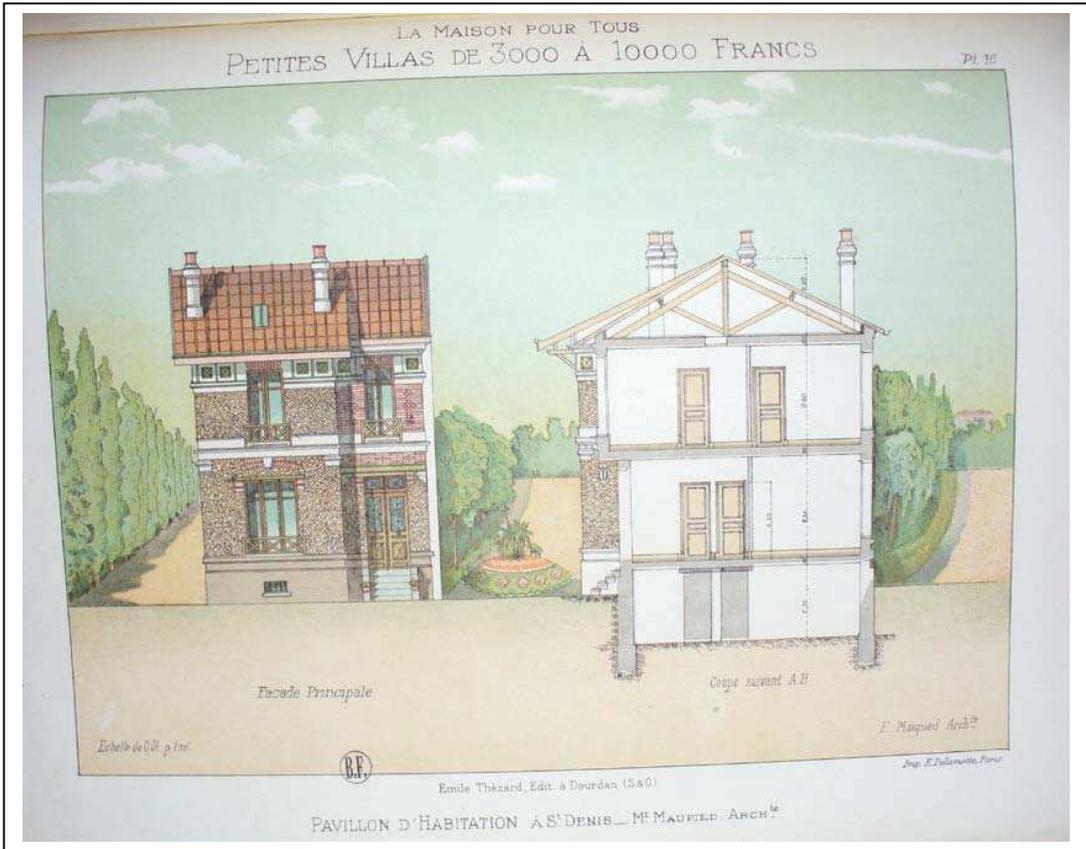
AMSD, 2 074
1900 - Atlas de la Seine, CG93/DCPSL-DEA-SIGD
Registre des Délibération du Conseil municipal : séance du 6 février 1889, séance du 24 mars 1906. AMSD (archives en ligne http://archives.ville-saint-denis.fr)



La villa Danré en 1900 avant la création du boulevard Marcel Sembat.
1900 - Atlas de la Seine, CG93/DCPSL-DEA-SIGD



Dessin de l'extension réalisée au n°4 villa Danré datée de mai 1910 et réalisée par E. Maupied.
AMSD 2074



Ci-contre : 5 villa Danré publiée dans *La maison pour tous. Petites villas de 3000 à 10000 francs*, p.17, pl. 16 sd. Maupied (architecte)

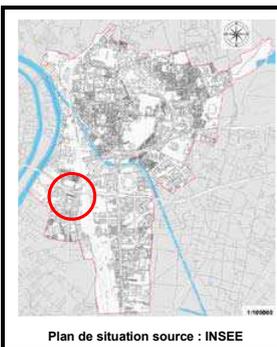
Fiche ensemble PLU n°147

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

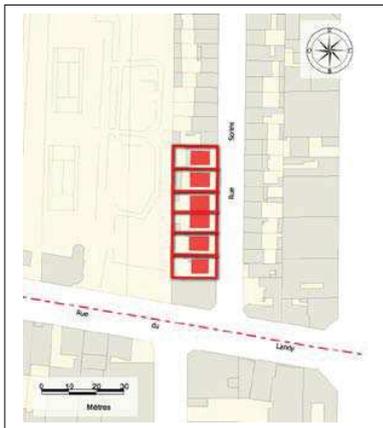
Adresse : **3, 5, 7, 9, 11, 11bis**
rue Sorin

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BT / 22 à 27



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 ^e moitié du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	F. Rabarde (entrepreneur) Plaqué apposée sur maisons n°3 et n°5.
Maître d'ouvrage	Mme Monribot (?)
Propriétaire actuel	Indéterminé



Plan cadastral DGI 1/2500

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Situées dans le quartier Pleyel, ces maisons ont été édifiées dans une rue pavillonnaire qui comporte un autre ensemble de maisons remarquables réalisées au début du XX ^e siècle par le Coin du feu, société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maisons alignées entre elles et en retrait par rapport à la rue. Elles sont dotées d'un petit jardin à l'arrière dont certains ont été partiellement bâtis en fond de parcelle (n°7, 9, 11). Les maisons n°5 et 7 sont mitoyennes et devaient probablement être à l'origine jumelles. Seule la maison n°11 est isolée sur sa parcelle, les autres étant alignées sur une limite mitoyenne (n°3, 5, 11bis) en raison d'extensions réalisées ultérieurement.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les façades sur rue sont pour la plupart visibles depuis l'espace public ainsi que certains murs gouttereaux. Un jardin à l'avant sert d'espace tampon entre la maison et l'espace public.
Clôture : type et matériau	La clôture est composée d'un soubassement surmonté d'une grille et de deux piles encadrant la porte piétonne située dans l'axe de la porte d'entrée des maisons. Depuis la rue des Renouillères, on peut apercevoir certaines façades arrière.
Modifications	Plusieurs clôtures ont été modifiées comme celle au n°3 où la porte piétonne a été transformée en porte de garage.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Concernant les façades, le rythme et la composition de celles-ci sont différents pour chaque maison. A noter qu'elles ne sont pas symétriques à l'axe du pignon.
Élévation / nombre de travées	N°3, 5, 11, 11bis : SS + R + 1 + C / 2 travées SS + R + 1 + C / 2 N°9 : travées à RDC et 1 travée à R+1 N°7 : SS + R = C / 2 travées
Extensions / Modifications	N°9 : surélévation de 2 niveaux pour être transformée en petit immeuble de rapport. N°3, 5, et 11bis : des extensions ont également été réalisées sur les murs gouttereaux Nord sur 1 (3 et 5) ou 2 niveaux (11bis).
Façades éléments dominants 3, 5, 7, 11, 11 bis rue Sorin Nv.1	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériaux visibles : brique et enduit tyrolien
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	2 baies à R+1 (PVC et bois) 1 baie et une porte à RDC (PVC et bois) N°3, 5, 11, 11bis : oculus sur le pignon N°7 : une petite fenêtre sur le pignon
Méletterie et ferronnerie	Gardes corps, linteaux, marquises
Occultation type et matériau	N°3, 7, 11, 11bis : volets métalliques pliants N°5 : bois
Modénature	Corniches et bandeaux (simples et doubles) en brique, linteaux métalliques surmontés d'un rang de brique, arcs fragmentaires, chaînage d'angle en brique, N°5 : arc en anse de panier avec clef et en plein cintre avec clef (sur mur-pignon)
Autres éléments de décor	Jeux de briques ; motifs à redans sur le pignon
Modifications	Modifications non exhaustives car visibilité partielle des maisons depuis la rue. On peut noter : N°3 : Large auvent en plastique, grille de protection sur la baie à RDC. La porte d'entrée d'origine a été transformée en petite fenêtre, la nouvelle entrée se faisant via l'extension réalisée à l'extrémité droite de la façade. N°5 : volets métalliques pliants remplacés par du bois. Sur l'ensemble : marquises de plusieurs maisons ont été supprimées et certains gardes corps changés (11 et 5)



3 et 5 rue Sorin
Département de la Seine-Saint-Denis. DCPSL, SPC



Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes avec pignon sur rue
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, cheminées
Percement	/
Modifications	Certaines cheminées ont été enduites



Façade 9 rue Sorin Nv.2	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	1 porte bois avec imposte et 1 baie à RDC 1 fenêtre à R+1 1 fenêtre à R+ 2
Méletterie et ferronnerie	Garde corps, linteaux, marquise
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Modénature	Bandeau double en brique, chaînage d'angle en brique
Autres éléments de décor	/
Modifications	La surélévation a profondément modifié la volumétrie de la façade et a fait disparaître la fenêtre pignon avec arc en plein cintre
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes avec mur gouttereau sur rue
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, cheminées
Percement	/
Modifications	Inversement de la toiture

En haut : 7 rue Sorin
En bas : 11 et 11 bis rue Sorin
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



9 rue Sorin
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Critères de protection

Intérêt historique	D'après le dossier de mise en viabilité de cette rue (daté de 1913), ces parcelles appartenaient à Mme Monribot domiciliée à Epinay-sur-Seine. Il est donc probable que celle-ci, en s'inspirant de l'ensemble du Coin du feu réalisé dans cette même rue, en ait repris le principe et qu'elle opta pour la réalisation de 6 maisons conçues selon deux principaux modèles (R+ C et R+ 1+ C). Elle fit appel à un entrepreneur dionysien domicilié dans la Plaine pour les réaliser ce dont témoignent les plaques qui sont toujours apposées sur les maisons n°3 et 5.
Intérêt urbain et paysager	Construites dans la même rue et pourtant très différentes de l'ensemble remarquable formé par les maisons du Coin du feu, ces 6 habitations nous offrent une autre interprétation de la notion d'ensemble. Elles sont en effet conçues sur le principe de maisons « identiques » en terme de volumes, d'alignement entre elles et de pentes du toit mais sont, contrairement au Coin du feu, isolées sur leur parcelle et ont leur pignon sur la rue. De par leur implantation en retrait de la rue, elles marquent une coupure intéressante qui leur permet de bien se distinguer des habitations du Coin du feu. Cependant, la surélévation de la maison n°9 a profondément modifié l'organisation urbaine d'origine qui se voulait symétrique : avec au centre les deux petites maisons jumelles et mitoyennes (n°7 et 9) de part et d'autres desquelles furent édifiées deux maisons (3 et 5 ; 11 et 11bis). Celles-ci étaient isolées sur leur parcelle, de plus grande hauteur (R+1+C) mais se voulaient identiques (à l'exception du décor).
Intérêt architectural	Ensemble remarquable qui présente à la fois une unité urbaine et une individualité architecturale. Les maisons ont en effet été conçues selon trois modèles avec pignon sur rue : les maisons jumelles à RDC (n°7 et 9) et les maisons isolées à R+ 1 présentant deux compositions d'une part, les n° 3 et 11 bis et d'autre part les n° 5 et 11. Cette unité n'est cependant pas synonyme d'uniformité puisque chacune des maisons a fait l'objet d'un décor spécifique composé essentiellement de brique et dont on a un très bel exemple au n° 11.

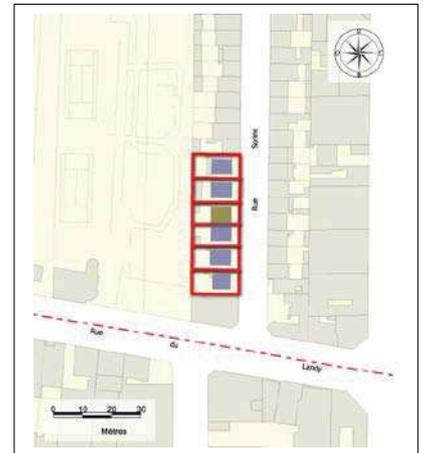
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	<p>Cf. fiche(s)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à pignon sur rue 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>Les extensions latérales existantes bien que non prises dans la protection ne doivent pas être surélevées ou agrandies car cela nuirait à la lecture architecturale et urbaine de cet ensemble de maisons jumelles. L'arrière de ces maisons étant visible depuis la rue des Renouillères, il est fortement recommandé de ne pas réaliser d'extension à l'arrière des maisons dont la hauteur dépasserait le RDC et de privilégier un volume simple et une architecture qui entretient une relation harmonieuse avec la maison que celle-ci soit en rupture ou non avec l'existant.</p> <p>Décors, ouvertures et gabarits sont très importants car ils permettent de comprendre l'unité formée par ces maisons. Preuve en est la maison n°9 qui, bien que surélevée, a conservé ses éléments décoratifs et modénature à RDC permettant de comprendre la gémellité d'origine avec la maison n°7. Ainsi une attention particulière sera portée aux ravalements de façade. On veillera, lors des ravalements des murs gouttereaux, à préserver les modénatures d'origine encore en place qui donnent une unité à l'ensemble d'une maison en formant une continuité visuelle. Enfin, il conviendra tout particulièrement de préserver la lisibilité de la plaque de l'entrepreneur située sur les façades des maisons n°3 et 5.</p>
Autres	Voir fiche PLU n°101

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.2

1/2500°



Autres vues



Vues depuis la rue Sorin
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



De gauche à droite : n°3,5,7,9 (surélevée), 11 et 11 bis rue Sorin. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

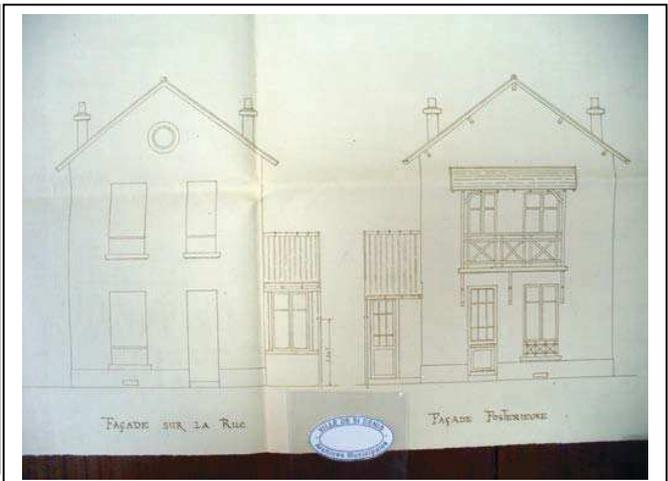


Façades arrières des maisons visibles depuis la rue des Renouillères
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 272

AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux LOTISSEMENTS ET ASSOCIATIONS SYNDICALES DE LOCATAIRES, 1 O 264



5 rue Sorin
ci-dessus : détail de la plaque de l'entrepreneur « F. Rabarde, entrepreneur Plaine Saint-Denis ». Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
ci-contre : Dessin des façades sur rue et sur jardin de la maison n°5, création d'un appentis, s.d. AMSD 2 O 272

Fiche ensemble PLU n°148

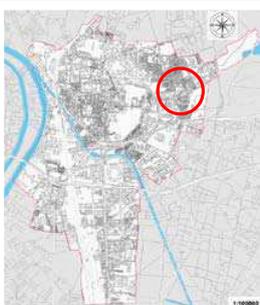
Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

Appellation : **Villa des Tilleuls**

Adresse : **32-34 rue Romain-Rolland, 3- 5, 7-9, 11-13, 15-17 Villa des Tilleuls**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) AQ / 160 à 170



Plan de situation source : INSEE

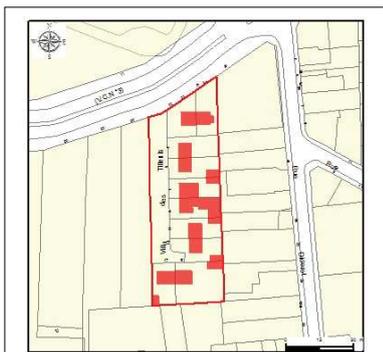
Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction de l'Ensemble	Entre 1950 et 1960
Destination initiale	Logements individuels publics ou privés
Destination actuelle	Logements individuels publics ou privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère



Maisons n°9-7 (1^{er} plan) et n°5-3 (2nd plan) villa des Tilleuls
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

Contexte urbain et paysager
Cet ensemble de 5 maisons doubles réparties sur 10 parcelles a été réalisé sur un îlot donnant sur l'avenue Romain-Rolland. Sur cette dernière, deux parcelles ont été créées, le reste étant constitué de 8 parcelles desservies par une impasse dénommée villa des Tilleuls. Cet ensemble participe à la mixité du paysage caractérisé à l'est par un tissu pavillonnaire, au nord par la cité R. Rolland et l'école de la Vieille Mer, à l'ouest par le groupe scolaire Marville (voir fiche PLU n°233) et enfin au sud, par le centre hospitalier Delafontaine. Le cadre environnant est arboré.

Intégration dans le périmètre de protection
Non

Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)
Les bâtiments remarquables sont implantés sur des parcelles de forme rectangulaire et en retrait par rapport à la voie mais alignés les uns par rapport aux autres. S'agissant d'un ensemble de maisons doubles, chaque maison est en mitoyenneté avec une autre maison. Un jardin entoure chacune des maisons sur 3 cotés, celui situé au n°15 étant de surface bien supérieure aux autres. Des garages situés en fond de parcelle, en limite séparative, ont été construits en complément de certaines maisons. La voie est bordée d'arbres à l'ouest.

Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public
Ensemble de maisons très partiellement visibles depuis l'espace public. En effet, si la maison double avenue Romain-Rolland est identifiable, celles situées villa des Tilleuls ne le sont que très partiellement depuis cette avenue. On distingue néanmoins depuis l'espace public la notion d'ensemble (matériaux, gabarit, rythme des façades) ainsi que celle de maison double (symétrie). Le RDC des maisons est le plus souvent dissimulé par les clôtures.

Clôture : type et matériau
Si on peut constater que les clôtures sont très différentes entre elles, voire pour certaines totalement changées (n°3), la plupart se caractérise par un mur bahut assez bas, protégé par un couronnement, et surmonté d'une grille. Elles sont complétées par un portail en métal situé en limite séparative avec l'autre maison et flanqué de 2 piles (celle située en limite séparative étant commune aux deux portails). Les clôtures séparatives entre les parcelles sont également composées pour la plupart d'un mur bahut surmonté d'une grille. On distingue à l'entrée de la villa des Tilleuls (n°34) une clôture en ciment correspondant au terrain de la maison n°32. Une clôture également en ciment mais d'un autre modèle a été utilisée en limite séparative des maisons n°32-34 av. R. Rolland et n°3 villa des Tilleuls.

Modifications
Les portails métalliques ont été remplacés par du PVC (n°32 et 34 av. R. Rolland) et l'ensemble de la clôture du n°3 a été changé.

Description et analyse architecturales



Vue aérienne du quartier - CG 93 Aérodata 2013_BR 1/5000

Plans actuels	Rectangulaire avec porte d'entrée latérale pour toutes les maisons à l'exception des maisons n°15 et 17 villa des Tilleuls dont l'accès se fait sur la façade principale.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 / 2 travées (32-34 avenue R. Rolland et n°3 à 13 villa des Tilleuls) SS + R + 1 / 3 travées (n°15 et 17 villa des Tilleuls)
Extensions / Modifications	Certains garages ne sont peut-être pas d'origine. Des maisons ont également fait l'objet d'extension notamment la maison n° 9 villa des Tilleuls.

Façades sur rue éléments dominants

Rythme	Rythme régulier (32-34 avenue R. Rolland et n°3 à 13 villa des Tilleuls) Rythme irrégulier (n°15 et 17 villa des Tilleuls)
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : pierre de taille
Modifications	Aucune de notable

Ouvertures (portes, fenêtres)
Façade sur rue n°32-34 av. R. Rolland et n°3, 5, 7, 9, 11, 13 villa des Tilleuls :
Pour chaque maison : A RDC et à R+ 1 : 2 fenêtres (bois ou PVC), dont 1 plus petite (bois ou PVC).
Façade sur rue n°15 et 17 villa des Tilleuls:
Pour chaque maison : à RDC : 1 porte (bois ou PVC), 2 fenêtres (bois ou PVC) dont l'une très petite. à R + 1 : 3 fenêtres (bois ou PVC) dont 2 doubles avec même appui à R + 1.

Occultation type et matériau
Volets métalliques pliants

Métallerie et ferronnerie	Garde-corps tubulaires devant les grandes fenêtres à R + 1, grille de protection dans certains cas. Des marquises sont également présentes au-dessus de certaines des portes d'entrée situées sur les façades latérales (ex : n°5 et n°9 villa des Tilleuls).
Modénature	Appuis de baies saillants.
Autres éléments de décor	Bandeau décoratif plat intermédiaire entre RDC et R + 1 et à R + 1
Modifications	Grilles de protection ajoutées devant les ouvertures de certaines maisons (n°17 villa des Tilleuls à R + 1). Les bandeaux plats intermédiaires entre RDC et R + 1 et à R + 1 ont été dans certains cas peints en blanc ainsi que le bandeau vertical marquant la mitoyenneté entre les maisons doubles (n°5-7, 15-17 villa des Tilleuls). N°34 avenue Romain Rolland : petits bois d'une des fenêtres à R + 1 ont été ajoutés. Certains bandeaux ont été peints.
Toiture	
Type de couverture	Toit à double croupes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 4 cheminées par maison double dont 2 symétriques entre les deux maisons jumelles et renforçant l'axe de symétrie (à l'exception du n°15-17 villa des Tilleuls)
Percements	Châssis de toit (n°13 villa des Tilleuls)
Modifications	Les châssis de toit ont été ajoutés

Critères de protection

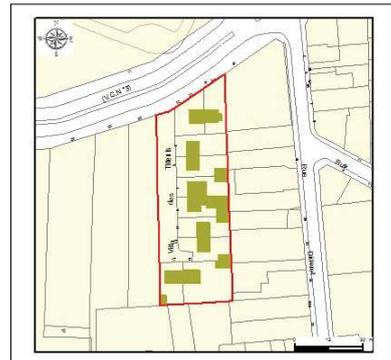
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Ensemble de bâtiments présentant une très grande homogénéité urbaine en termes d'implantation, de gabarit et de jardin. Leur implantation très régulière génère une alternance de pleins et de vides qui structure le paysage de la rue. Les clôtures d'origine (murs bahuts bas surmontés de grille) sur rue et entre les parcelles ont été conçues afin de ne pas obstruer la vue sur les maisons depuis la rue, ni entre les maisons elles-mêmes. Elles participent à faire de ce site un lieu aéré et ouvert.
Intérêt architectural	Bel ensemble de maisons en pierre prétaillée qui présente deux modèles de maisons-type. Il constitue le seul exemple sur le territoire dionysien d'un ensemble de maisons individuelles construites selon un des styles qui caractérise la période de la Reconstruction (1945-1955) : pierre prétaillée apparente, appuis de baies saillants, toiture à double croupes.

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	S'agissant d'un ensemble remarquable, une attention particulière sera portée à la cohérence générale des maisons, clôtures et espaces publics. Les maisons étant doubles, la symétrie est le principe fondamental de cet ensemble. C'est pourquoi, toutes modifications apportées à une maison sont dommageables pour une autre. Les maisons seront donc conservées dans leurs dispositions d'origine, la cohérence des maisons en termes de gabarit et d'implantation participant à l'intérêt architectural et urbain de l'ensemble à protéger. Ainsi les surélévations sont interdites de même que les extensions visibles de la rue. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les clôtures, pour certaines largement dénaturées, constituent un élément important dans la cohérence de cet ensemble. Une attention particulière devra aussi leur être portée afin de chercher une relative homogénéité (hauteur du mur de soubassement, matériaux, etc.) Les clôtures composées de murs aveugles seront interdites. Les clôtures d'origine devront être conservées.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2
1/2500^e



Autres vues



Maison double n°32-34 avenue R.Rolland
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La villa des Tilleuls depuis son entrée, avec au 1^{er} plan la maison double n°3-5. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La villa des Tilleuls avec au 1^{er} plan une partie de la maison n°11, au 2^e plan la maison n°9-7 et au 3^e plan n° 5-3. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Maison n°11-13 (mêmes modèles que les maisons n° 32-34 av R. Rolland et n°3 à 9 villa des Tilleuls). Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La maison double n°15-17 villa des Tilleuls. Elle est d'un modèle plus large que les autres maisons. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La maison n°32-34 avenue R. Rolland avant le remplacement de son portail (aujourd'hui en PVC) Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

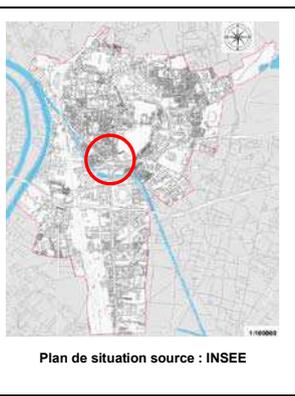
Fiche ensemble PLU n°149

Dénomination (ENSEMBLE DE) : Immeubles de logements et maisons

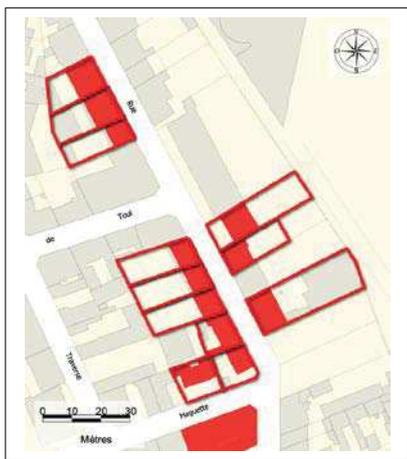
Adresse : 8, 10, 12, 18, 20, 21, 23, 25, 22, 26, 28 rue Pinel et 17 rue Haguette

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) BH / 51 / 50 / 49 / 14, 15, 17, 18,19 / 65 / 67 / 27 / 104



Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	Deuxième moitié du XIX ^e siècle 1909 : 28 rue Pinel
Destination initiale	Logements collectifs et individuels privés
Destination actuelle	Logements collectifs et individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé 28 rue Pinel : A. et G. Cailleux (architectes)
Maître d'ouvrage	Indéterminé 28 rue Pinel : M. Vérité
Propriétaire actuel	Indéterminé



Plan cadastral DGI 1/2500

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager

Situés à proximité de la Porte de Paris et du parc de la Légion d'Honneur (dont un côté de la rue Pinel est mitoyen), les rues Pinel et Haguette sont composées d'un tissu mixte associant maisons de rapport et immeubles collectifs. Une grande partie des bâtiments fut édifiée à partir de 1854, période marquée par l'urbanisation de ce secteur situé à l'est de l'axe majeur de la ville (rue Gabriel Péri) et qui comprend également les rues de la Légion d'Honneur, Traverse, Lanne etc. Cette rue fut marquée au début du XX^e siècle par l'implantation d'une ancienne fabrique de serre, Cochu, dont il ne reste aujourd'hui que les deux pavillons d'habitation également identifiés comme bâtiments remarquables (*voir fiche PLU n°190*).

Si le côté pair de la rue Pinel se caractérise par un front bâti continu (fin du XIX^e siècle) avec alignement des constructions sur l'espace public, celui impair présente une rupture en son milieu par l'implantation en retrait d'un immeuble récent et d'une maison ancienne (implantation qui est peut-être liée à la serrurerie Cochu).

Intégration dans le périmètre de protection

Oui (notamment Maison d'éducation de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis)

Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)

Les bâtiments remarquables sont implantés sur des parcelles rectangulaires dont deux sont à pan coupé (**26 et 28 rue Pinel**). A l'exception du **17 rue Haguette** (en retrait par rapport à la rue et implantée en fond de parcelle), toutes les parcelles disposent à l'arrière des bâtiments remarquables d'un jardin ou d'une cour. Ces espaces sont parfois occupés par un autre bâtiment : une maison au **10 rue Pinel**, un local bas aux **8, 12, 26 rue Pinel** ou un bâtiment plus important non identifié au **25 rue Pinel**.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public

Exceptée la maison située **17 rue Haguette** qui est en grande partie dissimulée par son mur de clôture et des arbres, les autres bâtiments identifiés comme remarquables sont parfaitement visibles depuis l'espace public. De hauteur et d'architecture sensiblement identiques, le tronçon de bâtiments remarquables situé entre les rues de Toul et Haguette forme un ensemble cohérent et homogène renforcé par la succession de 3 maisons identiques (**18, 20, 22 rue Pinel**) avec emmarchement. Cohérence architecturale visible au niveau des soubassements des maisons n°15, 23 et 23bis rue Pinel (*voir fiche PLU n°190*) où l'on retrouve l'usage du même matériaux (la meulière) et la présence d'un bandeau filant.

Clôture : type et matériau

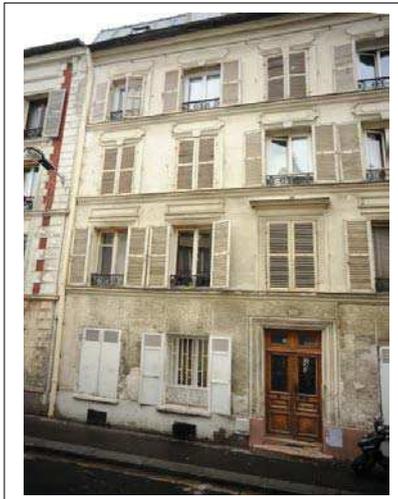
26 rue Pinel : clôture située à l'angle de la rue Pinel et Haguette composée d'un mur bahut en brique protégé par un couronnement en ciment et surmonté d'une grille (en partie pleine) et complétée par 4 piles dont deux encadrent le portail en métal situé dans l'angle. Côté rue Haguette, le mur bahut devient un mur haut en brique également protégé par un couronnement en ciment.

17 rue Haguette : même mur haut en brique protégé par un couronnement en ciment continu avec celui du **26 rue Pinel**. Portail en métal plein situé dans l'axe de la porte d'accès à la maison et encadré par deux piles en ciment surmonté d'un chaperon également en ciment.

21 rue Pinel : soubassement en meulière surmonté d'une grille, aux deux extrémités se trouvent 2 portails en grille pleine. Deux piles (ciment peint ?) surmontées d'un chaperon closent les deux extrémités de la clôture.

Modifications

Lotissement progressif des parcelles. Modifications de certains matériaux de clôture.



De haut en bas : 8, 10 et 12 rue Pinel
© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales

8, 10, 12 rue Pinel **NIV 2**

Plans actuels	N°8, 10 et 12 : rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	N°8 : R + 3 + C / 5 travées symétriques avec porte d'entrée centrale N°10 : R + 3 / 3 travées N°12 : SS+ R+ 1 + C / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de noître
Façades éléments dominants	
Rythme	N°8 et 10 : rythme régulier N°12 : rythme régulier, porte dans l'axe central et emmarchement
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	N°8, 10 et 12 : gros œuvre indéterminé ; matériau visible : enduit
Modifications	Aucune de noître
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°8 : soupiraux à l'alignement des travées ; au RDC : porte d'entrée centrale piétonne double d'origine à menuiserie en bois et ajours vitrés munis de grilles. Sur le reste des travées et niveaux, des baies rectangulaires régulières à huisseries en bois pour la plupart. N°10 : à RDC : soupiraux à l'alignement des baies, porte charretière latérale gauche d'origine à double battant en bois et pas de porte pavé. Sur l'ensemble des autres travées et niveaux des baies rectangulaires régulières. Sur la travée centrale de R + 1 à R + 3 les baies sont étroites et jumelées. Les huisseries des baies sont hétérogènes. N°12 : soubassement : 2 soupiraux ; à RDC : 2 fenêtres (PVC ou bois ?) et 1 porte (bois et vitre) dans l'axe ; à R + 1 : 3 fenêtres (PVC ou bois ?)
Occultation type et matériau	N°8 : persiennes d'origine ou anciennes sur chacune des baies N°10 : persiennes d'origine ou anciennes sur la plupart des baies, certaines sont manquantes. Un volet roulant PVC a été installé sur une baie à R + 1. N°12 : volets en bois au ¼ plein à RDC et à persiennes à R + 1
Métallerie et ferronnerie	N°8 : garde-corps d'origine ou anciens sur les baies. Une grille de protection a été ajoutée sur une baie à RDC. N°10 : garde-corps d'origine ou anciens sur les baies. Des clés de tirants à volutes ornent deux grandes tables verticales situées entre R + 2 et R + 3. N°12 : garde-corps, grille décorative sur la porte
Modénature	Ces trois façades se caractérisent par la qualité de leur modénature par ailleurs bien conservée. N°8 : à chaque niveau et en couronnement, un bandeau ou corniche, moulurée à larmier. Les appuis de baies au RDC sont plats et saillants. La baie située à R+1 dans l'axe central de la porte d'entrée est surmontée d'un couronnement mouluré à larmier reprenant le profil des bandeaux et corniche. N°10 : bandeau plat saillant délimitant le soubassement, bandeaux intermédiaires moulurés à larmier à RDC et R + 1, corniche plate saillante à larmier. N°12 : corniche moulurée à larmier avec modillons. Bandeau intermédiaire mouluré à larmier à RDC, en avant-corps au niveau de la porte d'entrée et posé sur des petites consoles retombant le long des jambages. Encadrements et appuis de baies plats saillants.
Autres éléments de décor	N°8 : de R + 1 à R + 3, tables architecturales sur les pleins-de-travées à écoinçons à R + 2 et R + 3. Clés saillantes au centre des linteaux des baies à R + 2 et R + 3. N°10 : cette façade est caractérisée par sa bichromie faite d'enduit rouge souligné d'enduit blanc. Des bossages encadrent chacune des trois ouvertures du RDC. Ces bossages se répètent aux angles de la façade jusqu'à son couronnement, ainsi qu'en encadrement de chaque baie de R+1 à R+3. A R+1 des lignes horizontales en bossages rehaussent le fond ocre rouge. N°12 : angles marqués par des pilastres, d'ordre ionique au second niveau. Sur le sommet des jambages de la porte d'entrée des feuilles d'acanthe finement sculptées. Les baies sont surmontées de tables et de clés saillantes centrales. Sous la frise de couronnement à modillons, une seconde frise alternant plate-bandes et médaillons.
Modifications	Aucune de noître
Toiture	
Type de couverture	N°8 : toit à combles brisés N°10 : toit à longs pans N°12 : toit à combles brisés
Matériaux de couverture et éléments de décor	N°8 : zinc sur les terrassons et ardoises sur le brisis. N°10 : tuiles mécaniques. N°12 : ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.
Percements	N°8 : trois lucarnes dites à la Mansart et de type chevalet N°12 : 3 lucarnes (bois ? et zinc)
Modifications	Aucune de noître



De haut en bas : depuis le 16 rue Pinel, le linéaire de maisons ; 18, 20 et 22 rue Pinel ; 20 rue Pinel ; 26 rue Pinel
Ci-contre : 17 rue Haguette
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
 © Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales 18, 20, 22, 26 rue Pinel et 17 rue Haguette NIV 2	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	18, 20, 22 rue Pinel : SS+ R + 1 / 3 travées 26 rue Pinel : R + 2 / 3 travées, 17 rue Haguette : SS (?) + R + 1 / 4 travées
Extensions / Modifications	17 rue Haguette : 1 travée a été ajoutée durant la première moitié du XX ^e siècle sur la façade latérale est.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier. 18, 20, 22 rue Pinel et 17 rue Haguette : porte dans l'axe central avec emmarchement. 26 rue Pinel : porte sur la travée latérale droite avec emmarchement.
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visible : enduit
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Fenêtres (bois et PVC), portes piétonnes (bois et verre).
Occultation type et matériau	Volets en bois au ¼ plein à RDC et persiennes à R + 1.
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps (avec mains courantes en bois) : ceux des 18, 20 et 22 rue Pinel sont identiques. 18, 20, 22 rue Pinel, 17 rue Haguette : grilles décoratives sur chacune des portes mais avec des motifs différents.
Modénature	Corniches et bandeaux à larmier moulurés, encadrements de baies et de portes moulurés à linteaux surmontés de petits bandeaux à larmier moulurés (18, 20, 22, 26 rue Pinel) ou surmontés de petits bandeaux à larmier moulurés avec clef centrale en saillie (17 rue Haguette). 17 rue Haguette : chaînage d'angle imitation pierre.
Autres éléments de décor	
Modifications	17 rue Haguette : un auvent a été ajouté 18 rue Pinel : fenêtres à RDC ont été diminuées dans leur hauteur
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	18, 20, 22, 26 rue Pinel : tuiles mécaniques
Percements	Châssis de toits et cheminées aux 18, 20, 22 rue Pinel.
Modifications	Aucune de notoire



Description et analyse architecturales 28 rue Pinel NIV 2 : immeuble en cours de réhabilitation	
Plans actuels	En L
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 4 / 8 travées : une en pan coupé à l'angle des rues Haguette et Pinel, 2 sur la façade nord côté rue Haguette, 5 sur la façade est côté rue Pinel.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire. Un premier projet de façade montre l'immeuble avec seulement quatre niveaux, voir ci-dessous. Celui-ci fut finalement construit avec cinq niveaux.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Appareillage de brique et brique enduite en RDC et sur la modénature. Le mur pignon sud de l'immeuble est visible depuis l'espace public : appareillage irrégulier de gypse au niveau du RDC, puis, en meulière dans l'élévation.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC : l'angle de la rue et la façade rue Haguette sont occupés par une devanture, celle-ci se prolonge sur une travée côté rue Pinel. Rue Pinel, une porte d'entrée piétonne à double battant flanquée de trois baies rectangulaires, sous ces baies des soupirax à l'alignement. Sur les autres travées et niveaux, des baies rectangulaires régulières. Sur le pan coupé, de R + 2 à R + 4 les baies sont munies de balcons.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde corps d'origine conservés sur l'ensemble des baies.
Modénature	Bandeau mouluré à larmier à RDC. Corniche de couronnement moulurée.
Autres éléments de décor	Refends en RDC. Les travées sont chacune marquée par des chaînes saillantes rythmant de lignes verticales la façade. Clés saillantes sur le linteau des baies de R + 1 à R + 4.
Modifications	La devanture du RDC a interrompu le bandeau mouluré et rompu le rythme régulier des ouvertures de la façade.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Souches de cheminées régulières.
Modifications	Aucune de notoire



28, rue Pinel
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

(voir fiche PLU n°190) Description et analyse architecturales 21 et 23 rue Pinel Nv.2 25, 27 rue Pinel Nv.3	
Plans actuels	N°21, 23, 25, 27 : rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Sur l'ensemble : gabarits homogènes, SS+R+1 ou SS+R+1+C ou SS+R+2 ; 3 à 5 travées régulières
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : enduit ? , ciment ? N°23 : soubassement en meulière avec bandeau filant (dans la continuité de celui de la maison n°23bis (voir fiche PLU n°190)
Modifications	N°21 : Maison qui a été entièrement enduite
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°21 : 1 ou 2 portes cochères en bois ; 5 fenêtres à R + 1 dont 2 en arc en plein-cintre. Une partie des huisseries semble d'origine N° 23 : 1 porte piétonne en bois (pas d'origine), 3 fenêtres à RDC (huisseries bois) et 4 fenêtres à R+ 1(huisseries bois) N° 25 : porte piétonne en bois et 2 fenêtres par niveau N°27 : 1 fenêtre à RDC et 2 à R + 1
Occultation type et matériau	N° 23 : à RDC seulement volets en bois au ¼ plein à RDC N° 25 et 27 : volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	N° 21 : 2 garde-corps à R + 1 qui bien que de modèles différents semblent l'un et l'autre relativement ancien 25 et 27 : garde-corps N°23 : garde-corps à R + 1 d'origine
Modénature	N°21 et 23, 25 et 27 : des corniches, bandeaux, appuis de baies saillants subsistent. N°23 : encadrement de baie et porte mouluré. Fenêtre et portes surmontées de petits bandeaux à larmier moulurés. N°25 et 27 : linteaux droits enduits.
	Néant



De haut en bas : 21 et 23 rue Pinel
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



15 rue Pinel (voir fiche PLU n°190)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Autres éléments de décor	
Modifications	N°25 et 27 : garde-corps ne sont pas d'origine (changés dans les années 1930 ?) et la modénature a en grande partie disparue (comme pour la n°21). N° 21 : grille de protection devant les plusieurs fenêtres à RDC et R + 1
Toiture	
Type de couverture	N°21 : toit à la Mansart N° 23, 25 et 27 : toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	N° 21 : Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson. N° 23, 25 et 27 : tuiles mécaniques
Modifications	N°27 : châssis de toit ont été ajoutés.

Description et analyse architecturales

15 et 23 bis rue Pinel Nv.1 *Voir fiche PLU n°190*

Critères de protection

Intérêt historique	L'urbanisation de ce petit quartier constitué d'un réseau homogène de rues (Pinel, Haguette, Traverse, du Toul) débute en 1850 à la suite du percement de la rue de la Légion d'Honneur.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble remarquable pour sa logique urbaine de front bâti continu, sur le côté pair de la rue Pinel jusqu'à l'angle de la rue Haguette. Le croisement entre les deux rues est marqué par la maison du 26 rue Pinel complétée par une maison en retrait de la voie au 17 rue Haguette. Ce premier front bâti est suivi par l'immeuble d'angle au 28 rue Pinel et par les maisons côté impair de la rue Pinel de gabarits similaires. Par ailleurs, le paysage est structuré par les clôtures : celle d'angle au 26 rue Pinel (portail et mur bahut) est traitée comme un espace de transition entre un front urbain (rue Pinel) et une implantation résidentielle (17 rue Haguette) et fait écho au pan coupé de l'immeuble qui lui fait face (28 rue Pinel).
Intérêt architectural	Si certaines maisons ont perdu leurs dispositions d'origine, il n'en demeure pas moins que plusieurs d'entre elles se démarquent par la qualité de leur second œuvre : 8, 10, 12, 18, 20, 22 et 28 rue Pinel. On constate également que différentes maisons possèdent un vocabulaire architectural commun (18, 20, 22, 23 (à RDC), 26) et qui s'explique très certainement par la contemporanéité de leur édification.

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE 21 et 23 rue Pinel

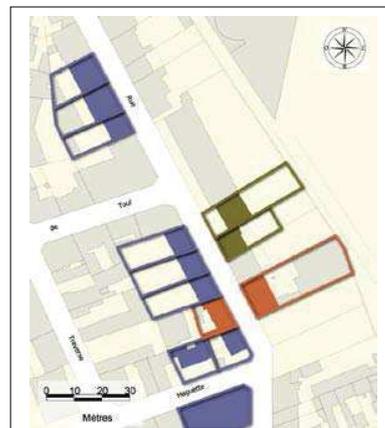
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE : 25 et 27 rue Pinel

Recommandations générales	<p>Cf. fiches</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 1.8. La restauration durable 2. LES QUARTIERS <ol style="list-style-type: none"> 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les ensembles de maisons et les maisons jumelées 3.1.3. Les clôtures 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1830 à 1900 • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Les immeubles composant cet ensemble urbain cohérent présentent, pour la grande majorité, un intérêt architectural. La grande homogénéité architecturale confère aussi un intérêt urbain à cet ensemble qui avec les bandeaux et corniches forment des lignes de fuite continues. La grande qualité architecturale de ces bâtiments et la bonne préservation des éléments de modénature, décor et second-œuvre méritent de leur porter une attention particulière et ce, selon leurs niveaux de recommandations. Ainsi dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris occultations en bois type persiennes et ferronnerie).</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, les immeubles seront conservés et restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées. Le bon état de conservation des éléments de modénature aux n° 8, 10, 12, 18, 20, 22 et 28 de la rue Pinel, peut permettre à ceux-ci de servir de référence pour la restitution d'éléments similaires sur des façades de bâtiments de la même époque ayant été endommagées par des ravalements inadaptes.</p> <p>Concernant la maison à l'angle de la rue Haguette et de la rue Pinel, une attention particulière devra être portée à la façade pignon en retour visible de la rue et qui a été largement dénaturée. Cette façade mérite d'être mise en valeur selon les recommandations générales. Par ailleurs, l'ensemble de la clôture de cette maison devra être préservé et restaurée dans ses dispositions d'origine.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, les altérations en façade sont dues essentiellement à un ravalement trop invasif. Alors que ces deux maisons certainement antérieures à l'implantation de l'ancienne</p>

	<p>fabrique de serre, Cochou, sont encore relativement bien préservées, un enduit ciment en façade a été posé nuisant largement à la perception de ces bâtiments sinon de grande qualité. Ainsi il conviendrait dans le cadre de travaux de ravalement, d'effectuer des sondages en façade afin, d'une part, de connaître les matériaux mis en œuvre et leur état de conservation et, d'autre part, de définir un protocole de restauration pour ces façades. La restauration de la maçonnerie, visible si tel était le cas à l'origine, est fortement conseillée. Sinon, il conviendra de retrouver une finition à l'enduit (plâtre/chaux) en harmonie avec l'architecture du bâtiment. La restitution d'éléments de modénature tels que corniches, bandeaux et appuis de baies est recommandée. Enfin la clôture de ces maisons avec ses piles, ses portails et son mur de soubassement devra être préservée et restaurée dans ses dispositions actuelles.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 3, leurs gabarits, leur composition en façade et les rapports entre pleins et vides accompagnent favorablement les bâtiments identifiés en niveau 1 tout en venant fermer le front bâti. Il conviendra donc de préserver ces dispositions.</p> <p>Les surélévations sont interdites sur ces bâtiments car ils présentent des gabarits très homogènes qui favorisent la cohérence d'ensemble. La modification des pentes de toiture et l'installation de lucarnes sont interdites (à l'exception bien évidemment des combles brisés qui en sont déjà dotés). Ainsi, l'aménagement des combles peut-être envisagé au cas par cas quand le volume libéré par ceux-ci le permet. L'installation de châssis de toit se fera de préférence du côté du versant de toiture non visible de la rue et sera implantée, dans tous les cas, dans l'axe des travées.</p> <p>Les rez-de-chaussée seront conservés dans leurs dispositions d'origine, les proportions des baies (porte d'entrée et fenêtres) devant être préservées. L'installation de devanture est interdite à l'exception de l'immeuble d'angle 28 rue Pinel qui en est déjà doté. L'installation de toute nouvelle devanture sur cet immeuble doit se faire au regard des éléments architecturaux d'intérêt patrimonial encore en place. On veillera donc à préserver la porte d'entrée, les fenêtres et le bandeau encore en place entre RDC et premier étage.</p>
Autres	voir fiche PLU n°190

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1 Nv.2 Nv.3



Autres vues



Détail des portes 18, 20 et 22 rue Pinel
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Détail du chapiteau ionique : 12 rue Pinel
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Clôture du 26 rue Pinel et du 17 rue Huguette.
Croisement nord entre la rue Pinel et la rue Huguette, 26 rue Pinel.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



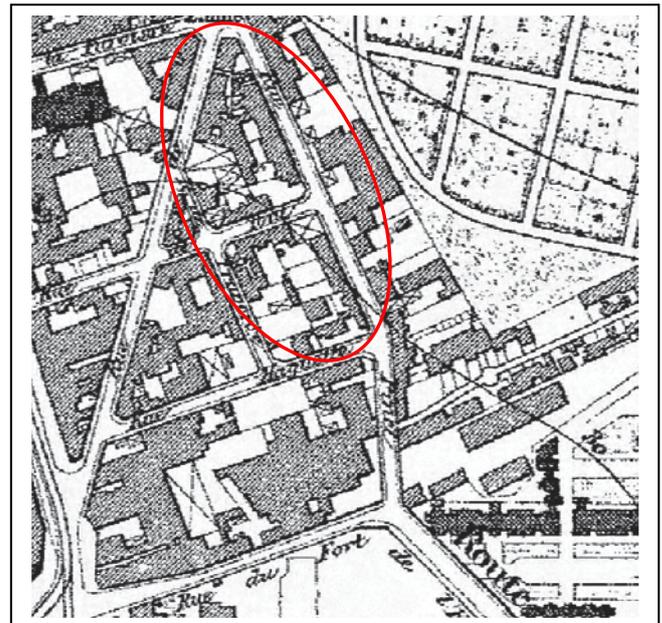
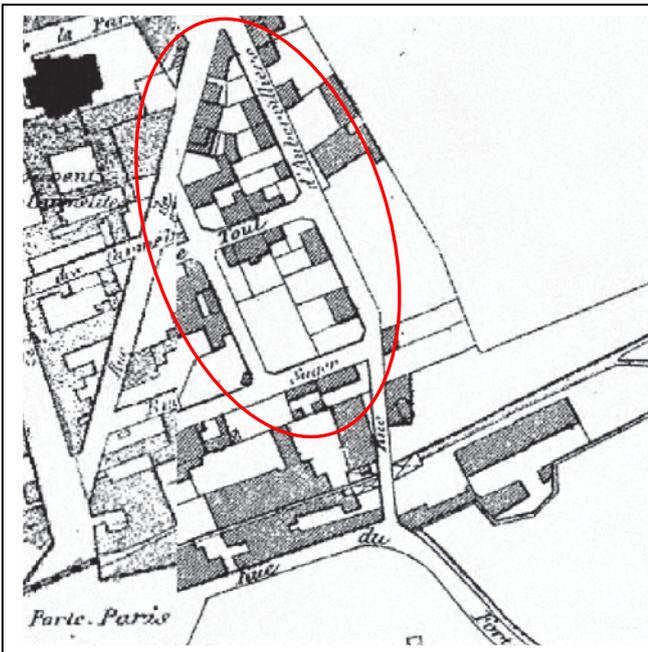
ci-contre à gauche : 23 rue Pinel
ci-contre à droite : 21 rue Pinel
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



ci-contre à gauche : 22, 20 et 18 rue Pinel
ci-contre à droite : 18 rue Pinel
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL

Sources et bibliographie

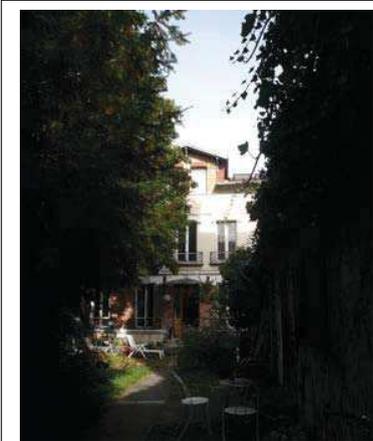
Atlas communal du Département de la Seine, 1874 et 1900, source : IGN
 AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 225 voir *premier projet d'élévation de l'immeuble 28 rue Pinel ci-dessous, architectes A. et G. Cailleux*



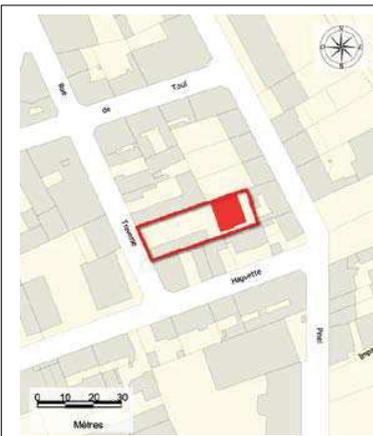
Rues Pinel (ancienne rue d'Aubervilliers) et Haguette (ancienne rue Suger). Extraits de l'Atlas communal du Département de la Seine, en 1874 *ci-dessus à gauche* et en 1900, *ci-dessus à droite*.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 150Dénomination : **Maison**Adresse : **15 rue Traverse****93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BH / 26



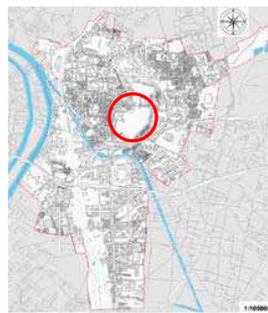
Façade principale (maison implantée en fond de parcelle)



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Date de construction	Dernier quart du XIX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Située entre l'avenue Gabriel Péri et le parc de la Légion d'Honneur, la rue Traverse au sein de laquelle est implantée cette maison est composée d'un tissu mixte associant maisons, immeubles collectifs haut et bas. L'urbanisation de cette rue a débuté à partir de 1854 à l'instar de l'ensemble de ce secteur situé à l'est de l'axe majeur de la ville (rue Gabriel Péri) et qui comprend également les rues de la Légion d'Honneur, Pinel, Haguette et Lanne.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment Maison d'éducation de la Légion d'Honneur ancienne Abbaye de Saint-Denis)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée vers le fond de la parcelle et en limite séparative nord. Elle possède une petite cour à l'arrière et un grand jardin à l'avant. Jardin à l'avant est, en partie loti, par une (des ?) construction(s) basse(s) implantée(s) perpendiculairement à la rue et dans le prolongement du garage.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	De par son implantation en fond de parcelle et la présence d'arbres au sein du jardin, la maison est quasiment invisible depuis l'espace public. Les seuls éléments qui permettent de la percevoir sont les masques situés au dessus des baies à R + 1 dont on aperçoit les profils depuis la rue Haguette entre les maisons n°15 et 17.
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'un mur haut (soubassement en moellons) percée par une porte piétonne en bois et complétée par une construction basse (toit d'une seule pente) alignée sur rue qui a été aménagée en garage.
Modifications	Constructions basses contemporaines à la maison ou construites postérieurement

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 5 travées avec la porte dans l'axe de symétrie et emmarchement
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Pierre ou imitation pierre sur le mur de soubassement Brique à RDC et sur le pignon mais de qualité différentes. Celles utilisées à RDC ne sont pas de couleur uniforme et certaines d'entre elles portent comme poinçon la lettre « B ». Enduit à R + 1
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures (portes, fenêtres)	Fenêtres à hussieries bois avec petits bois en partie basse à RDC et R + 1, soupiroux. Porte vitrée et en bois à double vantaux.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants à RDC seulement
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps de style XVIII ^e siècle néo-rocaille. Modèle un peu différent entre ceux situés à RDC et ceux à R + 1. Marquise, grille devant les soupiroux et grille décorative sur la porte d'entrée.
Modénature	Bandeaux saillants à RDC et R + 1, appuis de baies saillants et arrondis, plate bande au dessus des baies à RDC et linteaux avec encadrements saillants au-dessus des baies à R + 1, chaînages d'angle.
Autres éléments de décor	Mascarons devant quatre des cinq baies représentant deux fois le même visage : celui d'un homme barbu dont la tête est enveloppée d'un turban (2 ^e et 4 ^e travées), celui d'une jeune femme dont le tête est elle aussi entourée d'un voile ? fleurs ? (1 ^{ère} et 5 ^e travées)
Modifications	Aucune de notable
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes à chevrons débordants

Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Lucarne pignon centrée à baies jumelées, chacune surmontée d'un arc segmentaire. Cabochon ornant les sommiers
Modifications	Châssis de toit ajoutés

Critères de protection

Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	L'implantation de la maison et la taille de la parcelle constituent une originalité au sein de l'îlot. Cette singularité a été rendue possible par l'empiètement de la parcelle sur celle de l'immeuble bas situé 24 rue Pinel et dont on peut peut-être penser qu'il s'agissait du même propriétaire.
Intérêt architectural	Maison étonnante à la façade composite et dont le 1 ^{er} étage fait clairement référence à celle de la maison des masques située à quelques mètres de celle-ci. On y retrouve en effet le principe des mascarons réduits ici à deux types de visages (homme barbu et femme avec un chapeau ?) qui ne sont pas sans rappeler ceux symbolisant l'hiver et le printemps sur la maison des masques. Peut-être s'agit-il ici d'une représentation des commanditaires de la maison. Plus généralement, la façade principale de cette maison mêle des éléments faisant référence au XVIII ^e (garde-corps, appuis de baies arrondies) et XIX ^e siècles (marquise, brique apparente en façade, cabochons).

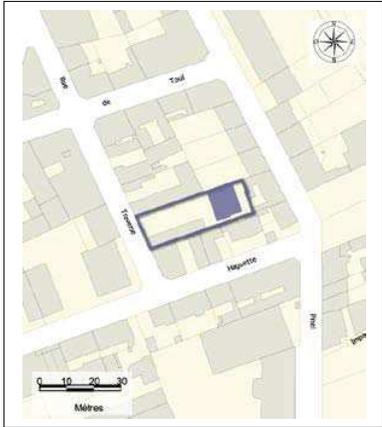
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE PAS DE MODIFICATION POSSIBLE

Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les surélévations sont interdites comme les extensions à l'avant car elle nuirait à la composition symétrique de la façade.
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



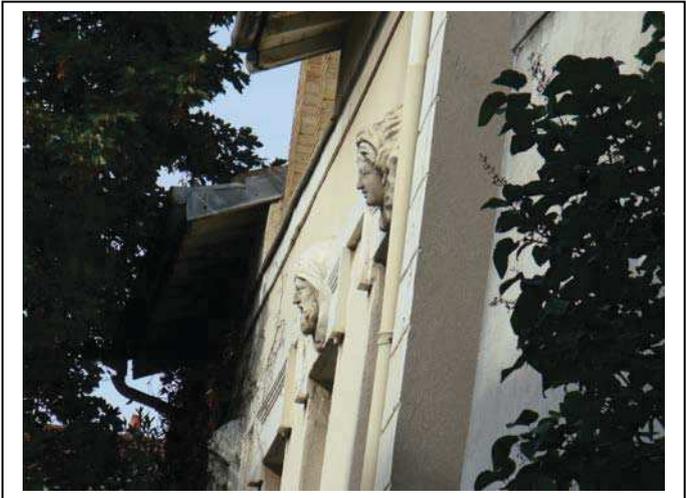
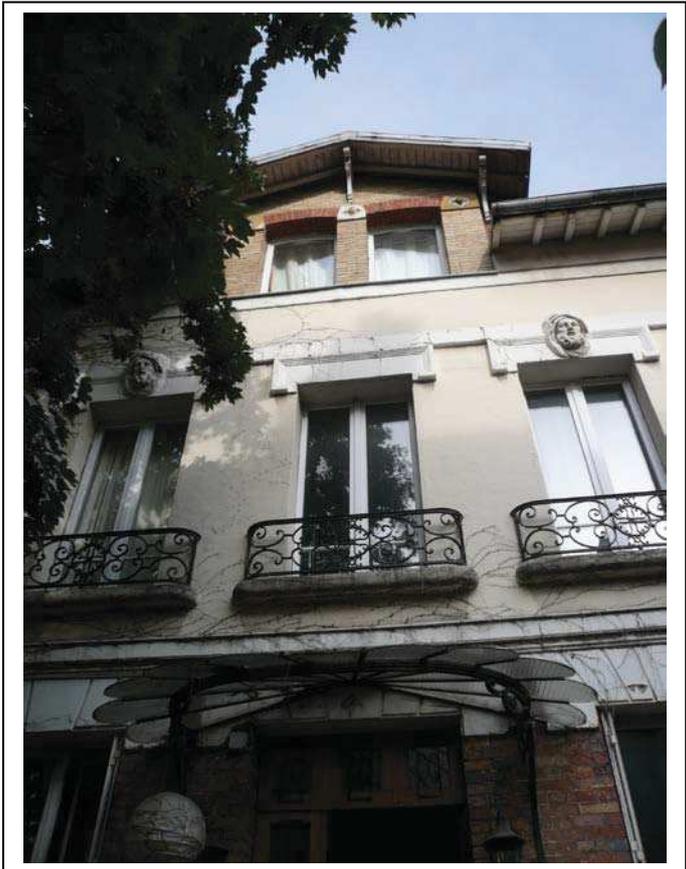
Autres vues



Ci-contre et ci-après : façade principale
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ci-dessus : détail du RDC. A l'intérieur de la maison, le sol de l'entrée est carrelé de petites mosaïques.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPST, SPC



Mascarons représentant 2 fois le même visage : celui d'un homme et d'une femme. Principe décoratif et thème qui ne sont pas sans rappeler ceux de la maison des Masques située à quelques mètres de là.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPST, SPC

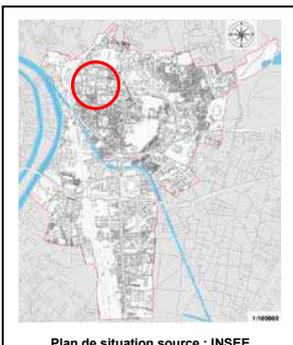
Fiche ensemble PLU n°151

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons et immeubles

Adresse : **4, 5 bis, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 16, 18, 20, 22 rue des Moulins Gémeaux ; 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 12 rue de Quinsonnas ; 2, 3, 4, 6, 8 rue de Gesse, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32 rue de Dalmas**

93200 SAINT-DENIS

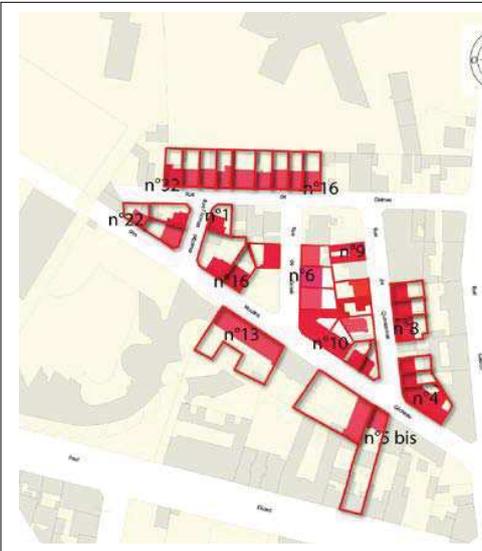
Cadastre (2010) AC / 10 à 19, 34 à 41, 43 à 54, 59 à 60, 62 à 65, 76 à 77, 86 à 87



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	<p>24 rue Dalmas : 1899</p> <p>1 rue de Quinsonnas : vers 1900 -1910, 1913 (surélévation d'un 2^e étage + combles)</p> <p>22 rue Dalmas : 1910 (surélévation 2^e, 3^e étage + étage mansardé)</p> <p>4 rue de Quinsonnas : 1910</p> <p>22 rue des Moulins Gémeaux : 1911</p> <p>20 rue Dalmas, 5 bis rue des Moulins Gémeaux : 1913</p> <p>30 rue Dalmas (surélévation 4^e étage) : vers 1925</p> <p>8 rue de Gesse (surélévation de 3 étages) : 1930</p>
Destination initiale	Logements individuels et collectifs privés
Destination actuelle	Logements individuels et collectifs privés
Maître d'œuvre	<p>24 rue Dalmas : Henri Demougeot (architecte)</p> <p>22 rue Dalmas : Z. Coulon (architecte) (surélévation 2^e, 3^e étage + étage mansardé)</p> <p>1 rue de Quinsonnas : Bourniquel (architecte) et indéterminé (surélévation d'un 2^e étage + combles)</p> <p>3 rue de Quinsonnas : Henri Demougeot (architecte) ?</p> <p>4 rue de Quinsonnas : E. Maupied (architecte) et indéterminé (surélévation)</p> <p>8 rue de Gesse : Jules Moulin ou Paul Moulin (architecte), Henri Grosmeche (architecte de la surélévation de 3 étages)</p> <p>18 rue des Moulins-Gémeaux : Jules Moulin (architecte)</p> <p>22 rue des Moulins-Gémeaux : E. Maupied (architecte)</p> <p>5bis rue des Moulins-Gémeaux : Galopin (architecte)</p> <p>12 rue des Moulins Gémeaux : Jules Moulin ou Paul Moulin (architecte)</p>
Maître d'ouvrage	<p>24 rue Dalmas : M. Colche</p> <p>30 rue Dalmas (surélévation du 4^e étage): M. G. Moulin (</p> <p>20 rue Dalmas : M. Gaume ?</p> <p>22 rue Dalmas (surélévation 2^e, 3^e étage + étage mansardé) : M. Koenig</p> <p>1 rue Quinsonnas (surélévation d'un 2^e étage + combles) : M. Molinot</p> <p>3 rue de Quinsonnas : H. Demougeot ?</p> <p>4 rue de Quinsonnas : M. Cheroux , indéterminé (surélévation)</p> <p>8 rue de Gesse (maison d'origine + la surélévation de 3 étages) : M. Berruelle</p> <p>18 rue des Moulins-Gémeaux : M. Vuillemin</p> <p>22 rue des Moulins-Gémeaux : M. Vassel</p> <p>5bis rue des Moulins-Gémeaux : M. Lesseur</p> <p>12 rue des Moulins-Gémeaux : M. Jolard</p>
Propriétaire actuel	Indéterminé

Plan cadastral DGI 1/5000

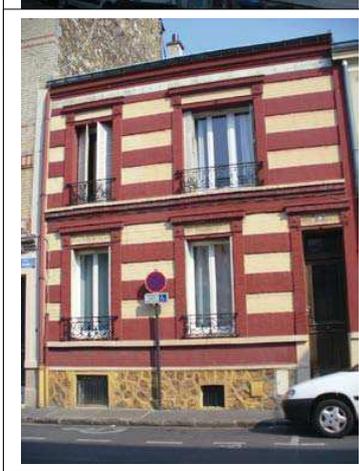
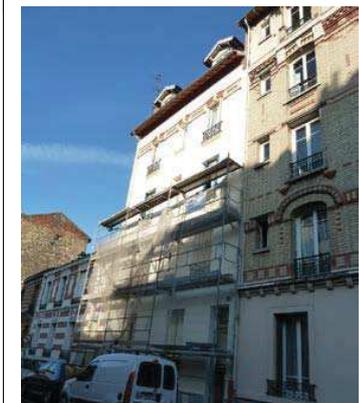
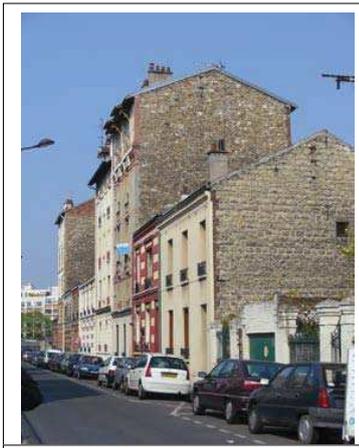




Depuis le 1 rue de Quinsonnas
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

<p>Contexte urbain et paysager</p>	<p>Situé à proximité du théâtre Gérard Philippe, cet ensemble de bâtiments composé d'immeubles et de maisons s'inscrit dans la dynamique urbaine du développement de la ville vers le nord au début du XX^e siècle. Il est caractéristique du contexte environnant situé à l'est et au sud de cet ensemble marqué par cette alternance de constructions basses, d'immeubles et de petits ateliers dont plusieurs d'entre eux ont également été identifiés comme remarquables. Par contre, au nord et à l'ouest de cet ensemble, le paysage est très différent. Il est composé pour certaines, d'anciennes emprises industrielles aujourd'hui affectées à des équipements (collège Elsa Triolet, Gymnase M. Bacquet) ou de grands ensembles.</p>
<p>Intégration dans le périmètre de protection</p>	<p>Oui (notamment dans le périmètre de l'église Saint-Denis de l'Estrée).</p>
<p>Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)</p>	<p>La plupart des bâtiments de cet ensemble sont alignés sur la voie, exceptées les maisons 1 et 3 rue de Quinsonnas. Ils possèdent à l'arrière ou latéralement (quand il s'agit d'une parcelle d'angle) de petites surfaces non bâties (des cours et parfois des jardinets). La plupart des bâtiments sont mitoyens et alignés sur la rue à l'exception des bâtiments implantés sur des parcelles d'angle (15, 17 rue de Dalmas, 6 et 18 rue des Moulins Gémeaux) qui ne sont mitoyens que d'un seul côté. Certains d'entre eux ayant alors leur porte d'entrée située sur l'autre mur pignon. Au sein de cet ensemble, la maison 7 rue des Moulins Gémeaux constitue une exception : édifiée sur une très vaste parcelle, elle est de plus implantée perpendiculairement à la rue.</p>
<p>Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public</p>	<p>Ensemble de bâtiments parfaitement visibles depuis l'espace public qui offrent au regard un panel de qualité de constructions aux élévations variées. Le front bâti continu, rue Dalmas, est particulièrement intéressant et chatoyant. L'étroitesse des trottoirs, la présence de petites rues (de Quinsonnas, Thomas de Colmar et de Gesse) et l'existence de petites maisons alignées sur rue font de ce secteur, bien que densément construit, un espace calme et privilégié.</p>
<p>Clôture : type et matériau</p>	<p>Plusieurs maisons possèdent devant leur portail un sol pavé. 7 rue des Moulins Gémeaux : très belle clôture composée d'un mur bahut en meulière surmonté d'une très belle grille et d'un joli portail accolé à une porte piétonne. 18 rue des Moulins Gémeaux : mur de clôture en brique complété par un portail métallique. 20 rue des Moulins Gémeaux : porte en métal flanquée par une pile et complétée par un mur de clôture plein sur un soubassement en béton ? 22 rue des Moulins Gémeaux : très petite clôture formée par un mur bahut en brique surmonté d'une grille pleine et complété par une porte piétonne en métal adossée à une pile en brique. 15 et 17 rue Dalmas : clôture composée d'un soubassement enduit surmonté d'une grille. Porte piétonne (n°17) et portail en métal (n°15). 1 rue de Quinsonnas : clôture composée d'un soubassement enduit surmonté d'une grille, complétée par trois piles surmontées d'un couronnement pyramidal et d'une porte piétonne en métal. 3 rue de Quinsonnas : très petite clôture composée d'un soubassement en brique surmonté d'une grille et complété par un portail en métal plein et d'une pile en brique. 6 rue des Moulins Gémeaux : mur de clôture plein qui donne à l'arrière du petit immeuble c'est-à-dire rue de Quinsonnas. 8 rue des Moulins Gémeaux : porte en métal encadrée par deux piles en brique et dont leur soubassement est enduit.</p>
<p>Modifications</p>	<p>1 rue de Quinsonnas et 6 rue des Moulins Gémeaux : boxe(s) de garage a(ont) été ajouté(s) sur la parcelle aligné(s) sur rue. 7 rue des Moulins Gémeaux : le mur plein qui prolonge le portail et cache le jardin a été surélevé à son extrémité ouest afin de cacher la toiture d'un petit bâtiment. Le profil du mur de clôture a donc été modifié.</p>



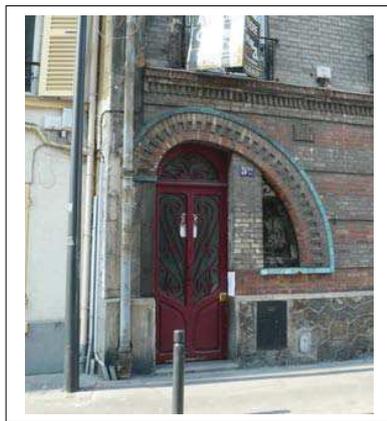
Description et analyse architecturales : immeubles de logements et maisons 18, 20, 22, 24, 26, 28, 32 rue Dalmas ; 4 et 5 bis rue des Moulins Gémeaux 2 rue de Quinsonnas ; 3, 4 et 6 rue de Gesse Nv.1 4, 8, 10, 12 rue de Quinsonnas ; 30 rue Dalmas ; 6, 8, 10, 12 rue des Moulins Gémeaux ; 2, 8 rue de Gesse Nv.2 16 rue Dalmas Nv.3	
Plans actuels	Rectangulaires ou carrés, exceptés pour les bâtiments d'angle de plan en L
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Gabarits homogènes et réguliers : de R+1, pour les maisons, à R+4 pour les immeubles / 3 à 5 travées en moyenne, avec composition symétrique
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Matériaux visibles : brique bichrome ou meulière. Les jeux de couleurs des briques mettent en valeur les éléments de modénature et décor. On notera la qualité de la mise en œuvre des matériaux (citons par exemple la meulière à joints rocaillés du 2 rue Quinsonnas).
Modifications	Aucune de notoire : certains bâtiments surélevés ont conservé une certaine cohérence dans la mise en œuvre des matériaux des niveaux créés ultérieurement.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Les ouvertures sont régulières et homogènes, principalement composées comme suit : une porte d'entrée piétonne simple latérale ou centrée (qui dans ce cas articule la composition symétrique de la façade) ; des baies rectangulaires régulières sur l'ensemble des travées et niveaux.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	On notera sur l'ensemble la bonne conservation des garde-corps d'origine. Forte présence de linteaux métalliques.
Modénature	La modénature est bien préservée et homogène sur l'ensemble des façades.
Autres éléments de décor	Vocabulaire ornemental courant de l'architecture en brique de la période. Celui-ci tend souvent à imiter les motifs classiques de l'architecture tels que refends, bossages, tables architecturales... Quelques façades se singularisent comme celle du 5 bis rue des Moulins Gémeaux (voir notamment le motif cintré de forme Art Nouveau, en brique vernissée autour de la porte d'entrée). Ponctuellement, des éléments en céramique agrémentent les façades.
Modifications	Aucune de notoire excepté sur la maison 16 rue de Dalmas où la modénature et une grande partie des éléments de second œuvre ont disparu.
Toiture	
Type de couverture	Toits à longs pans, croupes en angle des rues.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. On notera la mise en œuvre des toits aux 20 et 22 rue de Dalmas , avec débords importants et chevrons apparents.
Percements	Néant
Modifications	Aucune de notoire



ci-contre de haut en bas : vue du linéaire de la rue de Dalmas vers l'ouest ; 22 rue de Dalmas en cours de ravalement ; 18 rue de Dalmas ; 24 rue de Dalmas ; depuis le 24 rue de Dalmas, vue vers l'ouest.
ci-dessus de gauche à droite, en haut : 26 rue de Dalmas et détail d'une fleur en céramique sur la façade
ci-dessus de gauche à droite, en bas : 28 rue de Dalmas ; 30 et 32 rue de Dalmas



ci-dessus de gauche à droite :
2, 4, 10 et 12 rue de Quinsonnas.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



ci-dessus de gauche à droite :
5 bis rue des Moulins Gémeaux, détail de la porte, 6 à 12 rue des Moulins Gémeaux.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



13 rue des Moulins Gémeaux

Description et analyse architecturales 13 rue des Moulins Gémeaux	
Nv.1	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R+3+C / 10 travées : les travées d'entrée (porte cochère et porte piétonne) servant d'axes de composition à la façade.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé. Matériau visible en parement : enduit.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC : sur les trois travées latérales gauches, une devanture de commerce récente, puis, une porte cochère à menuiserie ancienne et pas de porte pavé, trois baies rectangulaires régulières, une porte piétonne à menuiserie ancienne, et deux baies rectangulaires. Sur l'ensemble des niveaux supérieurs : des baies rectangulaires régulières. Sur la travée de la porte d'entrée piétonne et sur la travée située à gauche de la porte cochère, des petites baies rectangulaires jumelées ont été créées en comblant les allèges. Les huisseries des baies sont en PVC mais homogènes avec un équilibre entre clairs de vitrage et petits bois adapté à ce type d'architecture.
Occultation type et matériau	Volets en bois sur les baies du RDC.
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps anciens sur l'ensemble des baies
Modénature	Modénature de qualité bien préservée : bandeaux moulurés à larmier à chaque niveau et corniche. Appuis de baies saillants moulurés. Encadrements des portes moulurés et homogènes.
Autres éléments de décor	Lignes de bossages encadrant les travées des portes à RDC et R+1, se poursuivant en pilastres à bossages au 1 ^{er} étage et lisses aux 2 ^e et 3 ^e étages. Ce système est repris aux angles.
Modifications	Modifications des baies à RDC. Comblement en allège des baies situées sur les 3 ^e travées latérales.
Toiture	

Type de couverture	Toit à combles brisés
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques sur les terrassons et ardoises sur les brisis
Percements	10 lucarnes implantées à l'alignement de chaque travée
Modifications	Aucune de notoire



Description et analyse architecturales
7 rue des Moulins Gémeaux Nv.1

Plans actuels	Rectangulaire,
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 1 + C / 2 travées (façade nord) et 3 travées (façade ouest)
Extensions / Modifications	Maison qui a été prolongée au sud par 2 travées (dont l'une avec un avant-corps surmontée d'une lucarne). Cette extension a remis en question son axe de symétrie.

Façades éléments dominants

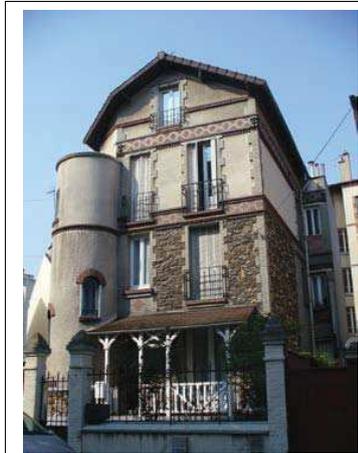
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros-œuvre : indéterminé Matériaux visibles : meulière (soubassement) et enduit (élévation)
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Façade nord : 4 fenêtres à huisseries bois : 2 à RDC et 2 à R + 1 (façade nord) ; 2 fenêtres à huisseries bois à RDC, 3 fenêtres à huisseries bois à R + 1 ; 1 porte dans l'axe, 2 oculus à cheval sur le léger avant-corps de la travée centrale (façade ouest) ; 1 fenêtre sur mur-pignon.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Tête de tirant, linteaux, garde-corps linteau (façades nord et ouest) Marquise (façade ouest) Grilles de soupiroux (façade nord)
Modénature	Encadrements de baies en brique, chaînage d'angle, corniche (brique et céramique avec motif floral)
Autres éléments de décor	Arcs segmentaires en brique polychrome (bleu, blanc, vert) au-dessus des baies à RDC. Frise décorative en dessous de la corniche.
Modifications	Meulière du soubassement a été enduite



7 rue des Moulins Gémeaux.

Toiture

Type de couverture	Toit à double croupe à débord avec aisseliers et demi-croupe sur l'avant-corps de la façade latérale (au dessus du pignon)
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles plates, cheminées en brique, girouette
Percements	Lucarne en bâtière
Modifications	Aucune de notoire



Description et analyse architecturales :
1, 3, 5 et 9 (sauf extension) rue de Quinsonnas Nv.2

Plans actuels	Rectangulaire (n°5 et 9), en L (n°3), rectangulaire avec une tourelle en avant-corps et un perron sur toute la largeur précède l'entrée (n°1).
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	de R + 1 à R + 2 + C / de 2 à 3 travées
Extensions / Modifications	N° 9 : Une travée a été ajoutée avec porte d'accès N°1 : surélévation d'un étage en 1913 et ajout d'une travée en fond de parcelle.

Façades éléments dominants

Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériaux visibles : meulière, brique, enduit Continuité de la meulière particulièrement visible entre le n°3 et n°5 (même architecte ?)
Modifications	Une partie de la maison n°3 a été enduite
Ouvertures (portes, fenêtres)	La plupart des fenêtres sont aujourd'hui en PVC. Les portes (sauf n°9) sont situées sur la travée la plus à gauche de chacun des édifices et les fenêtres qui sont implantées dans leur axe sont de largeur légèrement plus petites que celles de(s) autre(s) travée(s). Fenêtres à RDC (sauf n°9) sont plus larges ou traitées en porte-fenêtre (n°1) que celles situées en élévation. Petites ouvertures sur la tourelle (n°1) Portes en bois et vitre et avec imposte vitrée (n°1, 3, 5)
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants (sauf n°5)
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps sur l'ensemble des bâtiments dont deux (n°3 et 5) conçus selon le même modèle. Grille décorative devant les portes d'entrée (n°1, 3, 5). Marquise (n°3). Grille de protection devant les fenêtres de la tourelle du n°1.



De haut en bas : 1, 3 rue Quinsonnas
Rédaction de la Seine-Saint-Denis - PPSP - SDP



De haut en bas : 5, 9 rue Quinsonnas
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Modénature	Pour l'ensemble des bâtiments : corniche saillante en brique et appuis de baies saillants. Pour certains bâtiments : chaînage d'angle et encadrement de baie en brique, bandeaux intermédiaires (n°1), baies et parfois portes à RDC soulignées par des arcs segmentaires (n°3) en brique posés sur sommiers (n°5). arcs segmentaires posés sur sommier (n°5). Linteaux droits en brique en élévation (n°3 et 5) ou au-dessus de l'ensemble des ouvertures de la façade (n°9)
Autres éléments de décor	La brique, matériau utilisé pour les éléments de décor de ces édifices, est utilisée sous forme de frises sous la corniche (n°1 : brique rouge et grise ; n°3 : rouge) ou au niveau des bandeaux (n°1 : brique rouge et grise). Ces frises courent également sur les murs gouttereaux. Briques également utilisées pour marquer les pleins de travées (n°1, 3, 9), ou mettre en valeur les arcs aux n°3 (rouge et bleue) et n°5 (rouge et jaune). Carreaux de faïences ou carrelage sous forme de damier rouge et blanc et cabochon (n°3). Perron d'origine en bois avec aisseliers ouvragés et balustrade en bois (n°1).
Modifications	N°3 : garde-corps supprimés à RDC et peut-être en élévation sur l'aile en retrait (ainsi que les volets métalliques pliants ?). N°5 : volets roulants ont été ajoutés N°9 : porte d'entrée qui devait être initialement latérale a été déportée sur rue suite à la création d'une troisième travée.
Toiture	
Type de couverture	Tous les bâtiments sont à deux pentes mais seul celui du n°1 est à pignon sur rue. Cheminées en brique ou enduites. N° 1 : perron surmonté couvert tuiles plates, toit terrasse pour la tourelle.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 1 lucarne sur la travée de gauche (n°9)
Percements	/
Modifications	N°1: toiture modifiée par rapport à la maison d'origine (voir ill. p.)



Description et analyse architecturales :	
15 rue Dalmas, 16, 18, 20, 22 rue des Moulins Gémeaux Nv.1	
17 rue Dalmas Nv.2	
Plans actuels	Rectangulaire. Rectangulaire avec pan coupé (20 rue des Moulins Gémeaux). Entrée latérale pour les n°17 rue Dalmas, 18, 20, 22 rue des Moulins Gémeaux.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	de RDC à R + 2 / de 1 à 4 travées
Extensions / Modifications	20 rue des Moulins Gémeaux, 17 rue Dalmas : extension à l'arrière
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme aléatoire et régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros-œuvre : indéterminé Matériaux visibles : meulière, brique, enduit, machefer Mur pignon en meulière visible depuis la rue (n°22 rue des Moulins Gémeaux)
Modifications	17 rue Dalmas : mur pignon et façade arrière ont été entièrement isolés par l'extérieur. N°18 rue des Moulins Gémeaux : mur pignon enduit.
Ouvertures (portes, fenêtres)	17 rue Dalmas, 22, 20, 18 rue des Moulins Gémeaux : s'agissant d'habitations implantées sur des parcelles d'angle, les portes piétonnes sont situées sur le mur pignon et difficilement visibles depuis l'espace public. Fenêtres d'origine de dimensions différentes, présence de soupiraux avec parfois grilles de protection devant. 16 rue des Moulins Gémeaux : porte déportée sur la travée extérieure gauche dans l'axe d'une série de 2 petites fenêtres qui se distinguent du reste des baies de cet immeuble 15 rue Dalmas : porte d'entrée piétonne simple flanquée de part et d'autre d'une baie rectangulaire et œil boeuf au dessus de la porte d'entrée qui renforce la symétrie de la façade. Porte d'origine en bois et vitre Les huisseries sont pour la plupart récentes.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps présents sur toutes les maisons, ceux situés aux 22 et 16 rue des Moulins Gémeaux (sauf RDC) ne sont pas ceux d'origine. Ceux de la maison n°20 sont de style Art nouveau. Quelques maisons (17 rue Damas, 20, 22 rue des Moulins Gémeaux), possèdent des marquises mais les entrées étant sur les murs pignons, celles-ci sont peu visibles depuis la rue. Grille décorative visible sur les portes des 15 rue Dalmas et 16 rue des Moulins Gémeaux. Marquise sur les maisons ayant leur entrée sur le mur pignon (sauf n°20 rue des Moulins Gémeaux protégé par la toiture débordante de la maison) Linteaux métalliques à fleurette ou non au dessus de la porte du 15 rue Dalmas, des fenêtres du 17 rue Dalmas, soupiraux et fenêtres à RDC au

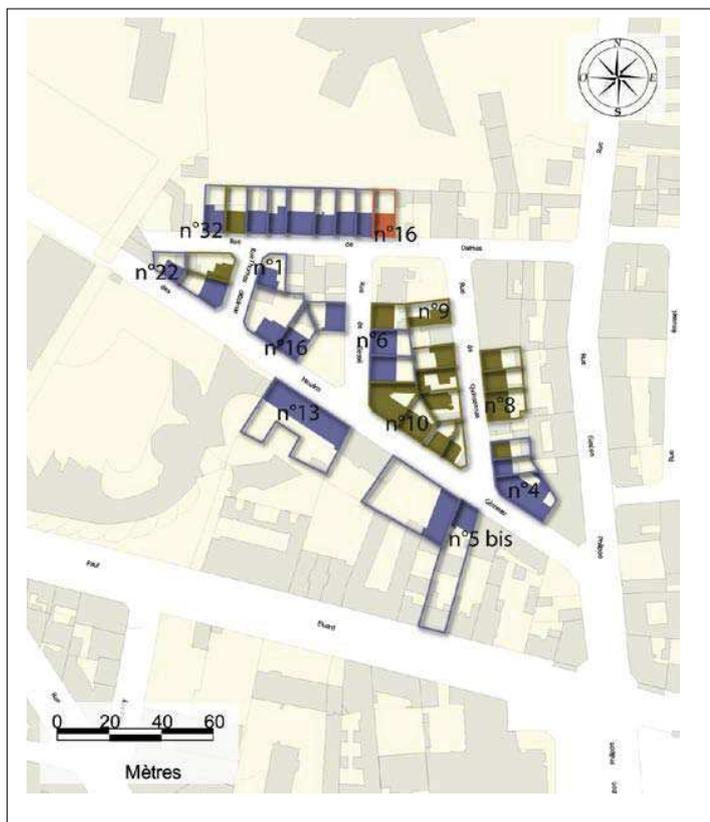


De haut en bas : 17, 15 rue Dalmas, 22, 20, 18-16 rue des Moulins Gémeaux
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

22 rue des Moulins Gémeaux.	
Modénature	La plupart des édifices ont conservé leur modénature d'origine : chaînage d'angle (20 rue des Moulins Gémeaux), bandeaux saillants en brique, fenêtres surmontées d'arcs segmentaires (22 rue des Moulins Gémeaux) ou linteaux droits, encadrement des baies sous forme de chaînage (22 rue des Moulins Gémeaux), de briques légèrement saillantes (17 rue Dalmas) ou surmontées de linteaux en ciment (18, 22 rue des Moulins Gémeaux) ou en brique (15 rue Dalmas) avec clef centrale (16 rue des Moulins Gémeaux), appuis de baies saillants.
Autres éléments de décor	La brique constitue le principal matériau de décoration de ces bâtiments, utilisée en saillie ou en retrait, de couleur plus claire ou plus foncée que la brique de parement. Elle est employée pour créer des motifs géométriques qui ornent les trumeaux (n°16, 18 rue des Moulins Gémeaux), les pleins-de-travées (n° 17 rue Dalmas) ou encore sous forme de frise (15 et 17 rue Dalmas, 20, 22 rue des Moulins Gémeaux). La céramique architecturale est également employée pour colorer certaines façades (18 rue des Moulins Gémeaux), souligner les ouvertures (17 rue de Dalmas), ou attirer le regard vers le haut de l'immeuble (16 rue des Moulins Gémeaux). La façade du n°22 rue des Moulins Gémeaux est originale avec emplacement de la fenêtre de l'une des travées décalée par rapport aux autres. Elle est en outre composée en 3 parties avec bandeaux en briques saillants, arc segmentaire au dessus de la fenêtre à RDC, fronton au dessus de la seconde ou linteaux droit pour la troisième.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes (15, 17 rue Dalmas, 16, 18, 22 rue des Moulins Gémeaux) et croupe à l'angle (20 rue des Moulins Gémeaux) avec mur gouttereau sur rue. Cheminées enduites
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	/
Modifications	Châssis de toit

Critères de protection	
Intérêt historique	Secteur qui se développa à partir de la rue (anciennement impasse) des Moulins Gémeaux avec la création, parallèlement à celle-ci de la rue Dalmas. Les petites rues (de Quinsonnas, de Gesse et Thomas de Colmar), furent créées peu de temps après cette dernière afin de relier les deux rues. Terrains dont une partie appartenait à M. Dalmas et à sa femme Marie Elisabeth de Quinsonnas. L'agence (et le domicile ?) de l'architecte dionysien Henri Demougeot est attestée au 3 rue de Quinsonnas.
Intérêt urbain et paysager	Secteur qui semble comme « préservé » en raison de la présence de nombreuses maisons alors que le contexte immédiat environnant est davantage marqué par des immeubles collectifs (rue Gaston Philippe, boulevard Carnot) et des équipements. L'existence de quelques maisons isolées sur leur parcelle, implantées en angle ou mitoyennes sur un seul côté, offrent des respirations dans le tissu urbain dense. Ces petites zones aérées et arborées, permettent une alternance de pleins et de vides au sein de certaines rues où domine un front urbain continu.
Intérêt architectural	Secteur qui présente plusieurs immeubles et maisons de qualité. La meulière et la brique sont les deux principaux matériaux utilisés ici, le second ayant de plus fait l'objet d'un soin particulier quand il est employé également comme élément de décor (maison n°17 rue Dalmas, série de petites maisons mitoyennes 20,22,24 rue Dalmas). Cette qualité s'explique notamment par l'intervention, et ceci est d'autant plus valable pour les maisons, d'architectes (Jules Moulin, H. Demougeot, E. Maupied), celle située au 1 rue de Quinsonnas (dénaturée par la suite) ayant de plus fait l'objet d'une publication (voir illustration). De cet ensemble se distingue la villa située au n°7 rue des Moulins Gémeaux originale à plus d'un titre (implantation, taille et architecture). L'immeuble situé au 13 rue des Moulins Gémeaux, plus anciens que les autres bâtiments de l'ensemble, présente quand à lui une grande qualité caractéristique de l'architecture pré-industrielle de la 1 ^{ère} moitié du XIX ^e siècle.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	

<p>Recommandations générales</p>	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1900 à 1945
<p>Recommandations spécifiques</p>	<p>Les immeubles et maisons composant cet ensemble urbain sont d'une grande cohérence même si certains bâtiments ont été dénaturés. Dans le cadre de travaux de ravalement, il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles et maisons qui composent cet ensemble selon leurs niveaux de recommandations. Ainsi, l'ensemble de la façade de chaque immeuble ou maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments très riches de décor, de modénatures et de second-œuvre encore en place (menuiserie et ferronnerie).</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, ceux-ci seront conservés et restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, les altérations sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs où les dispositions d'origine ont été par endroit gommées (murs pignons et soubassements qui ont été enduits alors qu'ils ne l'étaient pas à l'origine). Dans le cas de nouveaux travaux en façade, si il est difficile de revenir aux dispositions d'origine, il est recommandé de conserver et de restaurer les bâtiments dans leurs dispositions actuelles. En aucun cas on ne cherchera à homogénéiser l'ensemble des façades (pignon et principale) en enduisant les façades principales. Bien entendu, un retour aux dispositions d'origine par la suppression de l'enduit sur les parties recouvertes a posteriori est fortement encouragé.</p> <p>Certaines maisons identifiées en niveau 2 ont reçu des extensions. Ces extensions ont modifié le volume originel des constructions mais ne nuisent pas à la lecture et aux dispositions de la maison d'origine. Aussi il conviendra de conserver et restaurer dans leurs dispositions actuelles. Dans le cas de la maison située au 9 rue Quinsonnas, l'extension pourra être démolie.</p> <p>Concernant les bâtiments identifiés en niveau 3, la maison au 16 rue Dalmas était à l'origine en brique. Sa façade principale a été totalement enduite (le mur pignon non enduit montre un harpage en brique aux angles) mais celle-ci présente encore un intérêt du fait de son analogie avec la maison mitoyenne au n°18. En effet, son gabarit, les rythmes en façade et les proportions des baies sont en parfaite cohérence avec cette dernière. Il conviendra donc de préserver ces dispositions. Des sondages en façade pourraient permettre d'établir la nature et l'état de la brique sous l'enduit et de définir un protocole de restauration pour revenir à l'état d'origine si le maître d'ouvrage le souhaitait.</p> <p>De manière générale, concernant la reprise des eaux de pluies, il conviendra de rationaliser les descentes et d'éviter que celles-ci viennent couper une façade en deux impactant alors lourdement la façade et les éléments de modénature qui la composent comme c'est actuellement le cas aux 22 et 16 rue des Moulins Gémeaux.</p>
<p>Autres</p>	<p><i>Voir fiches PLU n°182, 235, 96 etc</i></p>

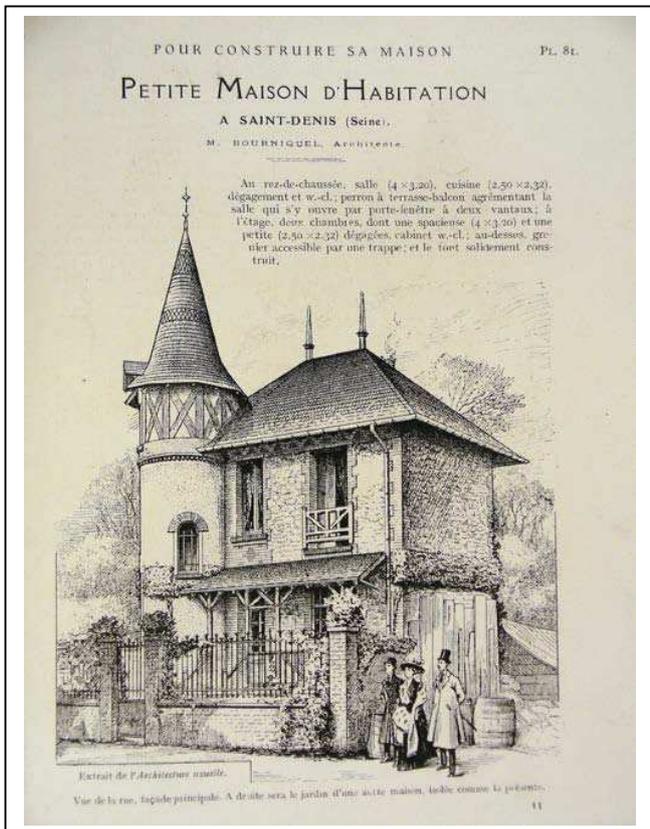


CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

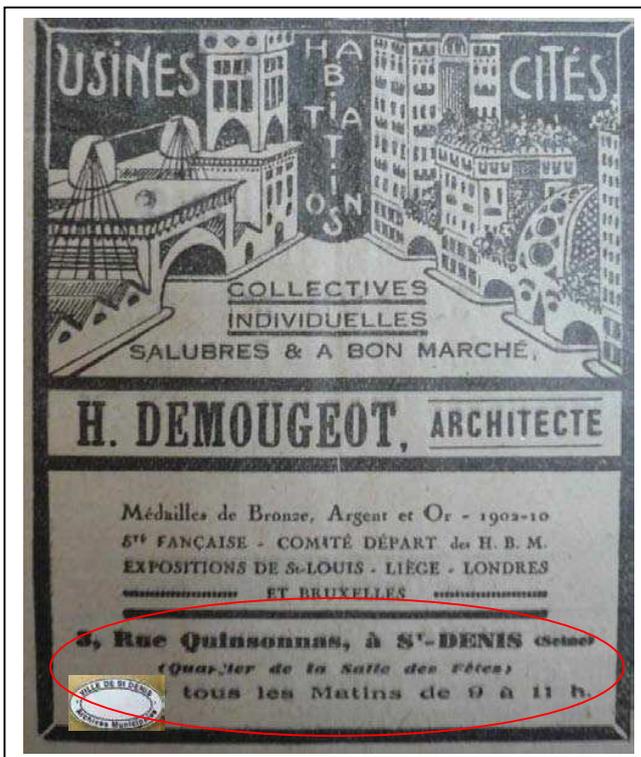
Nv.1 Nv.2 Nv.3

Sources et bibliographie

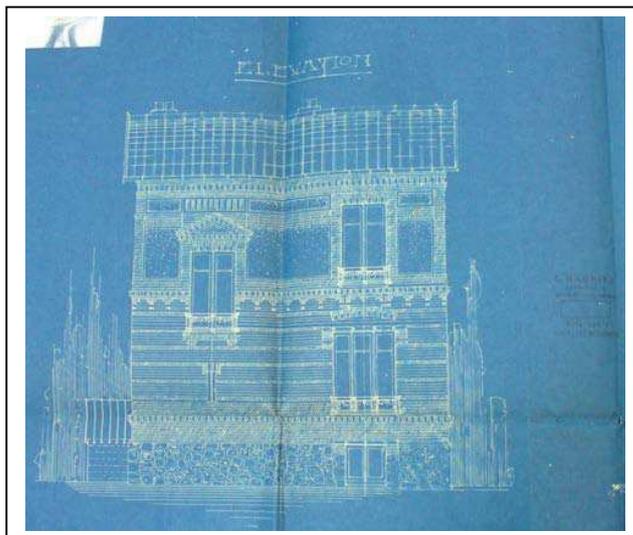
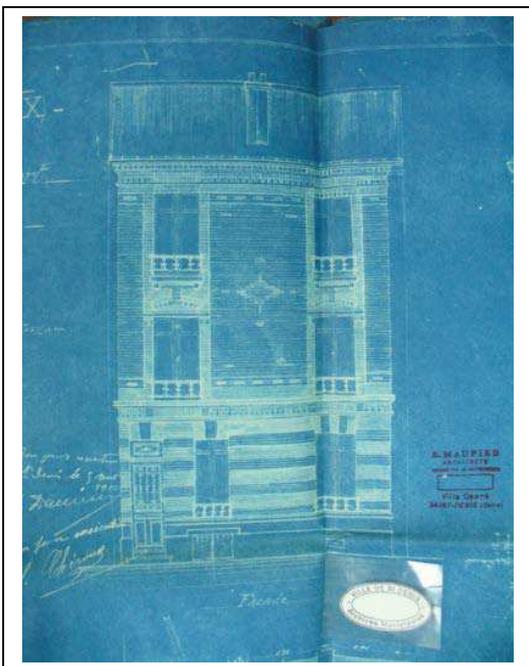
- AMSD, cote 2072
- AMSD, cote 2046
- AMSD, cote 20134
- AMSD, cote 20202
- AMSD, cote 10227
- AMSD, cote 219W80
- Bourniquel, *Pour construire sa maison*, Paris, Librairie Garnier frères, sd (vers 1914-1920)



1 rue Quinsonnas (avant sa surélévation en 1913), Bourniquel, *Pour construire sa maison*, Paris, Librairie Garnier frères, pl. 81



Publicité de l'architecte H. Demougéot
AMSD cote 219W80



Ci-contre et ci-dessus: 2 maisons construites par l'architecte E. Maupied. L'une au 4 rue de Quinsonnas en 1910 et l'autre au 22 rue des Moulins Gémeaux.
AMSD 20246

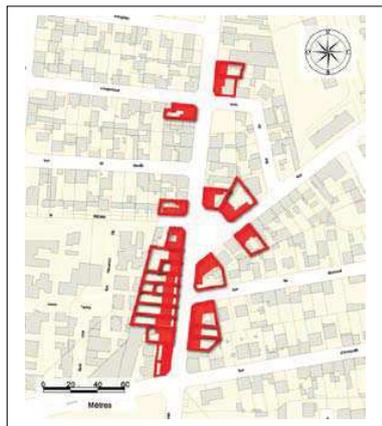
Fiche ensemble PLU n°152

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Espace public, immeubles de logements, maisons

Adresse : **36 à 48, 35 à 59, 64 et 73 rue Henri Barbusse 2, rue de la Métairie 1 et 6 rue Clovis Hugues**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) G / 84 ; R / 39 à 41, 33, 16 à 19, 37, 12 à 14 ; J / 108 à 111 ; J / 136, 149 et 166



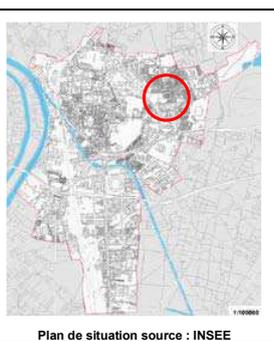
Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



ci-dessus : du 35 au 43 rue Henri Barbusse
 ci-dessous : 35, 37 et 39 rue Henri Barbusse
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Vers 1910 -1930
Destination initiale	Logement collectif et individuel privés
Destination actuelle	Logement collectif et individuel privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Cet ensemble de logements relativement bas est situé dans une zone de transition entre la périphérie nord-est du centre-ville délimitée par le cimetière communal et les quartiers nord-est de la ville, autour de la Mutualité. Cette zone est dominée par des lotissements pavillonnaires et des ensembles de logement social de grande hauteur en limites du territoire communal (cités Allende, Meruda, Saussaie, Courtille). Dans ce secteur au bâti très hétérogène, cet ensemble situé sur une voie historique de Saint-Denis offre au contraire une certaine cohérence en termes de gabarit, d'implantation, de matériaux et de style architectural.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	La plupart des bâtiments de cet ensemble est aligné sur la voie, exceptées les maisons des n°45 au 53, et possède à l'arrière de petites surfaces non bâties (des cours et parfois des jardinets). Les parcelles d'angle, au pan coupé caractéristique, sont plus densément loties que les parcelles dites « en lanière » perpendiculaires à la voie. Du n°45 au 53, sur les parcelles perpendiculaires à la voie et parallèles les unes aux autres et formant lanières, sont implantées des petites maisons, en retrait de la voie précédées d'un jardinet d'entrée et munies à l'arrière de jardins plantés.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Ces bâtiments tous visibles depuis l'espace public rythment harmonieusement le front bâti de la rue : les façades sont régulières (pleins et vides équilibrés) et les couleurs de brique apportent une harmonie au paysage urbain. Les trottoirs étroits et les gabarits relativement bas des bâtiments dont les portes d'entrée directement sur rue confèrent une relation immédiate à la rue. Aucun espace tampon n'étant possible entre espace privé et espace public, le seuil de la porte, les quelques marches, « forment » le lieu de transition.
Clôture : type et matériau	Seules les maisons en retrait, n°45 au 53, possèdent une clôture. Ces clôtures ont été modifiées mais ont conservées (sauf au n°53) leur rythme commun et régulier : quatre piles séparées par les tronçons de murs bahuts et petites portes à grilles d'entrée.
Modifications	N°45 au 53 : clôtures. Les briques apparentes en façade sont parfois peintes ou enduites.

Description et analyse architecturales, 35 à 41-43 rue Henri Barbusse

Nv.2	
Plans actuels	Rectangulaire. Le n°43, seule maison à pignon sur rue, de plan rectangulaire également, est implantée perpendiculairement à l'axe de la rue au contraire des autres maisons parallèles à la voie avec murs gouttereaux.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R+1 / 1 à 3 travées par façade. Le n°35 compte une travée en pan coupé à l'angle de la rue Henri Barbusse et de la rue Robert Desnos. Ce rythme de pan coupé à une travée se retrouve ensuite à chacun des croisements de ce tronçon de la rue Henri Barbusse étudié dans la fiche ensemble.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme aléatoire : la plupart des travées ne sont pas symétriques en termes d'implantation des ouvertures (les ouvertures en RDC sont en général désaxées).
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre non identifié. Matériaux visibles : brique ocre rouge dominante, éléments enduits au ciment : linteaux, appuis de baies et soubassement aux n°35-37 et 39 ; attiques au n°41-43.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Des devantures, au n°35, à l'angle des rues, puis, au n°37 (une petite devanture) sur la travée latérale gauche, enfin, au n°41-43, deux devantures occupent la quasi-totalité des RDC. La devanture du n°35 est idéalement située sous le niveau du bandeau du RDC ayant conservé son larmier. Certaines de ces devantures ont pu être créées ultérieurement.



41-43 rue Henri Barbusse
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

	Les autres ouvertures présentes en RDC sont des portes piétonnes simples souvent de belle qualité : celle du n°35 a conservé sa menuiserie en bois d'origine aux ajours vitrés et grille d'origine, au n°37 la menuiserie a été modifiée mais la grille conservée, au n°39 on retrouve le même type de porte d'origine qu'au n°35, enfin, au n°43 une porte piétonne simple à menuiserie pleine est d'origine. Au premier étage, sur chacune des façades, des baies rectangulaires aux volumes et implantations sont d'origine. Les huisseries ont souvent été remplacées par du PVC.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	La plupart des garde-corps et grilles des portes d'entrée sont conservés. Aux n°35, 37 et 39, ils sont caractéristiques des années 30 (paniers de fruits...) et apportent une harmonie stylistique à l'ensemble des façades. Au n°43 les garde-corps conservés au premier étage diffèrent légèrement du reste de l'ensemble par leur style plus proche de l'Art Nouveau avec motifs de pissenlits naturalistes et volutes caractéristiques.
Modénature	Les éléments de modénature sont quasiment absents de ces façades. On note simplement des appuis de baies saillants. Au n°35, un bandeau saillant à larmier marque le niveau du RDC.
Autres éléments de décor	Néant
Modifications	Huisseries de baies.
Toiture	
Type de couverture	N°35 au n°39, les lignes de faîtage et lignes d'égout sont continues. N°35, 37 et 39 : Toit à croupe sur le pan coupé commun. N°41 : toit terrasse terminé sur la voie par un curieux couronnement de façade au centre formant acrotère décoratif affirmant la symétrie avec une cheminée centrée. N°43 : toit à deux pans avec pignon sur rue, contrairement aux autres ayant leurs murs gouttereaux sur rue, à débords de toit en bois apparents.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Il est possible que les couronnements des façades aux n°41-43 portaient à l'origine une enseigne.
Percements	Néant
Modifications	Aucune de notoire



ci-dessus : 45 à 53 rue Henri Barbusse
ci-dessous : les maisons 51 et 53 sont les mieux conservés du petit ensemble de maisons en retrait de la voie.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Description et analyse architecturales, 45 à 53 rue Henri Barbusse	
<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px 5px; font-weight: bold;">Nv.3</div>  </div>	
Plans actuels	Carré
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	R / 3 travées : composition symétrique sur chacune des façades avec une porte d'entrée simple piétonne sur travée centrale.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre indéterminé. Matériau visible : enduit ciment récent. Ces enduits ont recouvert la brique en modénature comme le laissent supposer certains encadrements de baies en brique toujours visibles (n°51 et 53).
Modifications	Façades lourdement ravalées ayant de ce fait perdues leur apparence d'origine.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Une porte d'entrée piétonne simple flanquée de part et d'autre d'une baie rectangulaire. Les huisseries sont toutes récentes.
Occultation type et matériau	N°45 à 49 : occultations récentes. N°51 et 53 : néant
Métallerie et ferronnerie	Tous les garde-corps ont été remplacés à l'exception de ceux des deux baies du N°53. Les linteaux métalliques du n°51 sont d'origine.
Modénature	N°45 à 49 : néant N°51 et 53 : chaînes d'angle en brique et encadrements des ouvertures chaînées en brique.
Autres éléments de décor	N°51 et 53 : les éléments de modénature sont peints en couleur rehaussant le fond en enduit de la façade.
Modifications	Le second œuvre des façades est très lourdement modifié. Celles des N°51 et 53 sont les mieux conservées.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	N°47 : trois lucarnes capucines sur jardin. La plupart des toits est percée de châssis type velux.
Modifications	Percements en toiture.



40 à 38 rue Henri Barbusse
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



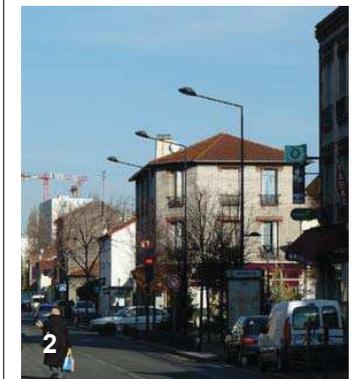
38 bis et 38 rue Henri Barbusse. Au second plan, la façade du N°38 a été modifiée.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales, 38 à 40 rue Henri Barbusse



Nv.2

Plans actuels	En L pour le bâtiment en angle de rues au n°40 ; carré pour les n°38 et 38 bis
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 / de 3 travées à 4 travées sur un même front de rue N°40 : les 9 travées sont symétriques, 1 centrale en pan coupé au croisement de la rue Bonneuil, encadrée de 4 travées sur chacune des voies.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre : indéterminé Matériau visible : brique ocre rouge, au N°38 : enduit ou peinture de couleur blanche sur les briques d'origine, que l'on aperçoit dans la frise de corniche, positionnées en quinconce.
Modifications	N°38 : enduit de façade.
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°38 et 38 bis : rythme symétrique des deux façades, RDC occupé d'une devanture et d'une porte d'entrée piétonne simple légèrement désaxée et sur la travée latérale gauche. Au second niveau, trois baies rectangulaires régulières. N°40 : la façade côté rue Henri Barbusse est composée en RDC d'une porte d'entrée piétonne centrale (huisserie récente) flanquée de deux devantures de commerces. La devanture à gauche de la porte d'entrée se poursuit sur le pan coupé et sur deux travées en retour rue de Bonneuil. Cette devanture probablement d'origine a l'intérêt d'être située sous le niveau de bandeau et d'être percée d'ouvertures régulières proportionnées à la façade et encadrées d'une boiserie de style ancien. Toujours au RDC, rue de Bonneuil, la dernière travée est occupée par une porte cochère au seuil de porte pavé. Au niveau supérieur, les baies rectangulaires sont régulières ; au centre de la façade rue de Bonneuil deux petites baies étroites jumelles.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Les garde-corps sont homogènes sur chacune des façades. De style années 30 très épuré au n°40. Remplacés par des tubulaires récents au n°38.
Modénature	La modénature est limitée. N°38 et 38 bis : les appuis de baies sont saillants, des fines corniches soulignées de frises de briques saillantes, au N°38 encadrements de baies à crossettes. Les bandeaux à RDC ont disparu du fait de la modification des ouvertures de devantures. N°40 : bandeau plat saillant enduit à RDC filant sur toute la façade. Linteaux des baies enduits saillants et chambranles à crossettes dans la continuité.
Autres éléments de décor	Néant
Modifications	N°38 et 38 bis : gabarits des devantures N°38 : métallerie
Toiture	
Type de couverture	Toits à longs pans avec gouttereaux parallèles à la rue et à croupe en angle de rues. A chaque parcelle, un bâtiment qui se lit en élément séparé : la ligne de faîtage et la ligne d'égout ne sont pas continues.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Quelques châssis de toit éparses.
Modifications	Aucune de notoire



Description et analyse architecturales,
44, 48, 55, 57, 59 rue Henri Barbusse, 2 rue de la Métairie,
1 et 6 rue Clovis Hugues, espace public



Nv.2	
Plans actuels	Carré, rectangulaire ou en L pour les bâtiments d'angle
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	De R à R + 3. Le seul bâtiment à R+3 se situe 6, rue Clovis Hugues . De 2 à 4 travées par bâtiment sur un même front de rue : les façades les plus développées sont celles des bâtiments à pan coupé situés au croisement des rues (44, 48 et 59 rue Henri Barbusse ; 1 rue Clovis Hugues). Ces bâtiments encadrent la petite place centrale.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre : indéterminé. Matériaux visibles : brique argile ocre rouge et brique silico-calcaire beige.
<i>Modifications</i>	
Ouvertures (portes, fenêtres)	Aucune de notoire Dominante de devantures en RDC, côté pair de la rue et sur la place. Portes piétonnes simples en RDC. La porte d'entrée piétonne du n°44 se distingue par sa forme en arc segmentaire à clé moulurée. Baies rectangulaires régulières sur l'ensemble des travées et niveaux. La plupart des huisseries des baies ayant été changées pour du PVC. Tout comme les huisseries des portes souvent remplacées.
Occultation type et matériau	Dominante de volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Les linteaux des baies sont souvent métalliques, à fleurettes caractéristiques. Les garde-corps d'origine sont conservés pour la plupart, l'un manque par exemple sur la travée latérale droite de la maison n°57. En fonte industrielle fin du XIXe siècle ou de style années 30 avec motifs de paniers de fleurs 2 rue de la Métairie .
Modénature	On retrouve le même type de modénature que sur le reste des bâtiments de cet ensemble remarquable : appuis de baies saillants, corniche fine et parfois soulignée d'une frise de briques, bandeau à RDC souvent modifié par l'implantation des devantures du RDC.
Autres éléments de décor	44, 55, 57 et 59 rue Henri Barbusse : chaînes en brique en encadrement des baies ou en angles de façades. Les travées et encadrement de baies sont plus spécialement ornés sur les deux immeubles : 6 rue Clovis Hugues et 44 rue Henri Barbusse .
<i>Modifications</i>	
Toiture	
Type de couverture	Toits à croupe sur les bâtiments d'angle suivants : n°44, 48 rue Henri Barbusse, 2 rue de la Métairie . Le reste des bâtiments possède des toits à longs pans.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques ; les cheminées sont implantées régulièrement et structurent le paysage urbain (voir vues ci-dessous).
Percements	Quelques rares châssis de toit.
<i>Modifications</i>	
Aucune de notoire	



- 1- 44 rue Henri Barbusse
 - 2- 48 rue Henri Barbusse
 - 3 - l'espace public aménagé en petite place
 - 4 - 55, 57, 59 rue Henri Barbusse
 - 5 - 59 rue Henri Barbusse, 2 rue de la Métairie
 - 6 - 2 rue de la Métairie
 - 7 - 1 rue Clovis Hugues
 - 8 - 57 rue Henri Barbusse
 - 9 - espace public vers le nord
 - 10 - 6 rue Clovis Hugues
- Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





1- 73 rue Henri Barbusse angle de la rue d'Argenteuil
 2- 62 et 64 rue Henri Barbusse
 3- mur pignon nord en mâchefer au 64 rue H.Barbusse
 4 – 62 et 64 rue Henri Barbusse : décroissance des hauteurs
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales,

62, 64 et 73 rue Henri Barbusse



Nv.2

Plans actuels	Carré à pan coupé en angle de rues (n°62 et 73). Rectangulaire (n°64). N°62 et 73 regroupent deux bâtiments sur une même parcelle (deux maisons).
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	De R à R + 2 : les deux bâtiments d'angle en vis-à-vis ont la même élévation. de 2 à 3 travées par façade
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre indéterminé. Les murs pignons aux n°62 et 64 sont visibles depuis l'espace public et présentent un appareillage régulier en mâchefer. Matériau visible en façades principales : brique ocre rouge dominante, parfois rehaussée de briques couleur beige (n°62, 64 et 73 côté rue d'Argenteuil). N°62, maison d'angle : façade enduite au ciment, briques visibles en frise de corniche posées en quinconce. N°62, maison nord de la parcelle : RDC partiellement enduit à droite de la devanture.
Modifications	Parements au N°62.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Devanture de commerce au N°62 maison nord de la parcelle. Porte charretière d'origine occupant une travée latérale de la maison d'angle au N°73 et de l'immeuble au N°64. Les autres ouvertures sont des baies rectangulaires ou des portes piétonnes simples. La plupart des huisseries a été changée.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Les garde-corps sont bien conservés. Certains sont de style années 30 (maison d'angle au n°73).
Modénature	On retrouve le même type de modénature que sur l'ensemble des bâtiments remarquables : appuis de baies saillants, corniche fine et parfois soulignée d'une frise de briques, bandeau à RDC modifié par l'implantation de la devanture au n°62.
Autres éléments de décor	Jeu de bichromie de briques formant des motifs géométriques sur certaines façades.
Modifications	
Toiture	
Type de couverture	Toits à longs pans et à croupe (pour les bâtiments en angle de rues).
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Quelques châssis de toit
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection

Intérêt historique	Le chemin de Saint-Denis à Stains, actuelle rue Henri Barbusse, est une des plus anciennes voies du territoire traversée par plusieurs cours d'eau parmi lesquels le Rouillon ou la Vieille Mer. Elle joue un rôle structurant de part et d'autre à laquelle plusieurs lotissements se sont rattachés au XXe siècle. Cet ensemble cohérent d'architecture en brique du début du XXe siècle témoigne du lotissement progressif du secteur de la Mutualité à partir de cette période. La rue Henri Barbusse a toujours été le cœur commerçant du quartier et la principale voie de communication.
Intérêt urbain et paysager	Ces façades similaires offrent une harmonie au paysage du sud de la rue Henri Barbusse. La bonne conservation des éléments de second œuvre, excepté entre les N°45 et 53, participe également de la qualité urbaine de l'ensemble. L'implantation, les gabarits des bâtiments, l'étroitesse des parcelles, sont un « résumé » des caractéristiques de l'urbanisme pavillonnaire de la Mutualité.
Intérêt architectural	/

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE MODIFICATIONS POSSIBLES	
Recommandations générales	<p>Cf. fiches</p> <p>GENERALITES</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.8 La restauration durable <p>2. LES QUARTIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.2 Les lotissements du nord-est <p>3. LES TYPOLOGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ul style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue 3.1.2. Les clôtures 3.2. Le logement collectif <ul style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.3. Les murs pignons 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	<p>Le principe d'alignement sur rue doit être retenu dans le secteur à l'exception des maisons situées entre le 45 et le 53 rue Henri Barbusse, en retrait avec petites cours à l'avant qui offrent ainsi une respiration dans cette rue, par ailleurs, très contrainte.</p> <p>Concernant les maisons entre le n°45 et le n°53, les extensions à l'avant sont interdites car elles modifieraient l'alignement du retrait qui se lit aujourd'hui comme une séquence homogène.</p> <p>Dans le cas d'une nouvelle construction, rue Henri Barbusse, les bâtiments projetés sur rue devront être contigus aux limites séparatives permettant ainsi de préserver la continuité du front bâti. Les façades ne devront pas excéder 4 travées afin de conserver le rythme parcellaire actuel et la hauteur maximum autorisée sera équivalent à R+3 afin de ne pas créer de chandelle hors gabarit.</p> <p>Si une construction neuve jouxte un bâtiment identifié, celle-ci ne devra pas excéder d'un niveau le bâtiment existant. Cette configuration permettra de conserver l'identité d'une partie du paysage urbain de cette rue en jouant avec des décroissances de hauteur sur le front bâti. L'épannelage de la rue est séquencé, parfois très homogène avec une ligne de faitage continue sur plusieurs bâtiments et parfois en escalier marquant de fortes ruptures entre chaque bâtiment. Les séquences devront être préservées. Si un bâtiment neuf est construit dans une séquence urbaine présentant des immeubles au faitage à hauteur continue, il conviendra alors de s'aligner sur la hauteur des bâtiments mitoyens.</p> <p>Concernant les façades existantes, il est recommandé de conserver et de restaurer l'ensemble des dispositions d'origine. Sur des bâtiments particulièrement bas (à R+1 ou à R+2), une attention particulière devra être portée aux devantures. En effet, celles-ci sont très impactantes car elles masquent parfois la moitié de la façade. Il est donc primordial de travailler les proportions de la devanture à l'échelle de la façade entière, et de s'appuyer sur les rythmes et proportions de celle-ci.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

Nv.3

1/2500^e



Sources et bibliographie
AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 142

Fiche PLU n° 153
Dénomination : Maison
Adresse : 65 avenue Romain Rolland
93200 SAINT-DENIS
 Cadastre (2014) P / 176



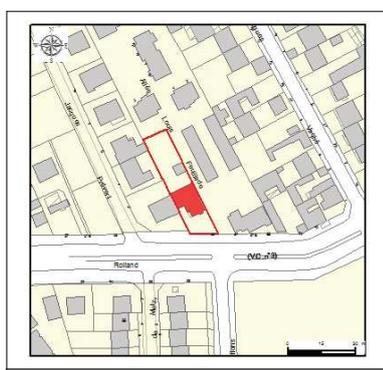
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Entre 1925 et 1935
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façade sur l'avenue Romain-Rolland
 Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Parcelle peu large qui donne sur l'avenue Romain-Rolland. Elle est mitoyenne avec une entreprise et située à proximité du Champ-de-course. Elle fait face à un ensemble de maisons individuelles (impasse de Metz).
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison à pignon sur rue implantée perpendiculairement à la rue et en retrait. Elle possède un petit jardin à l'avant.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Façade pignon qui fait face à l'avenue mais qui est en partie dissimulée par la végétation (arbres et plantes grimpantes sur la façade). Composée d'un corps en retrait abritant la porte d'entrée, seuls sont visibles depuis la rue le porche et l'escalier qui permettent d'y accéder. La largeur de la maison correspond à celle de la parcelle, le jardin est invisible depuis la rue. Le trottoir donnant accès au portail est, contrairement au reste de l'avenue, composé de pavés.
Clôture : type et matériau	Mur de soubassement en parpaing (?) surmonté d'une grille et complété par un portail.
Modifications	Une extension semble avoir été réalisée à l'arrière de la maison.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 3 travées
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade sud (avenue Romain-Rolland)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériau visible : soubassement en parpaing (?) ; élévation en meulière et enduit ciment
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte en retrait (matériau invisible depuis la rue) 2 baies à RDC dont un bow-window ; 1 porte-fenêtre et une petite baie sur le pignon. Elles sont toutes dotées de huisserie bois et de croisées à petits carreaux dans leur partie supérieure.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	/
Modénature	Linteau en ciment et appui formant jardinière en ciment. Encadrement partiel pour les baies sur le pignon. Plate-bande au dessus du soubassement rappelant les appuis et les linteaux. L'ensemble de ces éléments sont de couleur claire et se détachent sur la façade très sombre en partie basse à l'exception du bow-window.
Autres éléments de décor	Imitation des pans de bois au niveau des combles. Bow-window du RDC formant également balcon au 1er étage.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Lucarne rampante sur la façade ouest
Modifications	Aucune de notoire



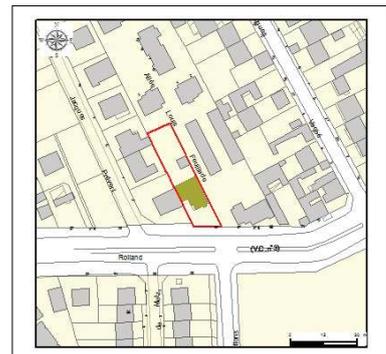
Vue aérienne du quartier – CG 93 Aérodata 2013_BR 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	Maison qui fut implantée sur une parcelle au sein d'un plus vaste terrain qui échappa au lotissement créé en 1923 par le père de Paul Eluard, Clément Grindel. A l'exception de cette maison, la plus grande partie du terrain ne fut pour l'essentiel bâtie qu'à partir de 1975 ce qui explique la présence de l'impasse Jacques Prévert en cœur d'îlot.
Intérêt urbain et paysager	Seule maison ayant pignon sur rue sur l'avenue qui fut construite entre les deux guerres.
Intérêt architectural	Jolie maison qui témoigne de la mode pour l'architecture régionaliste adaptée aux années 1930 très en vogue durant l'entre-deux-guerres (toit dissymétrique et à forte pente, faux colombages, appui formant jardinière). A ce titre, le maître d'œuvre n'a pas hésité à jouer des contrastes entre les matériaux et les formes (parpaing/meulière/ciment, rond/lignes droites) ou à varier les dispositifs (encadrement des baies du pignon sur les deux tiers de leur hauteur, porche cintré, bow-window).
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.7 Les toitures et couvertures 1.8 La restauration durable 2. LES QUARTIERS 2.2 Les lotissements du nord-est 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois • la maison en milieu de parcelle 3.1.3. Les clôtures
Recommandations spécifiques	La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les surélévations sont interdites car le toit dissymétrique, la lucarne rampante et le traitement du pignon sont caractéristiques de l'architecture de la maison. Les extensions à l'arrière des maisons et non visibles de la rue sont envisageables, une extension sur la largeur de la parcelle étant déjà visible sur la photographie aérienne. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) ainsi qu'aux différents matériaux qui composent la façade.
Autres	/

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2

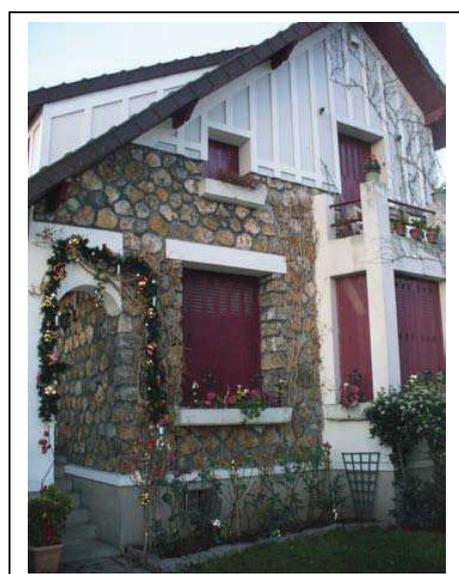
1/2500°



Autres vues



Façade sur l'avenue Romain-Rolland : vue générale et détail
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Fiche ensemble PLU n°154

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Maisons

Adresse : 37 et 39 rue de Montmorency

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) F / 8 et 9



Plan de situation source : INSEE

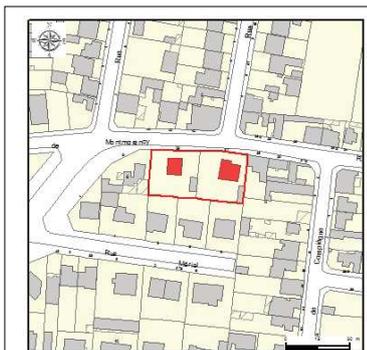
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Entre 1939 et 1960
Destination initiale	Logements individuels privés
Destination actuelle	Logements individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	N° 39 : M. Lelièvre (?) N°37 : M. Bonnemain (?)
Propriétaire actuel	Indéterminé



Façades sur rue des n°39 (1^{er} plan) et 37 (2nd plan)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Parcelles situées sur la rue de Montmorency et dont l'une se trouve dans l'axe de la rue Louis Larivière. De surface relativement importante (environ 17m de linéaire en façade), elles s'inscrivent dans le tissu pavillonnaire environnant qui s'est constitué à partir de la veille de la première guerre mondiale. Secteur aéré et arboré caractéristique du milieu pavillonnaire.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Parcelles de forme carrée organisées de façon similaire. Isolées sur leur parcelle, les maisons disposent d'un important jardin. A l'arrière de celles-ci, en limite séparative, fut édifié sur chacune des parcelles un abri de jardin (?).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	N°39 et 37 : maisons partiellement visibles depuis la rue en raison de leur haies vives qui dissimulent le soubassement des maisons et une partie de leur RDC. Depuis la rue Larivière, la maison n°37 constitue un élément structurant car son portail est implanté dans l'axe de cette dernière.
Clôture : type et matériau	N°37 : clôture composée d'un soubassement imitant la pierre surmonté d'un mur ajouré en ciment (motifs géométriques) et doublé sur une partie par une haie vive. 2 portails pleins en métal complètent l'ensemble, l'un dans l'axe du garage, l'autre sur la partie latérale gauche de la parcelle. 2 piles surmontées d'un couronnement encadrent le portail du garage et 11 piles (motif de fleur dans la partie supérieure) scandent la clôture. N°39 : clôture composée d'un soubassement imitant la pierre surmonté d'un mur ajouré en ciment (motifs courbes) et doublé sur une partie par une haie vive. Porte piétonne dans l'axe de celle de la maison sur le même modèle que celui de la clôture mais réalisée en bois ou métal. Portail en métal (plein dans sa partie basse) sur la partie latérale de la parcelle.
Modifications	N°37 : les deux portails en métal ne sont pas d'origine. N°39 : le portail n'est peut-être pas d'origine.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	En L avec porche et emmarchement (n°37), carré avec emmarchement (n°39)
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + RDC + C / 3 travées (n°37) et 2 travées (n°39)
Extensions / Modifications	Petite extension à l'arrière de la maison n°37.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	N°37 : indéterminé N°39 : indéterminé
Parement / remplissage	N°37 : Soubassement : imitation pierre de taille ? ; élévation enduit ciment ? N°39 : Enduit ciment ?
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	N°37 : Sous-sol : garage avec porte en bois et vitre RDC : Porte d'entrée en bois et vitre dissimulée par le porche en arc en plein cintre ; 2 fenêtres à huisserie bois, chacune comporte 4 ouvrants avec petits bois en partie haute. N°39 : Sous-sol (pas visible depuis l'espace public) RDC : porte d'entrée en bois surmontée d'une imposte en arc en plein cintre vitrée, 1 panneau de pavés de verre (à gauche de la porte d'entrée), 1 fenêtre sur le pignon à huisserie bois comportant 4 ouvrants avec petits bois N°37 et 39 : Volets métalliques pliants
Occultation type et matériau	
Méletterie et ferronnerie	N°37 : garde corps tubulaire, rampe d'escalier N°39 : rampe d'escalier
Modénature	N°37 : linteau en ciment au-dessus de la porte du garage N°39 : bandeau intermédiaire plat et saillant entre le RDC et les combles, encadrements et appuis de baies saillants.
Autres éléments de décor	N°37 : appui formant jardinière au niveau du porche N°39 : bandeau plat et saillant épousant la forme des parties hautes des



Vue aérienne du quartier – CG 93
© Aérodata 2013 HR 1/5000

	ouvertures à RDC.
Modifications	N°39 : panneau de pavés de verre n'est probablement pas d'origine.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques, 2 cheminées (n°39), 1 cheminée (n°37), abouts de pannes apparents
Percements	Lucarne en chien assis et 2 châssis de toit sur la toiture de la façade latérale droite (n°37)
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

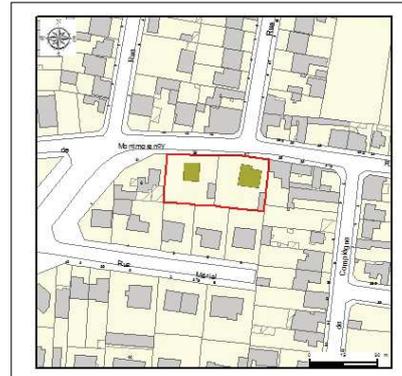
Intérêt historique	Si les parcelles sont créées dans les années 1910 dans le cadre du lotissement de Stains par le géomètre Godet, elles restaient cependant en très grande partie inconstructibles en raison de leur situation dans la zone militaire. Cette situation explique la construction tardive de ces maisons par rapport à la date de création de leur parcelle, laquelle ne fut autorisée qu'après le déclassement des ouvrages militaires de la deuxième ligne.
Intérêt urbain et paysager	Ensemble intéressant par leur similitude d'implantation et par la présence de la maison n°37 dans l'axe de la rue Louis Larivière. Les clôtures en ciment armé, bien qu'un peu modifiées en raison de l'installation de portails, contribuent à faire de ces deux maisons un ensemble et présentent des qualités décoratives évidentes. Leurs motifs rectilignes pour l'une, et courbes pour l'autre, sont en résonance avec la forme des portes de chacune des maisons (particulièrement visible pour la porte piétonne de la maison n°39).
Intérêt architectural	Ces deux maisons dont la construction est contemporaine constituent un ensemble intéressant par la composition de leur façade. Bien que dotées de peu d'éléments décoratifs, le rapport entre les formes des ouvertures (n° 39 fenêtres horizontales / porte surmontée d'un arc en plein cintre ; n°37 porte et fenêtres avec une dominante verticale et usage de petits bois), ou encore les pleins et les vides (n°37 porche / façade) sont révélateurs d'un travail soigné de leur maître d'œuvre (voir notamment les portes d'entrée) et d'une recherche entre la cohérence urbaine et architecturale.

Recommandations : NIVEAU 2- BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations générales	<p>Cf. Fiches :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.5 Les façades enduites 1.6 Les façades en béton 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales <ul style="list-style-type: none"> • la maison en milieu de parcelle 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	<p>Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'une maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera donc portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine (menuiserie et ferronnerie). Il conviendrait ainsi de conserver les fenêtres d'origine. Cependant, au cas où celles-ci devraient être remplacées, on conservera les proportions entre clair de vitrage et menuiserie ainsi que le profil des menuiseries qui donne un caractère particulier à ces maisons.</p> <p>Comme il a été souligné précédemment (voir intérêts urbain, paysager et architectural), l'intérêt de cet ensemble réside aussi dans les clôtures cohérentes avec l'architecture des maisons. Aussi, les clôtures seront conservées et restaurées dans leurs dispositions d'origine. Il conviendrait, par ailleurs, dans le cadre d'un projet sur la clôture du n°37, de restituer un portail en relation avec l'ensemble (voir le n°39 de la rue qui a conservé son portail d'origine au dessin en correspondance avec celui du mur).</p> <p>Les surélévations sont interdites car elles perturberaient la lecture des maisons. Les extensions implantées à l'arrière des maisons sont autorisées si elles ne dépassent pas les lignes d'égout et de faîtage. On privilégiera un rampant de toit légèrement plus bas que l'existant afin de permettre la lisibilité de la maison d'origine.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

NIV 2
1/2500°



Autres vues



Maison n°37 depuis la rue Louis Larivière
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



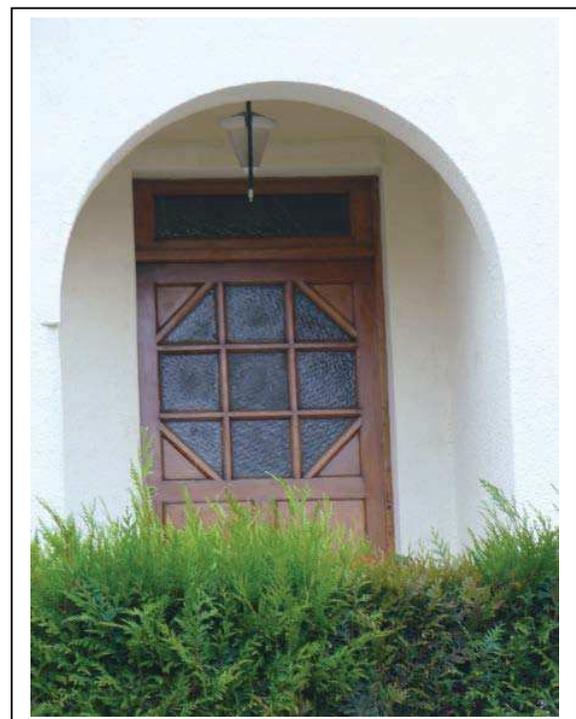
37 rue de Montmorency
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



En haut et en bas : Clôtures en ciment armé (motifs géométriques n°39 et courbes n°37).
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



39 rue de Montmorency
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la porte d'entrée du 37 rue de Montmorency
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche ensemble PLU n°155

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Immeubles de logements et maison

Adresse : **2, 3, 5, 9, 11 et 13 bis rue Langlier Renaud**

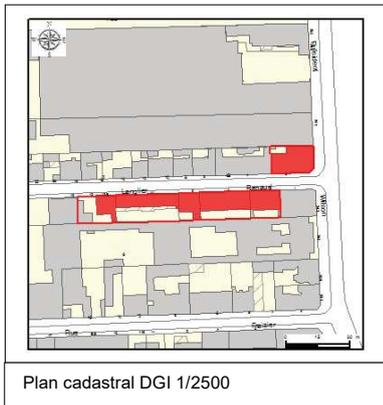
93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) CE / 21 ; 23 à 25 ; 64 et 75



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'ensemble	Dernier quart du XIX ^e siècle : N° 2, 9, 11, 13 bis 1 ^{er} quart du XX ^e siècle : N°3 et 5
Destination initiale	Logements collectifs et individuels privés
Destination actuelle	Logements collectifs et individuels privés
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Plan cadastral DGI 1/2500

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	A proximité de la voie de chemin de fer et de l'autoroute A1, la rue Langlier Renaud et la rue Fraizier, qui lui est parallèle, desservent des îlots divisés en petits parcellaires où dominent habitats collectifs et individuels relativement anciens. Ils forment à ce titre des îlots « préservés » au sein d'un tissu urbain étalé. L'ensemble des bâtiments remarquables rue Langlier Renaud donne sur cette rue à l'arrière desquels fut construit le groupe scolaire Le Lendit (<i>fiche PLU n°232</i>). Au nord de l'ensemble, à l'arrière des parcelles du front bâti pair de la rue, la longue parcelle traversante des anciens établissements Cazeneuve (<i>fiche PLU n°203</i>).
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	L'ensemble des parcelles est implanté parallèlement à la rue. Les immeubles identifiés comme remarquables sont implantés à l'alignement de la voie et sont constitutifs d'un front bâti. La maison au N°13 bis clôt le front bâti du côté impair de la voie et est implantée en angle de parcelle, complétée par une cour. Cette cour, agrémentée d'arbres, est sans doute partiellement ou totalement pavée, comme le laisse supposer le pas de porte pavé.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	L'ensemble des bâtiments remarquables est visible depuis l'espace public ainsi que le pas de porte pavé situé devant le portail de la maison n°13.
Clôture : type et matériau	N° 13 bis : portail métallique plein (récent) complété par un mur plein
Modifications	Aucune de notoire. Les plans parcellaires sont concomitants de la construction des immeubles. Seule la parcelle correspondant au n°13 bis actuel semble avoir été divisée puisque une maison a été construite, dans l'angle sud-ouest de la parcelle non visible depuis l'espace public, et porte aujourd'hui le n°13.



Vue aérienne du quartier - CG 93
© Aérodata 2013 HR 1/5000

Description et analyse architecturales 2 rue Langlier Renaud niv 2

Plans actuels	En L
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS ? + R + 4 / 10 travées : 3 sur l'avenue, une en pan coupé, puis, 6 travées sur la rue Langlier Renaud
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre indéterminé. Matériau visible : enduit rehaussé de refends sur une grande partie de la façade.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au RDC, des devantures de commerces occupent tout le pied d'immeuble sur l'avenue (3 travées), le pan coupé et un peu plus d'une travée sur la rue Langlier Renaud. Toujours à RDC, une porte d'entrée piétonne à l'encadrement de belle qualité est suivie de quatre baies régulières rue Langlier Renaud. Le reste des niveaux est occupé de baies rectangulaires régulières.
Occultation type et matériau	Persiennes en bois d'origine ou volets roulants PVC installés ponctuellement sur la façade.
Métallerie et ferronnerie	Les garde-corps d'origine sont conservés pour la plupart. Sur le pan coupé à R+2, la pose d'un second garde-corps récent au-dessus du premier d'origine nuit à l'harmonie de l'ensemble.
Modénature	Bandeaux à larmier à chacun des niveaux (fort rythme horizontal), certains étant agrémentés de moulures. Corniche moulurée à larmier. Le principal intérêt de cette façade réside dans le travail soigné et varié des encadrements de baies : bandeaux de part et d'autre de chaque baie à l'origine à refends, linteaux surmontés de frontons triangulaires à larmier à R+2, ou linteaux marqués d'une grosse clé centrale à R+3.
Autres éléments de décor	Le RDC, le second niveau, les angles, limites de façades sur toute la hauteur et les encadrements de certaines baies sont soulignés de refends.
Modifications	L'implantation des devantures de commerce est d'origine. Cependant leur gabarit ayant évolué elles sont venues interrompre le bandeau à RDC. Disparition de nombreux refends en encadrement des baies.
Toiture	



Une partie du 2 rue Langlier Renaud, travées sur la rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques ; souches de cheminées implantées régulièrement
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales 3 rue Langlier Renaud NIV.2	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R+4 / 5 travées symétriques : une travée centrale comprenant la porte d'entrée forme un axe de symétrie.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre indéterminé. Matériau visible : enduit à refends en RDC, sur l'élévation une alternance de brique ocre rouge (en fond) et des éléments de modénatures ou de bossages (à R+1) enduit en harmonie avec le RDC.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte d'entrée centrale double en bois d'origine, puis, sur l'ensemble des travées et niveaux des baies rectangulaires régulières à huisseries PVC.
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps d'origine sur l'ensemble des baies
Modénature	Bandeaux moulurés à larmier à RDC, R+1 et R+3 ; corniche moulurée à larmier ; travées et angles de R+2 à R+4 soulignés de chaînes enduites. Les linteaux à R+2 sont surmontés de frontons droits à larmier posés sur deux petites consoles. Les linteaux à R+1 et R+3 sont marqués au centre d'une haute clé saillante.
Autres éléments de décor	Refends en RDC et bossages à R+1. Jeu harmonieux de bichromie entre le blanc de l'enduit et l'ocre de l'argile.
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc. Souches de cheminées implantées régulièrement.
Percements	Un châssis de toit côté cour.
Modifications	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales 5 rue Langlier Renaud NIV.2	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 4 / 9 travées symétriques : une travée centrale comprenant la porte d'entrée servant d'axe à la composition.
Extensions / Modifications	
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Gros œuvre indéterminé, cependant de la brique est visible sous l'enduit dégradé du rez-de-chaussée. Matériau visible sur l'élévation : enduit au plâtre.
Modifications	Forts dégâts en façade : infiltrations notamment ayant endommagé les matériaux de gros œuvre et parement.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte d'entrée piétonne double, baies rectangulaires régulières sur l'ensemble des travées et niveaux. Huisseries de plusieurs types (bois, PVC...).
Occultation type et matériau	Les persiennes en bois d'origine subsistent sur la plupart des baies.
Méletterie et ferronnerie	Garde-corps d'origine, à main courante en bois, conservés sur la plupart des baies.
Modénature	Modénature soignée en harmonie avec celles des autres façades de l'ensemble : des bandeaux moulurés à larmier à chaque niveau, une corniche identique, des appuis de baies saillants à larmier au RDC (très dégradés).
Autres éléments de décor	Néant
Modifications	Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire



9 rue Langlier Renaud
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Description et analyse architecturales 9 rue Langlier Renaud Nv.3	
Plans actuels	Carré
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 3 / 4 travées
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre indéterminé. Matériau visible : enduit ou peinture rosé
<i>Modifications</i>	Cette façade semble avoir été reprise récemment. La couleur rose qui visait sans doute à « égayer » la façade est en discordance avec les tons beige ou ocre rouge des façades de l'ensemble du front bâti.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte d'entrée simple d'origine (bois et verre, imposte vitrée), baies rectangulaires régulières sur l'ensemble des niveaux et des travées. Les huisseries sont en PVC.
Occultation type et matériau	Persiennes en bois peintes en vert
Méallerie et ferronnerie	Grille décorative de porte. Garde-corps sur l'ensemble des baies en fonte industrielle et à main courante, d'origine ou restituant un style proche de l'origine.
Modénature	Bandeau mouluré à larmier à chaque niveau ; corniche moulurée à larmier. Ces éléments de modénature, dont les implantations sont d'origine, ont été restitués lors du ravalement de la façade (les profils des bandeaux ne sont pas d'origine).
Autres éléments de décor	
<i>Modifications</i>	Façade ravalée, dispositions d'origine en majorité préservées.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Châssis de toit
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales 11 rue Langlier Renaud Nv.3	
Plans actuels	Rectangulaire
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R+2 / 7 travées : larges travées qui accentuent la longueur de cette façade.
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Gros œuvre indéterminé. Matériau visible : enduit ciment.
<i>Modifications</i>	Ravalement dans une teinte rose peu harmonieuse.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Porte d'entrée piétonne, baies rectangulaires régulières sur l'ensemble des travées et niveaux.
Occultation type et matériau	Persiennes sur une partie des baies du RDC.
Méallerie et ferronnerie	Garde-corps homogènes sur l'ensemble des baies
Modénature	Principe de bandeaux moulurés à larmier à chaque niveau comme sur la plupart des façades de l'ensemble remarquable. Corniche moulurée à larmier. Encadrements de baies et appuis de baies plats saillants.
Autres éléments de décor	/
<i>Modifications</i>	Façade ravalée, dispositions d'origine en majorité préservée.
Toiture	
Type de couverture	Toit à longs pans
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	/
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire
Description et analyse architecturale 13 bis rue Langlier Renaud NIV 2	
Plan actuel	Carré
Parties constituantes	/
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 / 3 travées



13 bis, rue Langlier Renaud
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade sur rue	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Matériaux visibles : soubassement en meulière, élévation à enduit tyrolien ou peinture (?) motif de refends
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	3 fenêtres à RDC et 3 fenêtres à R + 1 (huisseries invisibles car volets fermés)
Occultation type et matériau	Volets roulants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps, grille de soupiraux
Modénature	Corniches et bandeau à larmier moulurés, encadrements de baie moulurés à linteaux surmontés de petits bandeaux à larmier moulurés (R + 1 travée 1 et 3) avec clef centrale en saillie (RDC), ou fronton (R + 1 travée centrale), cordon entre soubassement et RDC, appuis saillants posés sur consoles
Autres éléments de décor	RDC : mur traité en bossage imitant la pierre
Modifications	Volets roulants ont été ajoutés. Fenêtre à R + 1 travée centrale a été murée.
Toiture	
Type de couverture	Toit à croupe
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques.
Percements	Néant
Modifications	Châssis de toit ajouté. Extension sur la façade sud a modifié la toiture initiale

Critères de protection

Intérêt historique	Ensemble dont les bâtiments sont pour la plupart contemporains de l'ouverture de cet îlot durant le dernier quart du XIXe siècle et de la construction du groupe scolaire du Lendit en 1898.
Intérêt urbain et paysager	Coté pair : ensemble de bâtiments formant un front bâti continu et d'une grande cohérence urbaine. La maison située à l'extrémité ouest semble, par sa taille et son implantation en angle, clore ce front bâti dont les hauteurs décroissent vers la rue des Fruitières, à mesure que l'on s'éloigne de l'importante avenue du Président Wilson. Ces gabarits décroissants renforcent la ligne de fuite de la perspective depuis l'avenue.
Intérêt architectural	/

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE

Recommandations générales	Cf. fiches <ol style="list-style-type: none"> 1. GENERALITES <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.3. Les façades en brique 1.5. Les façades enduites 1.8. La restauration durable 3. LES TYPOLOGIES <ol style="list-style-type: none"> 3.1. Le logement individuel <ol style="list-style-type: none"> 3.1.1. Les typologies architecturales : habitat populaire et habitat bourgeois <ul style="list-style-type: none"> • la maison à mur gouttereau sur rue • la maison dite « perpendiculaire à la rue » 3.2. Le logement collectif <ol style="list-style-type: none"> 3.2.1. Les typologies architecturales: de l'immeuble de rapport aux grands ensembles <ul style="list-style-type: none"> • l'immeuble de 1830 à 1900 • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Concernant la maison située au 13 bis, il conviendra de traiter les deux façades visibles de la rue afin d'assurer une homogénéité à l'ensemble. Un projet de clôture plus qualifiant pour la maison pourra être envisagé. Si les surélévations sont interdites, les extensions, si elles ne sont pas recommandées peuvent être envisagées au cas par cas: une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Dans tous les cas, il conviendra de préserver les pavés au sol. Concernant les immeubles identifiés en Niveau 3, il est recommandé de conserver les gabarits et les proportions générales (rapport pleins et vides) des bâtiments existants afin de favoriser la bonne insertion urbaine des bâtiments identifiés comme remarquables (Niveau 1). Il est aussi recommandé de porter une attention aux décors, modénatures et éléments de second-œuvre sur ces bâtiments. Les bandeaux et corniches sont des lignes structurantes du front bâti qui unifie l'ensemble.
Autres	Voir fiches PLU N°203 et 232

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :



1/2500°



Autres vues



La rue Langlier Renaud : au premier plan, la maison située au n°13 bis.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

La régularité et la décroissance des gabarits du front bâti côté impair.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie



Carte postale ancienne montrant la rue Langlier Renaud depuis l'avenue du Président Wilson. A droite l'immeuble d'angle, au 2 rue Langlier Renaud, et un aperçu du rythme du pied d'immeuble à l'origine. AD93 2F1161



L'immeuble du 2 rue Langlier Renaud, au croisement des deux voies, vue vers le nord de l'avenue et l'entrée de l'usine de machine-outils Cazeneuve au 247 de l'avenue. AD93 2F1 Saint-Denis 671

Fiche PLU n° 156

Dénomination :
Maison

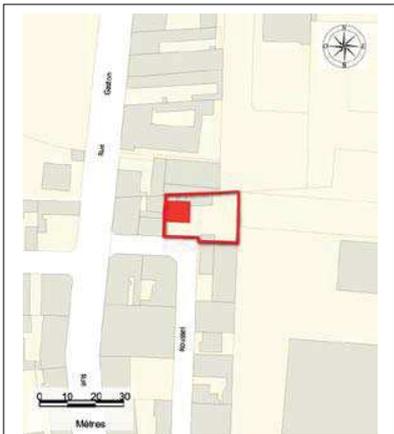
Adresse : **14 rue Roussel et
12 bis rue Roussel**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) Y / 34 et Y / 56



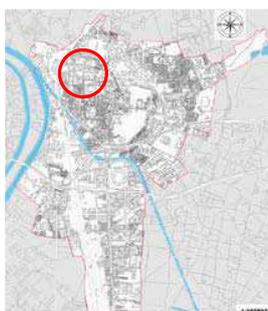
Façade sur rue
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 –
InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1 ^{ère} moitié du XX ^e siècle
Destination initiale	Logement individuel privé
Destination actuelle	Logement individuel privé
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Située à proximité du Théâtre Gérard Philippe, cette maison est implantée sur une parcelle située donnant sur la rue Roussel, rue où se côtoient petits ateliers (ancienne chaudronnerie voir fiche PLU n°182), immeubles collectifs privés et habitations économiques (fiche PLU n°96). Le tissu mixte de ce secteur a forgé un paysage composite qui semble n'avoir que peu évolué depuis 1920.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (dans le périmètre de l'église Saint-Denis de l'Estrée).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Maison implantée sur une assez vaste parcelle rectangulaire. La parcelle d'origine plus grande comprenait également la partie située au 12bis rue Roussel. En retrait par rapport à la rue, la maison est mitoyenne avec un atelier et dispose d'un jardin arboré situé sur la partie est de la parcelle. Une extension a été réalisée au niveau de l'angle nord-est de la maison.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Maison partiellement visible depuis l'espace public en raison de la végétation (arbres). Si aujourd'hui la parcelle ne correspond plus à celle d'origine, on perçoit néanmoins depuis la rue le lien formé avec celle-ci (bâtiment également en retrait, sol pavé). Cette maison forme également un lien visuel avec l'atelier qui lui est limitrophe (pile de la clôture et mur en brique de l'atelier, toiture de l'atelier « imbriqué » dans le mur).
Clôture : type et matériau	Clôture composée d'un mur bahut en meulière protégé par un couronnement et surmonté d'une grille métallique. Elle est complétée par 5 piles en brique avec chaperons en ciment, par une porte piétonne en métal située dans l'axe de la porte d'entrée de la maison et enfin par un portail également en métal. Sol pavé devant le portail.
Modifications	La parcelle d'origine était plus grande. Elle formait un L. Extension réalisée à l'arrière de la maison (angle nord-est). Un petit bâtiment (abri de jardin) est situé au sud de la parcelle.

Description et analyse architecturales de la maison Nv.1

Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 / 3 travées sur façade parfaitement symétrique et porte dans l'axe de symétrie
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Meulière
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	RDC : 1 porte avec imposte vitrée et 2 fenêtres avec petits bois dans leur partie haute et basse R + 1 : 2 fenêtres avec petits bois dans leur partie haute et basse, 1 petite fenêtre (travée centrale) avec petit bois dans sa partie basse
Occultation type et matériau	Volets métalliques pliants
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps, grille décorative sur la porte, marquise, linteaux
Modénature	Appuis de baies en brique saillants
Autres éléments de décor	Frise en brique rouge et ocre au niveau des baies à R + 1, arc segmentaire en brique rouge et ocre surmontant les ouvertures à RDC
Modifications	Les garde-corps des fenêtres à RDC semblent avoir été supprimés

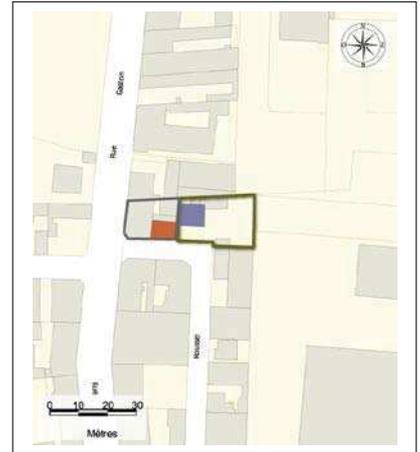
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes avec croupe, 2 cheminées
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	Châssis de toit
Modifications	Aucune de notoire
Description et analyse architecturales du hangar Nv.3	
Plan actuel	Rectangulaire
Elévation / nombre de travées	RDC / 2 travées
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Indéterminé
Parement / remplissage	Brique
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Percements	/
Modifications	Aucune de notoire
Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	L'implantation de cette maison en retrait avec son jardin très arboré forme un ensemble cohérent avec les parcelles et bâtis qui lui sont mitoyens. Cette logique urbaine et historique est particulièrement visible sur la parcelle Y 56, qui lui était initialement rattachée, et sur laquelle fut en partie préservée, une même implantation en retrait. La présence d'un aussi vaste jardin autour de la maison constitue également un élément original au sein de ce tissu urbain relativement dense.
Intérêt architectural	Très jolie maison en meulière à la décoration simple et harmonieuse. Les matériaux sont employés avec justesse réservant la brique ocre et rouge aux éléments de décor, la brique rouge à la modénature et enfin la meulière au gros œuvre. Cette maison forme avec sa clôture un ensemble parfaitement homogène et en très bon état de conservation.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.4. Les façades en pierre 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.1. Le logement individuel 3.1.1. Les typologies architecturales 3.1.2. Les clôtures
Recommandations spécifiques	La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Ainsi de manière générale, la symétrie de la façade ainsi que celle du mur de clôture dont l'accès se situe dans l'axe de la maison doit être conservée. Les surélévations sont interdites. Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Sur la parcelle Y/33, on veillera, dans le cas d'un remplacement de la construction sur la rue Roussel à préserver la pile en brique ponctuant la limite de propriété et la fin du mur de clôture. Le nouveau bâtiment projeté ne devra pas nuire à la perception du bâtiment protégé au 14 rue Roussel : dans tous les cas, il ne devra pas en dépasser la hauteur et il conviendrait même de conserver le gabarit du bâtiment existant afin de préserver le dégageant sur la façade du 14 rue Roussel.
Autres	Voir fiches PLU n°182 et 96

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

Nv.3

1/2500°



Autres vues



Façade sur rue

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



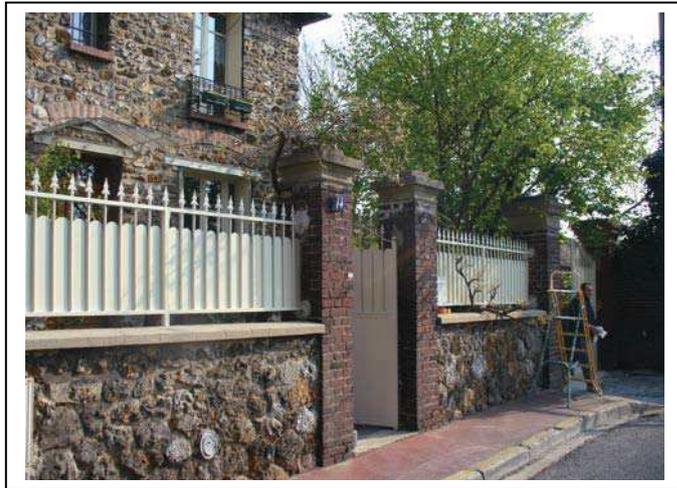
Façade sur rue avec à gauche hangar en brique

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail de la marquise

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Clôture

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Fiche PLU n° 157

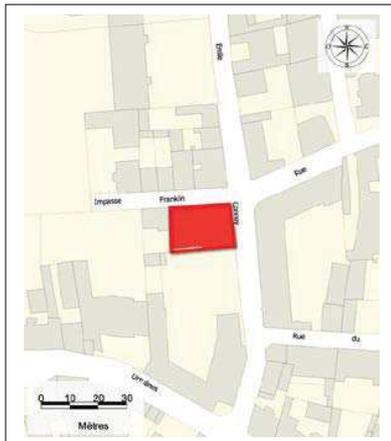
Dénomination : **Société coopérative avec logement**
 Appellation (facultatif) : **La Dionysienne**
 Adresse : **1 rue Emile Connoy, impasse Franklin**

93200 SAINT-DENIS

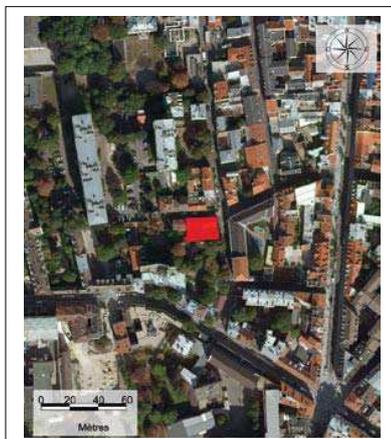
Cadastre (2010) AI / 0088



Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1888
Destination initiale	Siège et local commercial d'une société coopérative de boulangerie avec logement
Destination actuelle	Centre communautaire israélite Ohr Menahem
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Société coopérative de boulangerie « la dionysienne »
Propriétaire actuel	Centre communautaire israélite Ohr Menahem

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	L'édifice se situe à l'angle de la rue Connoy et de l'impasse Franklin dans un îlot partiellement ouvert rue Connoy.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (périmètre de la Basilique)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	L'édifice est en angle sur la rue Connoy et l'impasse Franklin. Rue Connoy, une partie du bâtiment reste en RDC et reçoit une terrasse.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue, puisque l'édifice est en angle.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Il est probable que la partie RDC + terrasse constituait auparavant une cour fermée par un simple mur donnant sur la rue.

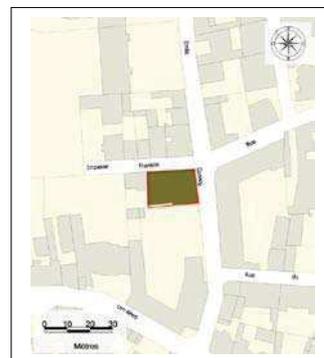
Description et analyse architecturales	
Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Transformation vraisemblable de la cour en RDC + terrasse.
Élévation / nombre de travées	R + 1 + C et R + terrasse
Extensions / Modifications	/
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Murs maçonnés.
Parement / remplissage	Enduit plâtre et chaux.
Modifications	Parement imitation pierre en RDC rue Connoy et impasse Franklin, la devanture de la boutique restant inchangée.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au rez-de-chaussée, une large porte cochère permettait d'accéder à la cour. Sur pignon, la devanture de la boutique. Toujours au rez-de-chaussée, deux baies décentrées se situent impasse Franklin. A l'étage, on relève, rue Connoy, deux baies centrées et, impasse Franklin, deux baies décentrées avec baie aveugle, aujourd'hui dissimulée. Sous comble, une dernière fenêtre s'ouvre sur le mur pignon. L'ensemble des ouvertures est en bois peint.
Occultation type et matériau	Persiennes et, impasse Franklin, un volet pliant en bois, issu d'une transformation.
Méletterie et ferronnerie	Garde corps métallique avec main courante en bois pour les fenêtres du premier étage.
Modénature	Au-dessus de la devanture en bois, bien conservée, se dessine un bandeau filant, mouluré à larmier. Une corniche moulurée surmonte le premier niveau de la façade du mur pignon. Celui-ci est encadré de chaînages d'angle, tandis que les deux fenêtres principales bénéficient d'un encadrement mouluré. En rez-de-chaussée, les encadrements de porte et fenêtres sont issus de modifications.
Autres éléments de décor	/
Modifications	A l'origine, au rez-de-chaussée, seule une petite baie était ouverte impasse Franklin.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes et toit terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Deux cheminées.
Modifications	Aucune de notoire.

Critères de protection	
Intérêt historique	La Dionysienne témoigne comme l'Avenir social du dynamisme du mouvement coopérateur dionysien à la fin du XIXe siècle, particulièrement dans les années 1880. Coopérative de consommation, la Dionysienne est associée à un ou deux logements afin d'apporter sa contribution aux problèmes de logement que connaissent alors les dionysiens. Cette volonté forte affirmée dans le mouvement coopérateur dionysien aboutira en 1894 à la création de société coopérative de construction du Coin du feu.
Intérêt urbain et paysager	Immeuble d'angle, la Dionysienne se singularise par la forte affirmation de sa façade pignon, due à sa vocation commerciale, qui en fait un repère urbain dans le quartier.
Intérêt architectural	Edifice atypique, la Dionysienne est cependant plus classique que l'Avenir social. Le bon état de conservation de la devanture et des éléments de modénature est à souligner.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien
Recommandations spécifiques	La carte postale ancienne (voir ci-dessous) montre que l'édifice présente un bon état de conservation. Dans le cadre d'une mise en valeur du bâtiment, il conviendrait d'enduire le rez-de-chaussée sur l'impasse Franklin afin de redonner une cohérence d'ensemble au bâtiment. Concernant les baies qui ont été ouvertes sur l'impasse Franklin, toujours dans un souci de cohérence architecturale, il conviendra, soit de les re-boucher pour retrouver les dispositions d'origine, soit de les rééquilibrer afin de leur donner des proportions satisfaisantes en harmonie avec l'architecture du bâtiment (c'est à dire plus hautes que larges). Dans ce dernier cas, les menuiseries devront reprendre le modèle et les proportions des menuiseries anciennes. Dans tous les cas, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Concernant la devanture, on veillera à la préserver dans ses dispositions d'origine. L'ensemble menuisé pourra retrouver une teinte plus soutenue se détachant ainsi mieux du reste de la façade. Le bandeau supérieur de la devanture pourra aussi recevoir une enseigne peinte selon les dispositions d'origine. Si l'enseigne est un élément rapporté, on s'assurera que ces proportions sont en harmonie avec l'ensemble.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500°



Autres vues



Vue actuelle du 1 rue Emile Connoy.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



La Dionysienne, carte postale du début XXème siècle (Archives départementales de la Seine-Saint-Denis).
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Bournon (Fernand), *Saint-Denis. Notice historique et renseignements administratifs. Etat des communes à la fin du XIXème siècle*, 1902.
Brunet (Jean-Pierre), *La ville rouge 1890-1939*, Paris, Hachette, 1978.

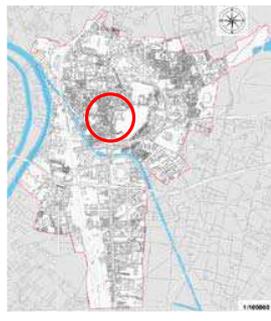
Fiche PLU n° 158

Dénomination : **Société coopérative avec logements**

Appellation (facultatif) : **L'Avenir social**

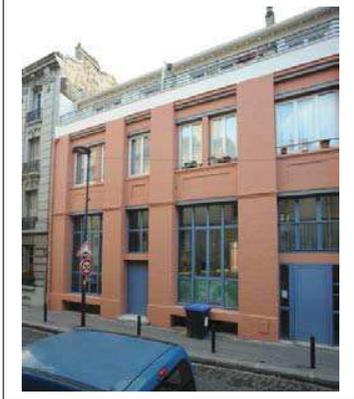
Adresse : **17 rue des Ursulines**

93200 SAINT-DENIS
Cadastre (2010) AJ / 0143



Plan de situation source : INSEE

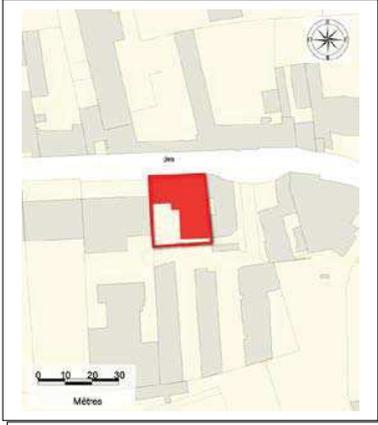
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	Entre 1880 et 1885
Destination initiale	Siège et local commercial d'une société coopérative de consommation avec logements
Destination actuelle	Logements
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Société coopérative de consommation « L'Avenir social »
Propriétaire actuel	Particuliers



Façade sur rue
J. Mangin, UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	L'édifice se situe rue des Ursulines, à proximité de l'ancien couvent dans un quartier assez résidentiel du centre-ville.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui avec co-visibilité avec le couvent des Ursulines.
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	L'édifice occupe l'essentiel de la parcelle, le bâtiment principal étant aligné sur rue et le second en L, mais subsiste cependant une petite cour située à l'arrière.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Visible depuis la rue, l'édifice se distingue car il est en brique dans un paysage dominé par la pierre et l'enduit.
Clôture : type et matériau	/
Modifications	Aucune de notable.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Parties constituantes	/
Extensions / Modifications	Surélévation du bâtiment sur rue.
Elévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C, 5 travées de tailles inégales.
Extensions / Modifications	/
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Brique.
Parement / remplissage	Brique.
Modifications	Les briques sont désormais peintes.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Au rez-de-chaussée, de grandes et larges baies encadrent les trois portes principales, elles-mêmes surmontées d'ouvertures. A l'étage, deux baies jumelées prennent place parmi quatre baies de largeurs diverses. Sous comble, six larges baies ont été ouvertes donnant sur des balcons.
Occultation type et matériau	Aucune de notable.
Métallerie et ferronnerie	Aucune de notable.
Modénature	L'édifice est rythmé par des trumeaux massifs et saillants assis sur un soubassement ponctué de soupiraux destinés au sous-sol. Les pleins-de-travée, en retrait dessinent des tables. Les ouvertures sont surmontées de linteaux métalliques.
Autres éléments de décor	/
Modifications	Toutes les ouvertures ont été récemment modifiées, des gardes corps ont également été ajoutés.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes pour les deux bâtiments avec croupe en retour pour le bâtiment sur cour.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques. Deux cheminées par bâtiment.
Modifications	Surélévation partielle de la toiture sur rue.



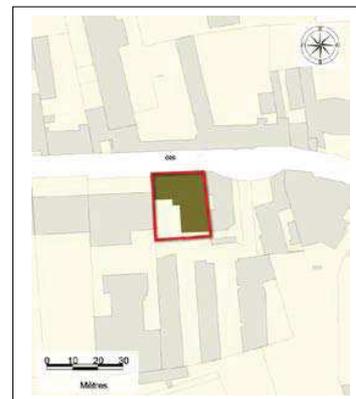
Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Critères de protection	
Intérêt historique	L'Avenir social est la plus ancienne (1870) et la plus importante société coopérative de consommation de Saint-Denis (2400 sociétaires). Elle a notamment accueilli la bourse du travail en 1907, quand celle-ci quitta l'hôtel de ville, confirmant ainsi sa prééminence et son orientation politique. Comme la Dionysienne, l'Avenir social offre, en plus de ces locaux commerciaux dotés d'un important sous-sol, un nombre relativement important de logements.
Intérêt urbain et paysager	L'Avenir social se singularise dans la rue des Ursulines par son architecture rationaliste en brique.
Intérêt architectural	Edifice rationaliste atypique à Saint-Denis, l'Avenir social précède dans cette veine architecturale propre aux sociétés coopératives, l'Egalitaire (15 / 17 rue Sambre et Meuse, Paris 10e) ou encore la Bellevilloise (19-21 rue Boyer, Paris 20 ^e). Malgré sa réhabilitation en logements, l'édifice est toujours très lisible et conserve, pour partie, ses qualités architecturales.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble de 1830 à 1900
Recommandations spécifiques	L'immeuble vient de faire l'objet de travaux de restauration. Lors de futurs travaux de ravalement, on pourra s'interroger sur le traitement de la brique et sa finition en parement. Des sondages pourront permettre de déterminer les teintes et la qualité des briques ainsi que leurs états afin de définir un protocole d'intervention pour restituer les briques vues, si tel était le cas à l'origine.
Autres	/

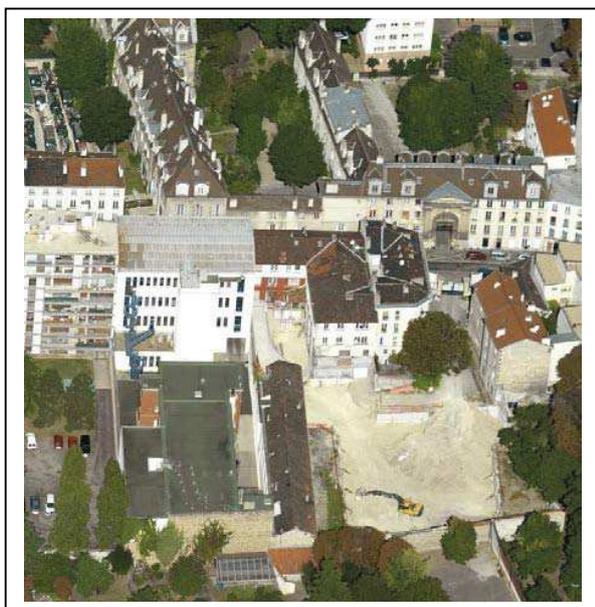
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500^e



Autres vues



Vue oblique sur la cour intérieure, en arrière-plan, le couvent des Ursulines.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'Avenir social, la façade principale récemment réhabilitée.
 J. Mangin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



L'Avenir social.
J. Mangin, UASD 6 Département de la Seine-Saint-Denis



Le sous-sol de l'Avenir social était suffisamment vaste
pour se transformer en parking souterrain.
J. Mangin UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Sources et bibliographie

- Bournon (Fernand), *Saint-Denis. Notice historique et renseignements administratifs. Etat des communes à la fin du XIXème siècle*, 1902.
 Brunet (Jean-Pierre), *La ville rouge 1890-1939*, Paris, Hachette, 1978.
 Monnier (Gérard) (dir.), *L'Architecture moderne en France, 1889-1940*, T. 1, Paris, Picard, 1997.

Fiche PLU n° 160

Dénomination :
**Compagnie de halage
actuellement locaux
administratifs d'entreprise**

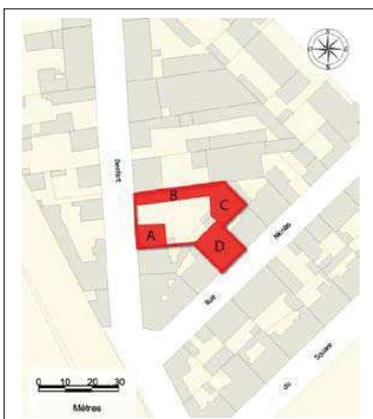
Appellation (facultatif) :
**? actuellement
Synesthésie.**

Adresse : **15, rue Denfert-
Rochereau et 12, rue
Nicolas Leblanc
93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) AJ 129 / 141 / 142



Façade sur la rue Denfert Rochereau
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



1/5000 Plan cadastral DGI 1/10000



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques

Epoque / Dates de construction	1 ^{er} quart XXe siècle
Destination initiale	Locaux de la compagnie de halage
Destination actuelle	Locaux administratifs d'entreprises (Western Union, Synesthésie..)
Maître d'œuvre	Attribuable à Edouard Cudot, architecte des n°10 et 12, rue Nicolas Leblanc, propriétés de M. Canas
Maître d'ouvrage	M. Canas (vétérinaire)
Propriétaire actuel	Indéterminé
Présence d'outillage	Non

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	La parcelle traversante forme un L, rejoignant les rues Denfert-Rochereau et Nicolas Leblanc. Ancienne compagnie de halage, l'établissement se trouve à proximité immédiate du canal. Son environnement paysager est le résultat de l'urbanisation du secteur au début du XX ^e siècle, marqué par une diversité de constructions (maisons de maître, immeubles de rapports et ateliers). Sur la rue Denfert-Rochereau, le site est encadré par deux immeubles dont un formant l'angle de l'îlot, et sur la rue Nicolas Leblanc deux autres immeubles de rapport dont le n°10 a été commandité par M. Canas en 1910.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (ancien couvent des Ursulines)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Depuis l'entrée sur la rue Denfert-Rochereau les bâtiments s'organisent autour d'une cour pavée. A droite de l'entrée, donnant sur cour et sur rue, se trouve un pavillon de maître (A). Sur la gauche le bâtiment des écuries (B) s'étire sur tout le flanc de parcelle. Un bâtiment a été construit en retour, probablement voué aux soins des chevaux (C). Enfin, en fond de cour, se trouve un bâtiment à usage d'entrée commerciale (D) et dépôt dont l'accès s'effectue par le n°12 de la rue Nicolas Leblanc.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le pignon des écuries ainsi qu'une façade latérale du pavillon sont visibles depuis la rue Denfert-Rochereau. Un portail opaque dissimule le reste du site des regards extérieurs. La façade de l'entrée commerciale, alignée sur la rue Nicolas Leblanc, est parfaitement visible.
Clôture : type et matériau	Sur la rue Denfert-Rochereau, encadré par le pavillon et les écuries, se trouvent un grand portail métallique noir tenu par deux piliers de briques, ainsi qu'une porte piétonne métallique, l'ensemble étant couvert d'une toiture. Sur la rue Nicolas Leblanc, pas de clôture, le bâtiment est situé en limite de parcelle.
Modifications	Le bâtiment C correspond à une extension réalisée sur les écuries. Les deux parcelles AJ 141 et 28 formaient à l'origine une seule entité fonctionnelle séparée depuis par la construction d'un mur au milieu des terrains. Au niveau de l'entrée sur la rue Denfert, un des accès piétons a été comblé. <i>En l'absence d'archives sur l'ensemble des constructions les dispositions d'origines des bâtiments restent indéterminées.</i>



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000
A _ Maison de maître **B _ Ecuries**
C _ Salle de soins des chevaux **D - Entrée secondaire et dépôt**



Façade sur la rue Denfert-Rochereau
© Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales du pavillon A Nv.2	
Plan actuel	Carré
Disposition / composition	/
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + C / 4 travées en façade sur rue et 3 travées sur les façades sur cour
Equipements liés à l'activité	Aucun
<i>Extensions / Modifications</i>	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Soubassement en meulière puis élévation indéterminée (probable maçonnerie de briques)
Parement / remplissage	Enduit de ciment dans les teintes roses.
<i>Modifications</i>	Modification probable sur le revêtement de façade dont les dispositions d'origines n'ont été établies en l'absence d'archives.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Sur rue : 3 soupiraux en soubassement, deux niveaux percés chacun de 4 baies hautes. Façade latérale sur cour : un accès à la cave en soubassement jouté de 2 soupiraux ; une porte d'entrée en partie centrale du RDC accessible par un escalier à deux volées, et joutée de 2 baies hautes ; une baie haute centrale à l'étage. Façade principale sur cour : soupiraux en soubassement ; au RDC porte d'entrée sur la travée de gauche suivie de 2 baies hautes ; à l'étage 3 baies hautes identiques à celles de la façade sur rue.
Occultation type et matériaux	Volets métalliques escamotables verts placés sur chacune des baies.
Métallerie et ferronnerie	Doubles barres d'appui tubulaires au niveau des baies ; rampe d'escalier en fonte.
Modénature	Bandeau de ciment séparant le niveau de soubassement du RDC ; encadrements de baies en ciment ; corniche en ciment. Tous ces éléments de modénatures sont traités dans des teintes identiques.
Autres éléments de décor	Aucune
<i>Modifications</i>	Le ravalement excessif de la façade a altéré les dessins de façade ainsi que les modénatures. Les barres d'appui ne sont pas d'origine.
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Charpente	Bois
Percement	Sur rue : deux lucarnes à frontons arrondis. Façade principale sur cour : 2 lucarnes à frontons triangulaire ainsi qu'un vasistas Façade latérale sur cour : une lucarne à fronton triangulaire
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Souches de cheminée en ciment : 2 du côté de la façade principale sur cour et une du côté de la façade latérale
<i>Modifications</i>	Indéterminé



Façade sur cour.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales des écuries B et du retour C Nv.2	
Plan actuel	En L
Disposition / composition	/
Élévation / nombre de travées	R + 1 / travées irrégulières (13 à 14 en RDC ; 7 à l'étage) / 1 travée pour le pignon sur rue et le bâtiment en retour sur cour
Equipements liés à l'activité	Anneaux d'attache des chevaux
<i>Extensions / Modifications</i>	Le retour sur cour est une extension
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Maçonnerie de briques et de moellons pour le retour sur cour. Des IP ont été installés pour reprendre les descentes de charges du niveau supérieur suite aux réaménagements du bâtiment.
Parement / remplissage	Briques
<i>Modifications</i>	Tout le RDC des écuries a été modifié. Les boxes ont été comblés et aménagés en locaux d'activités et bureaux.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	RDC : 3 ouvertures en arcs segmentaires, dont deux entrées et une baie, suivies d'une enfilade de portes en bois avec baie d'imposte et de grandes baies carrées placées dans l'axe des ouvertures de l'étage. Ces ouvertures éclairent les nouveaux locaux aménagés à l'emplacement des boxes. Étage : alternance de baies carrées et de baies hautes Retour des écuries : Grande porte d'entrée en arc segmentaire de briques.
Occultation type et matériaux	Aucun
Métallerie et ferronnerie	Barres d'appui tubulaires au niveau des baies de l'étage.
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Travail sur la bichromie des briques utilisées en façade dans un jeu

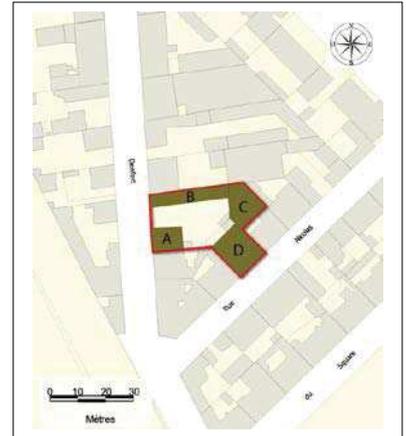
	d'alternance de lignes ainsi qu'au niveau des arcs de décharge situés au-dessus de certaines ouvertures, et particulièrement celui du bâtiment C.
Modifications	Le bâtiment a été très dénaturé, notamment au niveau du RDC. Les entrées des boxes ont été comblées, de nouvelles ouvertures percées pour éclairer les locaux d'activités. Les décors de briques que l'on devine identiques à ceux de l'étage, ainsi que les ouvertures en arcs segmentaires ont disparu derrière ces aménagements.
Toiture	
Type de couverture	Toit à une pente sur toute la longueur des écuries se terminant par une croupe au niveau de la rue.
Charpente	Fermes métalliques au niveau de l'extension C et indéterminé pour le reste.
Percement	Sur rue : lucarne pendante aux menuiseries à petit-bois, 4 à 5 vasistas sur le reste du bâtiment.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques et zinc pour l'extension C
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
Modifications	Indéterminé

Critères de protection	
Intérêt historique	Qu'il fut dédié à un loueur de chevaux de trait pour le transport de marchandises débarquées sur le port du canal, ou ait appartenu à une compagnie de halage, cet ensemble est directement rattaché aux activités périphériques du trafic fluvial.
Intérêt urbain et paysager	Les gabarits réduits des constructions participent à la cohérence paysagère de la rue Denfert-Rochereau caractérisé notamment par une concentration importante de pavillons et maison de maître.
Intérêt architectural	Bien que très dénaturé, l'ensemble a conservé quelques éléments caractéristiques de son architecture d'inspiration rurale lui conférant un caractère pittoresque. Les lucarnes pendantes, la toiture surmontant le portail, ou encore les baies à arcs segmentaires et, de manière générale, la réparation des bâtiments autour d'une grande cour pavée, sont des dispositions propres aux lieux telles les écuries ou les dépôts de fourrage que l'on retrouve parfois en milieu urbain au niveau des communs des immeubles.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades en pierre 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les micro-sites intégrés au tissu urbain 3.3.2. Les typologies architecturales
Recommandations spécifiques	Afin de préserver le caractère pittoresque de l'ensemble, on veillera à maintenir les dispositions générales du site que sont la cour, la répartition des bâtiments, leurs volumes, les matériaux, ainsi que la présence des lucarnes pendantes sur les écuries et le dépôt. Ainsi, est proscrite toute densification du cœur de la parcelle et de ses flancs ainsi que toute surélévation. Concernant le pavillon d'entrée, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Les éléments de décor et de modénature ont aujourd'hui disparu. Aussi, il est recommandé dans un premier temps d'effectuer des sondages en façade afin de déterminer les matériaux mis en œuvre ainsi que les éléments de décor peut-être encore en place, dans l'objectif de les restituer au mieux. Il est aussi préconisé de restituer les éléments de modénature caractéristique de ce type d'architecture car, outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant le ruissellement de celles-ci sur la façade. Il conviendrait alors de se référer à des profils existants sur des bâtiments de la même époque et de même facture. La restauration du pavillon au plus prêt de ses dispositions d'origine répond au besoin, d'une part, de renforcer l'homogénéité du site, et, d'autre part, de rendre cohérente cette construction avec les autres pavillons de maître moins dénaturés de la rue Denfert Rochereau. Concernant les écuries, si le rez-de-chaussée a été largement dénaturé, le premier étage conserve la lisibilité de la bichromie des briques. On s'attachera donc à préserver visible ces dispositions. Pour toutes interventions ultérieures sur le rez-de-chaussée, on privilégiera un matériau en rupture avec la brique d'origine. En effet, la brique neuve qui a été mise en place nuit à la lecture générale de la façade aussi bien dans sa teinte que dans la mise en œuvre des joints. Une réécriture de la façade en rez-de-chaussée préservant les vestiges de l'architecture originelle et en relation avec le rythme aléatoire et la brique bichromique du premier étage est à encourager.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500^e



Autres vues



- 1- Vue depuis la cour du pavillon et des écuries qui lui font face.
- 2- Détails du RDC modifié des écuries. Au fond le portail couvert de sa toiture.
- 3- Edicule construit perpendiculairement des écuries à usage de salle de soins des chevaux.

Sources et bibliographie

AMSD, registre des recensements de population pour l'année 1901, 1 F 23



Vue des quais du port installé sur le canal de Saint-Denis. Vers 1910. © coll.part. Delcampe

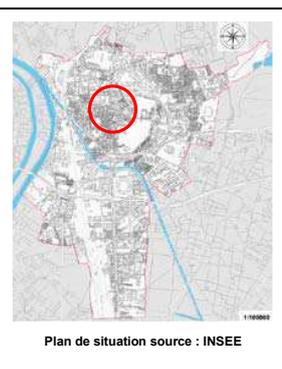
Fiche PLU n° 161

Dénomination :
Halle de marché

Appellation :
Marché central

Adresse : Rue Gabriel Péri
93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) U 0021



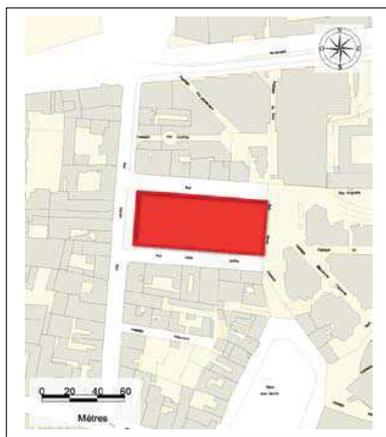
Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1893
Destination initiale	Halle de marché
Destination actuelle	Halle de marché
Maître d'œuvre	Jules Durupt (ingénieur constructeur)
Maître d'ouvrage	Camille Lombard (concessionnaire)
Propriétaire actuel	Ville de Saint-Denis
Présence d'outillage	Non



Façade sur rue Gabriel Péri
Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Le marché est un des équipements majeurs du centre-ville avec la basilique et l'hôtel de ville. Construit à l'emplacement de l'ancien dépôt de mendicité, son installation s'accompagna de nouveaux aménagements urbains constitutifs d'une partie du paysage actuel. Sa façade principale alignée sur la rue Gabriel Péri s'ouvre sur des immeubles de logements avec commerces en RDC. Les rues Jules Joffrin et Auguste Blanqui percées à l'occasion de la construction du marché, présentent des immeubles en briques du début du XX ^e siècle à R+4. La partie arrière du marché jouxte un ensemble de logements et de commerces réalisés dans les années 1980 dans le cadre de l'opération de rénovation du centre-ville.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment en co-visibilité avec la maisons des arbalétriers)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	La halle du marché occupe l'ensemble de la parcelle, bordée par les rues G. Péri, J. Joffrin, A. Blanqui et P. Dupont.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Pièce centrale de l'aménagement urbain de l'emprise à la fin du XIX ^e siècle, la halle est, sur toutes ses façades, visible depuis l'espace public.
Ciôture : type et matériau	Les murs constituent les limites de la parcelle.
Modifications	A l'origine le marché était composé en plus de la halle d'un carreau supplémentaire détaché du reste de la construction, et situé à l'emplacement actuel d'une tranche des logements de la rénovation urbaine. La halle de marché a été à nouveau rénovée en 2005, gommant les aménagements réalisés dans les années 1980 notamment une marquise qui ceinturait le bâtiment.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales

Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	La halle se compose d'une grande nef centrale de 15 m de large et de deux nefs latérales plus basses de 10 m de large. Le bâtiment est d'une longueur approximative de 92 m.
Élévation / nombre de travées	R / 15 travées
Equipements liés à l'activité	Non
Extensions / Modifications	Aucune de notoire hormis des croix de Saint-André venant renforcer la structure en façade arrière.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Façade principale en maçonnerie de pierres et de briques. Structures métallique rivetée, laissée apparente, pour la halle proprement dite.
Parement / remplissage	Remplissage de briques enduites en partie basse formant soubassement, et repeintes en rouges vifs sur la partie supérieure. Certaines travées sont comblées de parties pleines en métal gris foncé, teinte reprise sur les éléments de structure métallique. Les travées sont en partie haute comblées de lamelles vitrées disposées en claires-voies et inscrites dans des arcs segmentaires métalliques.
Modifications	Toute la halle était initialement ceinturée en partie haute de claires-voies en bois aujourd'hui remplacés par un système vitré qui, en plus de permettre la circulation de l'air, apporte un complément de lumière naturelle.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	La façade principale sur la rue Gabriel Péri comporte 3 grandes entrées closes par des portails grillagés en métal. Des ouvertures sont percées en façade arrière puis latéralement pour faciliter les livraisons. En façade arrière, les tympans des trois nefs sont entièrement vitrés, avec une armature de fines huisseries métalliques. Les côtés de la nef centrale sont également comblés de vitrage.
Occultation type et matériaux	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Manifeste d'architecture métallique, la halle du marché présente de nombreuses pièces de métallerie incluses ou rapportées à la structure.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

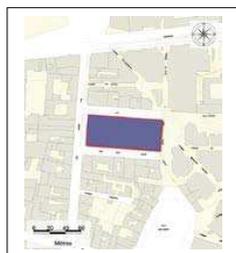
	formant des décors. Ainsi sur chaque travée de la structure métallique, les arcs segmentaires présentent des deux côtés des décors rapportés d'inspiration florale. Les poutres à âmes pleines qui les surplombent sont jalonnées de rectangles métalliques, puis toutes les poutres en treillis comprennent des rosettes saillantes. Tous ces éléments décoratifs peints en vert se détachent des structures métalliques grises.
Modénature	Alors que la façade arrière magnifie les potentialités constructives et décoratives de l'architecture métallique, la façade principale dissimule tout rationalisme constructif derrière une modénature opulente. La pierre de taille d'Eurville et la brique de bourgogne s'associent ainsi dans une composition monumentale marquée par un ordonnancement teinté de néo-classicisme et de néo-Louis XIII. Des pilastres massifs en pierres délimitent les trois nefs. Ils sont couronnés de frontons triangulaires reposant sur consoles galbées pour les ailes latérales et de frontons arrondis pour la nef centrale. Les entrées sont encadrées de pilastres disposés en harpes, et couronnées d'un linteau en arc segmentaire avec une clef saillante protubérante. L'harpage se retrouve le long des pilastres créant un rythme avec le remplissage de briques rouges. Les deux entrées latérales sont surmontées d'un fronton arrondi percé d'un oculus au centre duquel se trouve une pièce métallique ajourée faisant pénétrer la lumière naturelle dans la profondeur de la travée. Une frise en pierres, surmontée d'une corniche à modillons, couronne les deux ailes, et marque sur la nef centrale la ligne de séparation avec son fronton. Celui-ci comprend un entablement encadré de deux ailerons à volutes, et des rampants à modillons. En partie médiane de l'entablement une frise formant table comprend l'inscription « MARCHÉ », couronnée par un petit fronton triangulaire à modillons. Au centre de cette composition le tympan comprend un cadran d'horloge inscrite dans un décor à ailerons.
Autres éléments de décor	Les deux frontons triangulaires des pilastres extérieurs présentent la date de construction du marché en bas-relief « 1893 ».
Modifications	Aucune de notable hormis le changement du cadran de l'horloge et la suppression de deux candélabres en appliques de part et d'autre de l'entrée centrale.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes pour toutes les nefs.
Charpente	La nef centrale comprend des fermes métalliques triangulées à entrain droit reposant sur des consoles moulurées. Les deux nefs latérales se composent de fermes métalliques cintrées reposant également sur des consoles moulurées.
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Bacs aciers verts (à vérifier)
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Les nefs présentent des lanterneaux dont les côtés sont bardés de lamelles métalliques disposées en claires-voies.
Modifications	Les lanterneaux étaient à l'origine vitrés et ajourés sur les côtés. La couverture était en feuilles de zinc.

Critères de protection	
Intérêt historique	Équipement urbain majeur, ayant participé à la modernisation et à la recomposition du centre ville à la fin du XIX ^e siècle. Le marché de Saint-Denis constitue encore un des marchés les plus renommés et fréquentés du nord-est parisien.
Intérêt urbain et paysager	Parce que l'aménagement du marché s'est accompagné du percement des trois rues qui le bordent, il est un objet urbain indissociable de son environnement immédiat. Les immeubles de logements qui l'entourent ont été dimensionnés et implantés suivant leur rapport à la halle de marché. En outre, la façade monumentale sur la rue Gabriel Péri constitue un repère urbain de première importance et, les voies de part et d'autre, une aération le long de ce front bâti continu.
Intérêt architectural	Le choix de préserver le marché couvert de Saint-Denis a permis de conserver un patrimoine qui tend à disparaître sur le territoire national. A la fois manifeste de l'architecture métallique de la fin du XIX ^e siècle, et équipement monumental par la riche ornementation de sa façade urbaine, il s'inscrit dans les réalisations massives des marchés des grandes villes. Jules Durupt, l'ingénieur centralien qui a conçu la halle s'était fait une spécialité de la construction métallique et notamment des marchés dont une à la Baule.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	Restaurée en 2005 en respectant au mieux des dispositions d'origines, la halle de marché doit être préservée dans son état actuel. Dans une campagne de travaux futurs, il faudra veiller à maintenir les structures métalliques apparentes, à préserver une cohérence chromatique (dans l'esprit des teintes actuelles) et à conserver les dispositifs à claires-voies qu'ils soient mis en œuvre avec des lamelles de verres, d'aluminium ou des persiennes de bois. Ce système est une caractéristique formelle et fonctionnelle des halles de marché dont l'existence, sous une forme ou une autre, doit être maintenue.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



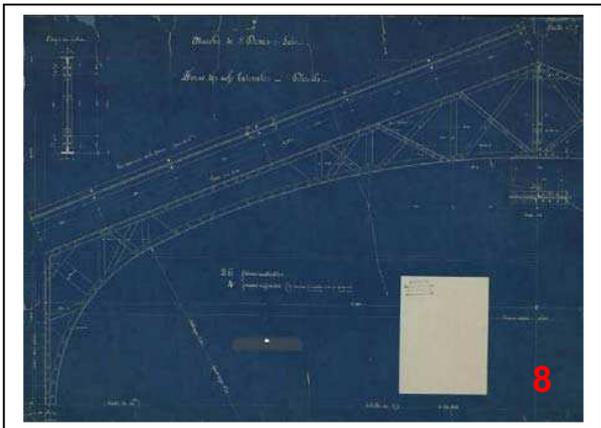
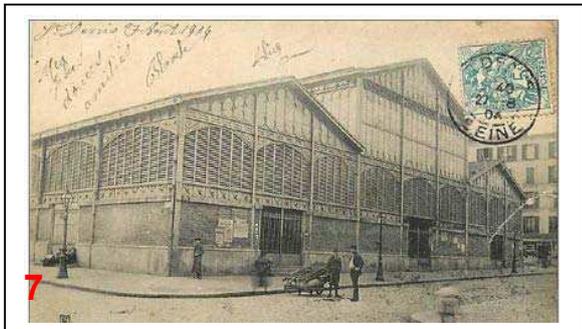
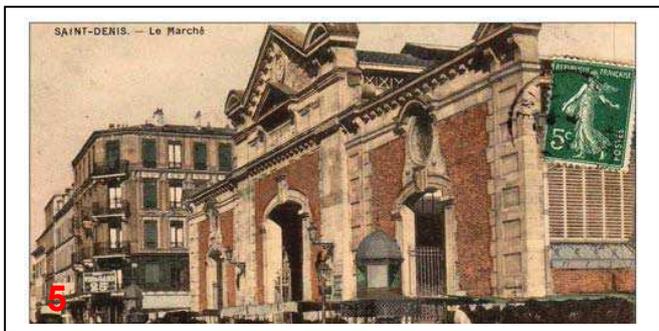
Autres vues



1- Insertion urbaine de la halle du marché, IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009
 2 – Façade monumentale de la halle sur le rue Gabriel Péri.
 3- Façade arrière de la halle.
 Département de la Seine-Saint-Denis
 4- Plan en écorché de la halle avec ses trois nefs.
 (c) coll. Part.

Sources et bibliographie

AMSD, numérisation de plans, détail de l'implantation et des éléments de structure, 16 Fi 067 1 à 17.
 « Patrimoine : marché couvert, Saint-Denis (93), » in *Architecture, acier, construction*, n°2, 2006



5, 6 et 7- Vues anciennes de la halle de marché : façade principale, façade latérale, façade arrière. © coll. part. Delcampe
 8- Détail d'une ferme des charpentes des nefs latérales, 1892, AMSD 16 Fi 067 16

Fiche ensemble PLU n°162

Dénomination : **Ensemble d'immeubles à usage de logements et d'hôtels de voyageurs.**

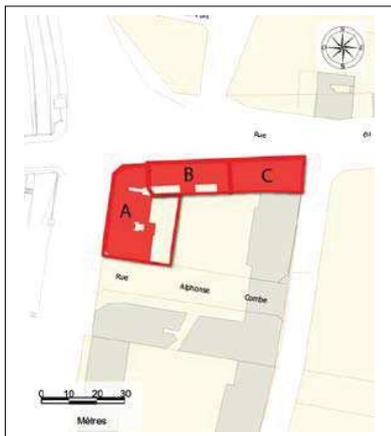
Appellation (facultatif) : **Dionysia**

Adresse : **1, Bd de la Libération (immeuble A) ; 15 (immeuble C) et 15 bis (immeuble B) rue du Port 93200 SAINT-DENIS**

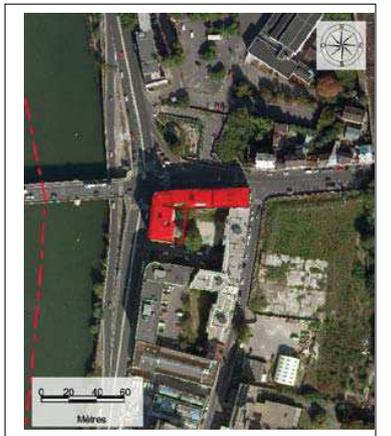
Cadastre (2010) AG / 26 / 27 / 28



Façade sur rue
Jacques MANGIN – UASD - Département de la Seine-Saint-Denis



Plan cadastral DGI 1/2500



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble	1 ^{er} quart du XX ^e siècle, hôtels B et C 1929 : immeuble A
Destination initiale	Immeuble de logements et hôtel de voyageurs pour le A, indéterminé pour B et C
Destination actuelle	Immeubles de logements, commerces, café et résidences sociales (B et C)
Maître d'œuvre	C. Holl et A. Rigotherier (architectes de l'immeuble A)
Maître d'ouvrage	Société d'exploitation et de gérance immobilière
Propriétaire actuel	Indéterminé

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Implanté à l'emplacement d'une ancienne fabrique d'impression sur étoffes, l'ensemble constitue de par sa situation face à la Seine, au croisement de la rue du Port et du Bd de la Libération, l'entrée de ville au débouché du pont de l'île-Saint-Denis. Historiquement associés au développement de la gare de Saint-Denis qui se trouve à proximité immédiate, ces hôtels de voyageurs s'inscrivent aujourd'hui dans un paysage en pleine mutation. Suite aux démolitions de la frange bâtie qui lui fait face sur la rue du Port pour le prolongement du tramway, ces constructions constituent les derniers vestiges du tissu ancien de cet axe structurant. Aux voisinages immédiats, des immeubles de logements à R+5 et d'autres de bureaux aux gabarits identiques se sont installés dans les années 1970-80 sur d'anciennes emprises industrielles. Au cœur de l'îlot a été aménagé un parc de jeux pour enfants.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (notamment dans le périmètre de l'usine Coignet).
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	Les trois bâtiments sont mitoyens et forment un front bâti continu au croisement des deux axes. En façade sur le Bd de la Libération et intégrant l'angle avec la rue du Port se trouve l'immeuble de l'Etoile d'or (A), regroupant à son origine un café-restaurant, des boutiques, des logements privés (de 2 et 3 pièces) ainsi qu'un hôtel de voyageurs. Moins étendu que la partie logement, l'hôtel occupait la façade sur la rue du Port, dans le prolongement des deux autres constructions. L'hôtel de Bellevue (B) et l'hôtel Dionysia (C), plus anciens, se succèdent, créant un volume unique seulement rompu en partie médiane pour corriger l'inclinaison du terrain. L'hôtel Dionysia comprend lui-même deux corps de bâtiment, un premier (C1) sur la rue du Port et un second (C2) formant le retour sur la rue Charles Michel.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Alignés sur rue les immeubles sont parfaitement perceptibles depuis l'espace public. L'Etoile d'Or, plus haut et placé face au pont de l'île Saint-Denis s'avère même être visible depuis l'autre côté de la rive ainsi que le long des berges. Les façades arrière sont également visibles en empruntant la rue Alphonse Combe qui relie le Bd de la Libération à la rue Charles Michel.
Clôture : type et matériau	Néant, les constructions sont en limite de parcelle.
Modifications	Les dispositions actuelles de l'Etoile d'or résultent d'une reconstruction du bâtiment en 1929. L'emprise était à l'origine occupée par un édifice plus bas (cf doc. 9)

Description et analyse architecturales de l'Etoile d'or (A) Nv.1	
Plans actuels	En L
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 8 (deux derniers étages en retrait à partir d'un balcon filant) / 14 travées en façade sur le Bd de la Libération ; 3 travées sur les façades de la rue du Port et de la rue Alphonse Combe ; 7 travées en façade arrière
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Composition symétrique de la façade principale marquée par un corps central rythmé d'une alternance de 3 doubles travées en retrait et de 2 travées saillantes, l'ensemble étant encadré par deux travées de rotonde en encorbellement. La recherche de symétrie se retrouve en façade arrière, marquée par deux corps de bâtiments composé chacun de trois travées dont une centrale formant bow-window.
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Structure béton. Dissociation des deux premiers niveaux du reste de la construction par le passage d'un enduit brun en partie basse à un enduit blanc-cassé aux étages.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures (portes, fenêtres)	RDC traité en façade commerciale par la présence de grandes baies vitrées uniquement rompus par les portes d'accès. Sur le Bd, l'accès aux logements est marqué par une double porte métallique aux motifs géométriques « art déco » juxtaposée par deux baies aux décors identiques et une baie d'imposte similaire. Plus à gauche, une porte piétonne donnant accès à l'ancienne salle de café. Sur la rue du Port, porte piétonne d'accès à l'ancien hôtel, juxtaposée à sa gauche d'une baie éclairant à l'origine les bureaux de

	l'établissement. Tous les niveaux supérieurs sont percés de manière régulière, dans l'axe des travées, de baies hautes identiques avec fenêtres à petits bois dont ont été préservés quelques exemples du modèle d'origine. Au niveau des façades latérales, petits percements de baies pour éclairer les cuisines et toilettes. En façade arrière, les baies sont également placées dans l'axe des travées. Un accès arrière en légère avancée est placé au centre de la composition.
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables sur les ouvertures des niveaux supérieurs, exception du dernier étage où les ouvertures sont occultées par des stores plastiques avec coffres extérieurs.
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps en fonte aux motifs géométriques d'inspiration « art déco ». Toutes les portes d'accès sont en métal et présentent des décors « art-déco » de qualité, particulièrement pour celle donnant sur le Bd de la Libération.
Modénature	La modénature souligne les caractéristiques stylistiques du bâtiment. Un bandeau filant sépare le RDC du niveau supérieur et formes des lignes plus géométriques au niveau des entrées. Un second bandeau est placé entre le 1 ^{er} et le 2 ^e niveau, mettant en avant les formes saillantes de la façade (bow-windows et rondes) et accentuant par la même la dissociation de deux premiers niveaux du reste de la façade. Un autre bandeau se retrouve sous le balcon filant soulignant les deux derniers étages en retrait, et un dernier couronnant la façade et soulignant la ligne de toiture. Un travail particulièrement soigné a été porté sur les parties saillantes de la façade. Au premier étage, à la base de l'encorbellement, des cannelures s'élargissant sur toute la hauteur du niveau encadrent les baies. Se prolongeant sur la hauteur de la travée des bow-windows, ce décor disparaît au niveau des rondes.
Autres éléments de décor	Sur le Bd de la libération, le haut soubassement des travées marquant l'angle présente des décors en courbes d'inspiration art-déco sculptés dans l'enduit. Ces mêmes décors se retrouvent sur la façade de la rue Alphonse Combe, au niveau des allèges des baies ainsi que sur toute la hauteur de la partie aveugle de la façade. En partie haute, un décor mouluré d'écailles entoure les rondes en soulignant la corniche.
Modifications	Nombreuses modifications sur les menuiseries des fenêtres. Les ferronneries actuelles ne correspondent à celles figurant sur les plans d'origine, indiquant éventuellement leur remplacement. Les stores du dernier niveau ont été aménagés ultérieurement.
Toiture	
Type de couverture	Deux dômes aux extrémités de la façade sur le Bd de la Libération, dernier niveau formant brisis et toiture terrasse.
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises, zinc et gravier sur la toiture terrasse. Aiguille de paratonnerre sur le dôme de gauche.
Percements	Le brisis est percé de lucarnes placées dans l'axe des travées. Les deux dômes sont chacun percé de lucarnes à fronton arrondi.
Modifications	Deux lucarnes centrales de la façade principale semblent avoir été rehaussées, le revêtement de toiture qui les encadre initialement en ardoise est aujourd'hui en zinc.

Description et analyse architecturales des bâtiments B et C Nv.2	
Plans actuels	En L
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 4 + C / 8 travées de façade sur la rue du Port pour chacun des deux hôtels et cinq travées supplémentaires en retour sur la rue Charles Michel pour l'hôtel Dionysia.
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Régulier, marqué par la répétition des travées rectilignes.
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Vérifier pour le bâtiment C. Enduit de façade dans les teintes pierre pour le bâtiment C et blanc pour le bâtiment B. Cohérence donnée entre les deux constructions par un traitement identique du RDC dans une teinte grise unique.
Modifications	Modifications importantes sur le parement des façades voulu cohérent avec le style art-déco de l'immeuble A.
Ouvertures (portes, fenêtres)	En RDC, le bâtiment B qui regroupe le plus important linéaire sur la rue est percé de trois portes d'accès toutes métalliques, disposées en alternance avec des baies hautes et d'autres carrées. Le bâtiment C1 comprend une entrée centrale avec porte métallique, joutée de deux travées de baies de part et d'autre. Quant au C2, il présente un RDC commercial occupé par un café. Aux étages, percements identiques de baies hautes pour l'ensemble des bâtiments, le C2 présentant une différence sur les travées centrales des 3 ^e et 4 ^e étages par des baies simples doublées. Des différences existent également dans les menuiseries, celles du bâtiment C présentant des petits bois tandis qu'elles en sont dépourvues sur le bâtiment B.
Occultation type et matériau	Aucune sur le bâtiment B. Stores à coffre en extérieur pour le bâtiment C.
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps en fonte aux motifs géométriques d'inspiration « art déco ». Toutes les portes d'accès sont en métal et présentent des décors « art-déco ». Sur les entrées principales des lettres en entrelacs inscrites dans des médaillons marquent d'un « HB » la porte de l'hôtel Bellevue et d'un

	« HD » l'hôtel Dionysia. Grilles à barreaux au niveau des baies du RDC. Garde-corps aux motifs géométriques.
Modénature	Bandeaux séparant le RDC du 1 ^{er} niveau, et le 1 ^{er} niveau du 2 ^e . Frise cannelée courant sur toute la façade. Vérifier pur le bâtiment C si présence d'encadrement, dessin du joint des pierres.
Autres éléments de décor	Sur le bâtiment B, deux cartouches hexagonales formant table se trouvent sur la partie médiane de la façade. Sur le bâtiment C2 la frise cannelée est surmontée de cartouches moulurés sur la rue du Port et sur le rue Charles Michel dans lesquels sont inscrits Dionysia Hôtel, signalant la présence de l'établissement depuis le quai de la gare, voire depuis le train. Sur les trois bâtiments, les deux premiers niveaux sont traités en refends, homogénéisant le front bâti. Vérifier si bâtiment C = refends.
Modifications	Comblement de percement de la travée centrale du bâtiment C2. Probables modifications sur les menuiseries des fenêtres dont on ignore les dispositions d'origine. Idem pour les ferronneries des fenêtres. Suppression récente des deux marquises couvrant les entrées principales des bâtiments B et C. Les décors de façade des deux bâtiments ont été mis en œuvre lors de la construction de l'Etoile d'Or en 1930.
Toiture	
Type de couverture	Toits à la Mansart pour les bâtiments B et C1, à croupe pour le C2
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques sur les pentes donnant sur la rue du Port. Des parties de toitures sur cour présente un revêtement d'ardoise au niveau du brisis.
Percements	Sur les bâtiments B et C1, lucarnes placées dans l'axe des travées sur les façades rue et cour. Couverture en tuiles mécaniques. Sur le bâtiment C2, chien-assis couverts de zinc.
Modifications	Les chiens-assis ont été percés dans les années 1920.

Critères de protection	
Intérêt historique	L'étendue de l'emprise de ces hôtels témoigne des besoins d'accueil de visiteurs relativement conséquents révélant l'importance de la ville de Saint-Denis comme destination pour le tourisme et notamment le tourisme d'affaire. Situé à proximité immédiate de la gare, l'essor de cet ensemble et de manière générale son histoire est indissociable de celle de la gare de Saint-Denis.
Intérêt urbain et paysager	Les trois bâtiments forment un ensemble cohérent, dernier vestige des constructions anciennes sur la rue du Port. L'Etoile d'Or, ainsi que les deux autres hôtels, qu'ils furent initialement fabrique d'étoffe, immeuble de logements ou autres, constituent une permanence dans les implantations en alignement sur la rue du Port dont les premières traces remontent aux années 1830. Alignés sur la rue, ils forment un front urbain continu et relativement homogène sur la rue du Port et sur le Bd de la Libération, structurant le paysage sur ces deux axes. L'immeuble de l'Etoile d'Or par sa hauteur et son emplacement face à la Seine constitue un repère urbain d'importance. Identifiable depuis les berges de la Seine, sur l'île-Saint-Denis comme sur une partie des quais à Saint-Denis, il marque l'entrée de ville, la seule sur le fleuve.
Intérêt architectural	Si les trois bâtiments doivent être perçus comme un ensemble cohérent, présentant des références stylistiques similaires, l'immeuble A constitue l'élément le plus intéressant d'un point de vue architectural. Seul bâtiment de cette facture « art-déco » sur la ville, il s'inscrit de manière singulière dans la réalisation des immeubles fastueux des « années folles ». Derrière le dessin de la composition et la richesse des décors se cachent en effet des prestations assez modestes, logements de 2 à 3 pièces et chambres d'hôtels avec WC sur le palier. Il fallut toute la volonté de la maîtrise d'ouvrage et surtout l'expérience du maître d'œuvre, Charles Holl, qui puisa dans ses réalisations de grands hôtels (Maisons-Laffitte, Chantilly etc...) pour offrir un vocabulaire d'ornementation afin de développer ce programme original.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 2. LES QUARTIERS 2.1. Le centre ancien 3. LES TYPOLOGIES 3.2. Le logement collectif 3.2.1. Les typologies architecturales • l'immeuble de 1900 à 1945 3.2.4. Les pieds d'immeuble
Recommandations spécifiques	Dans le cadre du prolongement du tramway et de la requalification du pôle gare, il est recommandé de préserver ces trois bâtiments qui structurent le rue du Port et offrent une vitrine valorisante de cette entrée de ville. Afin d'inscrire les futurs aménagements dans cette continuité, une attention particulière devra être portée aux constructions qui prendront place sur le quai de Seine, face à l'Etoile d'Or afin de maintenir la qualité de cette entrée de ville. A cet effet, il est recommandé pour les nouvelles constructions qui seront en vis-à-vis de travailler sur des gabarits identiques et d'être alignées sur les rues afin de structurer l'angle des voies en favorisant une cohérence urbaine avec les immeubles identifiés. Le travail sur les rythmes, les proportions et les

formes peut aussi participer à la mise en cohérence de l'ensemble. Dans tous les cas on ne cherchera pas à copier le bâtiment existant en sombrant dans le pastiche.

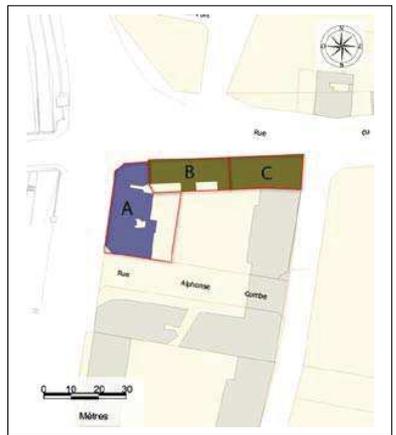
De manière générale les dispositions actuelles des trois bâtiments doivent être maintenues. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité en tant qu'entité propre mais aussi au regard des autres immeubles avec lesquels il forme un ensemble cohérent. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor (entre autres les enseignes formant frises sous corniches), de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante selon les recommandations générales. Ainsi, dans le cadre de nouveaux projets de devanture, il conviendra de conserver le bandeau entre rez-de-chaussée et premier étage. On veillera à préserver des devantures en feuillure sur le boulevard de la Libération afin de conserver la maçonnerie de l'immeuble tout en s'appuyant sur les rythmes et proportions de celui-ci. Sur la rue du Port, on s'attachera à conserver le pied d'immeuble et à interdire l'installation de devantures afin de maintenir les baies et portes à RDC dans leurs dispositions actuelles. Par ailleurs, toujours dans un souci de cohérence générale, il est recommandé de limiter la hauteur des enseignes à celle de l'espace compris entre l'encadrement des portes et le premier bandeau, d'uniformiser police et taille des caractères (ou tout au moins de ne pas nuire à la perception d'ensemble) et de proscrire toute couleur trop vive.

Une attention particulière devra être portée aux menuiseries de fenêtres qui dans le cadre d'une rénovation devront toutes être du même modèle sur le bâtiment A que celui-ci soit à petit-bois ou sans. Il en est de même pour les menuiseries des bâtiments B et C qui, aujourd'hui différentes, devrait être rendues homogènes.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

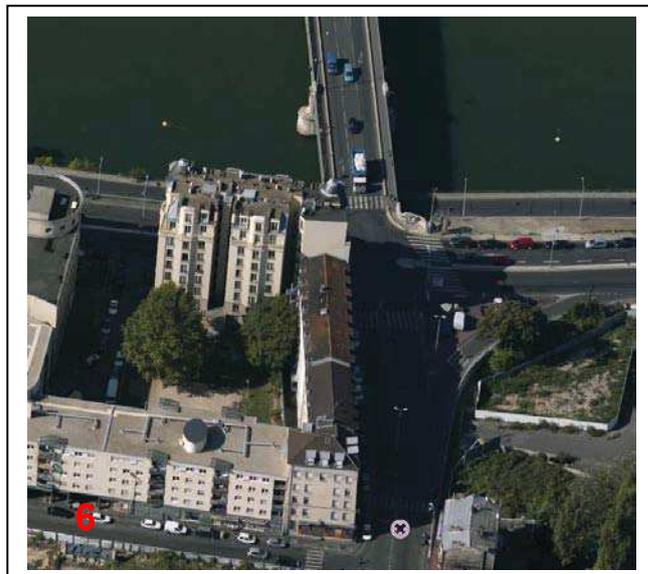
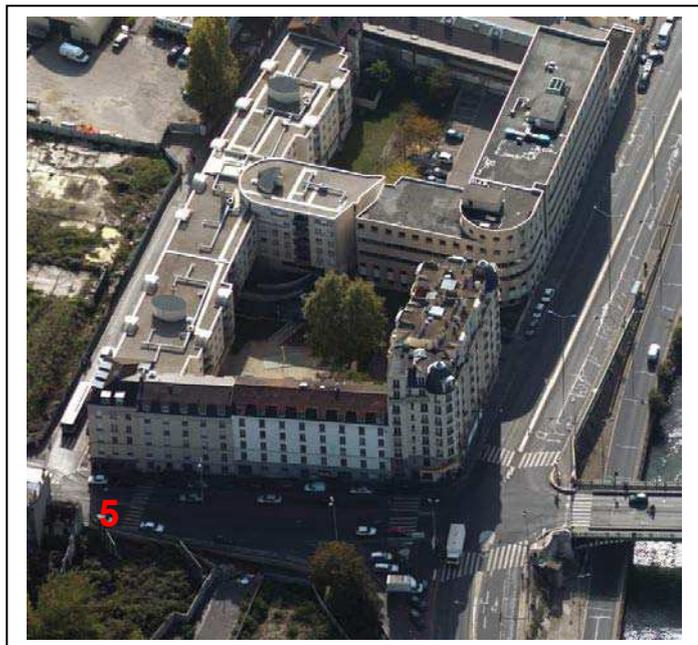
Nv.1 Nv.2

1/2500^e



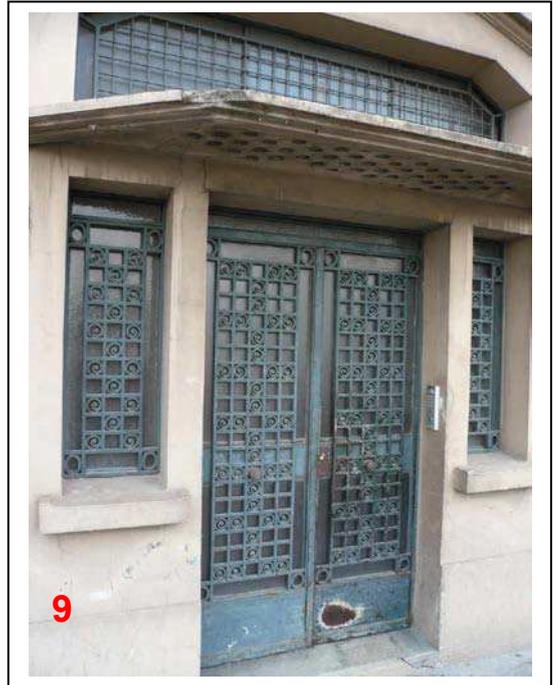
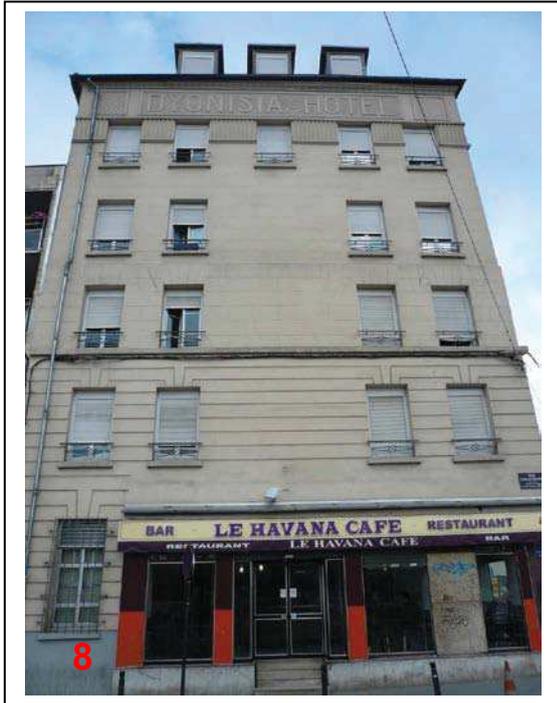
Autres vues





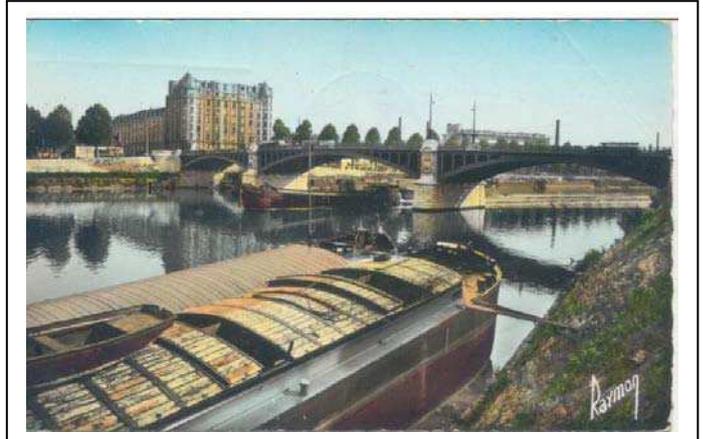
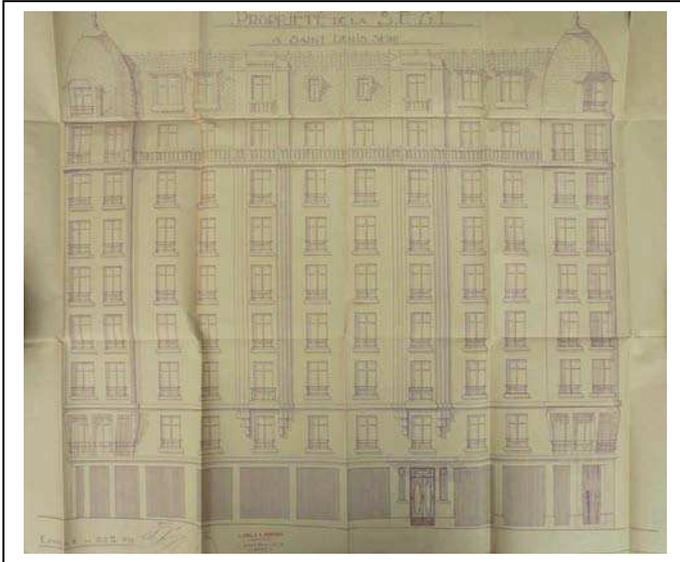
- 1- Vue de l'ensemble depuis les quais de l'île Saint-Denis, 2011.
 2 et 3 – Vue du bâtiment A et détail de la façade commerciale et des décors de façade en encorbellement. Jacques MANGIN – UASD -
 Département de la Seine-Saint-Denis
 4- Façade principale du bâtiment A depuis le pont de l'île Saint-Denis, Travail de la composition symétrique. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
 5- Vue de l'ensemble A, B, C, formant front bâti continue sur la rue du Port et présentant l'Etoile d'or comme élément structurant en entrée de ville depuis la Seine.
 6- Cœur de l'îlot, et vue de la façade arrière du bâtiment A.
 IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009.
 7- Vue d'ensemble des résidences B et C, 2011.
 8- Pignon de la résidence Dionysia sur la rue Charles Michel
 9- Porte d'entrée de l'immeuble A sur la rue du Port
 10- Détail des motifs sculptés dans l'enduit au niveau des allèges des fenêtres.
 11 et 12 – vues des marquises aujourd'hui disparues sur la rue du Port.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



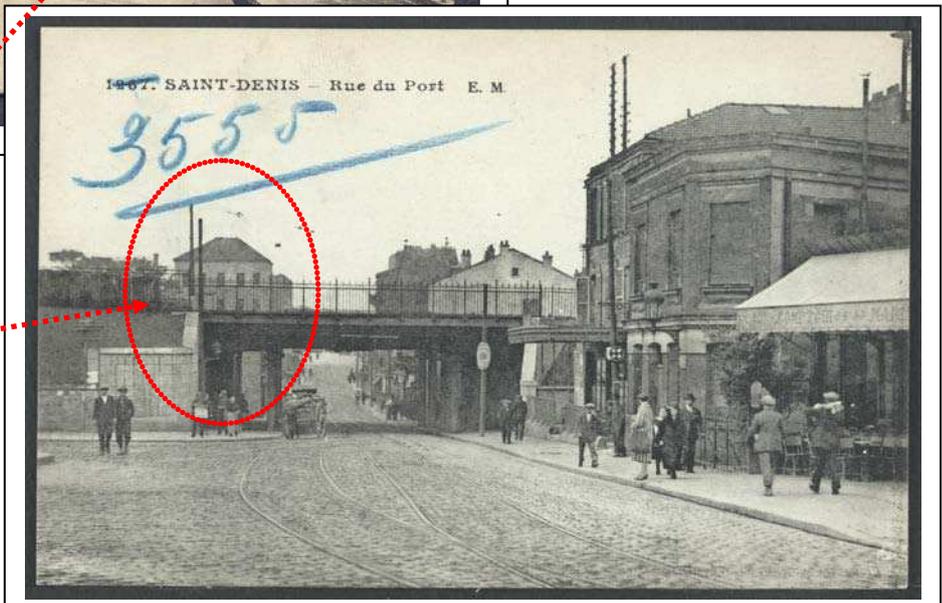
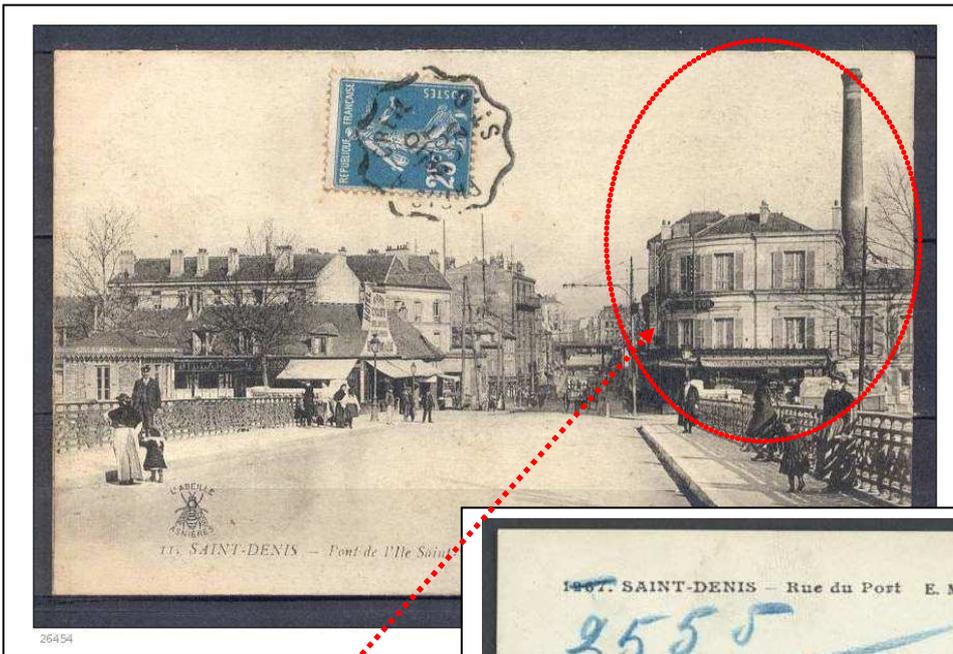


Sources et bibliographie

AMSD, fonds O, 20231



Plan en élévation de l'immeuble L'Etoile d'or, 1929, AMSD, 2 O 231
 Carte postale ancienne présentant une vue de l'ensemble depuis les berges de l'île-Saint-Denis. Coll. Part. Delcampe ©



Cartes postales anciennes, vers 1910, présentant ci-dessus l'emplacement ancien de l'Etoile d'or et de la cheminée de l'ancienne fabrique d'impression sur étoffes. Ci-contre, vue du bâtiment de l'hôtel Dionysia, depuis le haut de la rue du Port, avant ses aménagements des années 1920. Le bâtiment ne présente ni chiens assés, ni décors de façade. Le bâtiment était-il voué alors à un autre usage ?
 Coll. Part. Delcampe ©

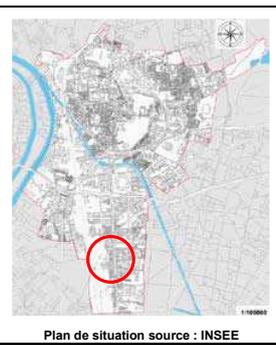
Fiche ensemble PLU n°163

Dénomination (ENSEMBLE DE) :
Bâtiments des communs, immeuble de logements

Adresse : **236, avenue du Président Wilson**

93200 SAINT-DENIS

Cadastre (2010) CF / 8



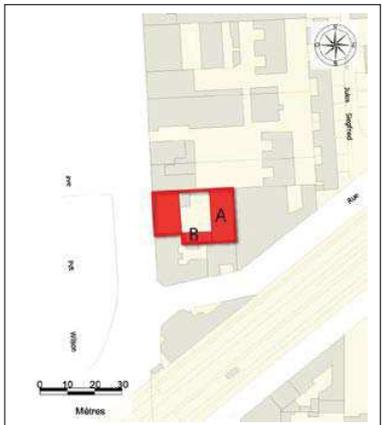
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de Construction	1 ^{er} quart du XX ^e siècle
Destination Initiale	Bâtiment des communs
Destination actuelle	Logements individuels privés et ateliers
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Indéterminé
Propriétaire actuel	Indéterminé



Vue des bâtiments depuis le passage cochier.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

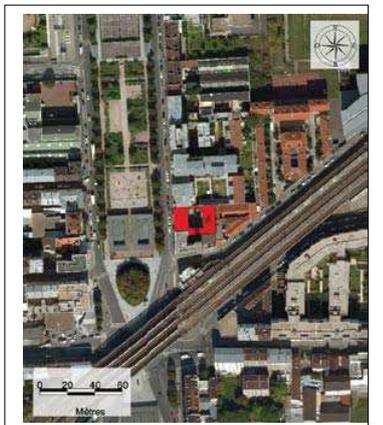
Contexte urbain et paysager	Au centre de la Plaine, à proximité du Pont de Soissons, cet ensemble est intégré à une séquence urbaine de l'avenue du Président Wilson relativement homogène dans ses fonctions et ses gabarits. Les immeubles de logements du début du XX ^e siècle côtoient des opérations plus récentes pour former un front urbain continu uniquement interrompu par les percées visuelles sur les cœurs de parcelles que peuvent offrir les portes cochères.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	L'ensemble de deux bâtiments se trouve à l'arrière d'un immeuble de logements. Ils se répartissent en L autour d'une cour pavée accessible depuis la rue par un passage sous porche. Au centre de la cour se trouve un espace planté circulaire.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Les bâtiments ne sont pas perceptibles depuis l'espace public car situés en cœur de parcelle. Néanmoins, le portail ajouré d'accès à la cour de l'immeuble permet d'entreapercevoir ce petit ensemble.
Clôture : type et matériau	Un premier portail métallique clos l'accès à l'immeuble au niveau de la porte cochère. Une fois passé le porche, une seconde grille sépare l'immeuble de la cour où se trouvent les bâtiments de l'ensemble.
Modifications	Grille séparative entre le passage sous porche et l'accès à la cour.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturale des bâtiments remarquables

Plans actuels	Bâtiment A et B : rectangulaires
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Bâtiment A : R + 1 + C / 5 travées Bâtiment B : R + C / 4 travées
Extensions / Modifications	En l'absence de documents d'archives il est difficile de déterminer les modifications éventuelles. A la lecture du bâtiment il semble qu'aucune modification notable n'ait été effectuée.
Façades éléments dominants	
Rythme	Bâtiment A : aléatoire les percements ne se trouvent pas alignés sur chacune des travées Bâtiment B : régulier
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Murs maçonnés et enduits probable de ciment de teinte saumonée. Briques rouges en modénature.
Modifications	L'enduit sur les façades de deux bâtiments.
Ouvertures (portes, fenêtres)	Bâtiment A : En RDC, deux baies en arc segmentaires avec linteaux de briques, et menuiseries en bois à croisillons. Deux portes marquant chacune l'accès aux actuels locaux d'habitations. La façade se termine par une grande baie vitrée rectangulaire qui semble éclairer un atelier ou lieu de stockage. A l'étage, deux baies hautes inscrites dans des lucarnes pendantes à toits débordants, aux menuiseries identiques aux précédentes. Oculus. Bâtiment B : porte d'entrée en matériau contemporain, trois baies rectangulaires aux menuiseries en PVC
Occultation type et matériau	Bâtiment A : grilles au devant des fenêtres du RDC Bâtiment B : volets en bois sur les trois baies + grilles
Métallerie et ferronnerie	Bâtiment A : garde-corps métallique contemporain sur les baies de l'étage. Bâtiment B : marquise en dessus de l'entrée
Modénature	Bâtiments A : les linteaux des baies du RDC et de l'étage sont en briques rouges avec clef saillant en partie centrale et deux sommiers. Bâtiment B : linteaux métalliques à rosettes
Autres éléments de décor	Néant
Modifications	Probable modification de la façade du bâtiment B pour l'aménagement des baies.
Toiture	
Type de couverture	Bâtiment A : toit à deux pentes Bâtiment B : toit à une pente
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques



Vue aérienne du quartier - CG 93 - InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

Percements	<p>Bâtiment A : deux lucarnes pendantes et nombreux percements pour installations de vasistas</p> <p>Bâtiment B : probable lucarne à foin permettant de monter des bottes de pailles ou autres denrées à stocker dans les combles comme en atteste la présence d'une poulie sur potence.</p> <p>Nombreux percements pour vasistas.</p>
Modifications	<p>Les ouvertures du bâtiment B, de par leurs proportions, sont des percements effectués ultérieurement, visiblement en se basant sur les dimensions standardisées des baies en PVC.</p> <p>La lucarne pendant du bâtiment B présente un store en matière plastique dont le coffre est visible en façade.</p> <p>Percement des vasistas en toiture.</p>

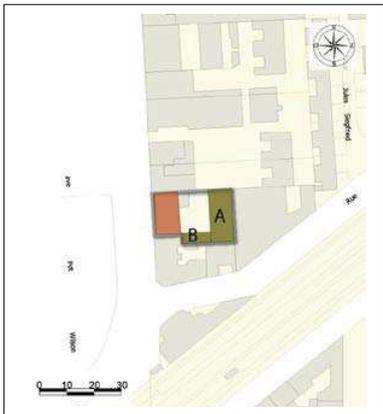
Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	La composition spatiale de cet ensemble, reposant sur la répartition autour d'une cour des bâtiments de communs ou de fonctions subalternes (stockage, petites activités, écurie ...) derrière un immeuble de logements, constitue une occupation parcellaire caractéristique. L'absence de modifications lourdes ainsi que l'entretien des espaces communs, notamment la cour pavée, participent à son bon état de conservation actuel et justifient sa préservation.
Intérêt architectural	Sans présenter de grandes caractéristiques architecturales, cet ensemble reste d'une parfaite cohérence formelle et fonctionnelle, ayant en outre préservé certaines dispositions d'origine (éléments de boiseries, lucarnes, modénatures au niveau des linteaux), situation relativement rare pour les constructions placées en cœur de parcelle.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE MODIFICATIONS ENVISAGEABLES	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	<p>Dans le cadre de la rénovation des bâtiments et des espaces communs on veillera à préserver l'organisation parcellaire répartissant les constructions en L autour d'une cour de distribution. Les dispositions des bâtiments et de la cour devront être maintenues dans leur état actuel, toute extension ou surélévation strictement proscrite. On apportera enfin une attention particulière à la préservation des menuiseries des baies afin de conserver les petits-bois qui participent à la cohérence de l'ensemble tout en lui offrant un certain charme bucolique. Suivant le même principe la poulie disposée au niveau de la lucarne pendante du bâtiment B, témoin de sa fonction d'origine, doit être conservée.</p> <p>Afin de maintenir une certaine visibilité de cette cour depuis l'espace public il est recommandé de conserver un portail aux motifs ajourés en entrée d'immeuble et de cour.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

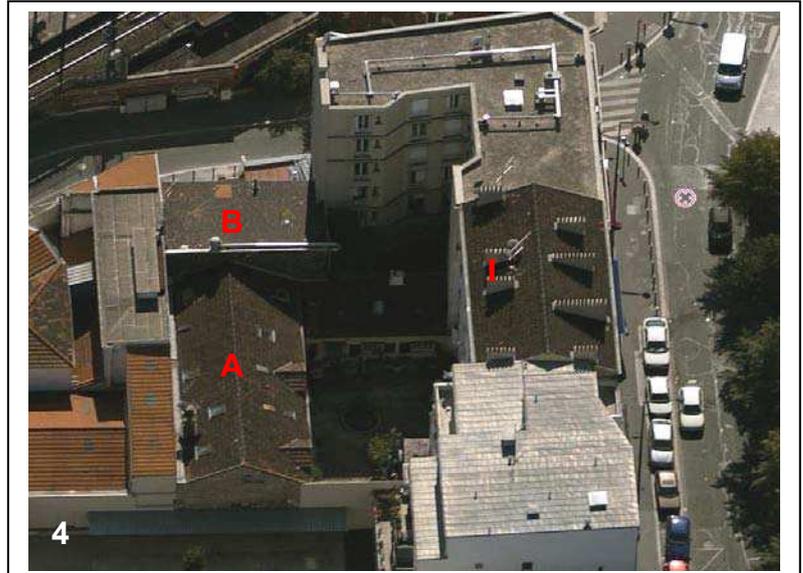
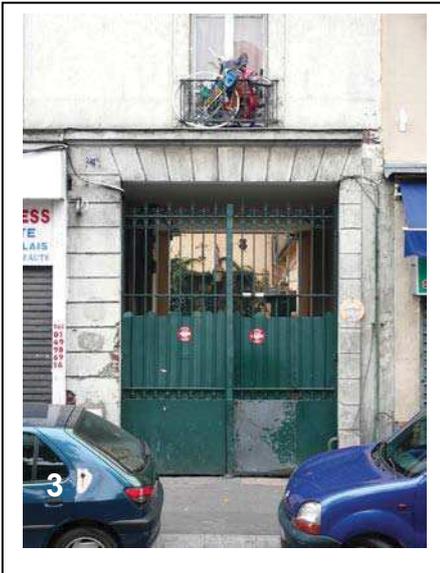
Nv.3

1/2500°



Autres vues





- 1 – Le bâtiment A en fond de cour.
- 2 - Façade sur l'avenue Wilson de l'immeuble de logements.
- 3 – Détail de la grille d'entrée de l'immeuble dont la transparence laisse apercevoir la cour. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
- 4 - Vue oblique de la parcelle, identification de l'immeuble de logements (I) et des bâtiments A et B. IA-Obliques 2008 © InterAtlas 2009
- 5 et 6 – les bâtiments A et B, la cour pavée.

Sources et bibliographie

/

Fiche ensemble PLU n°164

Dénomination : Entrepôts et magasins généraux

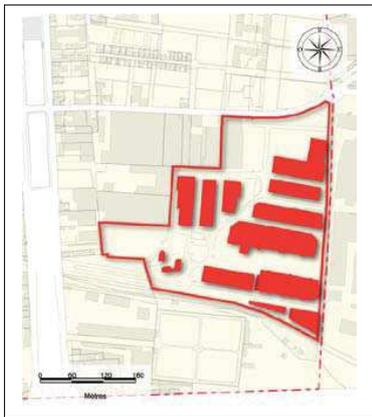
Appellation : EMGP - Entrepôts de Saint-Denis

**Adresse : 50, avenue du Président Wilson
93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CT / 5 à 9

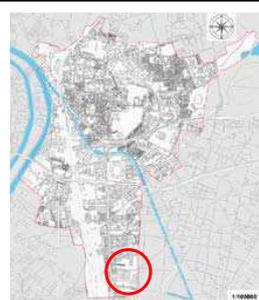


Façade-pignon de l'entrepôt 123
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/12500

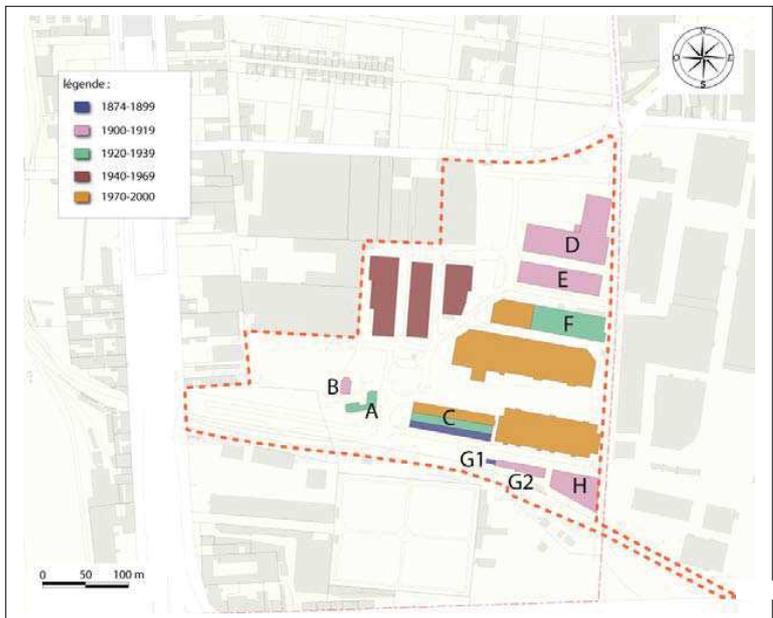
Plan de datation des bâtiments identifiés comme remarquables. 1/5000
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction de l'Ensemble (dates extrêmes)	1874 : entrepôt C (remanié en 1930 et 1990) ; Vers 1900 : magasin D ; 1905, maison du directeur (B) ; 1910 : magasin E ; Vers 1930 : bâtiment administratif (A) et magasin F (transformé en 1937)
Destination initiale	Entrepôts de matières premières, produits agroalimentaires et industriels
Destination actuelle	Bâtiment administratif d'entreprise, locaux de stockage, plateaux de télévision, centre de formation, locaux d'activités
Maître d'œuvre	Ingénieurs de la Compagnie des EMGP non identifiés
Maître d'ouvrage	Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Saint-Denis et d'Aubervilliers puis EMGP
Propriétaire actuel	ICADE
Présence d'outillage	Locotracteur (Objet classé monument historique), citernes, rails, pompe à essence

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Le site des EMGP s'étend sur 100 hectares, répartis entre canal et voies ferrées sur les communes de Paris, Saint-Denis et Aubervilliers. Constituant un extra-territoire, entité historique et paysagère cohérente malgré les nombreuses mutations, le site doit être étudié à l'échelle de l'agglomération pour être compris dans son ensemble.
Intégration dans le périmètre de protection	Non. Présence d'un Espace Boisé Classé
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s) sur la (les) parcelle(s)	L'emprise dionysienne représente 15 ha soit 1/6 de la surface totale. Elle correspond au berceau historique du site, comprenant son entrée principale ainsi que les premières constructions en dur. Aujourd'hui les terrains comprennent toujours des bâtiments à forte valeur symbolique dont les services administratifs (A) et le logement du directeur (B). A côté de ceux-ci, le site regroupe une dizaine de bâtiments d'usages divers et de chronologie différente dont les plus significatifs sont, un ancien magasin de grains et farines (C), les anciens magasins à alcool (D, E et F) ainsi qu'un ensemble de petits ateliers comprenant une chaufferie (G). Représentatifs des mutations de l'activité d'entrepôt et de la modernisation des infrastructures du site, ces bâtiments offrent également un échantillon typologique intéressant, témoin des évolutions formelles et structurelles de l'architecture industrielle. L'installation d'un réseau de voies ferrées raccordant chacun des magasins au chemin de fer du Nord et au canal de Saint-Denis a régi les logiques d'implantation des bâtiments et dessiné une trame viaire très caractéristique, sur laquelle s'appuie aujourd'hui les diverses espaces de circulation.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Si le site des EMGP est un lieu ouvert il reste un espace privé non perceptible depuis les grandes artères de la ville. L'installation future des transports en commun modifiera le statut des lieux en offrant une nouvelle dimension urbaine aux bâtiments. D'ores et déjà, la requalification des abords de la rue Proudhon a créé des percées visuelles aboutissant sur les magasins 123-124 (D) et 126 (E).
Clôture : type et matériau	Mur d'enceinte discontinue sépare le site des emprises voisines.
Modifications	Les voies ferrées qui ont initialement guidé l'aménagement du site ont disparu. Seules quelques traces en témoignent encore mais sans véritable logique de mise en valeur.





Les façades principales des bureaux, 2010.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



L'espace interstitiel laissé entre le bureau et la maison du directeur marque le passage d'une voie ferrée aujourd'hui disparue. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade arrière du bâtiment de bureau.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

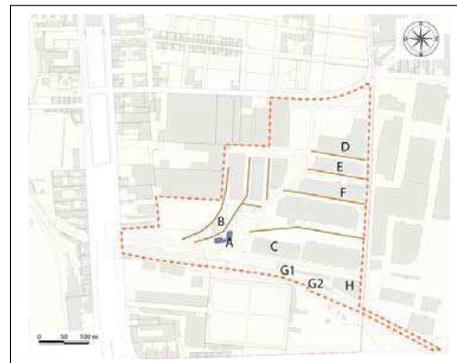
Description et analyse architecturales du bâtiment administratif A Nv.1	
Plans actuels	Plan en L
Disposition/composition	Composition régulière des façades donnant sur rue et beaucoup plus aléatoire sur les façades arrières. Un travail de composition marque les deux pignons extérieurs, traité en arrondi à l'ouest et en pan coupé au nord. Les éléments de structure en béton sont laissés apparents et forment des lignes verticales qui avec le jeu des horizontales (soubassement, bandeaux, linteaux, frise) créent un rythme en façade ainsi qu'une certaine massivité.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 2 + combles. Façades principales se composent de 8 à 10 travées. Les façades arrière marquées par des jeux de niveaux
Equipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier des travées
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Structures de béton armé hourdies de briques pleines
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	Des soupiraux barreaudés ceinturent tout le bâtiment de manière éparse mais toujours dans l'axe d'une travée. Les deux façades principales sont marquées par la grande régularité de leurs ouvertures, composées de baies carrées doubles en RDC, de fenêtres plus étroites à double baies au 1 ^e et 2 ^d étages. De petites ouvertures en meurtrières marquent l'emplacement des sanitaires. L'accès principal s'effectue par une seule grande porte protégée par un auvent en béton. Les ouvertures des façades arrière plus irrégulières alternent des baies doubles étroites, une succession de baies simples éclairant initialement des vestiaires en RDC, et des fenêtres doubles carrées. Les ouvertures du pignon ouest s'inscrivent dans la courbe que forme le bâtiment, et se composent chacune d'une baie double étroite joutée d'une baie simple de part et d'autre. Sur le pignon nord, les ouvertures sont plus hétérogènes, baies simples et baies doubles carrées. En attique ont été percées de petites ouvertures disposées au niveau des cages d'escalier. Deux portes piétonnes sont percées sur les façades arrière.
Occultation type et matériau	Stores intérieur en matière textile
Méallerie et ferronnerie	Garde corps en fonte aux formes géométriques simples d'inspiration « art déco » au niveau des fenêtres hautes des 1 ^{er} et 2 ^d étages.
Modénature	Les modénatures reposent exclusivement sur les appareillages de briques disposées en damier au niveau des allèges et des fenêtres supérieures. Des pièces de céramique ajourées disposées sous les fenêtres carrées servent à l'aération des espaces. La façade est scandée de lignes verticales en ciment blanc qui comprend une base sur la hauteur du soubassement et s'élève jusqu'à la frise. Des lignes horizontales également en ciment sont utilisées pour former bandeau de séparation entre le premier niveau et les niveaux supérieurs. Des linteaux au 1 ^{er} étage et une large frise qui couronne la façade rappellent l'épaisseur du soubassement.
Autres éléments de décor	Des pièces de céramique ajourées, disposées sous les fenêtres carrées, servent à l'aération des espaces. Leur présence conforte l'idée selon laquelle le bâtiment abrita des logements au moins sur les niveaux supérieurs.
Modifications	Les fenêtres ont été lourdement modifiées sur l'ensemble du bâtiment. Des huisseries en aluminium et en PVC blanc se sont substituées aux modèles d'origine en bois, aux dispositions identiques à quelques fenêtres placées en façade arrière. Cette modification a appauvri le dessin général des façades. Une saillie a été créée en façade arrière pour l'installation d'une cabine d'ascenseur. Des constructions légères ont été installées en façade arrière au dessus d'une alcôve initialement en RDC
Toiture	
Type de couverture	Toit à croupe débordante portée par d'imposants corbeaux laissés apparents.
Charpente	Bois
Percement	Nombreuses souches de cheminée confortent l'idée que le bâtiment abrita à un moment des logements
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Des lucarnes rampantes assez hautes éclairent l'étage de combles. Couvert de tuiles, elles présentent d'imposantes jouées en zinc. La hauteur des conduits de cheminée ainsi que leur nombre et régularité constitue un élément important de la silhouette générale du bâtiment.
Modifications	Les fenêtres en bois des lucarnes ont été remplacées par des menuiseries en PVC blanc réduisant le dessin d'origine à sa plus simple expression.

Critères de protection	
Intérêt historique	Valeur symbolique de ce bâtiment administratif placé face à la maison du directeur et qui accueilli probablement à son origine des logements aux étages.
Intérêt urbain et paysager	Repère urbain de grande importance au croisement de deux axes structurants du site, l'avenue des Magasins Généraux et l'avenue Onze. Le cheminement piéton longeant la façade arrière du bâtiment reprend le tracé d'une raccordement ferroviaire desservant les entrepôts 5 et 10.
Intérêt architectural	Rythme d'ensemble du bâtiment qui joue du croisement des lignes verticales et horizontales formées par les modénatures. Composition de la façade pignon regardant vers l'entrée du site et qui s'érige comme un bâtiment en pouce. Les jeux de briques en damiers, ainsi que les pièces ajourées qui permettent de lire en façade la fonction initiale de certains espaces (logements ?) La toiture en croupe débordante percée de lucarnes rampantes donne un ton néo-régionaliste au bâtiment.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.6 Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures
Recommandations spécifiques Conservier les éléments de modénature Pas de surélévation.	Afin de préserver la visibilité de ce bâtiment de représentation depuis l'entrée du site et des axes de circulation, on veillera à limiter la hauteur des constructions aux abords immédiats voire à proscrire tout nouveau bâtiment dans un périmètre proche. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il conviendra de préserver la lecture des lignes horizontales et verticales en maintenant des teintes dissociées de celle de la brique. Dans le cadre d'une campagne de rénovation des fenêtres, il est recommandé de retrouver le dessin des huisseries d'origine au moins sur les façades principales. Il conviendrait également de ne pas percer de nouvelles ouvertures dans les travées pleines. Les surélévations sont interdites. Les extensions ne sont pas recommandées mais pourront être étudiées au cas par cas. Dans tous les cas, on veillera à maintenir le plan en L en évitant toute extension au cœur de l'îlot constitué avec le logement du directeur.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/5000°



Autres vues



Façade pignon formant pouce du bâtiment regardant vers l'entrée (ci-dessus)
Pignon Est aux lignes plus strictes (ci-contre)
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC





Façade arrière.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade principale
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue latérale et du jardin d'hiver.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du logement du directeur (B) Nv.1	
Plans actuels	Plan carré avec une rotonde en partie nord.
Disposition/composition	Composition symétrique en façade principale (donnant sur bureaux) et asymétrique sur la façade arrière (donnant sur jardins). Présence d'une véranda pour jardin d'hiver dès l'origine sur la façade nord.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 2 / 2 à 4 travées selon les façades
Equipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Aucune de notable
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier des travées sur la façade principale et irrégulier sur la façade marquant l'entrée de service. On observe un rythme décroissant de la hauteur des baies du RDC au dernier étage.
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Soubassement en meulière
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	Porte double en bois sur entrées principale et de service. Au premier niveau, les fenêtres doubles sont plus hautes (2.60m) pour éclairer des pièces de réception de 4 m sous plafond. Leur hauteur est de 2.25 m aux niveaux supérieurs. Elles présentent toutes des petits bois au niveau du ¼ de leur hauteur. Les combles sont percés d'yeux de bœuf en zinc, alignés sur les travées. Une lucarne à fronton arrondi aménagé au niveau du comble de la façade principale, alignée avec la porte d'entrée.
Occultation type et matériau	Volets métalliques escamotables
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps en fonte de style rocaille au niveau des ouvertures des 2 ^e et 3 ^e niveaux. Marquises métalliques et verres au dessus de l'entrée principale. Le panneau de ferronnerie apposé sur la porte d'entrée.
Modénature	Chaîne d'angle harpée avec profil aux quatre coins de la maison ; corniche rectangulaire moulurée en doucine ; bandeau entre les 2 ^e et 3 ^e niveaux ; petites consoles sous les appuis de baies ; encadrement mouluré des fenêtres (chambranle à deux fascas)..
Autres éléments de décor	La porte d'entrée principale est surmontée d'un fronton trapézoïdal soutenu par deux modillons galbés
Modifications	Il semble que le dessin de la façade ait été très richement décoré à l'origine (cf plan) et que, hormis le chaînage d'angle, l'ensemble de ces modénatures ait aujourd'hui disparu derrière le revêtement suite aux ravalements successifs. En outre des appareils de climatisation installés au niveau des appuis des fenêtres causent un réel souci d'esthétique sans pour autant être irréversible.
Toiture	
Type de couverture	Toit à la Mansart
Charpente	Bois
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Ardoises sur le brisis et zinc sur terrasson.
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Verrières et tabatières en toitures pour éclairées les combles.
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection

Intérêt historique	Construit en 1905 à l'emplacement du premier logement du directeur, ce pavillon est symbolique pour l'histoire du site. Lieu de représentativité, sa fonction d'autant ne se perçoit aujourd'hui qu'au travers des proportions des pièces et par la qualité des aménagements intérieurs. C'est sur cette petite emprise emblématique que fut installé un ancien locotracteur électrique, équipement caractéristique de l'activité des EMGP.
Intérêt urbain et paysager	Placé au cœur d'un terrain arboré (protégé en Espace Classé Boisé), le pavillon participe avec le bâtiment administratif à la qualité de cette enclave paysagère en entrée de site.
Intérêt architectural	Largement dénaturé le pavillon a préservé des éléments significatifs de la demeure bourgeoise : toits à la Mansart, usage de l'ardoise, œil de boeuf, jardin d'hiver etc...

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

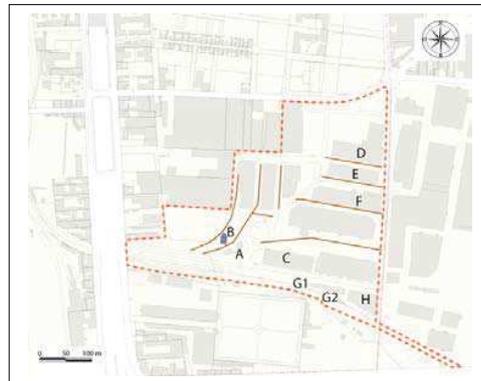
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.2 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.3. La façade 1.5. Les façades enduites 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel • le logement
Recommandations spécifiques	Une attention particulière sera portée lors de travaux de ravalement. Les plans du projet d'origine montrent un décor et une modénature riches qui aujourd'hui n'est plus perceptible. Il serait intéressant de faire des sondages pour savoir si ces dispositions ont réellement été mises en œuvre. Si tel est le cas, il serait recommandé de les restituer. Dans tous les cas, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les surélévations ne sont pas autorisées ainsi que les extensions à l'exception des travaux de mise en sécurité

	ou d'accessibilité. Le jardin d'agrément au sein duquel a été construit le pavillon doit conserver ses proportions, ses plantations et les perspectives créées afin de maintenir son objectif de représentation commun à toutes les maisons de maître.
Autres	<i>Voir fiche Ensemble PLU n°169 « Chemin de fer Industriel » pour le locotracteur</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/5000^e

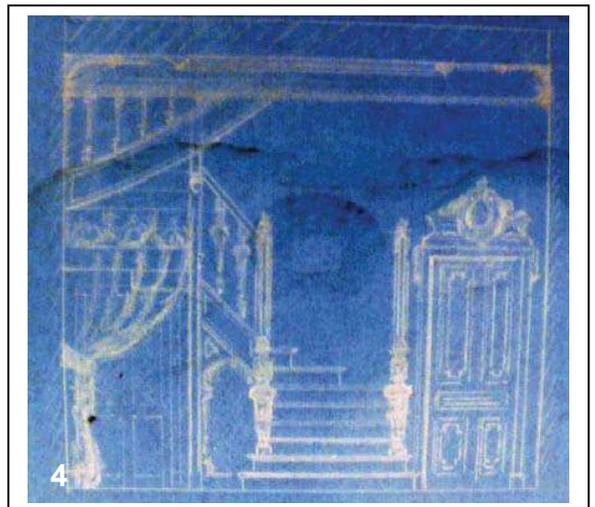
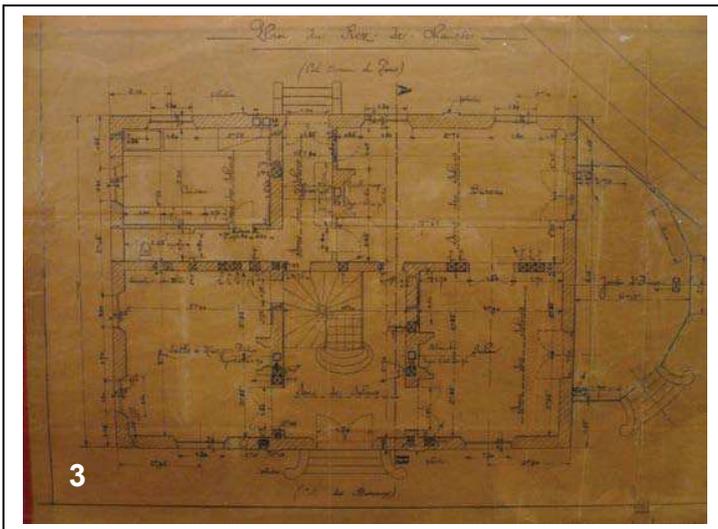
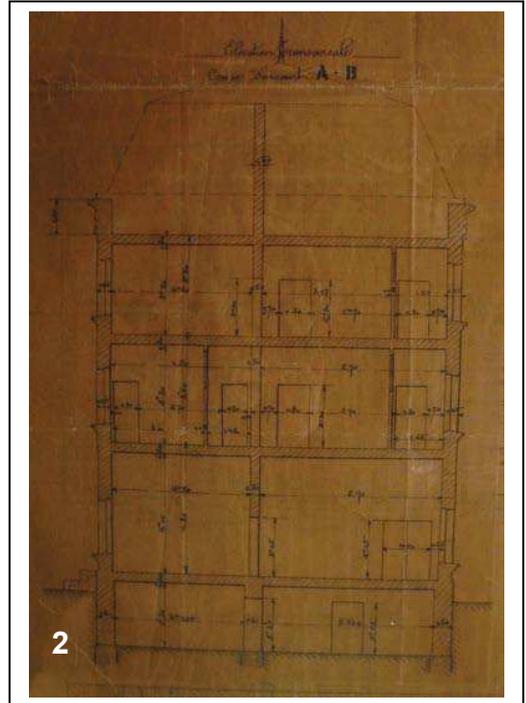


Autres vues



1- Escalier avec marche, contremarche, main courante, balustre et limon en bois avec parties sculptées.
 2- Moulures en plâtre
 3- Vue de l'extérieur depuis le jardin d'hiver
 4- Fronton trapézoïdal et marquise de l'entrée
 5- Détail du carrelage en grés cérame
Departement de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie



- 1- Plan de la façade d'origine,
 2- Plan des différents niveaux. Les volumes du RDC sont plus hauts, correspondant aux pièces de réception et d'apparat
 3- Plan du RDC et du jardin d'hiver
 4 - Croquis de l'escalier du pavillon placé dans l'axe de l'entrée. Son dessin a été conçu comme un élément à part entière de l'habitation, aux décors aussi soignés que ceux de la façade extérieur.
 Archives de Paris, D8J816



Pignon principal du bâtiment réalisé à la fin des années 1990.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vestige de la façade ancienne du magasin, donnant sur l'avenue des Magasins Généraux.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade arrière élevée dans les années 1930
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du magasin à grains et blé C Nv.2

Plans actuels	Plan rectangulaire. Du magasin double d'origine, seul le bâtiment ouest a été préservé, et seulement pour partie, l'ensemble ayant été lourdement remanié dans les années 1930 puis 1990 pour l'adapter à de nouveaux stockages.
Disposition/composition	Disposition linéaire composée d'une partie ancienne et d'une partie contemporaine le rythme est donné par la répétition des travées en façade.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	SS + R + 2 / 15 travées
Equipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Pas au niveau du plan de masses mais nombreuses modifications structurelles : ajout d'un toit en voile mince de béton reposant sur une nouvelle ossature béton intérieur.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier sur la façade ancienne donné par la succession des travées et rompu par la rénovation contemporaine qui joue davantage sur les lignes horizontales. Ce parti pris se retrouve sur le pignon marquant l'entrée principale du bâtiment ainsi que sur la partie haute de la façade. La façade arrière a été refaite à neuf dans les années 1930 et ne présente pas de rythme particulier
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	La façade ancienne est en moellon. Elle constitue aujourd'hui une simple enveloppe, une ossature en béton armé ayant été mise en œuvre dans les années 1930 pour soutenir une nouvelle toiture. Cette structure est parfaitement visible en façade arrière, les poteaux et les poutres sont apparents.
Modifications	Nombreuses, elles ont, en dehors des travaux des années 30 et de la rénovation contemporaine, consisté à créer des ouvertures au niveau du RDC et à combler, parfois très inesthétiquement, des baies existantes.
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	La façade ancienne présente des baies hautes aux menuiseries d'aluminium. Un bandeau continu de petites ouvertures carrées séparées de trumeaux en béton, couronne le bâtiment. Ce dispositif a été mis en œuvre à l'occasion des aménagements des années 1930 et se retrouve de fait sur la façade arrière. La façade arrière présente de grandes ouvertures pour les quais de déchargement. Le pignon vitré marque l'entrée principal du bâtiment.
Occultation type et matériau	Hormis les brise-soleils en aluminium du pignon vitrifié, les ouvertures ne disposent pas de système d'occultation.
Méletterie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Le bâtiment est globalement dépourvu de modénature. Notons cependant les arcs surbaissés des ouvertures et les appuis de fenêtre qui tout deux en briques rouges contrastent avec les teintes claires du moellon.
Autres éléments de décor	RAS
Modifications	La quasi-totalité des ouvertures a été reprise pour l'installation des nouvelles menuiseries, pour combler des percements ou restaurer des matériaux détériorés.
Toiture	
Type de couverture	Voûte en berceau en voile mince de béton datant des aménagements des années 1930.
Charpente	Béton armé
Percement	Equipement de désenfumage en toiture
Matériaux de couverture et éléments de décor	Béton
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
Modifications	La première travée a été modifiée; substituant la partie pleine en béton par une paroi vitrée afin de faire pénétrer la lumière dans les locaux d'accueil de ces bureaux.

Critères de protection

Intérêt historique	Si le bâtiment a été très lourdement remanié, ayant perdu tout son sens originel, la façade principale en moellon reste le dernier vestige des premiers magasins construits sur le site en 1874.
Intérêt urbain et paysager	La façade principale forme un front continu sur l'avenue des Magasins Généraux, qui quoique très dénaturée constitue un bon repère spatial.
Intérêt architectural	La physionomie actuelle du bâtiment est une bonne illustration des mutations que vécurent les magasins généraux de leur origine (façades en moellon) à la tertiarisation du site (façade en verre) en passant par une adaptation des locaux aux stockages des cuves (toiture béton). Trois périodes pour trois architectures caractéristiques : pierre (1870), béton (1930), verre (1990).

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE

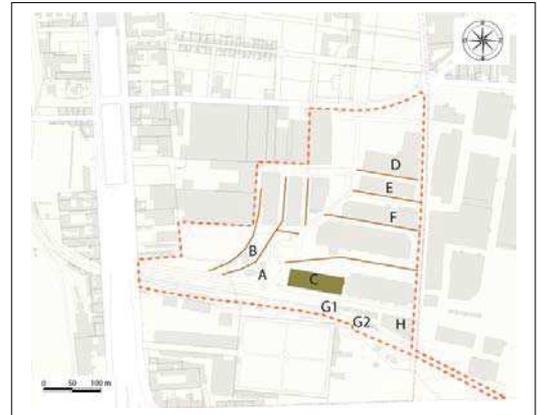
Recommandations générales	Cf. Fiches : 3. LES TYPOLOGIES 3.4. Le patrimoine industriel
Recommandations spécifiques	La composition architecturale de ce bâtiment très hétérogène est un témoignage intéressant des mutations des EMGP des origines aux années 1990. Suivant cette idée il semblerait paradoxal d'empêcher toutes modification. Cependant on veillera pour chacune des périodes constructives à préserver les éléments les plus caractéristiques de l'époque : pour la première période (structures bois, moellons et briques, baies hautes), années 1930 (structure béton, toit en voûte, baie aux fines huisseries métalliques), période contemporaine (pignon vitré et brise soleil en aluminium). On évitera, comme on peut l'observer actuellement, d'effectuer des reprises de parties anciennes avec des parpaings de béton, ou tout matériau inapproprié.

En outre, le bâtiment ayant, malgré ces modifications, préservé la même implantation qu'à son origine, il est intéressant d'assurer la permanence de cette emprise. Ainsi il est recommandé de proscrire toute extension afin de préserver l'organisation spatiale si caractéristique du site des EMGP, et surtout de conserver la lisibilité de l'axe principal allant de l'entrée du site de Saint-Denis à Aubervilliers.

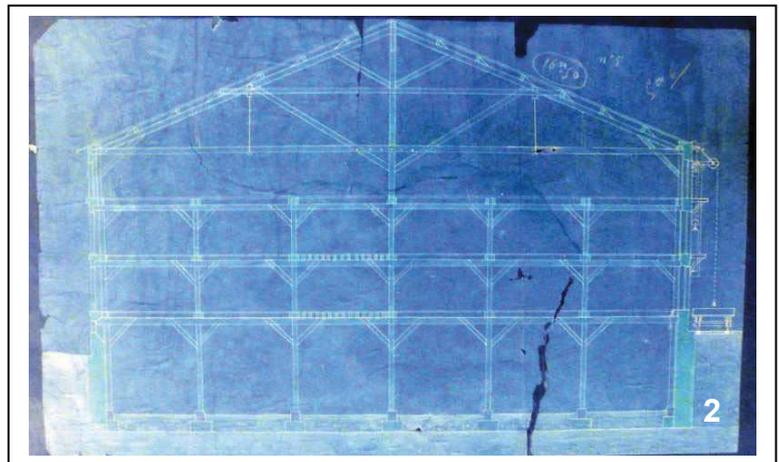
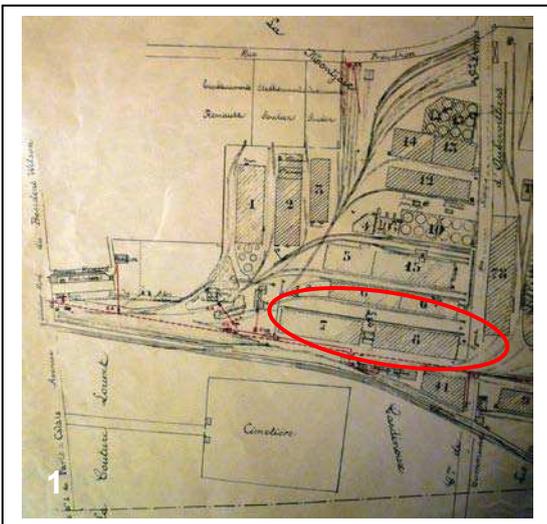
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

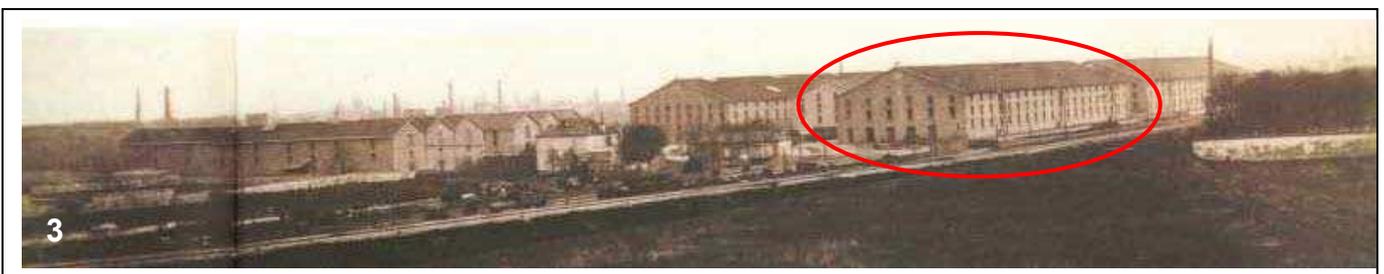
1/5000^e



Sources et bibliographie



- 1- Localisation des magasins sur le site. Si l'implantation a été entièrement maintenue, seul le bâtiment 7, à l'ouest, a été pour partie conservé. Vers 1930. Archives de Paris, D8J 818
- 2- Plan en coupe du magasin 7, vers 1870, Archives de Paris, D8J 812.
- 3- Vue des magasins de blé et de sucre vers 1890, identification du magasin 7, *Histoire d'une entreprise de son temps*, p.81





Les deux magasins D (2nd plan) et E (1^e plan)



Pignon arrière du magasin D et détails de la modénature.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Pignon principal du magasin E et détail de la modénature.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturale des magasins à alcools D et E Nv.1	
Plans actuels	Plan rectangulaire, identique pour les deux magasins
Disposition/composition	Composition symétrique des façades
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Halles en RDC et d'un seul tenant, d'une longueur équivalente de 97 m pour des largeurs de 35 m (D) et de 25 m (E)
Equipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Aucune de notable dans le plan de masse
Façades éléments dominants	
Rythme	Le rythme est donné sur les pignons par les grandes ouvertures plein cintre comprenant une travée centrale marquant l'entrée, joutée de deux autres plus basses. Les façades latérales sont percées de manières éparsees, selon les besoins de l'occupant actuel, de grandes baies vitrées ou de porte coulissante.
Gros œuvre et parement / Mise en œuvre	Meulière et moellons de caillasse en joint rocaillé pour les murs et structure métallique de type De Dion soutenant la couverture. Le magasin D comprend un pignon intermédiaire séparant le bâtiment en deux parties égales. Probablement mis en œuvre pour limiter les propagations d'incendie d'un compartiment de la halle à l'autre, le pignon émerge de la toiture sous la forme d'un maçonnerie à redents.
Modifications	Suite au percement d'ouvertures en façade latérale, la maçonnerie de meulière a été reprise avec des matériaux et des joints en ciment blanc dont la mise en œuvre n'est pas satisfaisante.
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	Sur les pignons Est des deux magasins, entrées principales des bâtiments, les trois ouvertures en arc plein-cintre sont vitrées. A l'inverse les pignons Ouest ont été comblés, hormis l'arc central du magasin D, sans pouvoir préciser la période de cet aménagement. Entrées de services, ces deux pignons comprennent de grandes portes métalliques disposées au droit de quais de chargement. Sur les deux bâtiments les façades sont marquées d'ouvertures percées de manière aléatoire selon les besoins des occupants.
Occultation type et matériau	Les occultations des baies cintrées sont en petites meulières et caillasses sur le style des autres éléments maçonnés. Cette mise en œuvre soignée laisse supposer qu'elle fut réalisée dans les périodes assez proches de la construction d'origine (1910)
Méletterie et ferronnerie	Menuiseries des baies en aluminium et auvents du magasin D en fer.
Modénature	Les principaux éléments de modénature sont mis en œuvre sur les pignons des deux magasins. Chaînage d'angle harpée en briques qui se prolongent sous les rampants de la toiture pour former redents, ainsi que de part et d'autre de la travée centrale dessinant des jambes harpées. La brique rouge est également utilisée au niveau des arcs chacun maintenu par deux corbeaux et une clef en pierre.
Autres éléments de décor	Aucun
Modifications	Le percement des grandes baies sur les façades latérales des magasins encadrés d'un appareillage de brique rouge. Modification des entrées, suppression des portes d'origines. Remplacement de l'ensemble des huisseries.
Toiture	
Type de couverture	Toit à deux pans
Charpente	Métallique de type De Dion, composé d'une structure en treillis légèrement courbe et sans tirants, permettant un usage optimum des volumes (surface et hauteur), avantage majeur pour le stockage en grandes cuves.
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Couverture en bac acier de teinte ocre
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Les deux bâtiments comprennent de nombreux percement pour l'aménagement de dispositifs de désenfumage et d'éclairage (type skydôme) principalement sur le magasin D.
Modifications	La toiture était à son origine couverte de tuiles mécaniques. Percements de la toiture.

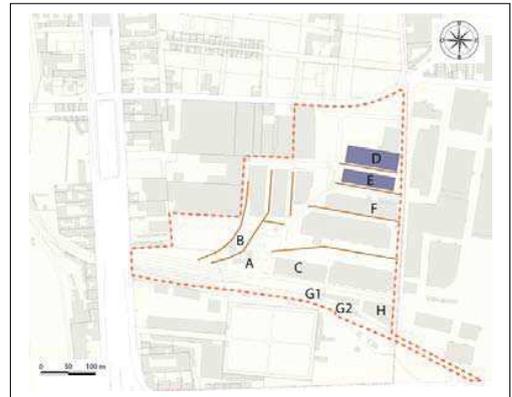
Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Les deux magasins sont visibles depuis l'extérieur du site, notamment depuis la nouvelle place du Front Populaire.
Intérêt architectural	La mise en œuvre de la pierre de meulière, matériau caractéristique du pavillonnaire de Seine-et-Oise, confère à ces magasins un aspect « régional ». Matériau récurrent dans les édifices des EMGP, il inscrit derechef ces magasins dans le style des réalisations de la Compagnie. Enfin, si elle n'est pas visible depuis l'extérieur, la charpente métallique de type De Dion constitue un élément d'architecture métallique rare et de très grande qualité.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	On veillera à maintenir la visibilité des magasins depuis les axes de circulation, en évitant toutes constructions hautes à leurs abords. Les travaux opérés sur les façades qui nécessitent des reprises de maçonnerie doivent s'effectuer sur la base des techniques de mise en œuvre d'origine afin de préserver la cohérence d'ensemble. Ainsi la meulière ou le moellon de caillasse ne doit pas être mis en œuvre de manière aléatoire mais selon une assise de pierre existante. On évitera particulièrement la réalisation de joints grossiers de ciment blanc pour préférer les joints

rocaillés.
Lors de la réfection de la toiture, on envisagera la restitution d'une couverture en tuiles mécaniques, avec des châssis de toit intégrés à la couverture.

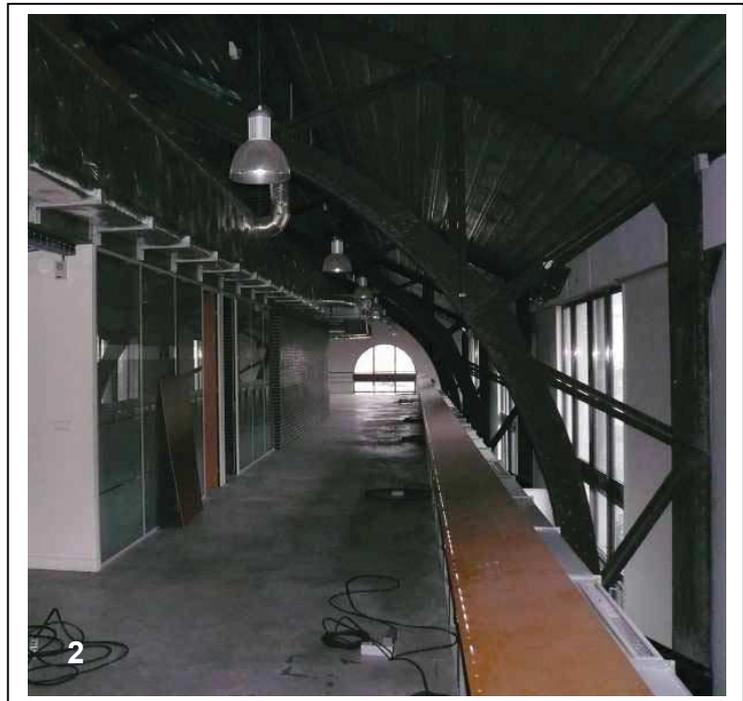
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/5000^e



Autres vues



1- Base de la charpente 2- Pièce formant aisselier
3- Arbalétriers
4- vue du pignon intermédiaire du magasin D et de ses redents.

Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Le magasin et les deux pignons intermédiaires à redents. Extension contemporaine au premier plan. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail des huisseries inscrites dans l'ossature béton. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du magasin à alcool (F) Nv.2	
Plans actuels	Plan rectangulaire
Disposition/composition	Le magasin se compose d'un bâtiment construit en 1930 et transformé en 1937 (85x30m) prolongé en partie ouest par deux halles métalliques parallèles.
Elévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1. Le sol du bâtiment se trouve à 4,70 m en dessous du sol naturel pour permettre l'aménagement des grandes cuves (cf fig 1). Comme les premiers magasins à alcools, le bâtiment comprend deux pignons intermédiaires faisant office de coupe-feu, et compartimentant en trois la halle. Ces pignons sont visibles depuis l'extérieur, leurs redents émergeant du toit.
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
Extensions / Modifications	Une nouvelle entrée construite en matériaux légers a été créée en extension sur la façade nord-est.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier des travées
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Ossature en béton laissée apparente, remplissage de briques pleines
Modifications	Probable ravalement des façades ayant altéré les teintes d'origine.
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	Sur leur partie haute, les façades sont percées de manière assez régulière, par grande travée, d'une grande baie jouxtée de deux baies sur allèges. Cette homogénéité est répartie de manière assez disparate. Les huisseries d'origine sont métalliques, remplacées selon les cas par des menuiseries d'aluminium.
Occultation type et matériau	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucun
Modifications	Percement et comblement des baies ; modification des huisseries en métal par modèle coulissant en aluminium
Toiture	
Type de couverture	Voûte en berceau
Charpente	Béton
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Voile mince de béton
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Sur la partie centrale et les deux extrémités de la halle ont été installés de manière régulière des extracteurs d'air.
Modifications	Aucune de notoire

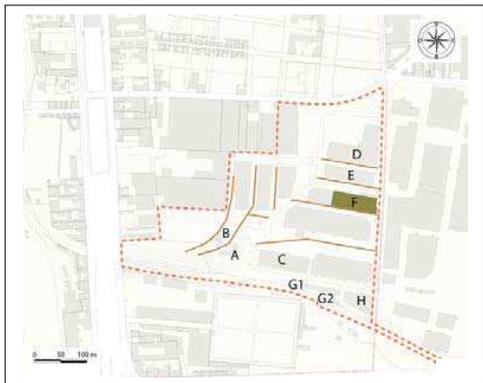
Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	/
Intérêt architectural	Il s'agit d'une typologie qui vient compléter la diversité architecturale des magasins des EMGP. Le volume général du bâtiment, sa rationalité constructive basée sur l'usage du béton et la répétition de travées identiques, lui confèrent un caractère résolument rationnel et fonctionnel.

Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	<p>A l'instar du bâtiment administratif, la structure de béton doit se distinguer du matériau de remplissage de la façade afin de mettre en avant son caractère rationnel.</p> <p>On veillera à mieux harmoniser les menuiseries des baies afin de préserver une certaine cohérence dans les lignes et la silhouette du magasin. L'alternance de baies coulissantes en aluminium et de baies fixes aux huisseries métalliques a altéré le dessin.</p> <p>On tachera de conserver les dispositifs d'aération en toiture, ainsi que des murs pignons, participant à la lecture de cette construction technique.</p> <p>Dans le cadre d'un projet d'aménagement du magasin on examinera l'opportunité de supprimer l'extension latérale.</p>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

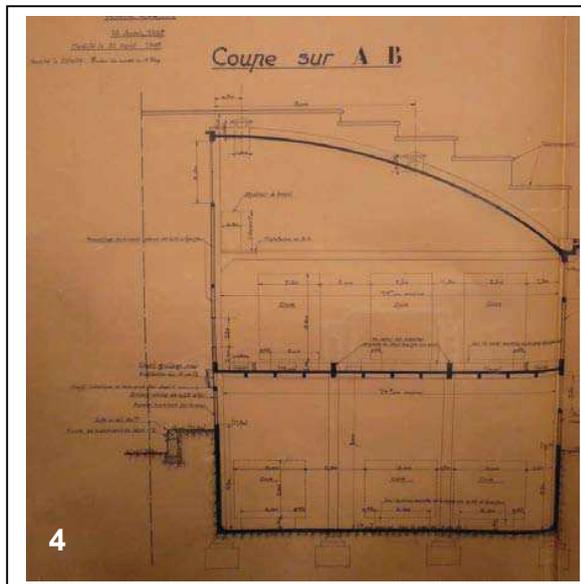
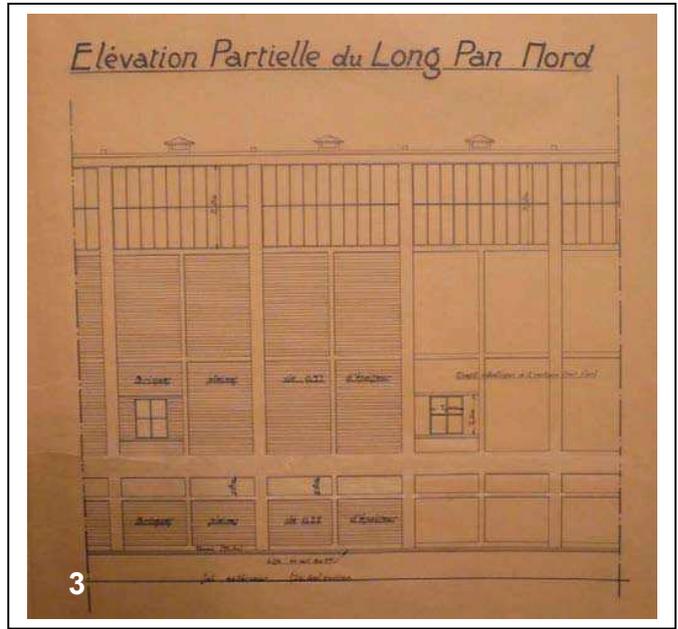
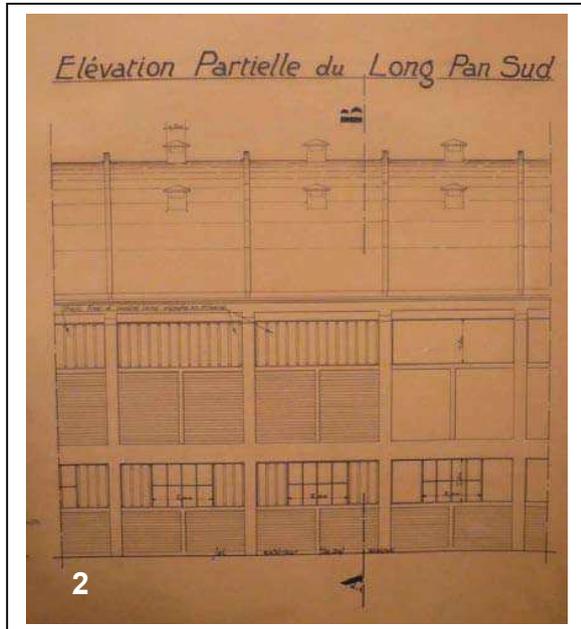
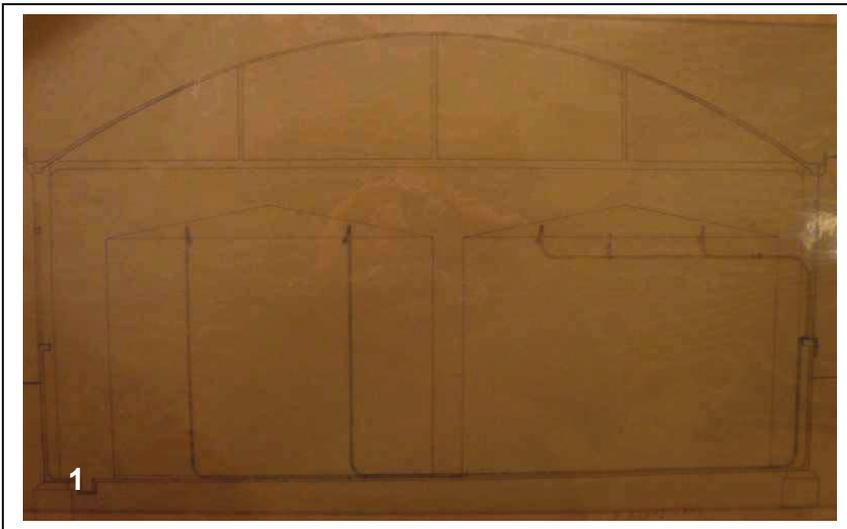
Nv.2

1/5000^e



Sources et bibliographie

Archives de Paris, D8J 815.



1- Vue en coupe du magasin, installations d'origine des cuves en dessous du sol naturel, 1930.
 2- Reconstruction du magasin, élévation partielle du long pan Sud, 1937
 3- Reconstruction du magasin, élévation partielle du long pan Nord, 1937
 4- Reconstruction du magasin, coupe et élévation, aménagement d'un niveau supplémentaire pour l'installation de nouvelles cuves aux volumes réduits, 1937.
 Archives de Paris, D8J 815.



Façade arrière de l'ensemble. Au premier plan ateliers suivis de la centrale.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Ancien local sanitaire-réfectoire (G1).
Façade sur l'avenue des Magasin Généraux.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façade principale de l'atelier et de la chaufferie.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Détail des baies cintrées et des éléments de structure du groupe G2.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturale de l'ensemble d'ateliers G Nv.1

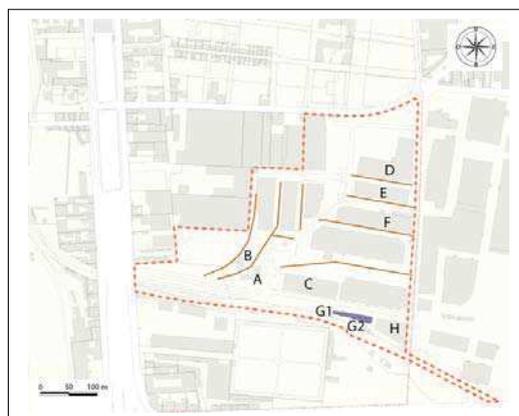
Plans actuels	Plan en L
Disposition/composition	L'ensemble aujourd'hui parfaitement cohérent comprend une entité constructive datant des années 1900 (G1) et une seconde des années 1919-20 (G2). L'alignement des bâtiments sur l'avenue des Magasins Généraux répond à une volonté d'homogénéiser la façade visible, celle en partie arrière, présentant des volumes en décrochés, est plus hétérogène.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	R + 1 / 11 travées de plain pied
Equipements liés à l'activité	Une pompe à essence
Extensions / Modifications	Une mezzanine a été aménagée dans la halle pour créer un niveau intérieur supplémentaire. De manière générale les principales modifications, hormis celles de façade, concernent l'intérieur du bâtiment (cloisonnement, escalier, etc.)
Façades éléments dominants G1	
Rythme	Tripartite formant une symétrie en façade
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Maçonnerie de brique
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	La façade donnant sur l'avenue des Magasins généraux comprend trois baies de plein cintre dont une centrale plus petite. L'entrée à cet ancien réfectoire – sanitaire s'effectue par une porte d'entrée située à l'arrière ainsi que par le pignon en passant sous une verrière. Les huisseries récentes sont en aluminium.
Occultation type et matériau	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Les baies cintrées sont couronnées d'un arc de briques avec clef saillante en pierre. Appareillages de briques en chaîne d'angles harpée. Corniche de modillons denticulés en briques ceinture le bâtiment
Autres éléments de décor	Des éléments de la charpente métallique sont en saillie sur la façade.
Modifications	Si nous ne disposons pas du dessin d'origine des baies, celles-ci ont été assurément modifiées. La rénovation homogène des façades en rouge a probablement fait disparaître les teintes des matériaux d'origine.
Toiture	
Type de couverture	Comble à pavillon à deux versants et deux croupes
Charpente	Métallique aux arbalétriers débordants en façade
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
Modifications	Aucune de notoire
Façades éléments dominants G2	
Rythme	Régulier en façade principale, formé par la répétition des baies. Un dessin symétrique est créé à partir d'un corps central haut (ancienne centrale thermique) joutée de deux ateliers plus bas.
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Structure métallique rivetée, apparente en façade, hourdie de briques pleines
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	La façade principale est scandée de deux séries de cinq baies plein cintre séparées par une travée médiane, entrée de la centrale thermique. En façade arrière, se retrouve une composition similaire exception de la centrale qui ne dispose que d'une seule travée vitrée. Un accès piéton est placé sur la façade arrière et un autre sur le pignon est.
Occultation type et matériaux	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	A l'inverse du bâtiment précédent qui lui sert de modèle, l'ensemble G2 ne présente pas de modénature spécifique. Les éléments de décor sont principalement formés par les dessins des structures métalliques en façade.
Autres éléments de décor	Les poutres en treillis qui ceinturent les bâtiments et les aisseliers décoratifs d'inspiration florale sont des éléments de structure qui créent des décors en façade.
Modifications	Si nous ne disposons pas du dessin d'origine des baies, celles-ci ont été assurément modifiées. La rénovation homogène des façades a probablement fait disparaître les teintes des matériaux d'origine.
Toiture	
Type de couverture	Comble à pavillon à deux versants et deux croupes pour les ateliers, et à deux versants pour la centrale
Charpente	Charpente métallique cintrée aux arbalétriers débordants en façade.
Percement	Souche de cheminée métallique
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Les deux ateliers présentent des systèmes d'éclairage zénithaux situés au niveau du faitage de la toiture. La centrale dispose d'un petit lanterneau vitré
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection	
Intérêt historique	La construction de l'ensemble centrale-ateliers répond aux nouvelles orientations de la compagnie aux lendemains de la première guerre mondiale. L'ancienne stratégie d'extension des installations est remplacée par une campagne de modernisation des équipements notamment par l'apport de sources électriques fournies par une nouvelle machine à vapeur installée dans le bâtiment de la chaufferie (G2).
Intérêt urbain et paysager	L'alignement de cet ensemble sur l'avenue des Magasins Généraux, et sa composition symétrique, lui confèrent un statut de vitrine urbaine.
Intérêt architectural	Mise en œuvre soignée des matériaux, structures laissées apparentes formant décor en façade ; maintien du volume et dispositif d'éclairage d'origine, charpente métallique cintrée de la centrale.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	Afin de conserver la visibilité des dessins formés par les structures apparentes en façade on veillera à en maintenir des teintes différentes d'avec les matériaux de remplissage. Une attention particulière doit être portée sur les lanterneaux, dans leur conservation et restauration, le vitrage devant être maintenu. Dans le cadre de l'entretien du bâtiment il est recommandé d'effectuer des sondages en façades afin de déterminer les teintes des matériaux d'origine notamment sur les briques de remplissage et les éléments de structure métallique.

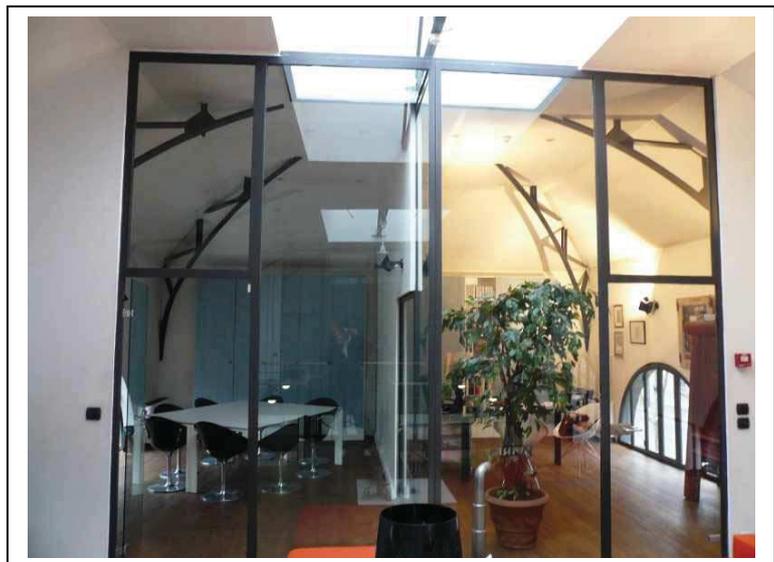
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/5000^e



Autres vues



Intérieur de la chaufferie, vue de la structure et de la charpente métallique.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Façades pignons du magasin H sur l'avenue des magasins généraux.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Vue de la façade latérale et des percements contemporains.
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

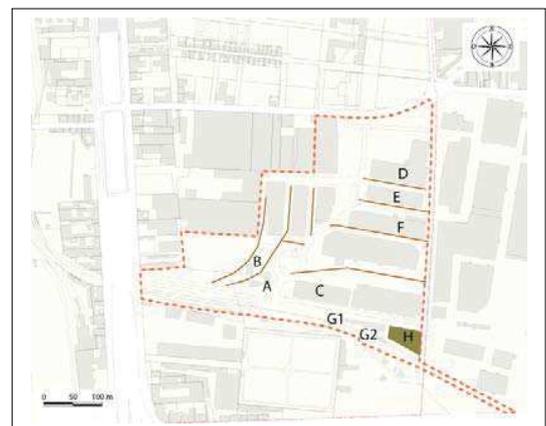
Description et analyse architecturale du magasin (H) Nv.2	
Plans actuels	Plan trapézoïdale
Disposition/composition	Aligné sur l'avenue des magasins généraux dans la continuité de l'ensemble centrale-ateliers, le magasin se compose de trois nefs de gabarits identiques. La forme biseautée de la partie arrière correspond au passage de l'ancienne ligne du chemin de fer de la plaine Saint-Denis qui longeait alors le magasin.
Élévation / nombre de travées (données extrêmes)	Trois halles de plain pied de 18m de longueur pour une hauteur de 12m sous faitage
Equipements divers	Aucun
Extensions / Modifications	Le magasin d'origine datant des années 1900 été plusieurs fois remanié. Tronqué vers 1919 sur sa partie ouest pour permettre l'installation de l'ensemble centrale-ateliers, son volume intérieur a été depuis aménagé (mezzanine) en lieu d'accueil d'événements par le groupe Eurosites.
Façades éléments dominants	
Rythme	Rythme régulier des travées
Gros œuvre et parement / Mise en oeuvre	Structure métallique hourdie de briques pleines et creuses
Modifications	Les aménagements successifs ont généré des apports de nouveaux matériaux, des briques creuses se substituant aux briques pleines d'origine, rendus homogènes par une rénovation des façades dans une seule teinte ocre.
Ouvertures et éclairages (portes, fenêtres)	Les ouvertures des halles sont aléatoires, répondant davantage aux usages actuels de locaux d'événements qu'aux fonctions d'origine de magasin. Notons cependant que les huisseries actuelles s'inspirent directement des modèles d'origine, menuiserie métallique fine.
Occultation type et matériau	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Aucune
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucun
Modifications	Percement des baies, des portes, rampe d'accès handicapé
Toiture	
Type de couverture	Toiture à deux versants
Charpente	Charpente métallique à fermes triangulées
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Bac acier anodisé ocre
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Extracteur d'air sur la toiture
Modifications	Substitution des tuiles mécaniques par bacs aciers en toiture

Critères de protection	
Intérêt historique	/
Intérêt urbain et paysager	Prolongeant l'alignement de l'ensemble centrale-ateliers sur l'avenue des Magasins Généraux, ce magasin participe à la cohérence paysagère du site, et à la qualité urbaine de cet espace de centralité.
Intérêt architectural	Bien que dépourvu de décor le magasin présente un réel intérêt architectural de par ses volumes imposants et la lisibilité de ses structures apparentes en façade. En outre, cet ensemble correspond à une autre typologie de magasin de la Compagnie, probablement la plus développée, celle de la halle métallique hourdie de briques.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations générales	/
Recommandations spécifiques	Afin de maintenir le front bâti entre l'ensemble centrale-ateliers et le magasin on évitera toute forme d'édification rompant la continuité urbaine et architecturale.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2

1/2500^e

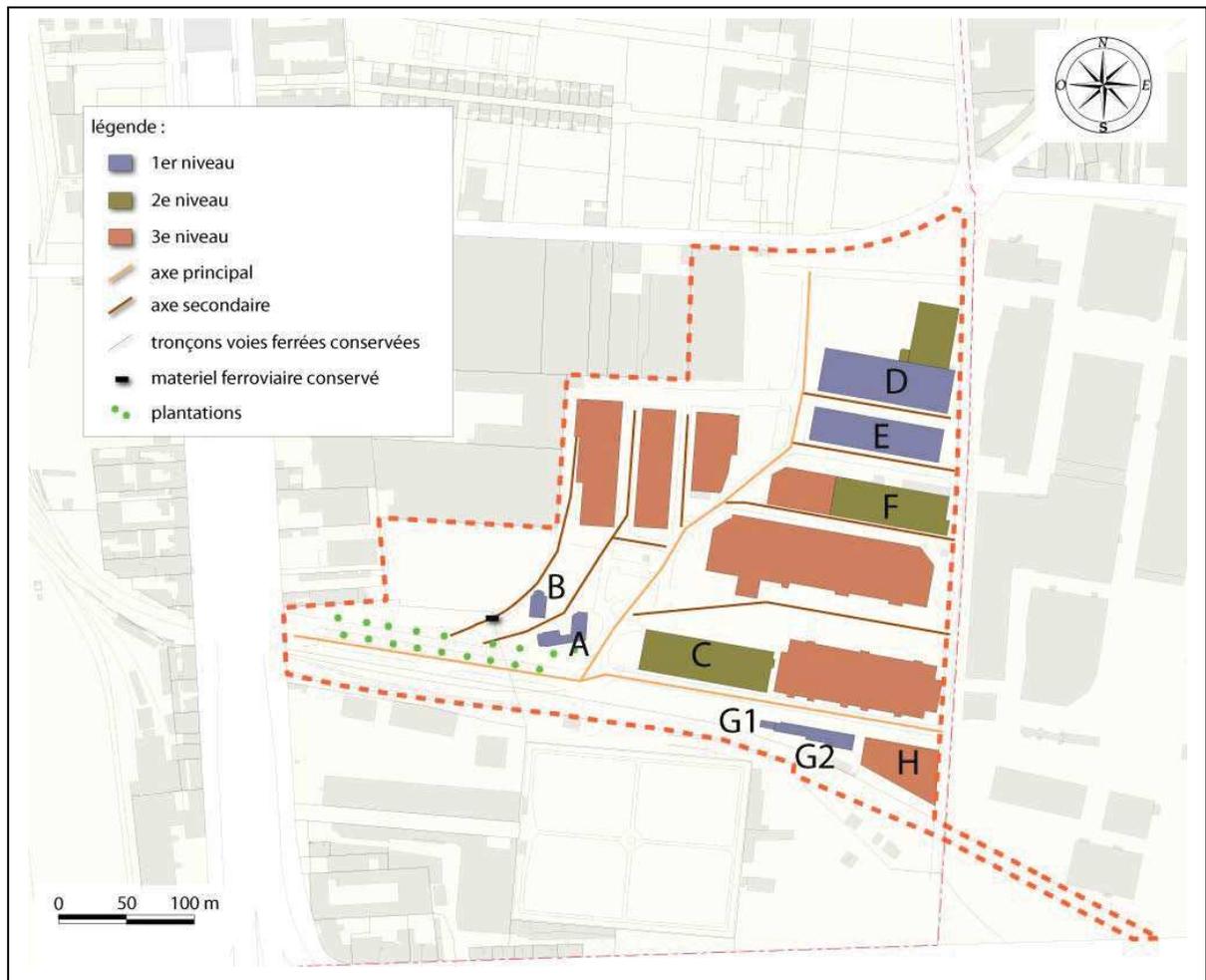


Recommandations générales sur l'ensemble

Les niveaux d'intervention sont différents selon les bâtiments et pour certains doivent s'adapter aux évolutions du site (cf plus haut fiche par bâtiment). Mais si une attention particulière doit être portée à chaque bâtiment dans le cadre d'une rénovation, les emprises des bâtiments elles-mêmes sont des éléments majeurs de composition du site. Leurs dispositions répondent pour certains à des logiques de représentation, sur l'exemple des bâtiments d'administration, et pour d'autres à des logiques strictement fonctionnelles, mais participent tous à la compréhension historique du site. Ainsi dans les projets d'aménagement on veillera à maintenir ces emprises, notamment dans leur rapport au tracé des voies qui, dessinaient par les anciennes lignes ferroviaires, nous rappellent que l'histoire, le paysage et les formes architecturales des EMGP sont intimement liés au chemin de fer.

Les anciens tracés des voies ferrées, voire tout vestige de ce passé ferroviaire, doivent être préservés pour ce qu'ils ont participé à la structuration historique et paysagère du site. Les cheminements dessinés sur la base des anciens passages de voie, les vestiges de rails, le locotracteur et sa citerne sont à conserver et à valoriser dans leur ensemble.

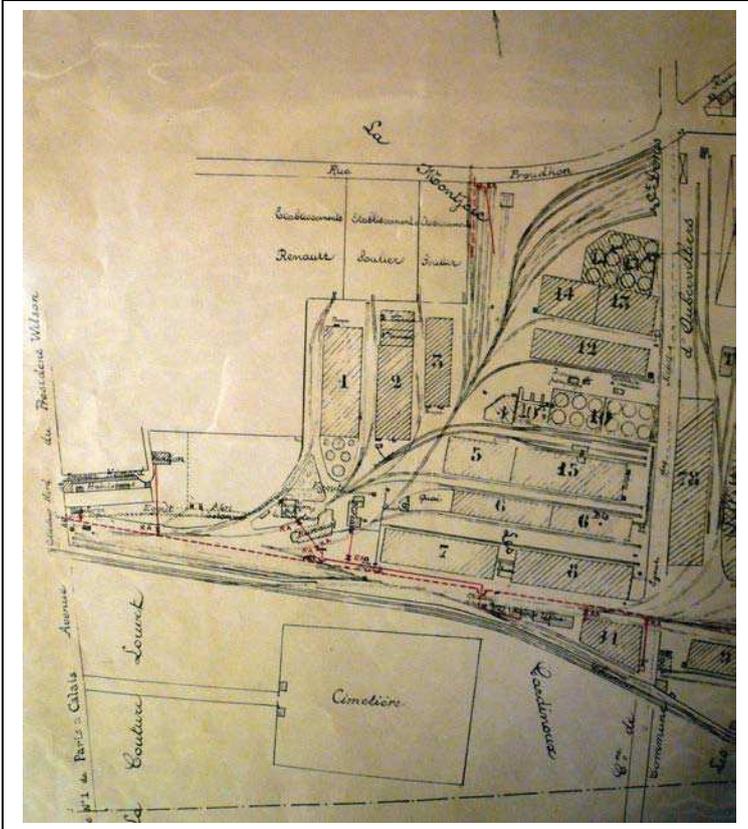
La qualité paysagère de l'emprise dionysienne des EMGP repose, en dehors des architectures et de la composition urbaine, sur les plantations d'arbres de diverses essences. Ils se retrouvent alignés de part et d'autre de l'avenue des Magasins Généraux et renforcent ainsi le côté structurant de cet axe, ou aménagés en parc pour constituer aujourd'hui un Espace Boisé Classé. Si la réglementation interdisant les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ne s'applique qu'à l'EBC, l'ensemble des plantations est à conserver.



Sources et bibliographie

Archives de Paris, fonds de la Compagnie des EMGP, D8J

Elisabeth, Philipp, *Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, Histoire d'une entreprise de son temps*, Ed° Textuel, 2000



Plan des installations et du réseau de voies ferrées internes, vers 1930. Archives de Paris, D8J 818



Locotracteur AEG de 1930 et citerne classés Monument Historique en mars 1994 (ci-dessus). Pompe alimentant les engins roulants du site (ci-contre)
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Fiche PLU n° 165

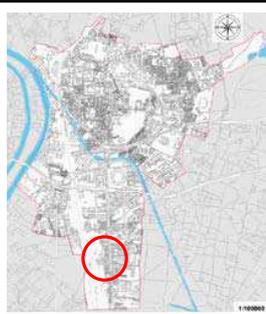
Dénomination :
Usine agro-alimentaire

Appellation (facultatif) : **Cahen**
actuellement Une pièce en plus

Adresse : **151, avenue du Président Wilson**

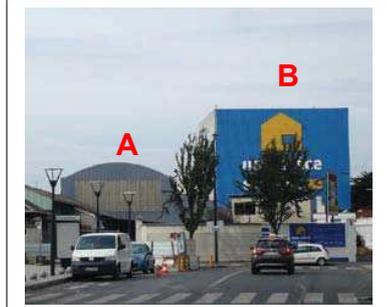
93200 Saint-Denis

Cadastre (2010) CP / 5



Plan de situation source : INSEE

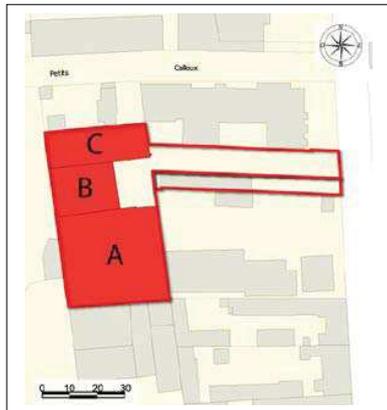
Caractéristiques historiques	
Epoque / Date de construction	1925 : ateliers A et C 1933 : magasin B ; 1938 : surélévation
Destination initiale	Fabrique de légumes secs décortiqués
Destination actuelle	Garde-meubles pour entreprises et particuliers : Une pièce en plus.
Maître d'œuvre	Agence Perret (1925, architecte) ; Sphakiaris (1933, ingénieur-constructeur) ; Eugène Bruyneel (1938, architecte)
Maître d'ouvrage	Louis Cahen
Propriétaire actuel	Une pièce en plus
Présence d'outillage	Non



Façade sur rue des bâtiments A et B
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	En retrait sur l'avenue Wilson, le site est enserré de constructions industrielle et ferroviaires anciennes aux volumes hétérogènes. Des opérations récentes d'immeuble de logements à proximité révèlent un niveau important de mutabilité.
Intégration dans le périmètre de protection	Non
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Au débouché du passage qui conduit au site depuis l'avenue Wilson, trois bâtiments industriels s'organisent autour d'une petite cour. L'atelier (A) et le magasin (B) accolés l'un à l'autre constituent les éléments d'intérêt patrimonial.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Bien qu'en retrait depuis l'avenue Wilson et placés derrière une rangée d'arbres, les deux bâtiments sont encore bien perceptibles depuis l'espace public. Les constructions implantées directement au pied du site sont suffisamment basses pour bien identifier les lieux notamment dans la perspective de l'avenue de la Métallurgie.
Clôture : type et matériau	Murs en maçonnerie de parpaings enduits
Modifications	A l'origine des logements du personnel longeaient le couloir d'accès au site, et deux magasins de vente s'ouvraient sur l'avenue Wilson.



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales de l'atelier A Nv.2

Plan actuel	Plan dit basilical allongé de 36 m de long, composé d'une grande nef (15,30 m de large par 10 m de haut) et de deux ailes latérales plus basses (7,5 m de large par 6 m de haut)
Disposition / composition	Composition symétrique
Élévation / nombre de travées	R + 2 / trois travées sur la nef du centre, et une de chaque côté en façade. Cinq travées de 7,30 m dans la longueur.
Equipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Ossature en béton armé mise en œuvre en voûte parabolique pour la couverture sous tendu par des tirants. Deux ailes en demi-voûte de béton armé. L'ossature était à l'origine laissée apparente en façade.
Parement / remplissage	Briques et moellons, châssis métalliques et verres pour les parties translucides et ouvrantes pour la ventilation.
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Accès véhicules au RDC ; ouverture en façade par grandes baies vitrées au niveau des premier et second étages ; latéralement ouverture en bandeau de part et d'autre de la voûte. Eclairage zénithal sur les demi-voûtes, deux ouvertures par travée.
Occultation type et matériaux	Aucune hormis un bardage recouvrant l'ensemble du bâtiment
Métallerie et ferronnerie	Huisserie métallique des baies vitrées
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Aucun
Modifications	L'ensemble de la construction a été isolé par un bardage bleu, dissimulant ses caractéristiques structurelles sans pour autant remettre en cause son intégrité matérielle
Toiture	
Type de couverture	Toiture en voûte parabolique pour la grande nef et demi-voûte pour les ailes latérales, le tout en béton armé d'une épaisseur de 9 cm.
Charpente	Béton armé
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Indéterminé
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Oculus sur le pignon
Modifications	Le bardage a masqué l'oculus



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

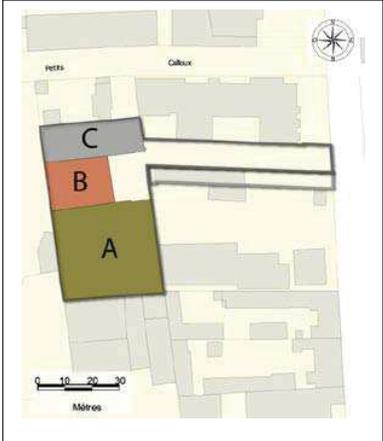
Description et analyse architecturales de l'entrepôt B Nv.3	
Plan actuel	Carré
Disposition / composition	En léger retrait par rapport à la façade de la première halle
Elévation / nombre de travées	R + 3 / 4 travées identiques sur chaque face du cube
Equipements divers	Aucun
<i>Extensions / Modifications</i>	Surélévation en 1938 pour former un volume parallélépipédique uniforme.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Structure poteaux poutres en béton armé laissée apparente en façade
Parement / remplissage	Briques et moellons
<i>Modifications</i>	Aucune de notoire hormis les différentes surélévations qui s'inscrivent dans l'histoire de l'évolution du site
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Eclairages latérales par fin bandeaux sur les parties hautes des travées. Zénithal par percement des toitures.
Occultation	Aucune hormis un bardage recouvrant l'ensemble du bâtiment
Métallerie et ferronnerie	Huisseries métalliques
Modénature	Aucune
Autres éléments de décor	Raison sociale de l'entreprise apparaissait à l'origine sur la façade (<i>voir vue ancienne ci-dessous</i>)
<i>Modifications</i>	La construction a été bardée aux couleurs jaune et bleu d' « une pièce en plus », dissimulant les caractéristiques structurelles et éléments de décors de l'édifice sans pour autant remettre en cause son intégrité matérielle.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Charpente	Béton
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Revêtement type toile bitumée
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
<i>Modifications</i>	Le matériau de couverture a probablement été remplacé

Critères de protection	
Intérêt historique	Sans s'inscrire dans les grandes œuvres des frères Perret, la halle à la toiture en voûte est représentative de la production courante des constructions industrielles des architectes. A l'inverse des exemples similaires, celle de Saint-Denis, quoique bardée, a préservé son volume d'origine.
Intérêt urbain et paysager	Malgré le léger retrait des deux bâtiments depuis l'avenue, ces derniers constituent aujourd'hui des points de repères dans le paysage de par leurs hauteurs et leurs volumes.
Intérêt architectural	Edifices d'ingénieurs peut-être plus que d'architectes, ils mettent en exergue toutes les qualités des constructions en béton armé. La qualité et l'unité de l'ensemble formé par les deux halles et leur rapport dans les volumes sont à souligner. En outre leur structure s'avère facilement adaptable à d'autres types d'usages de commerces, de bureaux, voire de logements.
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE	
Éléments ou caractéristiques à protéger	Les deux halles A et B sont à protéger dans leur totalité à l'exception de leur bardage.
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.6. Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines 3.3.2. Les typologies architecturales - les bâtiments liés à la fonction industrielle
Recommandations spécifiques	Dans le cadre d'un projet de reconversion on veillera à retirer le bardage afin de retrouver la lisibilité des structures béton et de leurs remplissages de briques, et de les restaurer selon leur état d'origine d'après les plans connus. Il en est ainsi également des huisseries métalliques qui participent à la silhouette de ces édifices rationnels. Une étude sur le bâtiment permettra d'établir un projet architectural et technique précis. Afin de préserver la visibilité des édifices, et notamment de la halle Perret (A), depuis l'espace public, il est souhaitable de maintenir des constructions basses sur les terrains situés directement face au site, ou de créer des percées visuelles depuis l'avenue.

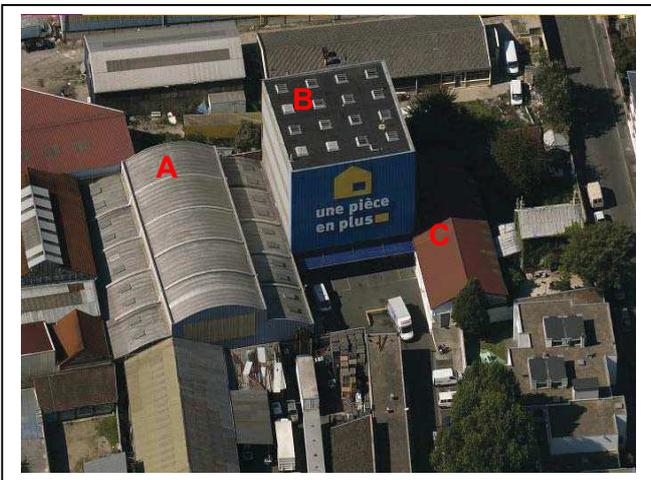
CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.2 **Nv.3**

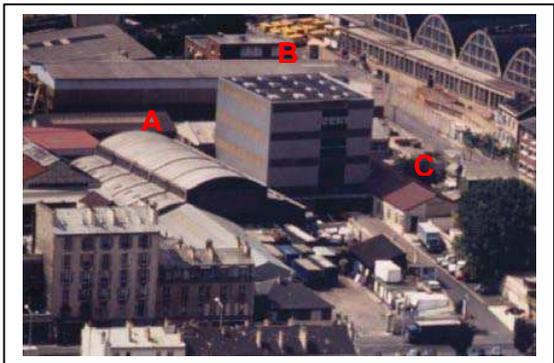
1/2500^e



Autres vues

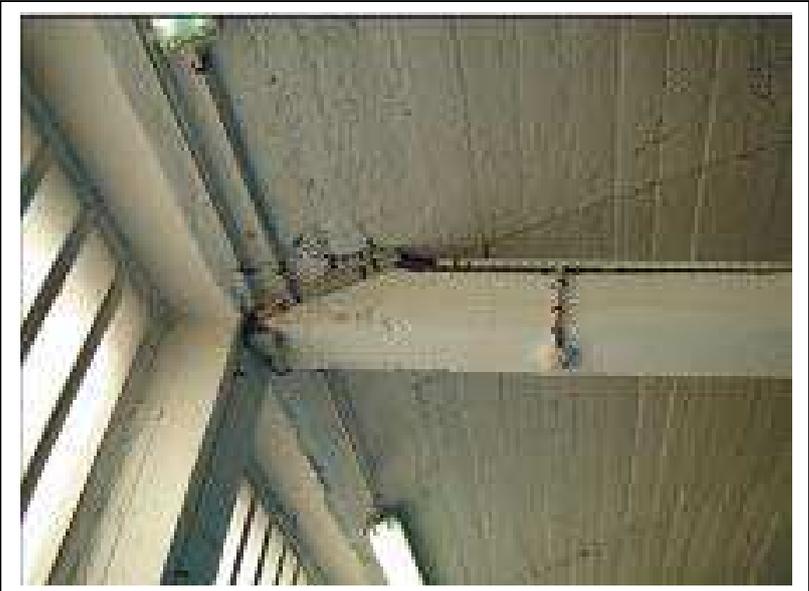


Vue oblique du site en 2009.
IA-Obliques 2008 © InterAtlas 2009



Vue oblique du site au début des années 1980.
Coll. Part. Raymond Lemoine

L'intérieur de l'atelier, détail de la structure et de la voûte.
Ipsofakto, ref. cit., p. 61

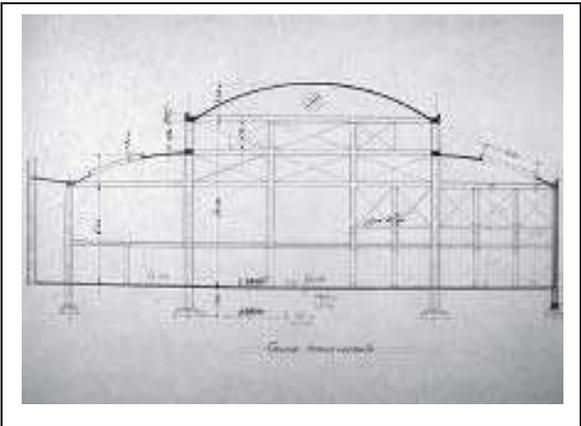


Sources et bibliographie

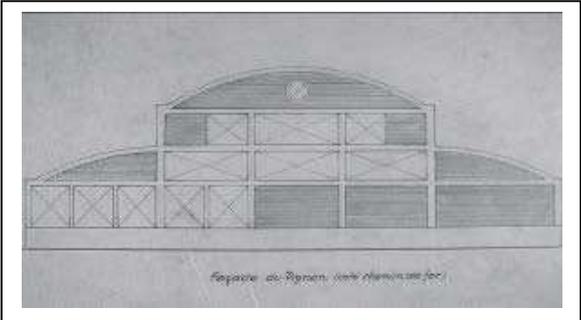
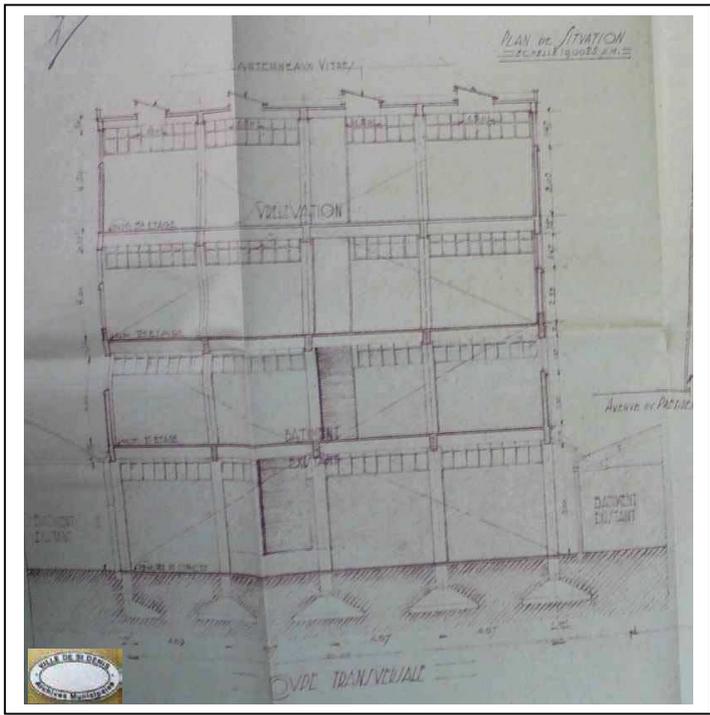
AMSD, fonds O ; 2 O 238 et 2 O 240
 IFA ; fonds Perret
 Ipsofakto, *Etude d'histoire des techniques de Seine-Saint-Denis, Patrimoine béton*, Conseil général de la Seine-Saint-Denis, Décembre 2005



Vue cavalière tirée du papier à entête de l'entreprise (1938) représentant les deux bâtiments A et B. La halle B présente trois travées basses supplémentaires dont nous ignorons la réalisation effective. AMSD 2 O 241



Plan de coupe (en haut) et en élévation (en bas) de la façade de la halle A. Fonds Perret IFA



Plan de coupe de la halle B. AMSD 2 O 241

Fiche PLU n° 166

Dénomination :
Usine de matériel d'équipements industriels actuellement vente et réparation de machines-outils

Appellation :
Cazeneuve actuellement Repmo

Adresse : **377, avenue du Pdt Wilson 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) BY / 19



Plan de situation source : INSEE

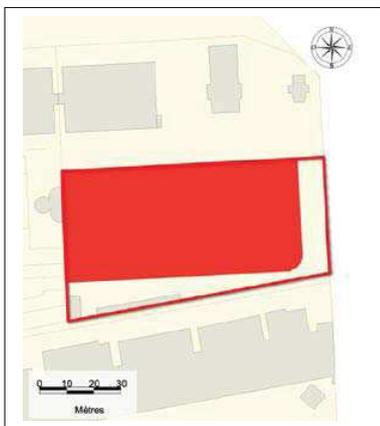
Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	Entre 1945 et 1955
Destination initiale	Usine de fabrication de machines-outils (tours Cazeneuve)
Destination actuelle	Vente, réparation et reconditionnement de machines-outils
Maître d'œuvre	Indéterminé
Maître d'ouvrage	Cazeneuve
Propriétaire actuel	REPMO
Présence d'outillage	Oui (un ancien tour Cazeneuve est installé dans le hall d'accueil du bâtiment)

Analyse urbaine et paysagère

Contexte urbain et paysager	Placé en partie Nord de la Plaine, le site se trouve dans un environnement paysagé caractérisé par la grande échelle, celle des infrastructures, de l'autoroute A1 qui la longe sur sa façade principale, de l'A86 plus au sud et du canal sur sa frange Nord ; des emprises industrielles qui la jouxtent directement dont celle de GDF-Suez et du grand stade qui lui fait face.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (co-visibilité avec la Pharmacie centrale)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Le site a été construit sur un terrain intégré initialement à l'ancienne pharmacie centrale. Le bâti couvrant plus de 80% de la parcelle se présente sous la forme d'une entité physique unique composée de plusieurs bâtiments. Derrière une grande façade urbaine, prolongée en partie arrière par deux bâtiments de volumes identiques pour former un « U », se trouvent deux nefs d'ateliers plus basses. L'ensemble forme un bloc parfaitement cohérent en termes de volumétries et de gabarits. <i>N'ayant eut la possibilité d'accéder au site, et en l'absence d'archives, la description des bâtiments repose sur les observations extérieures.</i>
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le bloc de bâtiments se trouve en léger retrait de l'avenue dont elle est séparée par une petite cour servant principalement à stationner les automobiles et à accéder à l'arrière du site. De fait le site est parfaitement perceptible depuis l'espace public, à différents niveaux, celui de l'avenue Wilson, de l'autoroute A1 et du parvis du Stade de France qui lui fait face.
Clôture : type et matériau	Sur l'avenue, mur-bahut surmonté d'une grille métallique, deux larges accès aux véhicules placés dans l'axe des deux entrées d'ateliers. Des chasse-roues métalliques en forme de gland sont placés au niveau des entrées portail.
Modifications	Aucune de notoire



Façade sur l'avenue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC



Plan cadastral DGI 1/2500

Description et analyse architecturales du bâtiment

Plan actuel	Rectangulaire, sur la base d'un « U » comblé de deux halles plus basses à usage d'ateliers en son centre.
Disposition / composition	Disposition sur le modèle des « front-office » américain reposant sur la répartition des constructions subalternes de production ou de stockage derrière un bâtiment vitrine, bénéficiant d'un traitement architectural soigné, formant façade urbaine sur l'avenue. La composition de ce premier bâtiment repose sur deux principes forts : une symétrie de la façade à partir d'une entrée monumentale ainsi qu'un travail de l'angle Sud traité en arrondi.
Élévation / nombre de travées	Le bâtiment sur l'avenue : R + 2 / 10 travées Les deux qui le prolongent pour former le « U » : R + 3 / 15 travées au Sud et R + 2 à 3 en partie Nord Les halles, au centre du « U » : RDC
Equipements liés à l'activité	Indéterminé
Extensions / Modifications	Aucune de notoire

Façade(s)

Gros œuvre / système constructif	Les bâtiments du « U » : structure en béton Les halles : structures béton avec toit en voûte
Parement / remplissage	La façade sur l'avenue est couverte d'un parement de mulot, un simple enduit sur le reste du site.
Modifications	Remplacement de l'enseigne Cazeneuve par celle de REPMO en façade principale.
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Façade sur avenue : entrée piétonne monumentale scandée de pilastres de ciment lissé et comblée de parties vitrées. Deux entrées de services pour camions de part et d'autre, fermées par de grandes portes métalliques. Au RDC, des grandes baies vitrées aux huisseries métalliques d'origine, dont la verticalité fait écho à la porte monumentale. Sur les niveaux supérieurs ouvertures en bandeaux, rythmées par la répétition régulière des meneaux recouverts de mulots, forment une ligne horizontale. Façade latérale Sud : indéterminé pour le RDC ; 1 ^{er} niveau, 13 ouvertures rectangulaires identiques avec menuiseries métalliques d'origine ; 2 ^e niveau, 13 ouvertures rectangulaires plus grandes que les précédentes, avec menuiseries métalliques, et présentant des auvents en ciment ; 3 ^e niveau : 13 ouvertures rectangulaires dont une partie présente des menuiseries en



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000

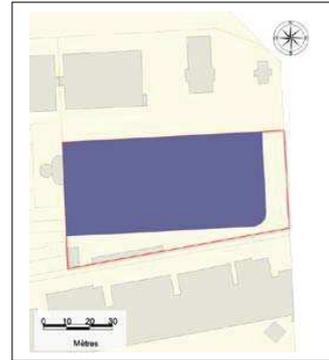
	aluminium et une autre est comblée d'un remplissage de briques ajourées. Une travée, placée en partie arrière, probable emplacement de la cage d'escalier, est percée sur les trois niveaux de baies simples dont une comblée de pavées de verre. La façade opposée, donnant sur les ateliers, présente des percements rectangulaires de dimensions variables sur le dernier niveau. Façade latérale Nord : percements limités au 1 ^e étage, sous la frange de baies rectangulaires, et aux trois premières travées. Halles : par de percements visibles depuis l'extérieur
Occultation type et matériaux	Façade sur avenue : occultation intérieure par des stores Façade Sud : stores extérieurs en matière textile
Métallerie et ferronnerie	Chasses roues au niveau des accès camions.
Modénature	Les principaux éléments de modénature se trouvent sur la façade urbaine, et sont marquées par le traitement de l'entrée monumentale présentant des pilastres et une corniche de ciment lissée, ainsi que par les encadrements saillants des bandeaux en ciment blanc accentuant l'horizontalité des lignes qui se poursuit en épousant la forme courbe du bâtiment sur sa partie Sud. Cette horizontalité est encore accentuée par une corniche saillante qui crée un contraste avec la verticalité de l'entrée.
Autres éléments de décor	Deux oculi de part et d'autre de l'entrée monumentale participant à la symétrie de l'ensemble.
Modifications	Sur les huisseries de la façade principale, remplacement des modèles d'origines par d'autres en aluminium mais dans un esprit identique.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 1 pente, pour les bâtiments constituant le « U ». toit en voûtes pour les deux ateliers.
Charpente	Béton
Percement	/
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc pour les bâtiments constituant le « U ». Toiles bitumées pour les deux ateliers.
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Les halles d'ateliers présentent de nombreux percements en toiture pour l'éclairage, ainsi que des extracteurs d'air.
Modifications	Indéterminé

Critères de protection	
Intérêt historique	Leader français de la machines-outils, spécialiste du tour, la marque Cazeneuve affiche plus d'un siècle d'existence (création en 1905). Son histoire est marquée de nombreux attermolements dont l'épisode le plus important reste la fermeture des établissements de Saint-Denis dans un contexte de crise de la machine-outil au niveau national. La forte mobilisation de la part des salariés et des élus pour sauver ce secteur d'activité fait partie des grandes heures de la lutte contre la désindustrialisation.
Intérêt urbain et paysager	La localisation du site, parallèle à l'avenue, longé par l'autoroute A 1 et faisant face au parvis du Stade de France, lui confère un statut de repère urbain de première importance à cette entrée de la Plaine.
Intérêt architectural	L'intérêt urbain du site est directement lié à son architecture qui reste unique sur Saint-Denis. Représentatif des constructions industrielles de l'immédiat après-guerre, elle présente des lignes épurées inspirées du style moderne tempéré, et caractérisé par ses façades en parement de mulot ainsi que le travail sur les horizontales et les verticales. En plus de ses critères purement esthétiques, le site constitue un exemple remarquable d'usine à « front-office » composé d'un bâtiment de services en façade urbaine dissimulant le reste des ateliers. Au-delà de sa façade, la composition générale du site est à prendre en compte.
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Éléments ou caractéristiques à protéger	En totalité.
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2. La façade 1.3. Les façades en brique 1.4. Les façades enduites 1.6. Les façades en béton 1.7. Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les sites à l'échelle de la ville industrielle 3.3.2. Les typologies architecturales • les bâtiments liés à la fonction industrielle - la halle plain-pied • les bâtiments de service et recherches (administration, laboratoires, services sociaux)
Recommandations spécifiques	Afin de préserver les qualités esthétiques du site ainsi que sa composition générale, il est recommandé de maintenir une cohérence générale de l'ensemble en veillant particulièrement à ne pas nuire aux dispositions symétriques de la façade sur rue, à ne pas altérer les matériaux de façade et à maintenir les éléments caractéristiques tels que bandeaux saillants, oculi, etc. Dans le cadre d'une campagne de rénovation des huisseries, il est recommandé de conserver l'esprit des menuiseries sur l'exemple des récents travaux. On veillera à une attention identique pour les baies des façades latérales pour lesquelles il est en plus conseillé de maintenir les auvents en ciment, ou pare-soleil, rythmant la façade. De manière générale dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre. Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1

1/2500°



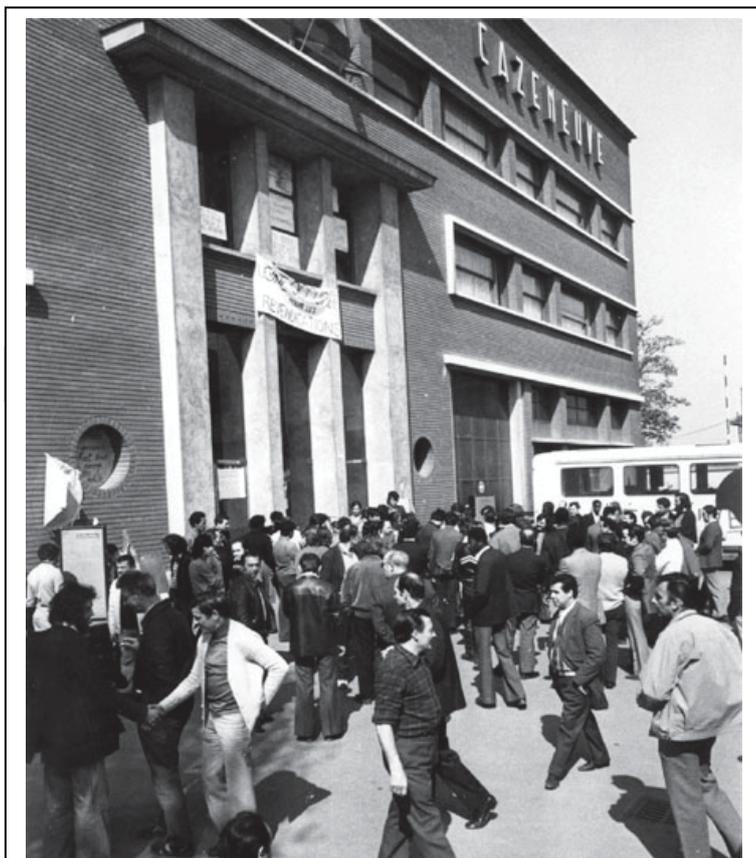
Autres vues



1 et 2 – Façade latérale Sud et détail des pignons des halles d’ateliers à la toiture en voûte. © Jacques MANGIN – UASD – Département de Seine-Saint-Denis
 3 et 4 – Vues obliques du site, détail de la disposition des halles d’ateliers au centre du « U » formé par les bâtiments de service. IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009
 5 et 6 – Vues de la façade principale et détail de l’entrée monumentale.
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Sources et bibliographie

Fonds Histoire vivante de la Plaine, archives de Françoise Douzenel



Non légendé, [1974].
Archives Françoise Douzenel.

Piquet de grève devant l'établissement au moment de l'annonce de la fermeture en 1974. ©
Françoise Douzenel

Fiche ensemble PLU n°167

Dénomination :
Centrales thermiques

Appellation : **Saint-Denis 1 et 2 actuellement locaux EDF désaffectés et Cité du cinéma**

Adresse : **10 rue Ampère ; 2 quai de Saint-Ouen ; allée de Seine**

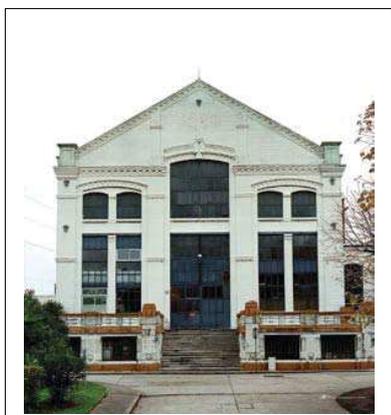
93 200 SAINT-DENIS

Cadastre (2014) BM / 49 et 53 ; BQ / 12



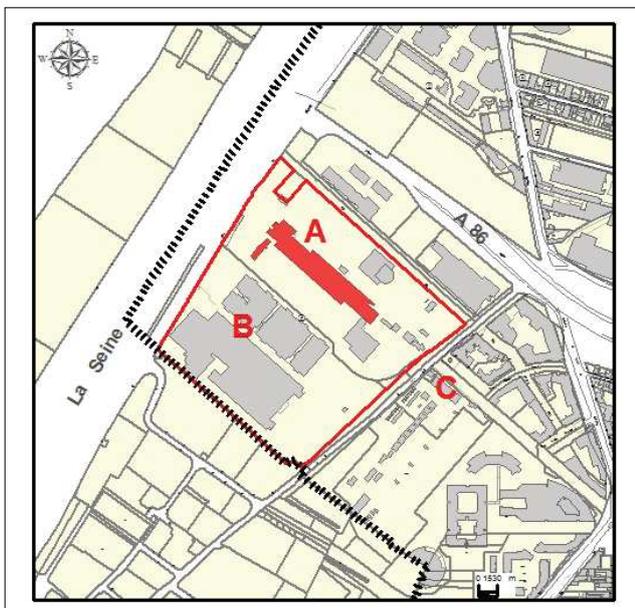
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	1903 : Centrale Saint-Denis 1 (A) 1933 : Centrale Saint-Denis 2 ; 1953 : extension (B) 1935 : pavillon contremaître et découpage (C) 1938 : Poste de surveillance (C) 1946 : Poste de garde (C)
Destination initiale	Production énergétique
Destination actuelle	Désaffecté pour partie et en cours d'aménagement en Cité du cinéma pour une autre
Maître d'œuvre	Nicoloni (ingénieur centrales 1 et 2) Gustave Umbdenstock (architecte centrale 2) Ed. Zublin et A. Perrière (constructeurs centrale 2 et pavillon) Georges Tourry (architecte poste de garde)
Maître d'ouvrage	Société d'Electricité de Paris puis Electricité de France puis Europacorp pour la partie reconvertie en Cité du cinéma
Propriétaire actuel	EDF (parcelles BM 53 et BQ 12); Europacorp (BM 49)
Présence d'outillage	Turbo-alternateurs dans la centrale Saint-Denis II

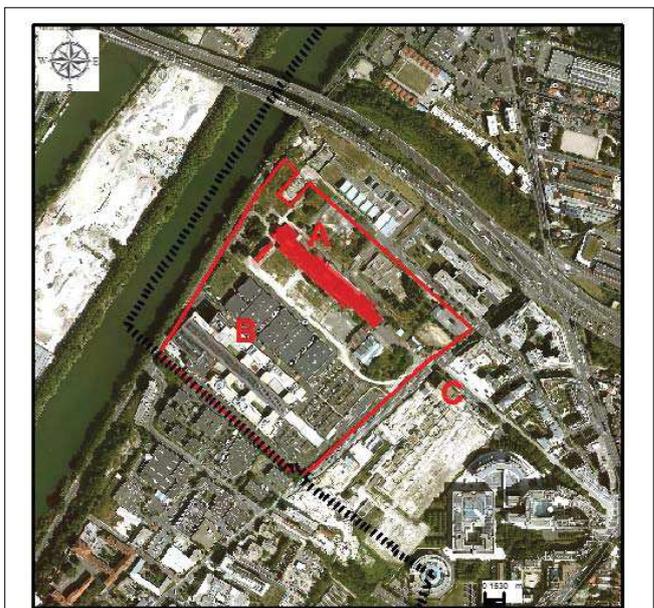


Façade-pignon de la salle des machines de Saint-Denis 1.
JB Vialles, Conseil régional d'Ile-de-France.

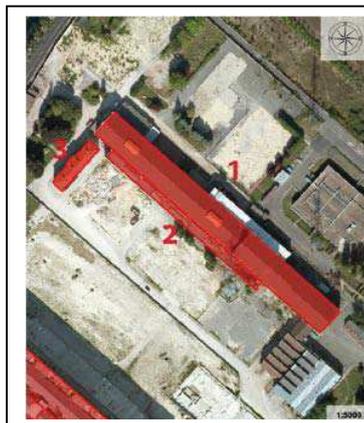
Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	Cet ensemble industriel de près de 18 ha est situé entre la Seine et le carrefour Pleyel. Il constitue une véritable enclave aux franges Ouest de la ville.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (une partie du site se trouve dans le périmètre de protection de l'église de Saint-Ouen)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Pour partie détruit suite à son démantèlement le site se compose de trois entités : les halles des centrales Saint-Denis 1 (A) et Saint-Denis 2 (B) font face à la Seine et se prolongent jusqu'à la rue Ampère. Le poste de transformation et le logement associé (C) dissimulent depuis l'allée de la Seine les lignes électriques.
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	En retrait du quai de Seine et dissimulé par un mur d'enceinte la façade principale de Saint-Denis 1 reste peu visible, à l'inverse de celle de Saint-Denis 2 plus proche du quai et surtout plus massive. Les façades arrières, moins intéressantes, donnant sur la rue Ampère sont également peu visibles.
Clôture : type et matériau	Mur d'enceinte en béton armé; briques et meulères maçonnées sur les quais de Seine
Modifications	Nombreuses extensions dans le respect du plan d'origine pour adaptation à l'évolution de la production



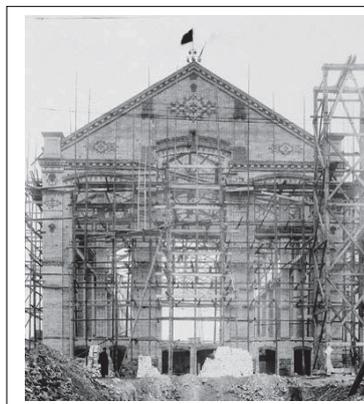
Plan cadastral DGI de l'ensemble du site au 15000e



Vue aérienne de l'ensemble du site – CG 93
© Aérodata 2013 HR 1/15000



Vue aérienne de la centrale 1 - DGI I /2000e



Façade-pignon de la salle des machines en cours de construction, 1903



Vue oblique de la salle des machines, 2006
JB Vialles, Conseil régional d'Ile-de-France.



Vue arrière de la salle des machines, 2010

Description et analyse architecturales de la centrale Saint-Denis I (A)

Parties constituantes Salle des machines (1); Salle des pompes (2); Bâtiment administratif (3)

1 – Salle des Machines Nv.1

Disposition / Composition Halle principale dont l'entrée est soulignée par un escalier monumental. Dessins symétriques des façades.

Elévation / nombre de travées Halle en volume unique de 40 travées de 6 mètres pour une longueur de 240 mètres, 22 mètres de portée en largeur; 12 mètres de hauteur sous tirant

Equipements liés à l'activité Pont-roulant métallique

Extensions / Modifications Surélévation effectuée en 1948 en partie médiane

Façade(s)

Gros œuvre / système constructif Maçonnerie de briques silico-calcaires pour la façade-pignon principale et structure métallique hourdie de briques pour la façade arrière

Parement / remplissage Briques silico-calcaires

Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)
Sur la façade principale, l'entrée centrale est surmontée d'une baie en arc segmentaire et joutée de deux doubles baies latérales également en arc segmentaire.
Sur la façade arrière l'entrée excentrée sert au passage d'un raccordement ferroviaire. Sur la partie haute, une baie cintrée située au centre est flanquée des deux ouvertures rectangulaires.
Sur les façades latérales l'éclairage s'effectue par des baies hautes entre chaque travée jusqu'à hauteur de l'attique de la façade principale, puis par un long bandeau vitré au-delà.

Occultation type et matériaux Aucune

Métallerie et ferronnerie Les huisseries des fenêtres sont métalliques, formant un fin quadrillage vertical qui se retrouve sur les façades latérales de la halle.

Modénature Si la façade arrière ne présente pas de modénature spécifique, la façade principale présente une composition ordonnancée marquée par 4 pilastres d'ordre colossal surmontés d'un fronton à la corniche et aux rampants de briques. Des pilastres de briques se retrouvent entre chaque travée des façades latérales de la halle.

Autres éléments de décor Jeux de bichromie de briques au niveau des arcs des baies et pour la création de motifs sur les pilastres, au-dessus des baies et au niveau du fronton. Escalier monumental à l'entrée.

Modifications Toutes les façades sont couvertes d'une peinture de ravalement blanche faisant disparaître les motifs d'origine.
Les huisseries des baies ont également été changées ce qui ne modifie pas la lecture, exception faite de la façade arrière pour laquelle la partie haute de la baie cintrée présentait un dispositif formant éventail. Sur cette même façade, les percements des grandes entrées en RDC à l'emplacement des baies ont altéré sa composition générale.

Toiture

Type de couverture Toit à deux pentes

Charpente Charpente métallique rivetée reposant sur piles de maçonnerie

Matériaux de couverture et éléments de décor Tuiles mécaniques

Percements Deux petits lanterneaux

Modifications Aucune de notoire

2 – Salle des Pompes Nv.3

Disposition / Composition Halle contiguë à l'ouest de la salle des machines

Elévation / nombre de travées Halle de 150 mètres de long sur 7 mètres de portée en largeur.

Extensions / Modifications Lourdemment modifiée, la halle ne présente pas de caractère patrimonial hormis pour la compréhension du fonctionnement de la centrale

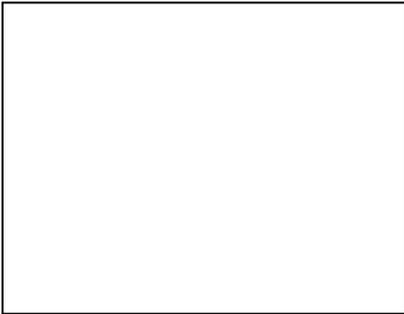
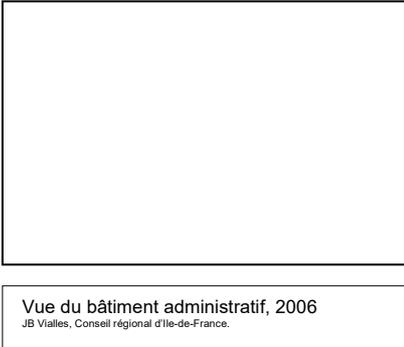
3 – Bâtiment administratif Nv.1

Disposition / Composition Bâtiment au plan rectangulaire dans l'alignement de la salle des machines composé d'un corps central et deux ailes symétriques. Un jardin paysager est situé face à l'entrée.

Elévation / nombre de travées Corps central de trois travées en avancée, flanqué de deux ailes en retrait de quatre travées chacune. Elévation sur trois niveaux.

Equipements divers Indéterminé

Extensions / Modifications Aucune de notoire

Modifications		
	Façade(s)	
	Gros œuvre / système constructif	Maçonnerie de briques silico-calcaires
	Parement / remplissage	Briques silico-calcaires
	Modifications	Aucune de notoire
	Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Le bâtiment est largement éclairé, percé d'ouvertures sur ses quatre côtés. Le corps central, située en avancée, est percé d'une entrée et deux simples baies. Il est surmonté de deux niveaux percés chacun de trois fenêtres à double battant séparés par des meneaux minces de briques. Sur les deux ailes placées en retrait, la première travée présente également des fenêtres à double battant, puis à trois battants pour les RDC et le premier niveau. Le dernier niveau présente une série de fenêtres jumelées. La façade arrière qui ne comprend pas d'avancée présente des ouvertures identiques Il en est de même pour les murs latéraux.
	Occultation type et matériaux	Aucune
	Méallerie et ferronnerie	Les huisseries des fenêtres présentent des petits-bois sur leurs parties hautes. Des garde-corps d'inspiration florale sont apposés sur toutes les ouvertures.
	Modénature	Reprenant la composition de la salle des machines (A), la façade est marquée par des jeux de briques couronnant les linteaux métalliques laissés apparents, et sur les frises et corniches. Le RDC qui s'élève à la hauteur de l'escalier monumental de la salle des machines présente des effets de bossage aux angles et des bandeaux lisses pour marquer la séparation avec le niveau supérieur.
	Autres éléments de décor	Des jeux de bichromie de briques soulignent tous les éléments de modénature. Un jardin paysager a été aménagé face à l'entrée du bâtiment.
	Modifications	Toutes les façades ont été ravalées avec une finition de peinture blanche faisant disparaître les motifs d'origine.
	Toiture	
	Type de couverture	Toit à double croupe
	Charpente	Charpente bois
Percements	Plusieurs souches de cheminée	
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques	
Modifications	Aucune de notoire	

Critères de protection

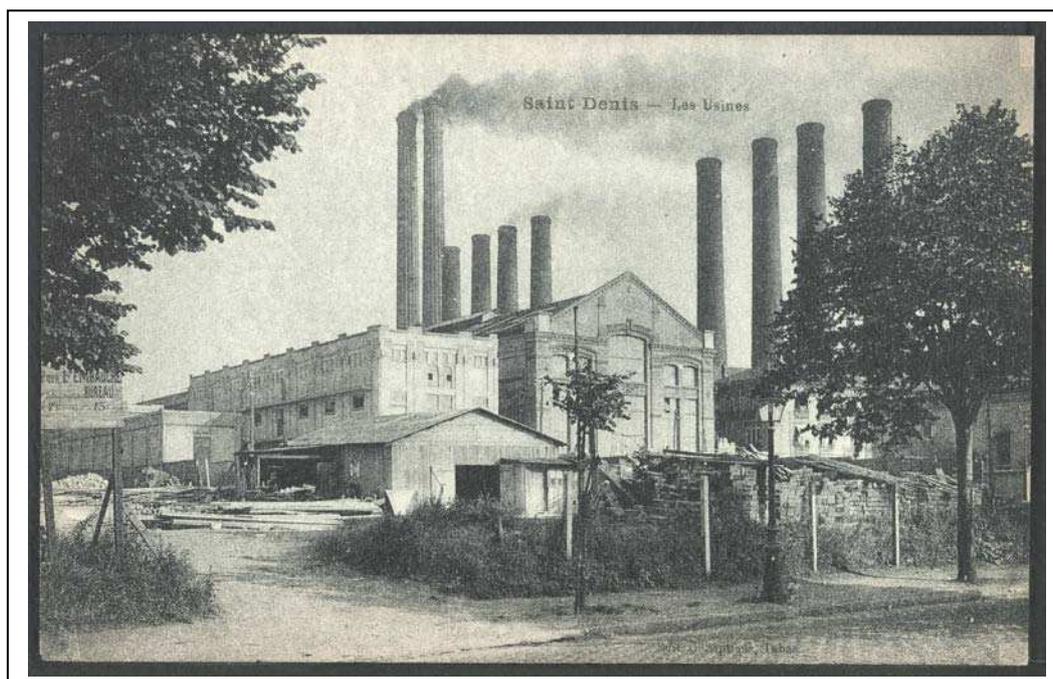
Intérêt historique	Comptant à son origine parmi les installations les plus puissantes d'Europe, la centrale joua également un rôle considérable dans le développement du métropolitain au nord de Paris en fournissant l'électricité à l'ensemble du réseau. Elle est le dernier témoin de la première génération de centrale thermique en région parisienne.
Intérêt urbain et paysager	Le grand volume de la halle est un marqueur paysager qui offre de surcroît une façade monumentale face à la Seine.
Intérêt architectural	La composition de la façade, et la richesse des décors de la salle des machines constituent une vitrine de la puissance industrielle de la SEP.

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE

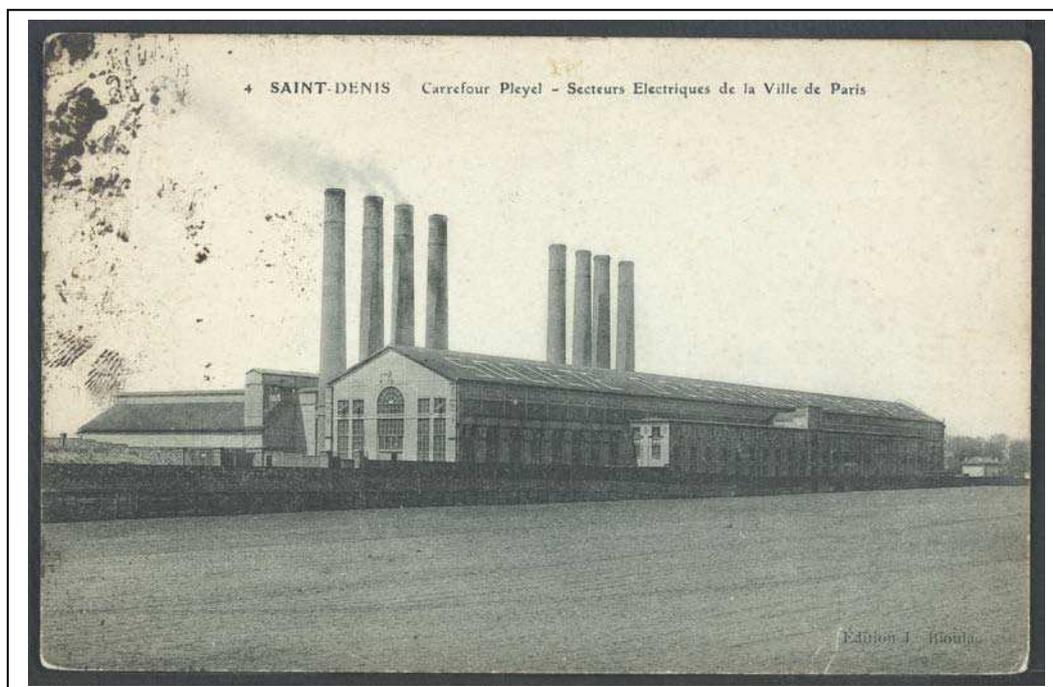
Salle des machines - Bâtiment administratif

Recommandations : NIVEAU 3 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE – Salle des Pompes

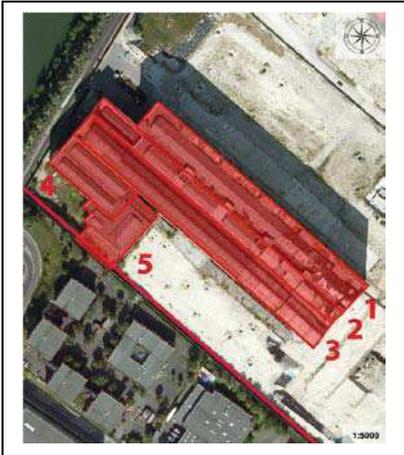
Éléments ou caractéristiques à protéger	En totalité (volumes, gabarits, modénature et décors). Les parties construites de part et d'autre des façades latérales n'ont qu'un intérêt secondaire.
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 3.3. Le patrimoine industriel
Recommandations spécifiques	Pour la salle des machines afin de retrouver les éléments de décors constitutifs de la monumentalité de la halle, on veillera à restaurer scrupuleusement les dispositions d'origines à l'occasion d'une réhabilitation de la halle. La façade arrière moins ornementée bénéficiera d'un traitement analogue basé sur le travail des baies verticales ainsi que sur la dissociation de la structure et du remplissage de briques. Si la densification de l'emprise placée à l'arrière du bâtiment administratif ne perturberait pas la lisibilité du site compte-tenu du fait que cet espace était à l'origine bâti, il en est tout autre des terrains nord pour lesquels les constructions éventuelles devront maintenir la halle visible. Ainsi on veillera à limiter les hauteurs des nouveaux bâtiments au niveau de la charpente de la halle, reprenant les dispositions d'origine (cf carte postale), ou en créant des percées visuelles suffisamment larges. Pour les façades pignons avant et arrière on proscriera toute construction obstruant la lisibilité du site depuis les quais ou la rue de Seine. En ce qui concerne le bâtiment administratif, on veillera à retrouver les dispositions d'origine des décors de façade, ainsi qu'à préserver le jardin d'agrément.



Façade de la centrale depuis le quai de Seine, vers 1910. Vue de la salle des machines et du tableau triphasé (à gauche) dont la hauteur peut donner un modèle de gabarit dans le cadre d'un projet d'aménagement de la zone.
AD 93

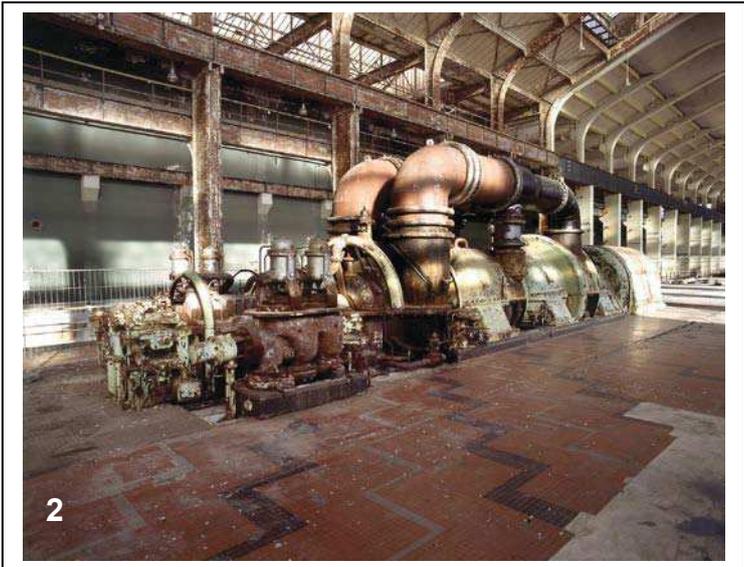
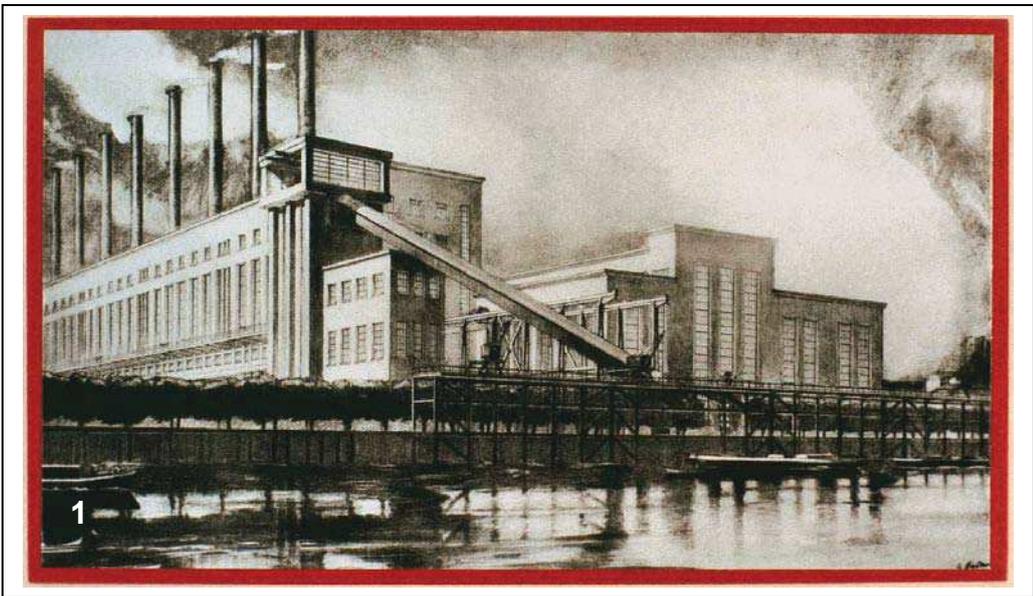


Vue de la façade arrière de la salle des machines, vers 1910. AD 93

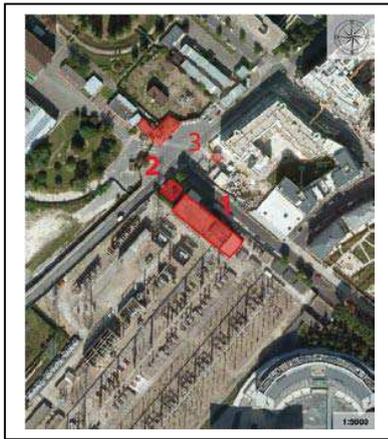


Description et analyse architecturales de la centrale Saint-Denis II (B)	
Partes constituantes	Bureaux-chaufferie (1); Salle des pompes (2); Salles des machines (3); Pompage-filtrage (4); Salle des mesures (5)
Ensemble en cours de reconversion	
Disposition	Hormis la chaufferie qui constitue un élément physiquement dissocié du reste de l'installation, les autres halles sont aménagées derrière une façade unique jouant un rôle de "boîtier" recevant les équipements de production énergétique.

Sources et bibliographie



1. Perspective de G. Umbdenstock
 Vue de la salle des machines et des turboalternateurs
 2. dans la centrale 2 (à gauche)
 3. dans la centrale 1
JB Vialles, Conseil régional d'Ile-de-France



Vue aérienne des installations de transformation – DGI 1/2000e



ci-dessus : Poste de transformation depuis l'allée de la Seine
ci-dessous : depuis la rue Ampère, 2010



ci-dessus : pavillon du contremaître vu depuis l'allée de la Seine, 2010
ci-dessous : vu à l'angle de l'allée de Seine et de la rue Ampère, 2010



Description et analyse architecturales des installations de transformation (C)

Parties constituantes	Poste de transformation (1) ; Pavillon du contremaître (2) ; Postes de garde et d'aiguillage (3)
------------------------------	--

1- poste de transformation Nv.2

Disposition / Composition	Ensemble de trois bâtiments contigus, organisés en hauteurs dégradées
Élévation / nombre de travées	La hauteur de 20 mètres du premier correspond à un bâtiment technique d'un seul volume servant au décuage des transformateurs. Le second s'élevant sur deux niveaux ainsi que le troisième en simple RDC accueillent les postes de contrôle.
Equipements divers <i>Extensions / Modifications</i>	Pont-roulant L'élément en RDC constitue une extension des années 1950
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Béton armé
Parement / remplissage	Béton peint (blanc d'origine)
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Porte monumentale pour accès matériel, et grandes baies verticales couronnées d'un bandeau vitré entourant l'ensemble du bâtiment de décuage. Les deux autres éléments sont éclairés par des bandeaux vitrés.
Occultation type et matériaux	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Huisserie métallique en fin quadrillage
Modénature	Dans un style moderne affirmé, les éléments de modénature sont épurés: corniches saillantes, encadrements des portes, bandeaux soulignant les ouvertures
Autres éléments de décor <i>Modifications</i>	Aucun de notoire Aucune de notoire
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Charpente	/
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Revêtement type ruberoid
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Néant
Modifications	Aucune de notoire

2 – Pavillon du contremaître Nv.1

Disposition / Composition	A l'angle de la parcelle, pavillon au plan dissymétrique, composé de trois volumes géométriques principaux
Élévation / nombre de travées	SS + R + 1 + accès terrasse. Une travée plus haute et en retrait sur la façade abrite la cage d'escalier et l'entrée principale du pavillon. En légère avancée, deux travées plus basses s'élèvent sur deux niveaux. Celle de l'angle comprend à son RDC une seconde entrée du pavillon donnant accès à la salle commune, et un balcon à son étage.
Equipements divers <i>Extensions / Modifications</i>	Aucun Aucune de notoire
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Béton armé
Parement / remplissage	Béton peint (blanc d'origine)
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Malgré une perception homogène, chaque corps de bâtiment comprend un type d'ouverture différent. La première se caractérise par la verticalité du jour d'escalier flanquée de la porte d'entrée surmontée d'un oculus; la seconde par des fenêtres doubles, et la dernière par des baies carrées qui ceinturent l'angle ainsi que des portes-fenêtres pour l'accès au balcon.
Occultation type et matériaux	Aucune
Métallerie et ferronnerie	Huisseries des fenêtres et des portes métalliques.
Modénature	Dans un style moderne affirmé les éléments de modénature sont épurés: corniches filantes, encadrement des portes, bandeaux soulignant les ouvertures et auvent d'entrée en béton.
Autres éléments de décor <i>Modifications</i>	Petit oculus à l'étage de la première travée, éclairant les sanitaires La seconde entrée a été comblée et remplacée par une fenêtre aux huisseries bois. L'escalier a été maintenu permettant la réversibilité de cet

	aménagement.
Toiture	
Type de couverture	Toit terrasse
Charpente	/
Percement	Aucun
Matériaux de couverture et éléments de décor	Revêtement type ruberoid
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Néant
Modifications	Aucune de notoire

Critères de protection

Intérêt historique	Ces trois constructions forment un ensemble historique cohérent, dévoilant d'autres fonctions liées à la présence des centrales : décufrage, logement et surveillance. Le logement est particulièrement intéressant, s'inscrivant dans une typologie d'habitat patronal, dernier du genre pour la Société d'Electricité de Paris depuis la démolition de la cité des ingénieurs à l'est de la parcelle.
Intérêt urbain et paysager	Les trois constructions marquent chacun un angle du carrefour formé par le croisement de l'allée de La Seine et de la rue Ampère. Par sa hauteur le bâtiment de décufrage est un véritable signal urbain.
Intérêt architectural	Rares constructions "modernes" des années 1930 sur Saint-Denis qui malgré des différences d'échelle et de fonctions présentent une véritable cohérence architecturale. Ils s'inscrivent pleinement dans l'architecture de l'électricité qui pour toutes les sociétés productrices d'énergies véhiculent une image de modernité, et sont toujours le fait de maîtres d'œuvre de renom (Pingusson pour l'Union d'Electricité, Friesé pour la CPDE, Umbdenstock pour la SEP) et ici notamment de Georges Tourry.

Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE – Pavillon du contremaître

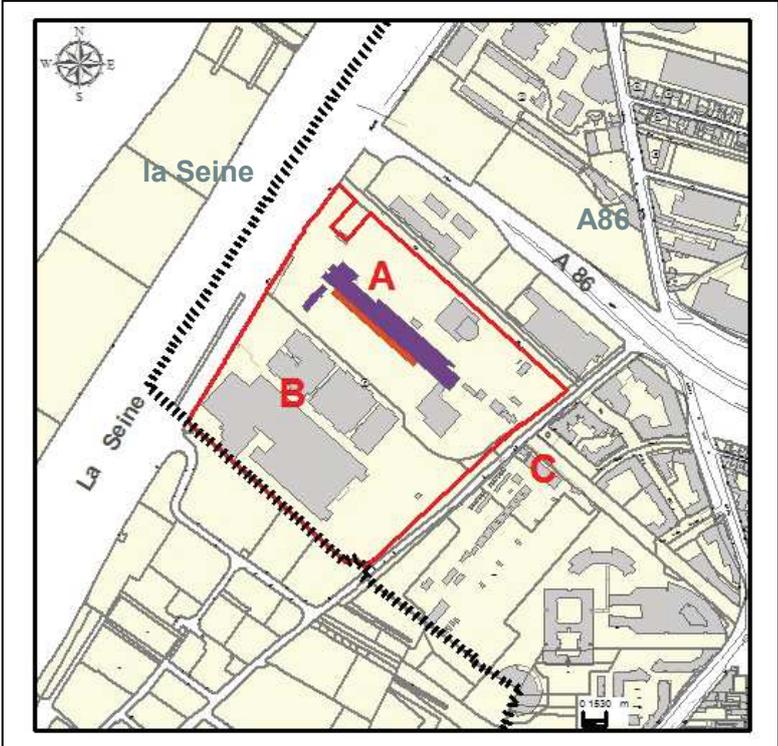
**Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN PARTIE
Poste de transformation -**

Eléments ou caractéristiques à protéger	En totalité à l'exception de l'extension du bâtiment de décufrage des années 1950, de l'extension du poste de garde, et du comblement de la seconde entrée du pavillon.
Recommandations générales	Cf. fiche(s) 3.3 Le patrimoine industriel
Recommandations spécifiques	Dans le cadre d'un projet d'aménagement des terrains adjacents, veiller à intégrer ces bâtiments dans un ensemble paysager qui les mette en valeur sans nuire à leur perception ou nier leur architecture caractéristique.

CARTE GENERALE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

Nv.1 Nv.2 Nv.3

1/15000^e



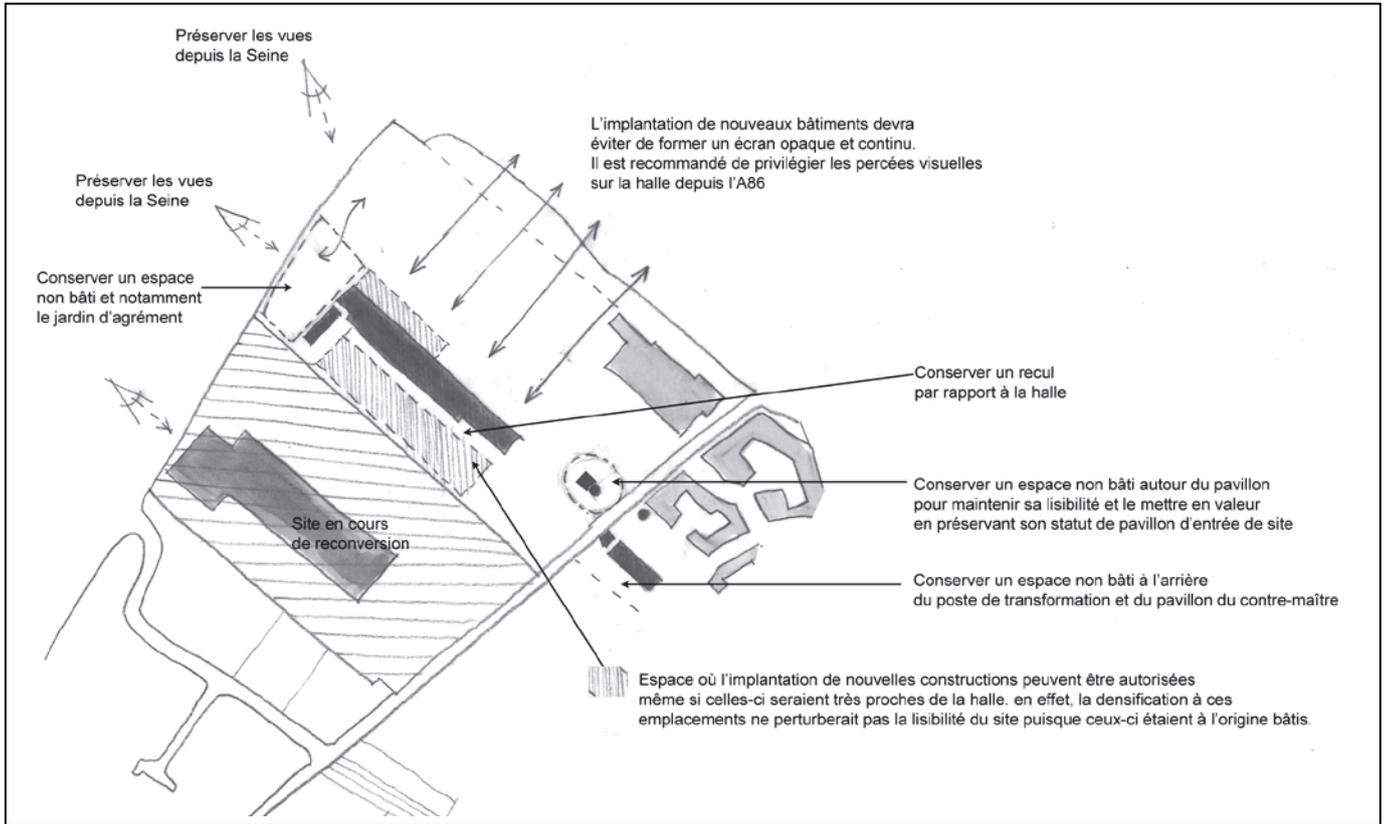
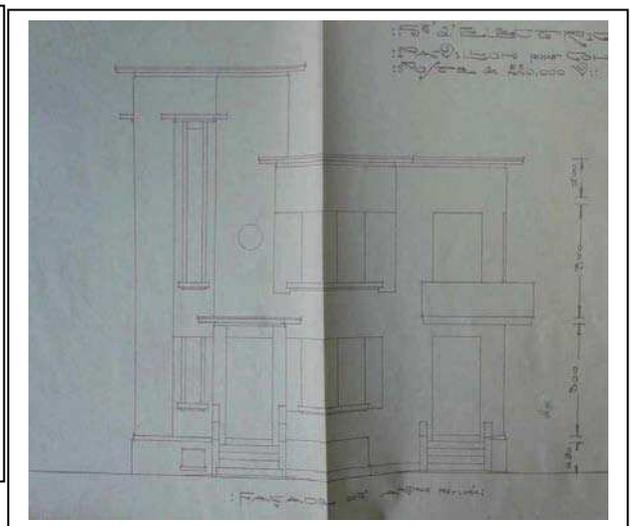


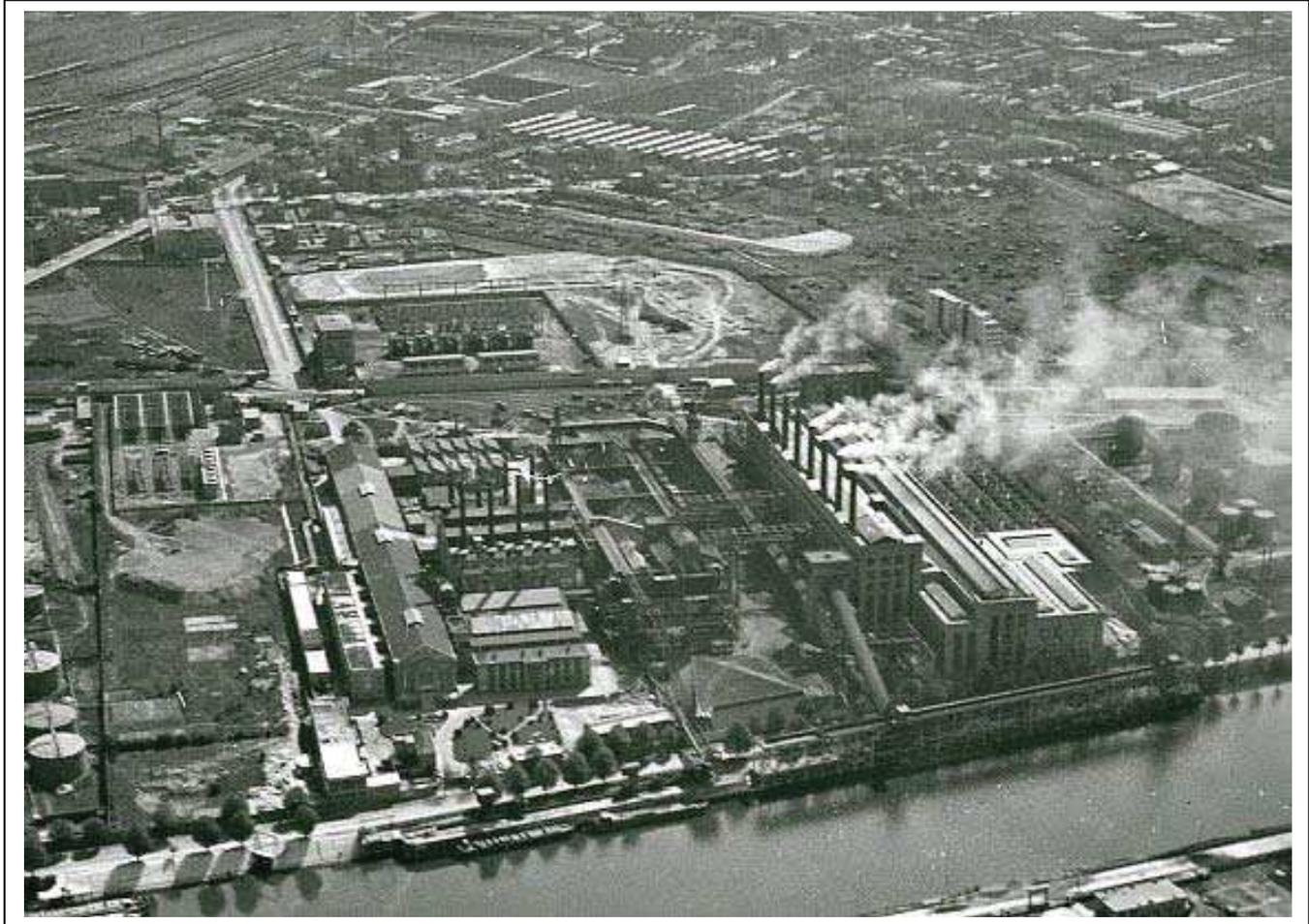
Schéma général de recommandations. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC, Christel Margottin,

Sources et bibliographie



ci-dessus à gauche : vue du poste d'éclavage et du logement de contremaître, et des postes de garde en 1946. © IGN

ci-dessus à droite : plan de la façade du pavillon, nom de l'architecte illisible, 1935, AMSD, Série O. Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. Régime des eaux AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE, 2 O 10



Vue générale du site en 1946, © IGN

Sources et bibliographie

Ipsofakto, *Etude d'histoire des techniques, Seine-Saint-Denis, patrimoine béton*, décembre 2005, pp.83-92
Nicolas Pierrot, "De Saint-Denis II à la cité du cinéma", in *Revue du CILAC*, n°49, décembre 2006, pp29-37
Catherine Malaval, *Centrale de Saint-Denis, 1903-1993*, Paris, EDF, 1993

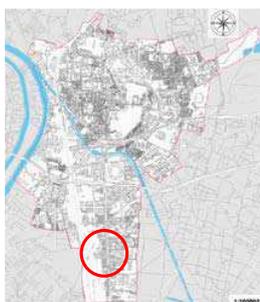
Fiche PLU n° 169

Dénomination :
Chantier de taille de pierre puis siège d'entreprise et immeubles de logements

Appellation (facultatif) :
Chemin de fer industriel de la Plaine-Saint-Denis et d'Aubervilliers

Adresse : **124-128, avenue du Président Wilson
 93200 SAINT-DENIS**

Cadastre (2010) CP / 32, 51, 68



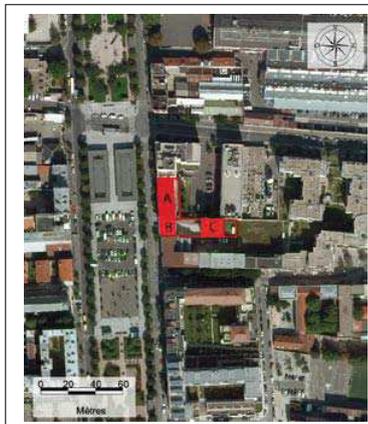
Plan de situation source : INSEE

Caractéristiques historiques	
Epoque / Dates de construction	3 ^e quart du XIX ^e siècle : bâtiment dit « le château » surélevé en 1908 (A) 4 ^e quart du XIX ^e siècle : bâtiment de bureaux et logements surélevé en 1912 (B) ; Immeubles de logements (C)
Destination initiale	Siège d'entreprise et logements collectifs privés
Destination actuelle	Logements collectifs privés et locaux d'activités
Maître d'œuvre	Laquerrière (architecte des extensions)
Maître d'ouvrage	Riffaud et Civet (entrepreneurs)
Propriétaire actuel	Efidis (bailleur)
Présence d'outillage	Locotracteur (objet classé monument historique situé sur le site des EMGP)

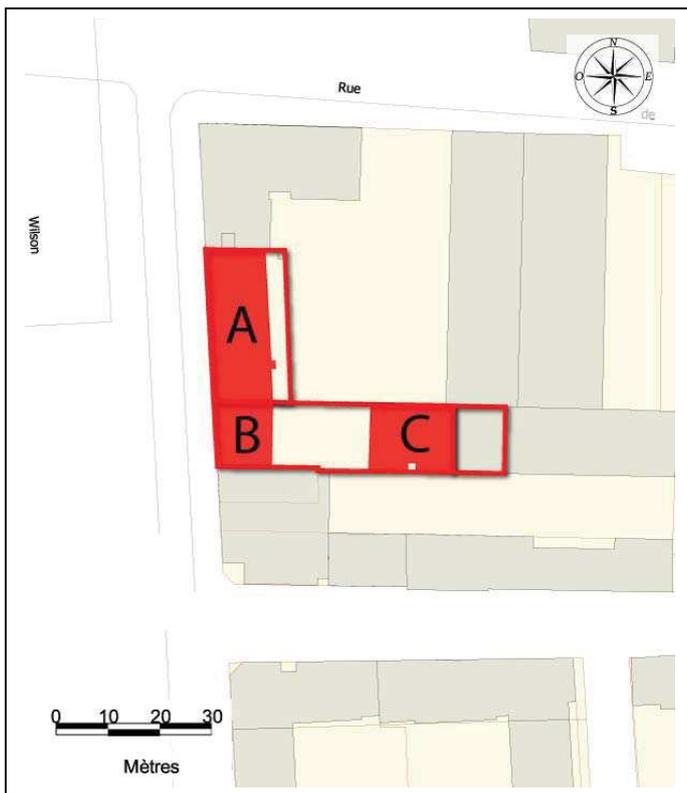


Façade sur rue
 Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Analyse urbaine et paysagère	
Contexte urbain et paysager	De l'ancien chantier de taille de pierres Civet & Riffaud, à partir duquel sera fondé le chemin de fer industriel (CFI), seuls ont été conservés trois bâtiments de bureaux et logements. Le reste des terrains a été récemment aménagé et accueille aujourd'hui des immeubles de logements, ainsi qu'une médiathèque. A côté de ces mutations, l'environnement est encore marqué par un paysage hétérogène caractérisé par d'anciens sites industriels réaffectés, des immeubles de logements et des équipements du début du XX ^e siècle.
Intégration dans le périmètre de protection	Oui (Dépôt de la Plaine)
Organisation de la parcelle / Implantation du (des) bâtiment(s) remarquable(s)	Aligné sur l'avenue, le premier bâtiment, qui abrita successivement des services administratifs puis des logements (A), est prolongé par un second bâtiment, aux fonctions similaires, construit plus tardivement (B). A l'arrière, après le passage d'une cour pavée, traversée initialement de voies ferrées raccordant les clients du CFI au réseau Nord, se trouve un immeuble de logements et magasins qui appartenait à l'entreprise (C).
Rapport à l'espace public : perception du (des) objet(s) architectural(aux) depuis l'espace public	Le site est parfaitement visible depuis l'espace public. Une rangée d'arbres plantée tout le long de l'avenue Wilson dans les années 1990 passe au droit du premier bâtiment mais évite le second, laissant lisible cette façade initialement percée de grandes arches pour le passage de la voie ferrée. Le troisième bâtiment situé en fond de parcelle n'est pas perceptible depuis l'espace public.
Clôture : type et matériau	<input type="checkbox"/> Néant, le bâtiment est en limites séparatives de parcelle.
Modifications	De nombreux constructions et faisceaux de voies ont disparu de l'emprise d'origine du CFI dans le cadre de l'aménagement du secteur.



Vue aérienne du quartier – CG 93 – InterAtlas (licence n°IA-P090127) 1/5000



Plan / Vue aérienne identifiant les différents bâtiments remarquables.

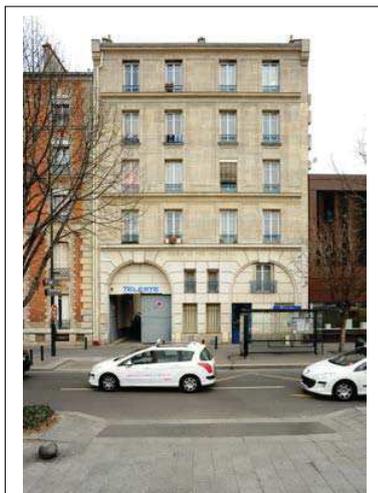
A _ Services administratifs et logements
 B _ Services administratifs et logements
 C _ Immeuble de logements



Façade sur l'avenue Wilson
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Description et analyse architecturales du bâtiment A Nv.1	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Composition symétrique de la façade, avant-corps central composé de trois travées et deux ailes en retrait également de trois travées
Élévation / nombre de travées	SS + R + 4 + C / 9 travées
Equipements liés à l'activité	Aucun
Extensions / Modifications	Le bâtiment d'origine, dont la destination reste indéterminée, s'élevait sur deux niveaux plus combles dans le style des constructions édilitaires (forte pente de toiture, frontons, lucarnes à frontons etc...). Après l'arasement de la toiture, trois niveaux supplémentaires ont été construits en 1908.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	RDC et 1 ^{er} étage (correspondant à la construction d'origine) : meulière et parements de briques 2 ^e au 4 ^e étages : maçonnerie de briques rouges et grises Façade arrière : meulière enduite
Parement / remplissage	Briques
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Soupiraux barreaudés au niveau du soubassement. Placées dans leurs axes chacune des neuf travées comprend à chaque niveau des baies en arc segmentaire avec fenêtres à deux ouvrants et imposte. La travée centrale présente une entrée monumentale dans l'encadrement de laquelle se trouve une porte à deux battants, panneaux et consoles en bois, surmontée d'une baie formant entresol.
Occultation type et matériaux	Deux premiers niveaux : volets métalliques escamotables à l'exception de la baie centrale du 1 ^{er} étage qui dispose d'un volet roulant. Aux niveaux supérieurs des volets roulants en PVC blanc posés au niveau de l'imposte de la baie.
Méletterie et ferronnerie	Sur les deux premiers niveaux d'origine, garde-corps en fonte aux motifs floraux d'inspiration Second Empire ; pour les niveaux supérieurs, barres d'appui d'un style similaire mais de dimension plus réduite. L'ouverture du niveau d'entresol est marquée par un garde-corps double ponctué en partie centrale d'initiales, probablement « J F ». Ces initiales n'ont aucun rapport avec Civet et Riffaud, accentuant l'incertitude quant aux fonctions initiales du bâtiment d'origine. Clefs de tirants en façade de style Second Empire, entre les trumeaux du premier niveau. Chasse-roue en fonte aux motifs floraux de part et d'autre de la porte d'entrée.
Modénature	S'il existe une cohérence générale dans l'ornementation du bâtiment, marquée du style néo-Louis XIII, une observation plus fine fait apparaître des dissemblances notoires dans les matériaux et leur mise en œuvre entre les deux premiers niveaux d'origine et les niveaux supérieurs en surélévation. Ainsi, les éléments de modénature travaillés en pierre sur les deux premiers niveaux sont réinterprétés dans un vocabulaire simplifié aux niveaux supérieurs. Les chaînes d'angles harpés et jambes harpées formant encadrement de baies sont alors mis en œuvre dans un appareillage de briques grises et non de pierre. Les pleins-de-travées présentant des tables sculptées aux motifs de volutes et triglyphes deviennent de simples tables en bichromie de briques. Les encadrements de baies moulurés (avec chambranles à deux fascés) se réduisent à nouveau à l'usage de briques grises, la clef saillante taillée en pointe de diamant devient sur les baies en partie haute un simple enduit ciment lissé. La frise moulurée qui marquait, sur le bâtiment d'origine, la séparation entre niveaux et combles, se résume aux 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e étages à un bandeau saillant en briques soulignant chacun des niveaux. A l'occasion de cette surélévation une nouvelle corniche de briques grises sera également réalisée sur le bâtiment, dont les formes traitées en doucines rappellent celle d'origine. L'avant-corps du bâtiment bénéficie d'un soin particulier tant sur les deux niveaux d'origine que sur ceux de la surélévation. En partie basse, la base de la composition repose sur l'entrée monumentale dont l'encadrement comprend la porte et le premier étage traité en entresol. Cet encadrement présente un ébrasement extérieur concave aux décors de coquilles qui dialogue avec la frise supérieure aux motifs floraux d'inspiration Empire, ainsi qu'un jambage harpé au parement vermiculé. Au-dessus de la porte moulurée en bois se trouve un panneau, porté par deux consoles à volutes, sur lequel s'inscrivait la raison sociale de l'entreprise « Riffaud & Cie ». Au niveau des étages en surélévation, les travées de l'avant-corps central se distinguent par les tables verticales des trumeaux réalisées à nouveau en briques grises pour se rapprocher au mieux des teintes de la pierre.
Autres éléments de décor	Au niveau des pleins-de-travées du corps-central, tables sculptées en drapée ; une tête d'Hermès (reconnaissables à ses ailettes) enveloppée de guirlandes de fleurs sculptées sur l'encadrement de l'entrée monumentale.
Modifications	Volets roulants au niveau des fenêtres ; substitution des fenêtres en bois par d'autres en PVC blanc
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes.
Charpente	Bois
Percement	Souches de cheminées
Matériaux de couverture et éléments de décor	Tuiles mécaniques
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun

Modifications	La surélévation du bâtiment a nécessité la descente de la toiture percée de lucarnes à fronton triangulaire et d'un fronton pignon de lucarne dans lequel s'inscrivait probablement une horloge.
----------------------	--



Façade sur l'avenue
© Jacques MANGIN – UASD – Département de la Seine-Saint-Denis

Description et analyse architecturales du bâtiment B Nv.1	
Plan actuel	Rectangulaire
Disposition / composition	Composition binaire, les travées s'élèvent deux à deux indépendamment de l'axe des deux grandes entrées sous porches.
Élévation / nombre de travées	SS + R + entresol + 4 / 4 travées
Equipements liés à l'activité	Rail situé de l'autre côté de l'avenue Wilson, sur le site de Cash & Carry marquant le passage d'une voie ferrée raccordant le réseau Nord aux emprises du CFI.
Extensions / Modifications	Le bâtiment d'origine (1884), entrée du chantier de taille de pierre et du faisceau de voies CFI, ne comprenait que trois niveaux. Les trois niveaux supplémentaires correspondent à une surélévation datant de 1912 réalisée pour offrir des logements au personnel.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	Maçonnerie de pierre pour la façade sur l'avenue, puis RDC en pierre dure et étages en moellons pour la façade sur cour
Parement / remplissage	Enduit plâtre en façade sur cour
Modifications	Aucune de notoire
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	Façade sur l'avenue : Deux grandes portes charretières en arc en plein-cintre dans lesquelles s'inscrivent, au Nord l'entrée sur cour et, au Sud, l'entrée au bâtiment ainsi qu'une baie, le tout surmonté de l'entresol. Entre les deux portes cochères deux fenêtres barreaudées en RDC surmontées de deux plus basses pour l'entresol. Les niveaux supérieurs sont tous percés de baies identiques aux fenêtres à deux ouvrants, avec petits bois en partie haute. Façade sur cour : la porte cochère Nord a conservé ses dispositions d'origine et n'a pas été comblée en partie haute comme celle donnant sur l'avenue. La porte cochère Sud, se présente comblée comme sur l'avenue avec entrée et baie au RDC surmontées de baies en entresol. Entre les deux arcs une entrée piétonne surmontée d'une baie triple. Les niveaux supérieurs se caractérisent par 5 travées de baies simples, doubles et étroites, toutes alignées dans leurs axes.
Occultation type et matériaux	Aucune occultation extérieure
Métallerie et ferronnerie	Sur l'avenue : grille au devant des fenêtres du RDC, garde-corps en fonte marqué par l'alternance des droites et des courbes sur l'ensemble des baies à l'exception de celle de l'entresol Sud davantage chargé de motifs floraux, inspiré du style Second Empire. En façade arrière : garde-corps identique à ceux de la façade sur avenue
Modénature	Des cordons moulurés compartimentent la façade de l'immeuble en quatre : premier niveau sur la hauteur des portes cochères ; seconde partie marquée par le premier étage (initialement seul étage de la construction) ; troisième partie, celle des 3 ^e et 4 ^e niveaux; et enfin le dernier étage est couronné par une corniche. Chacune de ses parties présentent des tables verticales au niveau des trumeaux formant encadrement des baies avec chambranles à crossettes.
Autres éléments de décor	Sur la hauteur de la porte-cochère, la façade est traitée en bossages continus. Une table architecturale horizontale placée en partie haute du premier niveau, sous la corniche, reçoit la raison sociale : « Chemin de fer industriel de la Plaine Saint-Denis et d'Aubervilliers. »
Modifications	La surélévation du bâtiment s'est accompagnée d'un comblement de la porte-cochère Sud qui n'avait plus vocation à marquer l'entrée du faisceau de voies ferrées. La porte-cochère Nord a été comblée a posteriori, son ouverture donnant sur cour a néanmoins préservé ses dispositions d'origine. Les fenêtres d'origine ont été remplacées par des modèles en PVC.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Charpente	Bois
Percement	Souches de cheminées aux niveaux des pignons et en partie médiane et un vasistas
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
Modifications	Aucune de notoire

Description et analyse architecturales de l'immeuble de logements et magasins (C) Nv.2	
Plan actuel	Carré
Disposition / composition	Composition régulière marquée par la répétition des travées prenant appui sur les deux grands porches, passages placés dans l'axe des portes cochères de l'immeuble sur l'avenue, et donnant initialement accès au chantier de taille de pierres et au faisceau de voies du CFI.
Élévation / nombre de travées	SS + R + entresol + 4 / 4 travées
Equipements liés à l'activité	Indéterminé



Façade sur cour
Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC

Extensions / Modifications	Les portes cochères ont été comblées et aménagées en entresol.
Façade(s)	
Gros œuvre / système constructif	RDC en maçonnerie de pierres, étages à structure métallique ou bois
Parement / remplissage	Remplissage de briques, enduit sur l'ensemble du bâtiment en deux teintes pour le RDC et les étages
Modifications	Aucune de notable
Ouvertures et éclairage (portes, fenêtres)	RDC : deux grands percements, anciennes portes cochères, pour aménagement de l'entresol. Porte piétonne centrale surmontée de baies à huisseries métalliques. Chaque niveau supérieur se compose de quatre baies aux fenêtres à deux battants en PVC. Percement identiques en façade arrière.
Occultation type et matériaux	Grande porte en bois sur l'entrée Nord. Aucune occultation extérieure au niveau des baies.
Métallerie et ferronnerie	Garde-corps identiques au bâtiment donnant sur l'avenue marqués par l'alternance de droites et de courbes avec motifs floraux.
Modénature	La modénature se réduit à quelques éléments, le bâtiment n'ayant aucune vocation de représentation à l'inverse de celui donnant sur l'avenue. Cordons en plâtre au dessus du niveau des entrées ainsi qu'en séparation des 2 ^e et 3 ^e étages. Corniche moulurée couronnant la façade.
Autres éléments de décor	Aucun
Modifications	Selon la représentation la plus ancienne du site (fig.1) chaque niveau du bâtiment présentait un cordon. Les deux entrées ont été comblées. Les fenêtres en bois d'origine remplacées par des modèles en PVC.
Toiture	
Type de couverture	Toit à 2 pentes
Charpente	Bois
Percement	Souches de cheminées aux niveaux des pignons et en partie médiane
Matériaux de couverture et éléments de décor	Zinc
Dispositif particulier (éclairage, ventilation)	Aucun
Modifications	Aucune de notable

Critères de protection	
Intérêt historique	<p>L'entreprise de taille de pierres Riffaud & Civet qui s'installe sur place vers 1872 reste une des plus grandes maisons de travaux et de maçonnerie de la région. Son histoire est attachée à la construction de grandes réalisations parisiennes : de la reconstruction de l'Hôtel de Ville, de la Caisse des Dépôts et Consignations, du siège du chemin de fer de l'Est, à celle du Palais Royal.</p> <p>Le chemin de fer privé que les deux entrepreneurs mettent en place à partir de 1882-84 fut un vecteur essentiel de l'essor industriel de la Plaine dans le dernier quart du XIX^e siècle, faisant de ce territoire un des plus densément industrialisés d'Europe occidentale.</p> <p>En outre, si les origines exactes du premier bâtiment occupé par l'entreprise ne sont pas clairement déterminées, son importance historique reste entière que ce bâtiment ait été réalisé ou récupéré par elle. Dans le second cas, le bâtiment conserve en effet toute sa valeur puisqu'il est notable qu'une telle architecture d'apparence édilitaire, et que l'on surmomma « le château », ait été construit en plein cœur de la Plaine. Il est d'autant plus notable que l'on suréleva ce bâtiment de représentation pour l'aménagement de logements patronaux, illustrant par là même quelques pratiques sociales de l'entreprise dans le domaine de l'habitat.</p>
Intérêt urbain et paysager	<p>Les nombreux raccordements ferroviaires effectués par le CFI ont progressivement dessiné un réseau dense dont les nombreux embranchements sculptèrent le paysage en redécoupant le parcellaire et en générant des architectures spécifiques, adaptées à la présence des voies. De ses traces historiques ne subsistent que quelques éléments paysagers, dont le tronçon de voie situé de l'autre côté de l'avenue qui raccordait l'ensemble du CFI au réseau national (cf fig 8 et 9). Le site comprend également des traces de ce passé, dont les portes cochères qui marquaient l'entrée des convois ferroviaires.</p> <p>D'une manière plus générale, les deux bâtiments sur l'avenue, de par leur architecture très spécifique sur la Plaine (notamment les portes cochères monumentales) sont des repères urbains importants.</p>
Intérêt architectural	<p>Bien que très dénaturé suite à la surélévation, le bâtiment du 126 Wilson a préservé dans l'esprit un style néo-Louis XIII jouant de l'alternance de la brique rouge et de la pierre ou des briques de teinte similaire, et des modénatures assez caractéristiques: chaînes d'angles harpés, jambages harpés, encadrements des baies etc.... Les détails notamment dans les sculptures de la tête d'Hermès, le bossage ou les frises décoratives restent uniques sur le secteur de la Plaine. La seconde série de bâtiment, d'un style beaucoup plus épuré de par leurs destinations de logements, services administratifs et magasins, constituent également des objets architecturaux singuliers notamment par le travail de bossage réalisé en RDC et surtout par la présence des grandes portes cochères qui, avec l'aide de l'inscription « Chemin de fer industriel », laisse percevoir la vocation originelle du site.</p>

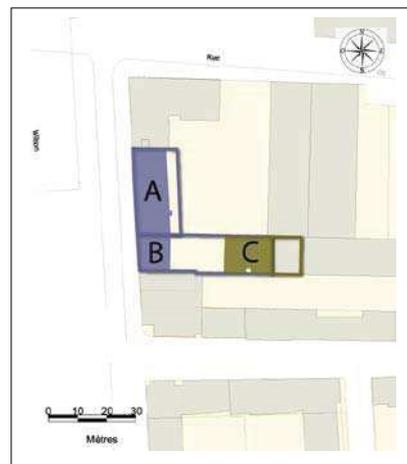
Recommandations : NIVEAU 1 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE	
Recommandations : NIVEAU 2 – BATIMENT(S) A PROTEGER EN TOTALITE OU EN PARTIE	
Eléments ou caractéristiques à protéger	En totalité à l'exception des portes métalliques et de la porte piétonne en entrée du bâtiment B. Les surélévations opérées au début du XXe siècle sont les témoignages des évolutions de l'activité, et participent en tant que tels à l'histoire de l'entreprise.
Recommandations générales	Cf. Fiches : 1. GENERALITES 1.1 Méthodologie générale lors de travaux de restauration et d'entretien 1.2 La façade 1.3 Les façades en brique 1.7 Les toitures et couvertures 3. LES TYPOLOGIES 3.3. Le patrimoine industriel 3.3.1. Les typo-morphologies urbaines • Les micro-sites intégrés au tissu urbain : derrière immeuble 3.3.2. Les typologies architecturales
Recommandations spécifiques	Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place. Afin de conserver une lisibilité de la façade, et de maintenir des éléments qui traduisent la vocation initiale du site, on veillera à conserver les deux portes cochères des bâtiments B mais également du C. Aucune construction d'édicules ou de plantations ne devra prendre place face à ces entrées tant sur l'avenue qu'à l'intérieur de la parcelle, afin de maintenir, même virtuellement, le rapport du site à l'espace public et marquer la vocation initiale de ces passages. Enfin, il est recommandé de conserver le pavage au sol de la cour. Dans le cadre de la récente rénovation des bâtiments, les travaux de ravalement ont dans l'ensemble valorisé le site, en respectant les dispositions d'origines. Les dissociations en façade des matériaux qui permettent particulièrement pour le bâtiment A de différencier la première construction de la surélévation sont à maintenir en l'état. Seuls sont éventuellement à déplorer le maintien d'une peinture bleue pour les portes en bois, les têtes de tirants et tous les éléments de ferronneries. Ainsi dans le cadre d'une rénovation ultérieure, il serait recommandé si ce n'est de restituer les teintes d'origines, de redonner les teintes naturelles aux portes en bois, et de préférer des couleurs plus sobres pour les ferronneries. En outre le choix des volets roulants en matière plastique s'il s'avère pratique, n'est que peu esthétique, occultant la partie haute de la baie au détriment du dessin d'ensemble. Ces installations modifient la proportion des baies et affectent la perception architecturale de l'ensemble. Aussi, il serait préférable d'opter pour des équipements intérieurs qui libéreraient entièrement les baies.
Autres	<i>Voir fiche n°206 « pôle de centralité de la Plaine »</i>

CARTE DES NIVEAUX DE RECOMMANDATIONS APPLIQUES AU(X) BATIMENT(S) :

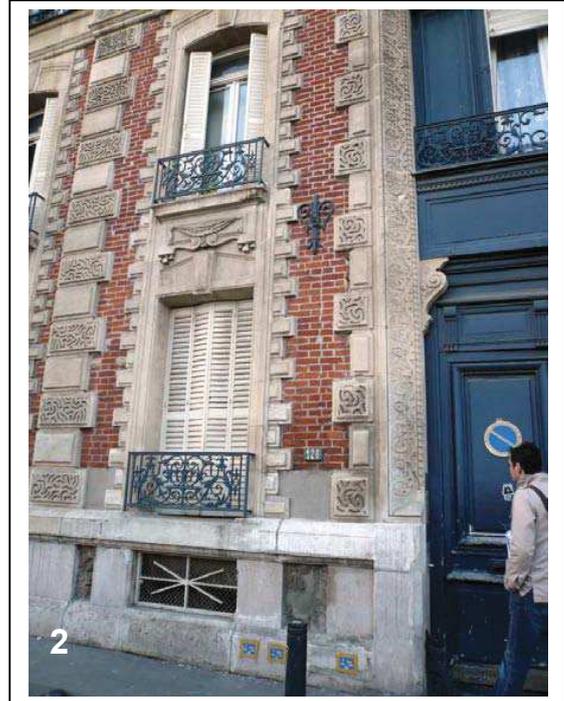
Nv.1

Nv.2

1/2500^e



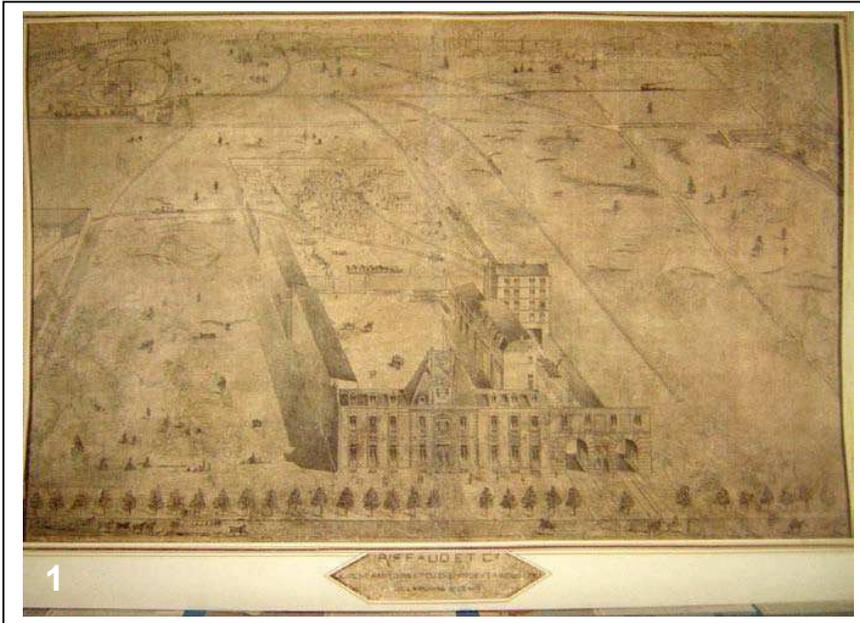
Autres vues



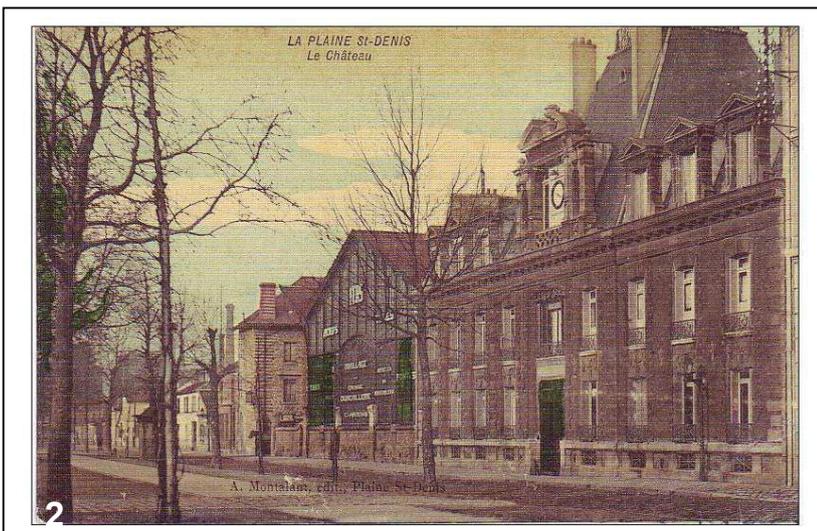
1 et 2 - Porte d'entrée du bâtiment A, détails des modénatures, de la tête d'Hermès et des ferronneries, dont les initiales « J F » sur le garde-corps central.
3 - Façade arrière du bâtiment B, détail de la porte cochère Nord conservé dans ses dispositions d'origine. Département de la Seine-Saint-Denis, DCPSL, SPC
4 - Vue oblique de la façade arrière des bâtiments du site. IA Obliques 2008 © InterAtlas 2009

Sources et bibliographie

Collection particulière Raymond Lemoing



1 - Représentation du site vers 1885.
coll. part. Raymond Lemoing ©
2 - Carte postale ancienne représentant la façade d'origine du bâtiment. La toiture initiale comportait de un fronton-pignon présentant en son centre une horloge, ainsi que des lucarnes à frontons de part et d'autre.
coll. part. Raymond Lemoing ©
3 - La façade du bâtiment surélevé ; ici après avoir subi les bombardements d'avril 1944.
coll. part. Raymond Lemoing ©
4 - Voie ferrée traversant l'avenue Wilson, reliant les emprises CFI et les entreprises embranchées au réseau national.
coll. part. Raymond Lemoing ©





5 et 6 - Vue des deux bâtiments sur l'avenue Wilson, vers 1985.
coll. part. Raymond Lemoing ©
7 - Vue oblique de la partie arrière du site et des faisceaux CFI, vers 1985.
coll. part. Raymond Lemoing ©
8 et 9 - Plan d'ensemble du chemin de fer industriel vers 1884 et vers 1948.
coll. Part. Raymond Lemoing ©

